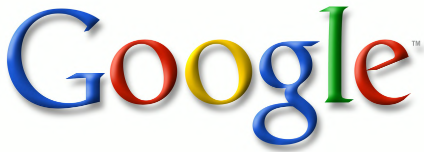


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest



E. F. FABER

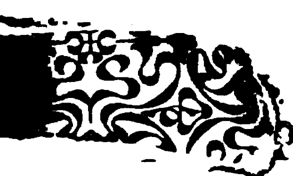


AS
242
.B794



ANNUAIRE

DE



DÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1885.

CINQUANTE-UNIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LOUVAIN, n° 108.

MDCCCLXXXV.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1885.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6598
— de la fondation de Rome selon Varron. 2638
— de l'ère de Nabonassar. 2632

L'année 2661 des Olympiades, ou la 1re année de la 666e Olympiade, commence en juillet 1885.

L'année 1302 des Turcs, commencée le 21 octobre 1884, finira le 10 septembre 1885, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1885 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5645 des juifs, commencée le 20 septembre 1884, finira le 12 août 1885.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or. 5
Épacte. XIV
Cycle solaire. 18
Indiction romaine 13
Lettre dominicale . . . . D

127618

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	1 février.
Les Cendres	18 février.
Pâques	5 avril.
Les Rogations	11, 12 et 13 mai.
Ascension	14 mai.
Pentecôte	24 mai.
La Trinité.	31 mai.
La Fête-Dieu.	4 juin.
Premier dimanche de l'Avent	29 novembre.

Quatre-Temps.

Les 25, 27 et 28 février.	Les 16, 18 et 19 septembre.
Les 27, 29 et 30 mai.	Les 16, 18 et 19 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps.	le 20 mars,	à	10 h.	47 m.	du matin.
Été	le 21 juin,	à	7	8	du matin.
Automne	le 22 sept.,	à	9	33	du soir.
Hiver	le 21 déc.,	à	3	45	du soir.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1885, deux éclipses de Soleil et deux éclipses de Lune; les deux éclipses de Lune seront, en partie, visibles à Bruxelles.

Le 30 mars, éclipse partielle de Lune. A Bruxelles la Lune se levant à $6^h\ 29^m$, on ne pourra observer que le dernier contact avec l'ombre qui aura eu lieu à $6^h\ 27^m$.

Le 24 septembre, éclipse partielle de Lune. A Bruxelles la Lune se couchera à $5^h\ 45^m$, couverte par la pénombre.

Janvier.

—

1 J. Circoncision de N.-S.
2 V. S. Adélard, abbé.
3 S. Ste Geneviève, vierge.
4 D. Ste Pharaïlde, vierge.
5 L. S. Télesphore, pape.
6 M. Épiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 J. Ste Gudule, vierge.
9 V. S. Marcellin, évêque.
10 S. S. Agathon, pape.
11 D. S. Hygin, pape.
12 L. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 J. S. Paul, ermite.
16 V. S. Marcel, pape.
17 S. S. Antoine, abbé.
18 D. Chaire de s. P. à Rome.
19 L. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, v. et mart.
22 J. SS. Vincent et Anastase.
23 V. Épousailles de la Vierge.
24 S. S. Timothée, év. d'Eph.
25 D. Conversion de S. Paul.
26 L. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 J. S. Franç. de Sales, év.
30 V. Ste Martine, v. et mart.
31 S. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 24.
Pleine Lune le 30.

Février.

—

1 D. *Septuag.* S. Ignace, év.
2 L. Purific. ou Chandeleur.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, r.
5 J. Ste Agathe, vierge et m.
6 V. S. Amand, Ste Dorothée.
7 S. S. Romuald, abbé.
8 D. S. Jean de Matha.
9 L. Ste Apollonie, vierge.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 M. S. Sévérin, abbé.
12 J. Ste Eulalie, v. et mart.
13 V. Ste Euphrosine, vierge.
14 S. S. Valentin, p. et m.
15 D. SS. Faustin et Jovite, m.
16 L. Ste Julienne, vierge.
17 M. SS. Théodule et Julien
18 M. *Cendr.* S. Siméon, év.
19 J. S. Boniface, év. de Laus.
20 V. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 S. Le B. Pépin de Landen.
22 D. C. de s. Pier. à Antioche.
23 L. S. Pierre Damien, év.
24 M. SS. Mathias et Modeste.
25 M. *Q.-temps.* Ste Walburge.
26 J. Ste Aldetrude, abbesse.
27 V. *Q.-temps.* S. Alexandre.
28 S. *Q.-temps.* S. Julien.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.

Mars.

—

1 D. S. Aubin, év. d'Angers.
2 L. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 M. S. Casimir, roi.
5 J. S. Théophile.
6 V. Ste Colette, vierge.
7 S. S. Thomas d'Aquin.
8 D. S. Jean de Dieu.
9 L. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 M. S. Vindicien, évêque.
12 J. S. Grégoire le G., pape.
13 V. Ste Euphrasie, vierge.
14 S. Ste Mathilde, reine.
15 D. S. Longin, soldat.
16 L. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 M. S. Gabriel, archange.
19 J. S. Joseph, patr. de la B.
20 V. S. Wulfran, év. de Sens.
21 S. S. Benoît, abbé.
22 D. *Passion*. S. Basile, mart.
23 L. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. Annonciation. S. Humbert
26 J. S. Ludger, év. de Munster.
27 V. S. Rupert, év. de Worms.
28 S. S. Sixte III, pape.
29 D. *Rameaux*. S. Eustase, a.
30 L. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 30.

Avril.

—

1 M. S. Hugues, év. de Gren.
2 J. S. François de Paule.
3 V. S. Richard, év. de Chich.
4 S. S. Isidore de Séville.
5 D. PAQUES. S. Vincent Fer.
6 L. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue, év. de Tours.
9 J. Ste Vaudru, abbesse.
10 V. S. Macaire, évêque.
11 S. S. Léon le Grand, pape.
12 D. S. Jules I, pape.
13 L. S. Herménégilde, mart.
14 M. SS. Tibur., Valér., Max.
15 M. SS. Anastasie et Basilisse.
16 J. S. Drogon, ermite.
17 V. S. Anicet, p. et martyr.
18 S. S. Ursmar, év. et ab.
19 D. S. Léon IX, pape.
20 L. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archevêque.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 J. S. Georges, martyr.
24 V. S. Fidèle de Sigmaring.
25 S. S. Marc, évangéliste.
26 D. SS. Clet et Marcellin, p.
27 L. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, mart.
30 J. Ste Catherine de S., v.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 29.

Mai.

1 V. SS. Phil. et Jacq., apôt
2 S. S. Athanase, évêque.
3 D. Invention de la Ste Croix.
4 L. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte Latine.
7 J. S. Stanislas, évêque.
8 V. Apparition de S. Michel.
9 S. S. Grégoire de Naziance.
10 D. S. Antonin, archevêque.
11 L. *Rog*. S. Fr de Hiéronymo.
12 M. *Rog*. SS. Nérée, Achillée.
13 M. *Rog*. S. Servais, évêque.
14 J. ASCENSION. S. Pacôme.
15 V. Ste Dymphne, v. et m.
16 S. S. Jean Népomucène, m.
17 D S. Pascal Baylon.
18 L. S Venance, martyr.
19 M. S. Pierre Celestin, p.
20 M. S. Bernardin de S.
21 J. Ste Itisberge, vierge.
22 V. Ste Julie, vierge.
23 S. S. Guibert.
24 D. PENTECOTE. N.D.S.Ch.
25 L. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe.
27 M. *Q.-temps*. S. Jean I, p.
28 J. S. Germain, év.
29 V. *Q.-temps*. S. Maximin, év.
30 S. *Q.-temps*. S. Ferdin. III.
31 D. Trinité. Ste Pétronille.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 28.

Juin.

1 L. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Érasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 J. Fête-Dieu. S. Optat, év.
5 V. S. Boniface, év. et mart.
6 S. S. Norbert, évêque.
7 D. S. Robert, abbé.
8 L. S. Médard, évêque.
9 M. SS. Prime et Félicien, m.
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 J. S. Barnabé, apôtre.
12 V. S. Jean de S.
13 S. S. Antoine de Padoue.
14 D. S. Basile le Grand, arch.
15 L. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean-François Regis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 J. SS Marc et Marcellin, m.
19 V. Ste Julienne de Falc., v.
20 S. S. Sylvère, pape et m.
21 D. S. Louis de Gonzague.
22 L. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 J. S. Guillaume, abbé.
26 V. SS. Jean et Paul, mart.
27 S. S. Ladislas, roi de Hong.
28 D. S. Léon II, pape.
29 L. SS. Pierre et Paul, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 27.

Juillet.

—

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 J. Visitation de la Vierge.
3 V. S. Euloge, martyr.
4 S. S. Théodore, évêque.
5 D. S. Pierre de Lux., év.
6 L. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Élisabeth, reine.
9 J. SS. Martyrs de Gorcum.
10 V. Les sept Frères Martyrs.
11 S. S. Pie I, pape.
12 D. S. Jean Gualbert, abbé.
13 L. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêq.
15 M. S. Henri, em. d'Allemage.
16 J. N.-D. du Mont Carmel.
17 V. S. Alexis, confesseur.
18 S. S. Camille de Lellys.
19 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
20 L. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 J. S. Apollinaire, év. de R.
24 V. Ste Christine, v. et mart.
25 S. S. Jacques le Majeur, ap.
26 D. Ste Anne, mère de la Vier.
27 L. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 J. SS. Abdon et Sennen, m.
31 V. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 27.

Août.

—

1 S. S. Pierre-ès-Liens.
2 D. S. Étienne, S. Alphonse.
3 L. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 J. Transfiguration de N. S.
7 V. S. Donat, év. et mart.
8 S. S. Cyriac, martyr.
9 D. S. Romain, martyr.
10 L. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 J. S. Hippolyte, martyr.
14 V. S. Eusèbe, martyr.
15 S. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 D. S. Roch, confesseur.
17 L. S. Libérat, abbé.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 M. S. Joachim, S. Jules.
20 J. S. Bernard, abbé.
21 V. Ste Jeanne-Françoise.
22 S. S. Timothée, martyr.
23 D. S. Philippe Béniti.
24 L. S. Barthélemy, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 J. S. Joseph Calasance.
28 V. S. Augustin, év. et doct.
29 S. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 D. Ste Rose de Lima, vierge.
31 L. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 3
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 J. S. Remacle, év. de Maest.
4 V. Ste Rosalie, vierge.
5 S. S. Laurent Justinien.
6 D. S. Donatien, martyr.
7 L. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 J. S. Nicolas de Tolentino.
11 V. SS. Prote et Hyacinthe.
12 S. S. Guy d'Anderlecht.
13 D. S. Amé, év Sion en Val.
14 L. Exaltation de la Croix.
15 M. S. Nicomède, martyr.
16 M. *Q.-temps* S. Corneille.
17 J. S. Lambert, evêque.
18 V. *Q.-temps*. S. Jos. de Cup.
19 S. *Q.-temps*. S. Janvier, m.
20 D. S. Eustache, martyr.
21 L. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, v.
24 J. Notre-Dame d. M.
25 V. S. Firmin, év. et mar.
26 S. SS. Cyprien et Justine.
27 D. SS. Cosme et Damien, m.
28 L. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.

Octobre.

—

1 J. S. Bavon, S. Remi.
2 V. S. Léodegaire, évêque
3 S. S. Gérard, abbé.
4 D. S. François d'Assise.
5 L. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 J. Ste Brigitte, veuve.
9 V. S. Denis et ses comp., m.
10 S. S. François de Borgia.
11 D. S. Gommaire, p. de Lier.
12 L. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 J. Ste Thérèse, vierge.
16 V. S. Mummolin, évêque.
17 S. Ste Hedwige, veuve.
18 D. S. Luc, évangéliste.
19 L. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 J. S. Mellon, évêque.
23 V. S. Jean de Capistran.
24 S. S. Raphaël, archange.
25 D. SS. Crépin et Crépinien.
26 L. S. Evariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 J. Ste Ermelinde, vierge.
30 V. S. Foillan, martyr.
31 S. S. Quentin, martyr.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Novembre.

—

1 D. TOUSSAINT.
2 L. *Les Trépassés*.
3 M. S. Hubert, év. de Liége.
4 M. S. Charles Borromée.
5 J. S. Zacharie, Se Élisabeth
6 V. S. Winoc, abbé.
7 S. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 D. S. Godefroi, év. d'Am.
9 L. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 J. S. Liévin, év. et mart.
13 V. S. Stanislas Kostka.
14 S. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 D. S. Léopold, confesseur.
16 L. S. Edmond, archevéq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 J. Ste Elisabeth, duchesse.
20 V. S. Félix de Valois.
21 S. Présentat. de la Vierge.
22 D. Ste Cécile, vierge et mar.
23 L. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 J. S. Albert de Louv., év.
27 V. S. Acaire, évéque de N.
28 S. S. Rufe, martyr.
29 D. *Avent*. S. Saturnin, m.
30 L. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 29.

Decembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 J. S. François Xavier.
4 V. Ste Barbe, martyre.
5 S. S. Sabbas, abbé.
6 D. S. Nicolas, év. de Myre.
7 L. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 J. S. Melchiade, p. et m.
11 V. S. Damase, pape.
12 S. S. Valéry, abbé en Pic.
13 D. Ste Lucie, vierge et m.
14 L. S. Spiridion, évêque.
15 M. S. Adon, arch. de Vien.
16 M. *Q.-temps*. S. Eusèbe, év.
17 J. Ste Begge, vierge.
18 V. *Q.-temps*. Exp de la Vier.
19 S. *Q.-temps*. S. Némésion.
20 D. S. Philogone.
21 L. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, évêque.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 J. S. Lucien.
25 V. NOEL.
26 S. S. Etienne, premier m.
27 D. S. Jean, apôt. et évang.
28 L. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 J S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts*.

Élection du jury pour le Prix De Keyn.

Formation provisoire du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences*.

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.

Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Sciences.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget

Avril. — Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres* et du Prix De Keyn.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres* et au concours De Keyn.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Juin. — Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque classe, commencent après les séances respectives.
Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant la fin de ce mois.
Fin des vacances le 30.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*
Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.
Jugement des mémoires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*
Dernier dimanche du mois : Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Novembre. — Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et discussion des titres des candidats.
Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*
Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.
Élection par la *Classe des Lettres* des candidats pour le choix du jury chargé de décerner les prix quinquennaux : 1° des sciences historiques, 1re période; 2° des sciences morales et politiques, 7e periode; 3° d'histoire nationale, 8e période.

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.
Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences.*
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*
Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Beaux-Arts.*
Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et discussion des titres des candidats.
Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.



ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires su·· les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7ᵉ année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation :

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume (3).

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (4).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez *Bulletins*, 2e série, t. XXI, p. 454.

(4) Voyez le *Centième anniversaire de fondation de l'Académie*. Bruxelles, Hayez, 1873; 2 vol. gr. in-8°.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art 12 Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une Commission administrative de sept membres. composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette Commission administrative (1).

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (2).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la Commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Voir, à ce sujet, les résolutions prises par la Commission administrative dans la séance du 23 mars 1846, pages 34 et suivante, ci après.

(2) Les membres, les correspondants et les associés habitant le pays reçoivent les publications de l'Académie; les associés habitant l'étranger recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

ART. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

ART. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

ART. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7 On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1):

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite

(1) Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des Mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent. fr.			3 00
» »	in-8°.			1 50
» imprimée,	in-4°.			5 00
» »	in-8°.			3 00
Brochage in-4°, avec planches,	moins	de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » »	plus	de 5 feuilles . . .		5 50
» in-8°, »	moins	de 5 feuilles . . .		3 00
» » »	plus	de 5 feuilles . . .		4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé de la comptabilité générale pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses : les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

tiers de la somme affectée chaque année sur le budget pour cette catégorie de dépenses.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour les mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire ; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication ; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 20 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité (1).

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rap-

(1) Par dérogation à cet article, la classe a décidé, dans sa séance du 6 janvier 1873, que, « lorsqu'un membre de la classe présente » un ouvrage qui lui paraît digne de fixer spécialement l'attention, » il peut joindre à l'hommage qui en est offert, une analyse con- » cise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La classe décide si ce » résumé sera inséré dans le Bulletin de la séance. Dans tous les » cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'en- » gage en rien celle de la classe. »

pellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture,

ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail ; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs. Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médaille ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 3 juin 1875.

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondant aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure, et ainsi de suite (1);

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1885 :
En 1875, la sculpture et la gravure en médaille;
En 1876, l'architecture et la musique;
En 1877, la peinture et la sculpture;
En 1878, la peinture et la gravure au burin;
En 1879, l'architecture et la musique;
En 1880, la sculpture et la gravure en médaille.
En 1881, la peinture et la gravure au burin.
En 1882, l'architecture et la musique.
En 1883, la peinture et la sculpture.
En 1884, la gravure au burin et la gravure en médaille.
En 1885, l'architecture et la musique.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

ART. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

ART. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie*.

ART. 3 Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

ART. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

ART. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

ART. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1858.

seraient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Costume des membres de l'Académie (1).

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écusson surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

(1) Déterminé par arrêté royal du 13 janvier 1876.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée,* avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi*. De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres*.

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.



LOCAL DE L'ACADEMIE (1).

Art. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

Art. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bustes des académiciens décédés (2).

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'ancienne Cour (3).

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des acadé-

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

(3) Cet article a été supprimé de fait par l'arrêté précité du 30 avril 1876.

miciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants (1).

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an (2).

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (3).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) En vertu d'un règlement, adopté par l'assemblée générale des trois classes du 12 mai 1868, ne sont admis sur la liste des académiciens qui méritent les honneurs d'un buste, que ceux décédés depuis dix ans au moins.

(2) *Bustes exécutés :* membres de l'Académie: SCIENCES: Dandelin, de Nieuport, Dumont, A. Quetelet, Schmerling, Simons, Spring et Van Mons; LETTRES: le b^on de Gerlache, de Ram, de Reiffenberg, de St-Genois, de Stassart, Dewez, Lesbroussart, Moke, Raoul, Van Duyse, Weustenraad et Willems; BEAUX-ARTS: F.-J. Fétis, Ch.-L. Hanssens, Leys, Suys, Baron, Navez et Roelandt.
Belges illustres : Mercator, Roland de Lassus, Gossec.

(3) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

---

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission (3).

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1885.

(3) La cinquième période sexennale de la Commission expirera en mai 1890.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les revisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de 500 pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1885.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un Compte-rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire, dans les publica-

tions qui leur sont confiées, des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission, ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES ANCIENS MUSICIENS BELGES.

Institution (1).

ART. 1er. Une Commission est chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

ART. 2. La Commission se compose de tous les membres de la section de musique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et d'un membre de la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par le Ministre de l'Intérieur (2).

ART. 3 Un bureau permanent, formé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés par le Gouvernement, est chargé de la direction des travaux de la Commission.

Des personnes, aptes à donner un concours efficace à la Commission, peuvent lui être adjointes par le Ministre de l'Intérieur.

ART. 4. La Commission est convoquée par le président, au moins quatre fois par année :

A. Pour arrêter le mode général de publication, format, etc.;

B. Pour délibérer sur les œuvres musicales à mettre sous presse;

(1) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

(2) Voir, plus loin, la composition de la Commission au 1er janvier 1885.

C. Pour choisir les maisons chargées de la gravure, des impressions, etc.;

D. Pour dresser le budget annuel.

Les dispositions prises par la Commission, quant à ces divers objets, sont soumises à l'approbation préalable du Ministre de l'Intérieur.

ART. 5. Les membres et les adjoints présents aux réunions reçoivent les jetons de présence et de déplacement déterminés par l'arrêté royal du 13 décembre 1866 pour les séances de l'Académie.

ART. 6. Le bureau permanent réunit et, au besoin, achète les ouvrages et les documents pouvant servir à ses travaux de publication.

Après la correction des épreuves, le *bon à tirer* est donné par le président.

ART. 7. Le secrétaire-bibliothécaire tient la correspondance, rédige les procès-verbaux des séances, veille à l'exécution des décisions et conserve les archives et les livres.

ART. 8. Le trésorier encaisse les subsides accordés par l'État, paye les mandats des dépenses ordonnancées par le président et le secrétaire et présente annuellement à la Commission directrice son compte général, appuyé des pièces justificatives, conformément aux règles de la comptabilité de l'État.

ART. 9. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux et ses dépenses.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

5

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la classe des beaux-arts dans sa séance publique qui a lieu le dernier dimanche du mois d'octobre. C'est dans cette même séance que sont proclamés aussi les résultats des grands concours du Gouvernement.

(1816-1845.)

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à M. A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement*. (Mém. cour. in-4o, t. I.)

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître. — L'astérisque indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817 — Accessit à M. Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J.-F.-D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à M. J.-P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.* (Idem.)

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1821. — * Médaille d'or à M. G.-A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1824. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1825. — * Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.* (Idem.)

1825. — * Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.* (Idem.)

1825. — * Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. — * Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1826. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. — Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à M. Steiningen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1828. — * Médaille d'argent à M. A. Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1829. — * Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1829. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liège.* (Idem.)

1830. — * Médaille d'argent à M. L.-J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liège.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1830. — * Médaille d'or à M. Chasles pour son *Histoire des méthodes de géométrie.* (Mém. cour. in-4°, t. XI.)

1834. — * Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1835. — * Médaille d'or à M. A. De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — * Médaille d'or à M. H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.* (Idem.)

1836. — * Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.* (Idem.)

1837. — * Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838. — Mention honorable à M. pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839. — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — * (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues,* attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.) (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — * Médailles d'or à MM. Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines*. (Mém. cour. in-8°, t. Ier.)

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques*. (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air.*

1843. — * Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique*. (Mém. cour. in-4°, t. XVII.)

1843. — * Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes.*

1844. — * Médaille d'or à M. Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes*. (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

1845. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les engrais.*

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à M.   pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siècle*. (Mém. cour. in-4°, t. I.)

1817. — * Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1818. — Médaille d'or à M. A.-A.-M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas.*

1820. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles*. (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à M. P. Hoffman-Peerlkamp pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins*. (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas*.

1821. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse*. (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1822. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens*. (Mention honorable en 1821.) (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme*.

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour son *Éloge de François Hemsterhuis*.

1824. — * Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallonne*. (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques*.

1826. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son *Mémoire relatif aux corporations et métiers des Pays-Bas*. (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1827. — * Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas*. (Idem.)

1827. — * Médaille d'or à M. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse*. (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1828. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire relatif à l'état des Pays-Bas sous l'empereur Charles VI*. (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand*. (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols*. (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1830. — * Médaille d'or à M. J.-J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre*. (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1830. — * Médaille d'or à M. D. Grœbe pour son *Mémoire concernant les monnaies*. (Idem.)

1830. — Médaille d'or à M. L.-J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas*. (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle*.

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas*.

1835. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine*. (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle*.

1837. — * Médaille d'or à M A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle*. (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — * Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours*. (Idem.)

1838. — * Médaille d'or à M. J.-A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle*. (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1838. — * Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire*

relatif à l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique. (Idem.)

1839. — Mention honorable à M. pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à M. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.* (Idem.)

1840. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.* (Idem.)

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à M. A.-J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — * Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.* (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1845. — * Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XX.)

1845. — * Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

(1846 à 1864.)

—

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à M. B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire relatif au sujet précité remis au concours. (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1848. — * Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.* (Mém. cour. in-8°, t. II.)

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agriculture luxembourgeoise.* (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1849. — * Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1851. — * Médaille d'or à MM. F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. XXV.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à M. J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.* (Mém cour. in-4°, t. XXVI.)

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.* (Mém. cour. in-8°, t. IX.)

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIV.)

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.* (Mém. cour. in 4°, t. XXXVII)

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.* (Idem.)

1873. — * Médaille d'or à M P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXV.)

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.* (Mém. cour. in 8°, t. XXVI.)

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur *Mémoire concernant les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.* (Mém. cour. in-4°, t. XL.)

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liége.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

1879. — Mention honorable à M. Ad. Courtois pour son mémoire *Sur la torsion.*

1880. — * Médaille d'or à M. A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. De Heen pour son mémoire sur les *Relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1882. — Médaille d'or à M. Léon Fredericq pour son mémoire concernant l'*Influence du système nerveux sur la régulation de la température à sang chaud.* (*Archives de Biol.*, t. III, p. 687.)

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A.-C.-A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire relatif au même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846. (Mém. cour. in-4°, t. XXII.)

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à M. J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médaille d'or à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1850. — * Médaille d'or à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-8°, t. IV.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise* (*Bull.*, t. XVIII, 1re partie, p. 517.)

1851. — * Médaille d'or à M. A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, consacrée au même sujet.* (Idem, 540.)

1851. — * Médaille d'or à MM. Legrand et Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIV.)

1852. — * Médaille d'or à M. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1853. — Médaille d'argent à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à M Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à M. De Give pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.* (Mém. cour. in-8°, t. VI.)

1854. — * Médaille d'or à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1854. — * Médaille d'or à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1856. — * Médaille d'or à M. F. Nève pour son mémoire *Sur le collège des Trois-Langues à Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVIII.)

1857. — * Médaille d'or à M. Delfortrie pour son mémoire *Sur les*

analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise. (Mém. cour. in-4°, t. XXIX.)

1857. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son *Mémoire concernant l'histoire du Grand Conseil de Hainaut.* (Mém. cour. in-8°, t. VII.)

1858. — * Médaille d'or à M. F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.* (Mém. cour. in-8°, t. XII.)

1858. — Médaille d'argent à M. H. Voituron pour son *Mémoire sur le même sujet.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Loise pour son *Mémoire concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.* (Mém. cour. in-8°, t. VII.)

1859. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à M. A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.* (Mém. cour. in-8°, t. XIII.)

1860. — * Médaille d'or à M. P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.* (Mém. cour. in-8°, t. XI.)

1860. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire concernant les Chambres de rhétorique.* (Idem.)

1862. — Médailles d'argent à M. Lecouvet et à M.   pour leurs mémoires sur *Aubert Le Mire.*

1862. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — Médaille d'argent à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècles.*

1863. — * Médaille d'or à M. C.-B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — * Médaille d'or à M. C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.* (Mém. cour. in-8°, t. XVI.)

1864. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècles.* (Médaille d'argent en 1863.) (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1864. — * Médaille d'or à M. A. De Jager pour son *Éloge de Vondel*. (Mém. cour. in-8°, t. XVII.)

1867. — Médaille d'argent à M.   pour son *Appréciation du talent de Chastellain*.

1867. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint*. (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges)*. (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1869. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son *Mémoire concernant l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint*. (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1869. — * Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres*. (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1870. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie*. (Mém. cour. in-4°, t. XXXVI.)

1871. — * Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique*. (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1871. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liège*. (Mém. cour. in-4°, t. XXXVIII.)

1873. — * Médaille d'or à M. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire*. (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1873. — Médaille d'argent à M. Varenbergh pour son mémoire sur le même sujet.

1874. — * Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère*. (Mém. cour. in-4°, t. XLIII.)

1874. — * Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur St Anselme de Cantorbéry*. (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail* [1].

[1] A été imprimé par l'auteur.

1876. — * Médaille d'or à M. A. Faider pour son mémoire *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVII.)

1877. — * Médaille d'or à M. Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.* (Mém. cour. in-8°. t. XXVIII.)

1879. — * Médaille d'or, en partage, à MM. H.-V.-A Francotte et J. Küntziger, pour leurs mémoires *Sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXX.)

1879. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur Jacqueline de Bavière.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1880. — * Médaille d'or (en partage), à M. V. Brants et à MM. De Potter et Broeckaert pour leurs mémoires *Sur l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXII.)

1881. — * Médaille d'or à M. A. De Decker, pour son mémoire en flamand *Sur les Malcontents.* (Mém. cour in-8°, t. XXXIII.)

1881. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur l'échevinage.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXIII.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. Alberdingk Thijm pour son *Mémoire sur les institutions charitables en Belgique au moyen âge.* Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à M. A. Delattre pour son *Mémoire sur l'Empire des Mèdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à M. Richald pour son *Mémoire sur l'histoire des finances de la Belgique depuis 1830.*

1884. — * Médaille d'or à M. L. Demarteau pour son mémoire *Sur l'histoire de la dette publique belge.*

1884. — * Médaille d'or à M. Edg. de Marneffe pour son mémoire *Sur les institutions mérovingiennes.*

M. de Pouhon avait institué un prix de *six mille* francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne.* Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la

classe des lettres, après avis du donateur, a posé la *question de l'origine belge des Carlovingiens.* Elle a décerné, en 1862, ce prix, augmenté de six cents francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig. auteurs d'un mémoire sur ce sujet.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de *dix mille* francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction ».

Le prix pour la première période (1868 à 1872) a été décerné à M. François Laurent, pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles.*

Le prix pour la deuxième période (1873 à 1877) a été décerné à M. Louis Melsens, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

Le prix pour la troisième période (1878-1882) a été décerné à M. J. Dauby, pour son livre intitulé : *Des grèves ouvrières.*

PRIX DE KEYN.

M. De Keyn a fondé, par donation, un concours annuel ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen. Un premier prix de *deux mille* francs et deux prix de *mille* francs, chacun, peuvent être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction ou d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Premier concours : *1re période, 1880.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à M. Camille Lemonnier pour un recueil de contes manuscrits, intitulé : *Histoire de quelques bêtes.*

Prix de mille francs, votés : 1° à M. Émile Leclercq pour son livre, intitulé : *Les contes vraisemblables;* 2° à M. Schoonjans, pour son livre intitulé : *Aanvankelijke lessen in de theoretische rekenkunde.*

Premier concours : *2e période, 1880-1881.* Enseignement moyen.

Prix de mille francs, votés :

1° A MM. Delbœuf et Iserentant pour leur ouvrage intitulé : *Le latin et l'esprit d'analyse* et *Chrestomathie latine*, mss.;

2° A M. Gantrelle pour son ouvrage intitulé : *Cornelii Tacitii historiarum libri qui supersunt;*

3° A M. F. Plateau pour son ouvrage intitulé : *Zoologie élémentaire;*

4° A l'ouvrage de feu Eugène Van Bemmel, intitulé : *Traité général de littérature française.*

DEUXIÈME CONCOURS : *1re période, 1881-1882*. Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à M. Léon Evrard pour son livre intitulé : *La santé du peuple.*

Prix de mille francs, votés :

1° A M. L. Genonceaux pour son livre intitulé : *Leesboek;*

2° A M. Émile Leclercq pour son livre intitulé : *Histoire d'une statue.*

DEUXIÈME CONCOURS : *2e période 1882-1883.* Enseignement moyen.

Prix de mille francs, votés :

1° A M. Léon Vanderkindere pour son *Manuel de l'histoire de l'antiquité;*

2° A M. A.-J. Wauters pour son *Histoire de la peinture flamande;*

3° A M. Swarts pour son *Traité de chimie;*

4° A M. J.-B. Liagre pour sa *Cosmographie stellaire.*

PRIX ADELSON CASTIAU.

M. Adelson Castiau, par disposition testamentaire, a chargé la Classe des lettres de décerner tous les trois ans un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur ouvrage belge, imprimé en manuscrit : *Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.*

Le prix pour la première période (1881-1883) a été décerné à M. J. Dauby, chef de division gérant du *Moniteur*, auteur d'un mémoire répondant au sujet précité.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

—

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. Hugo Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

—

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1854. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — * Médaille d'or à M. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1857. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — * Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t X.)

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à MM. E. Baes et Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1865. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son *Mémoire concernant l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1873. — * Médaille d'or à M. A. Schoy pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1874. – Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.*

1875. — * Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. XLI.)

1877. — * Médaille d'or à M. Edg. Baes pour son *Mémoire concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1877. – * Médaille d'or à M. Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIX.)

1878. — * Médaille d'or à M. Henri Hymans pour son mémoire *Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens.* (Mém cour. in-4°, t. XLII.)

1879. — Mention très honorable à M. pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre jusqu'a l'époque de Rubens.*

1881. — * Médaille d'or à M. Edgar Baes pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre avant Rubens.* (Mém cour. in-4°, t. XLIV.)

1883. – Médaille d'or à M. Michel Brenet, pour son mémoire *Sur Grétry.*

1883. – Médaille d'or à M. pour son mémoire *Sur l'influence du réalisme sur la peinture contemporaine.*

—

ART APPLIQUÉ.

La classe des beaux-arts avait ouvert un concours extraordinaire de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à M. Joseph Bal pour sa gravure du tableau de M. L. Gallait : *Jeanne la Folle.*

La même classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849 qu'un concours d'art appliqué aurait lieu concurremment avec son concours littéraire annuel. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — Peinture et sculpture. — Prix de mille francs accordé à M. X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie*, et prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture.*

1873. — Architecture et musique. — Prix de mille francs accordé à M. H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié à la Paix*, et prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor pour instruments à cordes.*

1874. — Peinture et gravure au burin. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton d'une frise destinée à une *Salle d'hospice*, et prix de six cents francs accordé à M. J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — Sculpture et gravure en médailles. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture*, et prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874* et *l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — Architecture et musique. — Prix de mille francs accordé en partage à MM. H. Vandeveld et J. Baes pour leurs projets de *Pont monumental*, et prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — Peinture et Sculpture. — Prix de mille francs accordé à M. A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance, la crèche école gardienne et le jardin d'enfants;* et prix de mille francs accordé à M. George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — Peinture et gravure au burin. — Prix de peinture non décerné; prix de six cents francs accordé à M. Pierre J. Arend-

zeen pour sa gravure d'un tableau de J. Portaels : *Dans la bruyère.*

1879. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. Oscar Raquez pour son projet de *Fontaine monumentale;* prix (d'encouragement) de cinq cents francs, avec mentions honorables, accordés à MM. Jos. Callaerts et Raffaele Coppola pour leurs *Symphonies à grand orchestre.*

1880. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de mille francs décerné à M. De Rudder pour sa statue représentant le *Printemps,* et mention honorable à M. J. De Keyser pour sa statue représentant le même sujet; prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour sa *médaille commémorative du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale.*

1881. — PEINTURE ET EAUX-FORTES. — Prix de mille francs décerné à M. E. Broermann pour son carton représentant le *Commerce maritime;* prix de six cents francs à M. A. Danse pour sa gravure du tableau de Jordaens : *Le Satyre et le Paysan.*

1882. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs décerné à M. Jules Van Crombrugghe, pour son *Projet d'entrée de tunnel dans les Alpes;* prix de mille francs à M. Joseph Callaerts, pour son *Trio pour piano, violon et violoncelle,* et mention très honorable à M. P. Heckers, pour son *Trio sur le même sujet.*

1883. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs décerné à M. Henri Evrard, de Bruxelles, pour son carton représentant les *Secours en temps de guerre;* et mention honorable à M. Guillaume-François Hoffman pour son carton représentant le même sujet. (Le prix pour la sculpture n'a pas été décerné. Sujet : Statue monumentale personnifiant *l'Électricité.*)

1884. — GRAVURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de six cents francs décerné à M. Fr. De Mersmann pour sa gravure du tableau de J. Stallaert : *Œdipe et Antigone;* prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour sa médaille de l'inauguration de la forêt d'Epping en 1882 par l'impératrice-reine Victoria.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

---

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres, et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

Remplacement du prix quinquennal des sciences morales et politiques par trois autres prix, et création d'un prix quinquennal des sciences sociales (2).

Art. 1er. Le prix quinquennal des sciences morales et politiques institué le 6 juillet 1851 est remplacé par les trois prix suivants :

A. Prix quinquennal des sciences historiques;

B. Prix décennal des sciences philosophiques;

C. Prix décennal de philologie.

Art. 2. Il est institué en outre un prix quinquennal des sciences sociales.

Art. 3. Le prix de chacun de ces concours est fixé à 5,000 francs.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859.

(2) Sanctionné par arrêté royal du 20 décembre 1882.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES PRIX QUINQUENNAUX ET DÉCENNAUX.

Art. 1er. Le programme de chacun des concours quinquennaux et décennaux est fixé comme suit :

A. — Prix quinquennal d'histoire nationale.

(Institué le 1er décembre 1845.)

Histoire politique du pays, tant interne qu'externe. — Histoire des provinces et des communes. — Histoire diplomatique. — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances, etc. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts. — Histoire religieuse, histoire militaire. — Recueils de documents analysés et annotés. — Ethnographie, géographie et statistique historique. — Archéologie nationale, numismatique belge, études biographiques, généalogiques, bibliographiques, etc. (auxiliaires de l'histoire).

B. — Prix quinquennal de littérature française.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

C. — Prix quinquennal de littérature néerlandaise.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

D. — Prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Physique et chimie expérimentales.

b) Mathématiques pures comprenant l'analyse et la géométrie.

c) Mathématiques appliquées comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc.

E. — Prix quinquennal des sciences naturelles.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Sciences zoologiques. — Morphologie animale divisée en : 1° zoologie descriptive et paléontologie animale, anatomie et embryologie, et 2° physiologie animale.

b) Sciences botaniques. — Morphologie botanique divisée en : 1° botanique descriptive et paléontologie végétale, anatomie végétale et embryologie végétale, et 2° physiologie botanique.

c) Sciences minérales. — Minéralogie. — Géologie. — Applications de la paléontologie à la géologie.

F. — Prix quinquennal des sciences historiques.

(Institué le 20 décembre 1882.)

a) Histoire dans l'acception la plus large du mot, savoir : Histoire universelle; histoire particulière des nations étrangères et de leurs institutions; histoire des religions, des mythologies, des croyances populaires, des mœurs et des coutumes; études comparées sur les civilisations. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts (pays étrangers). — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances (id.). — Géographie, ethnographie, statistique historique (id.). — Autres études auxiliaires de l'histoire; paléographie diplomatique, épigraphie, numismatique, chronologie, etc.

b) Antiquités politiques, judiciaires, administratives, etc.

c) Critique historique et littéraire; critique d'art.

G. — Prix décennal des sciences philosophiques.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Métaphysique, logique, psychologie, philosophie morale, philosophie du droit, philosophie du langage, philosophie de l'éducation, esthétique, philosophie de la nature, philosophie de l'histoire, histoire de la philosophie.

H. — Prix décennal de philologie.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Linguistique; philologie (orientale, classique, germanique, romane, etc.).

I. — Prix quinquennal des sciences sociales.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Sciences juridiques en général, législation et droit, etc. — Économie politique. — Bienfaisance. — Hygiène. — Éducation. — Instruction.

Art. 2. La nomenclature des divers programmes n'est pas limitative.

Art. 3. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes pour les cinq premiers de ces concours sont maintenus tels qu'ils ont été établis par les règlements antérieurs (1).

(1) L'art. 1er du règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848, portait : « La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 ».

La 8me période comprendra donc les années 1881-1885 et le prix pourra être décerné en 1886.

L'article 1er du règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences, sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851, était ainsi conçu :

« Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles ;
Littérature française ;
Sciences physiques et mathématiques ;
Littérature flamande ;
Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles ; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite. »

Voir page 98 les dates auxquelles ces prix pourront être décernés.

Art. 4. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes établis par les règlements antérieurs pour le prix quinquennal des sciences morales et politiques, remplacé par trois concours nouveaux, seront appliqués au concours quinquennal des sciences historiques institué par l'arrêté royal du 20 décembre 1882, dont la première période quinquennale prendra fin le 31 décembre 1885.

Art. 5. Le premier concours quinquennal pour le prix des sciences sociales comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1882 jusqu'au 31 décembre 1886.

Art. 6. Le premier concours décennal pour le prix des sciences philosophiques comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1887.

Art. 7. Le premier concours pour le prix décennal de philologie comprendra les ouvrages publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1889.

Art. 8. Seront admis à ces différents concours les ouvrages d'auteurs Belges de naissance ou naturalisés, publiés en Belgique ou à l'étranger pendant l'une des années dont se compose chaque période.

Tous les ans, avant la clôture de chaque période, un avis inséré au *Moniteur belge* invitera les intéressés à adresser au département de l'intérieur un exemplaire de leurs œuvres qui se trouveraient dans les conditions voulues, en mentionnant d'une manière expresse que l'œuvre envoyée est destinée à être soumise au jury chargé de décerner tel ou tel prix.

Art. 9. A l'administration supérieure est réservé, toutefois, le droit de soumettre d'office au jury de chaque concours

les ouvrages qui réunissent les conditions prescrites et dont la publication est venue à sa connaissance autrement que par l'envoi prescrit par l'article 8.

ART. 10. Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en néerlandais ou en latin.

ART. 11. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, celui-ci est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

ART. 12. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

ART. 13. Un ouvrage achevé dont quelque partie aurait déjà été couronnée sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

ART. 14. Le jugement de chaque concours sera attribué à un jury de sept membres nommé par Nous sur une liste double de présentation dressée :

a) Pour les prix quinquennaux des sciences physiques et mathématiques et des sciences naturelles, par la classe des sciences, et

b) Pour les autres concours, par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 15. Le jury chargé de juger un concours ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins.

Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à

son examen, il décidera si parmi ces ouvrages il en est un qui mérite le prix quinquennal ou décennal à l'exclusion des autres et lequel.

La question sera mise aux voix sans division ; elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 16 Les ouvrages des membres du jury ne peuvent concourir pour le prix.

Art. 17. En cas de doute, quant à la classification d'un ouvrage, le jury chargé de décerner le prix tranchera la question par un vote spécial.

La question ne pourra être résolue que par quatre voix au moins et aucun membre n'aura le droit de s'abstenir de voter.

Art. 18. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

(1851.)

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet;
6e — (1871-1875), prix décerné à M. Th. Juste;
7e — (1876-1880), prix décerné à M. Gachard;
8e — (1881-1885), à décerner en 1886.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin;
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis;
6e — (1873-1877), prix non décerné;
7e — (1878-1882), prix non décerné.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience;
5e — (1870-1874), prix décerné aux œuvres de feu M. Bergmann;

6e *période* (1875-1879), prix décerné à M. Pol de Mont ;
7e — (1880-1884), à décerner en 1885.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau ;
2e — (1854-1858), prix non décerné ;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas ;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau ;
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener ;
6e — (1874-1878), prix décerné à M. J.-C. Houzeau ;
7e — (1879-1883), prix décerné à M. C. Le Paige.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P.-J. Van Beneden ;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et le baron de Selys Longchamps ;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden ;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden ;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy ;
6e — (1872-1876), prix décerné à M. Éd. Van Beneden ;
7e — (1877-1881), prix décerné à M. L.-G. de Koninck.
8e — (1882-1886), à décerner en 1887.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch ;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville ;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans ;
4e — (1866-1870), prix non décerné ;
5e — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent ;
6e — (1876-1880), prix décerné à M. De Laveleye.
7e — (1881-1885), à décerner en 1886.

Sciences historiques.

1re *période* (1881-1885), à décerner en 1886.

Sciences sociales.

1re *période* (1882-1886), à décerner en 1887.

PRIX DÉCENNAUX.

Sciences philosophiques.

1re *période* (1878-1887), à décerner en 1888.

Philologie.

1re *période* (1880-1889), à décerner en 1890.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets, mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales (2).

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de Septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 1er septembre 1881, les ouvrages dramatiques écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la neuvième période (1882-1884) pourra être décerné en 1885.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

ART. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

ART. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays (2), ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

ART. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

ART. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

ART. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

ART. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

ART. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (3).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 26 août 1881, les ouvrages écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Le prix pour la dixième période (1883-1885) pourra être décerné en 1886.

PRIX TRIENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

Littérature dramatique française.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. C. Potvin;
2e — (1861-1863), prix décerné à M. C. Potvin;
3e — (1864-1866), prix non décerné;
4e — (1867-1869), prix non décerné;
5e — (1870-1872), prix décerné à M. C. Potvin;
6e — (1873-1875), prix décerné à M. H. Delmotte;
7e — (1876-1878), prix décerné à M. L. Claes;
8e — (1879-1881), prix non décerné.
9e — (1882-1884), pourra être décerné en 1885.

Littérature dramatique flamande.

1re *période* (1856-1858), prix decerné à M. H. Van Peene;
2e — (1859-1861), prix décerné à M. B. Sleeckx;
3e — (1862-1864), prix décerné à M. F. Van Geert;
4e — (1865-1867), prix décerné à M. A. Vandenkerckhove;
5e — (1868-1870), prix décerné à M. F Vande Sande;
6e — (1871-1873), prix décerné à M. D. Delcroix;
7e — (1874-1876), prix décerné à M. D. Delcroix;
8e — (1877-1879), prix non décerné;
9e — (1880-1882), prix décerné à M. Frans Gittens.
10e — (1883-1885), pourra être décerné en 1886.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

Réorganisation générale [1].

ARTICLE PREMIER. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger [2].

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

ART. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

ART. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant [3]:

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

[1] Sanctionnée par arrêtés royaux du 22 mai 1875.

[2] Cette pension est actuellement de 5,000 francs pour la peinture et la sculpture.

[3] Cet article a été adopté par arrêté royal du 4 septembre 1882 qui en a modifié la rédaction primitive.

L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Tous les cinq ans il est ouvert un concours spécial pour la gravure.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires (1).

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

(1) Voir articles additionnels, pp. 110 et 111.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12 Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13 Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur sur ces communications (1).

ART. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du Gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au Gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

ART. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée pa

(1) Voir arrêté ministériel du 24 juillet 1878, p. 112.

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du Gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après:

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen, qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 73 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse ;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'art. 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Ces dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit.

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

1819.	P. [1]	Grand prix,	De Braekeleer (F.).	d'Anvers
1821.	»	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823.	»	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826.	»	» »	Non décerné.	
1828.	»	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830.	S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832.	P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834.	A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836.	S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838.	P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem
1840.	G.	» »	Non décerné.	
1842.	P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844.	A.	» »	Ombrechts (A.-L.).	de Gand.
1846.	S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847.	P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848.	G.	» »	Bal (C.-J.).	de Berchem.
1849.	A.	» »	Laureys (F.).	d'Ostende.
1850.	P.	» »	Carlier (M.).	de Wasmuel.
		2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851.	S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
		2d prix,	Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op-den-Berg.
			Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852.	P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
		2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
		M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
1853.	A.	Grand prix,	Non décerné.	
1854.	P.	» »	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
		2d prix,	Goeyers (A.),	de Malines.
			Hendrix (L.),	de Peer.
1855.	G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
		2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856.	S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
		2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.

[1] Les initiales après la date signifient : P (Peinture), A (Architecture), S (Sculpture), G (Gravure).

1857.	P.	Grand prix,	Beaufaux (P.-C.),	de Wavre.
		2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
			Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858.	A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
		2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
		M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859.	S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
		2d prix,	Dehaen (J.-P.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860.	P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
		2d prix,	Verhas (J.-F.),	de Termonde.
		M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861.	G.	Grand prix,	Copman (E.-J.),	de Bruges.
		M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862.	A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
		2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
		M. honorable,	Vanderheggen (A.),	de Bruxelles.
1863.	P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
		2d prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
			Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
1864.	S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
		2d prix,	Carbon (C.),	de Gits (Fl. occ.)
		M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
			Samain (L.),	de Nivelles.
1865.	P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
		M. honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas.
1866.	A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
1867.	P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C. E.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
			Mellery (X.),	de Laeken.
1868.	C.		Le concours n'a pu avoir lieu faute de concurrents.	
1869.	S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	de Sables-d'Olonne.
		2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
			Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
		M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout
1870.	P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
		2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871.	A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
		M. honorable,	Boonen (L.),	d'Anvers.
1872.	S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
		2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F.O.)
			Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége.
			Vinçotte (T.),	de Borgerhout.

1873. P.	Grand prix,	Non décerné.	
	2d prix,	Siberdt (E.),	d'Anvers.
1874. G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
	M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875. A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	»
	2d prix,	Allard (E.),	de Bruxelles.
		Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876. P.	Grand prix,	Non décerné.	
1877. S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
	M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
		Geefs (G.),	d'Anvers.
		Duwaerts (D.),	de Diest.
1878. P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
	2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
	M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.
1879. A.	Grand prix,	Geefs (Eug.),	d'Anvers.
	2d prix,	Dieltiens (Eug.).	de Grobbendonck.
		Van Rysselberghe (Oct.),	de Minderhout.
1880. P.	Grand prix,	Cogghe (Rémy),	de Mouscron.
	2d prix,	Verbrugge (Emile),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Landuyt,	de Bruxelles.
1881. G.	Grand prix,	Lenain (Louis),	d'Estinnes-au-Val.
	2d prix,	Vander Veken,	d'Anvers.
1882. S.	Grand prix,	Charlier (Gme),	d'Ixelles.
	2d prix,	Braecke (P.),	de Nieuport.
		De Rudder (Is.),	de Bruxelles.
1883. P.	Grand prix,	Verbrugge (Émile),	de Bruges.
	2d prix,	Van Acker (Fld),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Strydonck (Gme),	de Bergen (Norw.).
1884. A.	Grand prix,	Dieltiens (Eug.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Truymans (Ferd.),	d'Anvers.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

ART. 1er. Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

ART. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

ART. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 30 juillet de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après

ART. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (2).

ART. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Voir p. 124 : *Concours pour les cantates*.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur, est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent.

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 11. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix, sont prises à la majorité absolue des suffrages. Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté

Règlement (1).

Art. 1er. — Le concours bis-annuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet (2).

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à huit heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue (vocale ou instrumentale) développée à deux sujets et à quatre parties; 2° d'un chœur peu développé avec orchestre.

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette épreuve.

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins. Le texte du chœur est choisi par le concurrent.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant le sujet de la fugue, ainsi que le texte du chœur, et les aspirants se retirent

(1) Arrêté par dispositions ministérielles des 5 mars 1849, 30 mai 1855, 18 mars 1873 et 31 mars 1879.

(2) Le prochain concours aura lieu en 1885.

dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois au concours.

Art. 9. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service, est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail, tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 10. — La fugue et le chœur, sujets de l'épreuve, sont remis au jury le surlendemain à huit heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 11. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue ou le chœur, sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 12. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 10, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 13. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les compositions par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à huit heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée, et ajourne l'assemblée du jury au vingt-sixième jour après l'entrée en loge des concurrents.

Art. 14. — Le jour fixé pour le concours, le président du jury, assisté du secrétaire, reçoit les concurrents au local désigné et remet à chacun d'eux une copie des paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du concours (1).

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour mettre la scène en musique avec orchestre.

Art. 16. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service.

Art. 17. — Les concurrents sont immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges. Leurs malles ou paquets sont inspectés par le président du jury et le secrétaire; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales, manuscrites ou imprimées, ni aucun ouvrage de théorie.

Art. 18. — Aucune personne autre que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut pénétrer dans les loges des concurrents.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un deux, est ouvert ou déployé avant la remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

(1) Voir page 124 : *Concours pour les cantates.*

En cas d'indisposition, ledit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 19. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 20. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement chacune des pages.

Art. 21. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage, est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 22. — Le jour qui suit la clôture du concours, le jury se réunit à huit heures du matin Il reçoit des mains du secrétaire les compositions des concurrents et arrête les mesures nécessaires pour l'examen de ces œuvres. Il fixe, en outre, le jour auquel il sera procédé à l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art 23. — L'audition étant terminée, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de décerner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 24. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les direc-

teurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique.

Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 25. — Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française ou flamande. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française ou en langue flamande, à son choix. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, sur les poëmes d'Homère et du Dante, ainsi que sur les Niebelungen, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Vondel, de Goethe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVIe siècle jusqu'à ce jour.

Si l'examen a lieu en flamand, le lauréat devra justifier dans l'épreuve orale prescrite par le § 3 du présent article, qu'il a de la langue française une connaissance suffisante pour profiter immédiatement de ses voyages à l'étranger.

Art. 26. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années pendant lesquelles il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique; ces compositions sont soumises à l'examen de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale. Il adresse, en outre, tous les trois mois, au Gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux. Ces rapports sont également communiqués à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 27. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 28. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 26. A son arrivée dans une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 29 — Les frais divers du concours sont à charge du Gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 30 — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

CONCOURS POUR LES CANTATES.

Institution (1).

Art. 1er. — Il est ouvert un double concours pour la composition d'un poëme en langue française et d'un poëme en langue flamande destinés à être mis en musique pour le prix de composition musicale.

Art. 2. — Il sera décerné un prix de 300 francs ou une médaille d'or de la même valeur à l'auteur de chacun des deux poëmes, français et flamand, désignés par le jury.

Les poëmes ne contiendront pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix des sujets est abandonné à l'inspiration des auteurs, qui pourront, à leur gré, écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène

(1) Arrêté royal du 31 mars 1879.

Art. 3. — Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention de l'un ou l'autre des prix institués par le présent arrêté adresseront, avant le 1er mai (1), leur travail au secrétaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les manuscrits ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme.

Dans ce cas, le prix sera dévolu au poëme qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. — Le jugement des poëmes, tant français que flamands, se fera par un jury de sept membres à nommer par le Roi, sur une liste double de présentation dressée par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique Quatre membres au moins du jury devront connaître les deux langues.

Art. 5. — Les deux poëmes couronnés seront transmis au moins quinze jours avant le concours de composition musicale au Ministre de l'Intérieur, qui en fera faire la traduction. Ils seront ensuite renvoyés au jury, qui désignera le poëme à mettre en musique.

Les concurrents pourront se servir soit du texte original, soit de la traduction pour la composition musicale

Art. 6. — Le choix du poëme se fait le jour de l'épreuve préparatoire. Toutefois, les billets cachetés ne sont ouverts qu'après l'ouverture du concours définitif.

(1) Le prochain concours aura lieu en 1885.

Un exemplaire du poëme original et de la traduction est remis à chacun des concurrents au moment de l'entrée en loge pour ce concours.

Programme (1).

—

Les cantates ne dépasseront pas 200 vers. Elles appartiendront soit au genre lyrique, soit au genre dramatique. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire qu'elles aient été conçues en vue de la représentation théâtrale.

(1) Arrêté royal du 26 avril 1883.

LAURÉATS

DES

GRANDS CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

1834.	1er prix.	Busschop (Jules),	de Bruges.
	2d »	Ermel,	de Bruxelles.
1841.	1er »	Soubre (E.-J.),	de Liège.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liège.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liège.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Le même.	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liège.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Le même.	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoît (Pierre-L.),	d'Harlebeke.
1857.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liège.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liège.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable.	Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liège.
1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
		Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.

1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liége).
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liège.
1867.	1er prix.	Walput (Ph.-H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Émile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Le même.	
	2d »	(Non décerné), l'auteur, M. Émile Mathieu, ayant déjà obtenu un second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	Le même.	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas).
	2d »	Simar (Julien),	de Bruxelles.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liège.
		Dethier (Émile),	de Liège.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.
1879.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1881.	1er prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
	2d prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
1883.	2d prix (en partage).	Heckers (Pierre),	de Gand.
		Soubre (Léon),	de Liège.

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES

—

POÈMES FRANÇAIS.

1847. M. Pujol (Auguste). — *Le roi Lear* (1).
1849. » Gaucet, de Liège. — *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. » Claessens (J.-J.). — *Le festin de Balthazar* (3).
1853. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Les Chrétiens-Martyrs* (4). (Pris en dehors de 16 concurrents.)
1855. » Steenberghe. — *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. » Wytsman (Clém.), de Termonde. — *Le meurtre d'Abel* (6).
1859. » Braquaval (Mme Pauline). — *Le juif errant* (7).
1861. » La même. — *Agar dans le désert* (8).
1863. » Kürth, de Mersch. — *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletins*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847 ; p. 607.
(2) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, IIe part., 1854 ; p 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, IIe part., 1855 ; p. 332.
(6) B. 2e série, t III, 1857 ; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859 ; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861 ; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863 ; p. 278.

POËMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. Mme Strumann, née Amélie Picard, de St-Léger-sur-Ton. - *La fille de Jephté* (1).
» M. Hiel (Emmanuel), de Termonde. — *De Wind* (2).
1867. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Jeanne d'Arc* (3).
» » Versnayen (Charles), de Bruges. — *Het Woud* (4).
1869. » Lagye (Gustave), d'Anvers. — *La dernière nuit de Faust* (5). Traduction flamande par M. Emmanuel Hiel (6).
» » Adriaensen (Jean), à Louvain. — *De zuster van liefde* (7).
1871. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Le songe de Colomb* (8). Traduction flam. par M. Emmanuel Hiel (9).
» » Willems (Franz), à Anvers. — *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *L'Océan* (11).
» » Van Droogenbroeck (Jean), à St-Josse-ten-Noode. — *Torquato Tasso's dood* (12). — Traduction française par M. J. Guilliaume (13).
1875. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *La dernière bataille* (14).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2e série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(4) B. 2e série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2e série, t. XXVIII, 1869; p. 303; — (6) p. 310.
(7) Non imprimé dans les *Bulletins*.
(8) B. 2e série, t. XXXII, 1871; p. 141; — (9) p. 147.
(10) et — (11) Non imprimés dans les *Bulletins*.
(12) B. 2e série, t. XXXVI, 1873; p. 292; — (13) p. 287.
(14) Non imprimé dans les *Bulletins*.

1875. M. Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Meermin* (1). — Traduction par M. J. Guilliaume (2).

1877. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Samson et Dalila* (3).

» » Sabbe (Jules), de Bruges. — *De klokke Roeland* (4). — Traduction par M. Jules Guilliaume (5).

1879. » Baes (Edg.), à Ixelles. — *Judith.*

» » Van Droogenbroeck (J.), à St-Josse-ten-Noode. — *Camoëns* (6). — Traduction par M. Jules Guilliaume (7).

1881. » Lagye (G.), à Schaerbeek. *Les filles du Rhin.*

» » Bogaerd (Charles), à Laeken. — *Scheppingslied.* — Traduction par M. Antheunis (8).

1883. » Solvay (Lucien), à St-Josse-ten-Noode. — *Les Aïssa-Ouahs.*

» » Van Oye (Eug.), à Ostende. — *Daphné.* — Traduction par M. J. Antheunis (9).

(1) *Bulletins*, 2e série, t. XLII, 1876; p. 440; — (2) p. 448.

(3) Non imprimé dans les *Bulletins*.

(4) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; — (5) p. 306.

(6) B. 2e série, t. XLVIII, 1879; p. 330; — (7) p. 324.

(8) B. 3e série, t. II, 1881; p. 359.

(9) B. 3e série, t. VI, 1883.

PRIX PERPÉTUELS.

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

—

Concours.

1re période (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart*. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e période (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé, d'année en année, jusqu'en 1867.

3e période (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur.* Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e PÉRIODE (1875-1880).

La classe des lettres avait offert un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacrée à *Simon Stévin.* Ce concours n'a pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883.

La classe a mis au concours pour cette période prorogée jusqu'au 1er février 1886 la notice de *David Teniers* (1610-1690 ?).

Le prix a été porté à mille francs.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 10 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante:

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

Concours.

1re PÉRIODE (1859-1864).

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de ce concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1869, à M. Émile de Borchgrave. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, collection in-4°.

2e PÉRIODE (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en mai 1874, à M. Edmond Poullet. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e PÉRIODE (1871-1876).

La classe avait offert, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Ce concours n'ayant pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883, la classe a remplacé cette question par le sujet suivant :

Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation actuelle *des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de* lieux dits, *etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallonne est devenue flamande, et* vice versa. *Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux concurrents le soin de déterminer l'étendue; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées.*

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk*. Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re période (1868-1877).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la *première période décennale* (1868-1877), un prix de *sept cents francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken.

(Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1882).

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin*, expirera par prorogation le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son Mari.

Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

MIJNHEER DE MINISTER,

« Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank*, door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden*, van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamsch-sprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten, die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen*.

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen*.

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg*.

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury ter bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben u hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe Anton Bergmann,

» geb. Van Acker. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le Gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden,* de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très-regretté Mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le Gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Signé : Veuve ANTON BERGMANN,
» née VAN ACKER. »

La Classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers*.

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

FONDATION JOSEPH DE KEYN.

Prix annuels et perpétuels pour des ouvrages d'instruction et d'éducation laïques.

Institution.

La Classe des lettres, dans sa séance du 1er mars 1880, a reçu communication de M. le Ministre de l'Intérieur de la copie d'un acte par lequel M. Joseph De Keyn (1), de Saint-Josse-ten-Noode, fait, sous certaines conditions, donation à l'Académie, d'une somme de 100,000 francs (2); ainsi que d'un autre acte qui constate l'acceptation de cette libéralité (3).

(1) Décédé le 14 avril 1880.

(2) Afin d'assurer une rente annuelle de 4,000 francs, cette somme a été portée, par le donateur, à 106,410 francs.

(3) Acte du 5 février 1880, contenant : Donation par M. Joseph De Keyn, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu : M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, lequel a déclaré, par les présentes, faire donation entre vifs :

A l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de cent mille francs, qu'il s'oblige de verser entre les mains de la Commission administrative de ladite

M. le Ministre y joint une expédition de l'arrêté royal suivant, en date du 11 février 1880, acceptant la donation de M. De Keyn.

Académie, aussitôt qu'elle aura été autorisée par l'autorité compétente à accepter la présente libéralité.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de cent mille francs seront affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de deux mille francs, et deux prix de mille francs, chacun, pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes ;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix ;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix possible ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie.

Les frais et honoraires du présent acte, ainsi que ceux de l'accep-

LÉOPOLD II, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'acte avenu, le 5 de ce mois, devant le notaire Albert De Ro, à Saint-Josse-ten-Noode, acte par lequel M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, n° 29, fait donation entre vifs à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de 100,000 francs, aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de 100,000 francs seront

tation et, s'il y a lieu, ceux de la notification seront supportés par le donateur

Acte du 10 février 1880, contenant acceptation de la donation d'une somme de cent mille francs, faite par M. Joseph De Keyn, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu M. Marie-Henri-Joseph Dulieu, directeur au Ministère de l'Intérieur, demeurant à Ixelles, rue de la Tulipe, 30, lequel agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par M. le Ministre de l'Intérieur aux fins des présentes, datée du dix février mil huit cent quatre vingt, et qui restera ci-annexée,

A déclaré accepter au nom de l'État belge la donation faite d'une somme de cent mille francs, par M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, suivant acte passé devant le notaire soussigné, le cinq février courant, et vouloir en profiter, en s'obligeant à l'exécutien des conditions qui s'y trouvent imposées.

A ces présentes est intervenu M. De Keyn prénommé, lequel a déclaré se tenir pour dûment notifiée l'acceptation ci-dessus de la donation prérappelée.

affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de 2,000 francs et deux prix de 1,000 francs chacun pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, pour autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie;

Vu l'acte d'acceptation de ladite donation, avenu devant le même notaire le 10 de ce mois;

Vu les articles 910, 937 et 938 du Code civil;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. — Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à

accepter au nom de l'État, pour l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, la donation, faite par M. Joseph De Keyn, pour récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État.

ART. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 11 février 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYNS.

RÈGLEMENT POUR LES CONCOURS DE KEYN.

L'Académie, en assemblée générale des trois classes du 11 mai 1880, a adopté, sur le rapport de la Classe des lettres, le règlement suivant :

Article premier. — Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses.

Art. 2. — Ces ouvrages devront avoir pour but l'éducation morale ou l'instruction primaire ou moyenne, dans l'une ou l'autre de ses branches, y compris l'art industriel.

Art. 3. — Ils pourront être écrits en français ou en flamand, imprimés ou manuscrits.

Les imprimés seront admis quel que soit le pays où ils auront paru.

Le jury complétera la liste des ouvrages imprimés qui lui auront été adressés par les auteurs ou éditeurs en recherchant les autres ouvrages rentrant dans le programme qui auront paru dans la période.

Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils seront accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur.

Art. 4. — Le concours sera ouvert alternativement d'année en année pour des ouvrages : 1° d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et d'adultes ; 2° d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

La première période concernera le premier degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront

été publiés du 1er janvier au 31 décembre 1880, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1880.

La seconde période concernera le second degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1881, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1881.

Les autres périodes se suivront alternativement et comprendront chacune deux années.

Art. 5. — Les intérêts de la somme affectée à la donation seront répartis chaque année en prix, s'il y a lieu. Un premier prix de deux mille francs et deux seconds prix de mille francs chacun, pourront être décernés. Si le jury trouvait qu'il n'y a pas lieu de décerner l'un ou l'autre de ces prix, les sommes disponibles pourront servir, soit en totalité, soit en partie, à augmenter le taux des récompenses de cette année, en donnant, selon la valeur des œuvres, un premier prix plus élevé ou un autre premier prix *ex æquo*, sans qu'aucune récompense puisse être inférieure à mille francs ou supérieure à quatre mille francs.

S'il y a un excédent, il sera reporté sur la période correspondante qui suivra et, si les excédents s'accumulaient, ils serviraient à augmenter le capital primitif.

Art. 6. — La Classe des lettres jugera le concours sur le rapport d'un jury de sept membres élus par elle dans sa séance du mois de janvier de chaque année.

Art. 7. — Les prix seront décernés dans la séance publique de la Classe des lettres, où il sera donné lecture du rapport.

Art. 8. — Le jury et la Classe apprécieront si les ouvrages couronnés doivent être recommandés au Gouvernement pour être admis à l'usage des écoles publiques ou des distri-

butions de prix et quelles conditions de vente à bon marché pourront être mises à l'obtention de cette faveur.

ART. 9. — Tout ce qui a rapport au concours doit être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les ouvrages manuscrits qui seront couronnés devront être publiés dans l'année.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et règles des concours annuels de l'Académie (1).

PRIX ADELSON CASTIAU EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA CONDITION MORALE, INTELLECTUELLE ET PHYSIQUE DES CLASSES LABORIEUSES ET DES CLASSES PAUVRES (2).

INSTITUTION.

Par son testament olographe, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre des représentants, décédé à Paris en 1879, a « légué à la Classe des lettres de l'Académie une » somme de dix mille francs, dont les intérêts, accumulés de » trois en trois ans, seront, à chaque période triennale, attri- » bués à titre de récompense à l'auteur du meilleur mémoire » sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellec- » tuelle et physique des classes laborieuses et des classes » pauvres ». Mais par suite du prélèvement par le Gouvernement français des droits de succession, cette somme se trouve réduite à 9,286 fr. 83 c^{s}.

(1) Pour les prix décernés jusqu'à ce jour, voir p. 82.
(2) Idem, p. 83.

Concours.

2e PÉRIODE (1884-1886).

La Classe rappelle que la deuxième période du prix Adelson Castiau sera close le 31 décembre 1886.

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

Règlement.

ART. 1er. Ne seront admis au concours Castiau que des écrivains belges.

ART. 2. Seront seuls examinés les ouvrages soumis directement par leurs auteurs au jugement de l'Académie.

ART. 3. Ces ouvrages pourront être rédigés en français ou en flamand. Les manuscrits seront reçus comme les imprimés. S'ils sont anonymes, ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

ART. 4. Le jury se composera de trois commissaires délégués par la Classe des lettres de l'Académie. Il n'y aura qu'un seul prix.

ART. 5. Si le concours demeure sans résultat, la somme restée disponible s'ajoutera au capital primitif.

ART. 6. Le nom du lauréat sera proclamé dans la séance publique de la Classe des lettres.

ART. 7. Tout ce qui concerne le concours devra être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

ART. 8. Si l'ouvrage couronné est inédit, il devra être imprimé dans l'année.

Le prix ne sera délivré au lauréat qu'après la publication de son travail.

ART. 9. Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie (art. 24 du règlement général).

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(1er Janvier 1885.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. Piot, président de l'Académie pour 1885.
» Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1885.

Le directeur de la Classe des Sciences, M. Morren.
» » des Lettres, M. Piot.
» » des Beaux-Arts, M. Pauli.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. Liagre.
Le délégué de la Classe des Sciences, M. J.-S. Stas, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. Faider.
» » des Beaux-Arts, M. L. Alvin.

M. Marchal (le chev.r Edm.) secrétaire adjoint de l'Académie.

CLASSE DES SCIENCES.

M. MORREN, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M.	STAS, J. S., C. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles.	Élu le	14 décem. 1841.
»	DE KONINCK, Laurent-G., C. ✠; à Liège.	—	15 décem. 1842.
»	MELSENS, Louis-F.-H., C. ✠; à Bruxelles.	—	15 décem. 1850.
»	LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1853.
»	HOUZEAU, J. C.; à Blois (France) . . .	—	15 décem. 1856.
»	MAUS, Henri-J., G. O. ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1864.
»	DONNY, François-M.-L., O. ✠; à Gand.	—	15 décem. 1866.
»	MONTIGNY Charles, O. ✠; à Schaerbeek.	—	16 décem. 1867.
»	STEICHEN, Michel, O. ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1868.
»	BRIALMONT, A., G. O. ✠; à St-J.-t.-Noode.	—	15 décem. 1869.
»	FOLIE, François, O. ✠; à Liège . . .	—	15 décem. 1874.
»	MAILLY, Éd., O. ✠; à St-Josse-t.-Noode.	—	15 décem. 1876.
»	DE TILLY, J., O. ✠; à Anvers. . . .	—	16 décem. 1878.
»	VAN DER MENSBRUGGHE, G. ✠; à Gand.	—	14 décem. 1883.
»	SPRING, Walthère. ✠; à Liège. . . .	—	15 décem. 1884.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. VAN BENEDEN, P.-J., C. ✠; à Louvain. Élu le 15 décem. 1842.
» DE SELYS LONGCHAMPS, le baron Edm., G. O. ✠; à Liège . . . . — 16 décem. 1846.
» GLUGE, Théophile, O. ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1849.
» DEWALQUE, Gustave, O. ✠; à Liège . — 16 décem. 1859.
» CANDÈZE, Ernest, ✠; à Glain (Liège) . — 15 décem. 1864.
» DUPONT, Édouard, O. ✠; à Ixelles. — 15 décem. 1869.
» MORREN, Édouard, ✠; à Liège . . . — 15 décem. 1871.
» VAN BENEDEN, Édouard, ✠; à Liège . — 16 décem 1872.
» MALAISE, Constantin, ✠; à Gembloux . — 15 décem. 1873.
» BRIART, Alphonse, ✠; à Mariemont . — 15 décem. 1874.
» PLATEAU, Félix, ✠; à Gand . . . . — 15 décem. 1874.
» CRÉPIN, François, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.
» CORNET, F.-L., ✠; à Mons. . . . . — 16 décem. 1878.
» VAN BAMBEKE, Ch., ✠; à Gand . . . — 15 décem. 1879.
» GILKINET, Alfred; à Liège . . . . . — 15 décem. 1880.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. HENRY, Louis, ✠; à Louvain. . . . Élu le 15 décem. 1865.
» VALERIUS, Henri, O. ✠; à Gand . . . — 15 décem. 1869.
» MANSION, Paul, ✠; à Gand. . . . . — 15 décem. 1882.
» DE HEEN, P.; à Louvain . . . . . . — 15 décem. 1884.
» N. . . . .

Section des Sciences naturelles.

M. MOURLON, Michel, ✠; à Bruxelles . . Élu le 15 décem. 1875.
» DELBOEUF, J., ✠; à Liège . . . . . — 14 décem. 1877.
» FREDERICQ, Léon; à Liège. . . . . — 15 décem. 1879.
» MASIUS, V., ✠; à Liège. . . . . . — 15 décem. 1880.
» RENARD, A.; à Uccle . . . . — 15 décem. 1882.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. AIRY, Georges-Biddell; à Greenwich.	Élu le 15 décem. 1853.
» KEKULÉ, Auguste, ✠; à Bonn. . . .	— 15 décem. 1864.
» BUNSEN, R.-G., O. ✠; à Heidelberg. .	— 15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène-C., ✠; à Liège . .	— 15 décem. 1865.
» VON BAEYER, Jean-Jacques; à Berlin .	— 15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, G.-R., O. ✠; à Berlin . .	— 15 décem. 1868.
» HIRN, G.-A.; à Colmar	— 16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	— 15 décem. 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin . . .	— 15 décem. 1873.
» MENABREA DE VAL-DORA, le marquis Louis-Frédéric, G. C. ✠; à Rome .	— 15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto; à Poulkova	— 15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	— 15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris	— 15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . .	— 15 décem. 1875.
Sa Majesté DOM PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro.	— 15 décem. 1876.
M. WEBER, Guillaume; à Göttingue. . .	— 14 décem. 1877.
» BOUSSINGAULT, J.-B.-J.-D.; à Paris . .	— 16 décem. 1878.
» FAYE, H.; à Paris.	— 16 décem. 1878.
» THOMSON, William; à Glasgow. . . .	— 16 décem. 1878.
» PASTEUR, Louis; à Paris	— 15 décem. 1879.
» SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan.	— 15 décem. 1879.
» GENOCCHI, A.; à Turin	— 15 décem. 1881.
» TYNDALL, John; à Londres.	— 14 décem. 1883.
» HOFFMANN, A.-W.; à Berlin	— 15 décem. 1884.
» JOULE; à Manchester	— 15 décem. 1884.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

Sir Owen, Richard (baronet), O. ※; à Londres . . . . Élu le 17 décem. 1847.
M. Edwards, Henri-Milne; à Paris . . . — 15 décem. 1850.
» Dana, James-D.; à New-Haven . . . — 15 décem. 1864.
» Davidson, Thomas; à Brighton . . . — 15 décem. 1865.
» De Candolle, Alphouse; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» Donders, F.-C., C. ※; à Utrecht . . — 15 décem. 1869.
» Hooker, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.). . — 16 décem. 1872.
» Ramsay, André-Crombie; à Londres . — 16 décem. 1872.
» Steenstrup, J.-Japetus-S.; à Copenhague. . . . . — 16 décem. 1872.
» Huxley, Thomas-Henri; à Londres . . — 15 décem. 1874.
» Pringsheim, Nathaniel; à Berlin. . . — 15 décem. 1874.
» Von Dechen, Ern.-H.-Ch.; à Bonn . . — 15 décem. 1875.
» Gosselet, Jules; à Lille . . . . . . — 15 décem. 1876.
» Daubrée, Auguste; à Paris . . . . — 14 décem. 1877.
» de Kölliker, Albert; à Wurzbourg . . — 14 décem. 1877.
» Le m^is de Saporta, G., à Aix (France). — 14 décem. 1877.
» Von Siebold, Ch.-T.-E.; à Munich . . — 16 décem. 1878.
» De Bary, Antoine; à Strasbourg . . . — 15 décem. 1882.
» Gegenbaur, Charles; à Heidelberg . . — 15 décem. 1882.
» Kowalewsky, Alex.; à Odessa. . . . — 15 décem. 1882.
» de Quatrefages de Bréan, J.-Q.-A., C. ※; à Paris. . . . . — 14 décem. 1883.
» Stur (Dionys), Rud.-Jos.; à Vienne . . — 14 décem. 1883.
» Nordenskjöld (le b^on); à Stockholm . — 15 décem. 1884.
» Virchow, Rud.; à Berlin . . . . . . — 15 décem. 1884.
» Moleschott, Jacques; à Rome . . . — 15 décem. 1884.

CLASSE DES LETTRES.

M. Piot, directeur.
» Liagre, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. Gachard, L.-P., G. O. ✠; à Bruxelles.	Élu le	9 mai	1842.
» Van Praet, Jules, ✠; à Bruxelles. .	—	10 janvier	1846.
» De Decker, P.J.F., C. ✠; à Schaerbeek.	—	10 janvier	1846.
» Leclercq, M. N. J., G. C. ✠; à St-Josse-ten-Noode	—	17 mai	1847.
» De Witte, le baron Jean J.-A.-M., ✠; à Anvers	—	6 mai	1851.
» Faider, Charles, G. C. ✠; à Bruxelles.	—	7 mai	1855.
» Kervyn de Lettenhove, le baron J.-B-M.-C., C. ✠; à Bruges	—	4 mai	1859.
» Chalon, Renier, C. ✠; à Ixelles . .	—	4 mai	1859
» Thonissen, J.-J., G. O. ✠; à Bruxelles.	—	9 mai	1864.
» Juste, Théodore, O. ✠; à Ixelles . .	—	5 mai	1866.
» Nève, Félix, ✠; à Louvain	—	11 mai	1868.

M. WAUTERS, Alphonse, O. ✠; à Bruxelles	Élu le	11 mai 1868.
» DE LAVELEYE, Émile-L.-V., O. ✠; à Liège.	—	6 mai 1872.
» NYPELS, Guillaume-J.-S., C. ✠; à Liège	—	6 mai 1872.
» LE ROY, Alphonse, O. ✠; à Liège	—	12 mai 1873.
» DE BORCHGRAVE, Émile, O. ✠; à Constantinople	—	12 mai 1873.
» LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles	—	5 mai 1874.
» WAGENER, Auguste, O. ✠; à Gand	—	10 mai 1875.
» WILLEMS, Pierre-G.-H, ✠; à Louvain	—	14 mai 1877.
» TIELEMANS, Franç.-J., G. C. ✠; à Ixelles	—	6 mai 1878.
» ROLIN-JAEQUEMYNS, Gustave; à Bruxelles	—	6 mai 1878.
» BORMANS, Stanislas, ✠; à Liège	—	5 mai 1879.
» PIOT, Charles-G.-J., ✠; à St-Gilles (Brux.)	—	5 mai 1879.
» POTVIN. Charles, ✠; à Ixelles	—	9 mai 1881.
» STECHER, J., ✠; à Liège	—	9 mai 1881.
» LAURENT, François, C. ✠; à Gand	—	9 mai 1881.
» LAMY, T.-J, ✠; à Louvain	—	8 mai 1882.
» SCHELER, Aug, O. ✠; à Ixelles	—	5 mai 1884.
» HENRARD, Paul, O. ✠; à Anvers	—	5 mai 1884.
» N.		

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. LOISE, Ferdinand, ✠; à Uccle	Élu le	12 mai 1873.
» GANTRELLE, J., C. ✠; à Gand	—	9 mai 1881.
» LOOMANS, C., O. ✠; à Liège	—	9 mai 1881.
» TIBERGHIEN, G., O. ✠; à St-Josse-t.-Noode	—	8 mai 1882.
» ROERSCH, L., ✠; à Liège	—	8 mai 1882.
» DE HARLEZ, Charles, à Louvain	—	7 mai 1883.
» VANDERKINDERE, Léon, ✠; à Ixelles	—	2 juil. 1883.
» HENNE, Alex.), O. ✠; à Ixelles	—	5 mai 1884.
» N.		
» N.		

50 ASSOCIÉS.

M. RANKE, Léopold, ✠; à Berlin . . .	Élu le 15 décem.		1840.
» LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leyde . .	—	11 janvier	1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J.-C, ✠; à Vilvorde	—	7 mai	1849.
» DE ROSSI, le chevalier J.-B.; à Rome .	—	7 mai	1855.
» DE REUMONT, Alfred, O. ✠; à Borcette (Aix-la-Chapelle)	—	26 mai	1856.
» DE CZOERNIG, le bon Charles, C. ✠; à Ischl	—	4 mai	1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples	—	4 mai	1859.
» DE KOEHNE, le bon B., ✠; à St-Pétersbourg.	—	13 mai	1861.
» CANTU, César; à Milan	—	13 mai	1861.
» DE LÖHER, François, C. ✠; à Munich .	—	13 mai	1862.
» DE VRIES, Mathieu, ✠; à Leyde . . .	—	19 mai	1863.
» D'ARNETH, le chev. A., C. ✠; à Vienne .	—	9 mai	1864.
» RENIER, Léon; à Paris	—	10 mai	1865.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin. . . .	—	5 mai	1866.
» DE DÖLLINGER, J.-J.-Ignace; à Munich .	—	5 mai	1866.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	—	6 mai	1867.
» EGGER, Émile, O. ✠; à Paris. . . .	—	10 mai	1869.
» DE SYBEL, Henri-Ch.-L, C. ✠; à Berlin.	—	10 mai	1869.
» CARRARA, François; à Pise	—	9 mai	1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron L.-G.-F.-Ph.; à Munich.	—	8 mai	1871
» BRUNN, Henri, ✠; à Munich. . . .	—	8 mai	1871.
» D'ANTAS, le chev. M., G. O. ✠; à Madrid.	—	6 mai	1872.
» ALBERDINGK THYM, Jos.-Alb.; à Amsterdam.	—	6 mai	1872.
» CURTIUS, Ernest; à Berlin.	—	6 mai	1872.

M. **Rivier**, Alphonse-P.-O., ✠; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . .Élu le 12 mai 1873.
» **Franck**, Adolphe; à Paris . . . . — 12 mai 1873.
» **Desmazes**, Charles; à Paris . . . . . . — 4 mai 1874.
» **Oppert**, Jules; à Paris . . . . — 4 mai 1874.
» **Jonckbloet**, W.-J.-A.; à La Haye. . . . — 4 mai 1874.
» **Tennyson**, Alfred, baronnet; à Farringford, Fresh-water, île de Wight . . . . . . — 10 mai 1875.
» **Delisle**, Léopold; à Paris. . . . . . . — 10 mai 1875.
» **Campbell**, F.-G.-H.; à La Haye . . . . — 14 mai 1877.
» **Bancroft**, George; à Washington . . . — 14 mai 1877.
» **Saripolos**, Nicolas-J.; à Athènes. . . . — 6 mai 1878.
» **Di Giovanni**, Vinc.; à Palerme. . . . . . — 6 mai 1878.
» **Colmeiro**, Manuel; à Madrid . . . . . . — 10 mai 1880.
» **D'Olivecrona**, Canut; à Stockholm. . . — 10 mai 1880.
» **Bohl**, Joan; à Amsterdam . . . . — 9 mai 1881.
» **Canovas del Castillo**; à Madrid . . . — 9 mai 1881.
» **Castan**, Auguste; à Besançon . . . . . — 9 mai 1881.
» **Gladstone**, W. Ewart; à Londres . . . — 8 mai 1882.
» **Gomes de Amorim**, Fr.; à Lisbonne . . . — 8 mai 1882.
» **Miller**, Emm.; à Paris. . . . . — 8 mai 1882.
» **Waitz**, George, à Berlin . . . . — 5 mai 1884.
» **Dareste**, Rodolphe, à Paris . . . . . . — 5 mai 1884.
» **Bréal**, Michel, à Paris . . . . — 5 mai 1884.
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. PAULI, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise, G. O. ✠; à Anvers.	Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis, G. C. ✠; à Schaerbeek.	— 1er déc. 1845.
» PORTAELS, Jean, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode	Élu le 4 janv. 1855.
» SLINGENEYER, Ernest, C. ✠; à Bruxelles.	— 7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode	— 7 avril 1870.
» GUFFENS, J.-Godfr., O. ✠; à Schaerbeek	— 6 janv. 1876.
» WAUTERS, Émile, O. ✠; à Bruxelles .	— 5 janv. 1882.
» CLAYS, Paul-J., C. ✠; à Schaerbeek .	— 1er mars 1883
» VERLAT, Charles, C. ✠; à Anvers . .	— 10 janv. 1884.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Joseph, C. ✠; à Anvers. . .	Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek.	— 8 janvier 1847.
» JAQUET, Joseph, O. ✠; à Schaerbeek.	— 11 janvier 1883.
» DE GROOT, Guillaume, ✠; à Bruxelles.	— 10 janvier 1884.

Section de Gravure :

M. DEMANNEZ, Joseph, ✠; à St-Josse-ten-Noode	Élu le 11 janvier 1883.
» BIOT, Gustave, ✠; à Ixelles	— 10 janvier 1884.

Section d'Architecture :

M. BALAT, Alphonse, G. O. ✠; à Ixelles .	Élu le	9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave, ✠; à Ixelles. . .	—	12 janvier 1865.
» PAULI, Adolphe, O. ✠; à Gand. . .	—	6 janvier 1875.
» SCHADDE, Joseph, ✠; à Anvers . .	—	10 janvier 1878.

Section de Musique :

M. DE BURBURE, le chev. Léon, O. ✠; à Anvers	Élu le	9 janvier 1862
» GEVAERT, Aug.-F., G. O. ✠; à Bruxᵉ.	—	4 janvier 1872.
» SAMUEL, Adolphe, O. ✠; à Gand . .	—	8 janvier 1874.
» RADOUX, Jean-Théod., O. ✠; à Liège.	—	3 avril 1879.
» BENOIT, Pierre, C. ✠; à Anvers. . .	—	5 janvier 1882.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis-J., C. ✠; à Ixelles . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» FÉTIS, Édouard F.-L., O. ✠; à Bruxᵉ.	Élu le	8 janvier 1847.
» SIRET, Adolphe, ✠; à St-Nicolas . .	—	12 janvier 1866.
» LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles .	—	5 mai 1874.
» STAPPAERTS, Félix, ✠; à Bruxelles .	—	6 janvier 1876.
» N.		

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. DYCKMANS, Joseph-L., O. ✠; à Anvers.	Élu le	8 janvier 1847.
» MARKELBACH, Alex., O. ✠; à Schaerbeek.	—	1er mars 1883.
» STALLAERT, Joseph, O. ✠; à Ixelles . .	—	1er mars 1883.

Sculpture :

M. . . . .

Gravure :

M. Meunier, J.-B., ✠; à Ixelles. . . . Élu le 10 janvier 1884.

Architecture :

M. Beyaert, Henri, O. ✠; à Bruxelles. Élu le 1er mars 1883.

Musique :

M. Busschop, Jules, O. ✠; à Bruges. . Élu le 11 janvier 1883.
» van Elewyck, le chev. X. O. ✠; à Louvain — 11 janvier 1883.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Marchal, le chev. Edm.-L.-J.-G., ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 1er mars 1883.
» Hymans, Henri, ✠; à Ixelles . . . — 1er mars 1883.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. Haghe, Louis, ✠; à Londres . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Robert Fleury, Joseph-N., ✠; à Paris. — 7 janvier 1864.
» Gérome, Jean-Léon, ✠; à Paris. . . — 12 janvier 1865.
» De Madrazo, Frédéric; à Madrid . . — 12 janvier 1865.
» Bendemann, Éd.J.F., O. ✠; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» Meissonier, Jean-L.-E., O. ✠; à Paris. — 7 janvier 1869.
» Hébert, Ant.-Aug.-Ern., O. ✠; à Paris. — 12 janvier 1871.
» Becker, Charles, ✠; à Berlin . . . — 8 janvier 1874.

M. Frith, William-Powell, ✠; à Londres. Élu le 8 janvier 1874.
» Von Piloty, Charles; à Munich . . . — 6 janvier 1875.
» Baudry, Paul-Jacques-Aimé; à Paris . — 10 janvier 1878.
» Willems, Flor., C. ✠; à Paris . . . — 7 décem. 1882.

Sculpture :

M. De Nieuwerkerke, le comte A., ✠; à Paris. . . . . Élu le 22 sept. 1852.
» Cavelier, Pierre-Jules; à Paris. . . — 7 janvier 1864.
» Monteverde, Jules; à Rome. . . . — 8 janvier 1874.
» Bonnassieux, Jean; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.
» Guillaume, Cl.-J.-B.-Eugène; à Paris. — 6 janvier 1876.
» Thomas, Gabriel-Jules; à Paris . . . — 11 janvier 1883.
» Kundmann, Charles, à Vienne . . . — 11 janvier 1883.
» N. . . . .

Gravure :

M. Henriquel-Dupont, L. P., ✠; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» Oudiné, Eugène-André; à Paris . . — 8 janvier 1857.
» François, Louis-Alphonse; à Paris . — 8 janvier 1874.
» Stang, Rudolphe; à Amsterdam. . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. Donaldson, Thomas L., ✠; à Londres. Élu le 6 février 1846.
» Leins, J., C. ✠; à Stuttgart . . . . — 7 janvier 1864.
» Daly, César; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» Labrouste, F.-M.-Théodore; à Paris. — 9 janvier 1868.
» Vespignani, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» De Contreras, Raphaël; à Grenade . — 8 janvier 1880.
» Raschdorff, J.-C., à Berlin . . . . — 5 janvier 1882.
» N. . . . .

Musique :

M. Lachner, François; à Munich . . .	Élu le	8 janvier 1847.
» Thomas, Ch.-L.-Ambroise, ✠; à Paris.	—	8 janvier 1863.
» Verdi, Joseph; à Busseto (Ital.) . . .	—	12 janvier 1865.
» Gounod, Charles-François; à Paris . .	—	4 janvier 1872.
» Basevi, Abraham; à Florence . . .	—	4 janvier 1872.
» Hiller, Ferdinand; à Cologne . . .	—	6 janvier 1876.
» Limnander de Nieuwenhove, le baron Arm.-M., O. ✠; à Paris.	—	9 janvier 1879.
» N.		
» N.		

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Ravaisson, J.-G.-Félix; à Paris . . .	Élu le	10 janvier 1856.
» Gailhabaud, Jules; à Paris	—	9 janvier 1868.
» Luebke, Guillaume; à Stuttgart . . .	—	9 janvier 1873.
» Vosmaer, C.; à La Haye	—	9 janvier 1873.
» Delaborde, le vicomte Henri; à Paris.	—	8 janvier 1874.
Le radja Sourindro Mohun Tagore, C. ✠; à Calcutta	—	4 janvier 1877.
M. Schliemann, Henry; à Dardanelles. .	—	5 janvier 1882.
» N.		
» N.		

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, M. A. WAUTERS, délégué de la Classe des Lettres.
Secrétaire, M. SIRET, délégué de la Classe des Beaux-Arts.
Secrétaire adj, M. STAPPAERTS, délégué de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. DE KONINCK,	délégué	de la Classe des Sciences.
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	Classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» ROERSCH,	id.	id.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	Classe des Beaux-Arts.
» SAMUEL,	id.	id.
» STAPPAERTS,	id.	id.
» N.	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DEMANNEZ.
» MAILLY.	» DE DECKER.	» FRAIKIN.
» MAUS.	» FAIDER.	» JOS. GEEFS.
» MONTIGNY.	» GACHARD.	» PAULI.
» P. VAN BENEDEN.	» THONISSEN.	» SLINGENEYER.

Classe des Sciences. — *Commission pour les paratonnerres.*

M. Maus, président.
» Donny.
» Melsens.
» Montigny.
M. Valerius.
» N. . . .
» N. . . .

Classe des Lettres. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. De Decker, président.
» P. Willems, secrétaire.
M. L. Roersch.
» N. . . .
» N. . . .

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. Chalon, président.
» le baron Kervyn de Lettenhove, secrétaire.
M. Alph. Le Roy.
» Aug. Scheler.
» J. Stecher.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. L. Alvin, président.
» Gust. De Man.
M. Éd. Fétis.

Commission pour les portraits des membres décédés.

M. Fétis. M. Portaels. M. Demannez.

Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

M. Gevaert, *président.*
» Fétis, *secrétaire.*
» Samuel, *trésorier.*
M. le chev. de Burbure.
» Radoux.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.
» Balat.
» De Keyser.
» De Man.
» Demannez.
» Fétis.
» Fraikin.
M. Gallait.
» J. Geefs.
» Gevaert.
» Ad. Pauli.
» Portaels
» Robert.
» N . . .

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» WAUTERS (Alph.), membre.
» BORMANS, id.
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.
» GILLIODTS VAN SEVEREN, id.
» VANDERKINDERE (L.), membre suppléant
» DE PAUW (N.), id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

MM. DUPREZ (F.), membre, décédé le 14 mai 1884.
» VON BISCHOFF (T.), associé, décédé le 5 décembre 1882.
» SCHLEGEL (H.), associé, décédé le 17 janvier 1884.
» DUMAS (J.-B.), associé, décédé le 11 avril 1884.
» WURTZ (C.-A.), associé, décédé le 12 mai 1884.

CLASSE DES LETTRES.

MM. HEREMANS (J.), membre, décédé le 13 mars 1884.
» VANDENPEEREBOOM (A.), membre, décédé le 10 octobre 1884.
» HYMANS (L.), correspondant, décédé le 22 mai 1884.
» MIGNET (F.), associé, décédé le 23 mars 1884.
» LEPSIUS (C.-R.), associé, décédé le . . juillet 1883.
» ARNTZ (E.), associé, décédé le 23 août 1884.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

MM. PINCHART (A.), membre, décédé le 23 juillet 1884.
» JEHOTTE (L.), correspondant, décédé le 3 février 1884.
» DUMONT (Augustin), associé, décédé le 28 janvier 1884
» MERCURI (P.), associé, décédé le . . mai 1884.
» MASSÉ (V.), associé, décédé le 10 juillet 1884.
» THAUSING (Ch.), associé, décédé le . . août 1884.
» MAKART (J.), associé, décédé le 2 octobre 1884

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Balat (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Beyaert (H.), rue du Trône, 18, à Bruxelles.
» Biot (G.), chaussée d'Ixelles, 280, à Ixelles.
» Brialmont (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» Clays (P.), rue Seutin, 27, à Schaerbeek.
» Crépin (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» De Decker (P.-J.), rue des Palais, 68, à Schaerbeek.
» De Groot (Guillaume), rue de la Grosse Tour, 27, à Bruxelles.
» De Man (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» Demannez (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» Dupont (Éd.), rue de l'Arbre Bénit, 19, à Ixelles.
» Faider (Ch.), rue du Commerce, 63, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles.
» Fraikin (C.-A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Gachard (L.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Gevaert (A.), place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles.
» Gluge (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guffens (Godfr.), place Le Hon, 4, à Schaerbeek.
» Henne (Alex.), rue de Livourne, 12, à Ixelles.
» Hymans (H.), rue de la Croix, 44, à Ixelles.
» Jaquet (Jos.), rue des Palais, 156, à Schaerbeek.
» Juste (Th.), rue Defacqz, 17, à Ixelles.
» Kervyn de Lettenhove (Le baron), rue Joseph II, 23, à Bruxelles, et à St-Michel, lez-Bruges.
» Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.

» LIAGRE (J.), rue Caroly, 23, à Ixelles.
M. LOISE (F.), rue du Presbytère, 67, à Uccle.
» MAILLY (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» MARCHAL (le chev. Edm.), rue de la Poste, 61, à St-Josse-t.-Noode.
» MARKELBACH (Alex.), chaussée d'Haecht, 129, à Schaerbeek.
» MAUS (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» MELSENS (L.), rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles.
» MEUNIER (J.-B.), chaussée d'Ixelles, 212, à Ixelles.
» MONTIGNY (Ch.), rue des Palais, 84, à Schaerbeek.
» MOURLON (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
» PIOT (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» PORTAELS (J.), rue Royale, 184, à St-Josse-ten-Noode.
» POTVIN (Ch.), rue Vautier, 58, à Ixelles.
» RENARD (A.), avenue Brugmann, 126, à Uccle.
» RIVIER (Alph.), avenue de la Toison d'or, 62, à Saint-Gilles.
» ROBERT (Alex.), place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» ROLIN-JAEQUEMYNS (G.), Avenue de la Toison d'or, 67, à St-Gilles.
» SCHELER (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» SLINGENEYER (Ern.), rue du Commerce, 93, à Bruxelles.
» STALLAERT (J.), rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.
» STAPPAERTS (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» STAS (J.-S.), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles.
» STEICHEN (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» THONISSEN (J.), rue de la Loi, 6, à Bruxelles.
» TIBERGHIEN (G.), rue de la Commune, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» TIELEMANS (F.), rue Caroly, 13, à Ixelles.
» VANDERKINDERE (Léon), rue de Livourne, 64, à Ixelles.
» VAN PRAET (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» WAUTERS (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
» WAUTERS (Émile), rue Froissart, 111, à Bruxelles.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE OU L'ÉTRANGER.

M. BENOIT (Pierre), vieux Marché aux Blés, 30, à Anvers.
» BORMANS (Stanislas), aux Archives de l'État, à Liége.
» BRIART (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
» BUSSCHOP (Jules), quai Ste-Anne, 13, à Bruges.
» CANDÈZE (E.), à Glain, près de Liége.
» CATALAN (Eugène), rue des Éburons, 21, à Liége.
» CORNET (F.-L.), boulevard Dolez, 28, à Mons.
» DE BORCHGRAVE (Ém.), à la Coupure, 35, à Gand, et à Constantinople.
» DE BURBURE (Le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
» DE HARLEZ (Ch.), rue des Récollets, 27, à Louvain.
» DE HEEN (P.), rue des Joyeuses-Entrées, 28, à Louvain.
» DE KEYSER (N.), rue de la Pépinière, 15, à Anvers.
» DE KONINCK (L.-G.), rue Bassenge, 48, à Liége.
» DE LAVELEYE (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
» DELBŒUF (J.), boulevard Frère-Orban, 3, à Liége.
» DE SELYS LONGCHAMPS (le bon Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
» DE TILLY (J.), rue Houblonnière, 21, à Anvers.
» DEWALQUE (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
» DE WITTE (Le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et rue Fortin, 5, à Paris.
» DONNY (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
» DYCKMANS (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
» FOLIE (F.), à l'Université de Liége.
» FREDERICQ (Léon), rue Nysten, 23, à Liége.
» GANTRELLE (J.), rue Neuve-St-Pierre, 111, à Gand.
» GEEFS (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
» GILKINET (Alfred), rue Renkin, 13, à Liége.
» HENRARD (P.), rue Gounod, 23, à Anvers.

MM. Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
» Houzeau (J.-C.), rue de Foix, 44, à Blois.
» Lamy (Th.), au collège Marie-Thérèse, à Louvain.
» Laurent (F.), rue Savaan, 46, à Gand.
» Le Roy (Alph.), rue Fusch, 34, à Liège.
» Loomans (Ch.), rue Beeckman, 20, à Liège.
» Malaise (C.), prof. à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
» Mansion (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
» Masius (V.), rue Beeckman, 28, à Liège.
» Morren (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liège.
» Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
» Nolet de Brauwere van Steeland (J.), r. Neuve, 7, à Vilvorde.
» Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liège.
» Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
» Plateau (Félix), boulevard Zoologie, 64, à Gand.
» Radoux (J.-Th.), place Cockerill, 3, à Liège.
» Roersch (L.), rue de Chestret, 5, à Liège.
» Samuel (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
» Schadde (Jos.), rue Leys, 18, à Anvers.
» Siret (Adolphe), rue de Plaisance, 84, à Saint-Nicolas.
» Spring (Walthère), rue Beeckman, 32, à Liège.
» Stecher (J.), quai Fragnée, 30, à Liège.
» Valerius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
» Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
» Van Beneden (Éd.), rue des Augustins, 43, à Liège.
» Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
» Van der Mensbrugghe (G.), à la Coupure, 89, à Gand.
» Van Elewyck (Le chev. X.), rue des Sœurs noires, 10, à Louvain.
» Verlat (Ch.), Rivage, 23, à Anvers.
» Wagener (A.), boulevard Zoologie, 27, à Gand.
» Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» le chancelier de Crumpipen . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches. . . . . 1776 à 1787.
» l'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. l'abbé Needham . . . . 1769 à 1782.
» le marquis Duchasteler . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» le marquis Duchasteler. . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . 1791 à 1794.
» l'abbé Chevalier . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.
(2) Nommés par le Gouvernement.
(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. le b^on de Feltz	1816-1820.	M. F. Fétis	1859.
» le p^ce de Gavre.	1820-1832.	» Gachard	1860.
» Ad. Quetelet	1832-1835.	» Liagre	1861.
» le baron de Stassart	1835.	» Van Hasselt	1862.
» le baron de Gerlache	1836.	» M.-N.-J. Leclercq	1863.
» le baron de Stassart	1837.	» Schaar	1864.
» le baron de Gerlache	1838.	» Alvin	1865.
» le baron de Stassart	1839.	» Faider	1866.
» le baron de Gerlache	1840.	» le vicomte Du Bus	1867.
» le baron de Stassart	1841.	» F. Fétis	1868.
» le baron de Gerlache	1842.	» Borgnet	1869.
» le baron de Stassart	1843.	» Dewalque	1870.
» le baron de Gerlache	1844.	» Gallait	1871.
» le baron de Stassart	1845.	» d'Omalius d'Halloy	1872.
» le baron de Gerlache	1846 (1).	» Thonissen	1873.
» le baron de Stassart	1847.	» De Keyzer	1874.
» Verhulst	1848.	» Brialmont	1875.
» F. Fétis	1849.	» Faider	1876.
» d'Omalius d'Halloy	1850.	» Alvin	1877.
» M.-N.-J. Leclercq	1851.	» Houzeau	1878.
» le baron de Gerlache	1852.	» M.-N.-J. Leclercq	1879.
» le baron de Stassart	1853.	» Gallait	1880.
» Navez	1854.	» P.-J. Van Beneden	1881.
» Nerenburger	1855.	» Le Roy	1882.
» le baron de Gerlache	1856.	» Fétis	1883.
» de Ram	1857.	» Dupont	1884.
» d'Omalius d'Halloy	1858.	» Piot	1885.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem	1816 à 1821.
» Dewez	1821 à 1835.
» Ad. Quetelet	1835 à 1874.
» Liagre	Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des Classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin . . . . 1846.
» Wesmael . . . . 1847.
» Verhulst . . . . 1848.
» le v^te Du Bus . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy . 1850.
» de Hemptinne. . . 1851.
» Kickx . . . . . 1852.
» Stas . . . . . . 1853.
» de Selys Longchamps 1854.
» Nerenburger . . . 1855.
» Dumont . . . . 1856.
» Gluge . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy . 1858.
» Melsens. . . . . 1859.
» P.-J. Van Beneden . 1860.
» Liagre . . . . . 1861.
» de Koninck . . . 1862.
» Wesmael . . . . 1863.
» Schaar . . . . . 1864.
» Nerenburger . . . 1865.
M. d'Omalius d'Halloy. . 1866.
» le v^te Du Bus. . . . 1867.
» Spring. . . . . . 1868.
» Nyst. . . . . . . 1869.
» Dewalque . . . . . 1870.
» Stas. . . . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Gluge . . . . . . 1873.
» Candèze . . . . . 1874.
» Brialmont. . . . . 1875.
» Gloesener. . . . . 1876.
» Maus . . . . . . 1877.
» Houzeau . . . . . 1878.
» de Selys Longchamps. 1879.
» Stas. . . . . . . 1880.
» P.-J. Van Beneden. . 1881.
» Montigny . . . . . 1882.
» Éd. Van Beneden . . 1883.
» Dupont. . . . . . 1884.
» Morren . . . . . 1885.

Classe des Lettres.

M. le b^on de Gerlache . . 1846.
» le b^on de Stassart . . 1847.
M. le b^on de Gerlache. . 1848.
» le b^on de Stassart . . 1849.

M. de Ram 1850
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851
» le bon de Gerlache. . 1852
» le bon de Stassart. . 1853
» de Ram 1854
» M.-N.-J. Leclercq. . 1855
» le bon de Gerlache . 1856
» de Ram 1857
» M.-N.-J. Leclercq. . 1858
» le bon de Gerlache. . 1859
» Gachard 1860
» de Ram 1861
» De Decker 1862
» M.-N.-J. Leclercq. . 1863
» Gachard 1864
» Grandgagnage . . . 1865
» Faider 1866
» Roulez 1867

M. le bon Kervyn de Lettenhove. 1868
» Borgnet. 1869
» Defacqz. 1870
» Haus 1871
» De Decker. 1872
» Thonissen 1873
» Chalon 1874
» le bon Guillaume . . 1875
» Ch. Faider 1876
» Alphonse Wauters. . 1877
» de Laveleye. . . . 1878
» M.-N.-J. Leclercq. . 1879
» Nypels 1880
» H. Conscience. . . 1881
» Le Roy 1882
» Rolin-Jaequemyns. . 1883
» Wagener. 1884
» Piot 1885

Classe des Beaux-Arts.

M. F. Fétis. 1846
» Navez 1847
» Alvin. 1848
» F Fétis. 1849
» Baron 1850
» Navez 1851
» F. Fétis. 1852
» Roelandt 1853
» Navez 1854
» F. Fétis. 1855
» De Keyser. 1856
» Alvin 1857

M. Gme Geefs 1858
» F. Fétis 1859
» Baron. 1860
» Suys 1861
» Van Hasselt. 1862
» Éd. Fétis 1863
» De Keyser. 1864
» Alvin 1865
» De Busscher. 1866
» Balat 1867
» F. Fétis 1868
» De Keyser. 1869

M. Fraikin 1870
» Gallait 1871
» Éd. Fétis 1872
» Alvin 1873
» De Keyser 1874
» Balat 1875
» Gevaert. 1876
» Alvin 1877
M. Portaels 1878
» le chev. de Burbure. 1879
» Gallait 1880
» Balat 1881
» Siret 1882
» Fétis. 1883
» Slingeneyer 1884
» Pauli 1885



NOTICES BIOGRAPHIQUES.





Th Schwann

THÉODORE SCHWANN,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

né à Neuss (Prusse rhénane) le 7 décembre 1810, mort à Cologne le 11 janvier 1882.

Le dimanche 23 juin 1878 (1), nous nous trouvions tous réunis dans cette salle pour fêter un double anniversaire. Votre collègue Théodore Schwann, l'illustre fondateur de la théorie cellulaire, accomplissait la quarantième année de son professorat; près de quarante ans s'étaient également écoulés depuis la publication du petit livre célèbre dans lequel il communiquait au monde savant la plus importante de ses découvertes : *Les recherches sur l'analogie de structure entre les animaux et les plantes.* Ses collègues, ses élèves et ses anciens élèves avaient saisi cette occasion pour lui donner un témoignage public et solennel de l'admiration qu'ils professaient pour ses travaux et de la sympathie affectueuse que leur inspirait son caractère. Plusieurs savants éminents avaient franchi de longs espaces ou traversé les mers pour se joindre à eux. Les Académies et les Universités

(1) Discours lu par M. Léon Fredericq en séance solennelle de l'Université de Liège du 23 avril 1884.

étrangères, tous les corps savants des deux mondes avaient tenu à honneur de participer à cette fête, où la science se trouvait glorifiée dans la personne d'un de ses plus illustres maîtres, et lui avaient envoyé plus de cent adresses ou diplômes contenant l'expression de leurs vœux et de leurs hommages (1).

Ces honneurs s'adressaient avant tout au fondateur de la théorie cellulaire, cette conception simple et grandiose à la fois qui ramène à l'unité les manifestations si variées et si complexes de la nature organique. Mais les autres mérites du jubilaire n'avaient pas été oubliés. Notre savant collègue Édouard Van Beneden avait retracé en termes éloquents les principales phases de cette carrière scientifique si féconde. Il avait fait ressortir la part qui revient à Schwann dans la direction nouvelle imprimée à la physiologie moderne. Rompant avec la tradition vitaliste triomphante, Schwann, le premier parmi les disciples de Jean Müller, proclama la nécessité d'une explication mécanique de la vie. Schwann ne s'était pas borné à tracer à l'expérimentation physiologique cette voie nouvelle, il y était entré résolument lui-même, par ses travaux classiques sur la contraction musculaire, sur la pepsine, etc. Enfin les recherches sur la fermentation et la putréfaction, par lesquelles il enlevait à la génération spontanée son dernier appui, auraient seules suffi à illustrer le nom de Schwann et à le transmettre à la postérité la plus reculée. Elles constituent les premiers fondements de la science des microbes qui envahit en ce moment toute la

(1) La liste complète des adresses et des diplômes se trouve dans le *Liber memorialis* publié par la commission organisatrice de la manifestation.

pathologie des maladies infectieuses et à laquelle nous devons les bienfaits inestimables de la chirurgie antiseptique.

L'homme en l'honneur duquel était organisée cette manifestation avait donc bien mérité de la science et de l'humanité; aussi tous les assistants comprenaient-ils la grandeur de la cérémonie. Ce fut un moment réellement émouvant que celui où Stas, le président de la fête, découvrant le buste en marbre (1) offert à Schwann, termina son allocution par ces paroles :

« L'éminent artiste qui a taillé votre figure dans le marbre
» n'a pu rendre la vivante mobilité de vos traits ni l'intelli-
» gence qui brille dans vos regards, mais il a reproduit avec
» une irréprochable fidélité cette expression de douceur et
» de bienveillance qui fait le charme de votre physionomie.
» Cette image si parfaite n'est pas indestructible; elle durera
» moins que votre nom. Mais pendant de longues années, au
» moins, elle sera là pour dire aux générations futures que
» vos contemporains n'ont pas méconnu votre génie. »

Schwann n'avait point recherché ces honneurs : c'était une manifestation toute spontanée de reconnaissance et d'admiration; aussi avait-il le droit de s'en montrer fier et heureux. Sa figure était comme illuminée; elle rayonnait d'émotion et de bonheur.

(1) Ce buste se trouve actuellement à Düsseldorf entre les mains du frère du défunt. La famille Schwann a fait exécuter un second buste par le sculpteur Hugo Linderoth de Düsseldorf. Ce buste a été solennellement déposé à la Bibliothèque de Liège, le 11 janvier 1883, en présence du recteur et d'un grand nombre de professeurs.

En le voyant si plein de vie et de bonne humeur, nous espérions encore pour lui de longues années de santé et d'activité. Hélas! le mal impitoyable qui devait l'emporter avait déjà commencé ses ravages. De cruelles préoccupations allaient bientôt troubler tous ceux qui l'affectionnaient. Des accès de vertige et de suffocation avaient fait soupçonner des lésions valvulaires du cœur, sur l'existence desquelles l'auscultation ne laissa malheureusement plus de doute. Cependant l'excellente santé dont il avait toujours joui, la vigueur de sa constitution pouvaient encore assurer un certain répit.

Aucun de nous ne prévoyait une catastrophe immédiate, lorsque nous apprîmes coup sur coup la nouvelle de sa maladie, puis celle de sa mort, survenue à Cologne le 11 janvier 1882.

Schwann était allé passer, suivant son habitude, les vacances de Noël à Kempen au sein de la famille de sa sœur; puis de Kempen il s'était rendu à Cologne chez une autre de ses sœurs. Il y fut, dès le soir de son arrivée, frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva en quelques ours.

Le deuil qui atteignait la famille universitaire eut un douloureux retentissement dans la ville de Liège tout entière, où Schwann ne comptait que des amis. L'Université n'eut pas la consolation de lui faire ici des funérailles dignes d'elle et de lui Le corps professoral presque au complet et un grand nombre d'étudiants firent, par une froide et triste matinée de janvier, le voyage de Cologne pour rendre un dernier hommage à celui dont la gloire avait jeté un nouveau lustre sur notre Faculté de médecine.

Des discours furent prononcés à la maison mortuaire par

M. le recteur Trasenster au nom de l'Université(1), par M. le professeur Masius au nom de la Faculté de médecine, par M. le professeur Édouard Van Beneden au nom de l'Académie des sciences de Belgique, par M. le docteur Foccroulle au nom des anciens élèves du défunt, et enfin par M le docteur Kuborn au nom de l'Académie de médecine de Belgique. Au cimetière, M. Schaafhausen, professeur à l'Université de Bonn. adressa en termes émouvants un dernier adieu à son compatriote et ami que la terre venait de recevoir. Cette cérémonie funèbre a laissé en nous des souvenirs trop profonds et trop récents pour qu'il soit nécessaire de les rappeler en ce moment.

Peu de temps après, le conseil académique de l'Université décida à l'unanimité d'honorer la mémoire du défunt en publiant sa biographie. Je fus, en ma qualité de successeur de Schwann dans la chaire de physiologie, appelé à l'honneur de retracer la carrière scientifique de mon illustre prédécesseur. Je viens aujourd'hui m'acquitter devant vous de ce pieux devoir.

Théodore Schwann (2) naquit le 7 décembre 1810 à Neuss, près de Dusseldorff, dans la Prusse rhénane, à une époque où cette province faisait partie de l'empire français C'était le cinquième des treize enfants de Léonard Schwann et d'Élisabeth Rottels. Sa famille paternelle était originaire de Bocholt, en Westphalie. Le grand-père Schwann, qui exerçait l'état d'orfèvre, avait, vers le milieu du siècle dernier, quitté

(1) Ces discours ont été reproduits par le *Journal de Liège* du 17 janvier 1882.

(2) Les détails qui suivent m'ont été fournis par M. Franz Schwann, de Neuss, frère du défunt.

son village natal et était venu s'établir à Neuss, où il avait épousé Marie-Gertrude Frings. Son fils Léonard exerçait également l'état d'orfèvre au moment de la naissance de notre collègue. Mais il se décida, au bout de quelques années, à fonder une imprimerie. Il alla visiter en détail l'imprimerie d'une ville voisine, puis se mit vaillamment à l'œuvre et construisit lui-même, avec l'aide d'un ouvrier menuisier, la première presse qui fonctionna dans ses ateliers. Cette imprimerie est aujourd'hui l'une des plus florissantes du pays rhénan. Nous lui devons le beau *Liber memorialis* publié en 1879 en l'honneur de Théodore Schwann.

Léonard Schwann était un homme d'un esprit ingénieux et possédait une aptitude remarquable pour tous les travaux de mécanique. Théodore Schwann tenait de son père ce goût prononcé pour les occupations manuelles, qui lui fut plus tard d'un si grand secours dans ses travaux de laboratoire : tout enfant, il passait ses heures de récréation à fabriquer de petits instruments de physique au moyen des matériaux les plus primitifs (1).

Après l'école primaire, il suivit, de 1820 à 1826, les cours d'humanités au progymnase de sa ville natale, puis alla achever ses études moyennes au collège des Jésuites de Cologne (*Gymnasium an Marzellen*). Il se fit remarquer de tous les professeurs par la vivacité de son intelligence et par son ardeur au travail. Dès ce moment, il manifesta une prédilection marquée pour l'étude des mathématiques et des sciences, et spécialement pour la physique. Il ne se contentait pas de comprendre et de s'assimiler la parole du maître : la leçon

(1) Un de ses frères, Léonard Schwann, orfèvre comme son père, l'aida à construire toute une série d'appareils électriques.

terminée, il s'ingéniait à refaire les expériences, à les varier et même à en imaginer de nouvelles.

Cependant il était encore indécis sur le choix d'une carrière au moment où il se fit inscrire, au mois d'octobre 1829, à la faculté de philosophie de Bonn. Il appartenait à une famille profondément religieuse. Ses parents, et surtout sa mère, auraient vivement désiré lui voir embrasser l'état ecclésiastique, à l'exemple de son frère aîné, Peter Schwann, qui mourut en 1881 professeur de théologie et chanoine honoraire de Frauenburg. Aussi voyons-nous figurer la théologie catholique, un cours *de rebus positivis et negativis*, la psychologie, la logique, à côté de la littérature latine, de la haute algèbre et des sciences proprement dites (physique, chimie, botanique, zoologie, minéralogie) parmi les premières leçons qu'il suivit à Bonn (1). Les cours de sciences et de mathématiques l'absorbèrent bientôt tout entier, et il se décida à aborder l'étude de la médecine. Ses parents eurent la sagesse de ne pas contrarier une vocation si prononcée.

Théodore Schwann eut à ce moment l'inestimable bonne fortune de devenir l'élève du célèbre anatomiste et physiologiste Jean Müller, qui débutait dans la carrière du professorat. Cette rencontre fixa sa destinée. Il subit l'ascendant irrésistible que le génie de Muller exerçait sur tous ceux qui l'approchaient. Il se prit d'une passion profonde pour la science de la vie et devint l'auditeur assidu du jeune professeur (2). C'est aux leçons de Müller qu'il fit la connaissance

(1) La liste des cours suivis par Schwann se trouve dans le *Curriculum vitae* annexé, selon l'usage, à sa dissertation inaugurale.

(2) On a retrouvé dans les papiers de Schwann le brouillon d'une

de Henle, l'illustre professeur actuel d'anatomie de Göttingue. avec lequel il se lia d'une amitié qui dura jusqu'à sa mort, Citons également parmi ses condisciples Théodore-Ludwig Bischoff et Nasse.

Müller était un grand connaisseur d'hommes ; il discerna sans peine la haute intelligence de son élève et n'hésita pas à l'associer à ses travaux. Schwann l'assista dans ses expériences sur les racines motrices et sensitives des nerfs spinaux et sur la coagulation du sang. Le jeune étudiant révéla un tel talent d'expérimentateur et un goût si vif pour les travaux de physiologie que son maître put dès ce moment lui prédire les plus brillantes destinées s'il voulait se consacrer entièrement aux études de science pure.

Mais il fallait courir au plus pressé, c'est-à-dire conquérir

lettre écrite par lui à du Bois-Reymond. Il y raconte la façon dont il fit la connaissance de Müller :

« Ich habe Joh. Müller zuerst kennen gelernt im October 1830, wo ich bei ihm seine Vorlesungen über Encyclopaedie der Medicin und allgemeine Pathologie belegte. In diesen Vorlesungen sprach er über den Bell'schen Lehrsatz über die Verschiedenheit der Empfindungs — und Bewegungsnerven und sagte diese Frage sei noch unentschieden. Ich stand den Winter über in keiner andern Beziehung zu ihm, als dass ich seine Vorlesungen besuchte. Im Frühjahr 1831 begegnete ich ihm zufällig auf einem Spaziergange und wir unterhielten uns über physiologische Gegenstände. Ich machte ihm im Gespräch den Vorschlag zu einem Versuch über jene Frage, worauf er antwortete er habe grade jenen Versuch an Fröschen gemacht und sei nun gewiss dass Bell Recht habe. Er lud mich ein, so oft ich wolle zu ihm zu kommen um Versuche zu machen. So habe ich denn während des darauf folgenden Semesters alle Versuche an denen er damals arbeitete mit ihm gemacht... »

d'abord le diplôme de docteur Après avoir subi à Bonn, le 4 août 1831, l'examen dit philosophique et scientifique, Schwann se rendit à Wurtzbourg. L'enseignement clinique de Schönlein jouissait, à cette époque, d'une renommée sans égale en Allemagne et attirait dans la célèbre Université bavaroise une foule toujours croissante d'élèves et de jeunes médecins. Schwann séjourne trois semestres à Wurtzbourg, puis se transporte à Berlin pour y terminer ses études et passer les derniers examens.

Il y retrouve Jean Müller, dont la renommée n'avait fait que grandir entretemps et qui venait de succéder à Rudolphi dans la première chaire d'anatomie et de physiologie de l'Allemagne. Il retrouve également Henle, devenu l'assistant de Müller.

Schwann entreprend son premier travail scientifique sur les conseils et sous la direction de Müller. Les recherches dans lesquelles il prouve la nécessité de l'oxygène pour le développement de l'embryon dans l'œuf de la poule lui servirent de *dissertation inaugurale* et lui valurent, le 31 mai 1834, le titre scientifique de docteur en médecine (1). Il subissait à la même époque l'examen d'État et obtenait, le 26 juillet 1834, le brevet de médecin et de chirurgien, qui lui donnait accès à la pratique médicale.

Jean Müller avait été à même d'apprécier de plus près le talent hors ligne de son élève. Il insista de nouveau pour le décider à entrer dans la carrière scientifique et le fit bientôt (1er octobre 1834) nommer aide au Musée anatomique, dont il était le directeur. Schwann remplaçait son ami Henle qui

(1) De necessitate aeris atmospherici ad evolutionem pulli in ovo incubito. Dissert. Berolini. 1834.

venait d'être nommé second prosecteur de Müller à la place de D'Alton.

La position officielle était des plus modestes; elle rapportait 10 thalers (fr. 37-50) par mois (1). Le travail était parfois rebutant. Ainsi, le directeur actuel du Musée de Berlin, Peters (2), se rappelle encore avoir vu Schwann nouvellement installé dans ses fonctions d'aide d'anatomie, gratter pendant des journées entières les nageoires pectorales d'une raie gigantesque pour en préparer le squelette. Plusieurs pièces conservées dans les collections zoologiques témoignent du soin consciencieux avec lequel le jeune savant s'acquittait d'une besogne en somme peu intéressante pour lui.

Mais qu'étaient ces légers ennuis pour celui qui avait le bonheur de travailler aux côtés d'un savant tel que Müller? Comme chercheur, Müller tenait incontestablement, depuis la mort de Cuvier, le premier rang parmi les biologistes; comme maître, il était incomparable. Il exerçait sur ceux qui l'approchaient une véritable fascination; il communiquait à ses élèves sa prodigieuse activité, le feu sacré dont il brûlait. Il leur inspirait cet ardent amour de la vérité scientifique, cet esprit de critique sévère qui lui faisait dédaigner les spéculations pures pour chercher à s'appuyer toujours sur le terrain solide de l'observation et de l'expérience.

« Quand on s'est trouvé en contact avec un homme de » premier ordre, a dit Helmholtz, faisant allusion à ses rela-

(1) Schwann faisait en outre des cours privés rétribués d'histologie et recevait une rémunération pour les articles destinés au Dictionnaire des sciences médicales.

(2) M. Peters est mort depuis que ces lignes ont été écrites.

» tions avec Jean Müller, toute l'échelle des conceptions
» intellectuelles est modifiée pour la vie; la rencontre d'un
» tel homme est peut-être ce que l'existence peut offrir de
» plus intéressant. »

C'est Müller qui a formé toute cette pléiade d'anatomistes et de physiologistes, dont les travaux ont renouvelé la science et ont fait de l'Allemagne une terre classique des études biologiques : Schwann, Henle, Reichert, Virchow, Brücke, du Bois-Reymond, Helmholtz, etc., pour ne citer que quelques-uns des plus illustres.

Pendant les cinq années qu'il passe aux côtés de Müller, se place pour Schwann une période de travail acharné, pendant laquelle les découvertes succèdent aux découvertes. Les grands travaux qui ont illustré son nom datent tous de cette époque.

Henle (1), qui vécut pendant plusieurs années sous le même toit que Schwann, nous a tracé de lui un portrait caractéristique, que je demanderai la permission de reproduire ici : « Il me semble encore le voir devant moi, dit-il;
» c'était un petit homme de taille au-dessous de la moyenne,
» à figure imberbe, d'expression presque enfantine et tou-
» jours souriante, à cheveux lisses d'un brun foncé, vêtu
» d'une robe de chambre fourrée, habitant une petite pièce
» mal éclairée, au second étage d'un restaurant qui n'était
» pas même de second rang (au coin de la *Friedrichstrasse*
» et de la *Mohrenstrasse*). Il y passait des journées entières
» sans sortir, entouré de quelques rares livres, mais d'in-
» nombrables petits vases de verre, cornues, fioles, tubes, etc.,
» et d'appareils simples qu'il confectionnait lui-même. On

(1) Theodore Schwann, Nachruf v. Henle. 1882.

» bien je me transporte de nouveau par la pensée dans les
» salles sombres et fétides de l'Institut anatomique, derrière
» l'église de la garnison. Nous y travaillions jusqu'à la tom-
» bée de la nuit aux côtés de notre excellent chef Johannes
» Müller. Nous dînions le soir suivant la mode anglaise pour
» profiter plus complètement de la lumière du jour. A midi
» un second déjeuner nous réunissait dans la chambre du
» directeur. La femme du portier fournissait les mets, et
» nous le vin et les joyeuses saillies.

» C'étaient des jours heureux que la génération actuelle
» peut nous envier, jours heureux où l'on vit apparaître les
» premiers bons microscopes sortis des ateliers de Plössl à
» Vienne ou de Pistor et Schiek à Berlin, et payés de nos
» économies d'étudiant ; jours heureux où il était encore
» possible de faire des découvertes de premier ordre en
» grattant une membrane animale de l'ongle ou du tranchant
» du scalpel. »

Jean Müller avait à ce moment commencé la publication de son grand traité de physiologie, le plus vaste monument élevé à cette science depuis l'apparition des *Elementa* de Haller. C'était une œuvre non de compilation, mais de critique scientifique. Müller n'admettait comme vrai que ce qu'il avait vérifié lui-même ou fait vérifier sous ses yeux par ses assistants. Il avançait ainsi pas à pas, parcourant systématiquement chaque chapitre de la physiologie, imaginant de nouvelles expériences, répétant celles des autres, s'appuyant toujours sur le terrain solide des faits. Ses aides, enflammés par son exemple, travaillaient à ses côtés et concouraient activement au grand œuvre.

Quelle meilleure école pour un jeune savant que ce commerce de tous les jours, cette collaboration avec un maître

de la valeur de Müller! Mais quel honneur pour Müller de former desé lèves tels que Schwann!

Schwann entreprit, à l'instigation de J. Müller, un grand nombre de recherches physiologiques et microscopiques destinées au grand traité de physiologie. Il examina la texture des muscles volontaires, indiqua une méthode d'isoler les fibres primitives et montra l'origine des stries transversales de leurs faisceaux primitifs. Il chercha la terminaison des nerfs dans les muscles, sans parvenir à la découvrir; il n'admit point la terminaison par anses, généralement adoptée à cette époque, aujourd'hui entièrement réfutée. Il constata le premier l'existence des parois propres des vaisseaux capillaires et fut bien près de découvrir leur endothélium Il montra par des expériences physiologiques au moyen de l'eau froide la contractilité musculaire des artères Il découvrit dans le mésentère de la grenouille et dans la queue des têtards la division d'une fibre primitive des nerfs, observation sans précédent jusqu'alors. Il prouva le premier, par l'examen microscopique et par le rétablissement de la fonction, la reproduction des nerfs coupés, et le premier il se servit de cette faculté pour aborder la question de savoir si les fibres sensitives ou motrices, irritées au milieu de leur trajet, propagent leur irritation vers le centre et la périphérie à la fois, ou seulement dans une direction.

Il imagina un instrument, la balance musculaire destinée à mesurer la force du muscle aux différents états de raccourcissement. Il démontra que la contractilité musculaire s'exerce suivant la même loi que l'élasticité d'un corps qui, ayant la longueur du muscle contracté au maximum, serait étiré à la longueur du muscle au repos. Le travail de Schwann sur la force des muscles inaugure brillamment cette série non

interrompue de recherches exactes à l'aide desquelles les du Bois-Reymond, les Helmholtz, etc., ont édifié cette physiologie générale des nerfs et des muscles qui constitue l'un des plus beaux fleurons de la biologie moderne. C'était la première fois, a dit du Bois-Reymond, que l'on examinait comme une force physique une force éminemment vitale et que les lois de son action étaient mathématiquement exprimées par des chiffres.

Schwann coopéra également à une autre œuvre de longue haleine, le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales publié par les professeurs de Berlin. On lui doit les articles : Vaisseaux, Hématose, Sécrétion urinaire et Sécrétion cutanée.

A cette occasion il publia les résultats de ses recherches sur la structure de la paroi vasculaire et notamment du tissu élastique qui entre dans la constitution de cette paroi. On y rencontre la première description complète des différentes formes de tissu élastique. Une partie de ces recherches se trouve reproduite dans un travail inspiré par lui et publié sous sa direction, la dissertation d'Eulenburg, intitulée : *De tela elastica* (Berolini, 1836).

C'est à la même époque que Schwann entreprit les expériences qui le conduisirent à la découverte du ferment de la digestion stomacale, la pepsine (1). On savait par les expériences de Réaumur, de Spallanzani et celles plus récentes de Tiedemann et Gmelin, que le suc gastrique extrait du corps est encore capable d'exercer son action digestive sur la viande ou l'albumine. Beaumont venait de publier ses intéressantes observations faites sur un chasseur canadien

(1) Müller's Archiv f. Anat. u. Physiologie, 1836, p 66 et p 90.

atteint accidentellement de fistule gastrique. Enfin Eberle de Wurtzbourg avait constaté que les propriétés digestives appartiennent également à la paroi stomacale. L'extrait acide obtenu par macération de la membrane muqueuse de l'estomac dissout le blanc d'œuf en lui faisant subir une transformation chimique.

Müller s'intéressait vivement aux expériences d'Eberle; il les répéta en commun avec Schwann et en confirma pleinement l'exactitude. Mais il restait bien des points intéressants à élucider. A quel genre de dissolution faut-il rapporter la digestion de la viande? S'agit-il d'une action de contact de la muqueuse stomacale ou bien le suc gastrique contient-il une substance qui préside à la dissolution? Autant de questions qu'il s'agissait de résoudre et dont Müller abandonna généreusement l'étude à son jeune collaborateur. Schwann poursuivit donc seul les expériences sur la digestion. Il les conduisit avec une rare sagacité: il ne tarda pas à découvrir que le suc gastrique doit sa puissance digestive à la présence d'une matière organique nouvelle qu'il appela *Pepsine* (de πεψις, coction). Il détermina les réactions de la pepsine et les principales conditions de son activité. Il démontra que cette substance agit à la façon des ferments, une petite quantité de pepsine suffisant pour transformer une très grande quantité d'albumine. Malgré le grand nombre de travaux importants qui depuis cette époque ont eu pour but d'élucider la digestion pepsique, l'œuvre de Schwann est restée entièrement debout et cette partie de la physiologie est encore telle qu'elle est sortie de ses mains. Ses successeurs se sont bornés à élucider quelques points de detail. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce travail. N'oublions pas que la découverte de la pepsine a enrichi la thé-

rapeutique d'un agent puissant auquel des milliers de malades ont chaque jour recours.

Schwann aborda également l'étude d'un autre genre de fermentation. Dans une des thèses annexées à sa dissertation inaugurale, il s'était posé en adversaire de la doctrine des générations spontanées (1). Cette question, qui avait passionné les savants dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, lors du débat fameux entre Needham et Spallanzani, attendait encore sa solution définitive. On avait à peu près abandonné l'opinion de Spallanzani, qui attribuait la présence des êtres vivants dans les liquides en décomposition à des germes apportés par l'atmosphère et qui expliquait l'absence de ces organismes vivants dans les infusions bouillies, à l'action destructive exercée par la chaleur sur leurs germes. Un grand nombre de bons esprits admettaient au contraire avec Needham, que la matière organique des liquides en décomposition conserve après la mort un reste de vitalité, sous l'influence de laquelle ses particules peuvent se réunir dans un nouvel arrangement et donner naissance aux animalcules des infusions. Ehrenberg n'avait cependant cessé de protester (depuis 1830) contre la doctrine de la génération spontanée des infusoires, en se basant principalement sur l'organisation compliquée de ces animaux.

Quoi qu'il en soit, on n'établissait aucun lien de causalité entre le développement des êtres inférieurs et les phénomènes de la putréfaction. Si les infusions organiques bouillies et renfermées dans des flacons bouchés ne s'altèrent pas et restent exemptes d'organismes microscopiques, c'était, d'après Gay-Lussac et Berzelius, au manque d'air qu'il fallait

(1) Infusoria non oriuntur generatione aequivoca.

l'attribuer. L'économie domestique avait utilisé ces faits pour la préservation des aliments : à plusieurs reprises, on avait constaté que l'air des conserves préparées d'après le procédé Appert ne contient plus d'oxygène.

Tel était l'état de la question lorsque Théodore Schwann (1) et Franz Schulze (2) abordèrent à Berlin en même temps et sans doute indépendamment l'un de l'autre le problème de la génération spontanée. Franz Schulze démontra par des expériences probantes que les infusions végétales et animales peuvent se conserver intactes pendant des mois malgré la présence et le renouvellement de l'air, si l'on a soin de faire passer cet air sur de l'acide sulfurique qui tue les germes contenus dans l'air. La même année, Schwann communiquait au Congrès des naturalistes allemands réunis à Jena les résultats d'expériences analogues. Une infusion de viande bouillie peut être enfermée dans une bulle de verre avec une quantité notable d'air, sans qu'elle se putréfie et qu'un seul infusoire s'y développe. Peu de temps après, Schwann eut l'idée de modifier l'expérience de manière à renouveler l'air de ses vases tout en détruisant les germes qu'il pourrait contenir (3) :

« Un flacon contenant un petit morceau de viande est
» rempli d'eau jusqu'au tiers, puis fermé au moyen d'un
» bouchon percé de deux tubes de verre. Ces tubes traver-

(1) Théodore Schwann, Poggendorf's Annalen XXXXI, pp. 184-193. 1837.

(2) Franz Schulze, *ibid.*, XXXIX. 1836.

(3) Le travail de Schwann avait été lu par J. Müller à la Société: Gesellschaft naturforschender Freunde de Berlin, dans la séance du mois de février 1837.

» sent, sur une longueur de trois pouces environ, un alliage
» fusible maintenu à une température voisine de celle de
» l'ébullition du mercure. L'un des tubes est relié à un
» gazomètre par son extrémité émergeant du métal fondu.
» Puis le liquide du flacon est soumis à une ébullition éner-
» gique de manière à chasser en partie au dehors l'air con-
» tenu dans le vase et les tubes et à échauffer le reste. Après
» refroidissement un courant continu d'air atmosphérique
» provenant du gazomètre est conduit dans le flacon et de
» là au dehors. Avant de pénétrer dans le flacon, cet air
» amené du gazomètre est soumis à une température élevée
» lors de son passage à travers le tube plongé dans l'alliage
» fondu. L'expérience fut prolongée pendant plusieurs se-
» maines et répétée plusieurs fois. Il ne se forma ni
» infusoires, ni moisissures, ni putréfaction. La viande ne
» s'altéra pas et le liquide resta aussi clair qu'il l'était au
» début. »

Schwann continue en ces termes : « Je me propose d'exa-
» miner à un autre endroit si de ces expériences on peut
» tirer une conclusion définitive au sujet de la génération
» équivoque. Je me borne à remarquer ici que, considérées
» au point de vue des adversaires de la génération spon-
» tanée, ces expériences s'expliquent en admettant que les
» germes de moisissures et d'infusoires, qui — d'après cette
» manière de voir — sont contenus dans l'air atmosphérique,
» ont été détruits par la calcination de l'air. Dans ce cas,
» il faut expliquer la putréfaction en admettant que les ger-
» mes, en se développant et en se nourrissant aux dépens
» de la substance organique, y provoquent une décomposi-
» tion correspondant aux phénomènes de la putréfaction,
» opinion en faveur de laquelle on peut faire valoir égale-

» ment cette circonstance que l'arsenic et le sublimé,
» substances toxiques pour les infusoires et les moisissures,
» sont précisément les meilleurs préservatifs de la putré-
» faction. »

» Les substances comme l'extrait alcoolique de noix vo-
» mique qui constitue un poison pour les infusoires, mais non
» pour les moisissures, empêchent tous les phénomènes de
» putréfaction liés à la présence des infusoires, par exemple,
» le dégagement d'hydrogène sulfuré, et permettent au
» contraire les altérations dues au développement des moi-
» sissures. »

Restait à vérifier si le fait de la calcination de l'air ne lui enlève pas certaines de ses propriétés, par exemple, celle d'entretenir les phénomènes chimiques dans lesquels le développement d'animaux ou de plantes n'intervient pas. Schwann rangeait parmi ceux-ci la respiration des animaux et la fermentation alcoolique. Il constata, conformément à ses prévisions, que les grenouilles vivent et respirent sans la moindre gêne dans de l'air calciné au préalable.

Les expériences sur la fermentation alcoolique fournirent, au contraire, un résultat inattendu. La fermentation ne s'établit pas dans des vases renfermant de la levure bouillie et ne recevant que de l'air calciné. Loin de se décourager, Schwann trouve dans ce fait l'occasion d'une nouvelle découverte capitale, celle de la nature organisée de la levure de bière. Il lui vient immédiatement à l'idée que la fermentation alcoolique pourrait bien être une décomposition du sucre provoquée, elle aussi, par le développement d'organismes végétaux ou animaux. Il examine la levure au microscope et a le bonheur de voir ses prévisions se réaliser. Il découvre à nouveau ces globules que Leeuwenhoek avait

déjà vus (1680), mais avait pris pour des cristaux. Il observe leur végétation et leur multiplication et démontre par des expériences fort ingénieuses leur participation au phénomène de fermentation et à la production de l'acide carbonique. La même découverte avait été faite peu de temps auparavant en France par Cagniard Latour. Ainsi l'étude de la fermentation alcoolique, loin d'ébranler la doctrine de l'intervention des êtres inférieurs dans les phénomènes de putréfaction, leur prêtait un appui nouveau et inattendu. Toutes ces découvertes tiennent dans un petit écrit de neuf pages in-8°. Quelle leçon, comme le dit Henle, pour la génération prolixe qui remplit aujourd'hui les ouvrages périodiques de longues communications sur des sujets souvent insignifiants !

Les idees de Schwann sur le rôle que les organismes inférieurs jouent dans les phénomènes de putréfaction et de fermentation ne reçurent pas immédiatement l'accueil qu'elles méritaient. Elles trouvèrent en Liebig un adversaire redoutable. Pour ce chimiste philosophe, la notion de ferment n'a rien de commun avec les phénomènes de la vie des êtres inférieurs. Le ferment doit être consideré comme formé d'une substance organique en voie de décomposition. L'ébranlement dont ses particules sont affectées se transmet aux molécules voisines de la substance fermentescible, et y propage le mouvement de décomposition.

L'illustre chimiste ne se borna pas à combattre la nouvelle théorie sur le terrain des faits et des raisonnements scientifiques, il chercha à la ridiculiser. La parodie représentant un infusoire mangeant du sucre et éliminant de l'alcool par l'intestin et de l'acide carbonique par la vessie est restée légendaire.

L'aversion de Schwann pour les polémiques personnelles

constitue l'un des traits de son caractère. Après avoir lancé dans le monde scientifique une de ces idées qui soulèvent des orages, il se renfermait ensuite dans un calme olympien et savait assister en spectateur, pour ainsi dire désintéressé, aux controverses les plus passionnées. Il laissa donc Liebig triompher bruyamment, certain qu'un jour on lui rendrait justice et que la vérité finirait par l'emporter.

Il attendit un quart de siècle, mais il vécut assez pour jouir d'une éclatante revanche. La doctrine de Schwann, pour ainsi dire découverte à nouveau et rajeunie par les travaux de Pasteur (1), a pris dans ces derniers temps un développement grandiose. Pasteur a multiplié les exemples de fermentations dues à des êtres organisés; il a imaginé des procédés pour recueillir, manipuler et cultiver les

(1) On lira avec intérêt la lettre suivante écrite à Schwann par Pasteur, peu de temps avant la manifestation du 23 juin 1873. Nous la reproduisons avec l'assentiment de l'auteur :

Paris, le 15 juin 1878.

Monsieur et illustre confrère,

J'apprends qu'une grande manifestation se prépare, en Belgique, en votre honneur et que vos fécondes découvertes vont y recevoir le juste tribut d'admiration qui leur est dû.

Depuis vingt années déjà, je parcours quelques-uns des chemins que vous avez ouverts. A ce titre, je réclame le droit et le devoir de m'associer de cœur à tous ceux qui proclameront bientôt que vous avez bien mérité de la science et de signer ces quelques lignes.

L'un de vos nombreux et sympathiques disciples et admirateurs, L. Pasteur.

A Monsieur Th. Schwann, à Liège.

germes des organismes inférieurs, il a varié les expériences de cent façons différentes de manière à convaincre les plus difficiles Enfin il a étendu la doctrine des microbes à la pathogénie des maladies infectieuses. Pour beaucoup de savants de premier ordre qui acceptent les idées de Pasteur, les maladies contagieuses ou infectieuses sont probablement toutes dues au développement de bactéries et d'autres êtres infiniment petits qui envahissent notre organisme et s'y multiplient avec une rapidité et une profusion effrayantes.

Le virus du charbon, celui du choléra des poules, du rouget des porcs, etc., est un être vivant, une réalité palpable qu'on peut aujourd'hui combattre d'une façon rationnelle, grâce à l'admirable découverte de l'atténuation des virus. Ces mêmes bactéridies charbonneuses, par exemple, qui propagent au loin la contagion et la mort deviennent, quand elles ont été soumises à une culture appropriée, un préservatif efficace, un véritable vaccin contre la terrible maladie.

Tout un essaim d'émules ou d'élèves de Pasteur se livre en ce moment avec ardeur à cette étude ; et le jour n'est peut-être pas éloigné où, grâce à leurs travaux, l'humanité sera en possession de spécifiques infaillibles contre le typhus, le choléra, la tuberculose, et où elle pourra combattre victorieusement les ennemis invisibles qui la menacent de toutes parts. N'est-ce pas en s'inspirant des idées de Pasteur que Lister a imaginé son fameux pansement antiseptique des plaies qui a révolutionné la chirurgie, et auquel chaque jour des milliers de malheureux doivent la vie?

Les travaux dont j'ai rendu compte jusqu'à présent auraient seuls suffi à illustrer le nom de Schwann. Cependant ces travaux sont relativement peu connus : leur renom-

mée a pâli devant l'éclat incomparable de la grande découverte de notre collègue. La publication du petit livre où il jette les fondements de la théorie cellulaire a ouvert une ère nouvelle à l'étude de la biologie. On cherchera en vain, a dit Simon, dans l'histoire des sciences naturelles l'exemple d'une révolution plus radicale dans la direction et le caractère des travaux scientifiques, que celle qui fut opérée de 1838 à 1839 par la mise en lumière de la théorie histogénétique de Schwann. Cette révolution fut subite et triompha pour ainsi dire sans combat.

C'est une fortune bien rare qu'une doctrine d'une portée aussi générale que la théorie cellulaire rallie dès son apparition tous les suffrages. Comme le fait remarquer Henle, le sol scientifique sur lequel cette théorie germa et se développa avait été favorablement préparé à deux points de vue différents : l'un que l'on pourrait appeler philosophique ou idéal, l'autre positif ou histologique. La préparation au point de vue philosophique date des débuts de l'étude de la nature : l'esprit humain est invinciblement poussé à rechercher et surtout à imaginer une cause simple chargée d'expliquer la diversité des phénomènes. C'est à ce besoin inné de schématisation, de simplification que nous devons les monades d'Épicure ou de Leibnitz et la philosophie de la nature d'Oken.

Nous lui devons, jusqu'à un certain point, les théories plus positives d'observateurs tels que Fontana, Milne-Edwards, Raspail, Dutrochet, qui tour à tour crurent apercevoir dans le champ du microscope l'élément fondamental auquel se réduit la nature animée tout entière.

Malheureusement l'hypothèse de cette forme unique et primordiale reposait en partie sur de pures illusions d'op-

tique, en partie sur des faits mal interprétés. Aussi peut-on dire avec Ranvier qu'il y a entre les théories cellulaires de Raspail et de Dutrochet et la théorie cellulaire de Schwann, la même différence qu'entre l'atomisme des anciens et les nouvelles doctrines chimiques.

D'autres travaux histologiques parfois d'allure modeste, mais serrant les faits de près, avaient frayé une voie plus sûre à la théorie cellulaire. Tant il est vrai que les grandes découvertes sont souvent préparées par plusieurs générations de travailleurs. Elles naissent rarement d'une pièce comme la Minerve antique qui jaillit tout armée du cerveau de Jupiter.

Robert Brown découvre en 1821 le noyau cellulaire, ce corpuscule qui donne aux cellules végétales quelque chose de caractéristique et ne permet plus de les confondre avec des vésicules quelconques. Mirbel, von Mohl, Unger démontrent que chez les végétaux tous les organes, tous les tissus, malgré leur apparente diversité, sont au fond des agrégats de cellules plus ou moins transformées. La brillante corolle qui s'épanouit au soleil comme l'humble brin de mousse sont formés des mêmes parties élémentaires, de cellules juxtaposées. Chaque cellule possède son individualité propre, c'est un organisme en miniature, une unité vivante. Schleiden venait d'étudier le rôle important rempli par le noyau dans la formation des cellules végétales, et lui donnait pour cette raison le nom de *cytoblaste*, c'est-à-dire de formateur de la cellule. Dès ce moment la théorie cellulaire était constituée pour le règne végétal, et la diversité de forme et de structure était ramenée à cette unité fondamentale, la cellule.

On connaissait, il est vrai, çà et là chez les animaux

quelques exemples d'organes formés de cellules. J. Müller avait constaté leur présence dans le tissu de la corde dorsale; Henle les avait étudiées dans l'épiderme; Henle et Purkinje, dans la substance des glandes; Ehrenberg et Valentin, dans les centres nerveux, etc. Mais c'étaient là des faits isolés, qu'aucun lien ne reliait et que certains savants considéraient même comme des exceptions. Personne n'avait encore songé à transporter dans le domaine de l'histologie animale les notions générales qui se dégageaient des études d'histologie végétale.

Schwann a raconté lui-même à quel hasard il avait dû la première idée de sa découverte (1) :

« Un jour que je dînais avec M. Schleiden, cet illustre » botaniste me signala le rôle important que le noyau joue » dans le développement des cellules végétales. Je me rap- » pelai tout de suite avoir vu un organe pareil dans les » cellules de la corde dorsale, et je saisis à l'instant même » l'extrême importance qu'aurait ma découverte, si je parve- » nais à montrer que dans les cellules de la corde dorsale, » ce noyau joue le même rôle que le noyau des plantes » dans le développement des cellules végétales. Il s'ensui- » vraît, en effet, à cause de l'identité de phénomènes si » caractéristiques, que la cause qui produit les cellules de » la corde dorsale ne peut pas être différente de celle qui » donne naissance aux cellules végétales. »

Les deux savants se rendirent immédiatement à l'amphithéâtre d'anatomie pour examiner les noyaux en question,

(1) Schleiden n'avait pas encore livré à la publicité les résultats de ses recherches, qui eurent une influence décisive sur le développement de la théorie cellulaire de Schwann.

et Schleiden leur reconnut une ressemblance parfaite avec les noyaux des cellules des plantes.

« Dès ce moment, poursuit Schwann, tous mes efforts » tendirent à trouver la preuve de la préexistence du noyau » à la cellule.

» Une fois arrivé, sous ce rapport, pour la corde dorsale » et pour les cartilages à un résultat satisfaisant, l'origine » de toutes les parties élémentaires des autres tissus par le » même mode de développement, c'est-à-dire au moyen de » cellules, n'était plus douteuse pour moi, à cause du prin- » cipe que je venais d'établir, et l'observation a entière- » ment confirmé ma manière de voir. J'ai trouvé, à l'aide du » microscope, que ces formes si variées des parties élémen- » taires des tissus de l'animal ne sont que des cellules » transformées, que l'uniformité de la texture se retrouve » aussi dans le règne animal, que, par conséquent, l'origine » cellulaire est commune à tout ce qui vit. Tout m'autori- » sait dès lors à faire également à l'animal l'application de » l'idée de l'individualité des cellules. »

Au moment où Schwann entreprenait de démontrer que tous nos organes ont une origine cellulaire, la structure de la plupart d'entre eux était fort mal connue. L'application suivie du microscope aux recherches d'histologie animale était d'introduction récente : tout était à créer. Schwann ne recula pas devant le labeur immense qui s'ouvrait devant lui. Ce qu'il avait fait en premier lieu pour les cartilages et pour la corde dorsale, il le tenta successivement pour tous les autres tissus du corps. Partout il eut le bonheur de constater la réalisation de son idée.

Il eut, au cours de ses recherches, l'occasion de découvrir un grand nombre de faits nouveaux. Le premier il com-

pare l'œuf à une cellule et reconnaît dans les globules du blastoderme de véritables cellules; le premier il décrit les cellules pigmentaires étoilées, les lamelles de l'ongle, le développement des plumes, les noyaux des prismes de l'émail, ceux des muscles lisses et striés, les fibres de la pulpe dentaire et les cellules destinées à se transformer en fibres du cristallin, etc. Il appelle l'attention sur l'enveloppe des fibres nerveuses qui porte aujourd'hui son nom : gaîne de Schwann. Toutes ces découvertes ont été pleinement confirmées par les recherches modernes armées d'une technique plus parfaite et d'instruments d'optique infiniment supérieurs.

Est-il besoin de rappeler qu'à côté de ces acquisitions nouvelles dont les *Recherches microscopiques* enrichissaient définitivement la science, il s'était glissé un certain nombre d'erreurs ? Il en eût difficilement été autrement, vu l'imperfection des appareils d'optique et la difficulté extrême d'un sujet tout nouveau.

Le vif désir que Schwann devait éprouver de voir sa théorie sortir triomphante de la longue épreuve à laquelle il la soumettait, l'a peut-être influencé parfois d'une façon inconsciente. Fermement persuadé de l'exactitude des principes qui le guidaient, trouvant à chaque instant dans les faits particuliers qu'il découvrait la confirmation la plus éclatante de ces principes, est-il étonnant qu'il se soit, dans certains cas particuliers, montré moins sévère qu'à l'ordinaire dans l'admission des preuves ?

Il est une partie fort importante de la théorie cellulaire, celle à laquelle son auteur attachait le plus de prix, et sur laquelle les données modernes de la science diffèrent essentiellement de ce que Schwann avait cru découvrir : je veux

parler de la genèse de la cellule, de son mode de formation. Une erreur capitale, la notion de la formation libre des cellules au sein d'un blastème, s'était dès le début glissée dans les travaux de Schleiden. Il est vrai que Schleiden n'admettait ce mode de formation qu'à titre d'exception. Cette erreur, Schwann l'avait transportée et adaptée à l'histogenèse animale. La cellule animale se formait également pour lui par une espèce de précipitation libre ou de *cristallisation organique* au sein d'une masse semi-liquide qu'il appelait *cytoblastème*. Le *cytoblastème* pouvait aussi bien se trouver en dehors qu'en dedans d'une autre cellule.

Il est assez étonnant que Schwann, qui avait combattu victorieusement la génération spontanée sur le terrain de la fermentation et de la putréfaction, s'en soit fait le défenseur alors qu'il s'agissait de la genèse des cellules. Le principe de l'individualité physiologique de la cellule, ce petit organisme en miniature, se forme de toutes pièces à la façon d'un cristal, alors que les infusoires, les vibrions, les globules de levure descendent tous d'êtres semblables à eux-mêmes. Schwann, dans sa comparaison de la formation du cristal et de la cellule, oubliait donc un fait primordial : c'est que la vie n'est engendrée que par la vie. Il fallut de longs travaux pour déraciner cette erreur et pour faire triompher le principe posé par Virchow : *Omnis cellula e cellula* (toute cellule est la fille d'une autre cellule).

Quoi qu'il en soit des imperfections de la théorie cellulaire, il est certain que son apparition a provoqué dans tous les domaines de la biologie une de ces transformations que la science ne subit qu'à de longs intervalles. La notion de la cellule comme élément primordial de tous les tissus allait doréavant servir de fil d'Ariane aux nombreux cher-

cheurs qui se vouent à l'étude de la morphologie, et leur permettre de débrouiller l'infinie variété des formes organiques. Elle donna la consécration définitive à l'application du microscope aux recherches d'anatomie et de physiologie. Dès ce moment l'histologie moderne est fondée, et toutes les recherches morphologiques accomplies depuis près d'un demi-siècle se rattachent à la théorie cellulaire.

« Il est un livre, a dit Édouard Van Beneden, qui, par » l'importance prépondérante qu'il a exercée sur la marche » de la biologie, peut être cité à côté de celui de Schwann. » C'est cette œuvre immortelle qui, en faisant pénétrer dans » la pensée scientifique la notion de l'évolution des orga- » nismes, a déterminé la rénovation de la morphologie. Mais » qui donc eût reconnu la portée du principe de la sélection, » si la théorie cellulaire n'avait au préalable rendu familière » à tout naturaliste la conception de l'unité constitutionnelle » de la nature vivante? Pour que la doctrine du transfor- » misme pût s'installer définitivement, il fallait que par un » développement naturel des idées du maître, le principe » que toute cellule provient d'une autre cellule fût reconnu » et proclamé. »

L'anatomie pathologique bénéficia immédiatement de l'action fécondante de la théorie cellulaire. Jean Müller, s'inspirant des travaux de son jeune assistant, reconnut que le tissu de nouvelle formation de l'enchondrome et d'autres tumeurs est composé de cellules, et que la théorie qui fait dériver tous les tissus de cellules est également applicable à la pathologie. A Virchow était réservé l'honneur de développer cette idée et de créer la pathologie cellulaire.

Mais l'influence de la théorie cellulaire sur la marche de la physiologie n'a pas été moins profonde. La notion de l'in-

dividualité, de la vie propre de chaque cellule, est aujourd'hui la pierre angulaire de la physiologie générale. Les éléments histologiques qui entrent dans la constitution de notre corps sont bien et dûment de petits organismes, au même titre que les êtres inférieurs formés d'une seule cellule. La cellule est donc un organisme en miniature, qui vit, qui se nourrit, qui respire, qui réagit aux excitations venues du dehors. Elle est le siège d'échanges continus d'énergie et de substance entre elle et le monde extérieur. C'est dans ces propriétés de la cellule que la physiologie moderne recherche le secret de l'activité des muscles, des glandes, des nerfs, de tous nos organes, en un mot.

D'autre part, la théorie cellulaire a coopéré efficacement à bannir de la science de la vie la notion de la force vitale et à assurer la prédominance de la doctrine physico-chimique. A l'époque où Schwann publia ses recherches, l'école vitaliste triomphait pour ainsi dire sans conteste aussi bien en Allemagne qu'en France. Jean Müller, qui passait pour la plus grande autorité dans cette matière, était franchement vitaliste. Il admettait dans chaque organisme une force vitale unique entièrement différente des forces chimiques et physiques, agissant comme cause et comme ordonnateur suprême de tous les phénomènes, d'après un plan déterminé à l'avance. Cette puissance mystérieuse, pour laquelle la physique et la chimie n'avaient plus de secrets, s'évanouissait au moment de la mort sans plus laisser de traces. Dans la formation d'un nouvel être, elle naissait par division d'une autre force vitale sans que cette dernière se trouvât en rien diminuée.

Cette doctrine allait bientôt être ruinée de fond en comble et cela par les travaux des élèves de Müller. La théorie cellulaire, mais avant tout la notion de la conservation de

énergie et les nombreuses recherches sur la physiologie générale des nerfs et des muscles, contribuèrent à lancer la physiologie dans cette voie nouvelle. Aujourd'hui l'hypothèse de la force vitale a fait son temps, elle est allée rejoindre l'*horreur du vide*, *l'esprit recteur sidéral* de Képler et les autres principes métaphysiques aussi inutiles que nuisibles, qui encombraient la science à ses débuts. L'ancienne formule de Descartes posant en principe qu'il n'y a pas deux mécaniques, l'une pour les corps bruts, l'autre pour les corps vivants, et que partout les lois de la nature sont identiques, a été reprise victorieusement par l'école physiologique moderne.

La théorie cellulaire porta au vitalisme les premiers coups et non les moins sensibles. Comment, en effet, concilier la notion de l'individualité cellulaire avec l'existence d'une force vitale unique présidant à l'accomplissement de toutes les fonctions? Il fallait ou bien rejeter l'hypothèse vitaliste et rechercher la raison des phénomènes vitaux dans les propriétés des molécules et des atomes, ou bien admettre dans chaque cellule une force vitale en miniature, espèce de petit génie mystérieux présidant à son accroissement, à sa vie. Schwann insiste sur ce que l'hypothèse d'une force vitale présente à la fois de superflu et d'insuffisant.

« Jamais, dit-il, je n'ai pu concevoir l'existence d'une force » simple qui changerait elle-même son mode d'action en vue » de réaliser une idée, sans posséder, cependant, les attri- » buts caractéristiques des êtres intelligents : toujours j'ai » préféré chercher la cause de la finalité dont témoigne à » l'évidence la nature entière, non pas dans la créature, mais » dans le créateur, et toujours aussi j'ai rejeté, parce qu'elle » est illusoire, l'explication des phénomènes vitaux telle que

» la concevait l'école vitaliste. J'ai posé pour principe que
» ces phénomènes, il faut les expliquer comme ceux de la
» nature inerte. »

A Schwann revient donc l'honneur d'avoir, le premier parmi les disciples de Jean Müller, formulé les principes de la théorie mécanique de la vie et d'en avoir développé systématiquement les conséquences. D'ailleurs c'est également lui qui inaugura cette série de recherches exactes sur la physiologie générale des muscles et des nerfs, qui est comme la mise en application de la doctrine physico-chimique.

Les recherches microscopiques furent publiées d'abord par fragments dans les Notizen de Froriep. Schwann les réunit ensuite en volume, en y joignant les résultats de ses derniers travaux. Il avait commencé l'impression de ce volume, quand survint un évènement qui allait donner à sa vie une direction nouvelle.

Le chanoine de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain, avait chargé le professeur Müller de recruter pour la faculté de médecine un anatomiste allemand à la fois pieux et savant. Il s'agissait de remplacer le professeur d'anatomie Windischmann qui se mourait de phthisie à Hyères. Windischmann avait vécu à Bonn dans l'intimité de Jean Müller : il y avait connu Schwann; il est probable que ce fut lui qui le recommanda à Müller. Schwann reçut donc la proposition d'échanger sa place d'aide naturaliste au Musée de Berlin contre la position de professeur ordinaire à l'Université de Louvain.

Notre collègue n'avait pas 29 ans. A un âge où beaucoup d'hommes en sont encore à chercher leur voie, il avait fait

des découvertes de premier ordre. Le succès de sa théorie cellulaire, succès aussi soudain que retentissant, entourait son jeune front d'une auréole de gloire. Malgré son mérite transcendant, malgré ses travaux, l'avenir ne lui apparaissait pas sous des couleurs favorables. Sa position au Musée de Berlin était plus que modeste : il songeait à l'améliorer et avait déjà préparé sa demande pour être nommé professeur extraordinaire. Cependant il ne devait pas se faire grande illusion sur les chances d'avancement qui l'attendaient à Berlin, où la chaire d'anatomie avait à ce moment deux titulaires et celle de physiologie trois (Müller, Schulz et Horkel). Il n'hésita donc pas à accepter l'offre brillante qu'on lui faisait (décembre 1838 et se prépara à partir pour Louvain. Cette détermination mit en émoi le petit cercle d'amis dont il était l'âme : on fêta sa nomination par un souper d'adieu. Henle nous a conservé (1) les vers qui furent à cette occasion adressés au nouveau professeur. Ces vers expriment, sous une forme plaisante, les hautes destinées que tous les amis de Schwann prédisaient à la théorie cellulaire, dès le lendemain de sa publication.

(1) Voici ces vers :

Wovon man schon im alten Testament
Die Profezeiung deutlich erkennt :
Denn wie der Mann, der die Philister geschlagen
In einem Löwen fand Bienenzellen,
So findet jetzt Löwen (Louvain) im Manne der Zellen
Den Simson, der die Philister wird schlagen.
Und wie Simson ein Räthsel daraus macht mit Ehren,
Woraus Niemand die Zellen im Löwen erkannte,
Wird hinwieder mit Ehren der Ebengenannte
Alle Räthsel aus Zellen in Löwen erklären.

Entretemps Windischmann était mort et Schwann commença son cours d'anatomie à Louvain au mois d'avril 1839 (1). Il eut au début à lutter contre des difficultés de diverse nature. L'usage du français lui était peu familier : aussi la préparation de ses leçons lui fut d'abord une tâche fort laborieuse. Il commençait par les rédiger en allemand, se les faisait traduire en français et débitait ensuite plus ou moins librement le texte français. Mais sa persévérante ténacité triompha de tous les obstacles. D'après le souvenir de tous les contemporains, le succès de cet enseignement fut considérable. Les leçons brillaient autant par l'originalité des vues et par le savoir étendu du jeune professeur que par la méthode et la clarté de l'exposition. On assure que les notes recueillies à ses cours servirent encore de base à l'enseignement de l'anatomie microscopique à l'Université de Louvain, longtemps après qu'il eut quitté cette ville.

Cependant la théorie cellulaire faisait son chemin dans le monde scientifique et la réputation de son auteur allait grandissant. La Société Senckenbergienne de Francfort lui décernait la médaille de Soemmering en 1841 et la Société royale de Londres celle de Copley le 1er décembre 1845, deux distinctions qui sont accordées sans concours à l'ouvrage le plus important publié dans le cours d'une longue période. La Sydenham Society fit traduire le livre de Schwann en anglais : un grand nombre d'autres Compagnies savantes

(1) Un ancien élève de Berlin, le Dr E. Hallmann, suivit Schwann à Louvain et continua à y travailler sous sa direction. Le résultat de ses recherches fut publié dans les archives de Müller (Müller's Archiv., 1840, p. 466. *Ueber den Bau des Hodens und die Entwicklung der Saamenthiere der Rochen*).

voulurent le compter parmi leurs membres. L'Académie royale de Belgique le nomma associé de la Classe des sciences le 16 décembre 1841, et l'Académie de médecine de Belgique lui conféra le titre de correspondant le 16 novembre 1843 (il fut nommé membre honoraire le 21 décembre 1865).

Schwann était en outre membre correspondant ou honoraire des Académies des sciences de Paris, Berlin, Vienne, Munich, Stockholm, Bologne, de la Société royale de Londres, de l'Académie de médecine de Turin, de l'Académie médico-chirurgicale de St-Pétersbourg, de la Société royale de médecine et de chirurgie de Londres; associé étranger de l'Académie royale des sciences de Turin; membre étranger de la Société royale des sciences de Goettingue; membre d'honneur et maître du *Freie deutsche Hochstift* à Francfort s/M; membre honoraire des Universités de Moscou et de Kasan, et de la Société impériale des naturalistes de Moscou; membre de la Société de médecine de Norwège à Christiania, de la Société pathologique d'Oxford; membre correspondant de la Société royale de microscopie de Londres, de la *Senckenbergische naturforschende Gesellschaft* à Francfort s/M; docteur en philosophie de l'Université de Bonn; docteur en sciences de l'Université de Tubingue, etc.

C'est pendant son séjour à Louvain qu'il publia dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Belgique un travail sur les usages de la bile. Il imagina le premier de faire couler la bile au dehors par une fistule de la vésicule biliaire, de manière à empêcher l'action de ce liquide sur les aliments. Il constata que les chiens ne tardaient pas à mourir à la suite de cette opération, et en tira la conclusion que la bile est nécessaire à l'entretien de la vie. Les recherches ultérieures n'ont pas entièrement confirmé les résultats de ce travail. Il

n'en marque pas moins un progrès notable puisqu'il enrichit la technique physiologique d'une opération nouvelle, celle de la fistule biliaire. Schwann publia ensuite une seconde série d'expériences sur le même sujet dans le Dictionnaire de physiologie de Wagner.

Il s'associa, vers la même époque, aux travaux de statistique préconisés par Quetelet et que l'Académie des sciences de Belgique avait pris sous son patronage. Il fit connaître, en 1843 et 1845, sous forme de tableaux, les résultats d'un assez grand nombre de pesées d'organes sains provenant de cadavres d'individus morts par accident. Il attachait d'ailleurs une grande importance aux données numériques se rapportant aux phénomènes physiologiques. Il a poursuivi sur lui-même, pendant de longues années, des séries d'observations quotidiennes sur la fréquence du pouls, celle de la respiration, sur la température et le poids du corps.

Schwann entreprit également à Louvain des tentatives nombreuses sur la production artificielle d'éléments organisés. Les essais de fabrication de cellules au sein d'un blastème non organisé, essais auxquels notre collègue consacra beaucoup de temps et de peine, n'aboutirent à aucun résultat positif.

Schwann occupa la chaire d'anatomie humaine et générale de Louvain jusqu'en 1848 A cette époque, Spring, qui cumulait à Liège les cours de physiologie, d'anatomie générale et d'anatomie descriptive, insistait auprès du Gouvernement pour être déchargé d'une partie de ce fardeau, trop lourd pour les épaules d'un seul. Sa voix fut écoutée, et le ministre Rogier le chargea de négocier la nomination de Schwann comme professeur d'anatomie à l'Université de Liège. On assura à Schwann un revenu équivalent à celui qu'il tou-

chait à Louvain en tenant compte de la différence des *minervalia*. On lui promit ultérieurement un laboratoire ainsi que les moyens de poursuivre ses recherches scientifiques. Diverses circonstances empêchèrent la réalisation des engagements qu'on avait pris vis-à-vis de Schwann, et il mourut sans avoir vu construire l'Institut anatomique, qu'on lui avait promis plus de trente ans auparavant.

Schwann fut nommé professeur ordinaire à l'Université de Liège par arrêté royal du 13 novembre 1848. Il enseigna l'anatomie générale et l'anatomie descriptive, sauf l'ostéologie et la myologie, que Spring conserva dans ses attributions jusqu'en 1853, époque où le cours d'anatomie descriptive tout entier passa aux mains de Schwann.

« Alors comme aujourd'hui, a dit Stas, l'admission d'un » étranger dans une Université de l'État ne fut pas sans » provoquer un certain mécontentement ni sans soulever » quelques critiques. Bien que nos Universités ne fussent » pas organisées comme elles le sont actuellement, les sug- » gestions d'un nationalisme étroit tendaient à exclure de la » carrière universitaire les savants nés hors du pays. Aussi » ne puis-je m'empêcher de rendre ici un public hommage » à ceux de nos hommes d'État qui ont sacrifié sans hésiter » à l'intérêt national les intérêts de leur propre popularité » pour doter nos Universités de professeurs éminents. Ils » ont compris que le développement intellectuel de notre » pays ne dépendait pas seulement de l'organisation de » l'enseignement, mais encore et surtout de la valeur du » corps enseignant, de son esprit d'initiative et de l'exemple » qu'il donne par ses travaux. »

Les préventions injustes qui avaient accueilli la nomination de Schwann se dissipèrent bientôt. Son éclatante renommée,

la haute valeur de son enseignement et plus encore la loyauté et l'aménité de son caractère firent taire l'envie et lui concilièrent toutes les sympathies. Au bout de peu de temps, il ne compta plus que des amis et se sentit tout à fait à l'aise dans ses nouvelles fonctions. Lorsque, quelques années plus tard, on lui offrit à différentes reprises des positions scientifiques considérables en Allemagne, notamment à Breslau en 1852, à Wurtzbourg et à Munich en 1854, à Giessen en 1855, il n'hésita pas un seul instant à refuser ces offres brillantes, tellement il était déjà attaché à son pays d'adoption et à la ville de Liège. Il continua même à habiter à Liège sa maison du quai de l'Université, n° 11, après qu'il eut pris son éméritat. Il se bornait à aller passer les vacances chez ses frères et ses sœurs à Neuss, à Dusseldorf, à Kempen et à Cologne.

Schwann enseigna l'anatomie humaine et l'anatomie générale de 1849 à 1858. En 1858, il abandonna l'anatomie descriptive et prit en échange le cours de physiologie humaine, devenu vacant par suite du passage de Spring à la clinique. Il conserva le cours de physiologie en entier jusqu'en 1879. Il obtint à cette époque son éméritat. Cependant il fit encore une partie du cours de physiologie (physiologie du système nerveux) pendant le semestre d'hiver 1879-1880 L'année suivante, il prit complètement sa retraite, mais il consentit, sur les instances de la Faculté de médecine, à laisser figurer son nom à côté de celui du nouveau titulaire sur le programme des cours.

Tous ceux qui ont eu l'avantage d'assister aux leçons de notre illustre collègue vantent la clarté, l'ordre et la méthode de son enseignement. Son cours de physiologie brillait surtout par une qualité fondamentale : il était essentiellement

démonstratif et expérimental. Schwann se souvenait du précepte d'Horace :

> Segnius irritant animos demissa per aurem
> Quam quæ sunt oculis submissa fidelibus et quæ
> Ipse sibi tradit spectator.

Il éprouvait un véritable plaisir à faire fonctionner devant ses auditeurs les principaux appareils de physiologie et surtout à démontrer sur l'être vivant les lois de la vie.

Le travail de laboratoire a toujours présenté pour Schwann un attrait irrésistible : il y consacrait une partie de sa journée, répétant les expériences des autres, en imaginant de nouvelles, travaillant constamment à accroître la somme de ses connaissances (1). Il avait obtenu un petit local pour y organiser un laboratoire de physiologie. Il y installa des tables de travail, des armoires, des rayons, des balances, une hotte, un petit moteur, une distribution d'eau et de gaz, et sut tirer un parti excellent de l'étroit espace qui lui était attribué. Outre le préparateur habituel, un mécanicien fut attaché au service de la physiologie. Schwann s'était toujours vivement intéressé au développement de la technique scientifique; il forma une collection assez complète d'instruments de physiologie qui lui permit de donner à son cours un caractère de plus en plus expérimental et démonstratif. Lui-même se familiarisait avec les nouvelles méthodes d'investigation au fur et à mesure de leur apparition. Il apprit à se servir des appareils enregistreurs, s'initia aux nouveaux procédés

(1) Lorsque Daguerre révéla son invention, Schwann fit exprès le voyage de Paris pour apprendre la daguéréotypie. Sa famille possède encore plusieurs portraits exécutés par lui. La photographie a toujours constitué un des passe-temps favoris de Schwann.

d'analyse des gaz, au maniement de la pompe à mercure; il fit venir de Munich un petit appareil de Pettenkofer et se procura tout l'outillage d'électro-physiologie créé par le génie de du Bois-Reymond. Il perfectionna plusieurs de ces appareils : il modifia la pompe à mercure de Pflüger, le myographe de du Bois-Reymond et le manomètre inscripteur à mercure. On lui doit également l'invention d'une couveuse munie d'un régulateur automatique et celle d'un soufflet pour la respiration artificielle. Enfin, il construisit un appareil fort ingénieux destiné à permettre à l'homme de vivre dans un milieu irrespirable. C'est un appareil respiratoire construit sur le même principe que celui de Regnault et Reiset. Le sujet respire une masse d'air confinée dont on maintient la composition constante en lui restituant l'oxygène consommé par la respiration et en lui enlevant l'acide carbonique à mesure de sa production. La principale difficulté résidait dans l'absorption suffisamment rapide de l'acide carbonique : elle est résolue de la façon la plus heureuse, grâce à l'emploi d'un modèle de caisse chargée d'absorber l'acide carbonique. L'air respiré circule à travers un canal fort long creusé dans une bouillie de chaux et de soude. Cet appareil fut imaginé à l'occasion d'une catastrophe survenue dans une houillère où plusieurs mineurs avaient péri asphyxiés par des gaz irrespirables. Deux modèles de cet appareil figurèrent à l'Exposition universelle de Paris de 1878.

Schwann n'était pas seulement un professeur hors ligne : chez lui les qualités du cœur égalaient la supériorité de l'intelligence. Ses nombreux élèves n'ont pas oublié son exquise bonté et la bienveillance paternelle qu'il témoignait au dernier d'entre eux. A diverses reprises il fut l'objet de

manifestations flatteuses de leur part. Nous possédons de Schwann deux portraits lithographiés, l'un offert par ses élèves de Louvain (1846), l'autre par ceux de Liège (3 avril 1857). Vous n'avez pas oublié avec quelle spontanéité tous s'associèrent à la fête du 23 juin 1878.

Ceux qui ont eu le privilège de vivre dans son intimité savent quel ami sûr et dévoué ils ont perdu en Schwann. Tous sont unanimes pour affirmer que c'était un noble caractère, la loyauté et l'honneur même.

Sa bienfaisance était inépuisable et ses compatriotes malheureux ne firent jamais en vain appel à sa charité.

Quoique Schwann se soit occupé activement de science pendant toute la durée de sa longue carrière, il ne se mêla plus aux discussions du monde savant depuis son arrivée en Belgique. Pendant cinq années de la période berlinoise de sa vie, les découvertes succèdent aux découvertes comme les fusées d'un feu d'artifice. Tous les grands travaux qui ont ouvert des horizons nouveaux à la pensée scientifique datent de cette époque. A partir du moment où il mit le pied sur le sol belge, il ne publia plus qu'une seule œuvre de quelque importance, les recherches sur les usages de la bile, qui parut en 1844. Puis tout rentre dans l'ombre. Si pendant les quarante années qui suivent, sa voix se fit encore parfois entendre à notre Académie des sciences, elle ne franchit plus les frontières de notre pays.

N'entendant plus parler de Schwann, le monde savant le crut mort et les jeunes générations d'histologistes apprirent à vénérer la mémoire du fondateur de la science, à l'égal de celle des Bichat, des Cuvier, des Müller et des autres géants de la biologie, qui remplirent le commencement du siècle de l'éclat de leurs découvertes.

Les cinq premières années présentent donc avec le reste de sa carrière scientifique le contraste le plus frappant. Comment expliquer un phénomène psychologique aussi étrange? Est-ce à la maladie, au manque de loisirs ou de ressources matérielles? Nullement — notre collègue a toujours joui d'une excellente santé; et, sauf peut-être au début de sa carrière professorale, où il eut à lutter contre les difficultés que lui présentait l'usage d'une langue étrangère, les loisirs ne lui ont jamais fait défaut. Estimant à bon droit qu'un savant se doit tout entier à la science, il avait dès ses débuts renoncé à la pratique médicale et n'a jamais cherché un supplément de ressources dans les profits de la clientèle. D'ailleurs il n'en avait nul besoin : il jouissait comme professeur d'un revenu suffisant et n'était pas marié; ses goûts étaient modestes et sa vie des plus simples. Pendant longtemps, à Louvain, puis à Liège, il n'eut, il est vrai, ni laboratoire outillé convenablement, ni aide à sa disposition. Mais était-il mieux partagé à Berlin alors qu'il n'avait pour tout laboratoire que sa chambre d'étudiant et que les obstacles matériels, loin de ralentir son zèle, ne faisaient que l'enflammer davantage?

Il faut chercher ailleurs la vraie cause du silence de Schwann. L'idée fondamentale de la théorie cellulaire avait été accueillie avec enthousiasme dès son apparition, mais il n'en était pas de même des faits de détail, dont aucun peut-être ne fut admis sans contestation et dont beaucoup soulevèrent aussitôt d'ardentes polémiques. Nous l'avons déjà dit, Schwann éprouvait une véritable aversion pour les controverses personnelles : il dédaigna de se mêler aux discussions parfois acerbes qui suivirent de près la publication de ses travaux et crut pouvoir abandonner à la force de la vérité la

confirmation de ses découvertes (1). Il croyait d'ailleurs sincèrement que dans l'état actuel de nos moyens d'investigation la théorie cellulaire telle qu'il l'avait conçue représentait le dernier mot de la science, et que pendant longtemps il n'y aurait plus que des travaux de détail à espérer sur ce domaine. Selon lui, « le microscope, en atteignant les cellules, » a fourni tout ce qu'il pouvait fournir, dans le sens de la » *profondeur* des observations. Au delà des couches qui » composent une cellule, il n'y a que les molécules, comme » au delà des lamelles d'un cristal il n'y a plus que les » molécules. » C'est à ces molécules qu'il aurait voulu voir le microscope s'attaquer.

Mais si Schwann ne prit plus une part prépondérante au mouvement scientifique de notre époque, il ne s'en désinté-

(1) Peut-être faut-il également faire intervenir ici un autre sentiment d'une nature tout intime. Schwann voyait avec une peine extrême le développement qu'ont pris de nos jours les doctrines matérialistes; il craignait avant tout de leur fournir de nouveaux aliments : il ne pouvait méconnaître l'influence exercée dans ce sens par la publication de la théorie cellulaire. Il a toujours été profondément religieux et prêt à se soumettre aux décisions de l'Église catholique, même en matière de science. Henle affirme que le manuscrit des recherches microscopiques fut volontairement présenté à la censure de l'archevêque de Malines, qui à ce moment ne trouva heureusement rien à redire à la théorie cellulaire. Dans la suite Schwann eut plus d'une fois recours aux lumières des théologiens lorsqu'il lui venait des scrupules sur l'orthodoxie de ses idées scientifiques et il ne fut pas toujours aussi heureux qu'avec la théorie cellulaire. On nous a affirmé que la publication d'un travail présentant également une portée philosophique générale fut enrayée par une influence de ce genre.

ressa jamais. Non seulement il suivit les progrès réalisés par les autres en atomie, en physiologie, en physique, en chimie, mais il ne cessa pas un seul jour de travailler par lui-même, comme le savent tous ceux qui l'ont connu intimement et comme en témoignent les notes qu'il avait l'habitude d'écrire au jour le jour. Au moment de sa mort, il s'occupait de recherches sur l'influence que les charges électriques exercent sur le développement des êtres inférieurs dans les infusions organiques. Il avait constaté que ces décharges tuent les infusoires, mais n'empêchent pas la végétation de la levure de bière et des organismes végétaux.

Les convictions philosophiques de notre collègue n'étaient un mystère pour personne. Pour Schwann tous les phénomènes vitaux doivent s'expliquer par les propriétés des atomes. La cellule n'est qu'un agrégat d'atomes obéissant comme les particules du cristal aux lois inexorables de la nature. Les plantes et les animaux qui ne sont que des agrégats de cellules sont également de pures machines dénuées de toute spontanéité, uniquement régies par des forces aveugles et inconscientes. A une époque où la science travaille chaque jour à renverser la barrière que les théologiens et les philosophes ont élevée entre les animaux et l'homme, les idées de Schwann devaient, semble-t-il, fatalement le conduire au matérialisme ou tout au moins au monisme. Il fut probablement arrêté dans cette voie par ses convictions religieuses. Il admit « que l'homme diffère essen-
» tiellement des animaux et qu'il prend son rang dans un
» monde supérieur à toute la nature » (page 48, *Anatomie
» populaire*).... « L'homme est libre. Ce fait de la liberté
» humaine que nous constatons directement par la con-
» science que nous avons de nous-mêmes étant admis, il

» s'ensuit nécessairement que l'organisme humain renferme » une force qui se distingue de toutes les forces de la nature » par sa liberté. Car une combinaison de forces non libres, » quelque compliquée qu'elle soit, ne peut engendrer une » liberté réelle. » (*Bulletin de l'Académie des sciences de Belgique*, 1870.)

Déjà lors de la publication de la théorie cellulaire, il avait déclaré très positivement que nous sommes obligés d'admettre chez l'homme un principe immatériel, ayant la conscience de lui-même et agissant librement pour atteindre des buts qu'il se pose à lui-même. Ces idées, il les exposa ultérieurement dans un petit traité d'anatomie populaire qu'il publia dans l'Encyclopédie nationale de Jamar et dans une communication faite à l'Académie des sciences de Belgique, en 1870, à la suite de l'interpellation de d'Omalius-d'Halloy. Il se proposait de leur donner un jour d'importants développements.

Depuis de longues années Schwann réunissait les matériaux d'un grand travail philosophique, dans lequel la théorie cellulaire prenait les proportions d'une théorie générale des organismes. Sa « *Theoria* », comme il l'appelait familièrement, devait, en partant d'une définition de l'atome, remonter à toutes les manifestations de la vie. Les phénomènes psychologiques aussi bien que les dogmes de la religion catholique y avaient leur place marquée. Une œuvre de cette portée, due à la plume d'un penseur tel que Schwann, aurait certes présenté un haut intérêt. Malheureusement, la mort le surprit au moment où il venait d'en commencer la rédaction définitive. Ses héritiers n'ont retrouvé dans ses papiers qu'un cahier de 72 feuillets de manuscrit terminé. Il porte pour titre : L'homme considéré au point de vue physiologique tel qu'il est et tel qu'il devrait être.

Nous avons déjà dit que Schwann était profondément religieux. Cependant, le jour où des ecclésiastiques peu scrupuleux abusèrent de son nom pour donner plus d'autorité au fameux miracle de Louise Lateau, la stigmatisée de Bois-d'Haîne, son honnêteté se révolta. Il protesta immédiatement contre la falsification de ses paroles (*Gazette de Liège* du 8 avril 1869). Malheureusement, on ne tint aucun compte de sa protestation et l'on continua à affirmer, contrairement à la vérité, que Schwann avait, par ses expériences sur Louise Lateau le 26 mars 1869, constaté scientifiquement l'existence du miracle

Quelques années plus tard, Virchow, qui ignorait la protestation de Schwann, prit ce dernier directement à partie dans un discours sur les miracles, prononcé à Breslau lors du Congrès des naturalistes allemands (18 septembre 1874), et l'invita publiquement à s'expliquer au sujet du miracle de Bois-d'Haîne. Schwann se décida alors à publier en détail l'histoire de son intervention et de ses démêlés avec le chanoine Respilleux et le vicaire général de Tournai Ponceaux. Il protesta avec indignation contre la fraude dont on voulait le rendre complice.

Cet incident l'affecta profondément. Ce fut, peut-on dire, le seul déboire sérieux qu'il ait rencontré dans sa longue carrière de savant.

En effet, Schwann était né sous une heureuse étoile. Il lui fut donné de satisfaire les aspirations d'un esprit élevé et de vivre dans les régions sereines de la science pure, au-dessus de la foule vouée aux préoccupations matérielles de l'existence. Il eut le bonheur de soulever un coin du voile qui nous cache les mystères de la vie et de frayer ainsi à la pensée humaine des voies entièrement nouvelles. Plus heureux que

tant d'autres, il jouit du privilège de voir ses idées acceptées par ses contemporains et d'assister de son vivant pour ains dire à sa propre apothéose.

C'est pour la vérité qu'il a lutté et triomphé. La postérité reconnaissante inscrira son nom parmi les bienfaiteurs de l'humanité et lui accordera une récompense digne de ses travaux : l'immortalité.

PAUL FREDERICQ.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

A. — Matériaux consultés.

Gedächtnissrede auf Johannes Müller, v. Emil du Bois-Reymond. Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften zu Berlin, 8 Juli 1858.

Liber memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation, par Alphonse Le Roy. 1869, p. 919.

Manifestation en l'honneur de M. le professeur Th. Schwann, Liège, 23 juin 1878. Liber memorialis publié par la Commission organisatrice. Dusseldorf. Imprimerie L. Schwann. 1879.

Theodor Schwann. Nachruf von Henle. Bonn, 1882. Sep. Abdruck aus dem Archiv. f. mikr. Anatomie. Bd. XXI. 1882.

Theodor Schwann, v. Virchow. Sep. Abdruck aus dem Archiv. f. pathol. Anatomie. Bd LXXXVII, 1882, reproduit dans Deutsche medicinische, 11 Feb. 1882.

Theodor Schwann, von A. Kossel. Sep. Abdruck aus der Zeitschrift f. physiol. Chemie. Bd. VI, p. 280.

Theodor Schwann, by E. Ray Lankester, in Nature, n° 640, vol. 25, p 321. February 2. 1882. — Theodor Schwann, *ibid.*, by Balfour, n° 455, vol. July 18. 1878.

Theodor Schwann. Deutsche medicinische Wochenschrift. 21 Januar 1882.

Theodor Schwann. Berliner klinische Wochenschrift. 21 Januar 1882.

Theodor Schwann, von Dr H. Reichenbach. Humboldt, Monatschrift f. d. ges. Naturwissenschafte. April 1882.

Comptes rendus des funérailles de M. Schwann dans le *Journal de Liège*, *Kölnische Zeitung*, etc.

B. — Liste des travaux publiés par Théodore Schwann.

I. De necessitate aeris atmosphaerici ad evolutionem pulli in ovo incubito. Dissert. Berolini, 1834; in-4°.

II. Versuche über die künstliche Verdauung des geronnenen Eiweisses, pp. 66-90, Archiv. f. Anat. u. Physiologie. 1836 (en commun avec J. Müller).

III. Ueber das Wesen des Verdauungsprocesses. Archiv. f. Anat. u. Physiologie, 1836, pp. 90-139.

IV. Vorläufige Mittheilung, betreffend Versuche über die Weingährung und Fäulniss. Poggendorf's Annalen der Physik und Chemie, XLI, pp. 184-193, 1837. Également dans Versammlung Naturforscher in Jena 1836.

V. Articles Gefässe, Hämatosis, Harnsecretion, Hautsecretion. Encyclopädischer Wörterbuch der medicinischen Wissenschaften.

VI. Nombreuses recherches insérées dans la Physiologie de Johannes Müller : II, p. 33 (structure des muscles); p. 54 (terminaison des nerfs moteurs); p. 59 (lois de la contraction musculaire); I, pp. 331 et 524 (division d'une fibre nerveuse primitive, reproduction des fibres nerveuses sectionnées, conductibilité nerveuse); Observations du mouvement de la lymphe dans le mésentère; mouvement vibratile dans les fossettes nasales des poissons; Tissu érectile de la tête des gallinaces.

VII. Mikroskopische Untersuchungen über die Uebereinstimmung in der Structur, und dem Wachstum der Thiere and Pflanzen. Berlin, 1839, 1 vol. in-8°. (Froriep's Notizen, 1838, n°s 91, 103 et 112)

VIII. Expériences pour constater si la bile joue dans l'économie animale un rôle essentiel pour la vie, *Nouveaux mémoires de*

l'Académie royale des sciences de Belgique, t. XVIII. 1884. (Voir aussi Müller's Archiv. f. Anat. et Physiol. 1884, p. 127.)

IX. Instructions pour l'observation des phénomènes périodiques de l'homme, *Bull. Acad. de Belgique*, t. IX, 2°, p. 120.

X. Sur des graines tombées de l'air dans la Prusse rhénane. *Ibid.*, t. XIX, 2°, p. 5.

XI. Continuation des expériences sur la nécessité de la bile. Rudolph Wagner's Handwörterbuch der Physiologie, t. III, p. 827.

XII. Mensuration d'organes, *Nouv. mém. Acad. de Belg.*, t. XVI et XVIII. 1843 et 1815.

XIII. Erklärung der stöchiometrischen Tafel. Coeln u. Neuss. L. Schwann. 1858.

XIV. Anatomie du corps humain dans l'*Encyclopédie populaire* de Jamar. Bruxelles. Cet ouvrage a été traduit en allemand en 1861.

XV. Réponse à l'interpellation de M. d'Omalius relative à la force vitale, *Bull. Acad. de Belgique*, t XXIV, p. 683. 1870.

XVI. Notice sur Frédéric-Antoine Spring, *Annuaire de l'Académie de Belgique*, 1874.

XVII Mein Gutachten über die Versuche die an der stigmatisirten Louise Lateau, am 26 März 1869, angestellt wurden. Koeln u. Neuss. L. Schwann. 1875.

XVIII. Description de deux appareils permettant de vivre dans un milieu irrespirable. Liège. 1878.

XIX. Un grand nombre de rapports publiés dans les *Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique*, notamment :

1843. X, 2. Guillot : Anatomie des centres nerveux des Vertébrés.

1847. XIV, 2. Poelman, Appareil digestif du Python.

1853. XX, 3. Mémoires de concours de d'Udekem sur le Lombric et de Lieberkühn sur les Grégarines.

1857. XXIV. Rameaux, Dimensions du corps et mouvements des poumons et du cœur.

1860. XXIX. P.-J. Van Beneden, Embryologie des Crustacés.

1862 XIV. Mémoire de concours de Cohnstein sur le tonus musculaire.

1864. XVII. Melsens, Iodure de potassium contre l'hydrargyrisme.

1865. XIX. Boddaert, Histologie de la moelle épinière.

— XX. F. Plateau, Force musculaire des Insectes.

1867. XXIV. Husson, Action des silicates sur l'organisme.

— — Masius, Centre anospinal.

1868. XXV. Éd. Van Beneden, Le genre Dactycotylus et l'œuf des Trématodes.

1868. XXV. Grandry, Structure du cylindre d'axe et des cellules nerveuses.

1868. XXV. Masius, Innervation des sphincters de la vessie et de l'anus

1868. XXVI. Mémoire de concours d'Éd. Van Beneden sur l'œuf.

— — Éd. Van Beneden et Bessels, Formation du blastoderme des Crustacés.

1869. XXVIII. Masius et Van Lair, Régénération de la moelle épinière.

1869. XXVIII. Éd. Van Beneden. Développement de l'Asellus aquaticus et nouvelle Grégarine.

1870. XXX. Van Bambeke, Trous vitellins de l'œuf des Batraciens.

1870. XXX. Plateau, Recherches physico-chimiques.

1872. XXXIV. Delbœuf, Mesure des sensations.

1873. XXXVI. Nuel, Phénomènes électriques du cœur.

1874. XXXVII. Putzeys, Nerfs vaso-moteurs.

1876. XLI. Putzeys et Swaen, Action physiologique du sulfate de Guanidine.

1876. XLII. Putzeys, Nouveaux agents anesthésiques.

— — Chandelon, Glycogène des muscles.

1877. XLIV. Fredericq, Coagulation du sang.

1878. XLV. Putzeys et Swaen, Pneumogastrique de la Grenouille.

1878. VLV. Fredericq, Digestion des albuminoïdes chez les Invertébrés.

1879. XLVII. Fredericq, Sang du Homard.

— — Schleicher, Multiplication cellulaire du cartilage.

— XLVIII. Masquelin et Swaen, Développement du placenta du Lapin.

J. H. Michiels f.t



Imp. J. Bouwens Br^{lles}

FERDINAND DE BRAEKELEER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Anvers le 12 février 1792, mort dans la même ville le 16 mai 1883.

Le nom de De Braekeleer, honorablement porté jusqu'à ce jour par quatre peintres et un sculpteur, doit son premier retentissement à l'artiste dont ces pages ont pour objet de retracer la carrière.

On a coutume de dire que l'histoire se répète, et rien, sans doute, ne justifie mieux l'assertion que le récit des tentatives précoces de nos artistes.

Comme tant d'autres qui devaient porter un nom dans la peinture, De Braekeleer illustra de ses croquis les murailles anversoises, jusqu'au jour où Mathieu van Brée se chargea de donner à ses dispositions natives une direction régulière.

Van Brée, sorti des rangs du peuple, ne connaissait pas de satisfaction plus vive que de faciliter aux déshérités de la fortune l'accès d'une carrière à laquelle lui-même devait sa réputation. S'il avait suivi des voies souvent pénibles, il sentait, par cela même, grandir pour ses élèves une sollicitude qu'il aimait à comparer à celle de l'aîné d'une famille pour des frères moins avancés en âge. Nul ne devait plus dignement répondre à son attente que Ferdinand De Braekeleer,

orphelin presqu'au sortir de l'enfance, et dont la première éducation avait incombé à un oncle, Arnold De Braekeleer, supérieur du couvent des Minimes, jusqu'au jour de la transformation de son couvent en caserne.

La conquête française pesa lourdement sur l'avenir artistique de nos provinces. Proclamant bien haut que « les fruits du génie sont le patrimoine de la liberté », la République jugea devoir faire des créations grandioses, orgueil et ornement des villes flamandes, des trophées de victoire (1).

Chose à peine croyable, les noms glorieux de nos maîtres étaient devenus pour la jeune génération des mots vides de sens, car c'était désormais « au sein des peuples libres que devait rester la trace des hommes célèbres ».

Dans une pétition adressée de Bruxelles au ministre Chaptal, en 1798, on voit la Belgique venir en suppliante lui dire qu'elle ne possède plus un seul tableau de Rubens ni de van Dyck (2). Il suffisait, pour nous, que l'école flamande pût dater son origine d'un André Lens dont l'influence, en effet, plus qu'on n'aime à se l'avouer, laisse sa trace dans les œuvres des premières années du siècle.

Pourtant, l'amour des arts restait vivace au cœur des populations. L'Académie d'Anvers, sous la direction de Guillaume Herreyns, comptait des professeurs dévoués et des

(1) M. P. De Decker a publié dans la *Revue générale* de 1883, page 5, une intéressante notice sur les *Œuvres d'art enlevées et détruites en Belgique par la Révolution française*. M. Alvin a également exposé les résultats de l'invasion française dans un travail sur l'*Application du droit de conquête aux monuments de l'art*, inséré au tome XXXIII, 2e série, du *Bulletin*.

(2) Ed. Fétis, *Notice historique sur la formation et les accroissements du Musée de Bruxelles* (Catal. du Musée, 5e édit., p. 12).

élèves studieux, dont plus d'un nourrissait l'espoir de venir un jour accrocher ses œuvres aux places vides créées par la main du conquérant.

Par la force des circonstances, toutefois, c'était à Paris, centre d'activité intellectuelle des provinces relevant de l'empire, que l'éducation artistique recevait son complément et le talent sa plus haute sanction. Certains de nos jeunes artistes avaient reçu à Paris même des récompenses. Van Brée était venu de là nous apporter les principes puisés à l'école de Vincent, principes qui le guidaient dans son enseignement de l'Académie d'Anvers où les dieux, les demi-dieux et les héros étaient à peine moins en honneur que sur les bords de la Seine, David *regnante*.

Dès l'année 1806, van Brée avait conçu le plan d'une école gratuite de dessin pour les enfants pauvres et fait d'incessantes démarches pour intéresser à son entreprise les citoyens notables. J'ai sous les yeux un registre qu'il avait ouvert à l'inscription des largesses faites en faveur de son école par les amis des arts (1). Au delà de trois cents noms, portés d'office sur le registre, lui donnent un total de trois cent cinquante livres environ, somme fournie pour plus de moitié par M. de Malouet, commissaire général de la marine, à Anvers, dont la générosité s'explique par la circonstance que van Brée avait gratuitement enseigné le dessin aux ouvriers des établissements maritimes. Pour le reste, douze souscripteurs à peine répondent à l'appel, douze, parmi lesquels le secrétaire de la mairie, M. Bourceret, s'engage à fournir

(1) Je dois la communication de ce précieux recueil à M. J.-B. Van Rooy, artiste peintre à Anvers, lui-même ancien élève de van Brée.

gratis un porte-crayon à chaque élève de l'école. C'est donc à juste titre que, le 29 octobre 1807, écrivant à M. de Gérando, secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, Math. van Brée se plaint de l'insouciance de ses compatriotes, en même temps, qu'il réclame la faveur de pouvoir choisir parmi les orphelins des diverses écoles charitables d'Anvers les enfants qu'il jugera aptes à suivre avec fruit son enseignement. Ces enfants devaient être âgés de 8 à 10 ans.

Dès le mois de septembre, se trouvant à Fontainebleau où il peignait pour l'Empereur, van Brée avait sollicité de M. Deschamps, secrétaire de l'Impératrice, le patronage de Joséphine en faveur de l'institution projetée (1).

Malgré tant de louables efforts, l'honorable M. Bourceret n'eut pas à se ruiner en achats de porte-crayons, car, à partir du 25 septembre 1806 jusqu'au 29 janvier 1808, treize élèves seulement obtinrent leur admission. — Presque tous étaient Anversois et orphelins et, à la date du 25 septembre 1806, je rencontre le nom de « Ferdinand De Braekeleer, âgé de près de quatorze ans, présenté par le sieur Beldens, chef des Alexiens », c'est-à-dire de l'école des Alexiens.

Il n'entrait pas dans les vues de van Brée de pousser quand même dans la carrière artistique des jeunes gens dont les aptitudes ou l'application lui semblaient insuffisantes. Dès le mois de mars 1807, nous le voyons renvoyer trois de ses pensionnaires pour manque d'assiduité.

Le mot pensionnaire doit être entendu ici dans son acception la plus large, et c'est peut-être le côté le plus intéressant de l'entreprise de l'ancien directeur de l'Académie d'Anvers.

(1) Lettres de van Brée; Bibliothèque royale, section des manuscrits.

Dans une lettre adressée, en 1816, au ministre Repelaer van Driel, van Brée est amené à dire : « L'administration des hospices m'ayant confié quelques enfants orphelins, je les pris chez moi et formai un atelier où, en admettant aussi les enfants des parents peu fortunés, je leur prodiguai mes soins gratuitement en fournissant le matériel dont ils avaient besoin, et distribuant à la fin de chaque semaine des récompenses et des vêtements à ceux dont j'étais le plus content.

« A l'expiration d'une année de soins de ma part et d'application de la leur, j'eus, Monseigneur, la satisfaction de voir ces jeunes élèves concourir à notre Académie, où deux furent couronnés et trois obtinrent successivement des prix. Mon zèle en fut animé au point que je passai bien des nuits au travail pour suffire à l'entretien de mon entreprise dispendieuse; j'eus le bonheur de former des sujets qui se placent déjà au rang des artistes distingués à la tête desquels je compte mon frère (1), Riquier (2) et De Braekeleer....»

Le nom de Philippe van Brée n'est pas au registre, mais sous la rubrique : *Gratifications et récompenses*, j'y trouve les sommes attribuées semaine par semaine à Riquier et De Braekeleer qui, à de rares exceptions près — c'est-à-dire, en cas de réprimande — reçoivent de leur maître de petites gratifications variant de deux à dix sols.

Et la sollicitude de van Brée pour ses élèves ne s'arrêtait pas à leur éducation graphique. Mieux que quiconque, sachant que toutes les habiletés de la pratique ne suffisent pas à former un artiste complet, il veillait à l'instruction littéraire de ses protégés.

(1) Philippe van Brée, 1786-1871.

(2) Louis Riquier, né en 1795, a survécu à De Braekeleer. Il est mort en France en 1884.

Le poste *Dépense générale faite pour l'école* est resté en blanc dans le registre, mais quelques annotations y suppléent et nous donnent un aperçu de la nature de ces dépenses. — Ainsi je trouve : « 27 octobre : quatre livres pour apprendre aux élèves à lire;...... deux livres de papier blanc pour apprendre à écrire;..... une boîte de plumes;.... de l'encre;... »

Enfin, pendant tout le cours des années 1806 et 1807, sous ce titre flamand : *Aen den meester van lesen en schryven*, et la mention en français : « Au maître », 2 fl. et plus, selon l'importance de la leçon, — car il y a des leçons doubles, — je relève aussi une somme de 2 fl. 16 sous pour « *deux cahiers d'exemples pour apprendre à écrire* ».

Grâce aux premières leçons reçues chez van Brée, De Braekeleer fut bientôt en état de suivre fructueusement les cours de l'Académie, et, pour ainsi dire, dès ses premiers pas, de montrer ses remarquables aptitudes. Lauréat du cours moyen en 1809, il remportait en 1811 les premiers prix de dessin d'après nature, de perspective pittoresque et d'anatomie.

Les espérances qu'il était permis de fonder sur ces premiers succès ne devaient pas se démentir, et la notoriété, objet de si ardentes aspirations des artistes, vint à notre jeune homme, en quelque sorte dès ses premiers pas, pour lui rester fidèle durant sa très longue carrière.

Dès le mois de décembre 1811, van Brée faisait connaître à M. van Hulthem, président de la Société pour l'encouragement des beaux-arts à Bruxelles, la constitution d'une société similaire à Anvers. Il proposait de régler entre les trois villes de Bruxelles, Anvers et Gand l'ordre de succession des salons de peinture, tel qu'il a subsisté depuis. A ce titre, la missive de van Brée est intéressante à reproduire :

« Monsieur le Président,

Encouragés par votre exemple, les artistes de cette ville d'Anvers sont dans l'intention de former une Société à l'instar de celle que vous présidez avec autant de zèle que de succès. Les premières autorités de notre département feront tout ce qui dépendra d'elles pour nous soutenir dans cette entreprise. Nous espérons que les Anversois aisés imiteront l'exemple des habitants de Bruxelles, en contribuant à cet intéressant projet. Étant réunis avec quelques artistes, je crus devoir leur faire l'observation que je prends la liberté de vous présenter par cette lettre, afin qu'il vous plaise de nous aider par vos conseils.

» Notre amour patriotique nous dicte de faire tous nos efforts pour soutenir notre École flamande qui s'est illustrée à de si justes titres. — Cette école, qui s'est formée dans la Belgique, nous présente naturellement trois villes comme points centraux pour y placer pour ainsi dire des sentinelles qui veillent sur les travaux, et où tout concurrent de sa gloire puisse trouver sa récompense et son honneur, telles que les villes de la Grèce se réunirent à de certaines époques pour distribuer les couronnes aux vainqueurs de jeux olympiques.

» Ces trois villes peuvent être Bruxelles, Gand et Anvers, dont les artistes se réuniraient chaque année dans une des trois et où on verrait se répéter la fête et les concours que nous venons de voir chez vous.

» On pourrait alors nous entendre et avoir une correspondance entre ces trois villes pour que chacun le fît à son tour savoir, la ville de Gand donnera des prix et aura l'exposition dans le courant de l'année 1812, d'après les programmes qu'ils ont distribués. La ville d'Anvers désirerait alors avoir

son tour pour l'année 1813, ce qui vous laissera l'honneur de couronner en l'an 1814.

» J'ose vous soumettre ces idées, afin de soutenir cette émulation si nécessaire, car je crois que si deux villes voulussent se disputer la palme dans une même année, il y aurait rivalité et jalousie, tandis que le but de la Société ne peut être que le désir de réunir les artistes et d'encourager leurs entreprises. Faites-moi l'honneur de faire ces observations aux membres de la Société de Bruxelles, afin qu'ils n'annoncent pas encore le programme des prix. Nous voudrions absolument nous régler d'après votre plan pour marcher de concert au but de notre gloire.

» Le 30 décembre 1811. »

Il fut entendu, après quelques pourparlers, que l'exposition d'Anvers se ferait en 1813 et la Commission s'empressa de faire appel aux artistes, instituant aussi, pour les divers genres, des concours avec un programme arrêté d'avance.

Pour l'histoire, le sujet choisi fut le moment où Énée s'apprête à recevoir sur ses épaules le vieil Anchise, chargé des dieux pénates.

. . . latos humeros subjectaque colla
Veste super, fulvique insternor pelle leonis;
Succedoque oneri.

Parmi les concurrents qui répondirent à l'appel de la Société, se trouvait De Braekeleer. Il ne créa pas un chef-d'œuvre, mais son tableau renfermait des qualités qui, même de nos jours, lui eussent valu le prix. Les personnages, de grandeur dite académique, étaient bien disposés, ne manquaient pas de distinction, étaient drapés avec goût. L'effet —

un effet de nuit — prêtait à de vigoureuses oppositions d'ombre et de lumière, grâce aux lueurs d'incendie du fond. On chansonna bien un peu la composition dans l'*Arlequin et l'étranger au Salon d'Anvers*, mais la critique n'avait rien de bien acerbe. Qu'on en juge, du reste :

Cette trinité de lumière
Au tableau donne un ton vermeil,
La lampe qui luit par derrière
Produit un effet sans pareil.
Le bras d'Énée est un peu roide,
Mais c'est exprès, le fait est clair;
Ce héros, qui jamais ne cède,
Peut bien avoir un bras de fer.

En somme, De Braekeleer eut le prix de huit cents francs et le mérita.

Le concours avait excité un intérêt plus qu'ordinaire, et l'affluence de monde attirée par cette première exposition contribua grandement à répandre le nom du lauréat, dont les graves événements politiques du moment troublaient à peine les rêves de gloire et de fortune.

A Anvers on n'était pas un vieillard pour se rappeler la visite de Gustave III, celle de Joseph II, guidés par Guillaume Herreyns, par André Lens, et la veille encore tout le monde avait pu voir van Brée servir de cicerone au monarque qui faisait trembler l'Europe. Reflet du siècle d'or où Rubens, van Dyck et Teniers étaient les commensaux des rois (1).

(1) Lorsque la reine d'Angleterre et le prince Albert, accompagnés du roi Léopold et de la reine des Belges, visitèrent Anvers en

Au moment même où se fermait le Salon de 1813, l'empire chancelait sur ses bases. Une fois le royaume des Pays-Bas constitué, le vœu le plus ardent des Belges fut de voir les édifices nationaux parés encore une fois des trésors artistiques où se reflétait d'une manière si éclatante le passé glorieux de la patrie.

Les efforts de la régence d'Anvers et le dévouement des commissaires envoyés à Paris, tant par elle que par le Gouvernement, pour récupérer nos œuvres d'art, n'ont plus besoin d'être rappelés. On sait moins généralement de quelle façon De Braekeleer se trouva mêlé à cette phase de notre histoire.

Le retour si vivement désiré des chefs-d'œuvre de l'École flamande eut lieu vers la fin de 1815. Anvers qui, pour sa part, avait dû livrer au conquérant la plus grande somme de richesses, célébra aussi avec le plus d'enthousiasme sa rentrée en possession de tant de pages éminentes de ses maîtres. On vit la population tout entière se porter au devant du convoi qui ramenait les vastes toiles de Rubens et qui fit son entrée en ville à midi sonnant, le 4 décembre, au bruit des fanfares, du canon des forts et de la sonnerie générale des cloches. Toutes les autorités, le corps académique, le clergé des paroisses prirent la tête du cortège.

Escortés de la sorte, pavoisés de drapeaux oranges et de trophées, œuvres des élèves de l'Académie, les chars firent station à la Grand'Place, où le Gouverneur, baron de Keverberg de Kessel, et les membres de la régence allèrent au-devant du commissaire royal Odevaere, peintre du roi, et des

1843, ce fut Wappers qui eut l'honneur de guider ces hôtes illustres.

députés de la ville, Ommeganck, J.-J. van Hal, P. van Regemortere, pour les haranguer et leur remettre une médaille commémorative de leur mission (1).

Le cortège se remit alors en route pour le Musée, qui était le but final. Ici la grande porte était ornée d'une peinture représentant *les Arts, conduits par la ville d'Anvers, rendant hommage au roi des Pays-Bas.*

De Braekeleer avait religieusement conservé le croquis de cet ensemble dont il était l'auteur.

Mais l'événement allait revêtir pour notre jeune artiste un intérêt tout spécial, et, après les noms glorieux qui étaient dans toutes les bouches, le sien devait être le plus acclamé.

Lorsque, dans le local même du Musée et en présence de toutes les notabilités anversoises, le Gouverneur eut adressé ses félicitations aux commissaires belges et fait ressortir l'importance du retour des œuvres de nos grands peintres pour l'avenir de l'art national : « Je ne laisse pas tout, disait-il en terminant, à vos soins et à vos veilles; l'encouragement doit être là où est l'instruction. Mon arrêté de ce jour accorde une pension pendant trois ans, pour voyager et s'instruire en Italie, à celui des jeunes artistes, nés dans la province, qui remportera, dans le concours de la peinture, le prix de l'histoire. »

L'arrêté était ainsi conçu :

« Vu le rapport du Conseil d'administration de l'Académie royale de peinture, à Anvers, du 4 décembre 1815, et le certificat de la Société d'encouragement des beaux-arts de la même ville, rédigé en séance du 24 août 1813, d'où il résulte

(1) Voyez P. De Decker : *Restitution des chefs-d'œuvre de l'École flamande : Revue générale*, 1883, p. 159.

que, parmi les jeunes artistes qui honorent par leurs talents l'Académie précitée, M. Ferdinand De Braekeleer, natif d'Anvers, s'est particulièrement distingué en remportant au concours de 1809 le premier prix de dessin d'après l'antique, et à celui de 1811, le premier prix de dessin d'après la nature et l'anatomie pittoresque; et enfin en méritant par son application particulière et ses heureux progrès le grand prix de peinture décerné par la Société d'encouragement des beaux-arts aux concours de 1813;

» Vu l'article 9 du titre 3 du règlement du 9 thermidor an XII, arrêté par M. d'Herbouville, préfet du département des Deux-Nèthes, portant que l'élève qui aura remporté le grand prix recevra pendant trois ans un traitement annuel de deux mille quatre cents francs pour continuer ses études dans les pays étrangers;

» Considérant que pour l'application de la disposition qui précède il ne peut être choisi une époque plus solennelle que celle où les amis des beaux-arts célèbrent le retour dans la ville d'Anvers des tableaux qui, par l'abus de la victoire, ont été enlevés;

» Jaloux d'ajouter à l'éclat de ce jour un souvenir qui serve d'encouragement aux talents;

» Arrête :

ART. 1er. Le sieur Ferdinand De Braekeleer est désigné pour jouir de la faveur accordée par l'article 9 du titre 3 du règlement du 19 thermidor an XII à l'élève qui remporte le grand prix;

» ART. 2. En conséquence, il lui est accordé pendant trois ans un traitement annuel de deux mille quatre cents francs pour continuer ses études dans les pays étrangers.

» Les trois années seront employées de la manière suivante:

deux ans et six mois à Rome et six mois en Allemagne, en France ou en Angleterre pour en visiter les cabinets et galeries de tableaux;

» Il partira au printemps prochain;

» ART. 3 Il sera statué par un arrêté subséquent sur le mode de payement du traitement accordé par l'article 2;

» ART. 4. Expédition du présent sera adressée à M. Ferdinand De Braekeleer pour lui servir de titre, à MM. les membres du Conseil d'administration de l'Académie royale de peinture, à ceux de la Société d'encouragement des beaux-arts et à M. le maire d'Anvers pour information.

» Donné au palais du Gouvernement à Anvers, le 5 décembre 1815.

» *Signé* : BARON DE KEVERBERG. » (1)

La lecture de ce bienheureux arrêté produisit sur De Braekeleer, qui n'était nullement averti, l'effet d'un rêve, et bien des fois, sans doute, il eut lieu de se demander par la suite s'il n'avait pas été le jouet d'une illusion, car de l'engagement si solennellement contracté il ne subsista que le souvenir de l'enthousiaste accueil que lui fit la population anversoise et la déception de l'artiste.

Les raisons précises, tout au moins avouées de la non-ratification de l'arrêté du baron de Keverberg, ne furent jamais exposées. Evidemment, il ne s'était pas agi d'une mise en scène. Le baron de Keverberg, amateur passionné des arts, s'était peut-être laissé gagner par l'enthousiasme qui transportait la population, au point de faire des promesses qu'il n'était pas en son pouvoir de tenir. Le prix de Rome n'était

(1) Ce document a été publié pour la première fois par M. Désiré van Spilbeek dans la *Vlaemsche School*, 1864, p 118.

pas institué en Belgique et l'on trouva sans doute en haut lieu qu'il n'appartenait pas à un arrêté préfectoral de lui donner naissance. Il est même possible que l'on fut d'avis que les chefs-d'œuvre de l'école flamande, désormais rendus à la patrie, pouvaient, tout au moins pour un temps, suffire à l'étude des jeunes artistes. Quoi qu'il en soit, l'arrêté du Gouverneur d'Anvers ne fut point sanctionné.

Dans ces fâcheuses conjonctures, pour ce qui concernait De Braekeleer, il eût sans doute appartenu à la Société des beaux-arts d'intervenir comme le fit sa sœur de Bruxelles lorsqu'il fut question du départ de Navez pour l'Italie (1). On y songea peut-être, mais aucune pièce ne m'autorise à l'affirmer.

Les choses envisagées au point de vue de notre temps, l'on pourra dire qu'un séjour en Italie n'était pas ce qu'il fallait à un peintre du tempérament de De Braekeleer, et que le fait de sa présence à Anvers devait être avant tout profitable à son avenir.

En 1815 on pensait autrement, et il était bien permis, sans doute, à un jeune artiste, élevé dans le respect des maîtres classiques, de trouver que c'était à Rome que pouvaient le mieux se compléter ses études.

Le retrait de la faveur promise était vraiment un coup terrible et De Braekeleer put croire que les portes de la renommée étaient à jamais closes pour lui. Désormais, comme tant d'autres, il allait végéter dans le milieu étroit d'une ville de province, perspective d'autant plus ingrate que la terre promise s'était un moment déroulée à ses regards.

Les biographes racontent que le peintre David, jeune en-

(1) L. Alvin, Notice sur F.-J. Navez, Bruxelles, 1871, p. 12.

core, et présumant trop de ses forces, voulut se laisser mourir de faim pour avoir échoué au concours de Rome. Combien plus cruel cent fois le sort de De Braekeleer à qui les honneurs étaient venus sans qu'il les eût cherchés et pour qui les plus riantes promesses d'avenir allaient à vau-l'eau?

Sans doute, il pouvait compter pour l'avenir sur ses succès passés, mais dans la lutte sans cesse renaissante avec les nécessités de la vie, et quelle que dût être sa vaillance, retrouverait-il sur son chemin la fugitive et chauve déesse que les anciens appelaient l'occasion et que nous nommons la chance? Pour le moment, elle avait tourné le dos au jeune homme.

A cette phase pénible de l'existence de De Braekeleer, van Brée sut relever son courage. Nul ne pouvait, avec plus d'autorité, prédire des jours meilleurs, car nul n'avait plus cruellement souffert pour son art. Le jeune homme reprit donc ses pinceaux et quand le salon d'Anvers ouvrit pour la seconde fois ses portes en 1816, on y compta jusqu'à cinq de ses œuvres : *Tobie enterrant les morts pendant la nuit*; la *Jeune villageoise* ; *Vue des magasins de la ville nommés Leguyt*; *Atelier d'un serrurier* (la forge où avait travaillé le père et où travaillait maintenant le frère du peintre); enfin, l'esquisse du tableau d'*Énée* qui avait remporté le prix en 1813.

C'était prendre bravement position et se créer de nouveaux titres à l'attention du public.

Van Brée ne restait pas inactif. Une lettre du 11 novembre 1816 (1) m'autorise à affirmer qu'il intéressait à la cause

(1) J'en dois la communication à M. Van Rooy.

de son élève un homme haut placé, sans doute le Gouverneur lui-même.La voici :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de vous écrire pour donner à V. E. quelques notions sur mon frère et F. De Braekeleer. Votre bienveillance ajoutera le reste et je me flatte que par votre bonté ils vont être heureux. »

Après une longue énumération des mérites de Philippe van Brée, auquel ses œuvres « feront sans doute beaucoup d'honneur chez toutes les nations et dans tous les siècles », promesse qui, soit dit en passant, ne paraît pas devoir se réaliser, la lettre continue :

« Ferdinand De Braekeleer, également natif d'Anvers, n'est âgé que 24 ans. Né de parents pauvres, je l'ai pris chez moi, étant orphelin et âgé de 16 ans. Sa conduite et ses études lui ont déplacé (*sic*) à la tête de tous nos élèves et jeunes artistes. Il a fait plusieurs études de tableaux, il a obtenu tous les prix de notre Académie et le grand prix comme peintre d'histoire au concours de l'exposition publique de cette ville en 1815. Cette année il a, sans doute, encore mérité le suffrage du public par les tableaux qu'il a exposés. Encouragé par la promesse flatteuse de Votre Excellence, il s'est donné entièrement à l'étude et espère obtenir de Sa Majesté, notre bon Roi, une pension pour faire un voyage en Italie. Sa conduite est réglée et sage et j'ose croire qu'il ne démentira pas l'espérance qu'il nous donne à présent.

» Tout autre que moi aurait pu vous dire davantage, Monseigneur, sur ses progrès, mais étant son maître, je ne puis que solliciter votre bienveillance pour lui. »

Malgré la considération dont jouissait van Brée, qui déjà

portait le titre de peintre du prince héréditaire, ses démarches n'aboutirent pas pour De Braekeleer au résultat désiré. Seulement, au mois d'avril 1817, parut un arrêté royal instituant le prix de Rome et disposant que le concours aurait lieu pour la première fois à Anvers en 1819. La pension annuelle était fixée à douze cents francs.

Les espérances les plus ardentes de De Braekeleer pouvaient se concentrer désormais sur une épreuve dont l'issue devait être sinon une réhabilitation dont il n'avait pas besoin, tout au moins un gage d'avenir.

L'exposition d'Anvers venait de donner la preuve de ses progrès; elle avait mis en évidence la variété de ses aptitudes; sa réputation avait franchi les limites de sa ville natale. Dès avant l'ouverture du Salon de Gand, en 1817, les journaux annonçaient le *Tobie* parmi les envois les plus considérables. Le baron de Keverberg, devenu gouverneur de la Flandre orientale, se souvenant peut-être qu'il devait bien quelque dédommagement au jeune Anversois, le citait comme exemple aux lauréats de l'Académie de Gand, et, le Salon ouvert, le *Journal de Gand* mentionne « avec un noble orgueil, à la suite de De Braekeleer », un jeune élève de Paelinck, dont les œuvres venaient de paraître pour la première fois en public.

Cette réputation naissante ne faisait que rendre plus redoutable encore l'issue du concours.

Il y avait en présence quatre concurrents : De Braekeleer, Vieillevoye, van Ysendyck et Égide Schobbens (1), qui a laissé un nom plus effacé. Les dieux et les héros perdaient de

(1) F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 188.

leur prestige; on choisit un sujet de la Bible et des plus simples encore : *Tobie rendant la vue à son père.* De Braekeleer eut le prix, et la foule, anxieuse, autant peut-être que lui-même, salua le verdict de ses acclamations.

L'Académie d'Anvers possède encore la peinture couronnée; elle ouvre, non sans distinction, la série de vingt tableaux des lauréats de Rome. De Braekeleer, dans cette galerie, n'éclipse pas ses successeurs, mais il n'en est pas non plus éclipsé.

Sans arriver à une grande vigueur d'effet ni à une puissance d'expression que, du reste, ne comportait pas la donnée, sa peinture a le mérite d'exposer très simplement un épisode devenu presque familier sous son pinceau (1).

Cette bonhomie se faisant jour pour ainsi dire dès la première heure, dans la façon de présenter les choses, n'est pas un des côtés les moins frappants de la personnalité de notre confrère. Incontestablement, elle annonçait un peintre de genre, peintre de genre avéré, du reste, puisque le Salon de 1819 vit paraître, en même temps qu'un *Faustulus*, de petits épisodes de la vie anversoise, que le public trouva fort de son goût.

La population, ai-je dit, s'associa au triomphe de l'enfant d'Anvers et, suivant l'antique et solennel usage que le « bon ton » du jour n'a point encore déraciné, le quartier Saint-Jacques retentit des détonations et de la musique, vit les oriflammes mêler leurs joyeuses couleurs aux écriteaux et aux festons de verdure accrochés en l'honneur du lauréat. Amis et voisins firent assaut d'ingéniosité pour fêter le héros

(1) La composition, gravée au trait, figure dans les *Annales du salon de Gand* de 1823.

du jour et dignement célébrer sa gloire. Le brave vieil oncle voulut que le latin mêlât sa note grave à ce concert joyeux et épancha sa verve en chronogrammes, et autres sentences, que son neveu avait religieusement conservés :

De BraekeLeer VIVas, VrbIs CeLeberrIMe pICtor!

Pictores habuit doctos Antverpia semper!

D'autres, plus familiers, avaient recours à la langue vulgaire :

Begaefden kunstheld! wat een aental lauwer blaeren,
Heeft reeds uw ryk penseel doen vlegten om uw hairen!

—

Nood U de kunst godin nae Tibers stadt te gaen,
Dan keert Gy hier noch weer met lauweren ryk belaen.

—

De Braekeleer verdient het lof die elck hem geeft,
Hem koomt den lauwer toe, daer gantsch zyn kunststuck
[beeft.

Songeant enfin au prochain départ, on rappelait au voyageur les vieilles amitiés de l'enfance :

Gedenk altoos aen uwe vrienden,
Op wat plaets g'u moogt bevinden.

Bientôt, en effet, la lourde diligence, ébranlant le vieux pont de la porte Saint-Georges, dont au déclin de sa carrière

le peintre devait représenter la démolition, emportait vers Bruxelles le premier lauréat du concours de Rome et sa fortune.

Pendant toute la durée de son séjour en Italie, De Braekeleer entretint avec son oncle une correspondance qui permet de suivre d'assez près le pensionnaire de S. M. le Roi des Pays-Bas.

L'ancien supérieur des Minimes avait muni son neveu de lettres destinées à lui créer des relations parmi les religieux flamands des couvents transalpins et, à plus d'une reprise, surtout au début de son séjour, le jeune peintre eut lieu de s'en féliciter, car la trésorerie se montrait peu régulière en ses envois.

Parti au mois de décembre, ce ne fut qu'en avril 1820 que De Braekeleer se vit en mesure de travailler. Les fêtes du carnaval étaient alors finies et il avait été admis à visiter le Vatican, ouvert au public pendant la semaine sainte.

Les lettres contiennent des détails fort curieux, mais d'un intérêt médiocre au point de vue de l'art.

La grande préoccupation du jeune peintre était de gagner un peu d'argent, non qu'il eût la soif du lucre, le brave garçon! mais il lui était pénible de songer à tout ce qu'avait coûté son apprentissage, de vivre en apparence sans rien faire, alors que son frère, par exemple, élevait une famille du produit de son travail de forgeron. Maintes fois il insiste auprès de l'oncle pour qu'il prélève sur la pension une somme de deux cents francs, « et si la chance me favorise, ajoute-t-il, j'espère bien laisser davantage à Anvers. Surtout, ne croyez pas que je me prive : je vis comme l'on doit vivre, me porte à

merveille et m'abstiens de toute dépense inutile. Du reste, on n'en trouve guère l'occasion ici, car les bals et les autres distractions sont choses inconnues et je passe mon temps à travailler, manger, boire et dormir. »

L'aspiration constante de De Braekeleer était de mettre au jour une grande toile qui lui rapporterait. « Sachez qu'on peut faire fortune ici, écrivait-il. Verstappen (1) obtient d'une toile de trois pieds cent louis d'or, et il n'est jamais sans ouvrage, ne perd pas une heure; calculez ce qu'il gagne. Du reste, il n'est pas le seul; tous les paysagistes sont dans le même cas. En revanche, je dirai pauvres peintres d'histoire! car ils n'ont rien à faire... Vous pouvez dire à mes sœurs que je ferai mon possible pour gagner de l'argent, mais il faut que d'abord je me fasse connaître, car il y a ici des milliers de peintres et pour faire parler de soi, il faut avoir de la valeur. »

La notoriété se montrait lente à venir; après quinze mois de séjour à Rome, De Braekeleer en était encore réduit à parler de ses espérances. « Certains peintres d'histoire qui en savent bien plus long que moi, écrit-il au mois de mars 1821, et qui sont ici depuis quatre ans, ne sont guère plus avancés. » Il n'en persiste pas moins à supplier ses sœurs de prélever sur sa pension tout ce qu'il leur plaira.

Par la force des choses, le séjour du lauréat en Italie allait lui être surtout profitable par la variété des éléments pittoresques. Les maîtres italiens avaient tenu dans son édu-

(1) Martin Verstappen, né à Anvers en 1773, élève de van Regenmorter, professeur à l'Académie de Saint-Luc à Rome. Il mourut dans la ville Éternelle en 1840. On dit qu'il était gaucher.

cation, sinon une place indifférente, tout au moins une place secondaire.

A van Brée lui-même, les noms glorieux de Rome, Florence et Venise ne rappelaient aucune impression profonde ressentie à l'aspect des puissantes créations dans le milieu même où, selon l'expression de Quatremère de Quincy, la nature semblait les avoir placées. Son cœur ne battait point au souvenir des grands paysages que l'Adriatique ou la Méditerranée baignent de leurs flots.

Nul doute qu'au sortir de l'atelier de Vincent, si les circonstances avaient favorisé son désir ardent de faire le pèlerinage de Rome, il ne se fût, comme bien d'autres, abandonné sans réserve à l'enthousiasme irrésistible éprouvé par tout jeune artiste à la vue des splendeurs de la Renaissance. Homme fait, professeur à son tour, lorsqu'il put enfin songer au voyage, son admiration fut celle d'un homme qui a dépassé l'âge des émotions profondes. A coup sûr elle se tempérait du raisonnement. « Les gens de notre race n'ont pas besoin de franchir les Alpes pour apprendre à peindre », écrit-il à un ami.

De Braekeleer était alors à Rome et le bonheur qu'il éprouva en voyant arriver son maître paraît avoir été immense.

« Je ne pense pas, écrit-il à son oncle, le 8 août 1821, que vous puissiez recevoir de moi une lettre plus joyeuse. Il y a deux jours j'ai eu le plaisir, le bonheur d'accueillir ici M. van Brée. Jugez de ma joie d'être chaque jour en compagnie d'un vrai maître, de pouvoir jouir de ses conseils sans aller en suppliant demander des avis que l'on ne m'a point donnés d'ailleurs. »

Malheureusement, au mois de mai, le jeune peintre avait dirigé sur Anvers un ensemble de peintures, parmi lesquelles

figuraient *Esaü demandant la bénédiction d'Isaac*, un *Christ au tombeau* d'après Michel-Ange de Caravage, un certain nombre de vues et son propre portrait, surprise que De Braekeleer ménageait à son oncle. Il ne restait à Rome que quelques études.

Une lettre, adressée d'Anvers à van Brée par van Ysendyck au mois de novembre, annonce que les tableaux de De Braekeleer font grand plaisir à tout le monde. « L'on n'en peut dire assez de bien, écrit van Ysendyck. Il a grandement progressé, et son propre portrait, fort ressemblant, nous le montre plus gras dans sa personne et sa manière de peindre. Cette exhibition sera pour nous tous un stimulant. »

Très frappé de la beauté du type, du pittoresque des costumes et des intérieurs, de la splendeur du paysage et du caractère grandiose des monuments, De Brackeleer s'appliquait à peindre le tout avec une imperturbable conscience. Le séjour de van Brée devint le prétexte de longues courses dans la campagne. — « Les environs de Rome sont pour l'artiste non moins intéressants que Rome même, écrit De Braekeleer au mois de novembre 1821. J'ai recueilli de quoi faire au moins dix tableaux. »

Van Brée menait de front le travail et les plaisirs du séjour. Il existe de lui une singulière lettre, par laquelle il annonce au duc de Saxe-Weimar son prochain départ pour l'Italie et sollicite la faveur de faire, pour le prince, un portrait de Pie VII.

Van Brée se croit des aptitudes diplomatiques.

« Jadis, écrit-il au duc de Saxe-Weimar, Rubens, en peignant les portraits du roi d'Espagne et du roi d'Angleterre, obtint un accommodement que les ambassadeurs de France ne pouvaient obtenir. Je crois rendre hommage au

souverain philosophe et savant de penser qu'il a déjà daigné interpréter mes intentions. » Allusions transparentes aux difficultés que rencontrait, en ce moment, la négociation du concordat.

Le portrait de Pie VII fut effectivement exécuté; il existe même dans les portefeuilles de De Braekeleer une copie en buste de ce portrait, et, dans une lettre du 6 novembre, le jeune peintre confie à son oncle une nouvelle « que nul au monde ne sait encore » : van Brée sera chevalier romain, annonce qui ne tarda pas, du reste, à se confirmer. Un tableau de Philippe van Brée rappelle un événement si glorieux pour la famille.

Vers la Noël, le maître et l'élève se mettaient en route pour Naples et la tendre sollicitude du P. Arnold pour son neveu se manifestait une fois de plus par l'envoi des fonds destinés à faciliter le voyage, car la trésorerie n'était guère plus ponctuelle qu'avant.

« Je m'efforcerai de reconnaître votre générosité par des œuvres qui contribueront à mon bonheur et à ma gloire », écrit De Braekeleer.

Le voyage et le séjour à Naples donnèrent lieu à des lettres intéressantes. Van Brée était infatigable et plus d'une fois De Braekeleer craignit que les forces de son maître ne vinssent trahir son courage. Mais l'enthousiasme lui rendait ses jambes de vingt ans. L'arrivée à Naples, point extrême du voyage, fut pleine d'émotion. En prenant la plume, De Braekeleer mit en caractères énormes le nom de la ville en tête du papier, et van Brée jugea l'événement assez sérieux pour l'annoncer lui-même à l'oncle Arnold. « Il me serait impossible de vous dépeindre notre joie en voyant apparaître à l'horizon la ville et le Vésuve. — Notre premier verre de vin a été bu à votre santé et à celle de votre famille. »

L'ascension du Vésuve faillit coûter cher aux deux Anversois si j'en juge par le passage suivant d'une lettre de De Braekeleer :

« En arrivant au sommet, nous nous trouvions au bord du cratère, qui est une ouverture d'environ cent trente pieds de large. Il me semblait contempler le gouffre de l'enfer. Je ne saurais vous donner une idée des roches jaunes et calcinées et des matières incandescentes qui nous environnaient. De cette ouverture béante, dont nous occupions la crête, on voyait la fumée s'échapper par plusieurs trous Nous voulûmes nous en aller sans retard, de crainte d'accident, mais nos guides nous affirmèrent qu'il n'y avait nul danger immédiat à redouter, ce qui, toutefois, ne parvint pas à nous rassurer. Dieu le voulut, car, à peine étions-nous descendus de deux cents pas, qu'il s'éleva de l'endroit même où nous nous tenions l'instant auparavant, une fumée épaisse et noire qui entoura tout le sommet de la montagne, et plusieurs pierres furent projetées au loin. Nous avions donc sauvé notre vie, car en restant à cette place dix minutes de plus c'en était fait de nous. Grâce au Ciel, nous sommes rentrés à Naples sains et saufs, et nos guides n'étaient pas moins heureux que nous d'avoir échappé au danger. Je suis fort satisfait d'avoir assisté de si près au phénomène, mais pour rien au monde on ne me reverrait là haut. »

Le séjour à Naples, qui devait être de quinze jours, se prolongea pendant six semaines, et ce n'est qu'au début de février 1822 que De Braekeleer annonce son retour à Rome. Il y trouvait une lettre d'Anvers concernant le tableau d'*Ésaü*, qu'un amateur semblait disposé à acquérir. « Je sais bien que les petits tableaux rapportent davantage, dit-il, mais une œuvre doit contribuer avant tout à la répu-

tation de son auteur. Personne ne croira ce que m'a coûté ce tableau; M. Moons l'attestera (1). Le modèle qui a posé pour Esaü fixait sa journée à une piastre, que je travaillasse ou non, et, finalement, il a fallu que je le prisse à gages pour trois semaines, sans quoi il menaçait de ne pas revenir, d'autres artistes voulant l'engager. Ainsi vont les choses à Rome pour ce qui concerne les modèles. Celui qui a posé pour le vieillard m'a coûté un peu moins, mais il m'a fallu louer pour trois mois le lit sur lequel il est couché, des draperies, etc., ce qui fait que, non compris la toile et les couleurs, le tableau me coûte environ soixante piastres rien qu'en frais de modèles. — Enfin, c'est fait, mais sans commande je n'entreprendrai plus de grandes œuvres, ce qui n'empêche que je suis enchanté que celle-ci m'ait valu quelque honneur, car c'est là le premier bien de l'artiste. Croyez bien que si j'avais voulu m'en donner la peine, il y a longtemps que j'aurais vendu ce tableau ici; mais tel n'était pas le but que je poursuivais: j'ai voulu surtout me créer une réputation à Anvers, et on m'en eût offert à Rome deux cents louis que je ne l'eusse pas cédé. Maintenant qu'il a pu contribuer à ma réputation, je le céderai avec plaisir pour la moitié s'il se présente un amateur. »

De Braekeleer a fait plusieurs toiles plus vastes que l'*Ésaü*, mais c'est là, je crois, l'unique tableau religieux qu'il ait produit de cette grandeur. Il appartient encore à la famille du peintre.

A la mi-avril, van Brée songeait au retour et De Braekeleer, dont la seconde année de présence à Rome venait de prendre fin, suivit son maître à Ancône, Florence, Bologne

(1) Louis Moons, peintre, né à Anvers en 1769, mort en 1844.

et Venise pour traverser la Suisse et gagner Paris où nous le trouvons installé au mois de juin.

Plusieurs de ses tableaux partirent de là pour le Salon d'Anvers de 1822 : une *Madeleine*, figure à mi-corps ; une *Paysanne de Frascati*, figure en pied, de grandeur académique; *La grotte de Neptune*, *à Tivoli*, peintures qui, d'après le catalogue, avaient été faites en Italie. A Paris même, De Braekeleer peignit une *Sainte famille*, moyennes figures, et un tableau de genre, le *Lever d'une jeune fille.*

« Je ne fais rien, écrivait-il à son oncle, et vraiment je ne songe pas à me remettre à une page historique, alors que personne à Anvers ne se soucie de cette classe de travaux. J'espère que les choses iront mieux à Amsterdam, sinon j'aborderai un genre tout différent. Il faut croire que nos concitoyens préfèrent laisser moisir leurs écus plutôt que d'en consacrer si peu que ce soit à encourager les arts. »

Van Brée était, dans l'intervalle, revenu à Anvers et donnait d'excellents conseils à son élève.

« Vous êtes, lui écrivait-il, le laboureur qui jette en terre ses dernières semences : la moisson sera plus abondante; travaillez sans relâche; réputation et fortune viendront de compagnie. »

Ces paroles eurent pour effet de stimuler le courage abattu du jeune artiste et, sans désemparer, nous le voyons se remettre à une grande toile, le *Meurtre d'Abel.* « J'ai peu de goût pour ces vastes entreprises, dit-il, mais l'œuvre doit contribuer à ma réputation, et sera la dernière que je ferai avant mon retour. »

Ce retour qui eut lieu au mois d'avril 1823, fut accompagné de grandes démonstrations de joie de la part des amis et des anciens camarades du jeune peintre.

Sans dire avec le fabuliste :

> . . . Tout le fruit
> Qu'il tira de ses longs voyages,
> Ce fut cette leçon que donnent les sauvages :
> « Demeure en ton pays par la nature instruit »,

je constate pourtant qu'aucune des études rapportées par De Braekeleer ne lui fournit par la suite des éléments de tableaux.

En réalité, ses envois aux Salons d'Anvers et d'Amsterdam avaient donné bien mieux la mesure de l'application que le reflet sincère des convictions artistiques de leur auteur. Il fallut le retour à Anvers pour les révéler à lui-même et aux autres.

Trois années à peine le séparaient du jour de son départ, et pourtant le retour l'impressionna vivement. Les merveilles de l'art italien ne l'avaient certes point laissé insensible; comme tout homme formé au sentiment du beau, il s'était humilié devant les splendeurs de la Renaissance, et voici que les *magots* de Teniers le transportaient d'aise; il avait, du haut de l'Esquilin, vu le soleil jeter ses flots de pourpre et d'or sur la campagne romaine, et ses yeux se mouillaient en voyant le bourg de Sainte-Anne dresser son modeste clocheton sur la rive de l'Escaut.

Il avait retrouvé dans les allures du peuple romain l'imposante grandeur de la statuaire antique, mais la langue qui résonnait à son oreille n'avait point pénétré jusqu'à son cœur, non plus que les beaux et réguliers visages qu'il avait admirés en artiste n'accusaient à ses yeux une individualité. En somme, l'Italie était la terre des morts. Sur le sol natal tout s'animait du souffle de la vie, parlait du passé, de l'ave-

nir. Sans doute, le costume était un peu moins pittoresque, le visage un peu moins sculpturalement beau, la forme moins parfaite; mais il allait appartenir au peintre de trouver des scènes animées ou paisibles, réelles ou imaginaires, dans lesquelles l'homme pourrait se mouvoir et agir, quelque chose de moins que la ligne purement harmonieuse, mais aussi quelque chose de plus que cela. De Braekeleer, artiste, n'exista véritablement qu'à dater d'alors.

Le premier travail qui suivit son retour fut le portrait du bon prêtre qui avait veillé avec tant de sollicitude sur ses premiers pas dans la vie et auquel il devait avoir la consolation de fermer les yeux.

Quand, après cela, définitivement fixé dans sa ville natale, il se mit à l'œuvre, les sujets qu'il choisit furent tirés de la vie des peintres flamands : *Rubens peignant le chapeau de paille; Brauwer et Craesbeek; Jan Steen traitant ses amis au cabaret*, peintures accueillies en Belgique et en Hollande avec une faveur d'autant plus explicable, que le peintre y donnait libre carrière à sa verve et ne dédaignait en aucune sorte les suffrages de cette partie nombreuse du public qu'un artiste, à peine débarqué d'Italie, et doué de moins de franchise, eût peut-être cherché à éblouir par une science de fraîche date.

Presque simultanément, les Sociétés des beaux-arts d'Anvers et de Bruxelles, l'Académie d'Amsterdam voulurent compter dans leurs rangs ce nouveau venu et, pour que l'augure de van Brée reçût sa vérification complète, les œuvres trouvèrent facilement des acquéreurs.

S'il avait pour jamais renoncé à la peinture religieuse avec le *Meurtre d'Abel* et la *Sainte famille*, pour aborder un ordre

de sujets confinant à la peinture de genre, De Braekeleer tenait beaucoup cependant à montrer ce qu'il pouvait comme peintre de scènes historiques. C'était l'idée du jour, il y fallait sacrifier pour être rangé parmi les artistes sérieux.

L'*Héroïsme des bourgeois d'Anvers* (1583) fut le premier résultat d'un effort assurément louable, mais couronné d'un succès très relatif. On s'étonna peu des qualités pratiques de l'auteur : on le savait habile; les plus élogieux se contentèrent de le redire, tout en l'engageant à revenir à des données qui semblaient plus généralement d'accord avec la tournure de son esprit

On était à la veille de 1830. — Cette période mémorable de notre histoire a laissé dans l'œuvre de De Braekeleer des traces curieuses. Le Musée de Bruxelles possède de lui l'*Inauguration du roi Léopold Ier*; le Musée des Académiciens d'Anvers, la *Mort de Frédéric de Mérode*, — une des bonnes pages du peintre. Le bombardement d'Anvers, le siége et la reddition de la citadelle lui fournirent un ensemble d'études fort remarquables L'incendie de l'entrepôt lui permit d'étudier les effets dont il devait plus tard trouver l'emploi dans sa grande toile de la *Furie espagnole* et, dès les mois d'avril et de mai, la commission chargée de réunir et de distribuer les dons patriotiques fut à même d'accroître grandement ses ressources par l'exhibition des œuvres qu'avait pu réunir le peintre au cours des événements.

Admis un des premiers à pénétrer dans la place après la reddition, De Braekeleer enrichit ses portefeuilles de croquis nombreux retraçant l'aspect des casemates, des fronts intérieurs, du réduit de Chassé. Il retraça ensuite, en un vaste tableau, l'ensemble de la citadelle après le départ des Hollandais, œuvre qui est restée de ses meilleures. Chose curieuse,

c'est ici que pour la première fois s'est fait sentir l'influence du voyage d'Italie. Le ciel, tout illuminé des clartés matinales, et mieux fait pour éclairer une fête rustique que les dévastations d'un champ de bataille, montre un pinceau rompu à l'étude du paysage. Sur le rempart un soldat français monte la garde, tandis que l'avant-plan est semé d'affûts et de caissons, parmi lesquels gisent les cadavres de quelques-uns des défenseurs de la place. De notre temps, c'eût été le sujet d'un panorama à sensation. Au surplus, l'œuvre obtint un succès légitime et l'auteur fut appelé à en donner un certain nombre de répétitions. Indépendamment de l'exemplaire du roi des Belges, une deuxième édition fit partie du cabinet Ruelens à Bruxelles et une troisième passa à l'étranger.

La réputation de De Braekeleer avait rapidement grandi. De nombreux élèves se pressèrent bientôt dans son atelier; dès l'année 1830, était venu y prendre place le jeune Leys, dont la sœur, depuis le mois d'octobre 1827, était madame De Braekeleer.

Au Salon de 1834, déjà, une suite nombreuse faisait escorte au peintre qui, lui-même, ne montrait pas moins de six œuvres d'importance inégale, mais certainement frappantes par la souplesse du talent de leur auteur. Les divers ateliers d'Anvers avaient mis en ligne à ce Salon pas mal de débutants. De Braekeleer arrivait, pour sa part, avec Ch. Venneman, L.-F. Rousseaux, A. Pez, Florent Mols, E. Knudden, Louis Somers et Henri Leys. Son contingent personnel se composait des *Orphelines sans asile pendant le bombardement* (tableau de deux figures dont il existe une lithographie de De Braekeleer lui-même); le *Myope et sa femme sourde*, une *Scène d'inondation en Frise en 1570* (où un chat sauve

un enfant); un *Concert burlesque*; le *Dévouement des magistrats et des bourgeois d'Anvers, le 4 novembre 1576*, enfin la *Défense de Tournai par la princesse d'Espinoy.*

On parla en termes fort élogieux de cette nouvelle page historique.

« Le tableau du siège de Tournai est peut-être l'ouvrage le plus complet de l'exposition, dit un journal, c'est-à-dire, celui qui laisse le moins de prise à la critique. Une femme jeune, aux membres délicats, mais à laquelle l'amour de son pays inspire un courage d'homme, revêt la cuirasse, saisit l'épée, et, nouvelle Jeanne d'Arc, se met à la tête des assiégés qu'elle dirige et dont elle anime le courage par son exemple. L'artiste a choisi le moment où la princesse d'Espinoy reçoit une blessure au bras gauche; de la main droite elle montre encore à ceux qui l'entourent l'endroit menacé par l'ennemi, où chacun court et reçoit la mort. A droite du spectateur on voit une partie de la ville en feu; à gauche, une batterie tonne sur les assiégeants, et, jusqu'à l'horizon, on aperçoit des lignes de combattants qui attaquent et se défendent avec une égale fureur.

» La disposition de ce tableau est vraie; c'est bien l'aspect d'une ville que le canon démolit. Malgré le tumulte et la confusion qui doivent régner dans une scène aussi terrible, rien n'est embrouillé... M. De Braekeleer montre surtout une expérience consommée dans la dégradation des couleurs et des lumières, ce qui fait que chaque objet est à sa place. Il y a depuis le premier jusqu'au dernier plan un espace immense, où l'on ne pourrait remarquer la moindre faute contre la perspective aérienne et linéaire, etc. »

On reprocha toutefois à l'héroïne de manquer de noblesse, de même qu'on signala l'uniformité du type et de l'expression

des physionomies, mais, à tout prendre, on trouva que c'était à la fois « le chef-d'œuvre de son auteur et une des plus belles productions sorties depuis longtemps de l'École flamande (1) ».

L'Artiste, protestant contre certaines tracasseries qu'on avait suscitées à De Braekeleer, ajoute : « Nous nous réjouissons pour lui de la manière supérieure dont il vient de battre ses adversaires. La meilleure réponse à leur faire est de continuer à produire des ouvrages comme ceux qu'il vient d'exposer ». Et cette revue, le premier recueil littéraire belge de son temps, donne place également, à des croquis d'œuvres de Leys et de Somers, dont la réputation naissante rejaillissait sur le maître de ces jeunes artistes.

Bientôt De Block vint grossir la phalange et attester la valeur de l'enseignement de De Braekeleer. Dès l'année 1835, le jury de l'Exposition de Gand lui accordait la médaille d'or au concours de la peinture de genre et la Société des beaux-arts voulut honorer à la fois l'élève et le maître dans une réunion solennelle, car De Block était un ancien élève de l'Académie de Gand.

Au Salon de 1836, l'école de De Braekeleer avait pris une importance suffisante pour que M. Alvin jugeât devoir lui consacrer un chapitre spécial dans son grand *Compte rendu illustré*. Ce fut à ce même Salon que parut la *Furie espagnole*.

Pas mieux que les précédentes, cette tentative nouvelle de peinture historique ne réussit à faire oublier les tableaux de genre de son auteur.

(1) Le prince de Ligne, en sa qualité de prince d'Espinoy, voulut posséder cette peinture, qui doit être encore à Belœil.

« Quand on sait peindre un tableau comme la *Maîtresse d'école*, dit M. Alvin, on n'a pas besoin d'aspirer à une gloire différente, on est en train d'en acquérir une solide que personne ne s'avisera de contester. »

Et vraiment, De Braekeleer, si plein de bonhomie, de naturel et de communicative gaieté, ne pouvait que perdre à vouloir embarrasser sa marche de toute la défroque du XVIe siècle. On put bien montrer dans le *Sac d'Anvers* certains tours d'adresse devenus fameux, ce vieillard qui, embusqué dans un coin du tableau, ajuste le spectateur, mais c'est là encore de la peinture de genre. — Au Musée d'Anvers, cet épisode n'a pas cessé d'intéresser des générations de visiteurs, mais il s'agit, ne l'oublions pas, d'un des passages les plus cruels de notre histoire, et, s'il y eut unanimité dans la constatation des qualités de facture de cette toile, vraiment très habile, il n'y eut pas moins d'accord pour signaler l'expression défectueuse et l'uniformité des types, trop complaisamment empruntés aux modèles que l'on voit paraître aussi dans les scènes familières de l'auteur.

A part ce défaut individuel et spécial, l'œuvre devait, comme toutes ses contemporaines, se ressentir bientôt de l'amour grandissant de la précision en matière historique par la connaissance plus générale des époques et de leur physionomie véritable. Pure question d'archéologie, sans doute, mais doublement importante lorsqu'il s'agit d'évoquer à nos yeux les scènes du passé, dans lesquelles un peintre n'hésite pas à introduire des personnages, hommes ou femmes que notre imagination se figure tout autres que ceux que nous rencontrons journellement au détour de la rue.

Les journaux et les revues de 1836 disent assez clairement que le public ne parvint pas à aller au delà de l'estime

dans son appréciation de la grande page de De Braekeleer, tout en ne marchandant pas l'admiration à l'ensemble des œuvres qu'il avait fait figurer au Salon. Aussi, lorsque le jury vota au peintre la médaille d'or et décida qu'il y avait lieu de proposer au Gouvernement de le charger de l'exécution d'une peinture pour le Musée moderne, sa décision fut-elle unanimement ratifiée, excepté toutefois par l'Administration des beaux-arts.

De Braekeleer eut sa commande, mais n'obtint qu'une médaille d'argent.

C'était à vingt ans d'intervalle le retour de la déconvenue de 1815. D'énergiques protestations s'élevèrent dans la presse. « Admirez l'inconséquence! s'écrie l'*Artiste*. M. van Assche est décoré pour ses anciens tableaux, en souvenir de ses triomphes passés, et M. De Braekeleer qui, certes, n'est pas inférieur à M. van Assche, n'a qu'une médaille d'argent! Que son grand tableau ne soit point irréprochable, nous le voulons bien, mais il y avait autre chose de lui à l'Exposition ; sa *Maîtresse d'école* est un chef-d'œuvre. Voilà ce qu'il fallait récompenser et autrement qu'avec votre médaille d'argent, qui n'est pas digne d'un maître. »

Par une lettre fort digne, De Braekeleer refusa la récompense offerte. « Vous voudrez bien, je l'espère, disait-il en terminant au ministre, apprécier le motif de mon refus qu'il serait superflu d'alléguer ici. »

L'on se tromperait, et la chose mérite d'être dite, en attribuant cette attitude du peintre à un sentiment excessif de sa personnalité. Il était fort légitime que pour lui le suffrage de ses pairs l'emportât sur l'opinion de la bureaucratie. — Du reste, et alors précisément qu'il refusait d'accepter la médaille, nous le voyons donner un exemple de modestie assez rare pour n'être pas oublié.

Le Gouvernement avait fixé à 12,000 francs le prix de sa commande. — De Braekeleer fut d'avis que cette somme pouvait servir à payer deux tableaux au lieu d'un seul et ce fut de la sorte que le Musée reçut à la fois le *Jubilé de cinquante ans de mariage* et le *Comte de mi-carême*, deux œuvres devenues rapidement populaires et qui ont conservé la faveur du public.

Mais il importe de le dire, le talent de notre confrère n'avait pas attendu cette sanction d'une commande officielle pour trouver des appréciateurs; la volumineuse correspondance qu'il m'a été permis de parcourir, montre les marchands et les amateurs également avides de ses œuvres.

« En 1829, 1832, 1836, et dernièrement au mois de septembre 1839, je vous ai quitté avec la promesse de me faire un ou deux tableaux, dit l'un d'eux. Soyez persuadé que le jour de la réception comptera parmi les plus heureux de ma vie. »

Un autre se fâche; il attend depuis quatre ans l'exécution de sa commande; il pose un ultimatum.

« Il me sera bien permis de vous demander, Monsieur, quand vous tiendrez enfin votre parole, écrit-il. Comme c'est la dernière lettre que je vous écrirai à ce sujet, je vous laisse un mois pour réaliser votre engagement. Si, après ce temps, je n'ai pas ce petit tableau, alors, pour ne plus vous importuner, j'en achèterai un qu'on me propose de vous, rentrant dans la grandeur voulue, pour 500 francs, et alors je tirerai les 500 francs sur vous, d'après une de vos lettres que j'ai, dans laquelle vous vous engagez à me livrer ce tableau *de toute première qualité* sous peu. — Vous avez donc le choix, ou un très joli petit tableau et mon amitié dans un mois au plus tard, ou le payement de 500 francs au 16 décembre! »

Un troisième est plus menaçant encore: « Je *dois* avoir ce tableau pour la fin de février, écrit-il, ou je mets le feu à votre atelier et à votre belle maison ».

« Mon argent vaut celui d'un autre », s'écrie un marchand, exaspéré d'apprendre la réception d'une œuvre de De Braekeleer par un de ses confrères.

On se souciait d'ailleurs très peu du prix; amateurs et marchands s'engagent à payer d'avance et *en or*.

Un simple dessin à la sépia se payait un prix extraordinaire pour le temps; c'était du reste l'époque des albums. Je tiens d'un ami, quelque peu parent de De Braekeleer, qu'après le repas du matin il arrivait parfois à l'artiste de jeter sur le papier quelque rapide improvisation, teintée de café, et que pareille œuvre trouvait des amateurs empressés à cent florins et au delà.

Si les lettres des marchands et des collectionneurs dénotent une extrême impatience, quand l'œuvre arrive enfin des cris d'admiration l'accueillent, et la joie de l'acheteur a bientôt fait oublier les longs délais. Aucune expression laudative ne paraît alors trop forte. « C'est une peinture de la plus haute beauté », écrivent de Mannheim Artaria et Fontaine, à la réception du *Bénédicité*. Le comte Schoenborn accuse réception de l'*Heureux ménage* qu'il a commandé en 1836, et se déclare « fier d'être entré en possession de la perle de sa galerie ».

« Le *Retour du marché* nous est parvenu depuis une demi-heure, écrivent, le 14 avril 1838, Artaria et Fontaine; nous l'admirons depuis et ne pouvons nous résoudre à en détacher les yeux, si ce n'est pour vous exprimer combien nous le trouvons superbe, le plaisir infini qu'il nous fait, et pour vous remercier de la manière la plus empressée et la

plus cordiale des soins que vous avez bien voulu donner à cette magnifique production qui, à notre sentiment, est digne de rivaliser avec les beaux tableaux de Metzu. »

Le plus grand marchand qu'il y eût alors en Hollande accuse réception d'une œuvre commandée : « Tout le monde en est fou, les artistes comme les amateurs qui disent que c'est un des plus beaux tableaux qu'ils aient jamais vus ».

... « Dire que votre tableau nous fait plaisir serait trop peu, écrit l'homme à la toile de cinq cents francs, quand il reçoit enfin la peinture tant désirée. Je suis émerveillé. »

J'ignore si les artistes attachent encore grand prix au suffrage des amateurs. On m'assure que l'amateur trouve plus d'avantage lui-même à traiter par intermédiaire. Comme M. Poirier, s'il consent à encourager l'art, il se soucie peu de l'artiste. Je ne pense pas qu'il en fût de même il y a un demi-siècle. A part la circonstance que les expositions étaient moins nombreuses que de nos jours, le sujet d'un tableau n'était pas indifférent au public. Le feuilleton et le théâtre ont dit leur fait aux gens assez mal avisés pour demander à un artiste de leur représenter quelque donnée précise. Autrefois, et si haut placé qu'il fût, le collectionneur entrait en relations directes avec l'artiste, visitait les ateliers, choisissait les œuvres qui lui plaisaient le mieux, ou imposait lui-même un épisode dont il fixait la grandeur et le nombre des personnages.

L'artiste, de son côté, se mettait en peine de satisfaire son amateur, autant par l'expression que par tous les détails d'une scène déterminée. Les sociétés des beaux-arts, dans leurs concours, arrêtaient également des sujets, voulant contenter le public non moins par l'intérêt que par l'habileté pratique des ouvrages destinés à passer sous ses yeux

Bien que dans l'œuvre de De Braekeleer certains types se répètent avec une constance parfois lassante, il se montre toujours metteur en scène fort habile. Lorsque le *Comte de mi-carême* et le *Jubilé de cinquante ans de mariage* parurent au Salon de 1839, ce fut une véritable explosion d'enthousiasme.

Sans effort apparent, l'auteur avait résolu le difficile problème de présenter aux yeux du spectateur des groupes divers concourant à une action commune sans la moindre confusion, et il parvenait à captiver par l'emploi le plus légitime des ressources fournies par son sujet. D'autres ont poussé plus loin la science du clair-obscur, la vigueur du pinceau, la fermeté du dessin, mais nul n'a plus sagement usé de ses moyens, n'a fait preuve d'une bonne humeur plus communicative dans des sujets joyeux. C'est Wilkie fait Anversois, Wilkie avec sa verve et cette cordialité d'abord qui vous fait épanouir dans le calme des choses de la famille et de la tradition locale, rêver au bon vieux temps.

Certains détails sont finement observés. Le vénérable jubilaire a reçu une canne, presque une béquille, malgré sa crosse d'argent et ses guirlandes de circonstance. Glorieux de l'avoir méritée, il la tient comme un sceptre, mais non moins désireux de montrer la souplesse de son jarret septuagénaire, le voilà, avec sa vieille compagne, esquissant un pas de deux, fort leste, ma foi! au son des crincrins venus pour leur donner l'aubade.

Ce n'est pas le decorum de la *Cinquantaine* de Knaus, mais nous sommes en pays brabançon. L'on y boit, l'on y rit et l'on y aime avec un laisser-aller également distinct de la crudité de Teniers et de la solennité des personnages de Knaus ou de Vautier.

Pour le *Comte de mi-carême*, « je ne crois pas, écrivait Eugène Robin dans l'*Indépendance*, que M. De Braekeleer aît rien composé de plus vrai, de plus simple, de plus entraînant que ce charmant intérieur ». Et, rappelant les grandes pages historiques du peintre, le critique ajoute : « Voilà vos diamants, M. De Braekeleer, et vous les auriez donnés pour du strass, parce que le strass est plus gros! »

Au Salon de Paris de l'année suivante, cette même œuvre figura sous le titre, plus généralement compréhensible, de la *Saint-Nicolas*, et n'obtint pas un moindre succès qu'en Belgique.

M. Destigny lui consacra un petit poème dont voici deux strophes (1):

Un magister, qui nourrit de science
Tout ce troupeau, mi-filles, mi-garçons,
Fait, un jour-l'an, de la munificence
Envers quiconque a suivi ses leçons.
Bien déguisé, du haut d'une fenêtre
Il apparaît au peuple d'écoliers ;
Son front n'a plus la gravité du maitre
Dont le profil est sur tous les cahiers.
Un long sourire a déridé sa face. . .
Que de bonheur il fait pleuvoir gratis!
Sa femme en rit au milieu de la classe :
C'est Philémon qui réjouit Baucis.

Enregistrez un succès légitime,
Cette œuvre a droit à l'admiration ;
De Braekeleer, votre page est sublime
De mouvement et de création!

(1) M. Potvin a également chanté le *Comte de mi-carême* dans son *Art flamand*, Bruxelles 1867, page 22.

Vous avez bien compris cette gaieté folâtre,
Qui s'abandonne à ses transports;
A part votre couleur, ma muse acariâtre
Ne vous a pas trouvé de torts.

Rarement, je le répète, œuvres trouvèrent auprès du grand public plus de faveur que le *Jubilé* et le *Comte de mi-carême*. — Un éditeur parisien offrit à l'artiste d'en faire une planche lithographiée, de grand format, mais déjà les œuvres avaient été retenues pour les souscripteurs à la loterie du Salon bruxellois (1).

Le ministre écrivit au peintre une lettre des plus honorables pour le féliciter de la manière dont il avait répondu à la confiance du Gouvernement, et lorsque, le 6 décembre 1839, un arrêté royal vint conférer aux exposants les récompenses attribuées par le jury, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold fut attribuée à De Braekeleer, « en considération du beau talent dont il a donné des preuves ». Revanche éclatante, car De Braekeleer, on s'en souvient, n'avait jamais obtenu la médaille d'or.

Peu de jours après, le corps artistique d'Anvers rendait les derniers honneurs à la dépouille de Mathieu van Brée. Il semblait que le vieux maître eût attendu pour fermer les yeux la consécration solennelle du talent de son élève préféré, tout à la fois par la distinction qui venait d'échoir à lui-même et par la médaille d'or attribuée, le même jour, à Henri Leys, dont il avait dirigé les premiers pas dans la carrière artistique.

Fils de ses œuvres, De Braekeleer était ce qu'on peut

(1) Le *Comte de mi-carême* a été reproduit par Billoin.

nommer un homme arrivé. La fortune lui avait souri et rien qu'à considérer sa maison du Marché Saint-Jacques on devinait la demeure d'un citoyen notable (1). Dès le 28 novembre 1836, le corps électoral anversois avait fait du peintre un de ses représentants à la commune en même temps que MM. Loos, Jules van Havre, Charles Pecher et Liedts, dont les noms ont marqué dans notre histoire politique.

Lorsque, bientôt après, la Société royale des sciences, des lettres et des beaux-arts d'Anvers prit l'initiative d'une souscription nationale pour l'érection de la statue de Rubens, ce fut à De Braekeleer qu'elle confia la présidence du comité des beaux-arts, et son initiative, au sein du conseil communal, contribua grandement à donner aux fêtes inaugurales de la statue du plus illustre des maîtres flamands, le caractère artistique qu'elles devaient avoir.

Comme au temps passé, les architectes, les sculpteurs et les peintres rivalisèrent de zèle et de talent pour la décoration de la cité. Un portique à trois arcatures, conçu dans le style rubénien, était l'œuvre de De Braekeleer. Cet ensemble décoratif qui se dressait à la Place de Meir et que l'on a revu sur un des quais de l'Escaut, en 1877, aux fêtes du troisième centenaire, montrait Rubens environné de ses principaux disciples, et M. L. Torfs, dans un intéressant travail sur les fêtes d'Anvers, inséré dans la revue *De Vlaemsche School* (2), assure qu'un Anglais voulut, à tout prix, emporter à Londres le grand décor pour l'exhiber à ses compatriotes.

(1) Cette demeure porte aujourd'hui le n° 46. Le couronnement de la fenêtre centrale porte la date de 1840.

(2) *Herinnering uit de Antwerpsche feesten van vroegere tyden*, 1864, p. 133, avec une gravure du pont, page 168.

La mort de van Brée fut suivie d'ardentes controverses sur l'organisation de l'Académie. Si l'ancien directeur avait apporté aux principes de l'école de David des tempéraments, son système faisait encore la part fort large aux œuvres de l'antiquité, comme le démontrent à suffisance les modèles qui ont perpétué sa méthode.

On agita la question de savoir si le moment n'était pas venu de donner à l'enseignement graphique un caractère plus franchement local, en présence surtout des suffrages accordés par la foule aux créations de l'école qui avait pris un si magnifique essor depuis la révolution.

Aux yeux d'une partie de la population anversoise, c'était à De Braekeleer que revenait l'honneur de guider l'école vers ses destinées nouvelles. La faveur particulière dont jouissaient ses œuvres, jointe à la valeur de son enseignement, prouvée par le succès de ses nombreux élèves, étaient des titres sérieux à invoquer et les partisans du peintre né s'en étaient pas fait faute, lorsque la nomination de Wappers, déjà premier professeur à l'Académie, vint rendre sans objet la compétition.

Le courant d'idées qui avait donné naissance à la candidature de De Braekeleer se traduisit pourtant à l'Académie même. Nombre d'artistes élevèrent la voix en faveur d'un enseignement réputé conforme aux exigences modernes, et leur opinion acquit assez de force pour donner naissance à une classe de modèle habillé que fréquentèrent un certain temps les élèves qui se croyaient retardés par l'étude du nu. La tentative eut un médiocre succès.

D'ailleurs, De Braekeleer avait son atelier d'élèves vers lequel se portaient naturellement les jeunes artistes auxquels répugnait l'enseignement officiel.

Chose à peine croyable! au moment où le public se passionnait ainsi, à Anvers, pour les choses d'art, au moment où De Braekeleer y avait acquis autant de notoriété que d'influence, le bruit de sa mort put se répandre et trouver assez de créance pour qu'en ouvrant le volume supplémentaire, paru en 1840, de la *Geschiedenis der Vaderlandsche Schilderkunst* de vanden Eynden et vander Willigen, nous y lisions à l'article De Braekeleer : « Hélas, il est mort à Anvers en 1839, à peine âgé de 47 ans, cet artiste dont le pinceau nous réservait des joies si vives ! »

Rarement le vers fameux de Corneille :

Les gens que vous tuez se portent assez bien,

fut mieux en situation, car la vigoureuse nature de notre confrère devait lui permettre d'atteindre une des plus hautes vieillesses que l'histoire de l'art flamand renseigne.

Si bien employées qu'elles dussent être, pourtant, les années que la Providence réservait à notre confrère ne pouvaient plus ajouter grandement à sa réputation. Jeune, il n'avait subi qu'une action peu sensible des influences académiques; homme fait, les yeux fixés sur la tradition, à peine se laissa-t-il guider un moment dans ses préférences par le romantisme, et sa carrière s'achèvera comme celle de quiconque dépasse le terme moyen de l'existence humaine, dans le culte d'un passé, trop peu lointain encore, pour être aux yeux de la génération nouvelle autre chose qu'une vieille mode.

N'est ce pas le sentiment que traduit cette phrase d'un connaisseur éprouvé M. Paul Mantz, lorsqu'il écrit en 1861 : « M. De Braekeleer est moins un peintre qu'un conteur d'anecdotes » ?

Ce fut le 8 janvier 1847 que De Braekeleer vint prendre place dans notre Compagnie. On a vu quels étaient ses titres. Il succédait à vander Haert, et son élection à la première place devenue vacante dans la section de peinture depuis la constitution de la Classe des Beaux-Arts, témoigne assez l'estime qui environnait la personne et le talent du nouvel académicien.

Assidu aux réunions de la Classe, il lui prêta, jusqu'en 1874, le concours d'une longue expérience et d'un remarquable savoir artistique.

Lorsque le Gouvernement, désireux de s'éclairer sur les moyens de soustraire l'*Érection* et la *Descente de croix* de Rubens à une destruction jugée inévitable par tous les hommes entendus, voulut s'éclairer de l'avis de la Classe, De Braekeleer fut appelé à faire partie de la commission dont, peu après, il devint le président. Les rapports portent sa signature en cette qualité. Un éclatant hommage fut rendu à la promptitude et au rare bonheur avec lesquels s'accomplit le travail de restauration conseillé par les commissaires et si bien réalisé par Étienne Le Roy.

Si précoce qu'ait pu être la manifestation du talent de De Braekeleer, et si rapidement que sa réputation ait pu se répandre, il est incontestable que la poursuite du mieux ne cessa de le préoccuper aussi longtemps que la main fut chez lui l'instrument fidèle de la volonté.

A l'âge de soixante ans passés, il mit au jour certaines œuvres qui, pour tout autre, eussent suffi à créer une réputation. Son tableau intitulé *La Médecine*, qui parut au Salon d'Anvers de 1852, était de celles-là. « Rarement M. De Braekeleer a été aussi simple, rarement il a été aussi vrai, dit notre confrère M. E. Fétis, dans son compte-rendu de

l'*Indépendance*. Deux figures seulement entrent dans la composition du tableau : un vieillard malade et sa gouvernante. Celle-ci vient de verser dans une cuiller une potion qu'elle présente au patient. C'est sans doute quelque médecine bien noire, bien amère, comme celle dont la Faculté usait et abusait au siècle dernier, époque où se passe l'action à en juger par les accessoires, et pourtant le vieillard avance avidement les lèvres et il en boira jusqu'à la dernière goutte tant est grand son désir de recouvrer la santé. On se cramponne si énergiquement à la vie quand l'heure est venue de la quitter. Ce sentiment a été bien observé et bien rendu par l'artiste Il y a une grande justesse d'expression dans la mine piteuse du malade et dans le mouvement qu'il fait pour aspirer le contenu de la cuiller ; les accessoires sont distribués avec goût et bien touchés ; l'ensemble du tableau est tranquille, harmonieux et fait sous tous les rapports honneur à M. Ferdinand De Braekeleer. »

Réellement, on n'eût pas trouvé plus de conscience chez le jeune homme préoccupé de son avenir.

D'autres œuvres encore devaient fournir la preuve de la vitalité du talent de leur auteur à cette époque avancée de sa carrière.

Le corps académique d'Anvers, réorganisé, comprit De Braekeleer parmi ses premiers élus. Ce fut l'occasion de deux peintures importantes : le portrait de l'artiste par lui-même et un grand tableau de genre : *le Maître d'école*, datés l'un et l'autre de 1854. *Le Maître d'école* peut être envisagé comme un pendant au *Comte de mi-carême*, à cela près que le magister ne fait pleuvoir cette fois sur ses turbulents écoliers que des coups de férule C'est l'illustration de l'épisode tracé d'une plume si alerte par Conscience dans ses *Veillées flamandes*.

Envisageant *le Comte de mi-carême* et *le Maître d'école* comme points de départ et d'arrivée, il est indéniable que les quinze années qui séparent les deux œuvres se caractérisent par un accroissement de forces. De Braekeleer aimait d'abord à prodiguer ses effets lumineux ; il semblait tenir à ce que le pétillement de sa couleur fût, en quelque sorte, à l'unisson avec l'entrain de ses données, et faisait pour ses élèves une règle de donner toujours, même aux ombres de leurs blancs, une somme de clarté plus vive qu'à leurs draperies sombres les plus puissamment éclairées. L'influence de cette règle que, du reste, les peintres de l'école romantique ont assez généralement observée, se fai ait sentir, non moins dans les œuvres personnelles du peintre que dans les productions de ses disciples. On reprocha, par exemple, à Leys d'abuser des centres lumineux dans ses œuvres de jeunesse, mais pour De Braekeleer, à dater de la période moyenne de la vie, comme chez nombre d'artistes, l'œil semble chercher le repos, et l'ombre envahit peu à peu le champ départi jusqu'alors à la lumière avec une libéralité parfois excessive.

Le portrait de notre confrère trouve sa place parmi les œuvres qui caractérisent le mieux cette époque de sa carrière. Nous l'y voyons carrément assis devant le chevalet et travaillant au tableau même du Musée des académiciens. La ressemblance parfaite de l'image vient établir, une fois de plus, l'influence, si souvent constatée, de la physionomie personnelle d'un artiste sur le choix de ses modèles. Le col robuste supporte un masque aux larges méplats, dont la puissance frontale et maxillaire contraste avec la saillie médiocre du nez. C'est le caractère dominant du type que le peintre avait pris en affection et qui se répète dans son œuvre avec une constance maintes fois signalée. Au surplus

le portrait a du naturel, de l'aisance, de la vie; tout indique un homme en pleine possession de ses facultés créatrices (1).

Élu membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg en 1861, De Braekeleer exposa dans la capitale de la Russie, en 1869, et par conséquent à l'âge de soixante-dix-sept ans, une *Scène de marché* que la *Zeitschrift für bildende Kunst* cite parmi les œuvres marquantes du Salon.

On avait parlé en termes non moins élogieux de la *Famille du violoniste* exposée à Vienne en 1867.

Lorsque, au seuil de la vieillesse, et par la force des choses, le maître ne représenta plus dans nos expositions annuelles que le passé de notre école, il put du moins se dire avec la sérénité d'âme du devoir accompli qu'il avait loyalement répondu à l'attente de ceux qui l'avaient honoré de leur confiance. Aux ventes Delessert et Barhoilet, à Paris, Engels à Cologne, Arthaber à Vienne, les œuvres de son pinceau atteignirent des prix assez élevés pour avoir été recueillis par les journaux du temps.

M. Paul Mantz, dont j'ai cité plus haut une phrase, émet l'opinion que notre confrère dut se voiler la face, en voyant son jeune fils Henri, élève de Leys au moins autant que de

(1) Le portrait, dans l'œuvre de De Braekeleer, ne peut être mentionné qu'à titre d'exception. Outre les effigies de son oncle, de sa femme, de son frère et de ses sœurs, il a peint quelques groupes de famille : les portraits de madame Grisar et de ses enfants, les enfants du comte Cornet, la baronne van de Werve de Schilde, madame Stappaerts Donnet. Charles Baugniet a lithographié d'après lui les portraits de M. et de Mme Pecher, de Mons, les parents de M. Charles Pecher, d'Anvers. Je possède un portrait de mon père, exécuté vers 1832.

lui-même, se lancer dans ce qui pouvait s'appeler encore en 1861 « le réalisme à outrance. » Je n'en crois rien.

Abstraction faite de Leys, que sa puissante originalité doit faire classer hors de pair, il suffirait de citer Al. Hunin (1808-1855), P. M. Molyn (1819-1849), Eugène De Block, Jacob Jacobs (1812-1879), J. Dens, Louis Somers (1813-1880), Constant Wauters (1826-1853), P. Mathyssens, Léopold Fissette, F.-G. Buschmann (1818-1852), F.-A. De Bruycker, F.-J.-T. De Backer (1812-1872), les frères J. et G. Angus, Auguste Serrure, J. Van Oudenhoven, C.-F. Venneman (1803-1875), Ghesquière, Carpentero, Adrien De Braekeleer (neveu du peintre), Aimé Pez, F. Mols, E. Knudden, D. vander Schrieck, Louis Carolus (1814-1865), J. Carolus, Xavier De Cock, Célestin Marschouw, R. Van Eysden, Guillaume Kikkers, Louis Rousseaux, enfin Ferdinand et Henri De Braekeleer, les fils du peintre, le premier mort à la fleur de l'âge en 1857, pour montrer le large esprit de tolérance qui présidait à l'enseignement de notre défunt confrère.

Diversité, je l'admets, ne fut point sa devise. On a fait observer que dans les scènes nombreuses issues de son pinceau, il attribue volontiers les premiers rôles à des acteurs que nous connaissons de longue date; vieillards, jouvenceaux et enfants, s'ils sont bien à lui, maintiennent à son œuvre, par leur retour fréquent, une certaine monotonie à laquelle les réputations les mieux assises n'opposent jamais qu'une faible résistance.

Mais, par contre, rarement inférieur à lui-même, De Braekeleer excellait à présenter ses figures sous l'angle le plus favorable, à les grouper, à les éclairer avec un savoir plus facile à dédaigner qu'à acquérir. Il a surtout retenu du caractère flamand la verve caustique et l'entraînante gaîté.

Tout comme le marquis de Bièvre, au gré de certaines gens, ne pouvait parler sans faire de calembour, on ne croyait pas que De Braekeleer pût cesser d'être plaisant dans ses tableaux. Lorsqu'en 1848, sous l'empire des misères endurées par la classe ouvrière, il exposa son *Tisserand malheureux*, on eut hâte de dire que rien n'était plus faux que les compositions désolées de M. De Braekeleer, « le peintre officiel des physionomies joyeuses (1). »

En somme, les scènes joyeuses seront toujours la note caractéristique du talent de De Braekeleer comme elles le sont de celui de Jean Steen.

A l'époque de sa mort, notre confrère occupait depuis dix-huit années les fonctions de conservateur adjoint du Musée d'Anvers. « L'Académie, dit M. Kempeneêrs (2), avait demandé sa nomination afin de profiter de ses connaissances spéciales dans l'art difficile de la restauration des tableaux, et sa connaissance non moins spéciale des maîtres anciens des écoles flamande et hollandaise.

« A la fin de sa carrière, affaibi par l'âge, miné par les infirmités, ses dernières passions d'artiste furent pour le musée; il s'y traîna ou s'y fit amener jusque peu de temps avant sa mort ».

Ce Musée d'Anvers, il l'avait vu naître et grandir. Tout jeunes, ses camarades et lui, sous la conduite de van Brée, avaient planté de leurs mains les arbrisseaux dont la luxuriante végétation donnait hier encore son frais ombrage au

(1) *Revue de Belgique.*

(2) Rapport annuel, lu à l'Académie royale des Beaux-Arts à Anvers, le 4 mai 1884.

bâtiment qui abrite tant de trésors, et ce ne fut pas sans émotion qu'aux derniers temps de sa vie, revenant d'une séance de la commission du Musée, il vit, mort de vieillesse, un acacia que lui-même avait apporté là. Verlat, qui servait de soutien à l'octogénaire, eut hâte de faire observer le démenti flagrant que recevait le dicton anversois : quand l'arbre est grand celui qui l'a planté n'est plus de ce monde (1).

De Braekeleer avait vu disparaître bien d'autres souvenirs de son enfance. Il assista à la démolition des vieilles portes et fut appelé par la ville à les retracer alors que les travaux de destruction de l'ancienne enceinte suivaient déjà leur cours (2).

Doyen de l'école flamande, il était le dernier lien vivant qui rattachât l'école d'Anvers à son passé.

Promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold en 1872, à l'occasion du centenaire de l'Académie, notre confrère fut encore présent à la séance solennelle des trois classes. A cette époque, sa présence à nos réunions était devenue rare; elle cessa complètement à dater de 1874 ; il avait alors quatre-vingt-deux ans, et lorsque, la même année, il eut la douleur de perdre la compagne dévouée de sa vie, il déclina rapidement. Il ne lui fut pas donné, dans son grand âge, de célébrer lui-même ces noces d'or qu'il avait représentées avec tant de bonne humeur.

De Braekeleer put toutefois manier le pinceau jusqu'à la fin de ses jours ; il laissa même inachevé un grand tableau

(1) *Boomken oud, manneken dood.*

(2) Ces peintures ornent l'hôtel de ville d'Anvers.

de la *Fête de Saint-Thomas*, sujet qu'il avait traité bien des années auparavant pour le roi des Belges, mais l'œil et la main ne servaient plus qu'imparfaitement la pensée.

Entouré des soins pieux de ses filles, justement fier des succès de son jeune fils dont il voyait chaque jour grandir le talent, il aimait à se reporter au temps heureux de sa jeunesse, vers les heures ensoleillées de son voyage d'Italie, dont les incidents se représentaient à sa mémoire avec la fraîcheur qu'ont pour les vieillards les choses lointaines.

Peu d'heures avant sa mort il récitait à ses filles, groupées autour de son lit, les beaux vers gravés sur la tombe de Raphaël au Panthéon :

Ille hic est Raphael, timuit quo sospite vinci
Rerum magna parens, et moriente mori.

Il expira le 16 mai 1883, ayant accompli sa quatre-vingt et onzième année. Honnête homme et bon citoyen autant qu'artiste de mérite, il fut escorté à sa dernière demeure par une foule immense. Il semblait qu'avec lui disparaissait une époque entière du passé anversois.

Parmi les œuvres qui sont appelées à redire à nos descendants les mœurs et la physionomie populaires, celles de De Braekeleer tiendront une place plus considérable qu'on ne pense. Derniers souvenirs d'une génération disparue, la longue carrière de leur auteur a eu peut-être pour effet de les retenir plus longtemps que de raison parmi les choses actuelles, quand elles pouvaient bénéficier déjà du prestige de l'éloignement et briller au premier rang de leurs contemporaines. Cette anomalie, cette injustice du sort si l'on préfère, on peut laisser en pleine confiance au temps le soin de la faire disparaître.

Indépendamment de sa qualité de membre de l'Académie royale de Belgique et du Corps académique d'Anvers, De Braekeleer était membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, membre honoraire du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, de l'Académie d'Amsterdam, de la Société Pictura de Groningue, de la Société des beaux-arts « *Arti sacrum* » de Rotterdam, etc.

En 1821, étant à Rome, De Braekeleer peignit son portrait en buste.

En 1854, pour le Musée des académiciens d'Anvers, il exécuta son effigie, de grandeur naturelle.

Un portrait, gravé sur pierre, figure dans la *Vlaemsche School* de 1864, page 117, en tête de l'article de M. Désiré van Spilbeek; un petit portrait, gravé sur bois, accompagne la notice d'Immerzeel : *Levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche Kunstschilders*, etc., 1842, page 87, et un portrait, d'assez grand format, gravé à l'eau-forte par M. Florent Brant, a figuré au Salon de 1884.

Au Salon d'Anvers de 1825, J.-A. vander Ven, de Bois-le-Duc, exposa un buste de De Braekeleer, modelé à Paris en 1822.

Henri Hymans.

LISTE DES OEUVRES DE DE BRAEKELEER.

Les œuvres de De Braekeleer sont extrêmement nombreuses. Forcément, la liste suivante n'en constitue qu'une partie.

Peintures.

Énée sauvant Anchise de l'incendie de Troie (1815).

Tobie enterrant, pendant la nuit, le cadavre d'un Hébreu laissé sans sépulture (1816) (famille Jacobs à Anvers).

La jeune villageoise; elle tient une corbeille de fruits.

Vue des magasins de la ville nommés Leguyt.

L'atelier d'un serrurier.

Tobie rendant la vue à son père (1819) (Académie royale des Beaux-Arts à Anvers, galerie des prix de Rome).

Ésaü demande la bénédiction à son père (1821).

Sainte famille (1822).

Meurtre d'Abel (1822).

Madeleine, figure à mi-corps (1822).

Paysanne de Frascati (1822).

Grotte de Neptune à Tivoli (1822).

Rubens occupé à peindre son chapeau de paille dans le pavillon de son jardin (1825).

Jeune garçon priant devant une croix sur le tombeau de ses parents (1825).

Adrien Brauwer donnant des leçons à Craesbeek.

Valeureuse défense des Anversois lors de l'entreprise du duc d'Alençon contre la ville, le 17 *janvier* 1583 (1827).

F. Mieris, Jean Lievens et Brekelenkamp, devant le cabaret de Jean Steen (1828).

Vue intérieure de la citadelle d'Anvers le lendemain de la reddition (galerie de S. M. le Roi).

Orphelins sans asile pendant le bombardement d'Anvers, 27 octobre 1830 (1834) (M. Stappaerts-Lepaige, à Anvers).

Le myope et sa femme sourde (1834) (M. Henri Legrelle).

Scène d'inondation en Frise, en 1570, où un chat sauve un enfant endormi (1834)

Scène musicale burlesque (M. Wuyts aîné).

Défense de Tournai par la princesse d'Espinoy (prince de Ligne).

La chute imprévue (1835).

Kenau Hasselaer à la tête des femmes au siége de Harlem (1836).

La maîtresse d'école (1836).

Dévouement des magistrats et des citoyens d'Anvers, le 4 novembre 1576 (Musée d'Anvers), exposé à Bruxelles en 1836; daté de 1837.

Le généalogiste (1837) (Musée de Hambourg).

Le bénédicité (1837).

L'heureux ménage (1837).

Le retour du marché (1838).

Le comte de mi-carême; distribution de bonbons à de jeunes écoliers (1839) (Musée de Bruxelles).

Le jubilé de cinquante ans de mariage (1839) (Musée de Bruxelles).

Une querelle à la suite d'un jeu de cartes (1840).

Le ménétrier.

La réconciliation (1840) (Musée de Hambourg).

Régal de gaufres par les grands parents (1842).

Cuisine d'hôtellerie (1843).

Distribution des prix dans une école de village (1844).

Jean Steen et sa famille (1845).

L'amateur de pigeons en fureur (1846).

Les orphelins du pêcheur (1846).

Le tisserand malheureux (1848).

Albert Beylinc, le Régulus hollandais (1848).

L'espionne (1849).

La balançoire.

L'embarras du chasseur.

La fête de Saint-Thomas (galerie de S. M le Roi).

Inauguration du roi Léopold Ier (Musée de Bruxelles).
La médecine (1852) (M. Van Geertruyen, Anvers).
L'élixir de longue vie (Major Muscar, Anvers).
Le malade (M. Kums, Anvers).
Le maître d'école (1854) (Musée des Académiciens à Anvers).
Portrait de De Braekeleer (1854) (Musée des Académiciens à Anvers).
La suite du jeu (1855).
La raillerie (1855).
La bénédiction (1855).
La toilette (1857).
Le prisonnier (1858).
Deux souris dans la souricière (1858).
Le fumeur (1858).
Les chauves-souris (1860) (Musée de Gand).
L'écrivain public.
Bouderie et réconciliation (1861).
L'antichambre d'un médecin.
Jeux du vieil âge ou la seconde enfance.
Le joueur dépité.
Un marché à Anvers (1863).
La dentellière.
Le dîner interrompu par un rat (1864).
La bénédiction du grand-père (1864).
La mort du comte Frédéric de Mérode (Musée d'Anvers).
La lecture et l'ennui.
Le nouveau-né (1866).
La mouche (1866).
Le braconnier (1866).
La famille du violoniste.
Feu et soleil (1868).
Démolition de la vieille enceinte d'Anvers (Hôtel de ville d'Anvers).
Scène de marché (1869).
Représentation gala (1871).
Le joyeux ivrogne.
La surprise (1872).

L'écrivain public (1872).
La blessure (1872).
L'école dentellière (1873).
La famille indigente (1873).
L'échappé (1873).
Le départ de la jeune mariée (1874).
Le Savoyard malheureux (1875).
Les bons voisins.
Catherine! Catherine! (1876).
Après le combat de coqs (1878).
La lecture politique.
Le retour du marché (1879).
Le chat puni.
Les apprêts de la musique.
L'école de village (1880).
Le crépuscule.
La sieste.
Les maraudeurs (1881).
Le chasseur endormi (1881).
Le saint Thomas (œuvre inachevée).

De Braekeleer a modelé quelques bustes et quelques figurines. — Je crois que ces œuvres sont restées à l'état d'exemplaires uniques conservés par la famille.

EAUX-FORTES (*par ordre chronologique*).

Craesbeek dans l'atelier de Brauwer, 1826, Hippert et Linnig (*Peintre-graveur hollandais et belge du XIX*e *siècle*, n° 9.
L'aumône à l'aveugle, 1826. H. et L., n° 5.
Cour de ferme, 1826. Inconnu à H. et L.
Albert Dürer, 1840. H. et L., n° 3.
Le bénédicité, 1843. H. et L., n° 1.
Le buveur, 1844. H. et L., n° 2.
La partie de dames, 1862. H. et L., n° 8.

Le maître d'école (1871?). H. et L., nº 10.
Les petits fagotiers, H. et L., nº 7, sans date.
La dispute à la fenêtre, H. et L., nº 6, sans date.
Le marchand de poissons, H. et L., nº 4, sans date.

LITHOGRAPHIES.

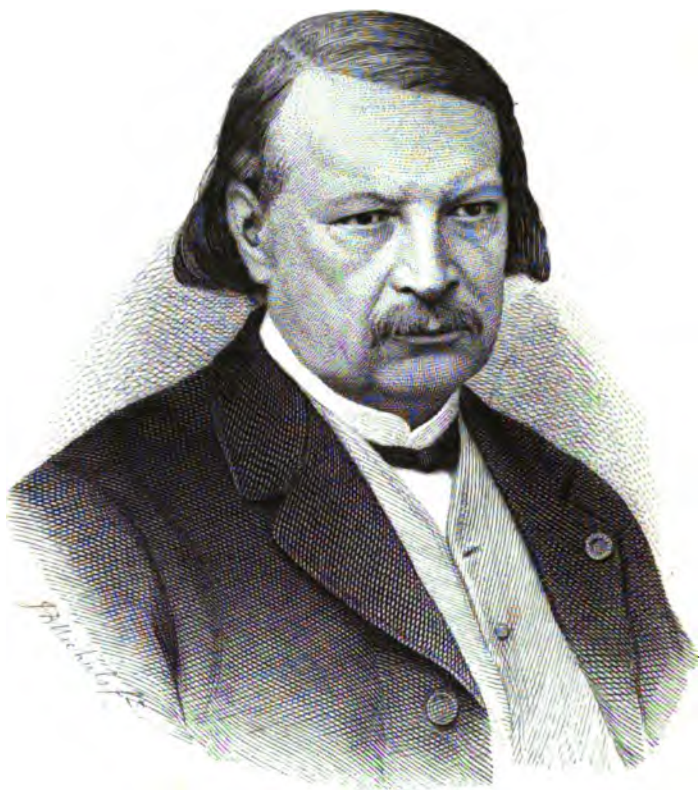
Vitrail de la chapelle de Saint-Antoine de l'église Notre-Dame d'Anvers, d'après A.-B. de Quertemmont, 1816. Signé F. D. B.
Vitrail de la cathédrale d'Anvers représentant la Cène, d'après un ancien dessin, 1816. Signé F. D. B.
Orphelines sans asile pendant le bombardement d'Anvers. Anonyme.

D'APRÈS DE BRAEKELEER.

Tobie rendant la vue à son père, gravure au trait, par C. Normand : *Annales du Salon de Gand*, 1823.
Le Comte de mi-carême, lithographie de C. Billoin.
Le Comte de mi-carême, anonyme : *Compte rendu du Salon de Paris*, 1840.
La bénédiction, par C. Billoin.
Le petit maraudeur, gravure au burin, par Jos. Nauwens.
Vue du Steen, à Anvers, gravure par Erin Corr.
Jean Steen et sa femme, lithographie de F. Stroobant.
Jean Steen et le cabaretier, par Clerman.
Une kermesse de village, par Clerman.
La politique, par F. Stroobant.

Ces quatre planches ont paru dans la *Renaissance* de 1839 à 1841.

Portrait de M. F. Pecher, de Mons, par C. Baugniet.
Portrait de Mme F. Pecher, de Mons, par le même.



Conscience

Imp. [illegible]

HENRI CONSCIENCE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Anvers, le 3 décembre 1812, mort à Bruxelles, le 10 septembre 1883.

En ma qualité d'ancien et fidèle défenseur de la langue et de la littérature flamandes, j'ai considéré plus encore comme un devoir que comme un droit de réclamer le privilège de rédiger, dans l'*Annuaire de l'Académie*, la notice de l'éminent confrère avec qui j'ai eu le bonheur d'entretenir, pendant un demi-siècle, des relations affectueuses, sans interruption et sans défaillance.

Si j'ai cru pouvoir retarder un peu ce travail, c'est qu'il est destiné à former un chapitre important de l'histoire littéraire des premières années de notre indépendance nationale et qu'il exigeait, à ce titre, des recherches sérieuses relativement à la *Renaissance flamande* et à l'influence qu'exerça sur elle la haute personnalité de son chef incontesté. D'ailleurs, ce retard a ses bons côtés : mes appréciations, produites après la période d'enthousiasme qui précéda et suivit le décès du grand écrivain, auront d'autant plus de chances d'être équitables que, tout en m'étant inspirées par un double sentiment d'admiration et de sympathie pour sa personne, elles seront tempérées et contrôlées par l'impartialité d'une critique indépendante et juste. Et puis, aujourd'hui que le

temps semble emporter plus rapidement nos fugitives impressions et que le silence de l'oubli se fait plus vite autour des tombes, ma notice servira à rafraîchir les souvenirs, déjà peut-être quelque peu oblitérés, laissés par Conscience; elle donnera à son nom un regain de gloire et de popularité.

Le nombre des biographies résumant les principales phases de la vie de Conscience est considérable. Déjà de son vivant il était entré dans l'histoire : toutes les traductions de ses œuvres, complètes ou choisies, sont précédées d'essais biographiques dans presque toutes les langues de l'Europe. Depuis sa mort, des notices ont paru, on peut le dire sans exagération, dans toutes les revues et même dans tous les journaux de quelque importance; tout récemment encore, une revue américaine, le *Catholic World* de New-York, lui a consacré un éloge des plus complets et des plus sympathiques. En Belgique, c'est à qui se disputerait l'honneur de rattacher son nom à celui du glorieux défunt. Deux biographies fort étendues ont été écrites en flamand par des littérateurs de mérite, l'une par Edm. Mertens sous le titre de : *Hendrik Conscience, zijne levensbeschrijving*; l'autre par Pol de Mont sous le titre de : *Hendrik Conscience, zijn leven en zijne werken* Une biographie a paru en français par Georges Eekhoud, jeune écrivain Bruxellois La *Revue générale* a publié des *Lettres sur Conscience* par J. De Laet, membre de la Chambre des Représentants, son premier camarade littéraire.

Du reste, Conscience lui-même publia, en 1858, sous le titre de : *Herinneringen uit mijne eerste jeugd*, une première série de souvenirs personnels, que Léon Wocquier, auteur de la traduction française de ses écrits, publia dans la *Revue contemporaine* (tome XXXVI). De plus, il est avéré

que Conscience avait rédigé trois volumes auto-biographiques restés manuscrits; la famille assure que ces volumes n'ont plus été retrouvés à sa mort. Cette lacune est des plus regrettables, et, dans l'intérêt de sa mémoire, il importe de la combler. Aussi, pour sortir des lieux communs des détails généralement connus et pour rendre mon étude plus complète, je me propose d'insister sur quelques épisodes de la vie de Conscience moins connus de la génération actuelle, et pour la relation desquels j'ai eu à ma disposition, outre mes souvenirs personnels, les pages intimes d'une correspondance dictée par la reconnaissance à cet ami à qui j'ai eu la bonne fortune d'être utile dans les circonstances importantes de sa carrière. Avant de le juger comme écrivain et comme orateur, je tiens surtout à rappeler la part considérable qu'il a prise à l'organisation du *mouvement flamand* et les luttes qu'il a soutenues pour lui conserver, en dehors de toute préoccupation politique, son caractère national.

PREMIÈRE PARTIE.

LA BIOGRAPHIE DE CONSCIENCE.

Henri Conscience naquit à Anvers le 3 décembre 1812. Son père, Pierre Conscience, était Français, originaire de Besançon. Il avait servi dans la marine impériale et avait été promu au grade de chef-timonier à bord de la canonnière *la Ville de Bordeaux*. Fait prisonnier à trois reprises, il avait

subi une dure captivité sur les pontons anglais. Délivré par suite d'un échange de prisonniers, il vint s'établir à Anvers, où il obtint un emploi dans l'administration des chantiers impériaux. Il y épousa une fille de la petite bourgeoisie, Cornélie Balieu De cette union naquirent deux fils, dont l'un Henri, était d'une complexion si délicate que, jusqu'à l'âge de 7 ans, il demeura presque totalement privé de l'usage de ses membres et que, les béquilles ne suffisant plus à sa locomotion, on devait le transporter dans une chaise d'un endroit, dans un autre.

A la chute de Napoléon, le père perdit son emploi. Il se créa de nouvelles ressources par l'achat de vieux navires et par la vente de leurs débris. Il y joignit bientôt l'achat de bouquins d'occasion et de vieux livres à images. Sa femme tenait une petite boutique d'épiceries.

Avec ce dévouement spécial qu'inspirent aux mères chrétiennes les enfants débiles et maladifs, elle se consacra particulièrement à l'éducation première du petit Henri. Elle était toujours à ses côtés, aimant à le distraire par le récit de ces histoires merveilleuses qui ont le privilège d'intéresser l'esprit et d'émouvoir le cœur des enfants de cet âge, où les premières impressions exercent tant de puissance. Convaincue que son enfant était irrémissiblement condamné à une mort précoce, elle s'était attachée à nourrir sa naissante piété par la récitation de petites prières, à lui parler de Dieu et à lui décrire, sous les plus séduisantes images, les délices du Paradis. Dans ce séjour céleste, disait-elle au petit impotent, on ne connaît ni ennui, ni douleur, ni souffrance, ni maladie; on ne s'y fatigue pas par la difficulté de la marche, on y est porté sur des ailes de séraphin. Et l'enfant, avide de ces récits maternels, comparait cette existence d'ange avec sa triste situa-

tion sur la terre; il soupirait après la délivrance de ses maux et son départ pour ce monde que sa mère lui faisait entrevoir pour l'y préparer.

Cette première éducation maternelle, à laquelle son père, distrait par ses affaires, était resté étranger, vint malheureusement à manquer au jeune malade. Dès l'âge de 7 ans il perdit sa mère, qui l'avait sauvé par un miracle de sa tendresse. Cette perte fut vivement sentie par son cœur reconnaissant, au fond duquel il avait conservé un culte pour celle à qui il devait deux fois la vie.

L'enfant fut abandonné à lui-même, n'ayant pas de petits compagnons dont il pût partager les plaisirs et les jeux. Dans les soirées d'hiver, il avait appris à lire auprès de son père, et, poussé par la curiosité naturelle à son âge, il passait ses journées de solitude à feuilleter les histoires de voyages et les livres à images trouvés dans le grenier et devenus l'objet de sa préférence. Cet isolement forcé eut cela de bon qu'il servit à former son caractère par le goût de la retraite et son intelligence par l'habitude de la réflexion; mais en même temps il lui imprima une invincible timidité qu'il appelle crainte de l'homme (*menschenvrees*), qui fut longtemps pour lui une cause d'apparente infériorité, un obstacle à ses succès dans le monde extérieur.

Son père, ayant renoncé au commerce d'épiceries exercé par sa femme, s'était construit, dans la commune de Borgerhout, dans un terrain assez étendu appelé *Groenenhoek*, une habitation qui ressemblait à une arche, construite avec des débris de navires. Il y vivait retiré avec ses deux enfants. Ce vaste enclos était devenu pour Henri un champ d'exercices physiques par la bêche et le sarcloir, et en même temps un champ d'études élémentaires de botanique et d'histoire

naturelle. Il y observait, avec un esprit et une persévérance au-dessus de son âge, la vie et les mœurs des insectes. Il commença dès lors à former des herbiers, qu'il a toujours cherché à enrichir et à compléter. En un mot, l'histoire naturelle et la botanique surtout formaient l'objet d'une prédilection qui prit les proportions d'une passion dominante pour l'étude de la nature.

Voici comment il décrit lui-même ses impressions qu'il résume en ces deux mots : *Dieu et la nature.*

« C'est là, dans la solitude du Groenenhoek, que je sentis naître en moi le sentiment intime des beautés de la nature. Lorsque, au retour du printemps, je m'y réveillais pour la première fois, tout ce qui m'entourait était nouveau pour moi. Je sentais l'air embaumé pénétrer mes poumons; je voyais les gouttes de rosée briller dans le calice des fleurs, les rayons du soleil jouer à travers le feuillage; je contemplais les joyeux ébats de milliers d'animalcules s'agitant sous mes yeux. J'entendais les préludes harmonieux du rossignol accompagnés par le chant des oiseaux et par le bourdonnement des abeilles, dont l'ensemble formait l'hymne du matin saluant le réveil de la nature... Autour de moi tout respirait la vie et la joie, sous un ciel bleu aussi large que mon horizon, aussi incommensurable que l'infini... Ce spectacle saisissant, ce silence éloquent, cette solitude toute de paix et de bonheur firent une puissante impression sur mon esprit, et je devins, dans toute la force de l'expression, *un rêveur.* Je passais ma vie dans une perpétuelle extase. Il s'établit entre moi et les créatures qui vivaient autour de moi une sorte d'association, comme si les plantes et les animaux étaient devenus pour moi des compagnons et des amis ayant conscience de ma présence et de mon affection... Par ces con-

templations je voyais dans la nature plus qu'elle ne comporte réellement : elle acquérait pour moi, outre sa beauté réelle, tout le charme mystérieux qu'y ajoutait mon imagination exaltée Un sentiment de respectueuse admiration pour l'œuvre du Créateur se développait en moi, et souvent j'élevais mon regard ému et reconnaissant vers l'Auteur de toutes ces merveilles. »

Henri vécut jusqu'à l'âge de 14 ans dans ce monde idéalisé, que nous nous sommes attaché à décrire, parce que cette *passion de la nature* a laissé des traces dans toute sa vie intime et lui a inspiré les plus belles pages de ses chefs-d'œuvre littéraires.

Ces sentiments, vaguement religieux, furent entretenus et fortifiés dans le cœur de Conscience par ses relations journalières avec un vieil ecclésiastique pensionné qui habitait le voisinage et qui s'était affectionné pour ce petit rêveur dont la conversation dénotait une âme d'élite.

Cependant, ces rêveries furent brusquement interrompues. Son père, aigri par le malheur, fatigué d'une existence incomplète et pénible, se remaria. C'était un nouveau bouleversement de ce petit intérieur déjà si éprouvé : il fallait renvoyer les enfants du premier lit et déblayer la place au profit des neuf enfants qui allaient naître de ce second mariage.

Le cadet des deux frères commença un apprentissage industriel; Henri se sentit l'ambition de s'élever au-dessus de cette vulgaire position. Ses forces physiques s'étaient accrues sensiblement et son instruction s'était développée au point qu'il devançait déjà les autres enfants de son âge. Il avait un goût prononcé pour le merveilleux : il dévorait les vieux romans populaires; il aimait à fréquenter à la dérobée le théâtre enfantin qui, à cette époque, attirait tous les soirs

le peuple anversois dans quelques caveaux du quartier de Saint-André.

Sur les observations de son père qui voulait faire de Henri un instituteur, celui-ci alla consulter M. Vercammen, excellent maître d'école à Borgerhout, qui l'engagea comme aide-instituteur. Bientôt sa naissante réputation le fit admettre chez M. Schaw, instituteur en ville; de là il passa, en la même qualité, dans l'institution Delin, fréquentée par les enfants des premières familles d'Anvers et réputée l'une des meilleures du pays.

Le jeune Henri ne tarda pas à se distinguer dans sa nouvelle carrière. Son instruction, due à ses seules facultés et à ses seuls efforts, s'était considérablement étendue. Outre sa langue maternelle, il parlait aussi le français, langue de son père, et même un peu l'anglais. En même temps ses forces physiques s'étaient étonnamment développées. L'enfant, si chétif et si débile jusqu'à l'âge de 7 ans, excellait maintenant dans tous les exercices corporels; il distançait à la course et défiait à la lutte tous les jeunes compagnons de son âge. Il s'était fait une réputation de hardi nageur et de rameur infatigable; peu d'hommes du métier savaient mieux que lui conduire une barque à voile, dans ces petits sports nautiques organisés périodiquement sur le fleuve natal.



Henri avait 18 ans quand éclata la révolution belge de 1830. « Comme ce mot de liberté, dit-il dans ses *Souvenirs de jeunesse*, devait parler à mon cœur! Comme je devais saluer cette émancipation, moi dont l'existence n'avait été qu'un long et douloureux esclavage! » Il ne s'était jamais occupé

de politique et ne se sentait aucun attrait pour la carrière militaire; mais sa vie uniforme et réglée de professeur subalterne n'allait ni à son âge ami du changement, ni à son tempérament dominé par l'imagination. Emporté par la curiosité et par un vague besoin d'émotions nouvelles, il suivit, sans aucune idée arrêtée, les premiers mouvements des bandes révolutionnaires autour de la ville. A Berchem, la mort héroïque de Frédéric de Mérode l'émut vivement Il pénétra des premiers dans l'intérieur de la place, quand les Hollandais s'étaient retirés dans la citadelle; et, malgré son extérieur enfantin, il parvint à se mêler à tous les groupes qui s'étaient formés, sans ordre ni organisation, pour la défense improvisée de l'indépendance nationale. Bientôt, à l'exemple de jeunes camarades, mais à l'insu de son père, il s'engagea comme volontaire et prit part à toutes ces escarmouches qui agacèrent le vieux général Chassé et amenèrent le bombardement de notre métropole commerciale. Après l'armistice qui en fut la suite, il fut incorporé dans les *Chasseurs-Niellon* et partit, en qualité de fourrier, pour la surveillance de la frontière du côté de la Hollande.

Il raconte lui-même, dans ses *Souvenirs*, la vie d'aventures et de privations qu'il mena tour à tour dans tous les villages de la Campine anversoise, pendant les huit mois de désœuvrement et de désorganisation qui aboutirent à la funeste campagne de Louvain (août 1831). Nous ne le suivrons pas dans les divers épisodes de cette existence accidentée. Toutefois, il nous paraît essentiel de signaler l'influence décisive qu'elle exerça sur le caractère de son talent et sur la tendance favorite de ses productions littéraires.

C'est la Campine qui, à propos de son amour idyllique pour la jeune Betteken, provoqua les premiers battements de

son cœur naïf et inexpérimenté; c'est la Campine aussi qui laissa une empreinte ineffaçable dans son imagination pleine d'inconsciente poésie.

C'était, en effet, sa première excursion dans le monde. Son âme impressionnable avait compris d'instinct la beauté sévère mais captivante de cette Campine si originale dans sa simplicité. Il respirait à pleins poumons le parfum de ses bruyères, il étudiait la variété de ses herbes et de ses fleurs, il admirait l'étendue de ses mélancoliques horizons, il aimait à se perdre dans ses sentiers douteux, il écoutait les murmures de ses brises lointaines En un mot, j'avais, dit-il lui-même, pénétré les secrets de sa nature primitive; je m'étais assimilé les habitudes et les mœurs de sa vie patriarcale; j'aimais cette terre comme si elle avait porté mon berceau, je m'y sentais attaché comme à mon sol natal.

Et, lorsque, après de longues années, au milieu des tourments de sa vie militante, il court redemander l'hospitalité à sa chère Campine, il s'y retrempe l'âme dans ces souvenirs de sa jeunesse, qui ont créé en lui ce qu'il appelle quelque part *mijn Kempenzucht.*

« Je vois encore — telles sont ses expressions si bien senties — ses paysages enchanteurs; je vois ses étangs dormants, ses tilleuls séculaires, ses petites fermes blanches animées par le travail, et, à côté, le champ du repos, le cimetière dont les croix se dressent à l'ombre de la vieille tour de l'église vénérée ... Ses habitants, unis comme des membres d'une même famille, m'apparaissent comme des amis de la première heure et comme des compagnons de jeu; chacun d'eux m'est connu par son nom familier, chacun me rappelle quelque trait de son caractère bienveillant et dévoué, chacun me parle son dialecte aimé et fait vibrer les cordes

les plus intimes de mon être... Je me rappelle encore avec attendrissement l'entrée du petit *fourrier belge* dans leur humble demeure, avec son billet de logement Il s'asseyait familièrement dans le cercle formé autour du foyer ; il mangeait à leur table rustique, joignant les mains comme eux et récitant sa prière ; il les accompagnait à l'église et s'agenouillait au pied du même autel ; le jour, il partageait avec eux leurs travaux, le soir il les émerveillait avec des récits touchants ou instructifs... Plus d'une fois il versa des larmes sincères, quand le tambour impitoyable venait briser sans retour, par une brusque séparation, ces relations affectueuses, si courtes par leur durée, mais prolongées dans le cœur par d'inoubliables impressions. »

Après la campagne de Louvain, le jeune Conscience fut incorporé, avec le grade de caporal, dans un régiment de nouvelle formation où il rencontra des contrariétés de plus d'un genre. Son jeune âge, la débilité de sa santé altérée, la tendance de son caractère indépendant et rêveur, son antipathie pour quelques-uns de ses chefs, tout contribuait à lui inspirer le dégoût de cette existence nomade, insupportable à son activité et inutile, d'ailleurs, pour les aspirations de son patriotisme. Il avait, dit-il, dans sa propre patrie le *mal du pays*, le besoin de revoir Anvers. Son père, *vieux de la vieille* armée impériale, voyait avec peine que la vocation militaire manquait à ce fils dont il suivait de loin les marches et les contre-marches, mais dont il n'était pas homme à comprendre les souffrances morales.

Que faire, que devenir? Ce point d'interrogation se dresse devant tous les adultes, comme une énigme fatale pour le choix d'une carrière et comme une cause de préoccupation pour les parents jaloux d'assurer l'avenir de leurs enfants.

C'est l'heure choisie par la Providence.

En 1834, un congé est accordé au jeune sergent, qui s'élance en droite ligne vers sa ville natale. Il y rencontre quelques jeunes gens qui s'occupent de littérature, mais de littérature française; car, à cette époque encore, c'était du français que les De Laet et les Félix Bogaerts se servaient dans les premières revues dont l'apparition signala le réveil du goût littéraire dans la Belgique indépendante. Conscience, à leur exemple, débute par quelques compositions françaises naturellement très imparfaites, mais qui accusent déjà le travail, souterrain encore, du *feu sacré*.

Son engagement comme volontaire expirait en 1836. Henri revint définitivement à Anvers. Son père ne l'avait admis que provisoirement, pour trois mois, dans sa maison. Forcé ainsi de se créer à bref délai des ressources personnelles, il était résolu à se livrer à son goût pour la littérature. On venait de reconstituer l'ancienne chambre de rhétorique l'*Olyftak*, à laquelle s'affilièrent tous les écrivains de la jeune école, mi-partie littéraire, mi-partie artistique, qui avait ses réunions journalières et se livrait à des compositions dans cette langue maternelle trop longtemps négligée ou répudiée par la domination étrangère, et que la reconstitution de notre nationalité devait bientôt réhabiliter dans la Belgique régénérée.

Le hasard mit entre les mains de l'ancien volontaire une vieille édition flamande de l'historien Guichardin. Il prit un goût inattendu à cette lecture : le style simple mais pittoresque de cette histoire, si intéressante surtout par la description de la splendeur de la ville d'Anvers et de ses luttes énergiques au XVIe siècle, lui parut un modèle, pour les récits épisodiques qu'il composa sur cette même époque si

dramatique de nos troubles religieux. Avec une émotion bien naturelle chez un débutant, il donna lecture de ces fragments (dont la réunion a formé son premier ouvrage : *Het Wonderjaar*) à ses compagnons émerveillés, qui l'admirent par acclamation comme membre de l'*Olyftak*.

Le grand écrivain national venait de se révéler, au moment même où s'organisait la renaissance flamande !

∴

Interrompons ici l'ordre chronologique des faits, pour nous arrêter un instant à l'étude de ce qu'on est convenu d'appeler *le mouvement flamand*.

Il est essentiel de redire à la nouvelle génération quelle fut l'origine, quel fut le but de ce réveil des populations flamandes. Il y a là une *question nationale* avant tout, bien plus qu'une question littéraire. Elle a donné lieu, elle donne lieu encore à beaucoup de préjugés. Je crois faire acte de patriotisme en saisissant cette occasion de la traiter sommairement, parce que de tous les hommes politiques belges je m'honore d'avoir été le seul qui ait été activement mêlé à tous les évènements se rattachant à cet intérêt social de premier ordre.

La langue d'un peuple est la condition de l'existence propre de ce peuple, de la vie individuelle comme de la vie sociale. Elle est, de plus, dans l'ordre de la Providence, son principal élément de défense contre les envahissements d'une domination étrangère.

Prouvons cette double thèse.

Les langues, dit M. de Cormenin, *sont les liens les plus forts des nationalités.* — Selon le comte de Maistre, une

nationalité c'est une langue. — *La parole c'est l'homme*, d'après Charles Nodier; *un peuple c'est une langue, un patois, mot dont la racine est la même que celle de patrie* (1). — Moi-même j'ai écrit, il y a quarante ans : « *La langue d'un peuple.., c'est sa respiration articulée* (2). » — Deux autres citations encore :

« La langue est le miroir de l'entendement, dit le grand Leibnitz; le lien de la langue unit les hommes d'une manière solide quoiqu'invisible.. L'adoption d'une langue étrangère a eu ordinairement pour conséquence la perte de la liberté et le joug de l'étranger. » Voici les paroles de Zschokke, l'écrivain moraliste suisse : « Honore la langue de ton pays et veille à sa conservation! Car la langue est l'enveloppe de l'esprit national dans laquelle il se meut, libre et fort. Toute langue étrangère, si elle est accueillie, se transforme en chaînes et fait naître des idées anti-patriotiques. »

La langue d'un peuple est nécessairement aussi l'instrument essentiel du développement de sa civilisation autochtone. Elle se présente, dans tous les pays et à toutes les époques, comme un droit naturel à la revendication initiale de son indépendance, de même qu'elle est son dernier refuge, sa suprême consolation dans l'oppression et qu'elle y survit comme l'éternel espoir de sa résurrection.

Quelles obligations nous avons, dans le passé, à cette vieille et respectable langue flamande, consacrée par le texte officiel de nos Joyeuses-Entrées, de nos *Keuren*, de nos coutumes et de nos lois, — parlée par les chefs populaires de nos indomptables milices, — réclamée comme langue

(1) *Notions de linguistique.* Œuvres complètes, tome IX.
(2) *Revue de Bruxelles*, 1840.

obligatoire dans toutes les conventions et imposée aux fonctionnaires comme garantie contre l'intrusion des étrangers! N'est-ce pas dans la Flandre que sont nées ces institutions communales, premier foyer de notre vie nationale et initiation de l'Europe à la liberté? « Le peuple flamand a sauvé le principe fondamental de l'institution des communes; il a provoqué en Europe un mouvement général en faveur de la liberté (1). » — « Dans nos grandes luttes du moyen âge contre la France, la Flandre se fit l'avant-garde des libertés européennes (2). » N'est-ce pas dans la Flandre que se sont le mieux conservées ces croyances religieuses qui, avec la langue flamande, ont joué le rôle prépondérant dans la formation et la conservation de notre caractère propre à travers toutes les dominations étrangères? Voici comment s'exprime l'un des chefs de l'école libérale-nationale d'Allemagne : « Les peuples se forment par l'action concurrente de plusieurs forces, de plusieurs facteurs, propres à pénétrer les masses d'un esprit commun, d'intérêts semblables, d'habitudes analogues; les plus importantes de ces forces sont *la religion* et *la langue* (3). »

La langue flamande est nationale encore comme point d'appui de la résistance aux influences de l'étranger. Toute l'histoire de la Flandre n'est que le résumé des luttes gigantesques où, trahi souvent par ses comtes et abandonné par la noblesse, le peuple flamand, à lui seul, osa braver la première puissance de l'Europe, en lui opposant ses levées en masse, toujours renouvelées, qui faisaient dire à un roi de

(1) Lenz, *nouvelles archives historiques.*
(2) Potvin, *L'Europe et la nationalité belge.*
(3) Bluntschli, *Théorie générale de l'État.*

France : Est-ce donc qu'il pleut des Flamands ? C'est cette lutte qui donna à la Flandre ses tribuns et ses factions, ses conspirations et ses révoltes, ses ligues au dedans et ses alliances au dehors. Quelle bonne fortune que nous ayons eu, pour nous défendre et nous venger, dans les combats héroïques de Courtrai, de Roosebeke et de Cassel, ces *kerels* célébrés avec tant d'enthousiasme par Conscience! M. Eugène Robin, l'écrivain français le plus systématiquement hostile au mouvement flamand, est obligé de rendre hommage à cet élément flamand *le plus considérable, le plus ancien, le plus vital;* et il ajoute : *Il y a là une sorte de nationalité flamande qui fait front à la nationalité française* (1)! Et, qu'on ne l'oublie pas : en se maintenant à travers l'histoire comme les *remparts vivants* de nos frontières particulièrement menacées, ces viriles populations des Flandres sauvaient en même temps le reste de nos provinces.

Aussi, dans les siècles passés, l'importance de la Flandre était telle que, au témoignage de Marchantius, *la Belgique entière n'était connue à l'étranger que sous le nom de Flandre* et qu'un proverbe espagnol disait : *No hay mas Flandes* (il n'y a qu'une Flandre au monde!) — Les écrivains modernes qui ont étudié notre pays s'unissent dans un même hommage à l'antique primauté de la Flandre. A l'étranger, les Lœbel, les Œtker, les Kuranda, les Hoffmann von Fallersleben, les Waille; en Belgique, les Raepsaet, les Verhoeven, les Desmet, les Warnkœnig, les de Reiffenberg.

Si la justice commande de reconnaître les services rendus autrefois par les populations croyantes et libres de la Flandre, il est équitable d'établir, par là même, ses titres au respect

(1) *La Belgique et sa nationalité.* (Revue des deux mondes.)

de ses droits et au libre développement de ses influences sur notre civilisation actuelle. Car, Dieu merci, la Flandre n'est point dégénérée. En dépit des injures qui lui sont lancées périodiquement du haut même de la tribune parlementaire, elle n'entend pas se laisser contester le grand rôle qu'elle a à jouer encore dans l'œuvre de la consolidation de notre nationalité. Elle a traversé, il est vrai, en 1846, une crise de transformation industrielle que les prophètes de malheur considéraient comme mortelle; mais, au plus fort de cette crise, ma confiance filiale dans ses hautes destinées m'inspirait ce langage rassurant : « Tout me dit d'espérer, et je tiens à communiquer à tous les cœurs la sainte contagion de mes espérances. Regardons autour de nous. Cette Flandre, qu'on avait proclamée morte, elle est sortie de sa léthargie, elle a secoué son linceul; elle n'est plus là, dans cette tombe qu'on lui avait prématurément ouverte; elle a commencé une existence nouvelle; elle s'est retrempée dans cette crise même où elle semblait devoir s'abîmer. Le mouvement revient : voici la vie! La vie avec ses vigoureuses initiatives, la vie avec ses fécondes témérités, la vie avec ses immenses horizons (1)! »

Ma confiance n'a pas été trompée. Aussi, avec quelle légitime fierté j'aime à citer cette page que la vérité a dictée à notre principal historien contemporain : « C'est à cette énergie de patriotisme communal que la Flandre dut la conservation de son indépendance et c'est à son invincible opiniâtreté que nos autres provinces durent leur salut; car, point de doute que la conquête définitive de cette province n'eût

(1) Rapport sur le paupérisme dans les Flandres, lu dans la séance publique de l'Académie (8 mai 1850). *Bulletin*, 1re série, t. XVII, pp. 431, 486.

entraîné la conquête du reste du pays. Et aujourd'hui encore, c'est là où le sentiment national respire le plus vivement; c'est là où la répulsion est la plus grande contre l'étranger. *Aujourd'hui comme jadis, c'est au sein de la Flandre que bat le plus fortement le cœur de la Belgique* (1)! » Un auguste témoignage rendu par le fondateur de notre dynastie vient confirmer cette vérité : *le roi Léopold disait que les Flandres sont le cœur de la Belgique* (2)!

Félicitons-nous donc que, après la révolution de 1830, le peuple flamand, exalté par le sentiment de son indépendance politique, ait éprouvé le besoin de développer sa vie intellectuelle par une nouvelle culture des lettres autrefois si florissantes parmi nous, mais comme asphyxiées depuis le XVII[e] siècle sous la pression de l'atmosphère étouffante de l'étranger.

Sans doute certaines difficultés administratives résultent pour la Belgique de ce fait que deux langues sont parlées dans les provinces qui la composent; mais il convient de ne pas exagérer ces difficultés, qui se présentent, du reste, dans un bon nombre de contrées. Au point de vue politique proprement dit, il est généralement admis qu'une seule langue est préférable. Cependant, Michel Chevalier soutient l'opinion, un peu paradoxale peut-être, qu'il vaut mieux pour un pays d'avoir deux langues. « Ce n'est pas, dit-il, un mince avantage pour un peuple que d'avoir à soi deux types à physionomie caractérisée. Un peuple à un type unique ressemble au pauvre célibataire parmi les individus, tandis qu'un peuple à double type jouit d'une existence complète; sa vie est

(1) De Gerlache, *Des communes belges.*
(2) Th. Juste, *Histoire de Léopold I[er].*

un perpétuel échange de sensations et d'idées, comme celle d'un couple ; il a le don de la fécondité et se régénère lui-même (1). » Au point de vue littéraire et scientifique il est évidemment utile, à un pays placé au confluent de deux races, de participer directement au mouvement de leurs deux littératures, de bénéficier de leurs deux civilisations. Cette dualité peut offrir aussi l'avantage de trouver, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre des deux langues, un obstacle aux infiltrations des idées et des influences de l'une ou de l'autre des grandes nations voisines. Ainsi, la Belgique, déjà neutre d'après les principes de son droit public, peut, dans certaines circonstances données, voir sa neutralité confirmée, défendue, par la dualité de races auxquelles elle appartient.

Quoi qu'il en soit, il est de fait que deux langues sont parlées dans les provinces constituant la Belgique actuelle (2). Il serait insensé de songer — en supposant que cela ne fût pas absolument impossible — à établir l'unité du langage par le sacrifice de l'un des deux idiomes en usage. Il faut donc, conformément aux prescriptions du droit naturel et de notre pacte fondamental, maintenir entre eux une parfaite égalité de droits. A toutes les époques, excepté dans les jours de la domination française, les populations flamandes ont réclamé et obtenu le droit d'être gouvernées, administrées, jugées et instruites dans leur langue propre. Aujourd'hui, à plus forte raison, dans la Belgique indépendante et libre, les deux langues doivent être respectées l'une à l'égal de

(1) *Lettres sur l'Amérique.*

(2) D'après le recensement général fait par le Gouvernement en 1880, il y a en Belgique 2,916,305 personnes ne parlant que le flamand et 2,706,937 qui ne parlent que le français.

l'autre. Il y a place au soleil, les faits le prouvent victorieusement, pour deux littératures, pouvant s'inspirer, au fond, des mêmes idées, des mêmes sentiments dont se compose le caractère propre de la nation, mais adoptant pour leur expression extérieure deux idiomes distincts et créant même entre elles une émulation qui tourne au profit de tous.

C'est dans ces termes que les fondateurs du mouvemuet flamand ont toujours cherché, au problème difficile de la coexistence de deux langues, une solution où *la justice et la paix pussent s'embrasser*. Loin d'être, comme on le redoutait, une cause de division et de haine, la satisfaction donnée aux intérêts linguistiques des Flandres devenait ainsi un gage de concorde et d'harmonie. La civilisation belge pouvait rouler *sur un double rail parallèle* vers le progrès de l'avenir.

Une dernière réflexion à ce sujet.

Depuis quelque temps, une nouvelle perspective s'est ouverte en faveur de la langue flamande. Au début de notre indépendance politique, la renaissance flamande pouvait, à la rigueur, donner quelque ombrage au patriotisme étroit de quelques esprits prévenus, comme étant une inspiration de l'orangisme. Aujourd'hui la paix se consolide de plus en plus entre la Hollande et la Belgique — une paix basée non sur le sentiment seul, mais sur la raison et l'intérêt bien entendu des deux pays; la sympathie existe entre leurs deux gouvernements et leurs deux dynasties. On peut réunir les avantages de l'ancien royaume des Pays-Bas sans en avoir les inconvénients. Pour unir les deux nations on avait eu autrefois la malencontreuse idée d'imposer à la Belgique l'emploi de la langue hollandaise; de nos jours, le libre développement de la littérature flamande rapprochera, naturellement et sans contrainte, les deux populations destinées à

servir ensemble de barrière, dans le système général de la constitution actuelle de la famille européenne (1).

De l'ensemble de ces considérations historiques et politiques se dégage l'idée première, le but véritable du mouvement flamand, dont l'importance est appréciée en ces termes par un publiciste étranger à la Flandre, mais ayant fait une étude spéciale des intérêts qui se rattachent à la question flamande :

« Bien compris, le mouvement flamand se présente à nous comme une des manifestations les plus fécondes et les plus salutaires de l'esprit national en Belgique. Il est digne, non seulement de l'attention du publiciste, mais surtout de l'appui de tous les bons citoyens, à quelque race qu'ils appartiennent (2). »

*
* *

Le mouvement flamand prit naissance à Gand. L'inspirateur de cette renaissance fut le savant philologue, l'infatigable défenseur de la langue flamande, que toute la jeunesse littéraire de cette époque saluait, avec une respectueuse sympathie, du nom de *Vader Willems.*

Haut fonctionnaire des finances, il avait été exilé à Eecloo, à cause des sentiments de regret avec lesquels il avait

(1) En 1841, M. Falck, ministre de Hollande, assistait à la *Fête flamande*, à Gand. Dès cette époque, il aimait à prévoir la future réconciliation des deux fractions de l'ancien royaume des Pays-Bas, et il signalait les services que la littérature flamande pourrait rendre, dans l'avenir, pour sceller leur alliance qu'il appelait de tous ses vœux. (Voyez *Lettres de M. Falck*, fort intéressantes pour notre histoire politique.)

(2) De Haulleville, *Flamands et Wallons.*

accueilli la destruction du royaume des Pays-Bas. Il venait d'être rendu, par un ministre mieux inspiré, à ses fonctions dans la capitale des Flandres. A l'instant même, et comme pour répondre à un vœu public, son patriotisme lui fit un devoir de travailler à organiser les moyens de restaurer la langue et la littérature flamandes. Il jeta les bases d'une fédération entre tout ce qui restait de débris des anciennes sociétés littéraires de nos provinces. Il leur donna une impulsion vigoureuse comme président de la société qui venait de s'établir à Gand, sous ce titre significatif : *De tael is gansch het volk* (la langue est tout le peuple), avec le concours des noms les plus sérieux, de MM. Serrure, Blommaert, Ledeganck, Van Duyse, de Saint-Genois, Rens, etc. La société anversoise, malgré son titre pacifique de *Branche d'olivier* (*Olyftak*), prit part à cette levée de boucliers pour la défense des droits de l'antique idiome des Flandres ; elle comprenait les éléments généralement plus jeunes et plus ardents tels que Conscience, De Laet, Van Ryswyck, Van Beers, Van den Kerckhoven, Mertens, Verspreeuwen, etc. Ce fut une traînée de poudre dans toutes les provinces où le flamand est dominant.

Pour affirmer son existence et inaugurer ses travaux, la fédération débuta par *un pétitionnement général*, qui lui permit de compter le nombre de ses adhérents et de calculer les forces dont elle disposait. Voici les griefs dont on se plaignait. La Constitution de 1831 avait proclamé l'*usage des langues facultatif*. Cette disposition, juste au premier abord, donnait lieu, en pratique, à de sérieux inconvénients. La langue flamande ayant été proscrite sous la domination française et la Révolution belge ayant provoqué une réaction contre la langue hollandaise imposée par le roi Guillaume, il

s'ensuivait que tout ce qui tenait à l'administration, à la magistrature, à l'enseignement, à l'armée, avait une tendance à préférer la langue française. La liberté du langage officiel conduisait ainsi à favoriser le français au profit des fonctionnaires et à opprimer le flamand, au grand préjudice des populations se servant de cette dernière langue. Il était donc urgent et essentiel de solliciter, conformément à l'art. 23 de la Constitution, une législation *réglant l'emploi des langues* à tous les degrés de l'administration, dans les affaires judiciaires et dans l'enseignement. Ce fut le but du pétitionnement général organisé par la fédération. Je crois devoir reproduire ici le programme des vœux et des réclamations des provinces flamandes, en donnant la traduction du texte, dû à la plume de Willems, de la pétition adressée en 1839 au Roi et aux Chambres et qui fut revêtue de milliers de signatures :

« Les temps ne sont pas loin où la Belgique tout entière éleva la voix pour réprouver certains arrêtés qui prescrivaient à un grand nombre d'entre nous l'usage d'une langue qu'ils ne comprenaient pas. Tout le monde sait encore combien ces arrêtés troublèrent la tranquillité du pays; mais, ce qui alors fut imposé par des actes arbitraires, semble l'être aujourd'hui, à une autre partie de Belges, par l'abus toujours croissant de la liberté de langage garantie par la Constitution.

» Les habitants de cinq de nos provinces, pour qui le flamand est la langue maternelle, et qui en général n'en comprennent pas d'autre, voient tous les jours leurs plus chers intérêts traités dans une langue étrangère, reçoivent tous les jours des communications importantes de la part des autorités publiques dans un idiome qu'ils ne connaissent pas.

» Tel n'est pas, tel n'a pu être l'esprit de notre Consti-

tution, lorsque dans l'article 23 elle proclame la liberté du langage. Ce que les membres du Congrès national, taut ceux des provinces flamandes que ceux des provinces wallonnes, out arrêté de commun accord pour délivrer une partie du pays de l'oppression qui avait pesé sur elle, ne saurait être interprété de telle sorte que bientôt l'autre partie du pays puisse avoir à gémir sous un joug analogue. L'oppression, qu'elle résulte de l'absence de la liberté ou de son abus, est toujours également dure.

» La sage prévoyance du Congrès national semble avoir voulu prévenir les plaintes que nous formons ici, en statuant que, *pour les actes de l'autorité publique et les affaires judiciaires, l'emploi des langues usitées en Belgique peut être réglé par la loi*. Interpréter cet article dans un sens exclusif et en faveur d'un seul idiome, ce serait faire injure à l'esprit de justice et de concorde qui régnait dans cette assemblée.

» C'est donc avec une entière confiance que nous adressons nos vœux à Votre Majesté, Sire, qui embrassez tous les Belges dans un même sentiment d'amour, et à vous, Messieurs, que nous avons constitués les gardiens et les défenseurs de nos droits. Ce n'est pas l'esprit de parti ou d'opposition qui les a dictés; mais un attachement inébranlable à la langue de nos pères, à cette langue dont les souverains de l'ancienne Belgique juraient le maintien dans leur Joyeuse-Entrée, à cette langue dans laquelle nous avons été élevés et qui est une des principales sauvegardes de notre nationalité.

» Cette langue nous fut chère comme le sol de la patrie, lorsque la Belgique obéissait à des maîtres étrangers; maintenant que nous avons un Roi et un Gouvernement de notre choix, nous nous sentons plus attachés encore à cet héri-

tage de nos ancêtres; et c'est pour le conserver que nous adressons au Trône et à la Représentation nationale les demandes suivantes :

1° Que dans les provinces flamandes les affaires locales, de province ou de commune, soient traitées en langue flamande;

2° Que les employés du Gouvernement, dans leurs relations avec les administrations communales et avec les habitants, fassent usage de la langue flamande;

3° Que les affaires judiciaires n'y soient instruites et plaidées qu'en flamand, à moins que l'intérêt spécial des parties n'exige de faire une exception;

4° Qu'une Académie flamande ou une section de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles soit destinée à encourager la littérature flamande;

5° Que la langue flamande jouisse auprès des universités et autres institutions publiques d'enseignement, des mêmes bénéfices qui sont ou seront accordés à la langue française (1) ».

Telles sont les réclamations légitimes par lesquelles débuta le mouvement flamand, sous le rapport politique et national; au point de vue littéraire, une question préalable était à résoudre, celle de la *fixation d'une orthographe uniforme* pour la langue flamande livrée, depuis des siècles de domination étrangère, à une certaine anarchie, que l'aca-

(1) En 1840, je publiai, sous le titre : *Du pétitionnement en faveur de la langue flamande*, une brochure résumant les considérations historiques et politiques à l'appui de ces réclamations nationales. Ce fut la première publication en faveur du mouvement flamand.

démicien Desroches avait déjà cherché à combattre à la fin du siècle dernier. Dès 1837, M. de Theux avait institué, à cet effet, une commission formée des noms les plus autorisés de MM. Willems, Bormans, David, De Smet, Ledeganck, D'Hulster et Verspreeuwen. Cette Commission, après de longues et savantes discussions, adopta, en 1839, *huit principes linguistiques* à introduire dans l'orthographe flamande (*Tael- en Spelregels*). M. Bormans, dans un rapport étendu, chef-d'œuvre d'érudition historique et de science philologique, justifia, aux yeux de tous les hommes vraiment compétents, l'adoption de ces huit règles. Tout en protestant de son respect pour le génie propre de la langue flamande, la Commission proposait, quant aux formes orthographiques, de se rallier à certains perfectionnements apportés à la langue hollandaise par trois siècles d'expansion de sa riche littérature. La Commission espérait ainsi constituer une certaine unité désirable entre ces deux dialectes d'une même langue, et par là même étendre considérablement le cercle des influences de la littérature flamande et doubler ses chances d'avenir, comme les évènements l'ont bien prouvé.

Tout ce que le pays comptait d'écrivains sérieux se rallia aux conclusions de la Commission. Pour le constater officiellement, une imposante manifestation fut organisée les 23-24 octobre 1841 à Gand, centre du mouvement flamand : elle comprenait à la fois un congrès linguistique (*Taelcongres*) et une fête flamande (*Vlaemsch Feest*) (1). On y con-

(1) Un compte rendu complet et substantiel de cette manifestation en partie double fut publié sous le titre : *Taelcongres en Vlaemsch Feest, gehouden te Gent den 23 en 24 October* 1841, *beschreven door* F.-A. Snellaert.

voqua toutes les sociétés littéraires, déjà nombreuses à cette époque. Le congrès linguistique, présidé par Willems, eut lieu dans la magnifique salle des Promotions de l'Université. La séance fut ouverte par un excellent discours du chanoine David. M. Snellaert, au nom de la Société gantoise *De Tael is gansch het volk*, et M. De Laet, représentant avec Conscience l'*Olyftak* d'Anvers, firent un rapport substantiel pour motiver l'adhésion de leurs deux sociétés aux propositions de la Commission. Une dernière discussion sommaire fut décidée séance tenante et l'adoption de modifications orthographiques fut votée par l'unanimité des littérateurs présents, moins deux.

L'après-dîner, un banquet solennel eut lieu, au Casino d'été, sous la présidence de Willems. On y voyait réunis des ministres, des membres du corps diplomatique, des membres des deux Chambres, des recteurs d'Université, des magistrats, des artistes, des officiers ainsi que l'élite des littérateurs. Des discours éloquents, des toasts spirituels, des poèmes et des chansons célébrèrent l'évènement de cette fête d'inauguration du mouvement flamand. Cette manifestation eut, aux yeux de tous les assistants, un caractère et un résultat essentiellement pacifiques : respect des droits des provinces flamandes comme de ceux des provinces wallonnes. Organe de ces dernières, M. le baron de Reiffenberg y prononça ces mots, devenus historiques, qui eurent tant de retentissement dans le pays :

N'ayons qu'un cœur pour aimer la patrie
Et deux lyres pour la chanter !

La même pensée d'union fut exprimée non moins heureusement par Antoine Clesse, le poète populaire montois, dans ces vers bien connus :

Flamands, Wallons,
Ce ne sont là que des prénoms;
Belge est notre nom de famille.

La question de l'orthographe flamande paraissait donc résolue par cette éclatante manifestation que venaient confirmer les résultats d'une enquête administrative faite par le Gouvernement. Mais on avait compté sans les passions et les préjugés de quelques professeurs routiniers et de quelques grammairiens blessés dans leurs intérêts M. d'Anethan, Ministre de la Justice, s'était cru autorisé à ordonner (arrêté du 21 janvier 1844) l'application de la nouvelle orthographe à la traduction officielle du texte des lois et des arrêtés au *Moniteur*. Cette mesure donna lieu à une vive opposition, au sein de la Chambre des Représentants, de la part de quelques membres, peu familiarisés avec ces sortes de questions, mais préoccupés de cette idée que l'orthographe nouvelle, empruntée en partie à la Hollande, était une suggestion de l'orangisme. Les décisions de la Commission furent défendues par moi avec une énergique conviction, au double point de vue littéraire et politique, avec le concours de mon honorable collègue et ami M. de Corswarem (31 janvier 1844).

Ces attaques parlementaires, descendues de si haut et dénaturant les intentions des fondateurs du mouvement flamand, soulevèrent l'indignation générale. Le 9 février se réunirent à Anvers les amis de la langue flamande et, reconnaissants de mon dévouement à leur cause, ils me votèrent une *adresse de remercîments*, qu'ils me firent parvenir, écrite de la main même de Conscience, et signée par tous les littérateurs et par les principaux artistes d'Anvers (1).

(1) Quoique le « *moi soit haïssable* », comme disait Pascal, je

L'exemple d'Anvers fut immédiatement suivi par le pays flamand tout entier. Une réunion générale eut lieu le 11 février à Bruxelles, sous la présidence de Willems et le patronage du Gouvernement, dans la vaste salle de l'hôtel de ville. Élec-

crois pouvoir et devoir rappeler ici ces souvenirs qui me sont personnels, parce que tous ces premiers épisodes de notre histoire littéraire sont ou peu connus ou oubliés et parce que c'est de là que datent mes longues et sympathiques relations avec Conscience.

Voici la protestation et la proposition des défenseurs de la langue flamande réunis à Anvers :

« Overwegende dat de achtbare heer De Decker, door eene heugelyke daedzaek, den eernaem van verdediger der Vlaemsche zaek en der Letterkunde zich aenwon ;

» Dat hy, gehoorzamende aen de inspraek zyner vaderlandsche inborst, door een warm en kundig pleitdooi, vraek nam over de beschuldigingen tegen de leden der Taelcommissie en tegen de letterkundigen in het algemeen opgeworpen ;

» Dat hy, door zyne hooge welsprekendheid, niet alleen ons doel als lofbaer deed herkennen, maer zelfs de aentygingen zyner tegenstrevers tot meerdere verheffing der Moedertael deed verstrekken, en dus eene ontschatbare weldaed bewees aen het Vaderland, welks godsdienstige gevoelens, zedelyke voortgang en nationale weerdigheid van de beoefening onzer eigene tael afhankelyk zyn ;

» Overtuigd by deze bedenkingen dat het Vlaemsche Vaderland een bewys van dankbaerheid aen zynen edelmoedigen beschermer verschuldigd blyft, en dat het wenschelyk ware de zegeprael onzer Letterkunde door een gedenkteeken van de vergetelheid te redden, zoo hebben de ondergeteekende de eer den volgenden voorstel te doen ;

VOORSTEL :

» 1° Er zal eene medalie geslagen worden ter eere van den acht-

trisée par un discours de Conscience, l'assemblée décida par acclamation la création d'une Fédération linguistique (*Tael-verbond*) chargée de se réunir dans les différentes villes des provinces flamandes et de veiller à la défense de leurs droits

baren heer De Decker, verdediger der Moedertael en der Letterkunde.

» Of wel :

» Men zal den heere De Decker een zilveren verguld drinkvat aenbieden, waerop de dankbaerheid der Vlamingen uitgedrukt zy ;

» 2° De kosten voor de verveerdiging van een dezer stukken te doen, zullen by middel van inschryving gedekt worden ;

» 3° De tegenwoordige vergadering zal eene Commissie van acht leden benoemen, om alles aengaende deze zaek nader te bepalen en derzelve uitvoering te bezorgen.

» Aldus gedaen te Antwerpen den 9en February 1844. »

Confus d'une demonstration si honorable pour moi, je crus néanmoins devoir refuser l'œuvre d'art qu'on avait décidé de m'offrir par souscription. En même temps le poète le plus populaire, Théodore Van Ryswyck, voulut bien m'adresser le manuscrit original de quelques strophes de circonstance qui eurent trois éditions, strophes trop flatteuses sans doute, mais attestant les sentiments qu'avait fait naitre mon dévouement à la *cause flamande*.

Voici l'une de ces strophes :

De Decker, zoo worde eens uw naem,
    Om uw regtschapenheid,
Gedragen door de schelle faem
    Die U een krans bereidt,
Een kroon die tyd en eeuw trotseert,
    Der natie aenverwant ;
Gy zyt het wien het volk vereert,
    In naem van 't Vaderland !

et de leurs intérêts (1). Son premier soin fut de profiter de la présence de tout ce qui de près ou de loin tenait à la littérature flamande, afin de signer un hommage de reconnaissance aux deux défenseurs parlementaires de la cause flamande (2).

***

Le mouvement flamand, en dépit de ceux qui s'obstinaient à en nier l'importance ou à en méconnaître les tendances nationales, était donc constitué sur d'excellentes bases et se développait régulièrement, grâce à la sage direction que lui avaient imprimée Willems et ses cofondateurs, grâce encore à la parfaite union qui régnait entre ses membres. Conscience

(1) Voir la brochure de Michiel Van der Voort : *Verslag over de grondbeginselen van het Vlaemsch Taelverbond.* — Le discours entrainant de Conscience se trouve dans la collection de ses *Redevoeringen*, éditée par lui-même en 1858.

(2) Je conserve avec un soin particulier ce document, convenablement encadré, portant en tête ces mots calligraphiés : « De ondergeteekende, vergaderd ten stadhuize van Brussel, erkentelyk voor de edelmoedigheid waer mede de heeren De Decker en de Corswarem, leden der wetgevende Kamer, gesproken hebben ten voordeele der Vlaemsche Letterkunde, betuigen hun deswegens, by deze, hunnen hertelyken dank. Brussel, den 11en February 1844. » Les signatures de Willems, Conscience, David, Snellaert, De Laet Rens, Mertens, Stroobant figurent en tête de celles de tous les amis des *Lettres flamandes*.

Le poète Van Duyse, célébrant cette journée importante pour le mouvement flamand, dédia *aen zijnen vriend P. De Decker, den verweerder onzer taelregten*, un morceau de poésie intitulé : *Het brusselsch Taelverbond*

n'était pas étranger à cet heureux résultat : de 1837 à 1844, il avait publié ses premiers romans historiques et ses premiers romans de mœurs, qui déjà lui avaient valu une légitime supériorité comme écrivain populaire. Cependant, ses débuts littéraires avaient été bien difficiles. Renvoyé de la maison paternelle parce qu'il écrivait en flamand, langue antipathique à son père, il se trouvait absolument sans ressources pour vivre. A plus forte raison n'avait-il pas l'argent nécessaire pour couvrir les frais d'impression de ses premières œuvres, dont le débit était fort problématique, en l'absence d'un public flamand, qui n'avait pas encore pu se former parmi ses concitoyens, généralement indifférents aux intérêts de la naissante littérature flamande.

Deux hommes, MM. Jean De Laet et Gustave Wappers, peuvent réclamer principalement, sinon l'honneur d'avoir deviné, dans le modeste sous-officier des volontaires de 1830, le chef futur de cette littérature, du moins le mérite de lui avoir ouvert et aplani la voie et d'avoir facilité sa marche à travers des difficultés qui eussent découragé tout autre que lui.

De Laet avait offert à Conscience, son ancien camarade de classe, une hospitalité provisoire que la propre famille de celui-ci lui avait marchandée; il avait été le conseiller de Conscience, qui, dans l'intimité de leur retraite, avait pris l'habitude de lui lire et de lui soumettre ses premiers essais; il l'avait introduit et patronné dans le petit cénacle des jeunes littérateurs anversois; il avait contribué, par ses relations, à procurer au jeune romancier les fonds nécessaires pour la publication de ses premiers écrits.

Gustave Wappers, d'une nature plus enthousiaste, avait pris Conscience en affection; il l'avait fait admettre dans le cercle artistique qu'il présidait et qui devait bientôt jeter

tant de lustre sur la jeune école flamande; par ses influences personnelles, il était parvenu à procurer à Conscience une position d'attente, dans les bureaux du gouvernement provincial, comme traducteur flamand du Bulletin administratif. Peu fait pour cette besogne insipide et routinière, mécontent d'ailleurs de s'être vu préférer un autre commis comme archiviste, celui-ci ne conservait sa modeste place que par nécessité. A quelque temps de là, il la perdit, disgracié par ses chefs, pour avoir provoqué une émotion populaire par un discours vigoureux contre le traité de paix avec la Hollande (les 24 articles), qui soulevait dans le pays tout entier la plus vive opposition.

Cette destitution brutale le laissant de nouveau sans ressources, Conscience abandonna, par un coup de tête, la carrière littéraire et courut s'engager dans le grand établissement horticole du sieur Van Geert : poussé par sa passion naturelle pour les fleurs, il ne tarda pas à se distinguer comme aide-jardinier. Cependant, par les conseils même de son nouveau chef, il se rendit à l'appel de sa véritable vocation. Un évènement imprévu vint lui fournir l'occasion de réaliser ses vues.

A la mort de Mathieu van Brée, Wappers ayant été nommé directeur de l'Académie d'Anvers, s'empressa de s'associer, comme secrétaire de l'administration de cette académie, le jeune littérateur, son ami, qui venait de se signaler par un magnifique discours prononcé sur la tombe de van Brée. Avec cette chaleur de dévouement qui le distinguait, Wappers ne s'en tint pas là : il voulut attirer sur son protégé, et, dans sa personne, sur la littérature flamande, les sympathies de la Cour. En effet, à quelque temps de là, le Roi daigna recevoir Conscience à une audience particulière. L'histoire

anecdotique raconte que celui-ci dut emprunter à Wappers l'habit noir de rigueur pour paraître devant Sa Majesté, qui le nomma professeur de langue flamande auprès des jeunes princes. Les faveurs gouvernementales ne s'arrêtèrent pas là. Conscience fut nommé chevalier de l'Ordre Léopold et professeur agrégé à l'Université de Gand. M. de Theux le chargea d'écrire en langue flamande une histoire de Belgique.

Cependant, de menaçants orages s'annonçaient pour lui à l'horizon.

Après la solution des questions diplomatiques entre la Belgique et la Hollande, deux partis n'avaient par tardé à se constituer dans le pays. Les esprits, momentanément unis de 1830 à 1840, avaient glissé rapidement sur la pente des plus fâcheuses divisions, que j'ai le droit de déplorer pour les avoir combattues, pendant toute ma carrière parlementaire, par mes discours et par mes écrits.

La littérature flamande ne sut pas se soustraire à l'action de cet esprit de parti qui tint ses premières assises au *Congrès libéral* de 1846. Le vieux et respectable Willems, dans l'intimité de qui je vivais à cette époque, crut devoir, dès le début, combattre cette fatale invasion de la politique dans le domaine de la littérature flamande, parce qu'il en entrevoyait tous les dangers pour celle-ci. Il mourut en 1847, avec la triste préoccupation de voir changer bientôt la sage et impartiale direction qu'il avait su donner à la renaissance flamande. Voici comment son disciple et ami, M. Snellaert, s'exprimait à ce sujet : « Les défenseurs du mouvement flamand n'appartiennent, comme tels, ni à l'un ni à l'autre parti politique; ils estiment que leur propre mission patriotique est assez élevée, la tâche qu'ils ont assumée assez difficile, leur but assez large, pour suffire à les acquitter de la somme d'ef-

forts que tout citoyen doit consacrer au développement de la vie publique. Le mouvement flamand constitue une opinion entièrement indépendante, qui penchera toujours du côté de ceux qui, par leurs actes et leurs intentions, tendent à favoriser l'émancipation réelle du pays, qui veulent sincèrement rendre justice aux populations flamandes, développer la nationalité, maintenir la paix, conserver notre caractère et nos mœurs nationales et nous garantir des suites funestes de l'influence étrangère (1). »

Il importe de bien étudier, dans ses causes et dans ses résultats, cette première et décisive évolution du mouvement flamand.

Jusque-là, des hommes aussi respectables par la science que par le caractère, tels que Willems, Bormans, David, Serrure, Blommaert, de Saint-Genois, Snellaert et autres, avaient exercé une autorité bienveillante et bienfaisante sur les premiers développements de la renaissance flamande. A côté d'eux s'était formée une nouvelle génération, qui, dans l'ardeur de sa jeunesse et de son exaltation littéraire, aspirait à échapper à cette discipline morale. D'autre part, pour exercer l'action sociale à laquelle elle avait droit de prétendre, elle croyait devoir se jeter dans le courant des luttes politiques. Minorité, mais minorité turbulente et hardie, elle se mit au service d'un parti, à Anvers surtout et à Gand. Partant du funeste et injuste préjugé que le peuple flamand *est un peuple arriéré par l'effet de l'influence du clergé, un peuple abruti par ses croyances religieuses*, elle affi-

(1) Voir sa brochure : *Déclaration de principes faite à leurs compatriotes par les défenseurs des droits politiques des populations flamandes* (1847.)

chait la prétention de le civiliser *en combattant cette influence* et *en détruisant ces croyances.*

Ce fut là une faute irréparable. Comment des enfants de la Flandre consentaient-ils à imprimer au front de leur mère une si odieuse flétrissure, alors que l'histoire nous montre cette même Flandre, plus religieuse qu'aujourd'hui, marchant à la tête de toutes les nations de l'Europe? Comment sacrifiaient-ils les intérêts les plus graves du mouvement flamand à des passions politiques qui lui sont non seulement indifférentes, mais hostiles? Comment espéraient-ils de développer la vraie civilisation du peuple flamand, s'ils commençaient par attaquer les principes traditionnels qui constituent les éléments essentiels de sa vie sociale?

Ces jeunes littérateurs ne comprenaient pas que, si la renaissance flamande devait avoir pour but et pour effet de *changer l'esprit* des populations des Flandres, elle devenait pour le moins inutile : on n'avait qu'à laisser agir les influences, déjà assez délétères, de la littérature de nos voisins du midi. *Le mouvement flamand se faisant contrefacteur et propagateur des idées françaises*, était un non-sens, j'allais dire une trahison. Loin d'être un appui, une sauvegarde pour notre nationalité, il constituait dès lors un danger de plus pour elle, en laissant s'infiltrer, par le canal même de la littérature flamande ainsi dénaturée, les influences françaises dans nos familles des Flandres, au risque d'amener par là l'*annexion des esprits*, autrement redoutable, autrement irrémédiable que l'annexion d'une parcelle de territoire (1).

(1) Une dizaine de brochures parurent pour étudier le mouvement flamand dans ses rapports avec les partis politiques. La

La division politique, si malencontreusement introduite dans le mouvement flamand, contrairement à son esprit primitif, produisit immédiatement les résultats les plus funestes. Les anciennes sociétés littéraires des grandes villes cessèrent pour la plupart de se livrer exclusivement à des travaux littéraires, afin de se consacrer, changées en agences politiques et électorales, au service d'un parti politique généralement peu sympathique aux revendications flamandes. Des associations nouvelles se constituèrent, à Bruxelles, à Anvers et à Gand, dont le programme était que *le mouvement flamand doit être libéral.* Des brochures parurent pour démontrer que *mouvement flamand et libéralisme anticatholique sont synonymes.* Or, je le demande, de bonne foi, ceux qui tenaient ce langage et qui voulaient donner cette direction irréligieuse au mouvement flamand, pouvaient-ils se croire et se dire encore les représentants des véritables sentiments des populations flamandes? Et n'agissaient-ils pas contre les intérêts mêmes de la littérature flamande qu'ils auraient fait mettre au ban des familles les plus influentes des Flandres dont ils outrageaient les croyances? Du reste, cette scission déplorable dans le camp flamand avait encore cette autre conséquence désastreuse. En se calomniant, en se démolissant les uns les autres publiquement, les défen-

principale de ces brochures fut celle d'un savant allemand protestant, M. OEtker. Tout en conseillant aux défenseurs de la langue flamande d'entrer dans le courant politique afin d'obtenir des réformes législatives et administratives dans l'intérêt de cette langue, il ne cessait de proclamer qu'ils devaient rester neutres entre les partis et respecter les croyances religieuses. — Cette vérité me parait élémentaire.

seurs de la cause flamande détruisaient leur considération réciproque et leur influence sur les populations; ils entravaient le mouvement flamand au point de compromettre son action, dans l'avenir, pour le redressement de leurs griefs légitimes.

C'est ce que Conscience, avec son tact et son bon sens naturel, avait parfaitement compris. Aussi prit-il, assuré du concours des principaux littérateurs anversois, l'inébranlable résolution de résister à ce fatal entraînement. Il estimait, et à bon droit, que, pour rester fidèle à sa mission, la littérature flamande doit, non pas changer l'esprit des Flandres, mais respecter leurs idées et leurs mœurs ancestrales, en les développant progressivement dans le sens de leur tendance historique, afin de les faire servir, dans l'avenir comme elles l'ont été dans le passé, de barrière nationale contre l'étranger. Il était convaincu, d'ailleurs, que ce respect était une condition indispensable pour conserver l'influence nécessaire sur les populations. Conséquent avec lui-même, Conscience, dans tout l'épanouissement de sa fécondité littéraire, s'attacha à étudier et à reproduire exactement le caractère religieux et moral de la vie intime des familles flamandes. C'est là le cachet indélébile de son beau talent; c'est là aussi, qu'on ne s'y trompe pas, la cause de sa légitime popularité chez nous et à l'étranger. Les faits ont prouvé que ce système, poursuivi par lui avec l'opiniâtreté d'une conviction raisonnée, a été le plus utile à sa gloire, le plus efficace pour faire pénétrer la civilisation intellectuelle dans la bourgeoisie flamande et pour faire servir la littérature flamande au maintien du vieil esprit et à la conservation des vieilles traditions de la Flandre (1).

(1) Quel cœur bien né ne se rappelle avec émotion cette strophe

Cette conviction était d'autant plus respectable chez Conscience, qu'elle fut, pour lui comme pour sa famille, la source des plus cruels déboires. C'est à Anvers surtout que, par suite de circonstances particulières dues à de hautes influences administratives, l'action dissolvante de l'esprit de parti sur le mouvement flamand s'était fait sentir avec une violence croissante dans les rangs de ses partisans. De compagnons et amis qu'ils avaient été jusque-là, ils se montrèrent, dans l'ombre d'abord et bientôt au grand jour, des adversaires et des ennemis irréconciliables. Leurs réunions autrefois si agréables et si joyeuses, animées tantôt par les chansons de Th. Van Ryswyck, tantôt par les boutades de Vleeschauwer — réunions dont les rares survivants des séances du *Cheval noir* et de *La Rose* ont conservé le souvenir, — se changèrent en un champ clos ouvert aux attaques personnelles les plus passionnées. Dans la Société l'*Olyftak* même, comme dans les associations des premiers meetings politiques, c'était une lutte, sans trève et sans merci, de diffamation et d'excommunication mutuelles. Deux camps hostiles s'étaient formés pour cette guerre fratricide, dirigée surtout contre Conscience, parce que d'implacables jalousies de métier avaient été excitées par ses succès littéraires qui lui

magnifique de notre grand poète Ledeganck, un des fondateurs primitifs du mouvement flamand?

. . . . Blyf trouw aan uw verleden!
Blyf steeds uw vlaamschen oorsprong waard,
Wees vlaamsch van hart en vlaamsch van aard!
Wees vlaamsch in uwe spraak, en vlaamsch in uwe zeden!
Uw roem en uw geluk vindt ge op dien weg alleen,
Met al de heerlykheid der dagen van voorheen!

avaient valu tant de supériorité sur ses rivaux, tant de sympathie dans la bourgeoisie, tant de popularité dans les masses.

Ici, nous entrons dans la phase la plus douloureuse de l'existence de Conscience.

* * *

D'abord, il avait cherché, mais vainement, quelque calme et quelque repos, en s'isolant, au sein d'une famille dont il était l'honneur et l'idole (1). Il avait beau se condamner à une retraite absolue, les traits envenimés de la calomnie venaient l'y blesser encore. Les attaques les plus cyniques, dirigées même contre sa vie privée, troublaient sa solitude et empoisonnaient ses jours. De petits journaux furent créés contre lui ; des pamphlets accusateurs furent répandus, non plus anonymes, mais signés des noms les plus connus. Chose incroyable, ce furent d'anciens camarades littéraires qui lui portèrent les coups les plus sensibles, dans le but d'enlever, avec la considération attachée à sa personne, les dernières ressources à sa famille. Car, pour mettre un terme aux délations odieuses dont il était l'objet, Conscience se vit forcé de sacrifier sa position de secrétaire de la Commission administrative de l'Académie. Il suivit dans sa retraite son ami Wappers, également démissionnaire de ses fonctions de Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, et victime, comme

(1) Conscience avait épousé en 1842 Marie Peinen. De ce mariage naquirent cinq enfants, dont la seule survivante aujourd'hui est sa fille Marie-Thérèse, la femme de M. Antheunis, actuellement juge de paix à Bruxelles.

lui, des plus violentes et des plus injustes passions politiques. Ce sacrifice, inspiré par la délicatesse et le désintéressement les plus rares, ne désarma point la haine de ses ennemis acharnés à sa perte. Les mêmes hautes influences, qui se prêtaient à le persécuter à Anvers, le desservirent à la Cour, où sa position de professeur des princes était sérieusement menacée.

Au risque d'éveiller de pénibles souvenirs, je crois de mon devoir de biographe consciencieux de publier ici la lettre confidentielle que Conscience m'adressa sous la date du 29 juillet 1847, et où il dépeint lui-même la situation du mouvement flamand à Anvers, en même temps que sa position personnelle à cette époque (1).

Monsieur De Decker, membre de la Chambre des Représentants.

Dans des temps meilleurs que ceux où nous vivons maintenant vous avez été le généreux défenseur de la cause flamande, que vous avez toujours et justement considérée comme un élément principal de la nationalité belge. Je crois remplir un double devoir, et envers vous et envers notre cause, en vous donnant ci-après des informations exactes sur la situation du mouvement flamand et sur le danger extrême qu'il court en ce moment. Il se peut que nous ayons plus tard besoin de vos conseils et de votre patriotique talent pour sauver l'arche-sainte construite par douze années de consciencieux efforts.

Voilà dix années que nous luttons à Anvers contre les mêmes personnes. Ces messieurs ne cachaient point leur inimitié à notre

(1) J'hésite d'autant moins à publier cette lettre, qu'elle ne fait que reproduire, avec quelques détails personnels, le discours que Conscience prononça dans une fête littéraire à Anvers, en 1851. (Voir son recueil de *Redevoeringen*, page 40.)

égard et se mettaient même ostensiblement à la tête de ceux qui protégeaient ou propageaient l'invasion de la langue et des idées françaises dans notre pays, ainsi que le mépris pour tout ce que nos pères nous ont laissé de mœurs loyales et pacifiques.

En ces derniers temps, les forces flamandes sont devenues menaçantes à Anvers; déjà elles étaient parvenues à imposer leur volonté à propos de quelques élections sans importance, lorsque M..., appuyé par les clubs et les sociétés secrètes ainsi que par les Gallomanes, est venu proposer aux habitants d'Anvers, comme député, un Français naturalisé.

La fraction active des Flamands s'est jointe aux conservateurs et c'est elle, au dire de nos ennemis, qui a assuré le triomphe dans nos élections, malgré les efforts inouïs de tous les partis extrêmes.

Les clubs, les sociétés secrètes et même les libéraux se sont effrayés de l'apparition d'une force nouvelle, avec laquelle ils craignent d'avoir à compter un jour; ils savent que nous, qui sommes religieusement attachés aux souvenirs de nos ancêtres, nous prêterons difficilement les mains à changer l'état du pays, selon les vœux de novateurs impatients, cosmopolites par éducation et amis du changement par ambition.

Après bien des efforts pour séduire la plupart des hommes de notre parti, il a été résolu par tous nos ennemis réunis (les initiés), que le mouvement flamand, *essentiellement hostile à la réalisation de certains plans subversifs*, devait être étouffé. La sentence est prononcée, et voici par quels moyens sataniques ces messieurs espèrent l'exécuter.

Nous combattre au nom des idées étrangères ils ne le pourraient pas; le peuple se fût levé contre eux. Le moyen qu'ils ont décidé d'employer n'en est pas moins déloyal et fort, quoiqu'il soit ancien.

Par des promesses de places et mettant à profit une jalousie de métier, ils ont séduit ** et *** à se jeter sur les autres littérateurs flamands avec une fureur qui tient de la démence. ** a lancé un pamphlet rempli d'injures contre les nobles, les prêtres, les con-

servateurs, contre De Laet, Ledeganck, Snellaert et contre M. Van de Weyer de Londres. Quant à moi, je n'y suis pas non plus oublié. ** nous appelle des âmes vénales, des lâches, des traîtres, qui achètent les âmes pour le parti catholique, et d'autres aménités de ce genre.

*** d'un autre côté se trouve à la tête d'une petite feuille hebdomadaire imprimée avec l'argent des clubs et qui jusqu'ici n'a encore attaqué que des littérateurs flamands. Le but de nos ennemis est visible : ils portent les Flamands à s'entr'égorger. On détruira par des mains flamandes l'influence et la réputation des hommes importants du parti, et quand on aura assez affaibli la cause, on escamotera le mouvement lui-même, au profit d'idées soi-disant libérales. Ces vues sont avouées par ** et *** qui les formulent par ce cri : *Liever Fransch als Paepsch* (1) !

Vous comprenez que le plus grand obstacle à la réussite de ces projets, c'est moi : la réputation que j'ai acquise dans ce pays et à l'étranger me rend assez fort pour ne pas tomber devant quelques attaques. Ils ont bientôt senti cela, et laissant mes amis tranquilles, pour le moment, ils ont tourné toutes leurs forces contre moi. D'un côté, ils ne cessent de me calomnier et de lancer des brochures et des articles contre moi dans toutes les feuilles qui leur sont soumises ; maintenant ils préparent des biographies scandaleuses et se proposent même de ramasser dans les cabarets quelques signatures sur une pétition au Roi, pour obtenir ma révocation de professeur des Princes. Ils emploient à ces manœuvres des hommes, plutôt des enfants, membres des clubs, qui n'ont rien à perdre ni à conserver, et qui ne reculent devant aucune infamie. Pouvez-vous croire que des Flamands trempent dans ce complot ? Et cependant, il y en a. D'un autre côté, ils ont à Bruxelles des correspondants qui écrivent dans les feuilles allemandes pour miner ma considération et ma réputation dans ce pays.

(1) *Plutôt Français que Papistes*. Ce cri rappelle celui d'odieuse mémoire : *Plutôt Turcs que Papistes !* reproduit de nos jours.

Nos ennemis disent que le Gouvernement décorera ** ; aux autres instruments on promet des places et des subsides au nom du nouveau Ministère. Les partis extrêmes prétendent qu'ils sauront forcer M... de me priver de ma place à l'Académie, et disent qu'ils sauront se servir de lui *om my nog in het stof te doen kruipen,* pour me jeter dans la misère. De Laet sera également l'objet de violentes persécutions.

Jusqu'ici cependant tous les littérateurs flamands, et surtout les travailleurs, sont restés fidèles à la cause nationale, sauf quelques enfants criards, membres des clubs. Nos ennemis sont donc encore bien loin de la victoire, et probablement ne l'obtiendront-ils jamais; la réaction qui va naître nous donnera des forces nouvelles, et si nous sortons de la bataille avec honneur, le parti national fera merveille à Anvers. Espérons.

Je pense que vous n'aurez pas lu ces détails sans intérêt ; mon but en vous les adressant ne peut vous échapper. On menace notre cause de persécutions exercées au nom du Gouvernement. Il se peut que la Chambre s'en occupe, et nous osons compter sur vous pour dire quelques mots en notre faveur, si l'occasion s'en présente. Chaque fois que vous voudrez en témoigner le bienveillant désir, je m'empresserai de vous donner sur la marche de nos affaires à Anvers les renseignements nécessaires.

Voudriez-vous, Monsieur, avoir la bonté de m'adresser deux mots de réponse, pour nous donner la consolante assurance que vos dispositions à notre égard sont toujours généreuses et sympathiques ? Nous vous en serions bien reconnaissants.

Cette lettre intime, qui n'était pas destinée à la publicité, est précieuse comme reflétant les sentiments véritables de Conscience, que certains adversaires s'obstinaient à méconnaître et à dénaturer. Conscience ne s'était nullement inféodé à un parti, moins encore *vendu* à un parti; car son désintéressement était apprécié de tous. Ceux qui ont connu Conscience dans l'intimité savent *qu'il ne voulut jamais se*

faire homme de parti et qu'il avait les luttes des partis en horreur. Lorsqu'il croyait devoir se rallier, dans certaines circonstances données, au parti conservateur de sa ville natale, ce n'était pas une opinion politique qui l'entraînait, mais son dévouement aux intérêts de la cause flamande qu'il voulait servir ainsi; et s'il se séparait courageusement de ceux de ses compagnons rangés sous la bannière d'un autre parti, c'était encore, non par esprit politique, mais par fidélité au but vrai du mouvement flamand, fidélité poussée par lui jusqu'au martyre (1).



Néanmoins, ces luttes, quelque énervantes qu'elles fussent, n'avaient point éteint l'ardeur patriotique de Conscience. Quand la révolution républicaine de 1848 vint brusquement assombrir l'horizon de la Belgique et de sa dynastie, il parvint par son influence à faire suspendre la publication de petits journaux de sa localité, dont le ton agressif aurait pu nuire, en ce moment, à l'expression unanime du sentiment national; il prit une part importante à l'organisation d'une manifestation de fidélité et d'attachement au Roi, au nom des sociétés littéraires flamandes. Une formule, distribuée dans les provinces, y fut bientôt couverte de signatures.

(1) En se conduisant de la sorte, Conscience ne faisait que se conformer au programme formulé dans la *Déclaration des principes* du Dr Snellaert. Du reste, aujourd'hui encore, ceux des défenseurs de la langue flamande, à Anvers, qui sont les alliés du parti conservateur, se sont toujours attachés à conserver leur indépendance et à ne pas accepter le mot d'ordre d'un parti.

Prié d'être leur intermédiaire, j'acceptai cette mission qui concordait si bien avec mes propres sentiments : je m'empressai d'adresser tous ces documents à M. Van Praet, Ministre de la Maison du Roi, en les accompagnant de la lettre suivante :

Bruxelles, 24 mars 1848.

Monsieur le Ministre,

« La Belgique entière vient de prendre, dans les circonstances actuelles, une attitude bien faite pour consoler le cœur du Roi qui s'est si loyalement associé à ses destinées.

La littérature flamande ne pouvait rester étrangère à la manifestation des patriotiques sentiments qui font l'admiration de l'Europe. Elle voulait même faire auprès de S. M. une solennelle démonstration publique, que, pour ma part, j'ai déconseillée, pour ne point paraître opposer l'élément flamand à l'élément wallon dans ce moment où *l'union doit, plus que jamais, faire notre force.*

J'ai accepté avec bonheur la mission honorable de transmettre à S. M., au nom de la littérature flamande, l'expression de sentiments et de vœux que je proclame aussi les miens, et je saisis avec empressement cette occasion de vous réitérer, Monsieur le Ministre, l'assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. »

Déjà le lendemain, 25 mars, M. Van Praet m'adressa la réponse suivante, écrite de sa main :

Monsieur,

« Le Roi a reçu avec le plus grand intérêt et la plus vive satisfaction les Adresses des représentants de la littérature flamande. S. M. exprime toute sa reconnaissance pour les sentiments patriotiques et dévoués que ces Adresses respirent. Elle conservera précieusement ce témoignage de l'affection de tant d'hommes distin-

gués qui ont consacré leurs études à faire revivre dans l'idiome de leurs provinces les souvenirs de la patrie.

Le Roi vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire parvenir ses remercîments aux honorables signataires de ces Adresses, et de leur dire que leurs efforts ont toute sa sympathie et que leurs vœux se confondent avec les siens. »

Cependant la situation matérielle de Conscience devenait de jour en jour plus pénible pour le présent et plus inquiétante pour l'avenir. Il vint me consulter sur les mesures à conseiller et sur les démarches à faire, pour lui obtenir du Gouvernement une position honorable compatible avec la continuation de ses travaux littéraires. Il était depuis longtemps question de créer à l'Université de Gand une chaire de littérature flamande. Conscience, qui n'avait pas fait d'études classiques ni supérieures, avoua n'être pas préparé à donner ce cours important, qui fut confié plus tard à son ami M. Heremans. Nous avions songé pour lui à une autre fonction, dont la création eût fait plaisir à tous les amis de la littérature flamande. Mes ouvertures à ce sujet auprès de M. Piercot ne reçurent point un accueil favorable, ainsi que cela résulte de la lettre que Conscience m'adressa, sous la date du 7 mai 1854 :

« Je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance des peines que vous vous donnez pour me faire du bien. Veuillez croire que, quel que soit le résultat de vos généreux efforts, je garderai éternellement le souvenir de votre bonté.

» La réponse de M. le Ministre et des employés était prévue; elle pouvait difficilement être autre dans les circonstances actuelles; mais celles-ci peuvent changer. Le projet d'instituer *une inspection pour l'enseignement de la langue flamande* a une impor-

tance si majeure pour notre cause, qu'il ne peut être abandonné sur de simples observations fondées sur un état de choses dont nous contestons la justice, sinon la légalité.

» J'ai vainement torturé mon esprit pour trouver une position qui réponde à la condition de me laisser le loisir nécessaire pour la rédaction d'œuvres littéraires ; car, j'aime mieux vivre dans la gêne que de renoncer à la carrière que je me suis si péniblement ouverte.

» En ce moment je travaille avec ardeur à l'achèvement de mon ouvrage : *Clovis*. J'essaie si je ne pourrais trouver dans le produit de mes travaux des ressources restreintes, mais suffisantes pour attendre un sort meilleur. Pour arriver à cette fin, je dois m'éloigner de tous mes amis et renoncer à prendre une part active à la lutte en faveur de nos principes, afin d'épargner mon temps et de restreindre mes dépenses. C'est ce que je fais : je vis retiré dans mon faubourg de Borgerhout, à tel point qu'il y a au moins un mois que je n'ai été à la ville. Peut-être ma manière de vivre, toute nouvelle pour moi, sera-t-elle nuisible à mon esprit ; le résultat de l'essai que je tente pourra me le dire.

» Veuillez, en attendant, Monsieur, sans vous déranger ni vous imposer des démarches spéciales, me continuer votre bienveillante sollicitude. »

Une autre occasion de lui être utile se présenta et je n'eus garde de la laisser échapper. En 1856, le 25me anniversaire de l'inauguration du roi Léopold Ier fut célébré par des fêtes nationales dont la splendeur exceptionnelle a laissé dans nos annales un souvenir impérissable. Appelé, en ma qualité de Ministre de l'Intérieur, à y donner l'impulsion et à en soigner l'organisation, je m'adressai à Conscience pour rédiger la relation officielle, en flamand, de ces fêtes auxquelles il était sans doute le plus digne d'associer son nom déjà si glorieux dans le monde littéraire. Il accepta cette mission avec joie ;

il s'en acquitta avec le talent et le dévouement sur lesquels j'avais droit de compter.

La relation de Conscience commence par une introduction historique où l'auteur dépeint, à grands traits, mais avec les plus vives couleurs de sa riche palette, les phases principales parcourues par nos provinces pour arriver, après de longues et sanglantes épreuves, à la formation de leur unité et à la conquête de leur indépendance. Puis, après avoir prouvé que, grâce à ses libres institutions, la Belgique s'est fait une admirable position en Europe, il émet le vœu patriotique que l'union de tous les Belges dans les mêmes sentiments d'attachement au pays et à sa dynastie reçoive une consécration nouvelle et devienne le gage d'une progressive et durable prospérité. — Le Roi tint à récompenser immédiatement le grand écrivain, en lui décernant, sur ma proposition, la croix d'officier de son Ordre.

∴

Le magnifique élan de patriotisme qui avait présidé aux fêtes de 1856 avait été unanime dans toutes les provinces aussi bien que dans la capitale. C'était comme une dernière et passagère *Trève de paix et d'union* entre les partis, comme le *point culminant* de notre politique intérieure.

Seuls, quelques écrivains flamands d'Anvers m'avaient adressé une protestation exagérée contre ces fêtes destinées à célébrer la conquête de l'indépendance nationale et l'inauguration du Roi; ils prétendaient que le peuple flamand ne pouvait pas exalter son indépendance tant que, de fait, il était opprimé dans sa langue et qu'on lui imposait officiellement une langue qui lui est étrangère. Conscience et Snellaert, de leur côté, ne cessaient de m'exhorter à profiter

de mon passage aux affaires pour laisser, comme ministre flamand, une trace de mes sympathies bien connues pour mes compatriotes des Flandres.

En effet, comme il était facile de le prévoir, les forces du mouvement flamand s'étant perdues dans de stériles luttes politiques et personnelles, les populations flamandes n'avaient pas encore vu leurs principaux griefs redressés. Je crus le moment favorable pour les rattacher par un lien plus étroit de reconnaissance à la nationalité et à la dynastie. Pour cela j'avais de sérieuses oppositions à vaincre dans le monde politique. Selon les uns, il y avait imprudence à soulever ces questions toujours plus ou moins irritantes de leur nature; selon les autres, il y avait danger à augmenter l'influence d'un élément que, même dans les hautes régions du pouvoir, on continuait de soupçonner injustement d'être orangiste dans ses tendances. Néanmoins je crus devoir obéir à une pensée de juste réparation et poser un acte de bonne politique, en chargeant une commission, composée des hommes les plus compétents et les plus modérés, du soin d'éclairer le Gouvernement sur les mesures à prendre pour faire droit aux réclamations des provinces où la langue flamande est en usage. Les membres de la Commission étaient : MM. Conscience, David, de Corswarem, Jottrand (Lucien), Mertens, Rens, Snellaert, Stroobant et Van der Voort. L'arrêté royal du 27 juin 1856, nommant cette Commission, était précédé d'un rapport au Roi dont je crois utile de reproduire les termes :

SIRE,

Lorsque Sa Majesté, par son arrêté du 6 septembre 1836, jugea convenable d'ouvrir un concours, dans le but d'aider au réta-

blissement de l'uniformité de la langue flamande, mon honorable prédécesseur, dans le rapport qu'il soumit à ce sujet à Votre Majesté, s'exprima comme suit :

« Le Gouvernement doit accorder sa protection à la culture de la langue flamande, qui est celle d'une grande partie des habitants du royaume, non seulement à titre de justice, mais encore à l'effet de rappeler les souvenirs glorieux des anciennes provinces de Belgique et de propager de plus en plus l'amour de la patrie. »

Une pensée analogue m'engage, Sire, à présenter aujourd'hui à la haute sanction de Votre Majesté une nouvelle disposition.

La Chambre des Représentants a renvoyé récemment à mon Département de nombreuses pétitions renfermant une série de réclamations en faveur de la langue et de la littérature flamandes.

Il importe que les questions soulevées dans ces pétitions soient examinées, une bonne fois, par des personnes spécialement compétentes pour en amener la solution, et avec tout le soin que commande l'importance des intérêts qui y sont engagés.

J'ai, en conséquence, l'honneur de proposer à Votre Majesté l'institution d'une Commission chargée de rechercher et de signaler au Gouvernement les moyens d'assurer le développement régulier de la littérature flamande et de régler l'usage de la langue flamande dans ses rapports avec les diverses parties de l'administration publique.

Sire, l'institution de cette Commission fournira une nouvelle preuve de la sympathie que le Gouvernement de Votre Majesté a vouée à cet idiome national dont la conservation intéresse si vivement l'avenir du pays, et dont la vitalité est attestée par les remarquables productions de la littérature flamande.

La Commission, installée par moi, se livra à de sérieuses discussions auxquelles Conscience prit la part qui revenait au chef de la littérature flamande. Depuis longtemps, sans doute, il avait été question, mais en termes généraux, des réclamations légitimes relativement à l'emploi officiel de la

langue flamande, conformément à l'article 23 de la Constitution. La mission de la Commission était d'entrer dans l'examen pratique des mesures spéciales à prendre en matière d'enseignement primaire et moyen, d'administration provinciale et communale, aussi bien que dans les affaires judiciaires et militaires. M. Snellaert publia les procès-verbaux des séances de la Commission; puis dans un rapport énergique, mais un peu raide peut-être, il motiva les propositions faites par elle, dans l'ordre spécial de chacune des matières qu'elles concernent.

Le travail de la Commission fut le point de départ d'une situation nouvelle pour la cause flamande. Il exerça, pour l'adoption de mesures réparatrices en faveur de la langue flamande, une influence décisive, quoique lente; car, dans des réformes de cette nature, il faut compter avec les préjugés et transiger avec les difficultés. En effet, quelque temps après, par l'initiative des députés catholiques d'Anvers et de Gand, des dispositions législatives vinrent, en matière d'enseignement, d'administration et d'affaires judiciaires, donner un commencement de satisfaction à l'opinion publique, en attendant qu'une expérience nécessaire ait permis d'apprécier la valeur pratique de ces dispositions légales, qui malheureusement n'ont pas été sans rencontrer quelques résistances dans le monde officiel. (Voir les lois de 1873 et de 1878) (1).

(1) Je ne puis pas reproduire ici toutes les mesures proposées ou adoptées dans l'intérêt des populations flamandes. — En 1861, M. De Baets se signala par la défense énergique de cet intérêt. — En 1866, M. De Laet présenta à la Chambre un exposé remarquable relativement à la question flamande et aux réclamations qu'elle

∴

Mais, pendant qu'il continuait, en toute circonstance, à se mettre au service de la cause flamande qui lui était chère à tant de titres, Conscience se préoccupait de l'avenir des siens. Ces préoccupations de père de famille lui causaient un découragement bien naturel qui menaçait de prendre les proportions d'une irrémédiable prostration morale. Dans cette situation, il s'adressa directement à moi : il n'avait pas trop présumé de mon affectueux dévouement. Je recherchai activement le moyen de le sauver de lui-même, en lui confiant une fonction honorable qui lui permît de poursuivre en paix ses travaux littéraires, et en l'arrachant, momentanément du moins, à ce milieu fatal où les passions politiques l'avaient tant fait souffrir. La place de commissaire d'arrondissement à Courtrai devint vacante par le déplacement du titulaire; et, bien que, sollicité par de hautes influences en faveur d'autres candidats réputés plus propres à la remplir qu'*un romancier*, je pris sur moi de la lui conférer en janvier 1857 (1). Cet acte administratif se justifiait à mes yeux par de sérieuses considerations. Le district de Courtrai est ouvert, comme territoire-frontière, comme route historique aux invasions

soulève. — En 1878, mon neveu, M. De Decker, représentant d'Anvers, publia un rapport substantiel résumant les luttes historiques soutenues par l'élément flamand pour la revendication de ses droits en matière administrative. (Tous ces travaux font partie des *Documents parlementaires*, publiés par ordre de la Chambre des Représentants.)

(1) M. le chanoine De Haerne, député de Courtrai, appuyait résolument mon choix par sympathie pour le grand écrivain.

périodiques de la France. Le choix de l'écrivain qui avait célébré avec tant d'enthousiasme l'héroïsme des communiers flamands sous la conduite de Breydel et De Coninck, me paraissait heureux pour aider à conjurer les dangers éventuels de la politique cauteleuse du second empire. Et puis ce district était en même temps déchiré par les luttes intérieures de la politique; et Conscience, victime à Anvers de son inébranlable neutralité entre les partis, me semblait un agent excellent pour appliquer le système d'union et de transaction que je me faisais un devoir et un honneur de soutenir au pouvoir (1).

Cette nomination reçut dans tout le pays flamand, et à Anvers même, l'accueil le plus chaleureux. Car, si Conscience y avait été exposé aux fureurs de quelques haines personnelles, il n'avait cessé d'y jouir d'une considération et d'une sympathie méritées. Témoin la fête publique donnée en son honneur en 1852, où un objet d'art de la valeur de 2,000 francs lui fut offert. Témoin encore une autre fête littéraire où le poète Van Beers lut, à la glorification de son vieil ami, son beau poëme : *Antwerpen by het gerucht van Conscience's vertrek.*

A peine le bruit du départ de Conscience avait-il été

(1) Voici la lettre d'acceptation que Conscience m'adressa sous la date du 31 décembre 1856 :

« Heer Minister,

» Ik haest my UE. te laten weten dat ik met diepe erkentenis het ambt aenveerd, dat UE., met zoo veel goedjonstigheid, my heeft gelieven aen te bieden, en geef UE. hier by de verzekering, dat ik moeite noch vlyt zal sparen, om uwe edelmoedige bescherming en het vertrouwen des Staetsbestuers gansch te verdienen. »

répandu que, par un mouvement spontané de ses concitoyens, il fut décidé de lui offrir par souscription un dîner d'adieux, au grand local de la Cité. Le comité organisateur de cette manifestation improvisée me fit la gracieuseté de m'inviter au banquet. Dans l'impossibilité de me rendre à cette invitation si flatteuse, je remerciai par une lettre écrite en flamand.

A la fin du banquet, après le toast d'honneur au Roi, on voulut bien prononcer quelques mots de reconnaissance publique pour le *Ministre flamand*, qui venait de proposer à S. M. la nomination de Conscience. Celui-ci, sous le coup d'une émotion bien naturelle dans cette circonstance solennelle, prononça un de ces discours qui retentissent longtemps dans les cœurs. Ainsi, l'écrivain-géant qu'une tourbe de pygmées littéraires avaient essayé de flétrir dans l'opinion publique, reçut une solennelle réparation d'honneur, au nom et par le généreux concours des sommités de sa ville natale dont Jean Van Beers s'était fait l'éloquent interprète (1).

La respectueuse sympathie qui avait salué son départ d'Anvers l'attendait à son arrivée à Courtrai. Là aussi, le sentiment public fit explosion.

Les deux partis accueillirent le nouveau fonctionnaire avec une bienveillance qui ne tarda pas à se changer en une confiance absolue.

Un banquet d'inauguration présidé par le bourgmestre

(1) « La seule inspection de la liste des souscripteurs à ce banquet prouve de quelle popularité vraie Conscience jouissait dans cette ville d'Anvers, qui venait d'être temoin des attaques indignes dont il avait été l'objet ». (Pol de Mont, *Hendrik Conscience, zijn leven en zijne werken*)

réunit, le 15 février 1857, dans la grande salle de l'hôtel de ville, toutes les autorités du district, les fonctionnaires et l'élite de la population. Conscience se révéla à ses administrés par un de ces triomphes oratoires auxquels il était habitué. Il débuta dans sa nouvelle carrière sous les plus heureux auspices : ardent au travail, il se mit bientôt au courant de son service; plein de tact, il sut s'accommoder immédiatement à l'esprit solide et droit de cette Flandre qui avait été le sujet constant de ses études. Lui-même, avec une bonhomie qui n'exclut pas la finesse, il appréciait, dans une lettre personnelle qu'il m'adressa, le résultat de ses débuts administratifs :

. . . Dans l'ordre moral, je pourrai faire beaucoup de bien. Conservateur modéré, je me suis annoncé comme un homme de conciliation. Tout le monde m'a accepté ainsi et acclame mon arrivée. Les opinions, surexcitées ici par une lutte qui dure depuis 1848, semblent chercher du repos et témoignent de leur reconnaissance envers vous, Monsieur le Ministre, de leur avoir envoyé une personne qui n'a pas d'antécédents politiques... Tout le monde, sans distinction d'opinion, m'accueille ici avec tant de sympathie et d'empressement, que j'en suis confondu... Je veux rester fidèle au programme que vous avez eu la bonté de me communiquer en trois mots, programme concis mais sublime : *Paix, conciliation, nationalité !*.. J'ai compris l'importance de ma mission, Monsieur le Ministre, et plus encore la responsabilité que m'impose votre générosité à mon égard. J'ai le sentiment intime de la beauté de cette mission, et j'ose vous donner l'assurance que ni la volonté ni le courage ne me manqueront pour me rendre digne du bienfait dont vous m'avez honoré...

Les occupations et les préoccupations d'une administration nouvelle pour lui n'interrompirent point ses travaux littéraires : dans ses heures de loisir, au lieu de chercher des

distractions au dehors, il trouvait du bonheur à poursuivre le cours de ses productions, devenues plus populaires que jamais. A cette période se rattache la publication d'un de ses romans le plus répandus (*Het yzeren graf*), qu'il voulut bien me dédier, après ma sortie du Ministère, comme une preuve désintéressée des sentiments profondément sympathiques qu'il n'a cessé de me conserver (1).

(1) Qu'il me soit permis de reproduire ici la lettre que Conscience m'adressa à cette occasion et qui renferme une appréciation personnelle de l'œuvre qui m'est dédiée :

« 6 Augusty 1860.

» Mynheer P. De Decker, volksvertegenwoordiger, te Brussel.

» Reeds sedert een paer jaren lag in my de wensch een myner werken met uwen beminden naem te mogen versieren, ten einde alzoo een openbaer bewys myner dankbaerheid te kunnen geven ; maer geen myner laetste gewrochten scheen my onderscheiden genoeg om my zulke eer te verdienen. Nu heb ik een romantisch boek in twee deelen voltrokken, dat, als letterkundig voortbrengsel, my uitnemend welgelukt voorkomt, en verre boven myne laetste werken zal geschat worden, indien myn voorgevoel my niet bedriegt. Het is getiteld : *Het yzeren graf*, en stelt de treffende levensgeschiedenis van eenen antwerpschen beeldhouwer voor. De grondgedachte ervan is het eindeloos geloof in een beter leven na de dood.

» Ik durf U, Mynheer, allereerbiedigst smeeken my toe te laten dit werk U op te dragen. Misschien zou UE. liefst van zulk verzoek verschoond blyven : maer ik durf verhopen dat gy, die my eene veel hoogere weldaed hebt bewezen, grootmoedig genoeg zult zyn om eenen nationalen schryver, uwen beschermeling, deze voldoening niet te weigeren. »



Enfin, des jours heureux s'étaient levés pour Conscience et pour sa famille, groupée autour de lui. Il avait pu achever l'éducation de ses fils, dont l'avenir lui causait des préoccupations d'autant plus vives que son isolement dans une ville de province était pour eux un obstacle au choix d'une carrière utile. Au bout de quelques années cependant, il éprouvait ce vide qui résulte de l'absence prolongée de tout contact avec le monde littéraire. Sa correspondance respire à cet égard les sentiments les plus pénibles : il ne travaillait plus, disait-il à ses anciens amis, que *par nécessité* et *dans une pensée de devoir;* il constatait même que cette séparation forcée de toutes ses relations dans le domaine des lettres et des arts menaçait de tarir la source de ses inspirations. Ses vœux étaient pour être nommé à une fonction à Bruxelles; il n'osait pas me les adresser lui-même directement, par délicatesse, pour ne point paraître oublier le service que je lui avais rendu en le nommant commissaire d'arrondissement à Courtrai. Il s'était fait un ami de M. Van Soust, inspecteur des beaux-arts au Ministère de l'Intérieur, qui servit d'intermédiaire sympathique pour obtenir le concours de mes influences, alors que ses démarches personnelles n'avaient pas abouti. Voici ce qu'il écrivit à M. Van Soust (mars 1866) :

« Je dois beaucoup à M. De Decker, et je n'ai jamais douté qu'au besoin il ferait encore quelque chose pour le littérateur qu'il a si généreusement protégé; mais je ne sais s'il serait bien délicat de lui demander d'aider à détruire son propre ouvrage. Je n'ose pas solliciter son intervention pour obtenir le changement d'une position qui pour moi est un de ses bienfaits. Veuillez, je vous prie, témoigner à M. De Decker toute ma reconnaissance de la bienveillante démarche qu'il a faite en ma faveur.

» Depuis que mes efforts pour obtenir ce changement ont échoué, malgré mes démarches personnelles réitérées à Bruxelles, je ne me sens plus le moindre espoir de réussir. Aussi suis-je accablé d'ennuis et de soucis. Je dois bien le confesser, depuis quelque temps je ne sais plus me résoudre à rien, et je désespère de tout avant même d'avoir tenté une démarche. Ma femme est malade depuis un mois ; elle souffre beaucoup J'ai bien des motifs de laisser pencher la tête, surtout parce que dans mon isolement nulle voix amie n'est là pour relever mon courage dans les moments de défaillance. »

M. Vandenpeereboom, Ministre de l'Intérieur à cette époque, dévoué, lui aussi, à la défense de la cause flamande, ne demandait qu'une occasion favorable pour exaucer les vœux de Conscience et l'attirer à Bruxelles. Cette occasion se présenta heureusement en 1867 : Conscience fut proposé par lui pour la place d'administrateur du Musée Wiertz. M. le Ministre Pirmez, voulant étendre la mission confiée à Conscience, le nomma administrateur des musées réunis, fonction qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours.

Une distinction manquait encore à Conscience. Nommé successivement membre effectif ou honoraire d'un grand nombre de sociétés littéraires du pays et de l'étranger (1), il avait sa place marquée dans le premier corps savant de Belgique. Là l'attendait le fauteuil illustré par les Willems, les Bormans, les David, les Snellaert, qui avaient jeté, par leurs doctes travaux, tant d'éclat sur la jeune littérature flamande, dont il était désormais le représentant le plus éminent. Je fus assez heureux pour contribuer, par mon initiative comme

(1) Il était membre effectif ou honoraire de vingt-sept sociétés littéraires existant dans les provinces flamandes de la Belgique et de douze sociétés étrangères d'Allemagne et de Hollande.

membre de la Commission pour la présentation de candidats, à l'introduire dans la Classe des lettres pour ainsi dire malgré lui; car, dans sa correspondance avec moi à ce sujet, il soutenait, avec cette timidité qui faisait le fond de son caractère, que, simple auteur de romans, il n'avait pas le genre de mérite littéraire qui constitue un titre académique.

Admis, à l'unanimité des suffrages, comme membre correspondant, d'abord, puis comme membre effectif (1869), il prit une part relativement peu importante aux travaux de la Classe. Il publia dans l'*Annuaire* de 1873 une notice biographique sur M. Snellaert. Élu membre de la Commission académique pour la publication de monuments de l'ancienne littérature flamande, il s'excusait, pour motiver son peu de collaboration, de n'avoir pas fait de suffisantes études de philologie. Même, pendant tout un temps, à l'instigation sans doute de quelques amis, il cessa de fréquenter les séances de la Classe, pour protester ainsi contre l'insuffisance de la représentation des lettres flamandes dans l'Académie. Ce ne fut pas sans peine que, verbalement et par écrit, je lui fis comprendre que, en raison même de cette insuffisance, il était obligé de payer de sa personne et de suppléer au nombre par une activité personnelle d'autant plus grande. Nonobstant ces absences remarquées, et par déférence pour le représentant le plus glorieux de la littérature flamande, la Classe le nomma son directeur annuel pour 1881. Deux fois il fit une lecture en séance publique. La première fois, en 1871, il prononça, dans sa langue maternelle — dont les échos académiques étaient étonnés sans doute de répercuter l'harmonie, — un discours remarquable consacré à révéler et à suivre dans le passé l'existence active et glorieuse de cette race de *Kerels van Vlaanderen* qui jouèrent un rôle si étrange

et si persévérant dans l'histoire de la Flandre. Quelques années plus tard (1881), dans une autre séance publique de la Classe des lettres, signalée par une joute littéraire pleine d'intérêt qui avait attiré un concours exceptionnel d'auditeurs, il prononça un discours magistral en français — son académique chant du cygne, — consacré à exposer *l'histoire et les tendances de la littérature flamande*. Il terminait ce discours-programme par ces mots patriotiques, que les défenseurs de la littérature flamande acceptèrent comme un oracle, comme un testament de leur chef, et qu'ils ratifièrent par des applaudissements enthousiastes:

« L'idéal de la Belgique de l'avenir est pour nous une nation composée de deux races fraternellement unies, jouissant chacune, sur le territoire que la nature lui a assigné, de droits égaux quant à l'usage des langues; de deux races animées d'un égal dévouement à ces libres institutions et à ce sublime pacte fondamental, lesquels nous ont permis de redevenir nous-mêmes et de donner au monde l'exemple d'un développement intellectuel, politique et industriel, qui nous assure l'admiration sympathique de tous les peuples.

» Nous Flamands, nous sommes bien loin encore d'avoir achevé notre tâche; mais si nos glorieux ancêtres n'ont pu nous léguer leur puissance matérielle, ce qu'ils nous ont du moins laissé, c'est leur patience infatigable et leur invincible ténacité.

» C'est vous dire que nous continuerons, avec la même énergie et la même persistance, la revendication des droits du peuple flamand, jusqu'à ce que notre idéal de justice et d'égalité nationales soit atteint, dût la réalisation complète en être réservée à nos arrière-neveux. »

Tout semblait sourire à l'écrivain populaire, installé dans

ses fonctions stables et conformes à ses goûts artistiques autant que littéraires, lorsqu'un événement imprévu, autre épreuve de la Providence, vint ouvrir pour sa famille une nouvelle source de larmes En 1869, la fièvre typhoïde, envahissant subitement le quartier le plus salubre et le plus aristocratique de la capitale, fit un nombre considérable de victimes Presque pas de maison qui n'eût son deuil : égalité devant le fléau La jeunesse surtout fut l'objet préféré de ses mortelles atteintes. Le fils cadet de Conscience, enfant de 12 ans, présenta les premiers symptômes du terrible mal. Le père, alarmé par la crainte de la contagion, envoie son fils aîné, âge de 26 ans à Dixmude, à l'extrémité de la Flandre. Deux jours après, un télégramme lui apprend que ce fils, ayant emporté avec lui le germe de l'épidémie, se meurt dans une chambre d'auberge Il court lui fermer les yeux. Pendant qu'il veille auprès du cadavre de son fils aîné, il reçoit de sa femme un nouveau télégramme le rappelant à Bruxelles, pour assister à l'agonie de son fils cadet qui va rejoindre son frère dans l'éternité. On conçoit le désespoir du père placé entre deux tombes, et, comme Rachel, *ne voulant pas être consolé parce que ses fils ne sont plus!*

Non seulement tous ses travaux littéraires sont suspendus dans cette demeure désolée; mais il détruit, dans un moment d'excitation nerveuse, ses papiers et ses correspondances, derniers liens qui le rattachent encore à sa vie littéraire (1).

(1) Dans cette correspondance si malheureusement détruite figuraient, d'après les souvenirs de sa famille, des lettres de S. M. Léopold Ier, ainsi que de Chateaubriand, de Victor Hugo, d'Alexandre Dumas père, de Méry, d'Émile Souvestre, de Musset, de Von Diepenbrock, d'Auerbach, de Kaulbach, de Beets, etc.

Il laisse croître sa barbe grisonnante, ses tempes se dégarnissent; ses traits changent à vue d'œil; une trompeuse obésité l'envahit, au fur et à mesure que le feu sacré de l'activité intellectuelle s'amortit. Le repos de ses nuits est détruit par les insomnies dont le résultat funeste est aggravé par l'usage immodéré du tabac, qui depuis nombre d'années était devenu un besoin pour l'écrivain, comme seule distraction à ses peines, comme seul excitant à son travail perpétuel. Déjà dès cette époque, sa santé est, malgré les avertissements de la faculté et les supplications de sa famille, profondément altérée par les dangereuses influences de la nicotine dont il finit par être la victime. Une vie tout autre commence pour lui, manifestée par un profond changement dans ses habitudes. Tantôt il se livre à des courses fatigantes à travers les contrées les plus pittoresques des Ardennes; tantôt il se crée, à Hal, sous un toit de chaume, un asile isolé où il cherche vainement les bienfaits de l'oubli.

Heureusement la vieille devise des grandes journées de sa vie se dresse devant lui : *Nature et patrie!*

La nature, qu'il aima à travers toutes les disgrâces et toutes les épreuves, qui lui inspira les meilleures pages de ses meilleurs écrits Dans le jardin qui environne le local pittoresque dessiné par Wiertz lui-même pour son Musée, Conscience reprend, avec une ardeur fiévreuse comme si elle ne devait plus durer longtemps, les travaux de culture qui lui rappellent le *Groenenhoek* de ses premières années. C'est là qu'il savoure, avec le parfum de ses roses disputées aux plus riches collections, les caresses des êtres chéris qui l'entourent des soins les plus dévoués et surtout de son petit-fils Henri sur qui semblent se concentrer ses suprêmes affections C'est là que le souvenir de sa mère vient ranimer

dans son âme endolorie les sentiments, profondément religieux, qui ne l'ont jamais abandonné, et qui constituent l'apanage héréditaire de notre vieille Flandre incarnée en lui. C'est là qu'il aime à revoir, pour la dernière fois, quelques anciens compagnons littéraires, vivants débris de son histoire, qui viennent faire passer devant lui, comme dans une mystérieuse vision, les mille souvenirs que lui rappelle la mémoire du cœur. C'est là que, avide de soleil et de grand air, il déplace sa tente-fauteuil à tous les coins de son jardin et qu'il cherche à retenir, pour ainsi dire, les vivifiants effluves de la lumière, pour disputer à un mal inexorable les derniers jours d'une existence si bien remplie et si glorieuse pour la patrie.

La patrie ne fut pas ingrate pour Conscience. Par un privilège rarement accordé à ses enfants les plus favorisés, elle lui fit, à l'occasion de l'apparition du 100me volume de ses œuvres, une manifestation d'une splendeur exceptionnelle. La Belgique entière, emportée dans un vaste courant de sympathie pour l'écrivain, essentiellement moral et national, en qui se personnifie l'honneur de notre littérature contemporaine, voulut s'associer à cet élan généreux, comme pour acquitter ainsi une dette de reconnaissance envers celui qui a fait rayonner dans le monde entier la gloire du nom belge. Un comité, formé de représentants des lettres flamandes, au sein de la capitale, sans distinction d'opinions politiques, organisa, avec le concours de plus de deux cents sociétés littéraires du pays, précédées de leurs cartels historiés et de leurs magnifiques drapeaux, un cortège immense qui parcourut les principales rues de Bruxelles pour donner, dans le spacieux local de la Bourse, une grande fête artistique et littéraire à son écrivain si justement populaire. On lui offrit,

au milieu des acclamations enthousiastes d'un public d'élite, son portrait en argent repoussé, chef-d'œuvre de Lambert Van Ryswyck, son buste par Lambeaux, son portrait lithographié par Van Loo. — On lui remit, au nom de la Belgique, une médaille commémorative par Wiener, et, au nom du roi des Pays-Bas, la médaille de mérite *pour l'art et la science.* — Tous les principaux poëtes flamands, tous les compositeurs flamands avaient fait des poèmes et des chants de circonstance qui furent accueillis avec des transports d'une véritable ivresse. — Des délégués du conseil communal d'Anvers présentèrent au héros de la Fête le diplôme, imprimé à l'ancienne maison historique de Plantin, constatant la décision prise par l'administration de cette ville de lui élever, de son vivant, sur une des places publiques qui portera son nom, une statue en bronze .... monument *deux fois impérissable, fait de gloire et d'airain* (Victor Hugo). — Le soir, l'administration de la capitale prêta les salons historiques de son hôtel de ville, ornés et illuminés comme aux grands jours des solennités civiques, pour y donner un *raout* mémorable en l'honneur de Conscience, seul étonné de tant d'hommages (25 septembre 1881).

Le Roi des Belges envoya à Conscience le grand-cordon de l'Ordre de Léopold — L'Académie royale de Belgique lui vota exceptionnellement des félicitations officielles. — Le Congrès littéraire international, réuni à cette époque à Vienne, l'acclama, au nom de l'Europe entière. — Une députation de littérateurs, délégues à cet effet, vint apporter, au nom de la Hollande, son tribut fraternel de respect au grand écrivain des Flandres, également apprécié dans les deux pays. L'Université catholique de Louvain lui décerna le diplôme de docteur en lettres *honoris causâ.*

On peut le dire avec vérité : Jamais honneurs plus grands et plus légitimes ne furent rendus à un simple écrivain populaire. Jamais nation ne s'associa avec plus de conviction et d'unanimité à un aussi glorieux hommage d'affection et de reconnaissance (1).

La vie de Conscience se traîna quelque temps encore (2). Il semblait attendre pour mourir que tout eût été préparé pour consacrer ce qu'on peut appeler sans exagération son apothéose anticipée. En effet, le 13 août 1883, sa statue fut solennellement inaugurée à Anvers, au milieu d'ovations sans fin, d'une population doublée par une immense affluence d'admirateurs et d'amis accourus de toutes les provinces flamandes du pays.

(1) L'éditeur flamand et catholique, M. de Seyn-Verhougstraeten, de Roulers, vient de perpétuer le souvenir de cette manifestation grandiose, en publiant, sous le titre de *Gedenkboek der Conscience's feesten*, un compte-rendu complet de ces fêtes, des allocutions prononcées et des nombreux morceaux dédiés à Conscience dans cette journée glorieuse. Ce livre renferme d'importants extraits du magnifique *Album néerlandais* auquel ont collaboré, dans une pensée commune d'admiration et d'estime pour notre regretté romancier, les sommités littéraires de la Hollande et d'autres pays. Voici un de ces extraits, signé par S. A. R. le prince Alexandre des Pays-Bas, celui dont la mort prématurée a récemment plongé dans le deuil toute la nation néerlandaise :

De taal is gansch het volk!

(2) Déjà dès le 11 mai, il écrivait à notre savant collègue M. Th. Juste : « Je suis bien malade, pour ainsi dire réduit à toute extrémité, ne pouvant prendre pour toute nourriture qu'un jaune d'œuf en 24 heures, et n'ayant pas la force de me tenir debout. »

Conscience, plutôt par un sentiment de modestie que comprendront tous ceux qui l'ont connu, que par la crainte du danger de trop fortes émotions, ne voulut pas assister à cette fête; mais sa famille, toujours associée à ses travaux comme à ses luttes, s'associa aussi, par une pieuse solidarité, à cette publique glorification de son chef, qu'elle pressentait ne plus conserver longtemps (1).

Ces pressentiments n'étaient que trop fondés. Le mal qui minait la santé de Conscience avait fait, en dépit de tous les remèdes et de tous les dévouements, de visibles progrès. Ses forces s'épuisaient, sa respiration devenait difficile. Son estomac ne digérant plus d'aliments, il dépérissait d'inanition.

(1) A l'occasion des fêtes de l'inauguration de la statue de Conscience, l'administration communale d'Anvers avait fait insérer au *Livre d'or* de la ville le procès-verbal de la cérémonie qui avait été signé par les autorités, ainsi que par la famille du célèbre romancier. Mais la signature de Conscience y manquait.

Les archivistes MM. Génard et Vanden Branden furent chargés de la flatteuse mission de présenter le précieux registre à la signature de Conscience, au domicile de ce dernier, au musée Wiertz, à Bruxelles. Le 23 août dernier, le grand écrivain reçut les délégués, qui du reste comptaient parmi ses amis particuliers, dans une tente établie au milieu de son jardin. D'une main encore ferme il traça dans le *Livre d'or* les lignes suivantes :

« *Ontvange deze bladzyde de uitdrukking myner diepste dankbaarheid jegens het magistraat myner geboortestad Antwerpen.*

» *Brussel, den* 23en *Oogst* 1883.

» CONSCIENCE. »

« *Que cette page reçoive l'expression de ma plus profonde reconnaissance envers le magistrat d'Anvers, ma ville natale.*

» *Bruxelles*, *le* 23 *août* 1883.

» CONSCIENCE. »

Bien que l'intelligence ne fût pas éteinte, le mourant ne vivait plus que par le cœur, qui battait encore sous le regard ému ou le pressement de mains de sa famille attendrie.

Dans sa longue carrière, il avait eu, comme écrivain, de nombreux succès, et comme orateur d'éclatants triomphes ; comme père de famille, il avait épuisé la coupe à double fond des amertumes et des félicités humaines. Au début de la vie il avait passé, lui aussi, par l'initiation de la souffrance et de la douleur ; la fin du moins en fut pleine d'honneurs et de gloire. Dans le silence qui se fit après les derniers échos des acclamations du peuple, il goûtait les consolations intimes de la religion dont il avait toujours respecté, dans ses écrits et dans ses actions, le dogme et la morale. Il avait le sentiment rassurant d'avoir accompli son devoir jusqu'au bout et d'avoir fidèlement rempli sa mission providentielle sur la terre. Ce sentiment lui inspirait, au seuil de l'éternité, une parfaite résignation à la volonté de Dieu, et communiquait à ses moments suprêmes le calme et la sérénité qui caractérisent le soir d'un beau jour.

C'était le 10 septembre 1883, vers les 3 $^1/_2$ heures, que l'agonie commençait.

Selon le désir manifesté par lui, il voulut mourir réchauffé par les rayons pâlissants de son dernier soleil qui lui faisait ses adieux avant de descendre sous l'horizon. Il voulut mourir, sa couche toute couverte, toute parfumée de ses fleurs qu'il avait tant aimées et que sa main mourante effeuillait encore.....

Les sympathiques regrets excités par le décès de cet *enfant du peuple*, déjà transfiguré par une mort glorieuse, prirent les proportions d'un deuil public. Des funérailles doubles lui

furent faites, plus touchantes encore par le sentiment intime qui animait tous les cœurs que par l'éclat extérieur dont elles étaient revêtues, et dont les témoins émus transmettront le souvenir à la postérité.

La capitale rendit à ses dépouilles mortelles des honneurs princiers au nom de la Belgique entière.

Un cortége magnifique, formé par les sociétés littéraires du pays et rehaussé par la présence de hauts dignitaires de la Cour, du Gouvernement et de l'Administration communale, parcourut toute la ligne des boulevards. Les cloches sonnaient le glas funèbre; les réverbères couverts de crêpe jetaient un jour mélancolique sur la foule émue et recueillie. Le cercueil était orné du drap historique qui a figuré aux funérailles d'Albert et d'Isabelle, de Marie-Thérèse et du jeune prince héritier présomptif de la couronne de Léopold II. Arrivé à la station du Nord, le cortège poursuivit, pour ainsi dire sans interruption, sur les rails du chemin de fer, sa marche funèbre jusqu'à Anvers. Là une seconde manifestation avait été organisée, au nom de la cité qui vit naître Conscience, débile, chétif et déclaré non viable, et qui le revoyait, une dernière fois, rayonnant d'immortalité.

On ne saurait, dans une notice, déjà trop longue peut-être, reproduire tous les détails de cette grande cérémonie funèbre, qui rappelle les plus magnifiques solennités de ce genre. Cependant, un épisode touchant vint y imprimer un caractère particulier.

Toutes les sociétés littéraires des villes flamandes avaient apporté une pelletée de terre, pour faire à l'illustre défunt qui avait cherché toutes ses inspirations dans la description de scènes de la vie flamande, une couche composée de fragments détachés du sol de sa chère Flandre.

Conscience a été enterré au cimetière du Kiel (1).

Une quantité prodigieuse de couronnes (plus de 200) couvraient d'une pyramide fleurie les restes mortels de Conscience. De nombreux discours furent prononcés sur sa tombe : par M. le bourgmestre d'Anvers au nom de l'administration communale, par M. Willems au nom de l'Académie de Belgique; et au nom de diverses sociétés littéraires par MM. Jean Van Ryswyck, Julius Hoste, Frans De Potter, Van Spielbeek, Pol de Mont, Nelis, Schoiers, De Lael, etc.

De poétiques hommages lui furent rendus aussi, au nom des muses en deuil, par les littérateurs flamands Nolet de Brauwere, De Koninck et G. Van Ryswyck.

Quelques jours après, un service solennel fut célébré dans la cathédrale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme du grand écrivain. Dans l'assistance on remarqua, outre les membres de sa famille, les notabilités de la littérature flamande. L'oraison funèbre du regretté défunt fut prononcée par l'abbé Claeys, lui-même un des meilleurs poètes flamands. D'autres services non moins solennels eurent lieu dans les églises cathédrales de Malines, de Bruges, etc., avec un même concours de publiques sympathies.

Quel spectacle consolant ! Conscience avait commencé sa carrière dans l'abandon et la solitude de l'indifférence; à sa mort, tout un peuple se fait gloire d'entourer le cercueil de celui que tous connaissent et chérissent, comme le régénérateur d'une race digne encore des plus hautes destinées !

En terminant cette biographie de Henri Conscience, j'aime

(1) Au moment où j'écris ces lignes, on réunit, au moyen d'une souscription nationale, les fonds nécessaires pour élever là un mausolée digne de lui.

à rappeler les vœux exprimés devant ses restes mortels, en faveur de l'union si nécessaire aux défenseurs de la grande et sainte cause de la civilisation flamande. Qu'ils se souviennent tous, quelles que puissent être leurs opinions politiques, qu'ils sont les enfants d'une même mère, et que, pour assurer l'avenir de notre nationalité, ils ont à conserver intact le glorieux héritage de leur vieille terre de foi et de liberté.

C'est la meilleure manière d'honorer la mémoire de Conscience et de confirmer le mot historique de Léopold I[er] que *les Flandres sont le cœur de la Belgique.*

DEUXIÈME PARTIE.

LES OEUVRES DE CONSCIENCE.

Les écrits de Henri Conscience sont nombreux : il existe peu d'exemples d'une aussi inépuisable fécondité.

L'analyse de chacun des cent volumes de ses œuvres complètes est impossible ; elle aurait d'ailleurs peu d'utilité pour tous ceux qui les ont lues et peu d'attrait pour ceux qui, sur un simple compte rendu, ne sauraient apprécier le mérite ni du fond ni de la forme. Je suis porté à croire que, même dans l'intérêt de la gloire de Conscience, il est préférable de jeter un coup d'œil sur l'ensemble de ses productions littéraires, d'en rechercher l'inspiration, d'en étudier l'esprit, d'en constater les tendances et d'en apprécier les bienfaits.

Une réflexion préalable m'a frappé : les écrits des littérateurs s'expliquent d'ordinaire par le caractère intime de l'écrivain, par l'influence des événements extérieurs sur sa situation, par le milieu social où il a vécu.

Chez Conscience, c'est tout le contraire. Il y a deux êtres en lui : l'homme et l'écrivain. Il y a l'*homme réel*, dont l'existence accidentée semble, avec ses hauts et ses bas, entraînée par la rotation d'une mystérieuse roue de la Fortune : il est successivement pion d'étude, soldat, rêveur solitaire, bureaucrate, jardinier botaniste, commissaire d'arrondissement, conservateur de musées. Il y a l'*homme abstrait* qui poursuit imperturbablement, à travers toutes les vicissitudes du sort, sa marche uniforme et paisible. Il s'isole et il achève son œuvre, sans entendre les mille bruits du monde extérieur qui l'entoure.

Tout est contraste, tout est opposition entre les réalités de sa vie et les conceptions de son génie.

Il est d'origine française, et aucun de nos écrivains flamands n'a mieux compris ni mieux dépeint le caractère flamand.

Son père le chasse de la maison paternelle s'il continue à se servir de la langue flamande, et c'est lui qui ressuscite, qui réhabilite la littérature flamande, c'est lui qui en est bientôt la personnification la plus fidèle et la plus illustre.

Il n'a reçu qu'une instruction élémentaire, et il est parvenu à faire preuve de connaissances dont l'étendue et la variété étonnent : il doit tout à lui-même.

Il ne s'est pas formé le goût littéraire par des études classiques, et il montre dans ses écrits un tact et une mesure qui le préservent des aberrations des systèmes personnels, comme des influences malsaines des écoles.

Sa vie de famille est pleine de préoccupations morales et matérielles, et il excelle à dépeindre le charme d'existences toutes de paix et de bonheur.

Sa vie publique est un long combat pour la défense de la cause flamande, et, au milieu de tant de déchirements de cœur, de tant de contradictions d'esprit, il poursuit, dans le calme régulier d'une retraite absolue, l'étude pacifique des mœurs bourgeoises de la Flandre.

Les succès littéraires de Conscience, à la fois si rapides et si durables, surprennent encore davantage quand on considère les obstacles, invincibles pour tant d'autres, qu'il rencontra sur sa route.

Dans les grands pays il existe une carrière des lettres, qui conduit aux honneurs et à la fortune, parfois même aux plus hautes positions sociales ou gouvernementales. En Belgique, la littérature, surtout la littérature spéciale de quelques provinces, ne donne point, par elle-même et seule, l'indépendance ou la considération à l'écrivain; elle n'est qu'un accessoire, un appoint, le passe-temps de quelques heures de loisir au milieu d'occupations les plus positives, les plus absorbantes. De là pour Conscience une première difficulté, résultant du besoin de concilier les nécessités de sa situation de famille avec les exigences de sa vie littéraire. Dieu seul peut connaître les combats qui se sont livrés, dans l'âme de ce martyr du devoir, entre sa vocation comme écrivain et son dévouement comme époux et comme père!

Une autre difficulté se présentait pour Conscience. Il n'existait plus de littérature flamande proprement dite; il n'y avait même plus l'ombre de traditions littéraires. Après des siècles d'admirable expansion des lettres flamandes engendrant d'immortels chefs-d'œuvre, les dominations étrangères

avaient éteint toute vie intellectuelle dans nos provinces opprimées. Il n'y avait plus que de rares publications de livres ascétiques, des compilations d'histoires locales ou des traductions d'un goût douteux. La langue flamande, abâtardie par l'introduction de mots ou de tours de phrase étrangers, n'avait plus ses entrées dans le monde de la science; elle était même bannie des Mémoires de l'Académie. Seule, quelque vieille Chambre de rhétorique lui ouvrait la solitude de ses huis clos; seul, quelque enfant perdu de la prétendue poésie la choisissait encore pour ses épîtres dédicatoires et ses épithalames avec leurs ineptes invocations aux divinités fossiles de la mythologie. Conscience a vaincu cette difficulté. Il s'est formé une langue souple et limpide, familière sans trivialité, une langue dépourvue de toutes prétentions académiques, mais accessible à toutes les intelligences, une langue prise sur nature et servant admirablement à la photographie morale de notre état social actuel (1). A l'aide de cette langue il a pénétré dans les intérieurs bourgeois. Ses ouvrages, publiés régulièrement en deux volumes, à la fin de chaque année, comme pour servir d'étrennes intellectuelles, forment le noyau de la bibliothèque des familles flamandes, habituées peu à peu à se repaître de cette nourriture *saine et abondante*, adaptée à leurs goûts et à leurs besoins.

La plus grande difficulté pour Conscience, dans la composition de son œuvre immense, c'était d'éviter l'*ennui qui naquit un jour de l'uniformité.*

(1) Quand un ami lui reprochait parfois de donner la préférence à des locutions plus populaires que littéraires, il répondait : *Neen, neen ; geen stadhuiswoorden !*

A ce propos, certains critiques ont cru devoir remarquer que les derniers écrits de Conscience pèchent parfois par un défaut d'originalité ou par une monotonie qui semblent accuser un manque d'inspiration même intermittente. Mais ce défaut d'originalité est plus apparent que réel, quand on examine la position de Conscience et son tempérament littéraire. — Ainsi, Conscience était obligé, pour vivre, de se livrer à des travaux énervants par leur monotonie et faits pour alourdir l'esprit et tuer l'imagination. — Il avait embrassé (et ce fut là l'une des causes principales de ses succès, surtout à l'étranger) un genre spécial et fort limité de sujets, tous tirés de la vie domestique des Flandres. — Au rebours de la littérature moderne qui exploite de préférence les mauvais côtés de l'humanité et de la société, sous prétexte qu'ils offrent plus d'intérêt et plus d'attrait, plus de variété et plus de nouveauté, Conscience a observé et étudié les *situations normales* plutôt que les *situations exceptionnelles*, les *vertus régulières* et *paisibles* plutôt que les vices remuants et audacieux, le *beau* plutôt que le *laid* préféré par l'école romantique. Il en résulte que les compositions de Conscience paraissent manquer d'originalité, tandis que, tout bien considéré, il a fallu une rare puissance d'invention littéraire pour écrire cent volumes, à la fois honnêtes et intéressants, sur des *thèmes* rabattus et se prêtant peu aux *variations*.

En effet, c'est une particularité digne d'être relevée pour l'honneur de Conscience, et qui a frappé ses traducteurs de tous les pays, c'est que, dans ses romans de mœurs, genre de littérature en général dangereux par sa frivolité et consacré à satisfaire la vaine curiosité ou même à flatter les passions, notre éminent écrivain a obéi à une pensée sérieuse et utile,

à un système de conservation de l'antique esprit de famille si nécessaire pour le relèvement de la société. On peut dire — et c'est son plus beau titre de gloire — que toute son œuvre est *une morale en action* (1).

Pour comprendre cette systématique et salutaire unité de direction donnée à son esprit, il importe de tenir compte de certaines lois que Conscience s'était imposées à lui-même et auxquelles il n'a jamais failli.

Dès ses premiers pas dans la carrière, et progressivement jusqu'à la fin de sa vie, il s'était fait la plus haute opinion des devoirs attachés à la vocation littéraire. Son principal biographe, Pol de Mont, atteste que, dans une de ces dernières causeries intimes où l'âme de Conscience se répandait tout entière, il lui disait : que les lettres constituent *un culte*, que l'homme de lettres est revêtu d'un *véritable sacerdoce*, que l'écrivain *a charge d'âmes*, qu'il porte une redoutable *responsabilité* et qu'il ne doit publier que des pages capables de détourner du mal et de pousser au bien. En cela, il ne faisait que confirmer ce témoignage qu'il se rendait déjà à lui-même dans la préface du *Conscrit* (de Loteling) :

« Ici pas de crimes, pas d'adultères, pas d'obscénités, pas de blasphèmes ; mais du simple, du vrai et surtout du bon sous toutes les formes... je n'ai jamais écrit une ligne qu'une famille honnête ne pût lire. J'ai toujours évité d'attiser les passions mauvaises ou de rendre le vice attrayant.

» Dans tous mes volumes vous ne trouverez pas un seul développement immoral, pas un dénouement dangereux. »

(1) Un critique français croyait être bien spirituel en disant, sous forme de plaisanterie, qu'il était regrettable pour Conscience qu'il n'y eût pas, en Belgique aussi, des concours pour *le prix Monthyon*.

Sorti du peuple, Conscience aimait le peuple, et ses ouvrages respirent un ardent dévouement pour le peuple. Toutes ses conceptions littéraires se distinguent par une simplicité qui leur donne un charme incomparable : là, nulles démonstrations philosophiques, nulles combinaisons dramatiques. L'auteur ne fatigue ni son imagination, ni celle des lecteurs par des inventions compliquées ni par des raffinements d'esprit ou de sentiment. Peintre d'intérieur, il saisit toujours le côté pittoresque des caractères et des situations, il intéresse par des tableaux vrais, peints avec une étonnante sobriété de couleurs. Il imagine peu, il raisonne encore moins; il raconte ce que tout le monde a pu voir ou entendre ; il décrit les scènes telles qu'il les a eues sous les yeux, dans ses relations avec la société ou dans ses études de la nature. Car il est *naturaliste,* mais dans le sens honnête du mot : loin de viser à faire du neuf en faisant du grotesque ou du monstrueux, il ennoblit les personnages les plus vulgaires; à l'aide de son merveilleux esprit d'observation, il les dessine dans leur variété infinie, avec une vérité saisissante et toujours dans un but utile, tantôt pour mettre en relief l'une ou l'autre vertu sociale, tantôt pour démasquer ou flétrir un vice. C'est ainsi qu'il entend relever le peuple et le préparer à de meilleures destinées. Telle est à ses yeux la vraie solution de la question sociale ; tel doit être le programme de la vraie démocratie, à laquelle il appartient par tous ses instincts.

Un autre mérite de Conscience, c'est que toute cette vie qui circule dans ses compositions c'est la vie flamande : tous ses types sont flamands; toutes ses souffrances, toutes ses joies sont marquées au coin de l'esprit de famille flamand. L'auteur cherche toutes ses inspirations dans la Flandre et

surtout dans la Campine, ce petit coin de terre éloigné du centre des évolutions et des révolutions du monde politique, et, par là même, mieux préservé de l'esprit d'innovation et d'imitation etrangère qui, sous prétexte de civilisation, efface toutes les dissemblances caractéristiques et répand sur toute la surface sociale une couche uniforme de cosmopolitisme d'emprunt, qui est à la société naturelle ce que l'éclairage électrique est à la chaude lumière du soleil. Il n'a aucune prétention d'écrire pour l'humanité entière; et, chose étonnante, c'est en donnant cette couleur locale à ses tableaux qu'il a surtout attiré l'attention et provoqué l'intérêt sympathique de l'étranger. C'est par là, en même temps, qu'il a acquis, parmi ses concitoyens, qui se sentent revivre dans ses écrits, une popularité durable parce qu'elle est vraie. La fin de sa carrière en a fourni un exemple mémorable. C'était lors de la fête nationale qui fut donnée à Conscience en 1881. La vaste coupole de la Bourse offrit alors un spectacle unique peut-être dans les annales littéraires des nations. Le héros de la fête, vieillard à barbe blanche, recueille une dernière fois ses forces pour remercier le peuple flamand, représenté par toutes les députations des sociétés littéraires des provinces. Le fluide moral de sa parole, plus émue que jamais, pénètre et transporte tous les cœurs... *N'est-ce pas*, s'écrie-t-il, *vous tous Flamands, hommes et femmes, vous m'aimez?* Et la foule attendrie lui répond en chœur : *Oui, oui, nous vous aimons ! Vive, vive Conscience ! — Vous m'aimez*, *mais c'est parce que j'ai décrit vos mœurs, vos vertus, votre fidélité conjugale, votre amour maternel, votre vie enfin !* Et la foule ivre d'enthousiasme répète toujours : *Oui*, *oui, nous vous aimons !....* Cette scène ne peut se décrire; il faut en avoir été témoin!

A l'observance de cette triple loi d'écrivain moral, démocratique et essentiellement flamand, Conscience rattachait les intérêts les plus élevés de la renaissance flamande. Comme chef de la jeune littérature, il nourrissait la profonde conviction que, pour assurer à celle-ci de légitimes et durables influences, pour lui faire un avenir et pour lui imprimer un cachet distinct au milieu des tendances divergentes des littératures contemporaines, il importait de conserver le vieux type flamand, de poursuivre un but de moralisation pour le peuple, de se montrer plein de respect pour ses croyances qui, ayant autrefois développé sa civilisation, sont seules capables encore de la diriger et de la perfectionner.

Conscience, sans en avoir la prétention, et, pour ainsi dire, à l'insu de sa modestie, a donc été un initiateur, un créateur.

Il a créé, dans un certain sens, *une langue flamande* qu'on ne connaissait pas avant lui, et qui restera comme modèle.

Il a créé *une école littéraire flamande*, en vulgarisant un genre de compositions original et typique, reçu et consacré par ses succès mêmes.

Il a créé *un public flamand* qui n'existait pas, et qui, ayant une fois éprouvé les saines émotions littéraires, est tout préparé pour suivre l'impulsion des écrivains qui marchent sur ses traces. On a dit de lui : *Hy leerde zyn volk lezen.*

C'est là précisément ce qui donne à Conscience un caractère génial.

Il *obéit*, malgré tous les obstacles, à une *vocation* dont il n'entrevoit ni les difficultés ni les triomphes; il répond à un appel intérieur C'est de lui qu'on peut dire avec Charles

Nodier : *Le génie est le bon sens élevé à sa plus haute puissance*. Contrairement au talent, qui procède de l'homme, de son travail et qui se développe dans l'air ambiant des influences sociales, le génie naît de lui-même; il s'ignore, mais il s'impose, parce qu'il descend d'en haut, comme une émanation directe de la divinité; il vient à l'heure marquée par la Providence, pour remplir un rôle sur la scène du monde.

C'est cet ordre de considérations qui explique le mieux Conscience et qui lui imprime un sceau particulier d'incommunicable grandeur.

Il est apparu au moment opportun de la renaissance flamande, à laquelle, lui seul, il a su donner une direction propre, qui d'emblée assure à notre pays sa place au banquet des plus vieilles littératures de l'Europe. La Belgique a son *Conscience*, comme l'Écosse a son *Walter Scott*, comme le Danemark a son *Andersen*, la Norwége sa *Frederica Bremer*, l'Irlande son *Moore*, la Bavière son *Auerbach*, l'Italie son *Manzoni*, la Hollande son *Van Lennep*, la Suisse son *Zschokke*, sans compter les illustrations du même genre dont s'enorgueillissent les grandes nations, telles que l'Angleterre, la France, la Russie, les États-Unis d'Amérique, etc.

Il a ainsi obtenu un résultat que ne parvient pas à atteindre la littérature française en Belgique. Celle-ci, comme littérature proprement dite, lutte vainement contre l'influence irrésistible des écrivains de France, qui, grâce à la contrefaçon et à la diffusion de leurs écrits parmi nos populations infatuées des idées françaises, se sont emparés de l'esprit de ces populations, au grand détriment de nos mœurs belges et pour le plus grand danger de notre nationalité politique. Aussi, la Belgique a-t-elle compris qu'elle devait à Henri

Conscience la manifestation de sympathie et de reconnaissance dont elle l'a honoré en 1881. Il y a loin de ce solennel hommage national au dédain systématique que professent encore pour la langue et la littérature flamandes des esprits à préjugés et à courtes vues.

*
* *

Passons rapidement en revue quelques-uns des écrits de Conscience qui ont obtenu, soit chez nous, soit à l'étranger, le plus de succès.

Les deux grandes sources où il a puisé ses inspirations sont : la *Patrie* et la *Famille*. Ses œuvres se divisent, par conséquent, en deux genres : les *romans historiques* et les *romans de mœurs*.

Ses romans historiques, conformément au goût spécial qui régnait vers 1830 par l'influence de Walter Scott, ont pour origine et pour but le désir de dramatiser les hauts faits de l'histoire et d'exalter les grands noms qui honorent la Belgique dans les phases les plus décisives du passé.

Ainsi le *Wonderjaer*, le premier écrit qui révéla Conscience, reproduit les scènes les plus émouvantes des troubles religieux du XVIe siècle, lors des luttes de la Belgique contre la tyrannie espagnole.

Le *Lion de Flandre* célèbre l'héroïsme de Breydel et de De Coninck, suivis de leurs communiers flamands, à la bataille des éperons d'or. C'est de l'apparition de ce livre, fruit de nombreuses recherches historiques, que date vraiment la renaissance flamande, en ce sens qu'il a rallumé dans l'esprit de la jeune génération ce saint enthousiasme pour la patrie, dont l'indépendance a été préparée par nos

glorieux ancêtres dans les plaines de Courtrai. Il a eu jusqu'à sept éditions populaires.

Artevelde met en relief le génie de ce *sage homme* luttant à armes inégales contre les assauts extérieurs de la France et contre l'esprit turbulent des factions intérieures (1).

La *Guerre des paysans* (Boerenkryg) raconte des épisodes curieux de la résistance courageuse de nos campagnards, traqués comme des *brigands* parce qu'ils s'efforçaient de refouler la double invasion de la révolution française, pendant que nos villes, affolées par la terreur, subissaient ignominieusement le joug des *Sans-culottes*.

L'*Histoire de la Belgique*, publiée sous le patronage du Gouvernement, avec un grand luxe d'illustrations, est destinée à exposer les efforts séculaires faits par nos provinces pour conquérir l'unité et l'indépendance, en secouant le joug des dominations étrangères.

Mais le triomphe vraiment populaire de Conscience est dans ses romans de mœurs, dont les scènes principales, illustrées par les dessins de son fidèle ami, M. Dujardin, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, reproduisent toutes les péripéties de la vie de famille, avec un intérêt soutenu et une grande variété de tons, dans toute l'étendue de la gamme de sentiments que comporte cette vie. Il est difficile aujourd'hui de dépeindre l'élan sympathique et communicatif produit dans nos familles flamandes par l'apparition de ces petits chefs-d'œuvre de grâce naïve, d'obser-

(1) Le conseil communal de la ville de Gand vota de solennels remerciments à Conscience, à l'occasion de cette patriotique publication.

vation fine ou d'émotion vraie, tels que *Wat eene moeder lyden kan, Siska van Roosemael, De Loteling, Blinde Rosa, Rikketikketak*, etc.

La grande célébrité de Conscience date de là et se perpétuera à travers les siècles.

Pour étayer mes appréciations sur le mérite spécial de Conscience, il me suffira de citer l'opinion de quelques écrivains étrangers, bien qu'ils ne le connaissent qu'imparfaitement, par des traductions qui ne rendent pas le charme attachant du style original.

En Allemagne, l'illustre Humboldt, dans une lettre souvent reproduite, paya son tribut d'admiration aux *Pages du livre de la nature*. — Mgr Von Diepenbrock, archevêque de Breslau, dans la préface de la traduction des premiers romans de Conscience, le place au niveau des plus grandes célébrités du genre. — Mme Von Düringsfeld s'élève jusqu'à l'enthousiasme dans les pages qu'elle lui consacre dans son livre : *Von der Schelde bis zu Maas*.

En France, ce fut Alexandre Dumas, père, qui le premier révéla Conscience aux lecteurs français et qui provoqua la traduction en français de ses œuvres complètes. — Son *Gentilhomme pauvre* fut adapté à la scène française. — Les princes de la critique, MM. de Pontmartin et Saint-René Taillandier, ont plus d'une fois rendu hommage à Conscience, tout en regrettant de trouver en lui un adversaire convaincu des influences françaises en Belgique. — M. Fournier lui a consacré les pages les plus élogieuses dans le *Correspondant* (livraison de novembre 1883).

Une revue italienne qui paraît à Rome, la *Rassegna italiana*, a publié récemment, sous la signature de M. Auguste Massoni, une étude complète sur Henri Conscience, dont il

avait déjà, dès 1872, traduit les principales œuvres. Il affirme que Conscience est très populaire en Italie : ses ouvrages, insérés sous forme de feuilletons dans les journaux les plus répandus, sont lus à l'égal de ceux de Manzoni, de Walter Scott, de Fenimore Cooper et de Dickens.

En ce qui concerne la Belgique, faisons remarquer d'abord que, par une exception bien rare, le prix quinquennal, institué par le gouvernement pour la littérature flamande, a été deux fois décerné à Conscience, la première fois en 1855, pour ses premiers romans et notamment pour son *Loteling*, la seconde fois en 1869, pour ses publications plus récentes telles que le *Yzeren graf* et la charmante idylle *Bavo en Lieveken.*

Reproduisons ensuite, non les appréciations toutes personnelles qui abondent sur le compte de Conscience, mais les jugements plus solennels rendus par des critiques autorisés, au nom de corps savants ou d'associations littéraires.

Voici comment s'exprimait, en 1849, devant la *Société des gens de lettres*, de Bruxelles, l'avocat Lucien Jottrand, un des rares Wallons qui comprenaient l'importance politique et nationale d'une littérature flamande, dont le nom même, en Belgique, provoquait des sourires d'incrédulité :

« Henri Conscience est aujourd'hui sans rival, pour le *roman historique*, chez tous les peuples d'origine germanique : c'est le témoignage des Allemands, des Anglais, des Suédois, des Hollandais que nous rapportons ici. Le Van Lennep de ces derniers ne lui dispute même plus la palme. — Pour le *roman de mœurs*, c'est encore Henri Conscience qui marche en première ligne, dans ses nouvelles, traduites déjà dans toutes les langues, véritables chefs-d'œuvre de sentiment et de grâce naïve, qui lui assurent des droits à la suprématie comme romancier de mœurs. »

Dans les termes suivants, M. Adolphe Siret, académicien, apprécie, dans son *Journal des beaux-arts*, les qualités de notre grand écrivain national :

« Henri Conscience représentait la nation flamande dans son passé et dans son présent. Si l'avenir politique rend quelque jour à cette nation sa véritable importance, c'est à Conscience qu'elle le devra. Ce romancier-historien a plus fait pour la cause flamande que tous ses adeptes réunis. Il a tracé d'une main ferme et d'une plume frémissante, les annales de ce peuple si souvent méconnu et qui a toujours revendiqué ses droits avec une mâle fierté; il a peint les mœurs anciennes et modernes de ces hommes de fer, d'honneur et de foi qui vivaient simplement dans leurs foyers, ne demandant à Dieu que le travail et l'amour; il a décrit leurs misères, leurs gloires, leur existence, leurs aspirations. A chacun des poèmes si doux, si touchants, si vrais, si intimes qui sortaient de sa plume, le peuple pleurait de joie ou de chagrin et bénissait le nom de son bien-aimé. »

M. Stecher, membre de l'Académie et professeur à l'Université de Liège, a ajouté à sa traduction du *Boerenkryg* (guerre des paysans) une préface importante, où, en 1853, il reconnaît hautement le mérite exceptionnel de Conscience et les services rendus, déjà alors, par celui-ci au développement de la vie intellectuelle des Flandres. En voici quelques passages :

« Dans la tentative de renaissance littéraire qui, sous le nom de *mouvement flamand*, commence à préoccuper les esprits sérieux en Belgique et à l'étranger, M. Henri Conscience occupe incontestablement une place remarquable. C'est par le charme de ses magiques écrits que l'Europe intelligente a été insensiblement amenée à reconnaître que la race thioise

après avoir eu ses héros de liberté, ses industriels, ses graveurs, ses sculpteurs et ses peintres, veut encore dire son mot au monde par la voix de ses poètes... M. Conscience appartient à cette phalange d'écrivains patriotes qui, depuis la proclamation de la liberté des langues en Belgique, ont cherché à réveiller le goût du peuple flamand pour son vieux et riche idiome. Il est de ceux-là surtout qui, au lieu de disserter sur des avantages philologiques et des prééminences linguistiques, ont cru réussir plus sûrement et plus vite en s'emparant du public par de gracieuses et de pathétiques compositions. Le public n'a pas tardé à se rendre à leur appel... Nous pouvons regarder le développement de notre littérature flamande comme suffisant à retremper, à raviver le goût national, en attendant que l'horizon s'élargisse encore. Et il est heureux que parmi nos auteurs il se soit rencontré un génie comme celui de Conscience, assez simple pour arriver et descendre jusqu'aux moins lettrés, en même temps assez fort, assez retentissant pour annoncer à toute l'Europe la renaissance de notre langue trop longtemps oubliée. »

Nous extrayons du rapport du jury pour le prix quinquennal de littérature flamande décerné à Conscience en 1855, les lignes que voici :

« Ses œuvres sont de calmes tableaux de souffrance et de joie, si simples, mais en même temps dessinés d'une manière si poétique et si pittoresque que le plus difficile en fait de pureté de style et de langue oublie involontairement les inexactitudes de l'expression. Car les œuvres de Conscience ne sont pas toujours exemptes de pareils défauts. Et comment pourrait-il en être autrement à une époque où notre langue a à subir toute espèce d'humiliations, où elle est bannie pour ainsi dire de l'enseignement et lorsque le Flamand doit

puiser exclusivement dans les productions étrangères la nourriture de l'intelligence? — Que Conscience emploie parfois nos gallicismes et qu'il ne trouve pas toujours l'expression propre, ce sont là des défauts dont peu de Flamands aient pu se débarrasser de nos jours. Mais par contre, combien n'a-t-il pas aidé à donner à cette langue cette malléabilité qu'une précision grammaticale par trop minutieuse voulait lui enlever?

» Les œuvres de Conscience possèdent surtout cette qualité, qu'elles représentent l'homme également grand dans toutes les classes de la société, avec le sentiment moral et l'énergie nécessaire pour détester le mal et pour s'élever par la pratique du bien. Ses personnages ne murmurent jamais contre le sort; il les montre grands chacun dans sa sphère, et les relève par le développement naturel de leurs vertus innées. Il raisonne peu, il n'est que peintre; mais il peint avec toute la vérité, que la plus vive conception de la forme peut seule rendre. »

En 1881, M. Alphonse Le Roy, vice-directeur de la Classe des lettres, justifiait par les considérations suivantes sa motion faite à l'Académie d'envoyer une adresse de félicitations à Conscience :

« La Classe des lettres ne saurait rester indifférente en présence de l'imposante ovation dont son illustre directeur a été le héros le 25 septembre dernier.

» Parmi les écrivains belges contemporains, M. Henri Conscience occupe une place à part. Nul ne s'est plus complètement assimilé les instincts, les aspirations, le génie de nos populations flamandes. On peut même dire que son originalité tient moins à la langue dont il s'est servi qu'à la vérité frappante, à la sincérité de ses créations. De là le succès plus

qu'européen de ses œuvres : elles ont pu subir la redoutable épreuve des traductions sans perdre leur saveur première.

» Ce n'est pas seulement à l'éminent littérateur qu'il y a lieu de rendre hommage, c'est aussi à l'une de nos gloires les plus pures. Sans esprit de système, sans effort, naturellement et presque naïvement, M. Conscience, dans tout le cours d'une carrière dont la fécondité étonne, a su respecter la moralité daus l'art. On a lu, on relit et on relira ses touchants récits au foyer des familles, et partout où ses livres auront passé, ils auront fait du bien. Aucun triomphe ne vaut celui-là : nous le connaissons assez pour savoir qu'il en est fier, et c'est à bon droit.

» Je propose un vote de félicitations à l'adresse de M. Henri Conscience, notre romancier populaire. »

L'immortalité de Conscience n'est donc pas exclusivement la perpétuité d'une gloire personnelle pour lui ou d'un souvenir d'honneur pour sa famille. Elle est plus noble encore et plus consolante : elle provoquera, à travers les siècles, la reconnaissance des générations pour les bienfaits répandus sur la race flamande par ses écrits immortels.

C'est sous l'empire de ce sentiment qu'un de ses biographes, Edmond Mertens, dit : « Les créations de Conscience dureront aussi longtemps que notre langue naturelle restera l'organe de nos idées propres, que le respect de nos saintes traditions vivra dans nos âmes, aussi longtemps que le sang de nos aïeux coulera pur et sans mélange dans nos veines, qu'un cœur flamand battra dans une poitrine flamande. »

M. le professeur Willems, délégué pour représenter l'Académie royale de Belgique aux funérailles solennelles de Conscience, termine son discours par la même considération

que nous aimons à faire nôtre : « Un amour illimité lui est assuré dans le cœur du peuple flamand. Le bronze est durable, l'amour du peuple l'est plus encore. La magnifique statue élevée à Conscience est périssable; son cher souvenir vivra aussi longtemps que la Flandre restera la Flandre! »

∴

Mais ce n'est pas la Belgique seule qui a su apprécier le mérite de Conscience. Le monde entier a consacré la légitimité de sa popularité; ce qui le prouve mieux que les affirmations de notre patriotisme, c'est le grand nombre de traductions de ses œuvres dans toutes les langues connues.

Je dois me borner à en indiquer les principales, qui, toutes, pour ainsi dire, ont été autorisées par Conscience, avec un désintéressement bien méritoire pour lui, mais pénible pour sa famille impuissante à faire valoir les droits d'auteur qui sont généralement stipulés.

En France, les œuvres complètes de Conscience furent publiées par la maison Levy. La traduction française, sous le titre de *Scènes de la vie flamande*, fut commencée par Léon Wocquier, professeur à l'Université de Gand; elle a été continuée et presque achevée par Coveliers.

En Angleterre, un certain nombre de romans de Conscience parurent sous le titre de *Tales of Flemish life*, chez Wilson et Ogilvy. — Un autre éditeur de Londres, Burns, en fit paraître une édition illustrée sous le titre de *Sketshes from Flemish life*.

En Allemagne, il y eut d'abord la traduction de quelques nouvelles sous le titre de *Flämisches Stilleben* par Mgr Von Diepenbrock, archevêque de Breslau. — Deux autres traduc-

tions parurent, l'une chez Julius Rodenberg (*Belgien und die Belgier*), l'autre par les soins de la maison Kiessling. — D'autres encore, dans les principaux centres littéraires des contrées allemandes, tels que Leipsic, Bonn, Munster, Cologne, Ratisbonne, Munich, Augsbourg, Stuttgard.

En Italie parut une traduction des œuvres choisies de Conscience sous le titre de *Raconti di Enrico Conscience* par *Giorgio Franz*. — Une autre traduction par l'abbé Negrelli, intitulée : *Vita domestica di Fiamminghi.*

L'éditeur milanais Sonzogno a reproduit quelques romans de Conscience dans les collections de romans populaires illustrés de la Haute-Italie. — Les maisons Roux et Favale de Turin, celle de Brigola de Milan et celle de Marietti de Turin ont largement et fructueusement profité de la publication des œuvres de notre romancier national.

Il en existe aussi des traductions en langue russe et suédoise, d'autres en danois et dans le dialecte slave. Récemment encore on annonçait une traduction en langue tchèque.

Enfin, en même temps que les nations étrangères assuraient une vogue universelle aux productions littéraires de Conscience, l'opinion publique venait, en Belgique même, couronner sa popularité en exigeant de nouvelles éditions de ses livres.

Immédiatement après sa mort et comme adoucissement aux regrets qu'elle avait inspirés, ses admirateurs eurent la pensée de reproduire ses œuvres les plus populaires. Sans doute, disaient-ils dans leur prospectus, il est exceptionnellement honorable pour Conscience d'avoir vu, de son vivant, ses contemporains lui élever une statue de bronze; mais le plus glorieux monument qu'on puisse lui dresser, c'est de le faire

connaître, de le faire aimer partout, dans la demeure de l'ouvrier comme dans celle du riche. On donna immédiatement suite à ce projet : une édition populaire flamande des chefs-d'œuvre de Conscience fut annoncée. Elle eut un tel succès que, bientôt après, la maison Lebègue et Cie ouvrit une souscription aux *Œuvres complètes de Conscience,* traduites en français par MM. Wocquier et Coveliers, et illustrées par 500 gravures sur bois dues aux meilleurs artistes

Pierre De Decker.

LISTE COMPLÈTE DES OEUVRES

DE

HENRI CONSCIENCE.

---

1. *Het Wonderjaar* (1837).
2. *Phantazij* (1837).
3. *De Leeuw van Vlaanderen* (1838).
4. *Hoe men schilder wordt* (1843).
5. *Wat eene moeder lijden kan* (1843).
6. *Siska van Roosemaal* (1844).
7. *Geschiedenis van graaf Hugo* (1844).
8. *Geschiedenis van België* (1845).
9. *Avondstonden* (1846).
10. *Bladzijden uit het Boek der Natuur* (1846).
11. *Lambrecht Hensmans* (1847).
12. *Jacob van Artevelde* (1849).
13. *De Loteling* (1850).
14. *Baas Gansendonck* (1850).
15. *Houten Clara* (1850).
16. *Blinde Rosa* (1850).
17. *Rikketikketak* (1851).
18. *De Arme Edelman* (1851).
19. *De Gierigaard* (1853).
20. *De Grootmoeder* (1853).
21. *De Boerenkrijg* (1853).

22. *Lodwig en Clothildis* (1854).
23. *De Plaag der Dorpen* (1855)
24. *Het Geluk van rijk te zijn* (1855).
25. *Moeder Job* (1856).
26. *Jubelfeesten* (1856).
27. *De Geldduivel* (1856).
28. *Batavia* (1858).
29. *Rederoeringen* (1858).
30. *Mengelingen* (1858).
31. *De Omwenteling van 1830* (1858).
32. *Simon Turchi* (1859).
33. *De Kwaal des tijds* (1859).
34. *De Jonge Doctor* (1860).
35. *Het IJzeren Graf* (1860).
36. *Bella Stock* (1861).
37. *De Burgers van Darlingen* (1861).
38 *Het Goudland* (1862).
39. *Moederliefde* (1862).
40. *De Koopman van Antwerpen* (1863)
41. *Eene Uitvinding des duivels* (1864).
42. *Menschenbloed* (1864).
43. *De Ziekte der verbeelding* (1865).
44. *Bavo en Lieveke* (1865).
45. *Valentyn* (1865).
46. *De Burgemeester van Luik* (1866).
47. *Levenslust* (1868).
48. *De Kerels van Vlaanderen* (1870).
49. *Eene O te veel* (1872).
50. *Koning Oriand* (1872).
51. *Een Goed Hart* (1872).
52. *Eene Stem uit het graf* (1872).
53. *Een Zeemanshuisgezin* (1872).
54. *Slachtoffer der moederliefde* (1872).
55. *De Twee Vrienden* (1872).

56. *De Baanwachter* (1872).
57. *Korte Levensbeschrijving van F.-A. Snellaert* (1873).
58. *De Minnezanger* (1873).
59. *Dichter en zijn Droombeeld* (1873).
60. *De Keus des Harten* (1873)
61. *Everard 't Serclaes* (1874).
62. *Eene Verwarde Zaak* (1874).
63. *Levensbeschrijving van Willem Demol* (1874).
64. *Schandevrees* (1875).
65. *Gerechtigheid van Hertog Karel* (1876).
66. *De Oom van Felix Roobeek* (1877).
67. *De Schat van Felix Roobeek* (1878).
68. *Het Wassen Beeld* (1879).
69. *De Gekkenwereld* (1879).
70. *De Welopgevoede Dochter* (1880).
71. *Geld en Adel* (1881).

J'ai le bonheur de posséder toutes ces œuvres, enrichies d'une dédicace personnelle et affectueuse de l'auteur.



J. Plateau

Imp. J Bouwens Br[les]

JOSEPH-ANTOINE-FERDINAND PLATEAU

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 14 octobre 1801, décédé à Gand le 15 septembre 1883.

Invité par l'Académie à rédiger la notice biographique de l'homme de bien, du savant que la science et le pays pleurent encore, j'aurais pu décliner la mission très honorable mais bien douloureuse que m'offraient mes confrères de la Classe des sciences ; n'était-ce pas une tâche trop lourde pour moi, venu le dernier parmi eux, que de dépeindre cette noble et grande personnalité, et de rendre hommage à sa mémoire en des termes dignes de son génie ? Et surtout n'étais-je pas le gendre du célèbre physicien dont j'avais à décrire la carrière si bien remplie et si courageusement parcourue ?

Si je me suis rendu au vœu de l'Académie, c'est que l'analyse des travaux de l'illustre confrère dont elle déplore la perte allait me fournir l'occasion de vivre encore pour ainsi dire avec lui de sa vie scientifique, de profiter des leçons répandues dans ses ouvrages, de rappeler les exemples de résignation et de force d'âme qu'il a donnés à tous les chercheurs, enfin de puiser pendant des mois à cette source si pure de science et de dévouement. Assurément, je ne pouvais mieux payer mon juste tribut de reconnaissance pour

toutes ses bontés, d'admiration pour ses belles découvertes. S'il est vrai que le plus beau panégyrique d'un homme illustre, c'est la peinture fidèle de sa vie, je n'aurai, pour honorer dignement la mémoire de mon vénéré maître, qu'à esquisser exactement sa longue carrière et ses mémorables travaux.

I.

Détails biographiques sur Joseph Plateau jusqu'à l'époque de sa cécité.

Joseph-Antoine-Ferdinand Plateau naquit à Bruxelles le 14 octobre 1801; son père, né à Tournai, avait un talent remarquable dans la peinture des fleurs (1). Élevé dans un milieu artistique, le jeune Joseph savait lire à six ans, ce qui, à cette époque, le faisait passer pour un prodige. Envoyé à l'école primaire, il y fit des progrès rapides; un jour, il y assista à une séance de physique amusante qui frappa vivement son intelligence; enchanté des expériences dont il avait été un témoin attentif, il se promit sans doute d'en pénétrer tôt ou tard le secret.

Presque chaque année, le jeune écolier allait passer ses vacances au château de Marche-les-Dames, chez son grand-oncle, M. Jaumenne, maître de forges; il s'y rencontrait avec son cousin Auguste Payen, devenu plus tard architecte principal aux chemins de fer de l'État (2). Il se plaisait à visiter avec son camarade les ateliers de son grand-oncle, et le spectacle des applications de la mécanique frappait vivement son esprit. Déjà sensible aux beautés de la nature, il conçut un goût très vif pour la chasse aux papillons; il s'appliqua

plus tard à se faire une collection de ces intéressants insectes.

Il n'avait que treize ans quand il perdit sa mère; après ce douloureux événement, les études du jeune Joseph devaient forcément subir l'influence plus directe de son père. Celui-ci, dominé par ses goûts personnels, désirait absolument que son fils devînt artiste comme lui; aussi l'envoya-t-il à l'Académie de dessin de Bruxelles où le jeune Plateau, malgré des débuts peu encourageants, finit par se distinguer entre tous ses condisciples; mais hélas! un grand malheur vint compromettre ses succès : il devint orphelin à quatorze ans!

L'avenir parut alors bien sombre pour lui. Comment pourrait-il désormais poursuivre ses études préparatoires à la profession paternelle, privé qu'il était des conseils de son guide à la fois le plus cher et le plus sûr? N'allait-il pas même devoir sacrifier sa prédilection plus vive que jamais pour les sciences naturelles, alors qu'il se trouvait engagé si jeune encore dans le rude combat de la vie ?

Heureusement M. Thirion, son oncle maternel, qui exerçait la profession d'avocat, fut nommé tuteur du jeune Joseph et de ses deux sœurs Nathalie et Joséphine (3), et recueillit chez lui les trois orphelins. Mais la douleur que fit éprouver au jeune homme la perte si prématurée de ses parents fut trop vive pour ne pas altérer sa santé : il devint sérieusement malade, et le médecin qui le soignait ordonna un séjour à la campagne. Pour hâter la guérison de son neveu, M. Thirion loua un appartement au village d'Ohain, près de Waterloo. En attendant leur nouvelle installation, les trois enfants allèrent passer quelques jours chez une sœur de leur servante, dans un petit hameau voisin du village. Fatale coïncidence! on était à la veille de la bataille de Waterloo! A peine établis

dans le modeste séjour où la compassion de leur domestique les avait abrités, ils entendirent la fusillade et la canonnade des armées en présence; les fuyards, en traversant le hameau, s'emparaient de tous les vivres qu'ils trouvaient à leur portée et forçaient brutalement les paysans à leur servir de guides.

Poussés par le désespoir, tous les habitants du hameau fuyèrent affolés au fond de la forêt de Soignes, sauvant quelques provisions et le reste de leur bétail. La femme compatissante qui hébergeait les trois enfants suivit avec eux le mouvement général en cachant tout leur bagage sous un énorme tas de fagots. On s'établit au fond du bois, dans une clairière, où les paysans allumèrent un grand feu pour la nuit et firent des lits de fougères autour du foyer improvisé. Le jeune Joseph passa ainsi deux jours et deux nuits, se nourrissant de pommes de terre cuites sous la cendre et buvant du lait chaud au bruit de la canonnade qui s'approchait et s'éloignait tour à tour. Chose curieuse, le jeune homme était fort peu ému des mille détonations de la bataille; il courait dans les bois avec les petits paysans et se livrait avec délice à son jeu favori : la chasse aux papillons. Heureusement pour lui, la bataille de Waterloo imprima à son esprit une diversion qui calma son chagrin et rétablit peu à peu sa santé.

Après ces terribles journées, les enfants prirent possession de la petite demeure au village d'Ohain; là le jeune Joseph put se distraire à loisir, enrichir sa collection de papillons et dessiner. Il faut croire que sa réputation de dessinateur exercé se répandit bientôt dans le village, car il peignit un pigeon, emblème du Saint-Esprit, pour le dais de l'église, à la grande satisfaction du curé. Un court séjour à Marche-les-Dames acheva sa guérison.

Revenu à Bruxelles chez son tuteur, Joseph se remit à fréquenter les cours de l'Académie de dessin. Un soir, le prince Frédéric, fils du roi Guillaume, visita l'établissement; le professeur fit admirer au prince le dessin du jeune Plateau. Interrogé par le royal visiteur, Joseph déclara qu'il était orphelin. « Hé bien! lui répondit le prince, dès ce moment je vous prends sous ma protection. » Plus tard, l'oncle du jeune dessinateur eut l'idée de rappeler au prince sa noble promesse; mais, se conformant sans doute au désir de son neveu, il ne donna aucune suite à son projet.

Pendant la journée, Joseph fréquentait avec le plus grand fruit les leçons d'un excellent instituteur, nommé Van der Meulen; le soir, il se distrayait par des expériences de physique amusante: on le voit, la séance à laquelle il avait assisté à l'école primaire avait produit son effet, car il construisait lui-même tous ses appareils, et, avec l'aide de quelques amis, il organisait même de petites soirées, où la nouveauté des expériences ne manquait pas de charmer les spectateurs; par son adresse étonnante et par l'originalité de ses instruments, le jeune opérateur emportait tous les suffrages. Quelle manifestation curieuse de son amour pour la physique, et quelle préparation féconde pour son talent d'observation! Son oncle se prêtait aux goûts de Joseph qu'il aimait beaucoup, et dont il appréciait tous les jours davantage non seulement l'excellent cœur, mais encore l'esprit actif et original.

A seize ans, Joseph commença ses études moyennes à l'athénée de Bruxelles; bien qu'il eût sauté plusieurs classes d'humanités, il se distingua entre tous par son zèle et ses progrès. Mais aussi, le jeune collégien eut le bonheur de compter parmi ses maîtres des initiateurs comme Vautier et

Quetelet, qui ne tardèrent pas à prendre leur brillant élève en affection. Heureuse époque où ces maîtres encourageaient les jeunes gens non seulement pendant les leçons, mais encore pendant leurs études privées! C'est à partir de ces années si fructueuses que commence l'attachement voué par l'illustre Quetelet à son disciple Plateau, attachement que le temps n'a fait que rendre plus sincère et plus profond Quelle précieuse prérogative de l'homme de science que de pouvoir témoigner son affection à des jeunes gens d'élite, et de guider leurs premiers pas dans la carrière! Mais aussi quelle douce et ineffable récompense pour toutes ses marques de sollicitude, que de voir ses protégés se montrer dignes de son enseignement et conquérir à leur tour les sympathies et le respect du monde savant! Quetelet ne perdit pas ses peines : Plateau sut bientôt mériter hautement l'appui de son éminent professeur.

C'est à l'athénée de Bruxelles que le jeune Plateau se lia d'amitié avec ses camarades d'études Nerenburger, devenu plus tard général, et Verhulst qui devait bientôt se faire un nom comme mathématicien. Quelle période féconde pour ces trois condisciples! Comme leurs discussions servaient à leur instruction mutuelle! C'est ainsi que Nerenburger communiqua au jeune Joseph le goût de l'astronomie; avec l'autorisation de Quetelet, ils passaient une partie de la nuit à l'Observatoire; on peut se demander ce qu'il faut louer le plus, les nobles encouragements du maître ou l'ardeur de ces jeunes adeptes de la science.

Après avoir brillamment terminé ses études moyennes, Joseph avait à consulter son tuteur sur le choix d'une carrière; nous avons vu son père le diriger malgré lui dans la voie artistique; maintenant, c'est son tuteur qui recommande

avec instance à son pupille l'étude du droit. Il avait peu coûté au jeune homme de se prêter aux désirs paternels, car il avait acquis, nous l'avons dit, une aptitude remarquable pour le dessin; mais comment pourrait-il se préparer à la profession d'avocat, lui qui avait une répugnance profonde pour les études juridiques? Rien d'étonnant à voir surgir des discussions fréquentes et vives entre Joseph et son tuteur, celui-ci plein d'admiration pour les hommes dévoués qui défendent la veuve et l'orphelin, le premier rempli d'enthousiasme pour les beautés de la nature et les merveilleux phénomènes qu'elle offre à la méditation des penseurs.

Toutefois, le tuteur demeura inébranlable, et Joseph, à son entrée à l'Université de Liège en 1822, fut inscrit comme étudiant en philosophie et lettres. Dès l'année suivante, il passa avec succès sa candidature en lettres et entra dans la faculté de droit; mais son penchant irrésistible devait l'entraîner à suivre en même temps les cours des sciences.

Étant entré un jour comme simple curieux dans l'auditoire où se donnait le cours de chimie, il se promit d'y retourner plus d'une fois, et sentant se réveiller décidément son goût pour les sciences d'observation, il prit courageusement la résolution de faire marcher de front l'étude du droit et celle des sciences. A cette époque, il ne s'était pas encore tracé de voie déterminée, car il s'adonnait à toutes les branches avec une égale ardeur; il fit un herbier et une collection de minéraux; il eut surtout la passion de la chimie et crut de bonne foi qu'il deviendrait chimiste. Au risque de s'altérer profondément la santé, il avait transformé sa chambre en laboratoire; il en résulta plusieurs accidents à son mobilier et il fut même un jour presque empoisonné par un gaz délétère. Sa persévérance dans ses études favorites fut telle que, trois

mois après avoir subi l'épreuve de candidat en droit, il se fit admettre comme candidat en sciences physiques et mathématiques (4). Après tant de généreux efforts pour marquer ses branches de prédilection, il parvint à fléchir son oncle et put s'adonner désormais sans partage à la culture des sciences d'observation.

Mais de nouveaux devoirs allaient s'imposer au jeune Plateau : son oncle, malade et chagrin, desirait être déchargé de la tutelle de sa jeune nièce Joséphine; cette tutelle fut conférée à Joseph, qui s'installa définitivement à Liège avec sa sœur et pupille (5) dans une maison située derrière le vieux Palais.

Pressé par les besoins impérieux de la vie, il avait accepté en 1827 une place de professeur de mathématiques élémentaires à l'athénée de Liège; il devait ainsi mener de front ses leçons officielles et ses études universitaires. Le 3 juin 1829, il reçut le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques (6), et put dès lors se consacrer plus spécialement à des recherches originales.

Si cette année était mémorable pour lui par la belle épreuve académique qui vint couronner ses longs efforts, elle devait, par une fatalité inouïe, demeurer plus mémorable encore par la dangereuse expérience qu'il fit en regardant le soleil à l'œil nu pendant plus de vingt-cinq secondes. Plusieurs jours après ce fatal essai, il apercevait de temps en temps des images brillantes qui affectaient successivement toutes les couleurs de l'arc-en-ciel; pendant bien longtemps, ses yeux étaient irrités, injectés ; pour se reposer la vue, il faisait de longues et fréquentes excursions; c'est à cette époque qu'il a exploré, soit seul, soit avec son cousin Payen, les délicieux pays de Liège et de Namur.

En 1830, l'intérêt de sa santé le mit dans la nécessité de se démettre de ses fonctions de professeur à l'athénée; il quitta Liège pour retourner à Bruxelles où il occupa une maison rue du Nord, près de la porte de Louvain. Mais bientôt devait éclater la Révolution. Grâce à des circonstances fortuites, il n'éprouva pas les émotions des journées de septembre; à cette époque, il parcourait les Ardennes où l'entraînaient ses goûts artistiques; pour augmenter le charme du voyage, il dessinait les sites les plus pittoresques qui s'offraient à lui. Il eut à se féliciter de son absence, car sa maison faillit être saccagée; un matin, les volontaires belges se glissèrent au fond du jardin pour faire une reconnaissance, et voulurent s'établir dans l'appartement même de Joseph pour tirer de là sur les Hollandais, qui avaient braqué leurs canons dans le voisinage; heureusement, le lendemain hommes et canons avaient disparu.

Peu de temps après son retour à Bruxelles, une position nouvelle s'ouvrit à son activité : M. Gaggia, directeur d'un institut qui jouissait à cette époque d'une excellente réputation, offrit à Plateau une place de professeur dans son établissement (7). Le jeune physicien l'accepta et ne tarda pas à conquérir l'affection de ses élèves. Ses principales distractions consistaient à passer une grande partie de ses soirées à l'Observatoire; il doit avoir brillé dans ces séances, car notre savant secrétaire perpétuel, M. le général Liagre, les a rappelées dans les termes suivants : « Ils ont disparu presque » tous, ceux qui se réunissaient il y a près de cinquante ans, » dans les intimes et charmantes soirées de Quetelet, pour » entendre Plateau exposer ses idées sur certains points de » la physique, pour assister à ses expériences, si originales » dans leur simplicité, pour voir fonctionner entre ses mains » habiles les ingénieux appareils de son invention (8). »

Plateau aimait aussi le théâtre, surtout les comédies; sa mémoire était si grande, si fidèle qu'après la représentation il était en état de chanter presque tous les couplets, airs et paroles.

En 1835, Quetelet, toujours prêt à encourager ses élèves et à les faire avancer dans la carrière scientifique, engagea Plateau à solliciter la chaire de physique expérimentale devenue vacante à l'Université de Gand; chose étonnante, le jeune savant refusa d'abord de se mettre sur les rangs, en objectant que sans doute il y avait des postulants plus âgés; mais son protecteur finit par triompher de cette résistance, et fut assez heureux pour voir le gouvernement confier à Plateau l'enseignement de la physique dans l'un des principaux établissements du pays.

Pour suivre Plateau dans la durée, hélas! trop courte de son professorat à l'Université de Gand, je ne puis mieux faire que citer les paroles touchantes prononcées lors des funérailles par l'un de ses élèves, M. le professeur Valerius.

« L'enseignement de Plateau avait un cachet particulier.
» Son langage était simple et ne s'éloignait pas du ton de la
» conversation. La phrase était courte et pénétrait dans
» l'esprit de ses auditeurs comme si elle y était poussée à
» l'emporte-pièce. Ajoutons que le choix de ses expressions
» était d'une précision telle que l'élève, malgré lui, s'habi-
» tuait bientôt au génie du langage scientifique. Jamais un
» mot de trop et toujours le mot propre.

» Mais Plateau n'était pas seulement professeur de premier
» ordre : chez lui le talent de l'expérimentation égalait celui
» de la parole. Il fallait le voir lorsqu'il faisait une expérience
» de démonstration dans son cours; si le résultat demandé
» n'était pas obtenu avec une précision absolue, il recher-

» chait avec obstination les causes qui avaient pu altérer la
» marche de ses appareils et il n'était satisfait que lorsqu'il
» les avait trouvées. L'expérience chez lui devait avoir le
» même degré de rigueur et de netteté que sa parole.

» En dehors de son enseignement, Plateau faisait une
» propagande active en faveur de la science.

» A son arrivée à Gand, il trouva des collections peu en
» rapport avec les progrès récents de la physique, et par
» conséquent insuffisantes pour l'enseignement qu'il se pro-
» posait de donner. Il fallait les compléter à tout prix et à
» bref délai. C'est pour atteindre ce but, tout entier dans
» l'intérêt de la science, que Plateau entreprit une campagne
» longue et laborieuse. Il s'adressa d'abord au gouvernement
» et à la générosité de M. le comte d'Hane, alors administra-
» teur-inspecteur de l'Université, et insista si bien, de part
» et d'autre, qu'à la fin il obtint successivement les fonds
» dont il avait besoin.

» Puis il s'agissait de faire choix des appareils les plus
» appropriés aux leçons, et, pour ne pas se tromper dans ce
» choix, il visita minutieusement les collections les plus
» célèbres de France, d'Angleterre et d'Allemagne. C'est à
» ces efforts persévérants que l'Université de Gand doit en
» grande partie son cabinet de physique, un des plus beaux
» qui existent. »

Plateau se maria le 27 août 1840 avec Mademoiselle Augustine-Thérèse-Aimée-Fanny Clavareau, fille d'un directeur de contributions. A son arrivée à Paris, lors de son voyage de noces, il s'empressa d'aller voir quelques savants, entre autres Babinet qui s'intéressait particulièrement à ses travaux. Il avait laissé sa jeune femme à l'hôtel, et, retenu sans doute par l'intérêt de mille détails scientifiques, tardait

pendant longtemps à la rejoindre. Celle-ci, on le conçoit, se désolait beaucoup, croyant qu'un malheur venait de frapper son mari. Enfin, au bout de cinq ou six heures, il revint en toute hâte, en s'écriant : « J'avais oublié que j'étais marié ». Preuve aussi frappante qu'originale de son amour de la science!

En 1841, les heureux époux eurent à se réjouir de la naissance d'un fils (8); mais bientôt un immense malheur devait atteindre la jeune famille ; à la fin de la même année, le brillant professeur sentit les premières atteintes d'une inflammation de la choroïde, provoquée sans doute par la fatale expérience de 1829. La maladie qui avait frappé d'abord l'œil droit finit par atteindre aussi l'œil gauche ; plein de courage et de résignation dans les terribles épreuves qu'il eut à supporter, Plateau se soumit pendant deux ans, sans exhaler une plainte, aux prescriptions les plus pénibles, les plus douloureuses de ses médecins. Qui pourra sonder la profondeur des regrets du courageux physicien qu'un mal cruel vint arracher à ses chères expériences! Après quelques lueurs d'espoir succédant à des souffrances sans nombre, sa femme, sa sœur et ses amis virent le mal s'aggraver de plus en plus, malgré les soins les plus tendres, les plus dévoués, et dans le courant de l'année 1843, les yeux qui avaient guidé le grand chercheur dans l'étude de tant de phénomènes, dans l'invention de tant d'appareils ingénieux devinrent totalement insensibles à l'action de la lumière !

Cette cruelle infirmité n'allait-elle pas exercer un contrecoup fatal sur son intelligence et lui fermer absolument la carrière scientifique? heureusement non, car, suivant une remarque fort juste faite plus tard par l'illustre Faraday, si corporellement Plateau devait demeurer plongé dans une

triste et profonde nuit, la pénétration de son esprit, devenue plus forte que jamais, et secondée par le dévouement de plusieurs collaborateurs, devait le conduire aux découvertes les plus brillantes, et conquérir pour la science belge une gloire immortelle.

II.

Premiers travaux de Plateau.

Abordons actuellement l'histoire de la vie intellectuelle de Plateau : nous verrons que sa longue existence a été vouée au culte ardent, passionné, continu de la science pour elle-même.

Il était encore élève de l'Université qu'il se livrait déjà à des recherches originales; malgré ses nombreuses occupations, il put adresser plusieurs essais à la *Correspondance mathématique et physique* de Quetelet (9), recueil où se distinguaient alors les jeunes savants belges. Les excellentes leçons de son professeur de physique M. Van Rees et les bienveillants conseils de son protecteur M Quetelet ne tardèrent pas à porter des fruits : Plateau venait à peine de passer sa candidature en sciences qu'il publia, en 1828, un article *Sur les sensations produites dans l'œil par les différentes couleurs :* il démontra que, pour presque toutes les couleurs, il existe une teinte intermédiaire entre le pâle et le foncé, qui produit dans un mélange le maximum d'influence.

La même année, il étudia les apparences présentées par deux lignes qui tournent autour d'un point avec un mouvement angulaire uniforme. Voici le résultat curieux de ses expériences :

Si l'on suppose deux courbes brillantes situées dans des plans parallèles, et que chacune tourne d'un mouvement uniforme mais avec une grande vitesse, autour d'un axe perpendiculaire à son plan; si enfin la vitesse de l'une est un multiple exact de celle de l'autre, l'œil placé devant le système distinguera au milieu de l'espèce de gaze produite par le mouvement des deux lignes, l'image immobile d'une troisième courbe plus sombre que le fond sur lequel elle se dessine; le spectre curviligne est le lieu des points d'intersection des deux lignes en mouvement.

Il obtenait ainsi un moyen ingénieux et bien nouveau d'offrir à l'œil le spectacle des courbes les plus variées. Sa méthode lui procura la satisfaction bien grande de faire connaître à son ancien professeur M. Quetelet une génération nouvelle de la *focale :* cette courbe est, en effet, le spectre résultant du mouvement de deux lignes droites brillantes, et tournant avec des vitesses de même sens, mais l'une double de l'autre.

Chose bien digne de remarque, Plateau avait le génie de la représentation exacte des phénomènes : aussi ne manqua-t-il pas de faire construire un appareil à l'aide duquel il pût produire aisément les images fixes des lignes résultantes, et, d'après ses propres expressions, « se réjouir » de voir les courbes se dessiner dans l'air ».

A l'occasion de ses épreuves du doctorat, il présenta une *Dissertation sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue;* il dédia son travail à son protecteur M. Quetelet et à son professeur M. Van Rees, comme un hommage public de son respect et de sa vive reconnaissance envers ces deux hommes éminents qui lui avaient prodigué leurs conseils et leurs encouragements dès le début de ses études académiques.

La thèse de Plateau frappa vivement l'attention des physiciens par la clarté de l'exposition, la rigueur du raisonnement et l'originalité des expériences. Ces dernières établissaient nettement plusieurs propositions, dont voici les principales :

1° Une impression quelconque exige un temps appréciable pour sa formation complète, de même que pour son entière disparition ;

2° Lorsqu'une impression s'efface, la marche de son décroissement est d'autant moins rapide que l'impression est plus près de sa fin ;

3° La durée totale des impressions, depuis l'instant où elles ont acquis toute leur force jusqu'à celui où elles ne sont plus qu'à peine sensibles, est à peu près égale à 0",34 (un tiers de seconde à très peu près).

Ces résultats ont permis à Plateau d'expliquer d'une façon précise une foule d'illusions auxquelles on fait généralement peu d'attention à cause de la fréquence même de leur production. Par exemple, pourquoi la chute de la pluie ou de la grêle offre-t-elle l'aspect d'une série de droites parallèles et non de corps arrondis qui tombent? Pour quel motif les roues des voitures qui se meuvent très rapidement semblent-elles avoir perdu leurs rayons, tandis que les objets placés de l'autre côté se voient comme à travers une gaze légère, circonstance souvent oubliée par les peintres? Pourquoi une corde vibrante offre-t-elle la forme d'un fuseau aplati? D'où vient la longue traînée lumineuse que laissent derrière eux les météores ignés? A quelle cause physique est dû le charme particulier des feux d'artifice et de leurs bandes si richement colorées? La réponse à toutes ces questions et à bien d'autres du même genre est fournie précisément par les lois de la persistance des impressions lumineuses.

Faut-il encore citer ici, à l'exemple de Plateau, le joli thaumatrope du docteur Pàris? Il consiste en un cercle mobile autour d'un diamètre comme axe, et sur les deux faces duquel on a dessiné, par exemple, un oiseau d'un côté et une cage de l'autre; par une rotation convenable du disque, on aperçoit l'oiseau dans la cage.

Enfin, à propos d'une illusion d'optique expliquée en 1825 par Roget, Plateau décrit une série de faits curieux et nouveaux qu'il rattache tous à la persistance des impressions sur la rétine.

Le Mémoire se termine par une étude intéressante sur l'action mutuelle de deux impressions lumineuses.

En 1830, l'auteur revient sur la théorie des apparences produites par le mouvement simultané de deux lignes; il explique le moyen de faire changer le spectre résultant par degrés insensibles, et de faire assister au passage d'une courbe à une autre qui n'offre souvent avec la première aucune ressemblance Mais son génie inventif va plus loin encore : il se donne la forme de l'image fixe et celle de l'une des lignes mobiles, puis il détermine la nature de l'autre par une construction géométrique très simple; or, dit-il, « rien » n'empêche de prendre pour image fixe une figure quel- » conque, une tête, un homme, un mot ». Quoi de plus singulier que de voir un dessin difforme se modifier par un mouvement déterminé d'avance en un sujet parfaitement régulier?

Ces expériences le conduisent à un nouveau genre d'illusions d'optique. Il part d'une expérience de Faraday consistant à obtenir une image parfaitement immobile d'un disque en mouvement : on divise un disque en carton blanc par exemple en seize secteurs égaux, on perce près de la circon-

férence, dans la direction des lignes de division, une suite de fentes ayant trois ou quatre millimètres de largeur et deux centimètres de longueur, on noircit la face opposée du carton et enfin on perce un petit trou au centre pour qu'on puisse faire tourner le disque autour d'une grosse aiguille. L'appareil étant préparé, on le fait tourner rapidement devant un miroir, la face blanche du côté de la glace, et l'on regarde d'un œil à travers l'espèce de gaze que semblent former les fentes dans leur mouvement, de manière à voir ainsi l'image du cercle dans le miroir: or, cette image paraît absolument immobile: on y distingue les seize fentes et les seize lignes séparant les secteurs dans un état de fixité absolue, quelque grande que soit la vitesse de rotation donnée au cercle.

Par une modification des plus heureuses de cette expérience, Plateau dessine dans l'un des secteurs une figure quelconque et répète cette même figure placée de la même manière sur chacun des autres secteurs; et qu'aperçoit l'observateur par la réflexion des figures du disque tournant devant le miroir? l'ensemble de toutes les images dans un état d'immobilité complète. Mais Plateau va plus loin, et c'est ici qu'éclate l'originalité de son esprit d'invention: au lieu de tracer des figures identiques sur tous les secteurs, il fait en sorte qu'en suivant la série des figures, elles passent par degrés d'une forme ou d'une position à une autre; dans ces conditions, si la vitesse de rotation est assez grande pour que toutes les impressions se lient entre elles et pas assez pour qu'elles se confondent, on croit voir chacune des figures changer graduellement de forme ou de position, tandis que le fond où elles sont dessinées paraît fixe

Cette curieuse et mémorable expérience a donné lieu à la fabrication d'un instrument nommé *phénakisticope*; mais

Plateau a donné à un constructeur de Londres des indications propres à la confection d'un appareil plus parfait qui s'est vendu longtemps sous le nom de *fantascope*. Plus tard, on a imaginé des instruments du même genre, servant d'amusement et fondés absolument sur le même principe.

Vers la même époque (en juillet 1833) un professeur de Vienne, M. Stampfer, fit connaître un instrument semblable au fantascope sous le nom de *disques stroboscopiques;* mais dès le 20 janvier de la même année, Plateau avait donné la description de son appareil dans une lettre insérée dans la *Correspondance mathématique et physique;* ses droits de priorité étaient donc bien établis; toutefois il a reconnu que Stampfer et lui ont été conduits simultanément à la même invention et tous les deux à la suite de l'observation fondamentale de Faraday.

Je ne puis omettre de rappeler ici une expérience très importante et qui montre bien la persévérance avec laquelle Plateau creusait, creusait encore et toujours une idée et ses diverses conséquences.

Soit un disque noir percé de fentes équidistantes et disposé de manière qu'on puisse le faire tourner avec une vitesse variable à volonté; pendant que le disque tourne, regardons au travers un objet animé d'un mouvement périodique rapide, une corde en vibration, par exemple. Si la vitesse du disque est telle que chaque fente passe devant l'œil à l'instant précis où la corde se retrouve à une même extrémité de sa vibration, supposée de même amplitude, la corde ne pourra être vue que dans des positions identiques, et paraîtra parfaitement immobile. Pour une vitesse du disque très peu différente, la corde semblerait exécuter ses vibrations avec une lenteur d'autant plus marquée que la diffé-

rence de vitesse du disque serait plus petite. L'instrument en question fournit donc un moyen fort simple de faire paraître complètement immobile un objet animé d'un mouvement périodique très rapide, et de juger de la forme réelle des objets que leur vitesse empêche de distinguer.

Ainsi un simple disque percé, tournant avec une vitesse convenable, a permis à Plateau non seulement d'animer en apparence des figures convenables et convenablement placées, mais encore de faire paraître immobile un objet en mouvement périodique très rapide! Que faut-il admirer le plus, la beauté des résultats ou la simplicité des moyens?

Plateau attachait avec raison une grande importance à cette découverte : en 1849, il eut à faire valoir une première fois ses droits de priorité, à propos d'un mémoire publié en 1845 par Doppler qui réinventa l'instrument du physicien belge; depuis lors, bien des savants ont utilisé le même procédé, mais sans jamais, sauf deux ou trois exceptions, citer le nom du premier inventeur; aussi l'auteur a-t-il encore revendiqué énergiquement la découverte en question dans une Note rédigée à la fin de sa vie et qu'après sa mort, je me suis fait un devoir de communiquer à l'Académie.

III.

Travaux de Plateau relatifs aux apparences visuelles.

L'ensemble des expériences auxquelles le jeune physicien belge s'était livré jusqu'alors l'avait admirablement préparé à l'étude complète des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation des objets colorés ou qui accompagnent cette contemplation. Ses goûts artistiques ne l'avaient-ils

pas familiarisé avec la connaissance exacte de toutes les nuances? Ses observations antérieures n'étaient-elles pas un guide précieux dans l'étude si difficile qu'il allait entreprendre? D'ailleurs les recherches bibliographiques qu'il devait faire pour connaître exactement l'état de la science, ne lui suggèreraient-elles pas des faits nouveaux destinés à appuyer ses vues personnelles? Et que dire de l'exquise sensibilité de sa vue qui allait lui apporter un secours si important dans ses nouvelles expériences? A la vérité, ses yeux étaient devenus plus sensibles depuis la redoutable atteinte qu'ils avaient subie en 1829; mais les essais délicats et prolongés qu'il avait à effectuer ne devaient-ils pas aggraver fatalement l'état de sa vue? Assurément il eût été plus sage pour Plateau de ménager ses yeux autant que possible, mais l'amour de la science l'emporta; l'auteur persévéra dans ses efforts que l'Academie allait bientôt reconnaître publiquement en le nommant correspondant de la classe des sciences: en 1833, il présenta un mémoire devenu depuis célèbre et intitule : *Essai d'une théorie générale des apparences visuelles;* c'était la première partie d'un grand travail qui devait embrasser l'étude de la persistance des impressions de la rétine, des couleurs accidentelles, de l'irradiation, des effets de la juxtaposition des couleurs et des ombres colorées L'auteur simplifie son vaste sujet en divisant tous ces phénomènes en deux grandes classes : la première, qui forme l'objet du mémoire en question, comprend les apparences qui succèdent à la contemplation des objets, la seconde, celles qui accompagnent cette contemplation même.

Nous avons dejà mentionné les importants résultats de l'auteur sur la persistance des impressions de la rétine; tâchons maintenant de donner une idée exacte et claire des autres phénomènes étudiés par Plateau.

Et d'abord qu'entend-on par couleurs accidentelles? Buffon a le premier désigné ainsi les apparences qui succèdent à la contemplation suffisamment prolongée d'un objet coloré placé sur un fond convenable. Par exemple, si l'on regarde fixement un objet rouge placé sur un fond noir, en tenant le regard constamment attaché sur le même point, on voit au bout de quelques secondes la couleur perdre peu à peu de son éclat; si, quelques secondes plus tard, on porte subitement les yeux sur une surface blanche, on voit bientôt paraître une image de même forme que l'objet mais *verte*, c'est-à-dire de la couleur complementaire du rouge. — Réciproquement à la contemplation d'un objet vert succède une image rouge. Si l'objet est jaune ou bleu, l'image subséquente est violette ou orangée, et vice-versà.

Ces apparences singulières sont soumises à des lois que Plateau a étudiées en détail et dont voici les plus importantes :

1° Les images qui succèdent à la contemplation d'un objet coloré présentent ordinairement des disparitions et des réapparitions alternatives : on peut même voir reparaître une ou plusieurs fois l'impression primitive. C'est ainsi qu'après avoir regardé assez longtemps un objet rouge, on peut ensuite voir se projeter sur une surface blanche une image verte, remplacée bientôt par une image faible et fugitive, après quoi reparaît l'image verte, suivie de nouveau de l'image rouge, ainsi de suite. Plateau a vu reparaître ainsi le rouge jusqu'à cinq fois.

L'auteur croyait d'abord que la teinte de l'image accidentelle est toujours complémentaire de celle de l'objet préalablement contemplé; mais il a reconnu en 1875 (11) que la teinte accidentelle observée dépend des yeux de l'observa-

teur. Brücke avait déjà fait une remarque semblable dès 1865;

2° Les images accidentelles se produisent absolument de la même manière quand, après la contemplation prolongée de l'objet coloré, on ferme les yeux en ayant soin de les couvrir complètement d'un mouchoir sur lequel on applique les mains..

Cette propriété des images accidentelles est d'une importance capitale, comme nous le verrons bientôt.

3° L'image accidentelle paraît plus ou moins grande selon la distance sur laquelle on la projette : si la surface de projection est à la même distance de l'œil que l'objet, l'image se montre de la même grandeur que cet objet ; si la surface est plus ou moins éloignée que l'objet, la grandeur de l'image semble augmentée ou diminuée proportionnellement.

Cette loi, que le P. Scherffer avait déjà vérifiée en 1775 par des expériences directes, a été appliquée par l'auteur à une recherche fort curieuse (12), à savoir à une évaluation approchée de la distance à laquelle nous jugeons la lune.

On choisit, à l'époque de la pleine lune, un lieu d'observation suffisamment découvert, mais où se trouve au moins un mur éclairé soit par la lune, soit par les réverbères. Si le ciel est serein, on tient les yeux fixés pendant dix à vingt secondes sur une tache centrale de l'astre, puis on se tourne rapidement vers le mur en question pour y projeter l'image accidentelle sombre du disque lunaire. Si cette image paraît plus petite que l'astre on s'éloigne davantage du mur; on s'en rapproche dans le cas contraire. Quand on juge qu'il y a égalité entre les deux diamètres, il suffira de mesurer la distance qui nous sépare du mur pour avoir la distance à laquelle nous rapportons la lune;

4° Les couleurs accidentelles se combinent entre elles comme les couleurs réelles, c'est-à-dire que du rouge et du bleu donnent du vert, etc. ;

5° Les couleurs accidentelles se combinent avec les couleurs réelles comme ces dernières entre elles; par exemple, du rouge accidentel et du bleu réel donnent du violet, etc.

Toutes les apparences qui succèdent à la contemplation d'un objet coloré offrent, d'après Plateau, les caractères suivants: persistance généralement très courte de l'impression primitive; apparition de l'image accidentelle; ordinairement disparitions et réapparitions successives et plus ou moins nombreuses de cette image accidentelle, et, dans certains cas, apparitions alternatives de l'impression primitive et de l'image accidentelle.

Passant alors en revue les diverses hypothèses imaginées par les physiciens pour expliquer ces singuliers phénomènes, il insiste surtout sur celle du P. Scherffer; elle consiste à supposer que l'action soutenue des rayons d'une certaine couleur sur une partie de la rétine en diminue momentanément la sensibilité pour les rayons de cette couleur, et qu'ainsi les yeux portés sur une surface blanche ne sont plus sensibles qu'à la couleur complémentaire de celle qui a *fatigué* l'organe. Tout en reconnaissant que cette théorie, défendue aussi par Fechner, rend compte d'un grand nombre de faits, Plateau en signale plusieurs autres, et des plus importants, qu'elle est impuissante à expliquer, par exemple la production des couleurs accidentelles dans l'obscurité la plus complète, la combinaison des couleurs accidentelles avec les couleurs réelles, la marche en apparence irrégulière du décroissement que présentent les images accidentelles.

Écoutons maintenant l'explication proposée par Plateau :

« Pendant la contemplation d'un objet coloré, la rétine » exerce une réaction croissante contre l'action de la lumière » qui la frappe, et tend à se constituer dans un état opposé. » Conséquemment, après la disparition de l'objet, elle prend » spontanément cet état opposé, d'où résulte la sensation de » la teinte accidentelle ; puis elle revient au repos en détermi- » nant, dans l'impression, une sorte d'état oscillatoire en » vertu duquel cette impression tend à passer alternative- » ment de la teinte accidentelle à la teinte primitive, et vice- » versâ. Il en est de l'état physiologique de la rétine après » l'action prolongée de la lumière à peu près comme de » l'état d'un corps qui, écarté d'une position d'equilibre » stable puis abandonné à lui-même, revient au repos par » une suite d'oscillations décroissantes. »

Le principe de la réaction, énoncé par Plateau, explique très simplement tous les caractères des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation d'un objet coloré ; il s'applique, du reste, immédiatement aux impressions du tact : « Après m'être tenu, dit Plateau, pendant quatre ou cinq » minutes, les extrémités de deux doigts posées contre » le bord d'une table, de manière à leur donner pendant » tout ce temps la sensation d'un objet saillant, je les trans- » portai sur la partie plane de la table, en appuyant un peu, » et j'éprouvai alors absolument la même sensation que si » la table eût présenté un creux en cet endroit : c'était donc » une sensation opposée, et l'illusion était parfaite. Je pro- » duisis l'effet contraire en appuyant le doigt sur une fente » ou mieux sur un trou circulaire de cinq ou six millimètres, » percé dans une planche, et en transportant ensuite ce » même doigt à côté sur la surface plane qui me parut alors » présenter une saillie. Plusieurs personnes ont répété ces » expériences avec le même succès. »

Mais le programme de recherches que s'était proposé Plateau était loin d'être exécuté : après avoir examiné les apparences qui succèdent à la contemplation des objets colorés, l'auteur s'attacha pendant longtemps à l'étude de l'*irradiation* (13), c'est-à-dire du phénomène en vertu duquel un objet lumineux environné d'un espace obscur paraît plus ou moins amplifié. Qui ne connaît, par exemple, l'apparence que manifeste la lune, quand elle se montre sous la forme d'un croissant et laisse distinguer en même temps le reste de son disque faiblement éclairé par la lumière cendrée? Le contour extérieur de la portion lumineuse semble présenter alors une forte saillie sur celui de la portion obscure.

Autrefois il régnait parmi les astronomes une forte divergence d'opinion relativement à l'existence même de l'irradiation. On pouvait donc se demander : cet effet physiologique est-il réel et facile à constater? La réponse est positive et Plateau le prouve d'une manière claire et concluante. L'irradiation peut-elle être mesurée avec quelque précision? Sans doute, et à cette fin, l'auteur imagine un appareil aussi simple qu'ingénieux : c'est une plaque rectangulaire de cuivre noirci, ayant environ un millimètre et demi d'épaisseur, dix centimètres de hauteur et huit de largeur; on trace sur la plaque des lignes parallèles aux bords, de manière à former à la surface quatre cases rectangulaires égales; deux de ces cases, opposées par le sommet, sont enlevées ensuite à l'emporte-pièce; il reste alors deux rectangles pleins, l'un par exemple en haut et à gauche, l'autre en bas et à droite; ce dernier est rendu mobile, et peut être déplacé quand on le fait glisser, à l'aide d'une vis micrométrique, le long de deux coulisses fixées à la plaque, parallèles entre elles et à la direction du bord supérieur ou inférieur de la plaque.

L'appareil, ainsi constitué, est placé verticalement devant une fenêtre : on fait en sorte qu'il se projette sur le fond éclairé du ciel; alors l'irradiation de l'ouverture rectangulaire pratiquée vers le haut de la plaque, déplace vers la gauche de l'observateur le bord vertical de l'écran fixe adjacent; en même temps, l'irradiation de l'ouverture inférieure déplace en sens contraire, c'est-à-dire vers la droite de l'observateur, le bord vertical de l'écran mobile. Lorsque les deux bords ainsi déplacés en apparence, ont été amenés par le jeu de la vis micrométrique, l'un au-dessus de l'autre sur une même verticale, il suffit de mesurer l'écartement de ces deux bords dans l'espace, pour apprécier avec une grande exactitude la valeur de l'irradiation observée. Il suffit, en effet, de diviser la moitié de l'écartement par la distance de l'œil de l'observateur à l'appareil pour obtenir la grandeur angulaire de l'irradiation

C'est à l'aide de cet appareil que Plateau est parvenu à des lois bien remarquables et dont voici les plus intéressantes :

L'irradiation se manifeste à toute distance de l'objet qui la produit, depuis la plus courte distance de vision distincte jusqu'à un éloignement quelconque.

La largeur absolue qu'on attribue à la radiation est, toutes choses égales d'ailleurs, proportionnelle à la distance qui existe ou qui nous paraît exister entre l'objet et nous.

L'irradiation augmente avec la durée de la contemplation de l'objet; elle varie beaucoup d'un jour à l'autre, chez le même individu et pour un objet d'un même éclat.

L'irradiation moyenne, développée par un même éclat, est très différente d'un individu à l'autre.

L'irradiation croît avec l'éclat de l'objet, mais suivant une loi beaucoup moins rapide.

Lorsque le champ qui environne l'objet n'est pas complètement noir, l'irradiation développée le long du contour de cet objet est diminuée, et cela d'autant plus que l'éclat du champ approche davantage d'être égal à celui de l'objet. Si cette égalité a lieu, l'irradiation s'évanouit.

Deux irradiations en regard et suffisamment rapprochées éprouvent l'une et l'autre une diminution. Cette diminution est d'autant plus considérable que les bords des espaces lumineux d'où émanent les deux irradiations sont plus voisins.

L'auteur attachait une grande importance à cette dernière proposition : elle lui servait à l'explication de bien des phénomènes curieux; par exemple, dit-il, c'est à l'espèce de neutralisation de deux irradiations voisines que nous sommes redevables de pouvoir distinguer, même à la clarté du soleil, les traits les plus fins de l'écriture la plus déliée, d'apercevoir un cheveu, même un fil de cocon projeté sur le ciel, etc. : car l'irradiation, même à la distance de la vision distincte, serait beaucoup plus que suffisante pour effacer complètement ces objets si minces, si les empiètements qui tendent à se produire des deux côtés n'éprouvaient une diminution considérable.

Les limites assignées à cette notice ne me permettent pas de suivre l'auteur dans les beaux développements de son travail et dans la description des faits vraiment remarquables qui servent à appuyer sa thèse; ces faits n'ont jamais été mis en doute, même aujourd'hui où l'on a montré que certains phénomènes astronomiques attribués par Plateau à l'irradiation sont de simples effets de diffraction.

La cruelle infirmité dont l'auteur a été frappé en 1843 l'a mis alors dans l'impossibilité d'étudier en détail les autres appa-

rences accidentelles de simultanéité; mais il avait exposé ses idées générales dans un supplément au *Traité de la lumière* de Herschel. Voit-il avec Rumford une ombre rouge produite sur un papier blanc éclairé par la lumière verte? ou bien constate-t-il d'après Meunier, que si l'intérieur d'un appartement n'est éclairé que par la lumière du soleil transmise au travers d'un rideau d'étoffe colorié et percé d'une petite ouverture, l'image de celle-ci sur un papier blanc paraît vivement colorée d'une teinte complémentaire de celle du rideau? enfin répète-il les expériences de Prieur de la Côte-d'or, du Dr Smith, de M. Chevreul? il rattache tous les effets observés à un seul et même principe:

Lorsque nous regardons directement ou indirectement un espace coloré, il se manifeste au dehors de son contour et jusqu'à une distance assez grande, l'apparence plus ou moins prononcée d'une couleur complémentaire de la sienne; le noir et le blanc sont assimilés dans ce cas à deux couleurs complémentaires l'une de l'autre.

Si deux espaces colorés sont voisins l'un de l'autre, l'effet est alors réciproque eu égard à l'étendue et à l'éclat de chacun des deux objets.

Il explique ainsi bien simplement les applications nombreuses des couleurs accidentelles dans l'art d'assortir les teintes, applications indiquées par M. Chevreul : arrangement du mobilier, des tentures, disposition des fleurs dans un jardin, choix des couleurs des vêtements, etc. C'est encore par l'influence de la différence d'éclat qu'il rend compte de la manière de juger l'effet d'un tableau en le regardant à travers un tube noir, de l'effet magique du diorama et en général de tous les effets des décorations théâtrales.

En comparant les résultats obtenus quant aux couleurs

accidentelles qui accompagnent la contemplation des objets colorés, Plateau fait remarquer qu'à partir du contour coloré, l'impression réelle se propage jusqu'à une certaine distance ; au delà se développe la couleur accidentelle, et plus loin encore, la couleur réelle de l'objet se développe parfois de nouveau. C'est ce qui lui permet de faire ce rapprochement fort ingénieux, savoir que les phénomènes des couleurs accidentelles simultanées sont pour ainsi dire relativement à l'*espace* ce que les couleurs accidentelles par succession sont par rapport au *temps*. Suivons le raisonnement de l'habile physicien :

« Lorsque la rétine, après avoir été excitée pendant un
» certain temps par la lumière émanée d'un objet, est subite-
» ment soustraite à cette action, l'impression persiste encore
» pendant quelques instants; de même, pendant que la
» rétine est soumise à l'action de la lumière émanée d'un
» objet, l'impression s'étend jusqu'à une petite distance
» autour de l'image de cet objet. D'une part, la persistance
» de l'impression primitive et les couleurs accidentelles de
» succession constituent le passage de l'état d'excitation
» d'une portion de la rétine à l'état normal, lorsqu'on envi-
» sage ce passage selon *le temps*. D'autre part, l'irradiation
» et les couleurs accidentelles simultanées constituent le
» passage de l'état d'excitation de cette même portion de la
» rétine à l'état normal quand on considère ce passage selon
» l'*espace*. »

Malgré la simplicité du point de vue sous lequel Plateau avait réuni tant de phénomènes différents entre lesquels on n'avait aperçu jusque-là aucun lien, il s'éleva bientôt des objections assez nombreuses; mais aucune ne portait sur le principe général lui-même; la plupart des critiques n'avaient

été suggérées à leurs auteurs que par des faits faussement interprétés ou même par l'ignorance des détails de la théorie mise en suspicion. Aussi Plateau réussit-il aisément à réfuter les arguments qu'on lui avait opposés; mais l'avenir réservait, comme nous le verrons, des attaques plus vives et plus puissantes contre les idées du physicien belge.

La santé générale de Plateau était à peine rétablie après la terrible affection qui l'avait complètement privé de la vue, lorsque l'infatigable chercheur fit connaître une série d'applications curieuses de la persistance des impressions de la rétine : tantôt il fournit le moyen de faire passer une teinte à une autre par les nuances intermédiaires d'une extrême suavité; tantôt il invente différents systèmes d'anorthoscopes par lesquels il parvient aux anamorphoses les plus variées et les plus intéressantes; tantôt enfin il décrit une combinaison du fantascope et de l'anorthoscope, grâce à laquelle l'apparence de la vie et des mouvements des figures dessinées peut être observée directement et par plusieurs personnes à la fois.

Je ne puis m'empêcher de rappeler ici le résultat produit par l'un des disques de Plateau : « l'image représente une » tête de démon s'inclinant vers un feu de charbon, puis se » redressant pour reprendre haleine, s'inclinant de nouveau » pour souffler, et ainsi de suite..... » A la prière de Plateau, son ami Madou avait bien voulu dessiner le modèle de la tête, prise au moment où elle souffle avec le plus de force : l'ingénieux physicien augmenta ensuite convenablement les dimensions du dessin, et transporta la figure dans l'un des compartiments du disque; « les autres étaient » occupés par des figures modifiées graduellement et exé- » cutées avec le plus grand soin; soumis ensuite à l'effet

» combiné du phénakisticope et de l'anorthoscope, tous ces
» dessins se résolvaient en un petit souffleur animé en appa-
» rence, et capable d'exciter une véritable admiration chez
» toutes les personnes qui voyaient fonctionner l'appareil ».

Enfin, parmi les applications intéressantes de la persistance des impressions de la rétine, Plateau a fait connaître une illusion très bizarre et d'une grande importance au point de vue physiologique : sur un disque de carton, on construit deux spirales d'Archimède parallèles et formant par leur ensemble une bande blanche de deux millimètres de largeur; le fond du disque est ensuite complètement noirci; on le fait tourner alors avec une vitesse de six à sept tours par seconde, et on le regarde, en tenant les yeux fixés sur son centre, pendant un temps suffisant mais trop court pour blesser la vue ; si l'on porte, aussitôt après, les yeux sur un autre objet quelconque, sur le visage d'une personne par exemple, il se manifeste un effet bien singulier : la tête de la personne paraît pendant un moment aller en rapetissant. Une rotation préalable du disque en sens contraire donne lieu à un effet opposé, c'est-à-dire que la tête de la personne semble aller en grossissant.

Cette illusion rappelle les apparences observées après que les yeux ont reçu l'impression prolongée d'objets animés d'un mouvement réel ou supposé de translation rapide Qui n'a remarqué en effet, après avoir été transporté en voiture, les objets qui bordent la route et passent rapidement à côté de la voiture, paraissant, dès qu'elle s'arrête, animés d'un mouvement en sens contraire? Même illusion après qu'on a tourné pendant quelques instants sur soi-même. Dans le cas du disque, l'apparence réitérée de l'agrandissement des anneaux blancs produits par les diverses portions de la bande en

spirale est suivie pareillement d'une illusion opposée, c'est-à-dire d'un rapetissement. Comme le dit à juste titre l'auteur que nous citons presque textuellement, « la tendance de » l'organe à nous donner la sensation d'un mouvement con- » traire à celui dont il a reçu l'impression prolongée, peut » être considérée comme un fait général ».

Comment ne pas regarder ce fait comme un nouvel argument en faveur du principe des oscillations des impressions, principe qui sert de base à la théorie proposée par Plateau pour rendre compte des couleurs accidentelles?

Toutefois cette théorie, après avoir été adoptée en France (14), a été fortement attaquée en Angleterre par Brewster (15) et en Allemagne par plusieurs physiciens, surtout par M. Fechner (16) qui défend les idées du P. Scherffer; M Helmholtz lui-même se range parmi les adversaires de Plateau. A ceux qui soutiennent que l'apparence d'une teinte accidentelle est due simplement à la fatigue de l'organe visuel, le physicien belge répond que cette apparence se produit même dans l'obscurité la plus complète; lui objecte-t-on que les yeux perçoivent de faibles sensations de lumière dans cette dernière condition, Plateau prouve d'une manière saisissante que la lumière propre de l'œil admise par Fechner et Helmholtz est perçue par quelques personnes sans doute, mais n'existe absolument pas pour beaucoup d'autres. A tous ses contradicteurs enfin, il oppose l'état oscillatoire succédant à une impression prolongée et subitement interrompue.

En 1876 (17), Plateau a examiné les théories avancées par les physiciens qui n'admettaient pas la théorie de la propagation de l'impression dans le phénomène de l'irradiation. Arago, Fechner, Fliedner, Cramer, Burckhardt, Volkmann et

Helmholtz l'attribuent à certains défauts de la vision; Powell et André regardent au contraire l'irradiation comme un simple effet de diffraction.

Plateau soumet chacune de ces explications à l'épreuve de l'expérience, et, sauf la dernière, les réfute de la manière la plus sérieuse. Serait-il vrai de dire que l'irradiation est due à l'action combinée de la diffraction et de la propagation de l'impression? C'est ce que l'avenir décidera.

Comme l'a très bien dit M. le professeur Delsaulx dans ses Notices remarquables sur les travaux scientifiques de Joseph Plateau, le physicien belge « a eu de nombreux adversaires » sur le terrain de la théorie, il leur résista avec honneur, » souvent avec succès Mais sur le terrain des faits, disons- » le à sa louange, il n'eut jamais de contradicteur. Ses études » expérimentales sur les apparences visuelles sont un modèle » achevé de méthode dans la recherche; de perspicacité dans » l'analyse, de précision dans les mesures et de simplicité en » même temps que de clarté dans l'exposition. Il n'est point » de travaux, dans nos grandes collections académiques, » capables de former aussi sûrement et aussi rapidement à » l'art de l'expérimentation, un jeune homme désireux de » contribuer au progrès des sciences.

» Rien de plus touchant que de lire, dans l'avant-propos » de la Bibliographie analytique des principaux phénomènes » de la vision (18), ouvrage monumental, publié par ses soins » et ceux de ses amis à la fin de sa vie, les conseils qu'il » donne aux physiciens pour les prémunir contre le funeste » accident dont il fut la victime.

» « Les expériences qui provoquent les phénomènes suc- » » cessifs à la contemplation d'objets brillants sont dange- » » reuses; c'est à la suite d'une expérience imprudente de

» » ce genre, que s'est développé chez moi le germe de l'affec-
» » tion qui a fini par me priver complètement de la vue; je
» » ne saurais donc engager trop fortement les physiciens et
» » les physiologistes à s'abstenir de semblables essais, qui
» » ne présentent qu'un intérêt bien minime à côté des maux
» » qu'ils peuvent entraîner; les observations faites jusqu'ici
» » sont d'ailleurs assez multipliées pour qu'on se dispense
» » d'en entreprendre de nouvelles. »

IV.

Recherches de Plateau sur l'équilibre des liquides soustraits à l'action de la pesanteur.

En 1840, Plateau fit une observation fortuite qui lui donna l'idée d'une expérience devenue célèbre : son préparateur avait versé un peu d'huile grasse dans un vase contenant un mélange d'eau et d'alcool; le professeur vit avec surprise les petites masses d'huile affecter la forme sphérique; aussitôt il appliqua sa maxime consistant *à s'étonner à propos;* il fit du fait observé le sujet de longues réflexions et conçut un système d'expériences qui devait être appelé au plus brillant avenir. En 1842, l'habile et ingénieux physicien présenta à l'Académie un *Mémoire sur les phénomènes d'une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur*.

Pour soustraire une masse liquide d'un grand volume à l'action de la pesanteur, Plateau fit à dessein ce que son préparateur avait fait par hasard et sans but; il introduisit une huile grasse au milieu d'un mélange d'eau et d'alcool en proportions convenables. Rien d'aussi simple que le raisonnement qui lui servit de guide : d'une part, sous même

volume, le poids de l'huile est intermédiaire entre ceux de l'eau et de l'alcool; d'autre part, la liqueur alcoolique ne se mêle pas à l'huile; de là cette conséquence immédiate que si les proportions d'eau et d'alcool sont convenablement choisies, le volume de l'huile introduite pèsera précisément autant que le liquide alcoolique déplacé, et sera libre d'obéir à ses attractions propres ainsi qu'aux autres forces mises en jeu. Voilà comment, dit Plateau, on obtient le singulier spectacle d'une masse considérable de liquide suspendue à l'état de liberté et affectant la forme d'une sphère parfaite.

Telle est la mémorable expérience qui devait populariser le nom de Plateau dans le monde entier, et devenir une source inépuisable de recherches non seulement pour l'illustre physicien lui-même, mais encore pour de nombreux chercheurs dans le domaine de l'observation ou de la théorie! Comme l'histoire de la science en offre maint exemple, c'est un fait en apparence insignifiant, mais tombé sous les yeux d'un homme de génie, qui est devenu le point de départ d'une longue série de découvertes les unes plus belles et plus étonnantes que les autres.

Représentons-nous Plateau au moment où il vient de réaliser une grande sphère d'huile suspendue dans le liquide alcoolique et assistons par la pensée aux opérations successives auxquelles il va se livrer; autant d'opérations, autant de questions que le physicien va poser à la nature Et d'abord, grâce à une disposition très simple qu'il a imaginée, il imprime à la masse d'huile un léger mouvement de rotation. Regardez, la masse s'aplatit dans le voisinage de l'axe et se renfle à l'équateur : telle la terre à l'époque primitive où elle était fluide et tournait sur elle-même, s'est aplatie aux pôles et renflée à l'équateur!

Nouvelle opération. Il communique une vitesse graduellement croissante; bientôt la masse se creuse autour de l'axe de rotation, s'étend toujours dans le sens horizontal et se transforme enfin en un large et bel anneau. Les cieux n'offrent-ils pas l'exemple d'une formation analogue, l'anneau de la planète Saturne?

Troisième opération. Il imprime à la masse d'abord sphérique une vitesse de rotation considérable; il se forme rapidement un anneau, relié à la masse centrale par une mince pellicule. La rotation cesse brusquement Voyez-vous la pellicule se rompre, l'anneau demeurer isolé et la masse centrale affecter la forme sphérique? C'est la curieuse représentation de la planète Saturne et de son anneau.

Enfin, après un légère modification de l'appareil, l'opérateur imprime un mouvement de rotation à la masse, et, au lieu d'arrêter ce mouvement quand l'anneau est bien développé, il continue à tourner la manivelle; bientôt la pellicule centrale se rompt, de nouvelles masses d'huile sont chassées vers l'anneau, qui perd sa régularité, puis se subdivise en plusieurs masses isolées qui tournent autour de l'axe en même temps qu'elles tournent sur elles-mêmes. N'est-ce pas l'image, extrêmement réduite mais fidèle, de la formation des planètes d'après l'hypothèse de Laplace, par la rupture des anneaux cosmiques dus à la condensation de l'atmosphère solaire?

Malgré les nombreuses et frappantes analogies entre les phénomènes offerts d'un côté par de petites masses d'huile, de l'autre par les grandes masses planétaires, il y a une différence essentielle entre les forces qui sont en jeu dans les deux cas. Écoutons la déclaration expresse de Plateau :

« Les forces figuratrices d'une sphère d'huile immergée

» dans le liquide alcoolique n'émanent que d'une couche
» superficielle dont la minceur est extrême. Au contraire,
» dans une grosse masse céleste supposée fluide, l'action de
» la couche superficielle est insensible, et l'attraction effi-
» cace est l'attraction universelle en vertu de laquelle toutes
» les parties de la masse agissent les unes sur les autres,
» quelles que soient leurs distances mutuelles. Ces deux
» espèces d'attraction doivent donc produire des résultats
» différents; si toutes les deux donnent la sphère, c'est à
» cause de la symétrie parfaite de cette figure; mais, à part
» ce cas spécial, on se tromperait étrangement si l'on voulait
» tirer de mes expériences quelque induction à l'égard de
» faits astronomiques. »

Cet avis est formel; toutefois, il n'a pu empêcher les savants de faire la comparaison désavouée d'avance par l'éminent physicien.

Après avoir obtenu ces brillants résultats, Plateau interroge l'expérience à un autre point de vue : « Lorsque, dit-il, un
» liquide s'élève dans un tube par l'effet des forces capil-
» laires, son ascension est limitée par le poids de la colonne
» soulevée. Mais si l'on peut soustraire le liquide à l'action
» de la pesanteur, il devra par conséquent s'élever jusqu'au
» haut du tube, quels que soient la longueur et le diamètre
» de celui-ci, abstraction faite toutefois des petites résis-
» tances dues au frottement et à la viscosité du liquide. »
Soumise à l'épreuve de l'observation, cette déduction fut pleinement confirmée : l'huile soustraite à l'action de la pesanteur s'éleva lentement jusqu'au haut d'un tube ayant un centimètre environ de diamètre intérieur et onze centimètres de longueur.

Après la publication de ce mémorable travail, Plateau

poursuivit avec ardeur ses études dans la voie féconde qu'il venait d'ouvrir; déjà se trouvaient réunis sous sa main de nombreux matériaux destinés à la rédaction de nouveaux mémoires lorsque se déclara la cruelle maladie qui devait frapper d'une cécité complète l'éminent professeur, le zélé directeur du cabinet de physique, le chercheur infatigable, l'époux dévoué, l'excellent père de famille! L'abandon forcé de sa chaire et de son cabinet de physique, l'objet constant de ses soins et de ses soucis, la renonciation à toutes ses expériences, sa position matérielle et l'avenir de sa famille gravement compromis, telle était la triste perspective qui s'ouvrait devant lui à la fin de cette année si néfaste, 1843.

Victime de son dévouement à la science, il montra un courage, une résignation à toute épreuve; sa jeune femme l'entoura des soins les plus tendres et puisa de l'énergie dans la force d'âme de son mari. Pendant ces années, j'allais dire ces campagnes si douloureuses, la mère dévouée, la femme si rudement éprouvée fut constamment sur la brèche.

Heureusement, après tant de souffrances, le malade reprit peu à peu des forces, et bientôt il eut la satisfaction d'être délivré de toute préoccupation matérielle, de toute crainte sérieuse pour l'avenir des siens. Le 29 juin 1844, il fut nommé professeur ordinaire et, peu de temps après, un arrêté royal contresigné par l'honorable M. Rogier lui assura la jouissance de son traitement intégral : grande et noble mesure, bien digne de l'éminent homme d'État dont le pays s'honore et légitimée, du reste, par quarante années de travail et par une série de découvertes qui ont illustré la science belge dans le monde entier!

La santé de Plateau fut à peine rétablie qu'il dirigea de nouveau toutes ses idées vers les recherches qu'il avait dû si

fatalement interrompre et que désormais il ne pourrait plus reprendre qu'avec les yeux d'autrui. Mais il n'eut pas à s'appliquer l'antique adage du poète :

> Donec eris felix, multos numerabis amicos;
> Tempora si fuerint nubila, solus eris;

car bien des personnes avaient compati à ses malheurs, et plusieurs même se mirent entièrement à sa disposition au premier appel que leur adressa le physicien aveugle. Parmi ces amis dévoués, je dois citer principalement Duprez, Lamarle, Manderlier et M. Donny. Plateau leur témoigna publiquement sa vive reconnaissance : « Grâce à leur généreux concours, dit-il, la carrière de la science demeure ouverte pour moi; je puis, malgré l'infirmité dont je suis atteint, mettre en ordre les matériaux que j'ai amassés et même entreprendre des recherches nouvelles ».

Une fois en possession du moyen de soustraire un liquide à l'action de la pesanteur, Plateau ne suivit pas l'exemple de Boyle et de Segner qui avaient approché bien près du procédé du physicien belge, mais sans savoir en tirer parti (19). En 1676, Boyle avait constaté qu'une goutte d'essence de térébenthine descend à travers de l'alcool concentré en affectant une forme sensiblement sphérique; en 1751, Segner énonça le principe suivant : « une goutte liquide immergée dans un autre liquide de même densité et ne se mêlant pas à elle, prendra identiquement la même forme qu'une goutte dépourvue de pesanteur ». Or ni l'un ni l'autre n'avaient su profiter soit du fait observé, soit du principe énoncé. Plateau, au contraire, s'étonna à propos, creusa profondément la question et fut conduit aux résultats les plus remarquables.

Et quel est le point de départ de ses études? C'est la célèbre théorie de Laplace qui établit les principes suivants : tout liquide exerce sur lui-même, en vertu de sa cohésion, une pression normale à la surface libre en chaque point; la pression dont il s'agit émane d'une couche superficielle excessivement mince; enfin cette même pression équivaut à une quantité constante augmentée du produit de la courbure moyenne de la surface au point considéré par un facteur constant qui dépend de la nature du liquide.

Plateau conclut de là que la surface libre d'un liquide sans pesanteur doit avoir partout une courbure moyenne constante; dès ce moment il va rechercher non seulement les diverses figures d'équilibre possibles, mais encore soumettre la théorie de Laplace à des vérifications aussi nombreuses que décisives.

Et d'abord, la forme sphérique est-elle conforme à la condition générale? Sans doute, car la courbure y est la même partout. Et puis, est-il vrai que les actions figuratrices émanent d'une couche superficielle d'une épaisseur extrêmement minime? Oui. Car si l'on plonge entièrement un système solide quelconque suspendu à un fil de fer très mince, dans l'intérieur d'une grosse sphère d'huile en équilibre au sein du mélange alcoolique, la forme sphérique se rétablit exactement, du moins à partir d'une petite distance du fil métallique. Au contraire, il suffit de mettre en contact avec la sphère d'huile une plaque de fer préalablement huilée pour qu'on voie immédiatement la masse s'étendre sur la plaque et affecter une figure toute différente.

Après avoir décrit ces faits et bien d'autres encore pour vérifier le principe de la couche superficielle active, il passe à celui des pressions qu'elle exerce : une plaque circulaire

percée qu'il fait pénétrer par son bord dans une sphère d'huile d'un diamètre moindre, est garnie d'abord de deux segments sphériques inégaux; mais bientôt le segment le plus fortement courbé chasse du liquide vers l'autre segment à travers l'ouverture de la plaque, et l'équilibre n'a lieu qu'au moment où les deux segments sont devenus parfaitement égaux.

Plateau multiplie ses expériences de vérification et parvient même, toujours en s'appuyant sur la formule de Laplace, à réaliser une lentille d'huile d'olive possédant toutes les propriétés des lentilles convergentes; elle grossit les objets vus au travers, et, comme on est maître d'en faire varier la courbure à volonté, elle peut produire tel grossissement qu'on désire.

Il étudie ensuite les surfaces sphériques concaves, et parvient à réaliser, au moyen d'une lentille convergente et d'une lentille divergente toutes les deux formées d'huile, une excellente lunette de Galilée grossissant environ deux fois les objets éloignés et donnant des images parfaitement nettes et extrêmement peu irisées.

La sphère est la seule surface fermée qui puisse limiter une masse liquide sans pesanteur; parmi les surfaces illimitées se présente d'abord le plan, dont la courbure est partout nulle; Plateau déduit de là qu'on doit pouvoir former des polyèdres entièrement liquides; il parvient en effet à réaliser le curieux spectacle de cubes, de parallélipipèdes, de prismes entièrement liquides à l'exception de leurs seules arêtes, c'est-à-dire des fils des charpentes polyédriques employées. L'ingénieux physicien ne manque pas de se servir d'un prisme triangulaire d'huile pour produire le phénomène de la dispersion de la lumière; il obtient ainsi un beau spectre solaire à l'aide d'un prisme à faces liquides.

On le voit, à peine le chercheur infatigable est-il parvenu à une déduction analytique quelconque, l'ingénieux physicien la vérifie par des expériences aussi élégantes que démonstratives.

Après la sphère et le plan, l'auteur étudie le cylindre, parce que cette surface a l'une de ses courbures nulle, l'autre constante et égale à l'inverse du rayon même du cylindre. Plateau procède à la réalisation de cette nouvelle figure, toujours dans son mélange d'eau et d'alcool. Il serait trop long de décrire ici ses expériences; je me bornerai à énoncer un des résultats les plus remarquables et les plus féconds, à savoir qu'*un cylindre liquide devient instable dès que sa longueur excède le contour de sa section droite.*

Il confirme cette proposition très importante par des expériences variées, et rappelle à ce propos la transformation d'un fil de métal fondu par une décharge électrique; le fil est changé en une série de sphères isolées; le fait était connu depuis longtemps, mais Plateau le premier en a donné la raison. La rigueur de ses déductions lui permet même d'indiquer les détails de la transformation d'un long cylindre liquide : celui-ci se convertit en une série de sphères isolées, égales en diamètre, également espacées, ayant leurs centres sur la droite qui formait l'axe du cylindre, et dans les intervalles sont rangées, suivant le même axe, des sphérules de différents diamètres; si les conditions sont normales, les sphérules sont au nombre de trois, une grosse et deux petites.

Plateau cherche alors quelles sont, parmi les surfaces de révolution, celles qui, outre la sphère, le plan et le cylindre, conviennent à une masse liquide sans pesanteur; la ligne méridienne de la première est une courbe ondulée s'étendant à l'infini le long de l'axe, dont elle se rapproche et s'éloigne

périodiquement de quantités égales ; la figure elle-même s'étend à l'infini et se compose d'une suite régulière de renflements et d'étranglements égaux ; l'auteur l'appelle *onduloïde*.

Pour passer de la réalisation d'une masse liquide cylindrique stable s'appuyant sur deux anneaux à celle d'une portion d'onduloïde, il suffit de rapprocher les anneaux, ce qui amène un segment renflé d'onduloïde, ou bien de les écarter, et alors la figure obtenue est un segment étranglé d'onduloïde dont le cercle de gorge occupe le milieu. Dans les deux cas, les portions du liquide qui s'appuient sur les anneaux sont terminées par des calottes sphériques convexes.

Si le rapport de la distance des anneaux à leur diamètre est inférieur à deux tiers, et qu'on ait réalisé pour cette distance un segment étranglé, on peut transformer les calottes sphériques convexes par des bases planes, en enlevant graduellement de l'huile au moyen d'une petite seringue en verre. La ligne méridienne de la surface ainsi obtenue est une chaînette, et la surface elle-même un *caténoïde*.

Si l'on continue l'exhaustion de l'huile, les bases de la figure se creusent et deviennent des surfaces sphériques concaves : la ligne méridienne est alors une portion d'une courbe illimitée qui se compose d'une suite indéfinie de nœuds égaux reliés par des arcs égaux, et rangés le long de l'axe de révolution.

Ainsi que Plateau le démontre aisément, les seules figures d'équilibre de révolution sont la sphère, le plan, le cylindre, l'onduloïde, le caténoïde et le nodoïde.

Allons-nous suivre l'auteur dans l'étude des propriétés de ces dernières figures ? Si les bornes que nous devons nous

assigner dans cette notice le permettaient, nous verrions que dans ces sortes de recherches, le physicien belge avait un sens géométrique exquis; comme l'a dit avec raison M. le professeur Delsaulx (20), « Plateau concevait presque sans » effort ce que le calcul analytique ne trouve qu'avec peine, » et le démontrait en le rattachant à quelque propriété phy- » sique. Ses raisonnements pleins de pénétration et de finesse » rappellent souvent à l'esprit du lecteur le coup d'œil de » Foucault, comme ses recherches expérimentales, par la » direction qu'il sait leur imprimer, éveillent tout naturel- » lement le souvenir de la méthode de Faraday .»

Mais voici que devant le chercheur infatigable s'ouvre un nouvel et magnifique champ d'exploration; partant du principe que toute figure d'équilibre en relief a sa correspondante identique en creux, il arrive à conclure qu'abstraction faite de la très faible action de la pesanteur, une lame liquide mince réalisée dans l'air doit affecter identiquement la même figure que celle d'une masse liquide pleine non pesante.

Pour étudier ses figures laminaires, Plateau invente un liquide spécial qu'il appelle *liquide glycérique :* c'est un mélange de trois volumes d'eau de savon de Marseille filtrée et de deux volumes de glycérine pure; soufflée au moyen de ce mélange, une grosse bulle peut persister pendant des heures. Un jeu d'enfant va permettre à Plateau de se livrer aux plus hautes abstractions : non seulement il déterminera la pression exercée par l'air renfermé dans une sphère laminaire, mais encore il trouvera que l'épaisseur d'une lame de liquide glycérique passant du jaune au blanc du premier ordre est égale à cent treize millioniemes de millimètre; il déduira de là une conséquence d'une haute portée, savoir que le rayon d'activité sensible de l'attraction moléculaire

de ce liquide est inférieur à un dix-sept millième de millimètre.

A propos des figures d'équilibre qui ne sont pas de révolution, Plateau énonce un principe général qui permet de réaliser à l'état laminaire toute surface à courbure moyenne nulle dont on connaît soit l'équation en coordonnées finies, soit la génération géométrique. Il réalise successivement l'héliçoïde gauche à plan directeur, les quatre autres héliçoïdes à courbure moyenne constante (de Lamarle), plusieurs surfaces à aire minimum trouvées par Scherk et par M. Catalan, et montre par de nombreux exemples que ses procédés sont d'une merveilleuse efficacité pour vérifier un grand nombre de résultats mathématiques. Il n'y a pas, à notre connaissance, d'exemple où l'observation ait appuyé la théorie sous des formes plus ravissantes! Quoi de plus beau, aux yeux d'un mathématicien, que ces légères figures parées des plus brillantes couleurs, et douées malgré leur fragilité extrême, d'une étonnante persistance! Je n'oublierai jamais le ravissement où était plongé le savant général Ménabréa, lorsque, dans une conférence donnée à Paris en 1864 par l'abbé Moigno, j'avais reproduit quelques expériences avec les charpentes métalliques de Plateau : il ne pouvait se lasser d'admirer la perfection des surfaces dessinées par le liquide et se demandait sans cesse comment un physicien privé totalement de la vue avait pu obtenir d'aussi magnifiques résultats.

Plateau étudie ensuite les systèmes laminaires, c'est-à-dire les combinaisons des lames entre elles; mais avant de décrire ses expériences, il rappelle que la couche superficielle des liquides possède une propriété singulière consistant en ce qu'elle se trouve dans un état continuel de tension, et, par

suite, fait incessamment effort pour se contracter. Cette propriété merveilleuse, dont l'idée a été émise pour la première fois par Segner, a été invoquée par Leidenfrost en 1756, admise par Monge en 1787 et par Young en 1805 et rejetée pour ainsi dire par Laplace en 1813; mais l'existence de la tension a été démontrée analytiquement par Mossotti en 1843, rendue manifeste par Henry en 1844, heureusement appliquée et mesurée par Hagen en 1845 et 1849, démontrée de nouveau théoriquement par Lamarle en 1864, établie enfin d'une manière certaine par deux expériences de Dupré de Rennes en 1865, l'une faite sur une lame liquide, l'autre sur la surface libre d'une masse liquide pleine. Depuis lors le principe de la tension a servi de point de départ à un grand nombre de recherches intéressantes.

Plateau démontre la nécessité d'une tension superficielle en invoquant la pression capillaire exercée par une surface liquide courbe: déjà Mossotti avait établi la même propriété en s'appuyant sur un théorème de statique d'après lequel toute surface courbe soumise en tous ses points à une pression normale proportionnelle à la courbure moyenne de la surface en ce point, éprouve nécessairement une tension superficielle constante dans toute son étendue, et réciproquement, toute surface soumise à une tension superficielle constante, éprouve en chaque point une pression égale au double produit de la tension par la courbure moyenne de la surface en ce point.

Ce théorème me paraît inattaquable, même quand on l'applique aux liquides dans une mesure compatible avec la nature de ces corps, et démontre d'une façon péremptoire que la tension superficielle et la pression normale entraînent l'une l'existence simultanée de l'autre; on peut donc s'étonner à

bon droit que Laplace, après avoir magistralement démontré l'existence et déterminé la valeur de la pression normale exercée par une surface liquide courbe, n'en ait pas déduit comme conséquence nécessaire la force contractile de la couche superficielle, et même ait voulu jeter des doutes sur la réalité de cette force défendue par Young. Sont-ce les réserves exprimées par l'illustre auteur de la *Théorie de l'action capillaire,* qui font persister encore aujourd'hui plusieurs physiciens à regarder la tension superficielle des liquides comme une conception commode mais non fondée? Je suis porté à le croire, car ils n'appuient leur opinion sur aucun argument direct, et se contentent de mettre en avant la possibilité d'expliquer tous les phénomènes capillaires à l'aide des pressions de Laplace ou de la théorie de Gauss; mais cet argument n'a, selon nous, aucune valeur absolue, puisque la tension superficielle et la pression normale n'existent jamais l'une sans l'autre.

C'est la coexistence de ces deux forces qui a guidé Plateau dans l'étude de ses charmants systèmes laminaires qu'on obtient en plongeant dans le liquide glycérique des charpentes en fils de fer dessinant les arêtes d'un polyèdre régulier quelconque. Par exemple, si l'on plonge dans le liquide glycérique la charpente du tétraèdre régulier et qu'on l'en retire au bout de quelques secondes, on la trouve occupée par un assemblage de six lames partant respectivement des six arêtes du tétraèdre, et aboutissant toutes à un même point qui n'est autre que le centre de gravité de la figure; les lames sont planes, et par conséquent leurs intersections sont droites. Dans la charpente cubique, le système laminaire est formé de douze lames partant respectivement des douze arêtes solides et aboutissant à une lamelle centrale quadrangulaire. Ces

systèmes laminaires sont vraiment admirables ; ils sont d'une régularité parfaite, leurs arêtes liquides ont une finesse extrême, et leurs lames étalent après quelque temps les plus riches couleurs.

Plateau a découvert les lois qui régissent la disposition des lames d'un système laminaire quelconque ; voici les principales :

1° De chaque arête de la charpente solide part une lame ;

2° A une même arête liquide n'aboutissent jamais que trois lames, et celles-ci font entre elles des angles égaux à 120° ;

3° Les arêtes liquides qui aboutissent à un même point dans l'intérieur d'un système quelconque sont toujours au nombre de quatre, et forment entre elles des angles égaux à 109°28'.

Ces lois ont été rattachées plus tard par Ernest Lamarle (21) à un seul et même principe, savoir : *Dans tout système laminaire en équilibre stable, la somme des aires des lames est un minimum*. Ce principe lui-même ne constitue-t-il pas une conséquence immédiate de l'action de la force contractile? Nous croyons pouvoir affirmer que les physiciens qui ont jeté quelque doute sur l'existence réelle de la tension des liquides, ou bien n'ont pas lu les Mémoires de Plateau et de son savant collaborateur Lamarle, ou bien ne les ont pas étudiés sans idée préconçue.

Plateau a appliqué d'une façon curieuse sa théorie à la mousse formée sur certains liquides tels que le vin de Champagne, la bière, l'eau de savon, etc., et constituée par une foule innombrable de cloisons. Est-ce le hasard qui préside à la formation d'un pareil assemblage? Non, car toutes les cloisons se joignent partout trois à trois et toutes les arêtes

liquides sont partout distribuées de manière qu'il y en ait toujours quatre aboutissant à un même point, avec une symétrie parfaite d'orientation.

De même que les abeilles construisent leurs rayons avec le moins de matière possible pour l'espace dont elles disposent, de même les lames liquides obéissent toujours à leur force contractile, et dans les deux cas la disposition des cloisons est soumise aux mêmes lois. Admirable manifestation de la puissance de l'Être suprême, qui fait des géomètres d'un simple assemblage de lames liquides comme d'un modeste essaim d'abeilles !

L'auteur expose ensuite la théorie de la génération des lames liquides, les différents moyens de les produire et les particularités qu'elles présentent; il cherche les causes d'où dépendent leur naissance et leur durée; il établit à ce propos un principe fort curieux et tout à fait inattendu :

La couche superficielle des liquides a une viscosité propre, indépendante de la viscosité de l'intérieur de la masse; dans certains liquides, cette viscosité superficielle est plus forte que la viscosité intérieure, et souvent de beaucoup, comme dans l'eau et surtout dans une solution de saponine; dans d'autres liquides elle est, au contraire, plus faible que la viscosité intérieure, et souvent aussi de beaucoup, comme dans l'essence de térébenthine, l'alcool, etc.

Nous fatiguerions l'attention du lecteur si nous voulions passer en revue toutes les questions traitées par Plateau dans la suite de onze Mémoires, questions dont il a coordonné l'histoire et les solutions dans un ouvrage capital intitulé : *Statique expérimentale et théorique des liquides soumis aux seules forces moléculaires.*

Les recherches de Plateau dans ce domaine où il régnait

en maître ont répandu sa renommée scientifique dans les deux mondes; elles ont provoqué un grand nombre de travaux sur les phénomènes capillaires; à l'étranger comme en Belgique, les savants ont reconnu unanimement l'étonnante beauté des expériences du physicien belge, leur haute importance pour la physique moléculaire et leur fécondité incontestable.

V.

Travaux de Plateau sur des sujets divers.

Nous venons d'indiquer les champs d'exploration où Plateau a recueilli ses plus belles et plus grandes découvertes; mais l'œuvre scientifique de l'auteur est plus vaste encore: elle comprend en outre une série bien longue de travaux sur des sujets divers; nous allons les passer rapidement en revue.

En 1830, lors d'un séjour à Spa, Plateau fut mis en rapport avec l'administration communale par le docteur Dardonville, qui devint bientôt son beau-frère, et reçut la mission de faire l'analyse chimique des eaux minérales de la localité; le manuscrit contenant les détails des opérations fut déposé en 1831 entre les mains des magistrats de la ville, mais, sans doute à cause des troubles de la révolution qui éclatèrent vers cette époque, le Mémoire demeura dans les archives de la commune sans être livré à la publicité; on n'en trouvait que des résumés ou des extraits parfois inexacts dans les petits ouvrages qu'on vendait aux étrangers venus pour visiter les eaux de Spa. Exclusivement absorbé depuis ce temps par des recherches de physique, Plateau avait lui-

même à peu près oublié son travail, lorsqu'à l'occasion d'un second séjour à Spa en 1843, il eut l'idée de redemander son manuscrit pour le présenter à l'Académie et en proposer la publication dans les Mémoires de la classe des sciences.

Dans la préface du travail imprimé en 1844, l'auteur fait remarquer que, malgré les soins donnés à la partie quantitative de son analyse, on ne doit regarder ses résultats que comme se rapportant à l'état des eaux à l'époque où elles avaient été puisées; car les proportions des substances qu'elles tiennent en dissolution varient beaucoup sous les diverses influences atmosphériques; c'est ce qui a été confirmé par les analyses faites postérieurement; celles-ci ont montré de plus combien les opérations de Plateau avaient été consciencieuses, et que, pour être avant tout physicien, il n'en savait pas moins manier la cornue et les réactifs du chimiste (22).

En 1836, l'attention de Plateau fut attirée par une lame d'eau s'écoulant à travers une fente pratiquée dans une porte d'écluse; à cette occasion il se demanda quelle serait la figure de la nappe liquide qui s'écoulerait par une fente étroite, rectiligne et verticale, partant du fond d'un réservoir et s'élevant jusqu'au niveau du liquide. Il soumit le problème au calcul, en faisant abstraction de la résistance de l'air, des actions capillaires exercées par les bords de la fente, et des actions mutuelles des diverses parties de la nappe; il fut conduit à ce résultat curieux que la portion formant la limite extérieure de la nappe, produite par l'ensemble de tous les filets liquides partis d'une fente infiniment étroite, est une ligne droite inclinée à 45° sur la verticale.

Bientôt la question fut généralisée, et transformée par Le François en un problème intéressant de mathématiques

appliquées, et les principaux résultats du calcul furent vérifiés expérimentalement par Plateau et son collaborateur.

Les lois les plus simples peuvent parfois donner lieu aux conséquences les plus singulières et les plus inattendues ; en voici un exemple frappant, et c'est encore à Plateau que nous le devons :

Si nous imaginons une lame polie et concave, et un rayon lumineux qui tombe obliquement sur cette lame, le rayon après s'être réfléchi une première fois pourra rencontrer de nouveau la surface polie, et se réfléchir une deuxième, une troisième fois, etc., en formant ainsi une ligne brisée s'appuyant par tous ses sommets sur la lame réfléchissante. Rapprochons maintenant le rayon de plus en plus de l'incidence rasante, et nous verrons les éléments de la ligne brisée devenir à la fois plus petits et plus nombreux; pour l'incidence rasante elle-même, c'est-à-dire si le premier rayon incident est tangent à la face intérieure de la lame, les éléments de la ligne brisée lumineuse deviennent infiniment petits et infiniment nombreux, et qu'en résulte-t-il ? Une traînée lumineuse qui glisse le long de la lame polie, tant que celle-ci ne change pas de courbure. Voilà comment Plateau a forcé la lumière, dont la propagation rectiligne dans un milieu homogène est presque un axiome, à marcher en ligne courbe et même à décrire une courbe quelconque telle qu'une portion de circonférence, de parabole, de spirale d'Archimède, etc.

L'auteur de ces jolies expériences ne manqua point de constater que le mince faisceau solaire qui avait glissé par exemple le long d'une lame semi-circulaire en acier poli était totalement polarisé dans le plan des réflexions consécutives; il tâcha même de déterminer la portion de la lame

réfléchissante qui avait suffi pour opérer cette polarisation, et parvint ainsi à comparer sous ce rapport l'acier et l'argent.

Elles sont bien simples et élégantes aussi, les expériences imaginées par Plateau pour montrer à tout un auditoire la recomposition des rayons colorés du spectre solaire, ou la destruction de la teinte résultant de deux rayons homogènes; quoi de plus instructif encore que le petit appareil inventé par lui pour montrer les propriétés du centre de gravité? C'est un système solide présentant une pointe par laquelle on peut le poser sur un petit plan horizontal, et muni d'une série de petites boules qui, mobiles à l'aide de vis de rappel, permettent de déplacer le centre de gravité dans tous les sens, et de réaliser ainsi des exemples de l'équilibre stable, instable ou indifférent.

Se propose-t-il de rendre manifeste le travail considérable qu'un liquide est capable d'effectuer en vertu de la force centrifuge qui l'anime, il prend un tube de verre ouvert aux deux extrémités, plié deux fois à angles droits, de telle sorte que la partie intermédiaire ait 35 à 40 centimètres de longueur et les deux autres chacune 30 centimètres; il fixe solidement ce tube à un support de manière que la longue branche soit horizontale et les deux autres verticales, les extrémités ouvertes étant en haut; il verse alors du mercure dans la branche horizontale et dans le tiers des branches verticales, puis imprime au système une rotation de plus en plus rapide. Et que voit-il bientôt? le liquide, obéissant à la force centrifuge qui tend à l'écarter de l'axe de rotation passant par le milieu de la branche horizontale, se sépare en ce milieu, et les deux colonnes de mercure s'éloignent de plus en plus à mesure que la vitesse de rotation augmente; ainsi se forme un espace vide entre elles et le liquide des

branches verticales s'élève graduellement; mais par là se trouvent surmontées la pression atmosphérique et la résistance due au poids du mercure; n'est-ce pas une preuve évidente de l'énergie développée par la force centrifuge du liquide?

Voici un autre genre d'expériences bien attachantes : elles sont relatives à la production des anneaux colorés. Se fondant sur la propriété que possède l'alcool de s'étaler sur l'huile d'olive, Plateau imagine un appareil fort simple qui permet de faire affluer à la surface de l'huile une quantité d'alcool venant s'étendre sur le premier liquide et y former un magnifique système d'anneaux colorés. Tout est réglé de manière que l'alcool qui disparaît par l'évaporation soit incessamment remplacé par une portion égale du même liquide, et qu'on obtienne ainsi un système permanent d'anneaux colorés des teintes les plus riches et les plus régulières. Ces expériences ont été répétées par plusieurs physiciens étrangers et ont contribué à propager dans le monde savant le principe si fécond de la tension superficielle des liquides.

Nous avons déjà appris à connaître Plateau comme chimiste; voici maintenant qu'il va nous apparaître comme mathématicien. En guise de récréation mathématique (23), il se donne un nombre impair quelconque mais non terminé par un 5, et démontre qu'on peut toujours trouver un autre nombre entier tel que le produit de celui-ci et du nombre donné soit formé uniquement de la répétition d'un même chiffre assigné d'avance. On le voit, quelle que soit la science dont il s'occupe, ses recherches portent avant tout l'empreinte de l'originalité.

Il prouve ensuite aisément que si l'on prend pour dividende un nombre formé de la répétition, en quantité indéter-

minée, d'un même chiffre quelconque, et pour diviseur un nombre impair quelconque non terminé par un 5, la division s'effectuera nécessairement, et l'on aura un quotient exact avec un dividende limité.

Il montre enfin qu'on peut former une très grande quantité de couples différents de facteurs, couples dont chacun aura pour produit un chiffre composé par exemple de 12, 18, ... chiffres 1.

Les deux petites Notes publiées à ce sujet en 1863 et 1874 ont beaucoup intéressé les savants et provoqué d'autres recherches curieuses.

Mais là ne se sont pas bornées ses publications purement mathématiques : il est parvenu à signaler aux géomètres des exemples bizarres de discontinuité en analyse : tantôt il trouve le moyen de représenter une suite de points isolés nettement séparés par des intervalles finis et rangés suivant une ligne courbe donnée d'avance ; tantôt il prouve qu'on peut obtenir autant de courbes qu'on voudra, jouissant de la propriété de s'arrêter brusquement en deux de leurs points ; tantôt enfin il déduit d'une courbe qui a un point multiple à tangentes distinctes, une autre courbe ayant un point saillant.

Le dernier procédé l'a conduit à une jolie petite découverte en analyse : il a démontré l'existence d'une espèce toute nouvelle de points singuliers qu'il a appelés *points de dédoublement* : ce qui caractérise un pareil point, c'est qu'en deçà, la courbe n'a qu'une seule branche, tandis qu'au delà elle en a deux qui s'étendent à l'infini ou bien forment une espèce de boucle après s'être réunis à une distance finie ; l'une au moins de ces branches est d'ailleurs le prolongement de la branche unique signalée d'abord.

Ce qui augmentait singulièrement la difficulté de se

livrer à des recherches d'analyse aussi abstraites, et de parvenir à des propositions originales et exactes, c'est la nécessité où se trouvait Plateau d'effectuer tous ses calculs par les seuls efforts de sa mémoire; car il ne priait ordinairement ses aides de vérifier ses résultats qu'après les avoir obtenus par lui-même et sans le secours de personne; à ce propos, je ne puis exprimer la surprise, et pourquoi ne pas le dire, les sentiments enthousiastes d'admiration qui me dominaient pendant les séances où j'ai vérifié sous sa direction, les résultats de ses méditations sur des matières aussi ardues et souvent si compliquées.

Il s'est d'ailleurs présenté une autre occasion où Plateau a donné la mesure de sa puissance d'investigation en analyse : c'était à propos d'un problème fort curieux de magnétisme. Suivant une croyance populaire bien connue, le tombeau de Mahomet serait suspendu en l'air par l'action de forts aimants : or Plateau s'est demandé si, en principe du moins, la chose était absolument impossible; et si l'on ne pourrait soutenir en l'air une aiguille aimantée sans aucun point d'appui et à l'état d'équilibre stable, par l'action de barreaux aimantés convenablement disposés. En 1864, il a fait de cette question si difficile l'objet d'un Mémoire spécial; il l'a soumise au calcul, et malgré la complication qu'elle semble présenter, il est parvenu à la résoudre d'une manière complètement générale, mais hélas! complètement négative. Par une analyse très simple et très rapide, que son excellent ami et collaborateur Lamarle ne pouvait trop admirer, surtout chez un savant placé dans des conditions aussi défavorables, il a trouvé qu'il est de toute impossibilité d'obtenir l'équilibre stable dont il s'agit, quels que soient le nombre et la distribution des barreaux. Et d'où provient cette impossibilité?

L'auteur en a découvert la cause dans la loi qui régit les actions magnétiques : il a fait voir nettement que si ces actions s'exerçaient en raison inverse d'une puissance quelconque de la distance autre que la deuxième, on réaliserait sans peine l'équilibre stable désiré.

A peine en possession de ces résultats de la théorie, l'habile mathématicien va faire place chez lui au physicien ingénieux : car il décrit plusieurs positions d'équilibre rendu stable par l'emploi d'une résistance appropriée, positions qu'il a réalisées par l'expérience et qui servent de vérification de ses formules. A cet égard, quoi de plus curieux par exemple qu'une aiguille aimantée maintenue dans la position verticale sous l'action de quatre pôles de nom contraire à celui de la portion la plus voisine de l'aiguille, pourvu qu'on empêche le déplacement horizontal de celle-ci ? Ou bien encore que l'équilibre stable d'une aiguille aimantée dont la pointe repose sur un plan horizontal, et qui demeure verticale sous l'influence des pôles de quatre aimants placés supérieurement à une distance suffisante ?

Ce travail, qui paraît avoir peu attiré l'attention des physiciens, restera néanmoins, nous en sommes convaincu, un témoignage éclatant de la profondeur des conceptions et de l'étonnante habileté du savant belge, quoique réduit par son infirmité à calculer de mémoire et à n'avoir à son service que la main d'un collaborateur.

Si nous revenons actuellement à ses recherches de physique pure, nous rencontrons une expérience qui démontre, du moins dans un cas particulier, que la vapeur d'eau visible n'existe pas à l'état de vésicules creuses, contrairement à une croyance déjà fort ancienne et qui est loin d'être déracinée. A cet effet, Plateau a recours au procédé de feu notre

excellent confrère Duprez, pour suspendre de l'eau dans un tube en verre de treize centimètres de diamètre intérieur et dont l'orifice est tourné en bas. Au-dessous de la surface libre du liquide se trouve un vase contenant de l'eau bouillante, d'où s'élève incessamment un courant à vapeur visible; dans ces conditions, jamais le liquide suspendu ne perd sa transparence parfaite, malgré la multitude de sphérules de vapeur qui viennent frapper sa surface libre inférieure, pourvu qu'on ait soin d'essuyer la paroi extérieure du tube. N'est-ce pas une preuve frappante que la vapeur dégagée ne contenait pas des sphérules remplies d'air et qu'elle était bien formée de globules pleins? Je considère cette expérience comme un argument très puissant contre l'existence si souvent invoquée de vésicules dans les nuages.

Signalons actuellement un travail publié en 1872 et qui n'est qu'une ébauche de celui que Plateau avait conçu vingt ans auparavant; ce travail concerne la mesure des sensations physiques, ainsi qu'une relation entre l'intensité d'une sensation et l'intensité de la cause qui l'a produite. Serait-il donc vrai que nos sensations physiques sont assujetties à des lois précises, absolument comme les phénomènes observés dans le monde matériel? Assurément, pareille dépendance semble fort paradoxale au premier abord; si, pour prendre un exemple d'un ordre un peu différent mais très instructif, on assure à un violoniste que les longueurs d'une corde vibrante qui correspondent aux diverses notes de la gamme telles que les exige la délicatesse de son oreille, sont données par une relation mathématique, aussitôt l'artiste va se récrier et probablement affirmer que les mathématiques et la musique ne peuvent avoir absolument rien de commun; et pourtant ces longueurs se déduisent immédiatement d'une simple

proportion, que, sans doute pour ce motif, on a nommée proportion *harmonique*.

Puisque l'harmonie musicale est soumise à des lois pareilles, comment s'étonner davantage de ce qu'une sensation physique quelconque soit susceptible d'être mesurée exactement? Dès 1853, le physicien allemand E.-H. Weber avait établi nettement que la plus petite différence perceptible entre les intensités de deux causes excitantes de même espèce est une fraction à peu près constante de l'intensité de l'une d'elles. En 1859 et 1860, Fechner avait déduit de là une relation entre l'intensité de la sensation et celle de la cause, et fourni ainsi le moyen d'évaluer avec plus ou moins de précision une sensation physique quelconque, comme Plateau en avait eu l'idée longtemps auparavant.

Sans vouloir réclamer la priorité de cette idée si féconde, le physicien belge fit connaître un principe tout à fait différent de celui qui avait servi de base à la formule de Fechner. Ce principe révèle en nous une faculté particulière d'estimation; tâchons de la caractériser en quelques mots, et, à cette fin, considérons avec Plateau les sensations lumineuses.

Quand nous disons qu'un objet est d'un gris clair, nous entendons évidemment par là que ce gris est plus rapproché du blanc que du noir, ce qui équivaut à dire que l'intensité de la sensation produite en nous est supérieure à la moitié de celle de la sensation que déterminerait un objet blanc placé dans les mêmes conditions d'éclairement. Mais, on le comprend, si l'on pouvait obtenir un gris qui semblerait aussi distant du noir que du blanc, on réaliserait ainsi une sensation dont l'intensité serait à peu près égale à la moitié de celle de la sensation produite par le blanc. Or, Plateau a prouvé que la détermination d'un gris pareil est susceptible

d'une exactitude assez grande : des essais effectués, à sa prière, par huit personnes compétentes ont rendu manifeste la faculté de juger de l'égalité de deux contrastes; on peut ainsi se procurer un gris exactement intermédiaire entre le blanc et le noir, et correspondant à l'intensité $^1/_2$, celle du blanc étant prise pour unité. On pourra de même obtenir un gris exactement intermédiaire entre le précédent et le noir, et ce second gris excitera, par conséquent, une sensation dont l'intensité sera égale à $^1/_4$. En continuant de la même manière, on obtiendra une échelle de sensation dont les intensités auront entre elles des rapports connus.

Au moyen de cette échelle, on conçoit qu'on peut trouver le rapport entre les sensations de deux teintes grises, et même entre les sensations de deux couleurs quelconques, puisque la couleur constitue une qualité absolument indépendante de l'intensité. Ce rapport est-il aussi indépendant du degré d'éclairement commun des deux teintes comparées? Plateau l'admet, et parvient ainsi à une relation d'après laquelle la sensation croîtrait suivant une progression géométrique, quand l'excitation qui l'a produite augmenterait aussi suivant une progression géométrique.

Cette relation diffère de la formule de Fechner; c'était donc à l'expérience à décider entre elles; Plateau n'a pas effectué cette vérification décisive, mais il a indiqué une méthode ingénieuse au moyen de laquelle on peut obtenir en même temps que l'échelle de teintes dont nous avons parlé, les intensités lumineuses relatives de ces différentes teintes; à l'aide de ces éléments, il serait facile de contrôler l'exactitude plus ou moins grande de la formule de Fechner ou de celle de Plateau.

Et quelle est cette méthode? Elle repose sur un principe

démontré en 1834 par Talbot et vérifié plus rigoureusement l'année suivante par Plateau lui-même : si l'on partage un disque de carton en secteurs alternativement blancs et noirs, tous les premiers étant égaux entre eux et tous les seconds étant de même égaux entre eux, et si l'on fait tourner rapidement ce disque dans son plan autour d'un axe central de manière à produire l'apparence d'une teinte grise uniforme, l'intensité lumineuse de ce gris est à celle du blanc comme la largeur angulaire d'un secteur blanc est à la somme des largeurs angulaires d'un secteur blanc et d'un secteur noir.

Une conséquence immédiate de ce principe, c'est qu'avec des portions noires de la même largeur angulaire que celle des blanches, l'intensité lumineuse de la zone grise produite est précisément la moitié de celle du blanc. La sensation correspondante est-elle alors exactement intermédiaire entre celle du blanc et celle du noir? Non assurément, car l'expérience montre que le gris obtenu est beaucoup plus rapproché du blanc que du noir; il s'ensuit que la sensation varie beaucoup moins rapidement que la cause excitante.

Pour obtenir la teinte précisément intermédiaire entre le blanc et le noir, il suffit de modifier convenablement les largeurs angulaires relatives des portions noires et blanches; le rapport des sensations sera alors $^1/_2$, tandis que celui des intensités lumineuses sera donné par la loi de Talbot.

Avant de publier ce travail, l'auteur aurait pu faire exécuter par ses collaborateurs les expériences dont il avait si bien tracé le plan ; mais la science n'y a rien perdu, grâce aux belles recherches de notre savant confrère M. Delbœuf. A l'époque où celui-ci était professeur à l'Université de Gand, il allait souvent visiter son collègue aveugle, et même travailler avec lui; un jour il fit connaître à Plateau son pro-

jet de combattre la théorie et les résultats de Fechner, et reçut alors la communication des idées de son interlocuteur; quoique guidé par des considérations absolument personnelles, M. Delbœuf devait être frappé de la justesse et de la fécondité de la méthode expérimentale indiquée par Plateau: aussi, dans le travail très remarquable qu'il a publié en 1872 sous le titre de: *Recherches expérimentales et théoriques sur la mesure des sensations, et spécialement des sensations de lumière et de fatigue*, l'excellent professeur de l'Université de Liège a tiré un brillant parti du principe de l'égalité des contrastes et découvert, d'après le jugement de Plateau lui-même, la formule qui exprime la véritable loi de la sensation.

La revue des travaux de Plateau, est-elle maintenant épuisée? Non, car je puis citer encore, entre autres, deux petites notes relatives au mouvement perpétuel: dans l'une, intitulée: *Un petit paradoxe*, il suggère un moyen, théoriquement possible, de rendre uniforme et permanent le mouvement de rotation d'une toupie, en surmontant, à l'aide d'une force naturelle et supposée constante, la résistance qui tend à ralentir le mouvement; dans l'autre, ayant pour titre: *Une petite illusion*, il décrit une expérience très élégante où l'on s'attendrait à voir se manifester un mouvement continu dans un certain sens, tandis que, en réalité, le mouvement s'opère dans le sens opposé et finit bientôt par s'arrêter. Faut-il citer encore les notes intitulées: *Quelques expériences sur les lames liquides minces*, et constituant une série de jolies perles de son riche écrin scientifique? Partout nous verrions éclater une grande originalité des idées, jointe à une simplicité vraiment surprenante dans les instruments mis en usage pour les contrôler.

A cet égard, je ne puis m'empêcher de signaler une publication de l'encyclopédie populaire ayant pour titre : *Physique*, par J. Plateau et A. Quetelet. L'une des parties, rédigée par le premier de ces auteurs, concerne les propriétés générales des corps, la statique des solides, des liquides et des gaz, et l'acoustique. Ce petit ouvrage constitue sans doute, pour l'époque où il a été écrit, l'un des livres les plus attachants et les plus instructifs qu'on puisse lire. L'auteur avait pour but de populariser les éléments de la physique, si attrayante par la variété, la beauté et le merveilleux de ses résultats, et pourtant si peu étudiée. Et comment a-t-il réussi dans son louable dessein ? En débarrassant son exposé d'une part, de l'entourage de termes, de formules et de figures mathématiques, d'autre part, de la nécessité de l'emploi d'un grand nombre d'instruments spéciaux et fort coûteux. Il s'appuie toujours soit sur des faits que le lecteur connaît, ou peut observer aisément lui-même, soit sur des expériences faciles dont les unes se font avec des objets qui sont à la portée de tout le monde et les autres, à l'aide d'instruments très simples que chacun peut construire lui-même ou se procurer presque sans frais. Est-il besoin de rappeler le légitime succès de ce livre que même aujourd'hui où la science a été vulgarisée de tant de manières, on peut consulter avec le plus grand fruit ?

On le voit, pour Plateau, travailler, c'était vivre, et réciproquement ; la veille de sa mort, il me parlait encore d'une recherche qu'il avait à cœur, et m'exprimait le vif désir de reprendre son activité habituelle. Il avait alors en portefeuille deux notes complètement achevées, que je n'ai pas manqué plus tard de présenter à l'Académie comme œuvres posthumes de l'infatigable chercheur.

VI.

Temoignages d'estime et titres honorifiques accordés à Plateau.

La brillante carrière scientifique que nous venons d'esquisser devait nécessairement faire décerner à celui qui la parcourait si dignement, d'éclatants témoignages d'estime non seulement par le monde savant, mais encore de la part du gouvernement de notre pays.

Dès le 5 avril 1834, il fut élu correspondant à l'Académie, et moins de trois ans plus tard, les suffrages de ses confrères lui valurent le titre de membre titulaire (15 décembre 1836); depuis cette époque jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle, il ne négligea aucune occasion pour soutenir la bonne renommée de la compagnie; il applaudissait toujours au succès de ses émules, encourageait les jeunes chercheurs et, chaque fois qu'il pouvait apporter une pierre nouvelle à l'édifice de la science, il s'estimait heureux d'offrir à l'Académie le fruit de ses recherches.

En 1840, Quetelet, dans son rapport décennal des travaux de l'Académie royale de Bruxelles (1830-1840), rend un brillant hommage aux publications de Plateau sur les couleurs accidentelles :

« L'ensemble de toutes les expériences, dit-il, faites avec » une adresse et une sagacité remarquables, a produit différents Mémoires qui figurent avec distinction dans nos » recueils.

» La théorie de l'auteur, qui lie ensemble tous les phénomènes de la vision et les fait dépendre d'une cause et de

» lois communes à tous, a donné lieu à différentes objections
» en France, en Angleterre et en Allemagne, et M. Plateau
» a rencontré parmi ses antagonistes deux des physiciens
» qui ont fait faire le plus de progrès à la science de l'op-
» tique, MM. Arago et Brewster. Mais ces attaques étaient
» pour notre confrère aussi glorieuses qu'une victoire, car les
» termes dans lesquels elles se faisaient, témoignaient hau-
» tement de la courtoisie de ses redoutables adversaires et
» du cas qu'ils faisaient de la partie expérimentale de son
» travail. »

La réputation qu'il s'était acquise par ces belles recherches attira sur lui l'attention du Gouvernement belge, et le 15 décembre 1841, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Pendant la maladie cruelle qui devait entraîner pour Plateau la perte totale de la vue, il recueillit des marques touchantes et unanimes de sympathie, tant de ses compatriotes que de ses correspondants étrangers : et lorsque ses forces lui permirent enfin de reprendre ses études, il eut le bonheur inestimable, nous l'avons déjà dit, mais nous nous plaisons à le répéter, de trouver autour de lui de zélés collaborateurs tels que Manderlier, Duprez, Lamarle et notre excellent confrère M. Donny; y avait-il, pour ces derniers, une façon plus noble de bien mériter de la science et de se montrer à la fois hommes de cœur et savants distingués? Mais, d'autre part, le malheureux physicien, objet de tant de respectueuse sollicitude, pouvait-il recevoir des témoignages plus précieux d'estime et d'affection?

Le 29 juin 1844, il fut promu au rang de professeur ordinaire, bien que la cécité complète dont il venait d'être frappé ne lui permît plus désormais de remplir ses fonctions; n'était-ce pas une marque touchante de la haute bienveil-

lance du Gouvernement, et l'honorable Ministre de l'Intérieur, M. Rogier qui a proposé cette promotion, pouvait-il donner une preuve plus éclatante de sa sollicitude pour le progrès des sciences?

En 1849, Plateau adressa à l'Institut de France un exemplaire de la deuxième série de ses *Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'une masse liquide sans pesanteur;* en déposant l'exemplaire sur le bureau, le secrétaire perpétuel (François Arago) s'exprima en ces termes :

« Je n'apprendrai sans doute rien aux membres de l'Aca-
» démie en disant que l'auteur du Mémoire est un physicien
» très-ingénieux, auquel on est redevable de curieuses
» découvertes d'optique et particulièrement de belles
» recherches sur l'irradiation; mais peut-être ignorent-ils
» qu'à la suite de travaux incessants, M. Plateau a été atteint
» depuis plusieurs années d'une cécité complète. Le Gouver-
» nement belge a rendu un service essentiel aux sciences et
» s'est honoré en conservant au malheureux physicien la
» totalité des appointements dont il jouissait comme profes-
» seur à l'Université de Gand. M. Plateau de son côté, aidé
» de quelques amis dévoués qui lui prêtent leurs yeux et
» exécutent ses expériences sous sa direction immédiate, a
» continué ses intéressantes investigations. Le Mémoire
» actuel en est la preuve. On y trouvera des résultats frap-
» pants par leur nouveauté, leur singularité et par la théorie
» complète de la constitution des veines liquides lancées par
» des orifices circulaires que l'auteur en a déduite. »

D'après une remarque faite par les journaux de l'époque, ces paroles, prononcées par un des savants les plus renommés de l'Europe devant une Académie célèbre entre toutes, honoraient à la fois notre compatriote et notre pays.

A ce beau témoignage, nous pouvons en ajouter un autre non moins éclatant, celui de l'illustre Faraday. Dans l'une de ses lettres, le célèbre physicien anglais exprimait sa vive admiration pour les travaux de Plateau; « je les prends en » quelque sorte pour guide, » disait-il, « et je me félicite de » voir chez ce dernier les traits de l'esprit briller d'une glo- » rieuse lumière à travers l'obscurité dans laquelle il est » plongé corporellement. »

En 1854, ce fut Plateau qui remporta pour ses deux premiers Mémoires sur les figures d'une masse liquide sans pesanteur, le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques pour la période 1849-1853; le rapport du jury motive la décision en ces termes :

« En résumé, on voit que M. le professeur Plateau a » ouvert un champ nouveau à la science en inventant un » procédé très simple et très pratique pour soustraire les » liquides à l'action de la pesanteur; en second lieu, qu'il a » démontré avec plus de rigueur qu'on ne l'a fait jusqu'ici, » l'exactitude de la théorie des pressions de Laplace; enfin » qu'il a prouvé le premier que cette théorie avait une impor- » tance qu'on n'avait pas soupçonnée, ou, en d'autres » termes, que les attractions mutuelles des molécules pon- » dérables jouent un rôle immense dans les phénomènes » auxquels on les croyait complètement étrangères. Les tra- » vaux de M. Plateau ont donc fait faire un grand pas à la » science, et, par le retentissement qu'ils ont eu à l'étran- » ger, ils ont agrandi la réputation scientifique de notre » pays. »

De pareils succès ne pouvaient qu'exciter encore davantage son ardeur pour le travail; nous avons vu avec quelle sagacité étonnante il a parcouru le champ qu'il avait ouvert

aux chercheurs; aussi, pour prix de ses persévérants efforts, reçut-il une récompense nouvelle en 1859 : le 15 novembre de cette année, il fut nommé officier de l'Ordre de Léopold.

En 1861, il avait publié son nouveau procédé pour la réalisation des figures d'équilibre des liquides sans pesanteur; les résultats aussi beaux qu'inattendus qu'il venait d'obtenir au moyen de ses charpentes polyédriques en fil de fer plongées dans son mélange de glycérine, d'eau et de savon, avaient excité une admiration générale; pour donner une idée de la renommée qui s'était attachée à ces ingénieuses et délicates expériences, rappelons les paroles prononcées par M. Faye, immédiatement après qu'il eut reproduit les systèmes laminaires de Plateau devant l'Académie des sciences de Paris, dans la séance du 9 novembre 1861 :

« Combien ne doit-on pas regretter que les yeux de » l'illustre physicien de Bruxelles, depuis longtemps fermés » à la lumière du jour, ne puissent jouir des beaux phéno- » mènes que l'Académie vient d'admirer et qu'il n'a vus lui, » avant tous, que par les yeux de l'intelligence ! Et pourtant, » que de progrès ne lui devons-nous pas dans cette voie » nouvelle, quoiqu'il soit réduit à deviner les phénomènes à » force de pénétration profonde, au lieu de les contempler, » comme nous, dans ce qu'ils ont d'imprévu, de se laisser » inspirer par leur aspect et de soumettre son esprit à leur » féconde réaction. »

Quelques années après, Plateau remporta une nouvelle et brillante palme : c'est à lui que fut décerné, le 27 mai 1869, pour la seconde fois, le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques. Écoutons l'appréciation du savant rapporteur, M. Catalan, qui venait de faire l'analyse de l'œuvre à laquelle Plateau avait consacré plus d'un quart de siècle :

« Grâce à son énergique intelligence, secondée par le » dévouement des membres de sa famille et par celui de » quelques amis, l'illustre professeur a pu ajouter à la phy- » sique générale une partie presque entièrement nouvelle » qui semblait ne pouvoir être créée par le simple raisonne- » ment aidé de la vue *intérieure*. »

La célébration du centième anniversaire de la fondation de l'Académie, en 1872, fournit encore à Plateau l'occasion de recueillir l'expression des sentiments de haute estime et d'admiration tant de ses confrères que des savants étrangers. Faut-il rappeler les touchantes paroles prononcées alors par l'un de nos plus illustres représentants de la science, M. P.-J. Van Beneden :

« Peu de noms sont entourés d'une estime aussi univer- » selle que celui de ce savant et modeste confrère, devenu » victime de la science sans la maudire, et sans se faire un » titre de son malheur. Il ne s'est pas même découragé, et » bien que privé de la lumière dont il aimait tant à admirer » les merveilles, il a encore étonné le monde savant par ses » nouvelles découvertes. »

L'adresse de félicitations envoyée par l'Académie des sciences de Berlin ne contient-elle pas un passage où l'on reconnaît immédiatement notre digne compatriote? « Atteint » d'une infirmité qui semblait lui interdire toute espèce de » recherche en dehors de la méditation pure, l'un de vous a » renouvelé en physique expérimentale la merveille dont » Huber de Genève avait jadis donné l'exemple dans l'his- » toire naturelle. »

La consécration de tant de marques de sympathie et de haute estime ne se fit pas attendre: dans la séance même où M. Van Beneden prononça son discours, on reçut l'annonce

officielle que le Roi Léopold II conférait à Plateau les insignes de commandeur de son Ordre.

Faut-il s'étonner qu'un chercheur aussi infatigable, un inventeur aussi ingénieux fût admis au sein d'un grand nombre de sociétés savantes? Dès 1841, il fut nommé correspondant de la Société philomatique de Paris, et membre honoraire de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève; il devint successivement membre honoraire ou correspondant de la Société des sciences naturelles du canton de Vaux, de l'Institution royale de Londres, de la Société batave de physique de Rotterdam, de la Société de physique de Francfort sur-Mein, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, de la Société des amis des sciences naturelles de Berlin, de la Société de physique de Londres, de la Société libre d'émulation de Liège et de la Société française de physique de Paris; enfin il eut l'insigne honneur d'être correspondant de l'Institut de France, membre de l'Académie des sciences de Berlin et de l'Académie royale des sciences d'Amsterdam, membre étranger de la Société des sciences de Göttingue et de la Société royale de Londres.

Si maintenant, à tant de marques publiques de la haute estime des savants de tous les pays, j'ajoutais les témoignages particuliers des hommes de science avec lesquels il correspondait, aurais-je épuisé la liste des honneurs que lui ont valus ses découvertes? Non, car il me faudrait encore signaler un fait qui jette sur son nom et sur son pays un grand éclat et qui a dû combler l'âme de Plateau d'une joie profonde, d'une ineffable satisfaction. C'est la création à l'Université de Göttingue d'un cours spécial sur les surfaces à courbure moyenne nulle, création provoquée par les belles expériences sur les figures d'équilibre des liquides sans

pesanteur. L'éminent professeur d'analyse pure, M. Schwarz, frappé de la facilité avec laquelle les procédés du physicien belge permettent de réaliser les surfaces à aire minimum, a eu, il y a trois ans, l'heureuse idée de soumettre devant ses élèves, les résultats de l'analyse mathématique à l'épreuve de l'expérience directe. C'est assurément l'un des plus beaux exemples de la puissance de l'observation au service du calcul; mais en même temps la création d'un cours pareil est un solennel hommage à la science belge et au génie de l'inventeur de ces magnifiques figures laminaires qu'on ne peut jamais assez admirer, quelle que soit la branche qu'on cultive.

VII.

Particularités de la vie privée de Plateau. — Sa mort.

Plateau était d'une complexion faible; dès son enfance, il se distinguait entre tous ses condisciples par son corps frêle et délicat; mais, par une heureuse compensation, la nature l'avait doué d'un caractère vif et enjoué; son esprit s'éveillait à propos de chaque notion nouvelle; c'est ce qui explique les progrès rapides qu'il a faits même dans les branches pour lesquelles il éprouvait une répulsion plus ou moins forte, telles que le dessin et le droit. Il avait une mémoire très fidèle; un don aussi précieux devait non-seulement lui faciliter l'étude, mais encore rendre sa société très agréable; comme il avait, en outre, un jugement très droit et un esprit fort original, on comprend l'excellent accueil fait au jeune physicien par les hôtes si distingués qui se réunissaient dans les soirées intimes de Quetelet.

Plus tard sa mémoire devint prodigieuse : sans égaler Leibnitz qui, même dans sa vieillesse, pouvait réciter mot à mot Virgile presque tout entier, Plateau avait retenu jusqu'à la fin de sa vie un grand nombre de fables de Lafontaine, et, déjà octogénaire, il n'avait besoin que d'entendre une ou deux fois la lecture d'un morceau de poésie pour être en état de le répéter exactement.

Il aimait beaucoup à visiter les savants, et les accueillait chez lui avec le plus grand plaisir; quant aux simples visites de cérémonie ou de politesse, il les avait en horreur, parce qu'elles lui faisaient perdre le temps qu'il réservait à ses recherches scientifiques. Dans sa conversation, il se dépouillait d'une supériorité qui lui appartenait, avec autant de soin que d'autres affectent d'en avoir une qui ne leur appartient pas.

Il éprouvait une grande répugnance à supposer quelque malveillance chez les autres; il cherchait toujours à expliquer leur conduite par des motifs raisonnables, et ne se résignait à croire au mal qu'en cas d'évidence incontestable. De même qu'il s'appliquait avec opiniâtreté à découvrir la vraie cause des phénomènes naturels, de même il pratiquait la sincérité en toutes choses; autant il respectait les droits de priorité des autres chercheurs dès qu'il les connaissait (et il ne s'épargnait aucune peine pour les connaître), autant il aimait à se voir attribuer ses propres inventions.

Plateau était un chrétien convaincu; il se désolait chaque fois qu'un savant se prévalait des progrès merveilleux de ce siècle pour avancer des doctrines matérialistes ou antireligieuses; la religion, disait-il, est un baume céleste pour toutes les souffrances morales ou physiques, et c'est un crime de lèse-humanité que de chercher à en priver les

malheureux ici-bas. Quant à lui, plus il avait approfondi les secrets de la nature, plus il s'inclinait devant les mystères de l'ordre surnaturel.

Excellent époux, il était aussi très bon père ; rien n'égalait la jouissance qu'il éprouvait en jouant avec ses enfants; il parvenait à leur fournir mille distractions agréables et instructives, et après les avoir amusés pendant le jour, il les endormait le soir par ses chansons (24). Sa bonté n'excluait pas toutefois une sage sévérité.

Sa vie était aussi simple que bien réglée : chez lui tout était arrangé pour faciliter son travail ; il ne consentait jamais à interrompre l'ordre des occupations de la journée, même au milieu des difficultés matérielles qui pouvaient surgir. Comme tous les grands penseurs, il était très sobre ; c'est sans doute grâce à la régularité de sa vie et à sa grande tempérance qu'il a pu jouir pendant de si longues années d'une verte vieillesse et conserver jusqu'à son dernier jour la parfaite lucidité et la pénétration si forte de son intelligence. Devenu aveugle et désirant se passer autant que possible de secrétaires, il a écrit pendant longtemps entre des tiges métalliques fixées aux longs côtés d'un cadre en bois posé sur le papier; ses aides s'habituaient bientôt à déchiffrer sa rédaction; plus tard il se contentait de faire écrire sous sa dictée.

Généralement il était d'une humeur calme et sereine; jamais il ne proférait de plainte sur son état; en guise d'intermède pour ses collaborateurs, il racontait souvent des histoires amusantes : que de fois j'ai été agréablement surpris à la vue de cet homme si enjoué malgré sa triste infirmité? Avec quel charme, quel entrain il rappelait des souvenirs de ses études de collège ou de sa vie universi-

taire, de ses excursions dans le pays ou de ses voyages à l'étranger! Tout récit, qu'il écoutait lui-même, était d'autant mieux goûté et plus aisément gravé dans sa mémoire qu'il était plus bizarre, plus fantastique.

Dans les dernières années de sa vie, Plateau partageait la journée d'une façon tout à fait exceptionnelle et indépendante de l'emploi du temps chez les personnes de son entourage : il se levait vers dix heures du matin, déjeunait vers midi, puis faisait une petite promenade soit dans le corridor de sa demeure, soit dans son jardin; il commençait à travailler à trois heures après midi, prenait une heure de répit à cinq heures et rentrait dans son cabinet à six heures. Il dînait seul entre sept et huit heures du soir, puis se reposait jusque vers dix heures : dès ce moment, l'un de ses fils (25) ou sa sœur faisait pour lui la lecture d'un journal ou d'une œuvre littéraire jusque vers onze heures. Plateau prolongeait ordinairement ses veilles jusqu'à une heure et parfois même deux heures du matin. Il était tellement habitué à parcourir toutes les pièces de sa demeure que jamais il ne permettait à personne de le conduire.

Sur sa volonté expresse, ses enfants et petits-enfants se réunissaient à sa table tous les quinze jours; qu'il me soit permis de faire connaître les détails d'une de ces fêtes intimes : quand l'heure est venue où les invités grands et petits se trouvent à table, il s'enferme pendant quelque temps dans son cabinet de travail; que personne ne le dérange pendant ces moments de retraite; il se recueille devant Dieu, et, sans doute, lui offre une fois de plus toutes les peines, toutes les souffrances causées par sa longue et cruelle cécité; une fois de plus, il appelle les bénédictions du Très-Haut sur tous les êtres qui ont adouci ses regrets et

lui ont permis de vivre toujours pour la science. Attendez! son âme va se livrer aux plus doux épanchements : il quitte sa petite chambre de travail, s'avance doucement vers la salle à manger et y fait son entrée; aussitôt tous les invités dirigent les yeux vers l'auguste vieillard, toutes les voix, même les plus faibles, le saluent du doux nom de père ou de grand-père; quelle joie intérieure pour tous! Il fait lentement le tour de la table, met la main sur l'épaule de chaque convive et lui adresse quelques paroles en rapport avec son âge, et puis va s'asseoir dans son fauteuil, d'où il anime la conversation par quelques remarques toujours empreintes de la plus tendre sollicitude. A un certain moment, il réclame le silence, et chante un air dont il a composé les paroles pour célébrer quelque progrès de l'un ou de l'autre de ses petits-enfants. Voici, par exemple, les couplets destinés à célébrer l'âge de trois mois que venait d'atteindre sa petite-fille Marcelle :

Je vis descendre en un brillant nuage
L'aimable fée aux regards souriants;
Près du berceau s'arrêta son voyage,
Et de sa voix j'entendis les accents :

« Je suis la fée au doux nom Bienfaisante ;
» De tes parents je viens combler les vœux ;
» J'étends sur toi ma baguette puissante
» Pour te parer de cent dons précieux.

» Je veux, je veux, ma petite Marcelle,
» Que mon pouvoir te donne la beauté.
» Autant que bonne, enfant, tu seras belle,
» Et tu seras belle sans vanité.

» Tu deviendras douce, aimante et pieuse,
» Et tous les dons du cœur et de l'esprit
» Seront à toi ! Marcelle, sois heureuse. »
La fée alors dans l'air s'évanouit.

Voici des couplets adressés à sa petite-fille Félicie, âgée de deux mois et demi :

Gentille enfant qui du sein de ta mère
Viens de passer dans mes bras caressants,
Je veux aussi que ma muse légère
A te chanter consacre ses accents.

Tes jours, enfant, forment deux mois à peine;
De ta naissance ils sont encore bien près ;
Si tu ne fais qu'en commencer la chaîne,
Je puis pourtant signaler un progrès.

Je dis qu'en toi s'éveille la pensée,
Car dans la glace où tu te réfléchis,
Lorsque tu vois ton image tracée,
Tu la comprends et gaîment lui souris.

Oui, dans les traits de cette douce image
Tes yeux charmés reconnaissent déjà
Une fillette aimable, bonne et sage
Que tout le monde à l'envi chérira.

Citons enfin le couplet composé en l'honneur des quatre mois et demi de la même petite-fille :

J'ai dit que je prenais
De mes petits doigts les objets ;
Mais il en est un
Plus charmant qu'aucun,

Et je cherche en vain
A le prendre en main;
Cet objet sans pareil,
C'est..... c'est un rayon de soleil.

Présentons actuellement un autre tableau bien frappant : il est minuit; tout est tranquille; les habitants de la maison se livrent-ils tous au repos qui répare les fatigues de la journée? Non, quelqu'un veille encore à cette heure avancée de la nuit, c'est un vieillard à demi-couché dans un petit fauteuil; il se livre au travail de la pensée; il creuse une question de science que demain il fera soumettre à l'épreuve de l'observation : le silence qui règne autour de lui favorise la contention de son esprit; il pèse toutes les chances de succès promises par l'appareil qu'il vient d'imaginer : de temps en temps il se relève, il croit avoir trouvé la solution qu'il a tant cherchée; mais non, se dit-il, car telle ou telle objection est encore possible : comment y échapper? Il creuse, creuse encore et toujours; enfin il se redresse, décidément toute difficulté lui paraît levée; l'expérience, de son autorité souveraine, en décidera demain. Le noble vieillard va enfin se livrer au repos.

Voilà comment travaillait Plateau; voilà comment sont écloses dans son esprit tant d'idées fécondes aussitôt soumises au contrôle sévère de l'observation directe; voilà comment, d'après la méthode de Newton, il résolvait les problèmes, en y pensant toujours.

Pénétrons maintenant dans sa modeste chambre d'étude; le voyez-vous accoudé au bord de son pupitre et écoutant avec une attention soutenue la lecture qui lui est faite, ou les arguments de son interlocuteur; tantôt, c'est sa femme

si dévouée qui lit la correspondance; tantôt, c'est M. Lamarle qui expose les conditions de stabilité des systèmes laminaires, ou bien le fidèle M. Duprez qui lit les journaux scientifiques; ou M. Delbœuf qui expose ses expériences sur la mesure des sensations, ou M. Mansion qui discute une question d'analyse. Tantôt, c'est un jour d'expérience; oh! alors les traits du vieillard s'animent, il énonce avec une précision admirable toutes les précautions à prendre pour monter les appareils qui doivent fonctionner; d'après son désir souvent exprimé, l'assistant indique successivement jusqu'à la moindre de ses opérations et ne livre aucune manœuvre à son appréciation personnelle; l'appareil est enfin prêt à marcher; à ce moment, le maître qui en a imaginé et réglé toutes les dispositions, fait encore quelques recommandations, il s'assure par différents moyens que tout est préparé conformément à sa volonté; enfin, l'aide est invité à opérer! L'expérience réussit-elle, quelle satisfaction, quel soulagement pour le noble travailleur qui l'a conçue! Pour plus de sûreté, il la fait répéter encore, parfois avec des modifications suggérées par la description des effets observés. Si tout se passe comme il l'a prévu, aussitôt il prie son assistant d'écrire sous sa dictée tous les détails de l'expérience; aucune particularité n'est oubliée, car la rédaction provisoire doit être l'image aussi exacte que possible de tout ce qui a été constaté.

Mais si l'observation ne répond pas à son attente, malgré les précautions qu'il a jugées nécessaires, le physicien promet d'y songer encore; il va consacrer alors une partie de la nuit à tourner et à retourner la question sous toutes ses faces, à chercher les causes de l'insuccès et les moyens d'une réussite prochaine.

Telle était sa manière de travailler par les yeux des autres; son esprit avait une vue tellement pénétrante qu'il parvenait toujours à initier ses collaborateurs à ses projets d'expériences, à leur en faire comprendre l'importance théorique et surtout à leur apprendre à vaincre les difficultés d'exécution. Il poursuivait son but avec tant d'énergie que bien souvent, sans s'en douter, il mettait la patience de l'opérateur à de rudes épreuves; parfois même il s'écriait : « Ah! si j'y voyais! » Mais aussitôt que le succès avait couronné ses efforts, l'infatigable chercheur aimait à exprimer sa gratitude avec effusion; bien souvent aussi il s'excusait d'avoir présidé avec trop de vivacité à la réalisation de ses idées théoriques, et alors c'était à son assistant à admirer tant de puissance d'investigation unie à tant de simplicité, je dirai même à tant de reconnaissante bonté!

Après chaque série d'expériences, il dictait les résultats définitifs obtenus; avec quel soin il tenait compte de toutes les particularités! Avec quelle exactitude il décrivait toutes les phases des phénomènes! Sans cesse il se demandait à lui-même, il demandait à son aide si le lecteur peu familiarisé avec le sujet comprendrait ses descriptions. Il trouvait ainsi, dans les mille obstacles que dressait devant lui son infirmité, mille précautions diverses pour les surmonter. Sa vue intérieure des phénomènes était si parfaite, que plus d'une fois il corrigeait les erreurs de jugement de ses assistants, et amenait ces derniers à constater que telle ou telle conséquence théorique se trouvait réellement confirmée par l'observation. Admirable privilège du génie qui, même chez un savant privé totalement de la vue, sait diriger les yeux d'autrui jusqu'à leur faire découvrir les moindres faits qui vérifient la théorie.

Mais malgré le zèle de ses collaborateurs, Plateau n'aurait sans doute pu parcourir sa carrière d'une façon aussi éclatante, si, par un bonheur providentiel, il n'avait eu une femme aussi bonne que distinguée, aussi dévouée qu'intelligente; c'est elle qui, après avoir puisé d'abord du courage dans le caractère si fortement trempé de son mari, est devenue plus tard sa consolatrice dans ses moments de tristesse, l'ordonnatrice de tous ses éléments de travail, la compagne fidèle qui, pendant plus de quarante ans, l'entoura des soins les plus constants, de la sollicitude la plus éclairée! C'est elle enfin dont la vie peut se résumer en ces mots : sacrifice absolu et abnégation complète pour son mari et ses enfants. Je m'acquitte d'un devoir dicté par la reconnaissance la plus vive en rendant ce sincère hommage à celle qui m'avait voué une affection toute maternelle; bénie soit la mémoire de celle qui, grâce à ses éminentes qualités et à ses vertus chrétiennes, était à la fois la bienfaitrice de toutes les infortunes, et la source de toutes les joies si pures du foyer domestique! Malgré sa santé délicate et sans cesse ébranlée, elle se soutenait par l'idée toujours présente des soins que nécessitait l'infirmité de son époux; plus heureuse que la femme du savant suisse François Huber, elle a survécu à son mari et a pu jusqu'à son dernier jour lui adoucir l'amertume de son malheur (26).

Dans les premiers jours du mois de septembre 1883, Plateau se sentit indisposé à la suite d'un léger froid; mais cette indisposition semblait n'offrir aucune gravité, et même le courageux vieillard se proposait de reprendre bientôt ses recherches, lorsque, dans la soirée du 14 septembre, survint un violent accès de fièvre qui lui fit perdre connaissance; le lendemain, vers deux heures après-midi, il s'éteignit sans souffrance.

Les funérailles furent célébrées le 18 septembre, en présence du corps professoral de l'Université de Gand, de M. Wagener, administrateur inspecteur, d'une députation de l'Université de Liège, de M. le lieutenant-général Liagre secrétaire perpétuel de l'Académie, de plusieurs membres de la classe des sciences et d'un grand nombre d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres.

Trois discours furent prononcés sur la tombe, par M. Valerius, en l'absence du recteur, au nom de l'Université de Gand, par M. Duprez, au nom de l'Académie, et par M le lieutenant-général Liagre, au nom des anciens amis de Plateau et de Quetelet; les trois orateurs rendirent, en termes émus, un éclatant hommage aux éminentes qualités de l'homme privé, et à l'admirable talent du professeur et du savant.

Dans le public, la nouvelle du décès du grand physicien fut accueillie avec une sorte d'indifférence; mais ce fait s'explique sans doute par la retraite absolue où Plateau avait vécu pendant de si longues années. Dans le monde savant, au contraire, l'émotion produite par la mort du noble et infatigable chercheur fut profonde : dans toutes les Académies ou Sociétés scientifiques auxquelles appartenait le défunt, on exprima des regrets unanimes; partout on rappela les titres glorieux de notre éminent compatriote; mais personne, pensons-nous, ne le fit avec autant de bonheur et de mâle éloquence que le Recteur de l'Université de Gand, M. Albert Callier, à la séance d'ouverture solennelle des cours, le 16 octobre 1883 : « L'Université de Gand, dit-il, a » perdu un homme qui a été plus qu'un professeur éminent, » plus qu'un savant justement estimé, et dont on peut dire » sans dépasser la mesure, qu'il a été un homme de génie. »

» Depuis longtemps Plateau n'enseignait plus; mais l'Uni-
» versité était trop fière de compter parmi ses serviteurs
» un esprit de cette puissance pour qu'elle pût jamais con-
» sentir à se séparer de lui. La mort seule a pu le lui ravir,
» et jusque dans sa vieillesse vénérée, M. Plateau a été l'or-
» gueil et l'ornement de notre *Alma Mater*. Je ne veux pas
» retracer ici la noble vie de notre collègue, toute dévouée
» à la science, dominée par l'idée du Vrai, du Bien, et je puis
» dire du Beau, car Plateau, fils d'un artiste distingué, était
» artiste lui-même, et l'on admire dans ses travaux cette
» splendeur du Vrai qui selon Platon est la Beauté absolue...

» Ce dont je puis parler, Messieurs, c'est non pas des
» découvertes du savant (je suis trop incompétent en ces
» matières), mais du savant lui-même, de l'homme dont la
» grandeur était aussi admirable. Il s'était dès la première
» jeunesse consacré à la science avec une ardeur et une
» passion extrême. Il l'aimait d'un amour entier, absolu, de
» toutes les forces de son âme, oubliant tout pour elle, jus-
» qu'à la prudence...

» Tous les honneurs que peut envier un savant étaient
» venus à Plateau sans que jamais il les eût recherchés;
» car tout en ayant conscience de sa valeur, il était la
» modestie même... L'Université sur qui rejaillissait l'éclat
» de sa réputation, lui conservera toujours un souvenir
» profondément reconnaissant. Mais ce n'est point assez, et
» vous me permettrez d'émettre ici un vœu;... je voudrais
» qu'elle consacrât son souvenir par un monument durable
» qui pût le transmettre aux générations futures : je crois
» qu'il serait juste, désirable qu'un buste ou un portrait
» rappelât dans ce palais même les traits de ce professeur
» illustre, dont le nom restera une gloire pour l'Université ».

De son côté l'administration communale de la ville de Gand où Plateau a résidé pendant près d'un demi-siècle et où il a fait ses plus belles découvertes, a résolu d'honorer la mémoire du grand physicien en donnant à la rue longeant la façade principale du nouvel Institut des sciences le nom de rue Plateau.

Mais à la noble expression de tant de regrets sympathiques et de profonde admiration, nous devons encore ajouter le tribut d'hommages respectueux apporté à la mémoire de Joseph Plateau par plusieurs savants belges et étrangers; de divers côtés furent publiées des notices nécrologiques, de M. le professeur Ch. Tomlinson, membre de la Société royale de Londres, dans le journal anglais *The Academy* (N° du 6 octobre 1883); de la rédaction du journal *La Nature française* et de celle de la *Revue des cours publics* (N°s de la même date); de notre confrère M. Potvin et de M. le lieutenant Wangermée dans la *Revue de Belgique* (N° du 15 octobre 1883); de M. le Dr Nuel, professeur à l'Université de Gand, dans les *Annales d'Oculistique* (N° d'octobre-novembre 1883); de M. le professeur Élie Wartmann, l'un des amis les plus dévoués du défunt, dans le *Recueil des séances* de la Société de physique de Genève (séance du 1er novembre 1883) Signalons enfin d'une manière spéciale les trois études si consciencieuses de M. le professeur Delsaulx sur les travaux scientifiques de Joseph Plateau, insérées dans les N°s de janvier, d'avril et d'octobre 1884 de la *Revüe des Questions scientifiques* (Bruxelles); on se rappelle que, plus d'une fois, nous avons cité l'appréciation du savant professeur de Louvain, qui s'est attaché de cœur et d'âme à l'analyse des recherches du physicien belge, et a su si bien montrer la grandeur des services rendus à la science par celui dont nous pleurons la perte.

Ce qui achève de prouver combien la réputation scientifique de Joseph Plateau était répandue, c'est que la jeunesse belge elle-même a voulu témoigner sa respectueuse admiration à ce grand maître ; elle aussi s'est imposé la belle et noble tâche de montrer aux jeunes gens studieux ce que peuvent la force de caractère, la puissance de la volonté chez l'homme qui cultive la science avec ardeur alors même qu'il est entouré d'obstacles de tout genre. Quel stimulant pour un jeune travailleur que le spectacle d'un physicien aveugle parvenant à force de patience et d'énergie, à découvrir les lois d'une série de phénomènes qu'il ne peut étudier que par les yeux de l'esprit ! Guidé par des idées vraiment élevées, M. Arthur Franck, élève de doctorat en sciences physiques et mathématiques à l'Université de Gand, a rédigé un article biographique inséré dans le journal scientifique flamand *Natura* ; de même le *Club universitaire liégeois des XXX* a décidé la publication d'un essai de biographie de Plateau. Preuve touchante du prestige merveilleux de la science et de la vive sympathie de la jeunesse belge pour l'illustre maître qui avait tout sacrifié à la recherche de la vérité.

Arrivé à la fin de cette notice dont la rédaction a bien des fois fait saigner mon cœur, je ne puis m'empêcher de rendre un dernier et solennel hommage à l'homme de cœur, au savant illustre qui a guidé mes premiers pas dans la carrière, m'a soutenu dans mes efforts et assisté de ses sages conseils; qu'il me soit permis d'adresser à la mémoire de mon beau-père cette suprême invocation : « Cher et vénéré maître, » qui, pendant vingt-sept ans m'avez initié à toutes les beau- » tés des recherches scientifiques, recevez la promesse de » mon éternelle reconnaissance ; jamais je ne perdrai le sou-

» venir de vos nombreux bienfaits; vous m'avez montré
» l'exemple d'une résignation admirable dans les souffran-
» ces, d'une ardeur incomparable à cultiver la science pour
» elle-même, la science qui vous était plus chère que les
» honneurs, plus chère que les richesses, plus chère même
» que la santé ! C'est à la science que vous avez voué toutes
» vos aspirations; c'est pour la science que vous avez enduré
» patiemment un martyre de quarante ans; mais aussi ce se-
» ront les mille voix de la science qui, d'âge en âge, partout
» où l'étude des merveilles de la nature sera en honneur, pro-
» nonceront votre nom glorieux avec respect et admiration! »

ERRATUM.

Page 400, ligne 8, au lieu de (8), lisez (8bis).

NOTES.

(1) Sa mère s'appelait Catherine Thirion; parmi les parents du côté maternel de Joseph Plateau qui sont encore vivants, se trouve M. Alphonse Thirion, propriétaire à Sclayn, près de Namur.

(2) Auguste Payen a été membre titulaire de la classe des beaux-arts; il est décédé en avril 1877.

(3) La sœur aînée Nathalie s'est mariée en 1830 avec le docteur Dardonville de Spa; elle est décédée vers 1845.

(4) Il passa l'examen de candidat en lettres le 30 juillet 1823, celui de candidat en droit le 31 juillet 1824, et celui de la candidature en sciences physiques et mathématiques le 26 octobre de la même année.

(5) C'était sa sœur cadette Joséphine qui a toujours demeuré auprès de Joseph et qui est encore domiciliée à Gand.

(6) La thèse du doctorat de Plateau avait, comme on le verra plus loin, pour titre : *Dissertation sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue*. Ordinairement les dissertations étaient rédigées et défendues publiquement en langue latine; mais cet ancien usage finit par être vivement combattu, et Plateau fut autorisé à publier son travail en langue française.

(7) L'établissement Gaggia passait pour un des plus importants du pays : il comptait parmi ses professeurs, outre Gioberti qui était l'un des premiers écrivains d'Italie, des savants tels que Pioch, Raoul et Meyer.

(8) Voir le discours prononcé lors des funérailles de J. Plateau, par M. le général Liagre (*Bullet. de l'Acad.*, t. VI, p. 211-218).

(8bis) Ce fils, nommé Félix, était appelé au plus brillant avenir; il s'est rendu digne de son illustre père; il est actuellement professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'Université de Gand, et

membre de l'Académie royale de Belgique; il a publié un grand nombre de travaux fort estimés à l'étranger comme dans le pays

(9) C'est dans ce recueil que plusieurs géomètres des plus distingués de France, tels que Chasles, Poncelet, Hachette, Ampère, Gergonne, de Prony, etc., firent paraître successivement leurs recherches. Plusieurs savants anglais, parmi lesquels John Hershel, Babbage, Forbes, Whewell, Gregory et Hamilton suivirent cet exemple, de même que des hommes de science d'Allemagne, de Suisse et d'Italie. C'est ainsi que, grâce surtout à Quetelet et à ses zélés collaborateurs, la Belgique put prendre sa place parmi les autres peuples, qui avaient presque fini par l'oublier. Parmi les hommes de grand savoir que notre pays pouvait placer à côté de ses voisins, on peut citer le commandeur de Nieuport, Dandelin, Plateau, Crahay, Pagani, Timmermans, Noël, Lefrançois, Lemaire, Verhulst, Manderlier, Groetaers, Mareska, Nerenburger, Meyer, etc. (voir l'*Histoire des sciences physiques et mathématiques chez les Belges*, par A. Quetelet, Bruxelles, 1864, p. 340 et suiv.)

Le journal fut commencé vers 1824 par Garnier et Quetelet, à Gand; mais après le tome II, la publication se fit à Bruxelles par Quetelet seulement.

(10) Il fallait quatre à cinq ans pour obtenir le diplôme de docteur; Plateau était le quatrième docteur promu à l'Université de Liége. Les trois promotions précédentes étaient celles de Martens, Gloesener et D. Leclercq.

(11) Voir la note intitulée : *Sur les couleurs accidentelles ou subjectives* (Bullet. de l'Acad., 2e série, t XXXIX, p. 100).

(12) *Une application des images accidentelles* (Ibid , t. XLIX, p. 316).

(13) *Mémoire sur l'irradiation*, 1839 (Mém. de l'Acad., t. XI).

(14) La théorie de Plateau est nettement exposée dans la 2e édition du *Cours de physique* de Lamé et dans le *Traité de physiologie* de Longet; elle est encore professée par M. Paul Bert à la Faculté des sciences de Paris.

(15) Voir le *Philosophical Magazine*, n° de mai 1834, p. 353.

(16) *Ueber die subjectiven Complementarfarben* (Ann. de Poggendorff, 1838, t. XLIV, p. 513).

(17) Voir le travail cité au n° 12.

(18) On se ferait difficilement une idée exacte du nombre de recherches bibliographiques que Plateau a eu la patience de faire pour cet ouvrage; à sa prière, j'ai examiné page par page les huit ou neuf volumes publiés par la Société royale de Londres sous le titre *Scientific papers*, et contenant les mémoires scientifiques publiés pendant le siècle actuel. Il se faisait lire régulièrement toutes les publications périodiques où il espérait trouver des indications pour sa bibliographie, et s'attachait à résumer exactement le sens et la portée des travaux qu'il analysait; presque toujours, il faisait contrôler les notes d'un de ses aides par un autre, et parvenait ainsi, à force de persévérance, et je dirai de ténacité, à rédiger un véritable monument de bénédictin.

(19) Plateau n'a eu connaissance des recherches de Boyle et de Segner que bien des années après la publication de ses premiers mémoires sur les figures d'équilibre des liquides sans pesanteur. Je me rappelle l'émotion qui s'empara de lui, lorsque je lui eus donné lecture du principe de Segner; j'ai dû lire et relire le passage ainsi que les considérations qui précédaient et celles qui suivaient, afin qu'il fût bien sûr que Segner n'avait fait aucune expérience à l'appui de son principe. Mais en homme vraiment juste et consciencieux, Plateau a consigné ce principe dans son bel ouvrage sur la statique moléculaire des liquides.

(20) Voir les remarquables études de M. le professeur Delsaulx sur les travaux scientifiques de Joseph Plateau (*Revue des questions scientifiques*, 1884, Bruxelles, nos de janvier, d'avril et d'octobre 1884).

(21) *Sur la stabilité des systèmes liquides en lames minces* (Mém. de l'Acad. roy. de Belgique, t. XXXV).

(22) M. le professeur Kekulé qui avait lu plus tard ce travail, a témoigné lui-même son admiration à Plateau pour le soin avec lequel l'analyse avait été faite d'après les ressources de l'époque.

(23) Voir les deux notes *Sur une récréation mathématique* (Bull. de l'Acad., t. XVI, p. 62 et t. XXXVIII, p. 469).

(24) Plateau a composé un grand nombre de petites chansons pour amuser ses enfants ; voici la plus curieuse que j'ai pu recueillir ; elle date de 1849, et a mérité les honneurs de l'impression dans un journal littéraire de cette époque.

Ode au Roi des Gamins.

Monarque des gamins, dont les pattes noircies
Vont furetant, brisant et déchirant partout,
Fabricant de pâtés sur tes pages salies,
Accepte mon hommage, illustre touche-à-tout !

Arlequin stupéfait tient sa batte pendante ;
Le gai polichinelle est muet devant toi ;
Pierrot plus pâle encor, reste bouche béante ;
Tous viennent des gamins admirer le grand Roi.

Pour sceptre, d'un tambour tu portes les baguettes,
Pour couronne un cerceau sur tes cheveux mêlés ;
Pantins, soldats de plomb, chevaux de bois, trompettes,
Gisent autour de toi poudreux et mutilés.

Honneur donc, Touche-à-tout, ô monarque admirable !
Honneur à toi ! toujours digne de ton beau nom,
Poursuis de tes exploits le cours inimitable,
Et du peuple gamin, sois le Napoléon !

(25) Plateau avait deux fils, Félix et Ernest, et une fille, Alice, mariée en 1871 avec l'auteur de la présente notice. Le fils aîné est notre confrère à l'Académie ; le plus jeune est ingénieur, attaché à l'administration des chemins de fer de l'État belge.

(26) M[me] Plateau qui avait montré un courage héroïque aussi longtemps qu'elle pouvait consacrer sa vie à son mari, perdit pour ainsi dire toute son énergie quelque temps après la mort de celui qu'elle avait soigné avec tant de dévouement pendant plus de quarante ans; elle ne put supporter la douleur de l'avoir perdu, et ne lui survécut que de cinq mois à peine; elle est décédée après une très courte maladie, le 14 février 1884; elle a passé sur cette terre comme un modèle de bonté, de tendresse et de dévouement.

LISTE DES PUBLICATIONS DE J.-A.-F. PLATEAU.

Mémoires de l'Académie.

Essai d'une théorie générale comprenant l'ensemble des apparences visuelles qui succèdent à la contemplation des objets colorés, et de celles qui accompagnent cette contemplation : c'est-à-dire la persistance des impressions sur la rétine, les couleurs accidentelles, l'irradiation, les effets de la juxtaposition des couleurs, les ombres colorées, etc., 1834 (*Mém. des membres*, t. VIII).

Mémoire sur l'irradiation, 1839 (*Ibid.*, t. XI).

Mémoire sur les phénomènes que présente une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur, 1re partie, 1843 (*Ibid.*, t. XVI).

Analyse des eaux minérales de Spa, faite sur les lieux, pendant l'été de l'année 1830, 1844 (*Ibid.*, t. XVII).

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 2e série, 1849 (*Ibid.*, t. XXIII).

Idem, 3e série, 1856 (*Ibid.*, t. XXX).

Idem, 4e série, 1858 (*Ibid.*, t. XXXI).

Idem, 5e et 6e série, 1861 (*Ibid.*, t. XXXIII).

Sur un problème curieux de magnétisme, 1864 (*Ibid.*, t. XXXIV).

Recherches expérimentales et théoriques sur les figures d'équilibre d'une masse liquide sans pesanteur, 7e série, 1866 (*Ibid.*, t XXXVII).

Idem, 8e série, 1868 (*Ibid.*).

Idem, 9e série, 1868 (*Ibid.*).

Idem, 10e série, 1868 (*Ibid.*).

Idem, 11e série, 1868 (*Ibid.*).

Bibliographie analytique des principaux phénomènes subjectifs de la vision depuis les temps anciens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, suivie d'une bibliographie simple pour la partie écoulée du siècle actuel, 1877, t. XLII :

Première section : persistance des impressions sur la rétine.

Deuxième section : couleurs accidentelles ordinaires de succession.

Troisième section : images qui succèdent à la contemplation d'objets brillants.

Quatrième section : irradiation, 1878.

Cinquième section : phénomènes ordinaires de contraste.

Sixième section : ombres colorées, avec supplément.

Deuxième supplément à la bibliographie analytique pour 1878-1879 (*Ibid.*, t. XLIII).

Troisième supplément à la bibliographie analytique pour 1880-1881-1882 (*Ibid.*, t. XLV).

BULLETINS DE L'ACADÉMIE (1re série).

Note sur un phénomène de vision (Bullet. de la séance du 6 décembre 1834 ; insérée dans le t. IX des Mém.).

Sur un principe de photométrie, 1835 (t. II, p. 52).

Note sur un phénomène particulier qui se produit dans les yeux de l'auteur, 1835 (*Ibid.*, p. 84).

Notice sur l'anorthoscope, 1836 (t. III, p. 7) : erratum à la page 65.

Note sur la figure de la nappe liquide qui s'écoule par une fente étroite, rectiligne et verticale, partant du fond d'un réservoir et s'élevant jusqu'au-dessus du niveau du liquide, 1836 (*Ibid.*, p. 145).

Addition à la note précédente, 1836 (t. III, p. 222).

Sur un nouveau moyen de déterminer la vitesse et les particularités d'un mouvement périodique très rapide, tel que celui d'une corde sonore ou vibrante, etc., 1836 (*Ibid*, p. 364).

Note sur l'irradiation, 1839 (t. VI, 1re partie, p. 501).

Deuxième note sur l'irradiation, 1839 (t. VI, 2e partie, p. 102).

Sur les phénomènes que présente une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur, 1842 (t. IX, 1re partie, p. 17).

Suite à ce travail, 1842 (*Ibid.*, *ibid.*, p. 298).

Note sur une conséquence curieuse des lois de la réflexion de la lumière, 1842 (*Ibid.*, 2e partie, p. 10).

Deuxième note sur le même sujet, 1843 (t. X, 1re partie, p. 97).

Note sur des expériences d'optique, et sur un appareil pour vérifier certaines propriétés du centre de gravité, 1843 (*Ibid.*, 1re partie, p. 310).

Note sur une nouvelle application curieuse de la persistance des impressions sur la rétine, 1849 (t. XVI, 1re partie, p. 424).

Deuxième note sur de nouvelles applications curieuses de la persistance des impressions sur la rétine (*Ibid.*, *ibid.*, p. 588).

Troisième note sur le même sujet, 1849 (*Ibid.*, 2e partie, p. 30).

Quatrième note sur le même sujet, 1849 (*Ibid.*, *ibid.*, p. 254).

Sur les théories récentes de la constitution des veines liquides lancées par des orifices circulaires, 1856 (t. XXIII, 1re partie, p. 737).

DEUXIÈME SÉRIE.

Note sur une récréation arithmétique, 1863 (t. XVI, p. 62).

Sur un phénomène de couleurs juxtaposées, 1863 (*Ibid.*, p. 139).

Une expérience relative à la vapeur vésiculaire, 1871 (t. XXXII, p. 251).

Sur la mesure des sensations physiques, et sur la loi qui lie l'intensité de ces sensations à l'intensité de la cause excitante, 1872 (t. XXXIII, p. 376).

Réponse aux objections de M. Marangoni contre le principe de la viscosité superficielle des liquides, 1872 (t. XXXIV, p. 404).

Un mot au sujet du mémoire de M. Delbœuf sur la mesure des sensations (*Ibid.*, p. 141).

Deuxième note sur une récréation arithmétique, (t. XXXVIII, p 469).

Notes sur les couleurs accidentelles ou subjectives (t XXXIX, p 100, t. XLII, pp. 535 et 684).

Sur des exemples curieux de discontinuité en analyse (t. XLIII, pp. 84 et 255).

Sur une loi de la persistance des impressions dans l'œil, 1878, (t. XLVI, p. 334).

Un petit paradoxe, 1879 (t. XLVII, p. 346).

Un mot sur l'irradiation, 1879 (t. XLVIII, p. 37).

Sur la viscosité superficielle des liquides (*Ibid.*, p. 106).

Une application des images accidentelles, 1880 (t. XLIX, p. 316).

TROISIÈME SÉRIE.

Quelques expériences sur les lames liquides minces, 1881 (t. II, p 8).

Une application des images accidentelles, 2e note, 1881 (*Ibid.*, p. 281).

Une petite illusion, 1882 (t. III, p. 24).

Sur des sensations que l'auteur éprouve dans les yeux, 1882 (*Ibid.*. p. 241).

Sur l'observation des mouvements très rapides spécialement lorsqu'ils sont périodiques, œuvre posthume, présentée dans la séance du 3 novembre 1883 (t. VI, p. 484).

Quelques expériences sur les lames liquides minces, 2e note, œuvre posthume (*Ibid.*, p. 704).

RAPPORTS.

Rapport sur une notice de M. Melsens intitulée : Sur la persistance des impressions de la rétine (*Bulletin de l'Académie*, 1re série, t. I, p. 477).

Rapport sur un mémoire de M. Duprez intitulé : Statistique des

coups de foudre qui ont frappé des paratonnerres (*Ibid.*, t. III, p. 463).

Rapport sur un mémoire de M. Bède intitulé : Recherches sur la capillarité (*Ibid.*, t. VI, p. 405).

Rapport sur une note de M. Montigny relative à la vitesse du bruit du tonnerre (*Ibid.*, t. IX, p. 6).

Rapport sur un mémoire de M. Bède, relatif à la capillarité (*Ibid.*, t. X, p. 47).

Rapport sur une note de M. Rousseau relative aux appareils servant à faciliter l'étude de la théorie des ondes lumineuses (*Ibid.*, t. XI, p. 455).

Rapport sur un mémoire de M. Bède concernant la liaison entre les phénomènes de la capillarité et de l'endosmose (*Ibid.*, t. XII, p. 111).

Rapport sur deux mémoires de M. Bède relatifs à l'équilibre d'une bulle d'air et à celui d'une goutte d'eau entre deux plans (*Ibid.*, t. XIV, p. 442).

Rapport sur un mémoire de M. Valerius relatif à la distance focale des miroirs sphériques (*Ibid.*, t. XV, p. 9).

Rapport sur un mémoire de M. Van der Mensbrugghe relatif à la théorie des courbes d'intersection de deux lignes droites tournant autour de deux points fixes (*Ibid.*, t. XV, p. 613).

Rapport sur une note de M. Montigny relative à la scintillation des étoiles (*Ibid.*, t. XVII, p. 435).

Rapport sur un mémoire de M. Lamarle relatif à la stabilité des systèmes liquides en lames minces (*Ibid.*, *ibid.*, p. 591).

Rapport sur deux notes de M. Brachet (*Ibid.*, *ibid.*, p. 435)

Rapport sur un travail de M. Van der Mensbrugghe relatif aux forces moléculaires des liquides (*Ibid.*, t. XVIII, p. 124).

Rapport sur des notices de MM. Brachet et Vallée (*Ibid.*, *ibid.*, p. 314).

Rapport sur une note de M. Valerius relative à la constitution intérieure des corps (*Ibid.*, t. XIX, p. 11).

Rapports sur deux notes de M. Delbœuf relatives à certaines illusions d'optique (*Ibid.*, t. XIX, p. 134 et t. XX, p. 6).

Rapport sur un second mémoire de M. Lamarle relatif à la stabilité des systèmes laminaires (*Ibid.*, t. XX., p. 220).

Rapport sur un travail de M. Delbœuf intitulé : Détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique (*Ibid.*, t. XXI, p. 324).

Rapport sur un travail de M. Valerius sur un analyseur acoustique (*Ibid.*, t. XXII, p. 203).

Rapports sur deux notes de M. Van der Mensbrugghe sur la tension des lames liquides (*Ibid.*, t. XXII, p. 207 et t. XXIII, p. 440).

Rapports sur deux mémoires de M. Bède relatifs à la capillarité (*Ibid.*, t. XXIII, pp. 4 et 440).

Rapport sur un travail de M. Montigny sur le pouvoir dispersif de l'air (*Ibid.*, t. XXIV, p. 508).

Rapport sur un mémoire de M. Docq sur l'appareil auditif (*Ibid.*, t. XXV, p. 79).

Rapports sur deux mémoires de M. Van der Mensbrugghe sur la tension superficielle des liquides (*Ibid.*, t. XXVIII, p. 17 et t. XXXV, p. 460).

Rapport sur une note du même sur la viscosité superficielle des lames de solution de saponine (*Ibid.*, t. XXIX, p. 345).

Rapport sur une note du même sur un principe de statique moléculaire avancé par M. Lüdtge (*Ibid.*, t. XXX, p. 286).

Rapport sur une note du même sur un fait observé au contact de deux liquides (*Ibid.*, t. XXXIII, p. 172).

Rapport sur un mémoire de M. Delbœuf sur des recherches relatives à la mesure des sensations physiques (*Ibid.*, t. XXXIV, p. 250).

Rapport sur une note de M. Verstraete sur le phénomène de la vue (*Ibid.*, t. XXXVI, p. 305).

Rapport sur un mémoire de M. Van der Mensbrugghe relatif à l'influence de l'électricité statique sur la tension d'un liquide (*Ibid.*, t. XXXVIII, p. 17).

Rapport sur une note du même sur la théorie capillaire de Gauss (*Ibid.*, t. XXXIX, p. 366).

Rapport sur une note du même sur la surface de contact d'un solide et d'un liquide (*Ibid.*, t. XL, p. 272).

Rapport sur un mémoire du même sur le problème des liquides superposés dans un tube capillaire (*Ibid.*, t. XL, p. 669).

Rapport sur un mémoire du même sur l'énergie potentielle des surfaces liquides (*Ibid.*, t. XLV, p 574).

Ouvrages de Plateau non publiés par l'Académie.

Construire un triangle équilatéral qui ait ses sommets sur trois circonférences données (*Correspondance math. et phys.*, t. III, p. 1, 1827).

Sur les sensations produites dans l'œil par les différentes couleurs (*Ibid.*, t. IV, p. 51, 1828).

Sur les apparences que présentent deux lignes qui tournent autour d'un point avec un mouvement angulaire uniforme (*Ibid* , 1828, t. IV, p. 393).

De l'action qu'exerce sur une aiguille aimantée un barreau aimanté tournant dans un plan et parallèlement au-dessous de l'aiguille (*Ibid.*, 1830, t. VI, p. 70).

Lettre relative à différentes expériences d'optique (*Ibid* , 1830, t. VI, p. 121).

Sur quelques phénomènes de vision (*Ibid* , 1832, t. VII, p. 288).

Sur un nouveau genre d'illusions d'optique (*Ibid.*, 1832, t. VII, p. 365).

Sur un phénomène de couleurs accidentelles (*Ibid.*, 1834, t. VIII. p. 211)

Réponse aux objections publiées contre une théorie générale des apparences visuelles dues à la contemplation des objets colorés (*Ibid.*, 1837, t. IX, p. 97).

Dissertation sur quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue. Liège, 1829 ; in-4°.

Lettre sur une illusion d'optique (Ann. de chim. et de phys. de Paris, t. XLVIII, p. 281, 1831).

Des illusions d'optique sur lesquelles se fonde le petit appareil appelé recemment *Phénakisticope* (*Ibid.*, t. LIII, p. 304, 1833).

Sur la persistance des impressions sur la rétine (traité de la lumière de Herschel, traduit par Verhulst et Quetelet, t. II, supplément, p. 471, 1833).

Sur les couleurs accidentelles (*Ibid.*, p. 490).

Réponse à un article de M. Osann (Ann de M. Poggendorff, 1836, t. XXXVIII, p. 626).

Réclamation relative à un instrument proposé par M. Doppler (*Ibid.*, 1849, t. LXXVIII, p. 284).

Sur la limite de la stabilité d'un cylindre liquide (*Ibid.*, 18'0, t. LXXX, p. 566).

Physique, 1re partie, en collaboration avec M. Quetelet (Encyclopédie populaire belge, 1851-1855, in-24), Bruxelles.

Sur le passage de Lucrèce, où l'on a cru voir une description du Fantascope (Biblioth Univers. de Genève, 4e série, t. XX de la partie scientif., p. 300, 1852).

Sur une production curieuse d'anneaux colorés (Journal *le Cosmos*, 2e année, 3e vol. p. 191, 1853).

Réclamation au sujet d'un passage du mémoire de M Helmholtz *Sur la théorie des couleurs composées*, et rectification à un passage du mémoire de M. Unger *Sur la théorie de l'harmonie des couleurs* (Ann. de M. Poggendorff, t. LXXXVIII, p. 172, 1853).

Reponse aux observations présentées par M. Chevreul (Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris, t. LVII, p. 1029, 1863).

Statique expérimentale et théorique des liquides soumis aux seules forces moléculaires. Gand, 1873; deux vol. in-8°.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS ET RECUEILS PÉRIODIQUES, AVEC LESQUELS L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une société, etc., signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.
» M » » les *Mémoires*.
» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays*.
» F » » les *Monuments de la littérature flamande*.
» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Académie royale des beaux-arts. E.
Archives communales. BC.
Archives provinciales. M.
Athénée royal. BM.

Anvers. . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
École normale de l'État (Hoboken) BM (in-8°).
Société de géographie. B.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Vlaamsche School (de). B.
Arlon . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Société archéologique. CK.
Ath. . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.
Bruges . . . . Archives de l'Etat. BCKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire de Bruges. CK.
Société archéologique. C.
Société d'émulation. BMCKFN.
Bruxelles . . . Abeille (l'). B.
Académie royale de médecine. BMCF.
Annales de médecine vétérinaire. B.
Annales des travaux publics. BM.
Annales d'oculistique. B.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Association belge de photographie. P.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque du comte de Flandre BMCKEN.
Bibliothèque royale. A.
Bibliothèque royale : Section des manuscrits. BM.
Bollandistes (les RR. PP.). BMCKFN.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Commission des échanges internationaux. A.

Bruxelles . . . Commission royale des monuments. BCE.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Cour d'appel. C.
Cour de cassation. BMC.
Cour de cassation (Parquet) BM.
Cour des comptes. CK.
Écho du Parlement belge (l'). B.
École de médecine vétérinaire. BM.
École militaire. BMF.
Étoile belge (l'). B.
Indépendance belge (l'). BMCF.
Journal de Bruxelles. BC.
Ministère des Affaires Étrangères. Biblioth. CKE.
Ministère des Finances. Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. F.
Ministère de l'Instruction publique. BMCKEF.
Ministère de l'Intérieur :
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF.
c) Biblioth. de la direction des lettres et des sciences. B.
d) Biblioth. de la direction de l'agriculture. B.
e) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. F.
Ministère de la Justice. Bibliothèque. BMCKEF.
Ministère des Travaux publics. Biblioth. BMCK.
Moniteur belge. BMF.
Moniteur industriel belge. BM (in-8°).
Musée de l'industrie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
Musée royal de peinture. BMF.

Bruxelles . . . Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Observatoire royal. BMCKEF.
Presse médicale belge (la). B.
Sénat. BMCKE.
Société belge de géographie B.
Société belge de microscopie. B.
Société des sciences médicales et naturelles. BM
Société entomologique. B.
Société malacologique. B.
Société royale de botanique. BM.
Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Tribunal de 1re instance. BM.
Université libre. BMCKEF.

Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. BCKE.

Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.

Damme . . . . Bibliothèque communale. F.

Eecloo. . . . . Bibliothèque communale. FE.

Enghien . . . . Cercle archéologique. B.

Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.

Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Messager des sciences historiques. B.
Natuurwetenschappelijk genootschap. B.
Revue de l'Instruction publique. B.
Séminaire. CK.
Société de médecine. B.
Société d'horticulture. BM.
Université. BMCKEF.

Gand. . . . . . Willems-Fonds. BN.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société des mélophiles. B.
Liége. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. B.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BMF.
École normale primaire d'institutrices, de l'État :
Section normale moyenne. B.
Écho vétérinaire (l'). B.
Institut archéologique. BFN.
Scalpel (le). B.
Séminaire. CK.
Société d'émulation. BMN.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.
Société géologique de Belgique. BM.
Société médico-chirurgicale. B.
Société royale des sciences. BM
Université. BMCKEF.
Lierre . . . . . Bibliothèque communale. E.
École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Société littéraire. BFN.
Université catholique. BMCKEF.
Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCKE.
Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.

Mons	Cercle archéologique. BC.
	École normale. E.
	Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Namur	Archives de l'État. CKEF.
	Athénée royal. BM.
	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Séminaire. CK.
	Société archéologique. BMCKFN.
Nieuport . . .	Bibliothèque communale. E.
Nivelles	École normale de l'État. BMCKEF.
	Société archéologique. E.
Ostende	Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas.	Bibliothèque communale. E.
	Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond .	Bibliothèque communale. BF.
	Séminaire. F.
Termonde. . .	Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . .	Bibliothèque communale. CKE.
Tongres	Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai	Archives de l'État. BMCKEF.
	Athénée royal. BM.
	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Séminaire. CK.
	Société historique et littéraire. BCKFN.
Verviers. . . .	Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Société archéologique et littéraire C.

ALLEMAGNE.

Altenbourg . .	Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . .	Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin	Akademie der Wissenschaften. BMKFN.

Berlin . . . . . Archaeologische Gesellschaft. B.
Königliche Bibliothek. MF.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Gesellschaft für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Légation belge. K.
Physikalische Gesellschaft. B.
Physiologische Gesellschaft. B.
Sternwarte. B.
Universität. K.

Bonn. . . . . . Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Rhenisches Museum. K.
Universität. BMKF.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.

Brême. . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B

Brunswick . . Verein für Naturwissenschaft. B.

Carlsruhe. . . Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Cassel. . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Bibliothek. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dresde. . . . . Königliche Bibliothek. CK.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.

Dürkheim . . . Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz. B.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Neue zoologische Gesellschaft. B.
Physikalischer Verein. BMF.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.
Fribourg en Br. Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. K.
Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Giessen . . . . Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Universität. K
Görlitz. . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha . . . . . Bibliothek. CK.
Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Göttingue . . . Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Halle. . . . . . Leopoldino-Farolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Verein für Erdkunde zu Halle a/Saule. B.
Universität. K.
Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen C.
Heidelberg. . . Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Universität. BMCKF.
Iéna . . . . . . Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Universität. K.
Kiel . . . . . . Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Universität. B.

Königsberg . . Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Universität. MCK.
Leipzig . . . . Archiv der Mathematik und Physik. B.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft. B.
Universität. K.
Wochenschrift für klassische Philologie B.
Zoologischer Anzeiger. B.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Marbourg . . . Jahresbericht über die Fortschritte der chemie. B.
Universität. BM.
Metz. . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Munster . . . . Westfalischer provinzial-Verein für Wissenschaft und Kunst. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein (ci-devant Zoologisch-mineralogischer Verein). B.
Strasbourg . . Kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek. BM.
Stuttgart. . . . Königliche Bibliothek. BMCKF.
Verein für vaterländische Naturkunde in Württemberg. B.
Thorn . . . . . Coppernicus-Verein f. Wissenschaft u. Kunst. B.
Tübingen . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.

Wiesbaden . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Universität. K.

AUTRICHE-HONGRIE.

Brünn . . . . . Naturforschender Verein. B.
Budapest . . . Magyar tudományos Akademia. BM.
Bureau de statistique. B.
Institut royal hongrois de géologie. BM.
Universität. BMF.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Historischer Verein für Steiermark. B.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Universität. BMF.
Inspruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes-museum von Kärnten B.
Kolosvar . . . Museum Egylet. B.
Lemberg Leopol) Institut Ossolinski. BM.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Société mathématique. B.
Sternwarte. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Trieste. . . . . Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne. . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Anthropologische Gesellschaft B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultur und Unterricht. CK.
Sternwarte. B.

Vienne. . . . . Universität. K.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Det kongelige danske Videnskabernes Selskab. BMKFN.
Institut météorologique danois. B.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Academia de ciencias. BMN.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia de jurisprudencia y legislacion. B.
Sociedad geográphica. B.
San-Fernando. Instituto y Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société industrielle. B.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers . . . . Académie des sciences et belles-lettres. (Ci-devant, Société académique de Maine et-Loire.) B.
Société industrielle et agricole. BM.
Arras . . . . . Académie. B.
Commission départementale des monuments historiques et antiquités du Pas-de-Calais. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.

Bordeaux. . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.
Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.
Châlon s/S. . . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. KC.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . . Archives générales du département du Nord. BMCK.
Bulletin scientifique du département du Nord. B.
Société des architectes du Nord de la France B.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Société géologique du Nord. B.
Limoges. . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Musée Guimet. B.
Société académique d'architecture. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société de géographie. B.
Société linnéenne. B.

Marseille . . . Société scientifique industrielle. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Académie nationale de médecine. BM.
Académie poétique de France (Annuaire).
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
École des chartes. K.
École normale supérieure. BM.
École polytechnique. BM.
Institut de France. BMCKFN.
Journal de l'Agriculture. B.
Journal des savants. CK.
Lumière électrique (la). B.
Ministère des Affaires Étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K
Ministère de l'Instruction publique et des cultes. CK.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Commission du Répertoire des Travaux historiques de France. B.
Mondes (les). B.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
Nature (la). B.
Progrès médical (le). B.
Revue britannique. BM.
Revue des questions historiques. B.

Paris . . . . . Revue internationale des Sciences. B.
Revue scientifique, et Revue politique et littéraire. BM.
Semaine des constructeurs (la). B.
Société nationale d'agriculture de France. B.
Société d'anthropologie. B.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société des études historiques. B.
Société de l'histoire de France. BCFNK.
Société de géographie. B.
Société géologique de France. BM.
Société mathématique. B.
Société météorologique de France. B.
Société philomatique. B.
Société zoologique de France. B.
Rouen . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation de la Seine-Inférieure. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.
Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Académie de législation. B.
Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.
Valenciennes . Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Dublin Society. B.
Royal Irish Academy. BMFN.
Royal geological Society of Ireland. B.

Édimbourg . . Botanical Society. B.
Geological Society. B.
Royal physical Society. B.
Royal Society. BMFN.
Glasgow. . . . Geological Society. B.
Philosophical Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B
Londres . . . . Anthropological Institute. BM.
Chemical Society. B.
Entomological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Geological Society. BM.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institution of mechanical Engineers. B
Institute of royal british Architects. B.
Iron. B.
Linnean Society. BM.
Mathematical Society. B.
Meteorological Society. B.
Microscopical Society. B.
Museum of Practical Geology. BM.
Nature. B.
Numismatic Society. B.
Public Record Office. KE.
Royal asiatic Society. BMF.
Royal astronomical Society. BM.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Royal historical Society of Great-Britain. B.
Royal Institution of Great Britain. BM.
Royal Society. BMFN.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal statistical Society. B.
Society for psychical research. B.
Zoological Society. BM.

Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Newcastle-upon-Tyne. Institute of mining and mechanical engineers. B.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque royale. K.
Chambre des députés. BM.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia Petrarca di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.
Brescia. . . . . Ateneo. B.
Florence . . . . Bibl. nazionale (R. Istituto di studi superiori). B.
Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Rivista scientifico-industriale. B.
Società entomologica italiana. B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana. B.
Milan. . . . . . Accademia fisio-medico-statistica. B.
Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società crittogamologica italiana. B.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Station zoologique (Dr. Dohrn). BM.
Padoue . . . . Società veneto-trentino di scienze naturali. B.
Palerme. . . . Accademia di scienze lettere ed arti. BM.
Società di scienze naturali od economiche. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Scuola nonnale superiore. B.
Società toscana di scienze naturali. B.

Rome. .... Accademia dei Lincei. BMN.
Accademia Pontificia dé Nuovi Lincei. BM.
Bibliothèque du Vatican. K.
Bullettino del Vulcanismo italiano. B.
Comitato geologico d'Italia. B.
Ministero dei Lavori pubblici : Biblioteca et Archivio tecnico. B.
Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.
Turin ..... Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Deputazione sovra gli studi di storia patria. K.
Venise ..... Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone..... Accademia d'agricoltura, commercio ed arti. B
Vicence..... Accademia olimpica. B.

PAYS-BAS ET LUXEMBOURG.

Amsterdam.. Université (ci-devant : Athénée illustre). N.
Koninkl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc .. Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem..... Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye.... Koninklijke bibliotheek. A.
Entomologische Vereeniging. B.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Leeuwarden.. Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde...... Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF
Nederlandsche dierkundige vereeniging. B.
Observatorium. B.
Universiteit. BMKF.
Luxembourg.. Institut royal grand-ducal : *a*. Section historique. BMCKN. *b*. Section des Sciences. BM.

Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Utrecht. . . . . Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.
Universiteit. K.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia real das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Societas pro fauna et flora Fennica. B.
Kazan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Musées public et Roumiantzov. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Société impériale des amis d'histoire naturelle, d'anthropologie et d'ethnographie, attachée à l'Université. BM.
Société impériale des naturalistes. BM.
Odessa. . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
Poulkova . . . Observatoire impérial. B.
St-Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Bibliothèque impériale. BM.
Comité géologique au Ministère des Domaines. B
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.

St-Pétersbourg. Observatoire physique central. B.
Société de chimie. B
Société impériale russe de géographie. BM.
Université impériale. BM.
Tiflis . . . . . . Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÈGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Mörsil (*Jerntland*). Acta Mathematica. (Mittag-Leffler). B.
Stockholm . . . Bureau géologique de la Suède. B.
Entomologisk Tidskrift. B.
Nordiskt medicinskt Arkiv. B.
Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskabet. B.
Upsal. . . . . . Societas regia scientiarum. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Bibliothèque Fédérale. KE.
Bibliothèque publique. K.
Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Coire. . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève. . . . . Bibliothèque publique. CK.
Institut national génevois. BMN.
Société de géographie. B.
Société de physique et d'histoire naturelle. BM.

Lausanne . . . Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Neuchâtel . . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'Abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

ARGENTINE (CONFÉDÉRATION).

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Sociedad cientifica Argentina. B.
Cordova. . . . Academia nacional de ciencias exactas. B.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Bibliothèque nationale. K.
Gouvernement brésilien. K.
Instituto historico, geographico e ethnographicr. BM.
Museu nacional. B.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.
Ottawa. . . . . Société royale du Canada. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Albany . . . . . New-York State Library. BMF.
Baltimore . . . John Hopkins University. BM.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge . . Harvard College Observatory. BM.
Museum of comparative zoölogy. BM.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
American Journal of sciences and arts. BM.
New-York . . . American geographical and statistical Society. B.
New-York Academy of sciences (ci-devant: Lyceum of natural history). B.
Philadelphie . Academy of natural sciences. BM.
American philosophical Society. BMF.
Franklin Institute. B.
Historical Society. BMCKFN.
Saint-Louis . . Academy of sciences. B.
University. KF.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peabody Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington. . Department of Agriculture. B.
Geological and geographical Survey of the territories. BM.
Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
War Departement; Office of the surgeon general U. S. army; Medical museum; Office of the chief signal officer. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . Revista cientifica mexicana. B.
Sociedad de geografia y estadistica. BM.
Sociedad mexicana de historia natural. B.

AFRIQUE.

ALGÉRIE.

Alger. . . . . . École supérieure des lettres. B.
Bône. . . . . . Académie d'Hippone. B.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société khédiviale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

—

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Asiatic Society of Bengal. BM.
Geological Survey of India. BM.
Meteorological department of the Government of India (ci-devant Meteorological Committee). B.

JAPON.

Tokyo . . . . . Seismological Society of Japan. B.
Yokohama. . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

—

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Observatoire. B.
Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.
Société linnéenne de la Nouvelle Galles du Sud. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatorium. B.
Natuurkundige Vereeniging. BMF.

Buitenzorg . . Jardin botanique de l'État. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand institute. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

M. Alvin, trésorier, a fait savoir, dans la séance de la Classe des beaux-arts du 7 février 1884, que le Comité directeur de la Caisse centrale des artistes venait d'arrêter de la manière suivante, l'état général des recettes et dépenses pendant l'année 1883.

La Classe sanctionne cet état et vote des remerciements à M. Alvin pour les soins désintéressés et dévoués qu'il apporte à gérer les intérêts de la Caisse.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1883, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT, PAR M. ALVIN, TRÉSORIER.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 1er janvier 1883 . . . . fr.	310	15
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).	1,522	»
3. Dons de particuliers. — Expositions (2)	5,390	26
4. Intérêts des fonds placés	12,640	50
5. Remboursement (3).	1,000	»
TOTAL. . . . . fr.	20,862	91

(1) Une somme de 92 francs provenant de l'arriéré de 1882 est comprise dans ce chiffre.

(2) Ce poste se décompose ainsi qu'il suit : Exposition de la *Peste de Tournai*, de Louis Gallait, 4,356 francs 6 centimes ; Exposition de la Société des beaux-arts de Gand, 1,000 francs ; vente d'un tableau offert par M. X., 34 francs 20 c[s].

(3) Une obligation de 1,000 francs, sortie lors du tirage d'octobre 1883, a été remboursée au pair.

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration (1) . . . . fr.	1,106 31	
2. Pensions annuelles à douze veuves d'artistes (2).	4,800 »	
3. Secours temporaires	150 »	
4. Achat de rentes à 4 1/2 p. 0/0 (3) . . .	14,144 48	
		20,200 79
Encaisse au 31 décembre 1883.		662 12
Égal à la recette. . . . . fr.		20,862 91

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 1er janvier 1884 . . fr.	289,962 12
B. Capitaux placés au Crédit communal . : . .	289,300 »
C. Intérêts annuels de ces capitaux	13,018 50
D. Progression du capital en 1883	12,631 97
E. Progression des intérêts pendant la même année.	353 50

(1) Ce chiffre comprend une somme de 679 fr. 31 c^{s} pour les frais de l'exposition de la *Peste de Tournai*.

(2) Une des douze veuves pensionnées est décédée au commencement du mois de novembre ; ses héritiers ont touché le semestre échu. Trois nouvelles veuves ont été pensionnées et toucheront leur pension à dater du 15 mai 1884, ce qui porte le nombre de nos pensionnaires à quatorze.

(3) Ce chiffre comprend une somme de 1,060 fr. 17 c^{s} pour l'achat d'une nouvelle obligation de 1,000 francs destinée à remplacer celle qui, ayant été remboursée, a cessé de figurer à l'avoir de l'Association dont le détail est ci-contre.

Bordereau des valeurs appartenant à la Caisse centrale des artistes belges, se trouvant, à la date du 31 décembre 1883, entre les mains du trésorier de l'Association.

A. Certificats d'inscription au grand-livre du Crédit communal.

DATE.	NUMÉROS.	CAPITAL.	RENTE ANNUELLE.
—	—	—	—
1879, 8 mai . . .	5982	238,000	10,710 »
1880, 30 juin . . .	6550	10,500	472 50
1881, 16 février . .	6689	6,000	270 »
— 19 novembre .	6838	10,000	450 »
1882, 14 août . . .	6974	6,200	279 »
1883, 6 juin . . .	7112	11,700	526 50
— 16 novembre .	7190	5,900	265 50
		288,300 .	12,978 50

B. Une obligation de 1,000 francs du Crédit communal 6e série, n° 126.

C. En numeraire, 662 fr. 22 c.

Récapitulation.

	CAPITAL.	RENTE.
	—	—
A. Inscription	288,300 »	12,978 50
B. Obligation	1,000 »	45 »
C. En numéraire	662 22	—
TOTAL. . . .	289,962 22	13,023 50

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1888.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. **Pauli**, directeur;
N. . . . . , vice-directeur;
Liagre, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. L. **Alvin**, trésorier du comité;
Éd **Fétis**, secrétaire du comité;
L. **Gallait**;
A. **Robert**;
A. **Samuel**;
N. . . . .
N. . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. **De Keyzer**, président;
Le chev. **de Burbure**;
J. **Geefs**.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
N. D'HUYVETTER, trésorier;
Ad. SAMUEL.

Sous-comité de Liège.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président.
A. CHAUVIN.

MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES FINANCES.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

LÉOPOLD, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, salut.

Vu le règlement adopté par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une Caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite Classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous egards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur, et vu l'avis de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1er. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

Règlement.

ART. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'Association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

ART. 2. Pour être membre de l'Association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'Association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'Association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

ART. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'Association.

L'Association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

ART. 4. Pour la première formation de l'Association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

ART. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la Classe des

beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la Classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la Classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la Classe des beaux-arts

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la Classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La Classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la Classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'Association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

(1) Le renouvellement du comité a eu lieu en février 1883.

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'Association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'Association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'Association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents du comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'Association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'Association.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'Association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'Intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'Association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des Finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'Association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des Finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés

chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'Association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'Association, sans jamais toucher au capital Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'Association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'Association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la Classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la Classe des beaux-arts, sur la proposition du comité ; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de

participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

entièrement gratuites. L'Association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'Association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Art. 2. Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrête.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LEOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. Rogier.

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

(Janvier 1885.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membres honoraires.

	Quotité par an
BEERNAERT, Mlle Euphrasie, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles	12
BRIAVOINNE, Mme, rue de Ligne, 43, à Bruxelles	20
BRUGMANN, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
BUCHERON-GALLAIT, Mme, peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek	20
CHAMPION-DE VILLENEUVE, propriétaire, rue Léopold, 9, à Bruxelles	20
DAELE, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
DE BURBURE, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
DE HAAS, J-H., peintre, place de Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, rue des Meuniers, à Gand.	12
DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, le comte Rodolphe, à Gand.	12
DE LALAING, le comte Jacques, rue Ducale, 42 à Bruxelles.	15
DE L'ESPINNE (le comte), chaussée d'Ixelles, 127, à Ixelles.	12
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, rue de Namur, 45bis, à Bruxelles	12
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire, rue Haute-Porte, 18, à Gand	12

De Liedekerke-Beaufort (le comte Ad.), propriétaire, avenue des Arts, 35, à Bruxelles 25
Fologne, Égide, architecte, place des Palais, 5, à Bruxelles. 12
Lambert-Rothschild (L.), consul général de Grèce à Bruxelles, rue Neuve, 20 20
Markelbach, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 129, à Schaerbeek 24
Oppenheim, Joseph, rue Royale, 14, à Bruxelles 25
Pirmez, Eudore, ancien Ministre, rue de Florence, 35, à Ixelles 12
Prisse le baron É., à Saint-Nicolas (Waes). 12
Robbe, Louis, peintre, rue Joseph II, 22, à Bruxelles . . 12
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles . 12
Smits, Eugène, peintre, place de la Chancellerie, 7, à Bruxelles 12
Stallaert, J.-J.-F. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles 12
Stappaerts, Félix (de l'Académie), littérateur, rue de Pascale, 12, à Bruxelles. 12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand 12
Wilmotte, Ch., place de Meir, à Anvers. 20
La Société libre d'Émulation de Liège 25

Membres effectifs.

Allard, artiste-peintre, rue du Perroquet, à Gand . . . 12
Alvin, Louis (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles . . . 12
Balat, Alph. (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
Beyaert, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 18, à Ixelles 12

BENOIT, Peter (de l'Académie), directeur du Conservatoire de musique, Vieux marché aux blés, 30, à Anvers . . 12
BIOT, G. (de l'Académie), graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles 12
BLAES, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12
BUREAU, T., ingénieur-architecte, directeur de l'école industrielle de Gand 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand. 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek. 12
CHALON, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles. 12
CLAYS, Paul-Jean (de l'Académie), peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek 12
CONRARDY, J.-L.-J., professeur au Conservatoire, rue des Clarisses, 24, à Liège 12
DE BLOCK, Eug., peintre, chaus. d'Haecht, 222, à Schaerbeek. 12
DE CORNILLON, artiste musicien, à Valenciennes 12
DE KEYZER, N. (de l'Académie), peintre, rue de la Pépinière, 15, à Anvers. 12
DE MAN, Gustave (de l'Académie), architecte, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12
DEMANNEZ, Joseph (de l'Académie), graveur, rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode. 12
DE SELYS LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), b^d de la Sauvenière, 34, à Liège. 12
DESENFANS, Alb., statuaire, rue du Méridien, 86, à Saint-Josse-ten-Noode 12
DEWAELE, Joseph, architecte, prof. à l'Académie de Gand. 12
DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12
DUHEM, Hipp.-J., professeur au Conservatoire, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles 12

Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht 182, à Schaerbeek 12

Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles 12

Guffens, Godfried (de l'Académie), peintre, place Le Bon, 4, à Schaerbeek 12

Haseleer, E.-A., peintre, rue Vifquin, 38, à Schaerbeek. 12

Hemleb, prof. de musique, rue des Fossés, 39, à Namur. 12

Henne, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue de Livourne, 12, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles 12

Herbo, Léon, peintre, rue des Drapiers, 28, à Ixelles. . . 12

Hofman, J., architecte-ingénieur, marché au Fil, à Gand . 12

Hymans, Henri (de l'Académie), conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, rue de la Croix, 44, à Ixelles. 12

Jaquet, Joseph (de l'Académie), statuaire, prof. à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais. 156, à Schaerbeek. 12

Lammens, Jean-Charles, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard du Béguinage, à Gand . . . 12

Lamorinière, peintre, rue de la Province, 163, à Anvers . 12

Leroy, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12

Liagre, J.-B. J., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue Caroly, 23, à Ixelles 12

Mailly, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

Marchal, le chev. Edm. (de l'Académie), secrétaire adjoint de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode 12

Melsens, L. (de l'Académie), professeur émérite à l'École vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles . . . 12
Meunier, Ch. Jean-Baptiste (de l'Académie), graveur, chaussée d'Ixelles, 262, à Ixelles. 12
Meunier, Constantin-Émile, peintre, rue des Secours, 28, à St-Josse-ten-Noode 12
Moysard, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue de Munich, 72, à St-Gilles (Bruxelles) . 12
Mussels, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12
Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue Neuve, 7, à Vilvorde 12
Partoes, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12
Pauli, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12
Platteel, François, artiste-musicien, rue de l'École, 18, à Forest. 12
Portaels, Jean (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue Royale 184, à St Josse-ten-Noode 12
Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place Cockerill, 3, à Liège 12
Robert, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
Roffiaen, Fr., peintre, rue Godecharle, 16, à Ixelles. . . 12
Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place de l'Évêché, 1, à Gand 12
Schadde, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers. 12
Schaffels, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12
Schubert, Jos., dessinateur, rue Caroly, 36, à Ixelles . . 12
Siret, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, rue de Plaisance, à St-Nicolas (Waes) 12

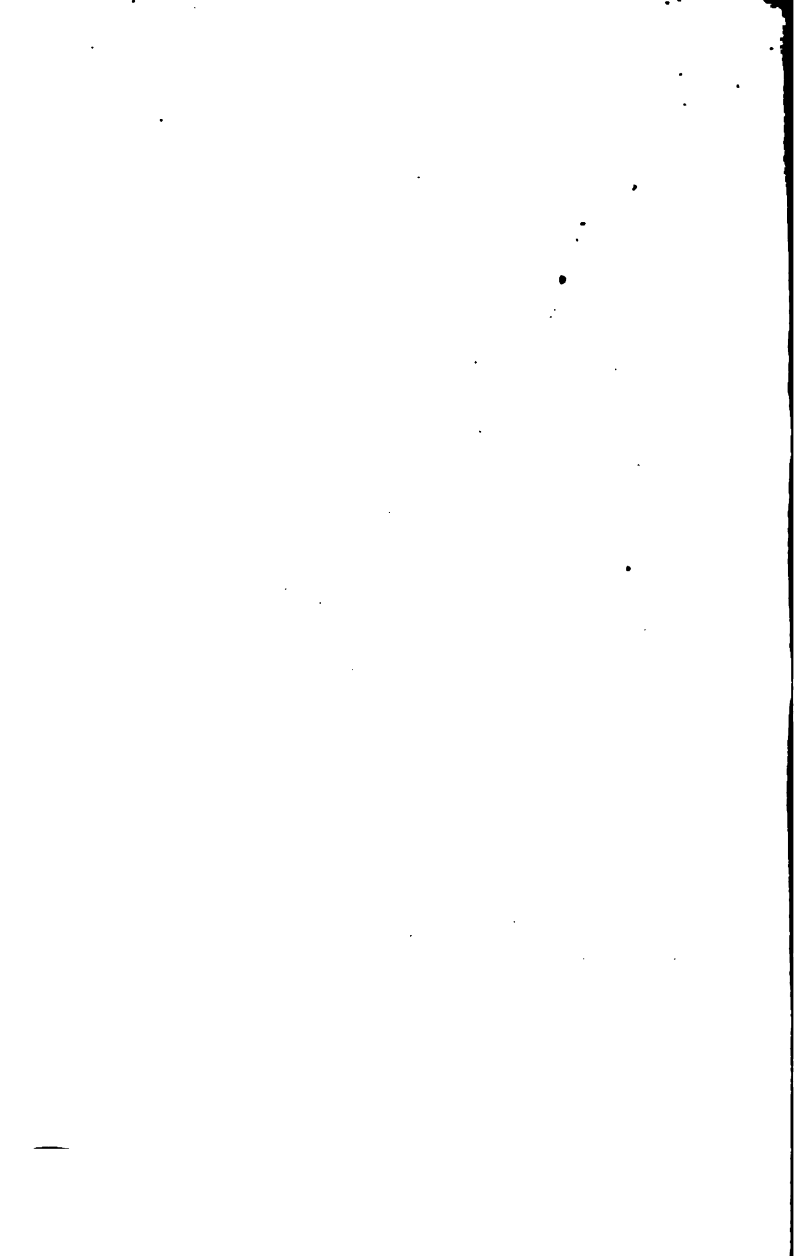
Slingeneyer, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 93, à Bruxelles 12
Stas, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles. 12
Stobbaerts, artiste-peintre, place de Coninck, 8, à Anvers. 12
Stroobant, François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles. 12
Thiberghien, Louis, peintre, boulevard de Bruxelles, à Gand. 12
Van Biesbroeck, sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Vanden Bogaerde, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Liége 12
Vanderplaetsen, peintre, avenue Brugmann, 287, à Uccle. 12
Van Keirsbilck, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
Van Kuyck, peintre, à Anvers 12
Van Lamperen, M., bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
Van Severdonck, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue du Progrès, 26, à Schaerbeek 12
Van Volxem, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12
Verlat, Charles (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12
Verplancke, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Verwée, Alfred, peintre rue Rogier, 285, à Schaerbeek. . 12
Wagener, A. (de l'Académie), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, boulevard Zoologie, 27, à Gand . . 12
Watelle, Ch.-Henri, professeur de musique, chaussée de Waterloo, 417, à Ixelles 12

Wauters, Émile, peintre (de l'Académie), rue Froissart, 111, à Bruxelles 12
Wouters, Édouard, peintre, rue de la Constitution, 7, à Schaerbeek 12

N. B. Les associés qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

TABLE.

FIN DE LA TABLE



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

—

1886.

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LOUVAIN, N° 108.

—

MDCCCLXXXVI.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1886.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne	6599
— de la fondation de Rome selon Varron	2639
— de l'ère de Nabonassar	2635

L'année 2662 des Olympiades, ou la 2e année de la 666e Olympiade, commence en juillet 1886.

L'année 1303 des Turcs, commencée le 10 octobre 1885, finira le 29 septembre 1886, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1886 du calendrier julien commence le 13 janvier de la même année.

L'année 5646 des juifs, commencée le 10 septembre 1885, finira le 29 septembre 1886.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	6
Épacte	XXV
Cycle solaire	19
Indiction romaine	14
Lettre dominicale	C

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	21 février.
Les Cendres	10 mars.
Pâques	25 avril.
Les Rogations	31 mai, 1 et 2 juin.
Ascension	3 juin.
Pentecôte	13 juin.
La Trinité	20 juin.
La Fête-Dieu	24 juin.
Premier dimanche de l'Avent	28 novembre.

Quatre-Temps.

Les 17, 19 et 20 mars.
Les 16, 18 et 19 juin.
Les 15, 17 et 18 septembre.
Les 15, 17 et 18 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps.	le 20 mars,	à	6 h.	27 m.	du matin.
Été	le 21 juin,	à	2	49	du matin.
Automne	le 22 sept.,	à	5	16	du soir.
Hiver	le 21 déc.,	à	11	11	du soir.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

En 1886, il n'y aura pas d'éclipse de Lune. Deux éclipses de Soleil auront lieu, mais aucune d'elles ne sera visible en Europe.

Janvier.

—

1 V. Circoncision de N.-S.
2 S. S. Adélard, abbé.
3 D. Ste Geneviève, vierge.
4 L. Ste Pharaïlde, vierge.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 M. Épiphanie ou les Rois.
7 J. Ste Mélanie, vierge.
8 V. Ste Gudule, vierge.
9 S. S. Marcellin, évêque.
10 D. S. Agathon, pape.
11 L. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 J. S. Hilaire, év. de Poit.
15 V. S. Paul, ermite.
16 S. S. Marcel, pape.
17 D. S. Antoine, abbé.
18 L. Chaire de s. P. à Rome.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 J. Ste Agnès, v. et mart.
22 V. SS. Vincent et Anastase.
23 S. Épousailles de la Vierge.
24 D. S. Timothée, év. d'Eph.
25 L. Conversion de S. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 J. S. Julien, év. de Cuença.
29 V. S. Franç. de Sales, év.
30 S. Ste Martine, v. et mart.
31 D. S. Pierre Nolasque.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Février.

—

1 L. S. Ignace, évêque.
2 M. Purific. ou Chandeleur.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 J. S. André, Ste Jeanne, r.
5 V. Ste Agathe, vierge et m.
6 S. S. Amand, Ste Dorothée.
7 D. S. Romuald, abbé.
8 L. S. Jean de Matha.
9 M. Ste Apollonie, vierge.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 J. S. Sévérin, abbé.
12 V. Ste Eulalie, v. et mart.
13 S. Ste Euphrosine, vierge.
14 D. S. Valentin, p. et m.
15 L. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. Ste Julienne, vierge.
17 M. SS. Théodule et Julien
18 J. S. Siméon, évêque.
19 V. S. Boniface, év. de Laus.
20 S. S. Éleuthère, év. de Tourn.
21 D. *Septuag.* Le b. Pépin de L.
22 L. C. de s. Pier. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, év.
24 M. SS. Mathias et Modeste.
25 J. Ste Walburge.
26 V. Ste Aldetrude, abbesse.
27 S. S. Alexandre, évêque.
28 D. SS. Julien, Chron, Besas.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 25.

Mars.

—

1 L. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 J. S. Casimir, roi.
5 V. S. Théophile.
6 S. Ste Colette, vierge.
7 D. S. Thomas d'Aquin.
8 L. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 M. *Cendr.* Les 40 Mart. de S.
11 J. S. Vindicien, évêque.
12 V. S. Grégoire le G., pape.
13 S. Ste Euphrasie, vierge.
14 D. Ste Mathilde, reine.
15 L. S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 M. *Q.-temps.* Ste Gertrude.
18 J. S. Gabriel, archange.
19 V. *Q.-temps.* S. Joseph, patr.
20 S. *Q.-temps.* S. Wulfran, év.
21 D. S. Benoit, abbé.
22 L. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 J. ANNONCIATION. S. Humbert
26 V. S. Ludger, év. de Munster.
27 S. S. Rupert, év. de Worms.
28 D. S. Sixte III, pape.
29 L. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Avril.

—

1 J. S. Hugues, év. de Gren.
2 V. S. François de Paule.
3 S. S. Richard, év. de Chich.
4 D. S. Isidore de Séville.
5 L. S. Vincent Ferrier.
6 M. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 J. S. Perpétue, év. de Tours.
9 V. Ste Waudru, abbesse.
10 S. S. Macaire, évêque.
11 D. *Passion.* S. Léon le Gr.
12 L. S. Jules I, pape.
13 M. S. Herménégilde, mart.
14 M. SS. Tibur., Valér., m.
15 J. SS. Anastasie et Basilisse.
16 V. S. Drogon, ermite.
17 S. S. Anicet, p. et martyr.
18 D. *Rameaux.* S. Ursmar, év.
19 L. S Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archevêque.
22 J. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 V. S. Georges, martyr.
24 S. S. Fidèle de Sigmaring.
25 D. PAQUES. S. Marc, év.
26 L. SS. Clet et Marcellin, p.
27 M. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 J. S. Pierre de Milan, mart.
30 V. Ste Catherine de S., v.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Mai.

—

1 S. SS. Phil. et Jacq., apôt.
2 D. S. Athanase, évêque.
3 L. Invention de la Ste Croix.
4 M. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 J. S. Jean Porte Latine.
7 V. S. Stanislas, évêque.
8 S. Apparition de S. Michel.
9 D. S. Grégoire de Naziance.
10 L. S. Antonin, archevêque.
11 M. S. Franç. de Hiéronymo.
12 M. SS. Nérée, Achillée, m.
13 J. S. Servais, évêque.
14 V. S. Pacôme, abbé.
15 S. Ste Dymphne, v. et m.
16 D. S. Jean Népomucène, m.
17 L. S. Pascal Baylon.
18 M. S. Venance, martyr.
19 M. S. Pierre Célestin, p.
20 J. S. Bernardin de Sienne.
21 V. Ste Itisberge, vierge.
22 S. Ste Julie, vierge.
23 D. S. Guibert.
24 L. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe de Néri.
27 J. S. Jean I, pape.
28 V. S. Germain, évêque.
29 S. S. Maximin, évêque.
30 D. S. Ferdinand III, roi.
31 L. *Rog.* Ste Pétronille.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 25.

Juin.

—

1 M. *Rog.* S. Pamphile, mart.
2 M. *Rog.* SS. Marcellin et Ér.
3 J. ASCENSION. Ste Clotilde.
4 V. S. Optat, év. de Milève.
5 S. S. Boniface, ev. et mart.
6 D. S. Norbert, évêque.
7 L. S. Robert, abbé.
8 M. S. Médard, év. de Noyon.
9 M. SS. Prime et Félicien, m.
10 J. Ste Marguerite, reine.
11 V. S. Barnabé, apôtre.
12 S. S. Jean de Sahagun.
13 D. PENTECOTE. S. Antoine.
14 L. S. Basile le Grand, arch.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. *Q.-temps.* S. Jean-Franç.
17 J. Ste Alène, vierge et mart.
18 V. *Q.-temps.* S. Marc.
19 S. *Q.-temps.* Ste Julienne.
20 D. Trinité. S. Sylvère, p.
21 L. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 J. Fête-Dieu. N. de S. J.-B.
25 V. S. Guillaume, abbé.
26 S. SS Jean et Paul, mart.
27 D. S. Ladislas, roi de Hong.
28 L. S. Léon II, pape.
29 M. SS. Pierre et Paul, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 24.

Juillet.

—

1 J. S. Rombaut, évêque.
2 V. Visitation de la Vierge.
3 S. S. Euloge, martyr.
4 D. S. Théodore, évêque.
5 L. S. Pierre de Lux., év.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 J. Ste Élisabeth, reine.
9 V. SS. Martyrs de Gorcum.
10 S. Les sept Frères Martyrs.
11 D. S. Pie I, pape.
12 L. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêq.
15 J. S. Henri, em. d'Allemagne.
16 V. N.-D. du Mont Carmel.
17 S. S. Alexis, confesseur.
18 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
19 L. S. Vincent de Paule.
20 M. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 J. Ste Marie-Madeleine.
23 V. S. Apollinaire, év. de R.
24 S. Ste Christine, v. et mart.
25 D. S. Jacques le Majeur, ap.
26 L. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 J. Ste Marthe, vierge.
30 V. SS. Abdon et Sennen, m.
31 S. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 24.
Nouvelle Lune le 31.

Août.

—

1 D. S. Pierre-ès-Liens
2 L. S. Alphonse de Liguori.
3 M. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 J. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 V. Transfiguration de N. S.
7 S. S. Donat, év. et mart.
8 D. S. Cyriac, martyr.
9 L. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év de Cambrai.
12 J. Ste Claire, vierge.
13 V. S. Hippolyte, martyr.
14 S. S. Eusèbe, martyr.
15 D. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 L. S. Roch, confesseur.
17 M. S. Libérat, abbé.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 J. S. Joachim, S. Jules.
20 V. S. Bernard, abbé.
21 S. Ste Jeanne-Françoise.
22 D S. Timothée, martyr.
23 L. S. Philippe Béniti.
24 M. S. Barthélemy, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 J. S. Zéphirin, pape et m.
27 V. S. Joseph Calasance.
28 S. S. Augustin, év. et doct.
29 D. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 L. Ste Rose de Lima, vierge.
31 M. S. Raymond Nonnat.

Premier Quartier le 6.
Pleine Lune le 14
Dernier Quartier le 22.
Nouvelle Lune, le 29.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 J. S. Étienne, roi de Hong.
3 V. S. Remacle, év. de Maest.
4 S. Ste Rosalie, vierge.
5 D. S. Laurent Justinien.
6 L. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 M. NATIVITÉ DE LA VIERGE.
9 J. S. Gorgone, martyr.
10 V. S. Nicolas de Tolentino.
11 S. SS. Prote et Hyacinthe.
12 D. S. Guy d'Anderlecht.
13 L. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 M. *Q.-temps* S. Nicomède, m.
16 J. SS. Corneille et Cyprien.
17 V. *Q.-temps*. S. Lambert, év.
18 S. *Q.-temps*. S. Jos. de Cup.
19 D. S. Janvier, martyr.
20 L. S. Eustache, martyr.
21 M. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 J. Ste Thècle, v.
24 V. Notre-Dame de Merci.
25 S. S. Firmin, év. et mar.
26 D. SS. Cyprien et Justine.
27 L. SS. Cosme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 J. S. Jérôme, docteur.

Premier Quartier le 5.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 27.

Octobre.

—

1 V. S. Bavon, patr. de Gand.
2 S. S. Léodegaire, évêque.
3 D. S. Gérard, abbé.
4 L. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 J. S. Marc, pape.
8 V. Ste Brigitte, veuve.
9 S. S. Denis et ses comp., m.
10 D. S. François de Borgia.
11 L. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 J. S. Calixte, pape et mart.
15 V. Ste Thérèse, vierge.
16 S. S. Mummolin, évêque.
17 D. Ste Hedwige, veuve.
18 L. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 J. Ste Ursule et ses comp. m.
22 V. S. Mellon, évêque.
23 S. S. Jean de Capistran.
24 D. S. Raphaël, archange.
25 L. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Evariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 J. SS. Simon et Jude, apôt.
29 V. Ste Ermelinde, vierge.
30 S. S. Foillan, martyr.
31 D. S. Quentin, martyr.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 20.
Nouvelle Lune le 27.

Novembre.

—

1 L. TOUSSAINT.
2 M. *Les Trépassés*.
3 M. S. Hubert, év. de Liège.
4 J. S. Charles Borromée.
5 V. S. Zacharie, Ste Élisabeth
6 S. S. Winoc, abbé.
7 D. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 L. S. Godefroi, év. d'Am.
9 M. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 J. S. Martin, év. de Tours.
12 V. S. Liévin, év. et mart.
13 S. S. Stanislas Kostka.
14 D. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 L. S. Léopold, confesseur.
16 M. S. Edmond, archevéq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 J. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 V. Ste Élisabeth, duchesse.
20 S. S. Félix de Valois.
21 D. Présentat. de la Vierge.
22 L. Ste Cécile, vierge et mar.
23 M. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 J. Ste Catherine, v. et m.
26 V. S. Albert de Louv., év.
27 S. S. Acaire, évêque de N.
28 D. *Avent*. S. Rufe, martyr.
29 L. S. Saturnin, martyr.
30 M. S. André, apôtre.



Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 18
Nouvelle Lune le 25.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 J. Ste Bibienne, v. et m.
3 V. S. François-Xavier.
4 S. Ste Barbe, martyre.
5 D. S. Sabbas, abbé.
6 L. S. Nicolas, év. de Myre.
7 M. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 J. Ste Léocadie, v. et mart.
10 V. S. Melchiade, p. et m.
11 S. S. Damase, pape.
12 D. S. Valéry, abbé en Pic.
13 L. Ste Lucie, vierge et m.
14 M. S. Spiridion, évêque.
15 M. *Q.-temps*. S. Adon, arch.
16 J. S. Eusèbe, évêque.
17 V. *Q.-temps*. Ste Begge, v.
18 S. *Q.-temps*. Exp de la Vier.
19 D. S. Némésion.
20 L. S. Philogone.
21 M. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, évêque.
23 J. Ste Victoire, vierge et m.
24 V. S. Lucien.
25 S. NOËL.
26 D. S. Étienne, premier m.
27 L. S. Jean, apôt. et évang.
28 M. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 J. S. Sabin, évêq. et mart.
31 V. S. Sylvestre, pape.



Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 11
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 25.

Calendrier de l'Académie.

—

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts*.
Élection du jury pour le Prix De Keyn.
Formation provisoire du programme de concours annuel de la *Classe des Sciences*.

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.
Élection du *Comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres*.
Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget.
Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Sciences*.

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres*.
Rapport de la Commission spéciale des finances de chaque classe sur le budget

Avril. — Lecture des rapports sur les mémoires de concours de la *Classe des Lettres* et du Prix De Keyn.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres* et au concours De Keyn.
Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres*.
Élection des membres de la Commission administrative.
Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.
Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses.

Juin. — Désignation par la *Classe des Lettres* des anciennes questions à maintenir au programme; détermination des matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nomination pour chacune de celles-ci, d'une Commission de trois membres qui sera chargée de présenter trois sujets.
Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Juillet. — Rapport des Commissions de la *Classe des Lettres* sur les sujets à mettre au concours, détermination des prix et rédaction définitive du programme annuel.

Août. — Les vacances, pour chaque classe, commencent après les séances respectives.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Les sujets d'art appliqué mis au concours par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant la fin de ce mois.

Fin des vacances le 30.

Octobre. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Rappel aux membres et aux correspondants de la *Classe des Lettres* au sujet des lectures à faire pendant l'année.

Jugement des mémoires littéraires et des sujets d'art appliqué, envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Beaux-Arts.*

Dernier dimanche du mois : Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses.

Novembre. — Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Sciences*, et discussion des titres des candidats.

Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Désignation par la *Classe des Beaux-Arts* des matières du concours annuel, formation des Commissions chargées de composer le programme.

Élection, par la *Classe des Sciences*, des candidats pour la formation du jury chargé de juger la 8e période du concours quinquennal des *sciences naturelles*, et, par la Classe des Lettres, des candidats pour la formation du jury chargé de juger la 1re pér. du conc. quinq. des *sciences sociales.*

Décembre. — Nomination des Commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours annuel ouvert par la *Classe des Sciences.*

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Rédaction définitive du programme de concours de la *Classe des Beaux-Arts.*

Proposition de candidatures supplémentaires pour les places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts*, et discussion des titres des candidats.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.



ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique (1).

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue à la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres,

(1) M. Éd. Mailly, membre de la Classe des sciences, a écrit *l'Histoire de l'Académie Impériale et Royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (Voyez tomes XXXIV et XXXV des *Mémoires* in 8°).

un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation :

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume Ier (3).

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (4).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez *Bulletins*, 2e série, t. XXI, p. 454.

(4) Voyez le *Centième anniversaire de fondation de l'Académie*. Bruxelles, Hayez, 1873; 2 vol. gr. in-8°.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.*

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les seconds paragraphes des articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et. pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convo-

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convo-

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

cation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6 Les listes de présentation pour chaque place doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7 On peut nommer en dehors des listes de présentation. pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonction, et cette nomination a lieu à la séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque. réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre (1).

On y distribue les récompenses décernées parla classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (2):

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Depuis la suppression des fêtes de septembre cette séance à lieu le dernier dimanche d'octobre.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866, qui en modifie la rédaction primitive.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite

(1) Voir note page 62. — Ces dispositions ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des Mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,		in-4°, papier de pâte, le cent. fr.			3 00
»	»	in-8°			1 50
»	imprimée,	in-4°			5 00
»	»	in-8°			3 00
Brochage in-4°, avec planches,			moins	de 5 feuilles, le cent.	4 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	5 50
»	in-8°,	»	moins	de 5 feuilles	3 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

ART. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

ART. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

ART. 38 Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai (1), à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

ART. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une Commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

ART. 40. La Commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

(1) Pour la Classe des lettres, d'octobre pour la Classe des beaux-arts et de décembre pour la Classe des sciences.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une Commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les Commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la Commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la Commission des finances, ou de toute autre Commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé de la comptabilité générale pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses : les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers ; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

tiers de la somme affectée chaque année sur le budget pour cette catégorie de dépenses.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire :*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour les mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la Commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire ; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication ; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'article 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur:

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité (1).

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rap-

(1) Par dérogation à cet article, la classe a décidé, dans sa séance du 6 janvier 1873, que, « lorsqu'un membre de la classe présente » un ouvrage qui lui paraît digne de fixer spécialement l'attention, » il peut joindre à l'hommage qui en est offert, une analyse con- » cise destinée à en faire apprécier l'intérêt. La classe décide si ce » résumé sera inséré dans le Bulletin de la séance. Dans tous les » cas, il n'exprime que l'opinion du membre qui l'a rédigé et n'en- » gage en rien celle de la classe. »

pellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une Commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix

Les Commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture,

ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs. Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite (1).

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médaille;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondant aux quatre divisions précédentes.

(1) Le dernier paragraphe de l'article 12 a été sanctionné par arrêté royal du 5 juin 1875.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur;

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure, et ainsi de suite (1);

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les Mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Roulement établi jusqu'en 1886 :
En 1875, la sculpture et la gravure en médaille;
En 1876, l'architecture et la musique;
En 1877, la peinture et la sculpture;
En 1878, la peinture et la gravure au burin;
En 1879, l'architecture et la musique;
En 1880, la sculpture et la gravure en medaille;
En 1881, la peinture et la gravure au burin;
En 1882, l'architecture et la musique;
En 1883, la peinture et la sculpture;
En 1884, la gravure au burin et la gravure en médaille;
En 1885, l'architecture et la musique.
En 1886, la peinture et la sculpture.

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une Commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre Commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté roayl du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

ART. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

ART. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

ART. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

ART. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

ART. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

ART. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu . on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1858.

seraient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Costume des membres de l'Académie (1).

Habit de cour en drap bleu. Collet, parements et garniture à la taille ornés d'une broderie formée d'une branche d'olivier à feuilles brodées en soie verte bordées d'un filet d'or. Boutons d'or portant au centre le Lion belge sur un écusson surmonté de la couronne royale, entouré de l'exergue avec l'inscription : Académie royale de Belgique. — Pantalon en drap semblable à celui de l'habit, avec bande en or. — Gilet blanc à boutons d'or. — Chapeau-claque ordinaire. — Épée de forme facultative.

(1) Déterminé par arrêté royal du 13 janvier 1876.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée,* avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.



LOCAL DE L'ACADÉMIE (1).

ART. 1er. Le palais de la rue Ducale, à Bruxelles, sera mis à la disposition de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie de médecine. Il portera désormais le nom de Palais des Académies.

ART. 2. Les locaux actuellement occupés par les Académies au palais de l'ancienne Cour seront affectés à la galerie des tableaux modernes de l'État et aux services dépendant de la Bibliothèque royale.

Nos Ministres des Travaux publics et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bustes des académiciens décédés (2).

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'ancienne Cour (3).

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des acadé-

(1) Arrêté royal du 30 avril 1876.

(2) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

(3) Cet article a été supprimé de fait par l'arrêté précité du 30 avril 1876.

miciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants (1).

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an (2).

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (3).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) En vertu d'un règlement, adopté par l'assemblée générale des trois classes du 12 mai 1868, ne sont admis sur la liste des académiciens qui méritent les honneurs d'un buste, que ceux décédés depuis dix ans au moins.

(2) *Bustes exécutés :* membres de l'Académie: SCIENCES: Dandelin. de Nieuport, Dumont, A. Quetelet, Schmerling, Simons, Spring et Van Mons; LETTRES: le bon de Gerlache, de Ram, de Reiffenberg, de St-Genois, de Stassart, Dewez, Lesbroussart, Moke, Raoul, Van Duyse, Weustenraad et Willems; BEAUX-ARTS: F.-J. Fétis, Ch.-L. Hanssens, Leys, Suys, Baron, Navez et Roelandt.

Belges illustres : Mercator, Gossec.

(3) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale*.

2. Elle institue à cet effet une Commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la Commission (3).

La Commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La Commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4 La Commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale*.

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1886.

(3) La cinquième période sexennale de la Commission expirera en mai 1890.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La Commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les revisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La Commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de 500 pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la Commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la Commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, (3) peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voyez plus loin la composition de la Commission au 1er janvier 1886.

(3) Voir N. B., page 62.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un Compte-rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire, dans les publica-

tions qui leur sont confiées, des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15 Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission, ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

ART. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

ART. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

ART. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

ART. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

ART. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel, est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION DES ŒUVRES DES ANCIENS MUSICIENS BELGES.

Institution (1).

Art. 1er. Une Commission est chargée de la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

Art. 2. La Commission se compose de tous les membres de la section de musique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et d'un membre de la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts, désigné par le Ministre de l'Intérieur (2).

Art. 3. Un bureau permanent, formé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, nommés par le Gouvernement, est chargé de la direction des travaux de la Commission.

Des personnes, aptes à donner un concours efficace à la Commission, peuvent lui être adjointes par le Ministre de l'Intérieur (3).

Art. 4. La Commission est convoquée par le président, au moins quatre fois par année :

A. Pour arrêter le mode général de publication, format, etc.;

B. Pour délibérer sur les œuvres musicales à mettre sous presse; .

(1) Arrêté royal du 23 septembre 1879.

(2) Voir, plus loin, la composition de la Commission au 1er janvier 1886.

(3) N. B Un arrêté royal du 14 juin 1884 a rattaché l'Académie au nouveau Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics.

C. Pour choisir les maisons chargées de la gravure, des impressions, etc.;

D. Pour dresser le budget annuel.

Les dispositions prises par la Commission, quant à ces divers objets, sont soumises à l'approbation préalable du Ministre de l'Intérieur.

Art. 5. Les membres et les adjoints présents aux réunions reçoivent les jetons de présence et de déplacement déterminés par l'arrêté royal du 13 décembre 1866 pour les séances de l'Académie.

Art. 6. Le bureau permanent réunit et, au besoin, achète les ouvrages et les documents pouvant servir à ses travaux de publication.

Après la correction des épreuves, le *bon à tirer* est donné par le président.

Art. 7. Le secrétaire-bibliothécaire tient la correspondance, rédige les procès-verbaux des séances, veille à l'exécution des décisions et conserve les archives et les livres.

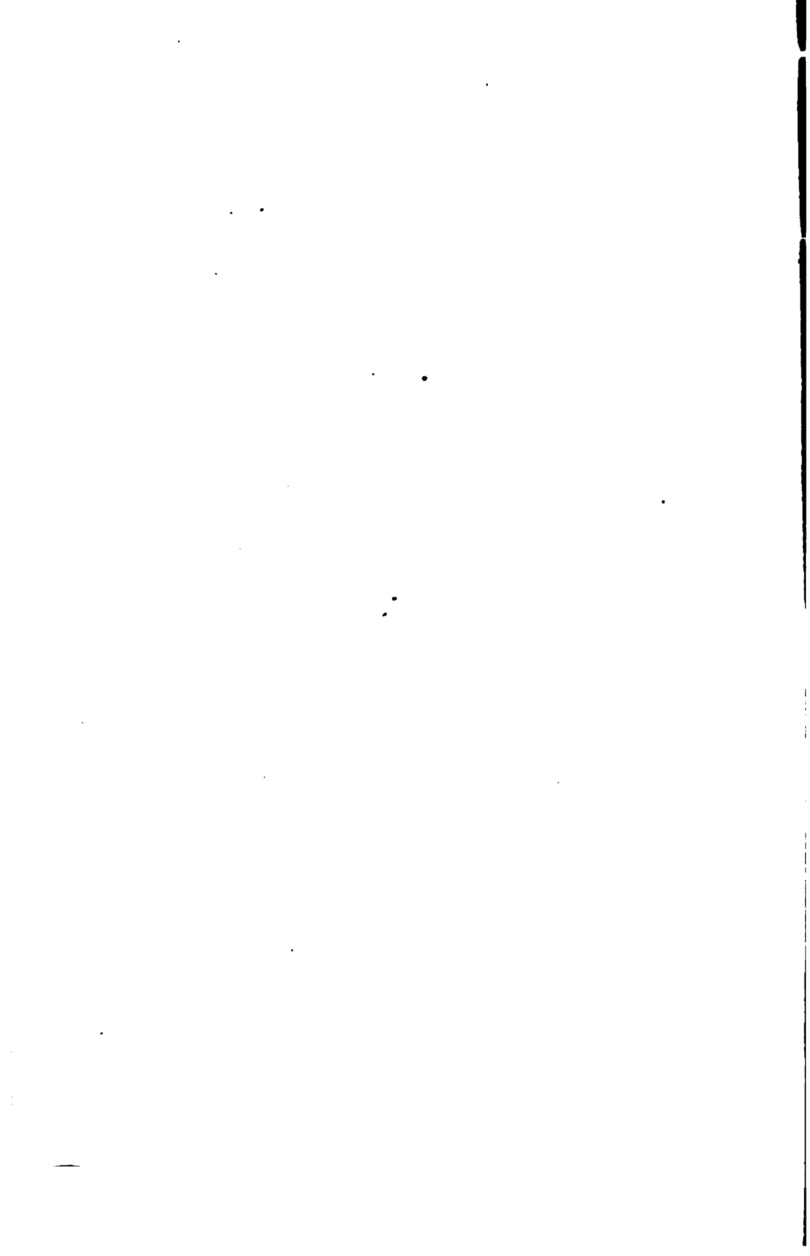
Art. 8. Le trésorier encaisse les subsides accordés par l'État, paye les mandats des dépenses ordonnancées par le président et le secrétaire et présente annuellement à la Commission directrice son compte général, appuyé des pièces justificatives, conformément aux règles de la comptabilité de l'État.

Art. 9. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux et ses dépenses (1).

(1) Voir N. B., page 62.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.



PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DEPUIS 1816 (1).

Durant la période de 1816 à 1845 l'Académie était divisée en deux classes : celle des sciences et celle des lettres. Les prix pour la première classe se décernaient dans sa séance publique du 16 décembre, jour anniversaire de la signature, par l'impératrice Marie-Thérèse, des lettres patentes de l'ancienne Académie impériale et royale; pour la classe des lettres ils étaient décernés dans sa séance publique qui avait lieu, habituellement, le 7 mai, jour du rétablissement de l'Académie par le roi Guillaume Ier, sous le titre d'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

Depuis 1845, l'Académie, réorganisée par le roi Léopold Ier sous le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, décerne ses prix pour les classes des sciences et des lettres aux époques précitées, et pour la classe des beaux-arts dans sa séance publique qui a lieu le dernier dimanche du mois d'octobre. C'est dans cette dernière séance que sont proclamés aussi les résultats des grands concours artistiques du Gouvernement.

(1816-1845.)

CLASSE DES SCIENCES.

1817. — * Médaille d'or à M. A. De Hemptinne pour son mémoire *Sur les applications de la vapeur d'eau comme moyen d'échauffement.* (Mém. cour. in-4°, t. I.)

(1) Les noms restés en blanc sont ceux des auteurs qui ne se sont pas fait connaître. — L'astérisque indique que le mémoire a été imprimé dans les recueils académiques.

1817. — Accessit à M. Ch. De Laveleye pour son mémoire sur le même sujet.

1817. — Médaille d'argent à M. Schaumans pour son mémoire *Sur l'orobranche.*

1819. — Médaille d'argent à M. Huguenin pour son mémoire *Sur une question de mécanique physique.*

1819. — Médaille d'argent à M. J.-F.-D. Behr pour son mémoire *Sur les minéraux de Belgique.*

1820. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur une question de mécanique.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à M. J.-P. Pirard pour son mémoire *Sur une question de physique.* (Idem.)

1820. — Médaille d'encouragement à M. Audoor pour son mémoire *Sur l'ancien état des vignobles en Belgique.*

1821. — * Médaille d'or à M. Drapiez pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Hainaut.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1821. — * Médaille d'or à M. G.-A. Marée pour son mémoire *Sur la composition chimique des sulfures.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à M. Coulier pour son mémoire *Sur le bleu de Prusse.*

1822. — * Médaille d'or à M. J. Vène pour son mémoire *Sur l'élimination entre deux équations à deux inconnues.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médailles d'argent à MM. H. Guillery et Évrard pour leur mémoire *Sur les plantes.*

1823. — Médaille d'argent à M. J. Vène pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.*

1823. — * Médaille d'or à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les esprits alcooliques.* (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1824. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur les lignes spiriques.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à M. Demoor pour son mémoire sur le même sujet.

1824. — Médaille d'argent à M. Martens pour son mémoire *Sur l'action d'un fil flexible.*

1824. — Médaille d'argent à M. D. Hensmans pour son mémoire *Sur les corps gazeux et gazifiables.*

1825. — * Médaille d'or à M. Pagani pour son mémoire *Sur le fil flexible.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1825. — * Médaille d'or à M. Cauchy pour son mémoire *Sur la constitution géologique de la province de Namur.* (Idem.)

1825. — * Médaille d'or à M. A. Moreau de Jonnès pour son mémoire *Sur le déboisement des forêts.* (Idem.)

1825. — * Accessit avec mention honorable à M. Bosson pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1826. — Médaille d'argent à M. Gloesener pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.*

1826. – * Médaille d'or à M. Belpaire pour son mémoire *Sur les changements de la côte d'Anvers à Boulogne.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1826. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur le fumier animal.*

1826. — Médaille d'argent à M. Alexis Timmermans pour son mémoire *Sur le mouvement d'une bulle d'air qui s'élève dans un liquide.*

1827. — Médaille d'argent à M. Th. Olivier pour son mémoire *Sur les dix points dans l'espace.*

1828. – Médaille d'argent à M. Aelbrouck pour son mémoire *Sur les prairies aigres.*

1828. — * Médaille d'or à M. Steiningen pour son mémoire *Sur la constitution géognostique du Grand-Duché de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1828. — * Médaille d'argent à M. A. Engelspach-Larivière pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1829. — * Médaille d'or à M. A. Timmermans pour son mémoire *Sur les ailes des moulins à vent.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1829. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur le meilleur mode de dénombrement de la population.*

1830. — * Médaille d'or à M. Dumont pour son mémoire *Sur la description géologique de la province de Liége.* (Idem.)

1830. — * Médaille d'argent à M. L.-J. Davreux pour son mémoire *Sur la constitution géognostique de la province de Liége.* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1830. — * Médaille d'or à M. Chasles pour son *Histoire des méthodes de géométrie.* (Mém. cour. in-4°, t. XI.)

1834. — * Médaille d'or à M. Martens pour son mémoire *Sur les chlorures d'oxydes solubles.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1835. – * Médaille d'or à M. A. De Vaux pour son mémoire *Sur l'épuisement des eaux dans les mines.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — * Médaille d'or à M. H. Galeotti pour son mémoire *Sur la constitution géologique du Brabant.* (Idem.)

1836. — * Médaille d'or à M. J. Decaisne pour son mémoire *Sur la garance.* (Idem.)

1837. — * Médaille d'argent à M. Lambotte pour son mémoire *Sur les appareils sanguins et respiratoires des batraciens anoures.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — Mention honorable à M. Verplancke pour son mémoire *Sur les garances de Zélande et d'Avignon.*

1838 -- Mention honorable à M. pour son mémoire sur le même sujet remis au concours.

1839 — Médaille d'argent à M. Le François pour son mémoire *Sur l'analyse algébrique.*

1839. — Médaille d'argent à M. A. Trinchinetti pour son mémoire *Sur la formation des odeurs dans les fleurs.*

1840. — * Médaille d'or à M. Catalan pour son mémoire *Sur la transformation des variables dans les intégrales multiples.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — Médaille d'argent à M. J. Vallès pour son mémoire *Sur les logarithmes.*

1840. — (L'Académie a regretté de ne pouvoir décerner à M. Éd. Le François une médaille d'argent pour son mémoire *Sur les produites continues,* attendu qu'une semblable distinction avait déjà été accordée à cet auteur, en 1839, pour un même travail.) (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1840. — * Médailles d'or à MM. Gonot, le Dr G. Bischoff, Boisse, et médailles d'argent à MM. Lemielle et Motte, pour leurs mémoires *Sur les explosions dans les mines*. (Mém. cour. in-8°, t. Ier.)

1841. — Médailles d'argent à MM. Louyet et B. Verver pour leurs mémoires *Sur l'absorption par les plantes des substances métalliques vénéneuses accidentellement répandues dans le sol.*

1841. — * Médaille d'or à M. Moritz Stern pour son mémoire *Sur la théorie des résidus quadratiques*. (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à M. F. Duprez pour son mémoire *Sur l'électricité de l'air*.

1843. — * Médaille d'or à M. H. Nyst pour son mémoire *Sur les coquilles et polypiers fossiles des terrains tertiaires de la Belgique*. (Mém. cour. in-4°. t. XVII.)

1843. — * Médaille d'or à M. F. Duprez pour son mémoire sur le même sujet que celui qui lui a valu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — Médaille d'argent à M. H. Simonis pour son mémoire *Sur l'extension aux surfaces de la théorie des points singuliers des courbes*.

1844. - * Médaille d'or à M. Verlooren pour son mémoire *Sur le phénomène de la circulation chez les insectes*. (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

1845. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les engrais*.

CLASSE DES LETTRES.

1817. — * Médaille d'or à M.   pour son mémoire *Sur les places qui pouvaient être considérées comme villes du VIIe au XIIe siècle*. (Mém. cour. in-4°, t. I.)

1817. — * Accessit à M. Stals pour son mémoire sur le même sujet. (Idem.)

1818. — Médaille d'or à M. A.-A.-M. Hoverlant de Beauvelaere pour son mémoire *Sur la servitude aux Pays-Bas*.

1820. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur la population des fabriques pendant les XVe et XVIe siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. II.)

1820. — * Médaille d'or à M. P. Hoffman-Peerlkamp pour son mémoire latin *Sur la vie et les doctrines des Belges qui écrivirent en vers latins.* (Idem.)

1821. — Médaille d'encouragement à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux avant l'invasion des armées françaises aux Pays-Bas.*

1821. — * Médaille d'or à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Juste-Lipse.* (Mém. cour. in-4°, t. III.)

1822. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son mémoire *Sur la législation et les tribunaux des Pays-Bas autrichiens.* (Mention honorable en 1821.) (Mém. cour. in-4°, t. IV.)

1822. — Médaille d'argent à M. le baron F. de Reiffenberg pour son mémoire *Sur Érasme.*

1823. — Médaille d'argent à M. H. Guillery pour son *Éloge de François Hemsterhuis.*

1824. — * Médaille d'or à M. Raoux pour son mémoire *Sur les langues flamande et wallonne.* (Mém. cour. in-4°, t. V.)

1824. — Médaille d'argent à M. Ch. Steur pour son mémoire *Sur les États des provinces belgiques.*

1826. — * Médaille d'or à M. Pycke pour son *Mémoire sur les corporations et métiers des Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1827. — * Médaille d'or à M. Raingo pour son mémoire *Sur l'instruction publique aux Pays-Bas.* (Idem.)

1827. — * Médaille d'or à M. Steur pour son mémoire *Sur l'administration des Pays-Bas sous Marie-Thérèse.* (Mém. cour. in-4°, t. VI.)

1828. — * Médaille d'or au même pour son *Mémoire sur l'état des Pays-Bas sous l'empereur Charles VI.* (Mém. cour. in-4°, t. VII.)

1829. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Sur le voyage de Charles-Quint à Gand.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1829. — Médaille d'argent à M. G. Mees pour son mémoire sur le même sujet.

1830. — * Médaille d'or à M. J. Grandgagnage pour son *Mémoire concernant l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas espagnols.* (Mém. cour. in-4°, t. VIII.)

1830. — * Médaille d'or à M. J.-J. Van Hees Vanden Tempel pour son mémoire *Sur l'établissement des communes en Flandre.* (Mém. cour. in-4°, t. X.)

1830. — * Médaille d'or à M. D. Grœbe pour son *Mémoire sur les monnaies.* (Idem.)

1830. — Médaille d'or à M. L.-J. Dehaut pour son mémoire *Sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas* (Mém. cour. in-4°, t. IX.)

1834. — Médaille d'argent à M. Schayes pour son mémoire *Sur les monuments d'architecture du Brabant jusqu'au XVIe siècle*

1834. — Médaille d'argent à M. J. de Saint-Genois pour son mémoire *Sur l'origine et la nature des avoueries dans les Pays-Bas.*

1835. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur les documents du moyen âge relatifs à la Belgique avant et pendant la domination romaine.* (Mém. cour. in-4°, t. XII.)

1835. — Mention honorable à M. F. Labeye, pour son mémoire *Sur l'état de la poésie flamande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

1837. — * Médaille d'or à M. A. Van Hasselt pour son mémoire *Sur la poésie française depuis son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIII.)

1837. — * Médaille d'or à M. N. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'époque des inventions, etc., qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels aux Pays-Bas depuis les dernières années du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.* (Idem.)

1838. — * Médaille d'or à M. J.-A. Snellaert pour son mémoire *Sur la poésie flamande dès son origine jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (Mém. cour. in-4°, t. XIV.)

1838. — * Médaille d'argent à M. E. Delmarmol pour son *Mémoire*

concernant l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et les institutions politiques de la Belgique. (Idem.)

1839. — Mention honorable à M.   pour son mémoire *Sur les changements apportés, par le prince Maximilien-Henri de Bavière (en 1684), à l'ancienne constitution liégeoise.*

1840. — Médaille d'argent à M. J. Henaux pour son mémoire sur le même sujet.

1840. — * Médaille d'or à M. Briavoinne pour son mémoire *Sur l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier.* (Idem.)

1840. — * Médaille d'or à M. Schayes pour son mémoire *Sur l'époque à laquelle l'architecture ogivale a fait son apparition en Belgique.* (Idem.)

1840. — Médaille d'argent à J. Devigne pour son mémoire sur le même sujet.

1841. — * Médaille d'or à M. A.-J. Namèche pour son mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès, professeur de l'Université de Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XV.)

1842. — Médaille d'argent à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire *Sur les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe siècle, ont introduits dans l'état social en Belgique.*

1843. — Médaille d'argent à M. F. Van de Putte pour son mémoire *Sur l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse.*

1843. — * Médaille d'or à M. A. Paillard de Saint-Aiglan pour son mémoire sur le même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'argent en 1842. (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1844. — * Médaille d'or à M. le chevalier F. Van den Branden de Reeth pour son mémoire *Sur la famille des Berthout de Malines.* (Mém. cour. in-4°, t. XVI.)

1845. — * Médaille d'or à M. N. Britz pour son mémoire *Sur l'ancien droit belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XX.)

1845. — * Médaille d'or à M. l'abbé Carton pour son mémoire *Sur l'éducation des sourds-muets.* (Mém. cour. in-4°, t. XIX.)

(1846 à 1855.)

—

CLASSE DES SCIENCES.

1846. — * Médaille d'or à M. B. Amiot pour son mémoire *Sur la théorie des points singuliers des courbes.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1847. — Médaille d'argent à M. Le Docte pour son mémoire *Sur les engrais et la faculté d'assimilation dans les végétaux.*

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire sur le sujet précité remis au concours. (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1848. — * Médaille d'or à M. A. Eenens pour son mémoire *Sur les meilleurs moyens de fertiliser la Campine et les dunes.* (Mém. cour. in-8°, t. II.)

1848. — * Médaille de vermeil à M. Le Docte pour son mémoire *Sur l'agriculture luxembourgeoise.* (Mém. cour. in-8°, t. III.)

1849. — * Médaille d'or à M. Ossian Bonnet pour son mémoire *Sur la théorie générale des séries.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1851. — * Médaille d'or à MM. F. Chapuis et Dewalque pour leur mémoire *Sur la description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg.* (Mém. cour. in-4°, t. XXV.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. de Hoon pour son mémoire *Sur les Polders.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1852. — Médaille de vermeil à M. Éd. Morren pour son mémoire *Sur la coloration chez les végétaux.*

1853. — * Médaille d'argent à M. J. d'Udekem pour son mémoire *Sur le développement du Lombric terrestre.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVI.)

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.* (Mém. cour. in-8°, t. IX.)

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIV.)

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVII.)

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.* (Idem.)

1873. — * Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXV.)

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVI.)

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur mémoire *Sur les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.* (Mém. cour. in-4°, t. XL.)

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liège.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

1879. — Mention honorable à M. Ad. Courtois pour son mémoire *Sur la torsion.*

1880. — * Médaille d'or à M. A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes*. (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. De Heen pour son mémoire *Sur les relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1882. — Médaille d'or à M. Léon Fredericq pour son mémoire concernant l'*Influence du système nerveux sur la régulation de la température à sang chaud.* (*Archives de Biol.*, t. III, p. 687.)

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A.-C.-A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire sur le même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846. (Mém. cour. in-4°, t. XXII.)

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1848.)

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVI.)

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.* (Mém. cour. in-8°, t. IX.)

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIV.)

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVII.)

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.* (Idem.)

1873. — * Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXV.)

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVI.)

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur mémoire *Sur les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.* (Mém. cour. in-4°, t. XL.)

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liège.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum ;* le 2d *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

1879. — Mention honorable à M. Ad. Courtois pour son mémoire *Sur la torsion.*

1880. — * Médaille d'or à M. A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. De Heen pour son mémoire *Sur les relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1882. — Médaille d'or à M. Léon Fredericq pour son mémoire concernant l'*Influence du système nerveux sur la régulation de la température à sang chaud.* (*Archives de Biol.*, t. III, p. 687.)

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A.-C.-A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.).

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire sur le même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846. (Mém. cour. in-4°, t. XXII.)

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1848.)

1853. — * Médaille d'or à M. N. Lieberkuhn pour son mémoire *Sur l'évolution des Grégarines.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVI.)

1858. — * Médaille d'or à M. Crocq pour son mémoire *Sur la pénétration des particules solides à travers les tissus de l'économie animale.* (Mém. cour. in-8°, t. IX.)

1862. — * Médaille d'or à M. Cohnstein pour son mémoire *Sur le tonus musculaire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1864. — * Médaille d'or à M. Caron pour son mémoire *Sur la composition chimique des aciers.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Éd. Van Beneden pour son mémoire *Sur la composition anatomique de l'œuf.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIV.)

1869. — * Médaille d'or à M. C. Malaise pour son mémoire *Sur le terrain silurien du Brabant.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVII.)

1870. — * Médaille d'or à M. L. Pérard pour son mémoire *Sur le magnétisme terrestre.* (Idem.)

1873. — * Médaille d'or à M. P. Mansion pour son mémoire *Sur la théorie de l'intégration des équations aux différences partielles des deux premiers ordres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXV.)

1874. — * Médaille d'or à M. A. Gilkinet pour son mémoire *Sur le polymorphisme des champignons.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVI.)

1874. — * Médaille d'or à MM. Ch. de la Vallée Poussin et A. Renard pour leur mémoire *Sur les roches plutoniennes de la Belgique et de l'Ardenne française.* (Mém. cour. in-4°, t. XL.)

1875. — Médailles d'argent à MM. R. Malherbe et J. de Macar pour leurs mémoires *Sur le système du bassin houiller de Liège.*

1876. — Médaille d'or à M. Édouard Grimaux pour son mémoire *Sur l'acide urique.*

1877. — Médaille d'or à M. Rostafinski pour son mémoire *Sur les Laminariacées.*

1878. — Mentions honorables aux auteurs des mémoires portant pour devise : le 1er *Nomina si pereunt perit et cognitio rerum;* le 2d *Maximus in minimis certe Deus,* etc., en réponse à la question sur la *Flore des algues, des champignons, etc., croissant en Belgique.*

1879. — Mention honorable à M. Ad. Courtois pour son mémoire *Sur la torsion.*

1880. — * Médaille d'or à M. A. Ribaucour pour son mémoire *Sur les Élassoïdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. De Heen pour son mémoire *Sur les relations qui existent entre les propriétés physiques et les propriétés chimiques des corps simples et des corps composés.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1882. — Médaille d'or à M. Léon Fredericq pour son mémoire concernant l'*Influence du système nerveux sur la régulation de la température à sang chaud.* (*Archives de Biol.*, t. III, p. 687.)

CLASSE DES LETTRES.

1846. — Médaille d'encouragement à M. G. Guillaume pour son mémoire *Sur l'organisation militaire en Belgique depuis Philippe le Hardi jusqu'à l'avènement de Charles-Quint.*

1846. — * Médaille d'or à M. A.-C.-A. Zestermann pour son mémoire *Sur les basiliques.* (Mém. cour. in-4°, t. XXI.)

1846. — Médaille d'honneur à M. F. Tindemans pour son mémoire sur le même sujet.

1847. — * Médaille d'or à M. G. Guillaume pour son mémoire sur le même sujet que celui pour lequel il a obtenu une médaille d'encouragement en 1846. (Mém. cour. in-4°, t. XXII.)

1848. — Médaille d'argent à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur le pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.*

1849. — Médaille d'argent à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.*

1849. — Médaille de vermeil à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme dans les Flandres.*

1849. — Médaille de vermeil à M. J. Le Jeune pour son mémoire *Sur l'organisation du pouvoir judiciaire en Belgique avant Charles-Quint.* (Médaille d'argent en 1848.)

1849. — Prix d'encouragement à M. J. Dieden pour son mémoire *Sur le règne d'Albert et Isabelle.* (Concours du Gouvernement.)

1850. — * Médaille d'or à MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen pour leur mémoire *Sur l'état des écoles en Belgique jusqu'à l'établissement de l'Université de Louvain.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-4°, t. XXIII.)

1850. — * Médaille d'or à M. E. Ducpetiaux pour son mémoire *Sur les causes du paupérisme en Flandre.* (Médaille d'argent en 1849.) (Mém. cour. in-8°, t. IV.)

1851. — * Médaille d'or à M. Ad. Siret pour *une pièce de vers, en langue française, consacrée à la mémoire de la Reine Louise.* (*Bull.*, t. XVIII, 1re partie, p. 517.)

1851. — * Médaille d'or à M. A. Bogaers pour *une pièce de vers, en langue flamande, sur le même sujet.* (Idem, 540.)

1851. — * Médaille d'or à MM. Legrand et Tychon pour leur mémoire *Sur Démétrius de Phalère.* (Mém. cour. in-4°, t. XXIV.)

1852. — * Médaille d'or à M. Wéry pour son mémoire *Sur l'assistance à accorder aux classes souffrantes de la société.* (Mém. cour. in-8°, t. V.)

1853. — Médaille d'argent à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.*

1853. — Médaille d'argent à M Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.*

1853. — * Médaille d'argent à M. De Give pour son mémoire *Sur l'enseignement littéraire et scientifique dans les établissements d'instruction moyenne.* (Mém. cour. in-8°, t. VI.)

1854. — * Médaille d'or à M. E. Rottier pour son mémoire *Sur Érasme.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1854. — * Médaille d'or à M. Gaillard pour son mémoire *Sur l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies.* (Médaille d'argent en 1853.) (Idem.)

1856. — * Médaille d'or à M. F. Nève pour son mémoire *Sur le collège des Trois-Langues à Louvain.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVIII.)

1857. — * Médaille d'or à M. Delfortrie pour son mémoire *Sur les*

analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise. (Mém. cour. in-4°, t. XXIX.)

1857. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mém. *Concernant l'histoire du Grand-Conseil de Hainaut.* (Mém. c. in-8°, t. VII.)

1858. — * Médaille d'or à M. F. Gabba pour son mémoire *Sur les origines du droit de succession.* (Mém. cour. in-8°, t. XII.)

1858. — Médaille d'argent à M. H. Voituron pour son mémoire *sur le même sujet.*

1858. — * Médaille d'or à M. F. Loise pour son mém. *Concernant l'influence de la poésie sur la civilisation.* (Mém. c. in-8°, t. VII.)

1859. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur les Chambres de rhétorique.*

1859. — * Médaille d'or à M. A. Wauters pour son mémoire *Sur le règne de Jean Ier, duc de Brabant.* (Mém. cour. in-8°, t. XIII.)

1860. — * Médaille d'or à M. P. Van Duyse pour son *Éloge de Cats.* (Mém. cour. in-8°, t. XI.)

1860. — * Médaille d'or au même pour son mémoire *Concernant les Chambres de rhétorique.* (Idem.)

1862. — Médailles d'argent à M. Lecouvet et à M.   pour leurs mémoires *Sur Aubert Le Mire.* .

1862. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'ancienne constitution brabançonne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — Médaille d'argent à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.*

1863. — * Médaille d'or à M. C.-B. De Ridder pour son mémoire *Sur Aubert Le Mire.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1863. — * Médaille d'or à M. C. Picqué pour son mémoire *Sur Philippe de Commines.* (Mém. cour. in-8°, t. XVI.)

1864. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.* (Médaille d'argent en 1863.) (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1864. — * Médaille d'or à M. A. De Jager pour son *Éloge de Vondel.* (Mém. cour. in-8°, t. XVII.)

1867. — Médaille d'argent à M. pour son *Appréciation du talent de Chastellain.*

1867. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'histoire du droit penal dans le duché de Brabant jusqu'à Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIII.)

1868. — * Médaille d'or à M. Ch. Fétis pour son mémoire *Sur Jean Lemaire (des Belges).* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1869. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur l'histoire du droit pénal dans le duché de Brabant depuis Charles-Quint.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1869. — * Médaille d'or à MM. Frans De Potter et J. Broeckaert pour leur *Description statistique d'une commune du centre des Flandres.* (Mém. cour. in-8°, t. XXI.)

1870. — * Médaille d'or à M. Ém. de Borchgrave pour son mémoire *Sur les colonies belges de la Hongrie et de la Transylvanie.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVI.)

1871. — * Médaille d'or à M. Ch. Piot pour son mémoire *Sur les pagi en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1871. — * Médaille d'or à M. E. Poullet pour son mémoire *Sur le droit criminel dans la principauté de Liège.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXVIII.)

1873. — * Médaille d'or à M. Henrard pour son mémoire *Sur le règne de Charles le Téméraire.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1873. — Médaille d'argent à M. Varenbergh pour son mémoire sur le même sujet.

1874. — * Médaille d'or à M. Ad. De Ceuleneer pour son mémoire *Sur Septime Sévère.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIII.)

1874. — * Médaille d'or à M. Van Weddingen pour son mémoire *Sur St Anselme de Cantorbéry.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIV.)

1874. — Médaille d'or à M. Dauby pour son mémoire *Sur la théorie du capital et du travail* [1].

1876. — * Médaille d'or à M. A. Faider pour son mém. *Sur l'histoire de la législation du droit de chasse.* (Mém. c. in-8°, t. XXVII.)

[1] A été imprimé par l'auteur.

1877. — * Médaille d'or à M. Th. Quoidbach pour son mémoire *Sur le caractère national des Belges.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1879. — * Médaille d'or, en partage, à MM. H.-V.-A. Francotte et J. Küntziger, pour leurs mémoires *Sur la propagande des encyclopédistes français dans la principauté de Liège, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXX.)

1879. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur Jacqueline de Bavière.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXI.)

1880. — * Médaille d'or (en partage), à M. V. Brants et à MM. De Potter et Broeckaert pour leurs mémoires *Sur l'histoire des classes rurales en Belgique jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXII.)

1881. — * Médaille d'or à M. A. De Decker, pour son mémoire en flamand *Sur les Malcontents.* (Mém. cour in-8°, t. XXXIII.)

1881. — * Médaille d'or à M. De Potter pour son mémoire *Sur l'échevinage.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXIII.)

1882. — * Médaille d'or à M. P. Alberdingk Thijm pour son mémoire en flamand *Sur les institutions charitables en Belgique au moyen âge.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à M. A. Delattre pour son mémoire *Sur l'Empire des Mèdes.* (Mém. cour. in-4°, t. XLV.)

1882. — * Médaille d'or à M. Richald pour son mémoire *Sur l'histoire des finances de la Belgique depuis 1830.* (Mém. cour. in-4°, t. XLVI.)

1882. — Médailles d'argent à MM. Mayer et Nicolaï pour leurs mémoires sur le même sujet.

1884 — * Méd. d'or à M. L. Demarteau pour son mém. *Sur l'histoire de la dette publique belge.* (Mém. cour. in-4°, t. XLVIII.)

1884. — Médaille d'or à M. Edg. de Marneffe pour son mémoire *Sur les institutions mérovingiennes.*

1885. — Médaille d'or à M. J. Van Droogenbroeck pour son mémoire en flamand *Sur les règles de la métrique grecque et latine appliquée à la poésie néerlandaise.*

M. de Pouhon avait institué un prix de *six mille* francs destiné à l'auteur du *meilleur mémoire sur le lieu de naissance de Charlemagne.* Ce concours n'ayant pas donné les résultats voulus, la *classe des lettres,* après avis du donateur, a posé la *question de l'origine belge des Carlovingiens.* Elle a décerné, en 1862, ce prix, augmenté de six cents francs d'intérêts, à MM. Gérard et Warnkœnig, auteurs d'un mémoire en réponse à ce sujet.

Le docteur Guinard, de Saint-Nicolas (Waes), a fondé, par testament, un prix perpétuel de *dix mille* francs, destiné à être décerné tous les cinq ans à « celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la » meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intel- » lectuelle de la classe ouvrière en général sans distinction ».

Le prix pour la première période (1868 à 1872) a été décerné à M. François Laurent, pour son travail sur l'*Épargne dans les écoles*.

Le prix pour la deuxième période (1873 à 1877) a été décerné à M. Louis Melsens, pour ses *Recherches sur l'iodure de potassium en ce qui concerne les affections saturnines ou mercurielles.*

Le prix pour la troisième période (1878-1882) a été décerné à M. J. Dauby, pour son livre intitulé : *Des grèves ouvrières.*

PRIX DE KEYN.

M. De Keyn a fondé, par donation, un concours annuel ayant, alternativement, pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen. Un premier prix de *deux mille* francs et deux prix de *mille* francs, chacun, peuvent être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction ou d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

PREMIER CONCOURS : *1re période, 1880.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à M. Camille Lemonnier pour un recueil de contes manuscrits, intitulé : *Histoire de quelques bêtes.*

Prix de mille francs, votés : 1° à M. Émile Leclercq pour son livre, intitulé : *Les contes vraisemblables;* 2° à M. Schoonjans, pour son livre intitulé : *Aanvankelijke lessen in de theoretische rekenkunde.*

Premier concours : *2e pér., 1880-1881.* Enseignement moyen.

Prix de mille francs, votés :

1° A MM. Delbœuf et Iserentant pour leur ouvrage intitulé : *Le latin et l'esprit d'analyse* et *Chrestomathie latine*, mss.;

2° A M. Gantrelle pour son ouvrage intitulé : *Cornelii Taciti historiarum libri qui supersunt;*

3° A M. F. Plateau pour son ouv. intitulé : *Zoologie élémentaire;*

4° A l'ouvrage de feu Eugène Van Bemmel, intitulé : *Traité général de littérature française.*

Deuxième concours : *1re période, 1881-1882.* Enseignement primaire.

Prix de deux mille francs, voté à M. Léon Evrard pour son livre intitulé : *La santé du peuple.*

Prix de mille francs, votés :

1° A M. L. Genonceaux pour son livre intitulé : *Leesboek;*

2° A M. Ém. Leclercq pour son livre intit. : *Histoire d'une statue.*

Deuxième concours : *2e pér. 1882-1883.* Enseignement moyen.

Prix de mille francs, votés :

1° A M. Léon Vanderkindere pour son *Manuel de l'histoire de l'antiquité;*

2° A M. A.-J. Wauters pour son *Histoire de la peinture flamande;*

3° A M. Swarts pour son *Traité de chimie;*

4° A M. J.-B. Liagre pour sa *Cosmographie stellaire.*

Troisième concours : *1re période, 1883-1884.* Enseignement primaire.

Prix de mille francs, votés :

1° A Mlle Virginie Loveling pour ses *Verhalen voor kinderen* (contes enfantins);

2° A M. E. Discailles pour son livre intitulé : *Guillaume le Taciturne et Marnix de Ste-Aldegonde;*

3° A M. Léon Fredericq pour son livre d'anatomie : *Le corps humain;*

4° A M. Mac Leod pour son livre intitulé : *De Werveldieren* (Les vertébrés).

PRIX ADELSON CASTIAU.

M. Adelson Castiau, par disposition testamentaire, a chargé la Classe des lettres de décerner tous les trois ans un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur ouvrage belge, imprimé ou manuscrit: *Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.*

Le prix pour la première période (1881-1883) a été décerné à M. J. Dauby, chef de division gérant du *Moniteur*, auteur d'un mémoire répondant au sujet précité.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

—

1853. — Médaille d'or (concours extraordinaire) à M. Hugo Ulrich pour *une symphonie triomphale* (mariage de Léopold II).

—

1853. — Médaille d'argent à M. Belleflamme pour son mémoire *Sur les bases et les chapiteaux en architecture.*

1854. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur l'introduction de l'emploi du verre à vitre.*

1855. — * Médaille d'or à M. Héris pour son mémoire *Sur l'école flamande de peinture sous les ducs de Bourgogne.* (Mém. cour. in-4°, t. XXVII.)

1857. — Médaille d'argent à M.   pour son mémoire *Sur la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.*

1858. — Médaille d'or à M. E. Levy pour son mémoire *Sur l'enchaînement des diverses architectures.*

1859. — * Médaille d'or à M. J. Renouvier pour son mémoire *Sur la gravure aux Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.* (Mém. cour. in-8°, t. X.)

1859. — Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur la tapisserie de haute-lisse.*

1863. — * Médailles d'or à MM. E. Baes et Wiertz pour leurs mémoires *Sur les caractères constitutifs de l'école flamande de peinture.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXII.)

1865. — Médaille d'argent à M. E. Baes pour son mémoire *Sur l'enseignement des arts graphiques et plastiques.*

1865. — Médaille d'argent au même pour son mémoire *Sur l'histoire de la peinture de paysage.*

1867. — Médaille d'argent à M. E. Van Cleemputte pour son mémoire *Sur Quentin Metsys.*

1868. — * Médaille d'or à M. A. Pinchart pour son mémoire *Sur l'histoire de la gravure des médailles en Belgique.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXV.)

1873. — * Médaille d'or à M. A. Schoy pour son mémoire *Concernant l'influence italienne sur l'architecture aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-4°, t. XXXIX.)

1874. — Médaille d'argent à M. pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siecles.*

1875. — * Médaille d'or à M. Edm. Marchal pour son mémoire *Sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.* (Mém. cour. in-4°, t. XLI.)

1877. — * Médaille d'or à M. Edg. Baes pour son mémoire *Concernant l'influence italienne sur Rubens et Van Dyck.* (Mém. cour. in-8°, t. XXVIII.)

1877. — * Médaille d'or à M. Alphonse Goovaerts pour son mémoire *Sur l'histoire de la typographie et de la bibliographie musicales aux Pays-Bas.* (Mém. cour. in-8°, t. XXIX.)

1878. — * Médaille d'or à M. Henri Hymans pour son mémoire *Sur l'histoire de l'école de gravure sous Rubens.* (Mém. cour. in-4°, t. XLII.)

1879. — Mention très honorable à M. pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre jusqu'à l'époque de Rubens.*

1881. — * Médaille d'or à M. Edgar Baes pour son mémoire *Sur le régime de la profession de peintre avant Rubens.* (Mém. cour. in-4°, t. XLIV.)

1883. — * Médaille d'or à M. Michel Brenet, pour son mémoire *Sur Grétry.* (Mém. cour. in-8°, t. XXXVI.)

1883. — * Médaille d'or à M.   pour son mémoire *Sur l'influence du réalisme sur la peinture contemporaine.* (Mém. cour. de l'Acad., in-4°, t. XLV.)

—

ART APPLIQUÉ.

La classe des beaux-arts avait ouvert un concours extraordinaire de GRAVURE AU BURIN pour la période de 1856 à 1860.

Le prix a été décerné à M. Joseph Bal pour sa gravure du tableau de M. L. Gallait : *Jeanne la Folle.*

La même classe avait décidé dans sa séance du 20 septembre 1849 qu'un concours d'art appliqué aurait lieu concurremment avec son concours littéraire annuel. Cette disposition, mise en vigueur à partir de 1872, a donné les résultats suivants :

1872. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. X. Mellery pour son carton représentant *les travaux de la métallurgie.* — Prix de mille francs accordé à M. J. Cuypers pour son bas-relief représentant *les travaux de l'agriculture.*

1873. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé à M. H. Blomme pour son projet d'*Arc de triomphe dédié à la Paix.* — Prix de mille francs accordé à M. S. De Lange pour son *Quatuor pour instruments à cordes.*

1874. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son carton d'une frise destinée à une *Salle d'hospice.* — Prix de six cents francs accordé à M. J. Demannez pour sa gravure du tableau de Leys : *Érasme dans son cabinet de travail.*

1875. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. J. Dillens pour son bas-relief ayant comme sujet l'*Horticulture.* — Prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour ses deux médailles : *La visite du czar Alexandre à Londres en 1874,* et *l'Alliance des républiques américaines du Sud pour la défense de Lima.*

1876. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs accordé en partage à MM. H. Vandeveld et J. Baes pour leurs projets

de *Pont monumental.* — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. De Doss pour sa *Messe du jour de Pâques.*

1877. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs accordé à M. A. Bourotte pour son carton ayant pour sujet *L'enseignement de l'enfance, la crèche école gardienne et le jardin d'enfants.* — Prix de mille francs accordé à M. George Geefs pour son bas-relief ayant pour sujet l'*Industrie linière personnifiée.*

1878. — PEINTURE ET GRAVURE AU BURIN. — Prix de peinture non décerné. — Prix de six cents francs accordé à M. Pierre J. Arendzen pour sa gravure d'un tableau de J. Portaels : *Dans la bruyère.*

1879. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs accordé à M. Oscar Raquez pour son projet de *Fontaine monumentale.* — Prix (d'encouragement) de cinq cents francs, avec mentions honorables, accordés à MM. Jos. Callaerts et Raffaele Coppola pour leurs *Symphonies à grand orchestre.*

1880. — SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de mille francs décerné à M. De Rudder pour sa statue représentant le *Printemps,* et mention honorable à M. J. De Keyser pour sa statue représentant le même sujet. — Prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour sa *médaille commémorative du cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale.*

1881. — PEINTURE ET EAUX-FORTES. — Prix de mille francs décerné à M. E. Broermann pour son carton représentant le *Commerce maritime,* et mention honorable à M. Isidor De Rudder pour le même sujet. — Prix de six cents francs à M. A. Danse pour sa gravure du tableau de Jordaens : *Le Satyre et le Paysan.*

1882. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs décerné à M. Jules Van Crombrugghe, pour son *Projet d'entrée de tunnel dans les Alpes.* — Prix de mille francs à M. Jos. Callaerts, pour son *Trio pour piano, violon et violoncelle,* et mention très honorable à M. P. Heckers, pour son *Trio sur le même sujet.*

1883. — PEINTURE ET SCULPTURE. — Prix de mille francs décerné à M. Henri Evrard, de Bruxelles, pour son carton représentant les *Secours en temps de guerre;* et mention honorable à

M. Guillaume-François Hoffman pour son carton représentant le même sujet. — (Le prix pour la sculpture n'a pas été décerné. Sujet : Statue monumentale personnifiant *l'Électricité*.)

1884. — GRAVURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Prix de six cents francs décerné à M. Fr. De Mersmann pour sa gravure du tableau de J. Stallaert : *Œdipe et Antigone*. — Prix de six cents francs à M. Ch. Wiener pour sa médaille de l'inauguration de la forêt d'Epping en 1882 par l'impératrice-reine Victoria.

1885. — ARCHITECTURE ET MUSIQUE. — Prix de mille francs décerné à M. Ch. De Wulf pour son projet de cimetière pour une ville de 100,000 âmes; mention très honorable à M. Henri Vander Haeghen pour son projet sur le même sujet. — Prix de mille francs à M. Lebrun pour son quatuor pour instruments à cordes.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

---

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

---

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres, et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

Remplacement du prix quinquennal des sciences morales et politiques par trois autres prix, et création d'un prix quinquennal des sciences sociales (2).

ART. 1er. Le prix quinquennal des sciences morales et politiques institué le 6 juillet 1851 est remplacé par les trois prix suivants :

A. Prix quinquennal des sciences historiques;
B. Prix décennal des sciences philosophiques;
C. Prix décennal de philologie.

ART. 2. Il est institué en outre un prix quinquennal des sciences sociales.

ART. 3. Le prix de chacun de ces concours est fixé à cinq mille francs.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859.
(2) Sanctionné par arrêté royal du 20 décembre 1882.

REGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES PRIX QUINQUENNAUX ET DÉCENNAUX.

Art. 1er. Le programme de chacun des concours quinquennaux et décennaux est fixé comme suit :

A. — Prix quinquennal d'histoire nationale.

(Institué le 1er décembre 1845.)

Histoire politique du pays, tant interne qu'externe. — Histoire des provinces et des communes. — Histoire diplomatique.—Histoire de l'industrie, du commerce, des finances, etc. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts. — Histoire religieuse, histoire militaire. — Recueils de documents analysés et annotés. - Ethnographie, géographie et statistique historique. - Archéologie nationale, numismatique belge, études biographiques, généalogiques, bibliographiques, etc. (auxiliaires de l'histoire).

B. — Prix quinquennal de littérature française.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

C. — Prix quinquennal de littérature néerlandaise.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Poésie (à l'exclusion de la poésie dramatique, qui fait l'objet d'un concours triennal).

b) Romans, nouvelles et autres compositions purement littéraires, telles que portraits, tableaux de mœurs, recueils de pensées, morceaux d'éloquence.

D. — Prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Physique et chimie expérimentales.

b) Mathématiques pures comprenant l'analyse et la géométrie.

c) Mathématiques appliquées comprenant la mécanique, l'astronomie, la géodésie, la physique mathématique, la mécanique appliquée et la mécanique céleste, etc.

E. — Prix quinquennal des sciences naturelles.

(Institué le 6 juillet 1851.)

a) Sciences zoologiques. — Morphologie animale divisée en : 1° zoologie descriptive et paléontologie animale, anatomie et embryologie, et 2° physiologie animale.

b) Sciences botaniques. — Morphologie botanique divisée en : 1° botanique descriptive et paléontologie végétale, anatomie végétale et embryologie végétale, et 2° physiologie botanique.

c) Sciences minérales. — Minéralogie. — Géologie. — Applications de la paléontologie à la géologie.

F. — PRIX QUINQUENNAL DES SCIENCES HISTORIQUES.

(Institué le 20 décembre 1882.)

a) Histoire dans l'acception la plus large du mot, savoir : Histoire universelle ; histoire particulière des nations étrangères et de leurs institutions ; histoire des religions, des mythologies, des croyances populaires, des mœurs et des coutumes ; études comparées sur les civilisations. — Histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts (pays étrangers). — Histoire de l'industrie, du commerce, des finances (id.). — Géographie, ethnographie, statistique historique (id.). — Autres études auxiliaires de l'histoire ; paléographie diplomatique, épigraphie, numismatique, chronologie, etc.

b) Antiquités politiques, judiciaires, administratives, etc.

c) Critique historique et littéraire ; critique d'art.

G. — PRIX DÉCENNAL DES SCIENCES PHILOSOPHIQUES.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Métaphysique, logique, psychologie, philosophie morale, philosophie du droit, philosophie du langage, philosophie de l'éducation, esthétique, philosophie de la nature, philosophie de l'histoire, histoire de la philosophie.

H. — PRIX DÉCENNAL DE PHILOLOGIE.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Linguistique ; philologie (orientale, classique, germanique, romane, etc.).

I. — PRIX QUINQUENNAL DES SCIENCES SOCIALES.

(Institué le 20 décembre 1882.)

Sciences juridiques en général, législation et droit, etc. — Économie politique. — Bienfaisance. — Hygiène. — Éducation. — Instruction.

ART. 2. La nomenclature des divers programmes n'est pas limitative.

ART. 3. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes pour les cinq premiers de ces concours sont maintenus tels qu'ils ont été établis par les règlements antérieurs (1).

(1) L'art. 1er du règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sanctionné par arrêté royal du 26 décembre 1848, portait : « La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 ».

La 9me période comprendra donc les années 1886-1890 et le prix pourra être décerné en 1891.

L'article 1er du règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences, sanctionné par arrêté royal du 29 novembre 1851, était ainsi conçu :

« Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles ;
Littérature française ;
Sciences physiques et mathématiques ;
Littérature flamande ;
Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite. »

Voir pages 98 et 99 les dates auxquelles ces prix pourront être décernés.

Art. 4. L'ordre de succession ainsi que le commencement et la fin des périodes établis par les règlements antérieurs pour le prix quinquennal des sciences morales et politiques, remplacé par trois concours nouveaux, seront appliqués au concours quinquennal des sciences historiques institué par l'arrêté royal du 20 décembre 1882, dont la première période quinquennale prendra fin le 31 décembre 1885.

Art. 5. Le premier concours quinquennal pour le prix des sciences sociales comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1882 jusqu'au 31 décembre 1886.

Art. 6. Le premier concours décennal pour le prix des sciences philosophiques comprendra les ouvrages publiés depuis le 1er janvier 1878 jusqu'au 31 décembre 1887.

Art. 7. Le premier concours pour le prix décennal de philologie comprendra les ouvrages publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1889.

Art. 8. Seront admis à ces différents concours les ouvrages d'auteurs Belges de naissance ou naturalisés, publiés en Belgique ou à l'étranger pendant l'une des années dont se compose chaque période.

Tous les ans, avant la clôture de chaque période, un avis inséré au *Moniteur belge* invitera les intéressés à adresser au département de l'intérieur (1) un exemplaire de leurs œuvres qui se trouveraient dans les conditions voulues, en mentionnant d'une manière expresse que l'œuvre envoyée est destinée à être soumise au jury chargé de décerner tel ou tel prix.

Art. 9. A l'administration supérieure est réservé, toutefois, le droit de soumettre d'office au jury de chaque concours

(1) Voir N. B., p. 62.

les ouvrages qui réunissent les conditions prescrites et dont la publication est venue à sa connaissance autrement que par l'envoi prescrit par l'article 8.

Art. 10. Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en néerlandais ou en latin.

Art. 11. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, celui-ci est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 12. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 13. Un ouvrage achevé dont quelque partie aurait déjà été couronnée sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

Art. 14. Le jugement de chaque concours sera attribué à un jury de sept membres nommé par Nous sur une liste double de présentation dressée :

a) Pour les prix quinquennaux des sciences physiques et mathématiques et des sciences naturelles, par la classe des sciences, et

b) Pour les autres concours, par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 15. Le jury chargé de juger un concours ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins.

Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à

son examen, il décidera si parmi ces ouvrages il en est un qui mérite le prix quinquennal ou décennal à l'exclusion des autres et lequel.

La question sera mise aux voix sans division ; elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

Art. 16 Les ouvrages des membres du jury ne peuvent concourir pour le prix.

Art. 17. En cas de doute, quant à la classification d'un ouvrage, le jury chargé de décerner le prix tranchera la question par un vote spécial.

La question ne pourra être résolue que par quatre voix au moins et aucun membre n'aura le droit de s'abstenir de voter.

Art. 18. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

(1851.)

Histoire nationale.

1re *période* (1846–1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861–1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet;
6e — (1871–1875), prix décerné à M. Th. Juste;
7e — (1876-1880), prix décerné à M. Gachard;
8e — (1881-1885), à décerner en 1886.

Littérature française.

1re *période* (1848–1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Ch. Potvin;
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Éd. Fétis;
6e — (1873-1877), prix non décerné;
7e — (1878-1882), prix non décerné.

Littérature flamande.

1re *période* (1850–1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855–1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865–1869), prix décerné à M. H. Conscience;
5e — (1870-1874), prix décerné aux œuvres de feu M. Bergmann;

6e *période* (1875-1879), prix décerné à M. Pol de Mont;
7e — (1880-1884), prix décerné à M. J. Van Beers.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau;
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener;
6e — (1874-1878), prix décerné à M. J.-C. Houzeau;
7e — (1879-1883), prix décerné à M. C. Le Paige.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L.-G. de Koninck, A. Dumont et P.-J. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, L.-G. de Koninck et le baron de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P.-J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy;
6e — (1872-1876), prix décerné à M. Éd. Van Beneden;
7e — (1877-1881), prix décerné à M. L.-G. de Koninck.
8e — (1882-1886), à décerner en 1887.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et P. Vander Meersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. F. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné;
5e — (1871-1875), prix décerné à M. F. Laurent;
6e — (1876-1880), prix décerné à M. De Laveleye.

Sciences historiques.

1re *période* (1881-1885), à décerner en 1886.

Sciences sociales.

1re *période* (1882-1886), à décerner en 1887.

PRIX DÉCENNAUX.

Sciences philosophiques.

1re *période* (1878-1887), à décerner en 1888.

Philologie.

1re *période* (1880-1889), à décerner en 1890.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets, mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales (2).

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur (3) suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de Septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858 (4).

Art. 4. Le jugement se fera par une Commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (5).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 1er septembre 1881, les ouvrages dramatiques écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Voir N B, page 62.

(4) Cet article est supprimé par le fait de la suppression des fêtes de Septembre.

(5) Le prix pour la dixième période (1885-1887) pourra être décerné en 1888.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays (2), ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'Intérieur (3), soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (4).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Par arrêté royal du 26 août 1881, les ouvrages écrits par des auteurs belges et imprimés à l'étranger sont admis à ce concours.

(3) Voir N. B., page 62.

(4) Le prix pour la dixième période (1883-1885) pourra être décerné en 1886.

PRIX TRIENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION.

Littérature dramatique française.

1re *période* (1858-1860), prix décerné à M. C. Potvin;
2e — (1861-1863), prix décerné à M. C. Potvin;
3e — (1864-1866), prix non décerné;
4e — (1867-1869), prix non décerné;
5e — (1870-1872), prix décerné à M. C. Potvin;
6e — (1873-1875), prix décerné à M. H. Delmotte;
7e — (1876-1878), prix décerné à M. L. Claes;
8e — (1879-1881), prix non décerné.
9e — (1882-1884), prix décerné à M. Laurent de Coninck.

Littérature dramatique flamande.

1re *période* (1856-1858), prix decerné à M. H. Van Peene;
2e — (1859-1861), prix décerné à M. B. Sleeckx;
3e — (1862-1864), prix décerné à M. F. Van Geert;
4e — (1865-1867), prix décerné à M. A. Vandenkerckhove;
5e — (1868-1870), prix décerné à M. F Vande Sande;
6e — (1871-1873), prix décerné à M. D. Delcroix;
7e — (1874-1876), prix décerné à M. D. Delcroix;
8e — (1877-1879), prix non décerné;
9e — (1880-1882), prix décerné à M. Frans Gittens.
10e — (1883-1885), pourra être décerné en 1886.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

Réorganisation générale (1).

Article premier. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger (2).

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

Art. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Art. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant à partir de 1883 (3):

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

(1) Sanctionnée par arrêtés royaux du 22 mai 1875.

(2) Cette pension est actuellement de 5,000 francs pour la peinture et la sculpture.

(3) Cet article a été adopté par arrêté royal du 4 septembre 1882 qui en a modifié la rédaction primitive.

L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur,* au moins trois mois d'avance.

Tous les cinq ans il est ouvert un concours spécial pour la gravure.

ART 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

ART. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires (1).

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

(1) Voir articles additionnels, pp. 110 et 111.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

Réorganisation générale (1).

ARTICLE PREMIER. Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger (2).

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

ART. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

ART. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant à partir de 1883 (3):

La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

(1) Sanctionnée par arrêtés royaux du 22 mai 1875.

(2) Cette pension est actuellement de 5,000 francs pour la peinture et la sculpture.

(3) Cet article a été adopté par arrêté royal du 4 septembre 1882 qui en a modifié la rédaction primitive.

L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Tous les cinq ans il est ouvert un concours spécial pour la gravure.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires (1).

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

(1) Voir articles additionnels, pp. 110 et 111.

ART. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

ART. 7 Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

ART. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

ART. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

ART. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur (1).

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le Gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12 Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13 Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur (1) et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur (1) y soit représentée par un membre.

(1) Voir N. B, page 62.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le Gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'Intérieur (1) sur ces communications (2).

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du Gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au Gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger. les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par

(1) Voir N. B., page 62.

(2) Voir arrêté ministériel du 24 juillet 1878, p. 112.

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du Gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur (1), qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1832, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

(1) Voir N. B., page 62.

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur (1), procède à cet examen, qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

(1) Voir N B., page 62.

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse ;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail, qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

Arrêté ministériel du 24 juillet 1878.

Les lauréats du grand concours de gravure sont tenus de joindre aux rapports semestriels mentionnés à l'art. 15 de l'arrêté royal du 22 mai 1875, des croquis à la plume ou au crayon destinés à faire apprécier la valeur des observations qui y seront consignées.

Ces dessins resteront la propriété des lauréats et leur seront restitués lorsqu'ils auront été examinés par qui de droit.

LAURÉATS DES GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE GRAVURE.

1819.	P. (1)	Grand prix,	De Braekeleer (F.),	d'Anvers
1821.	»	» »	Maes (J.-B.-L.),	de Gand.
1823.	»	» »	Van Ysendyck (A.),	d'Anvers.
1826.	»	» »	(Non décerné.)	
1828.	»	» »	Verschaeren (J.-A.),	d'Anvers.
1830.	S.	» »	Van der Ven (J.-A.),	de Bois-le-Duc.
1832.	P.	» »	Wiertz (A.),	de Dinant.
1834.	A.	» »	De Man (G.),	de Bruxelles.
1836.	S.	» »	Geefs (Jos.),	d'Anvers.
1838.	P.	» »	Van Maldeghem (R.-E.),	de Denterghem.
1840.	G.	» »	(Non décerné.)	
1842.	P.	» »	Portaels (J.-F.),	de Vilvorde.
1844.	A.	» »	Ombrechts (A.-L.),	de Gand.
1846.	S.	» »	Geefs (Jean),	d'Anvers.
1847.	P.	» »	Stallaert (J.-J.-F.),	de Merchtem.
1848.	G.	» »	Bal (C.-J.),	de Berchem.
1849.	A.	» »	Laureys (F.),	d'Ostende.
1850.	P.	» »	Carlier (M.),	de Wasmuel.
		2d prix,	De Groux (C.-C.-A.),	de Commines.
1851.	S.	Grand prix,	De Bock (J.-B.),	d'Anvers.
		2d prix,	Laumans (J.-A.),	d'Heyst-op-den-Berg.
			Verdonck (J.-J.-F.),	d'Anvers.
1852.	P.	Grand prix,	Pauwels (G.-F.),	d'Eeckeren.
		2d prix,	Vermotte (L.-F.),	de Courtrai.
		M. honorable,	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
1853.	A.	Grand prix,	(Non décerné.)	
1854.	P.	» »	Mergaert (D.),	de Cortemarck.
		2d prix,	Goevers (A.),	de Malines.
			Hendrix (L.),	de Peer.
1855.	G.	Grand prix,	Biot (G.-J.),	de Bruxelles.
		2d prix,	Campotosto (H.-J.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Nauwens (J.-J.),	d'Anvers.
1856.	S.	Grand prix,	Van der Linden (G.),	d'Anvers.
		2d prix,	Bogaerts (P.-A.),	de Borgerhout.

(1) Les initiales après la date signifient : P (Peinture), A (Architecture), S (Sculpture), G (Gravure).

1857.	P.	Grand prix,	Beaufaux (P.-C.),	de Wavre.
		2d prix,	Callebert (F.-J.),	de Roulers.
			Delfosse (A.-A.),	de Renaix.
1858.	A.	Grand prix,	Baeckelmans (L.),	d'Anvers.
		2d prix,	Altenrath (H.-H.),	»
		M. honorable,	Demaeght (C.),	de Bruxelles.
1859.	S.	Grand prix,	Fabri (R.-J.),	d'Anvers.
		2d prix,	Dehaen (J.-P.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
1860.	P.	Grand prix,	Legendre (L.-A.),	de Bruges.
		2d prix,	Verhas (J.-F.),	de Termonde.
		M. honorable,	Debruxelles (E.),	d'Ath.
1861.	G.	Grand prix,	Copman (E.-J.),	de Bruges.
		M. honorable,	Durand (L.),	d'Anvers.
1862.	A.	Grand prix,	Delacenserie (L.-J.-J.),	de Bruges.
		2d prix,	Naert (J.-J.-D.),	»
		M. honorable,	Vanderheggen (A.),	de Bruxelles.
1863.	P.	Grand prix,	Van den Bussche (J.-E.),	d'Anvers.
		2d prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
			Van den Kerckhove (C.-E.),	de Bruxelles.
1864.	S.	Grand prix,	Deckers (J.-F.),	d'Anvers.
		2d prix,	Carbon (C.),	de Gits (Fl. occ.)
		M. honorable,	Palinck (C.),	de Borgerhout.
			Samain (L.),	de Nivelles.
1865.	P.	Grand prix,	Hennebicq (A.),	de Tournai.
		2d prix,	Van der Ouderaa (P.-J.),	d'Anvers.
		M. honorable,	De Wilde (F.-A.),	de St-Nicolas
1866.	A.	Grand prix,	Naert (J.-J.-D.),	de Bruges.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
1867.	P.	Grand prix,	Van den Kerckhove (C. E.),	de Bruxelles.
		M. honorable,	Lebrun (L.),	de Gand.
			Mellery (X.),	de Laeken.
1868.	G.		Le concours n'a pu avoir lieu faute de concurrents.	
1869.	S.	Grand prix,	Marchant (J.-G.),	des Sables-d'Olonne.
		2d prix,	De Vigne (P.),	de Gand.
			Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
		M. honorable.	Palinck (C.),	de Borgerhout
1870.	P.	Grand prix,	Mellery (X.),	de Laeken.
		2d prix,	Ooms (C.),	de Desschel (Anv.).
1871.	A.	Grand prix,	Dieltiens (E.),	de Grobbendonck.
		2d prix,	Bonnet (L.),	de Taintignies.
		M. honorable,	Boonen (L.),	d'Anvers.
1872.	S.	Grand prix,	Cuypers (J.),	de Louvain.
		2d prix,	De Kesel (C.),	de Somergem (F.O.)
			Dupuis (L.),	de Lixhe (Liége)
			Vinçotte (T.),	de Borgerhout.

1873. P.	Grand prix,	(Non décerné.)	
	2d prix,	Siberdt (E.),	d'Anvers.
1874. G.	Grand prix,	Lauwers (F.),	»
	M. honorable,	Dirks (J.),	»
1875. A.	Grand prix,	De Coster (J.-B.),	»
	2d prix,	Allard (E.),	de Bruxelles.
		Van Rysselberghe (O.),	de Minderhout.
1876. P.	Grand prix,	(Non décerné.)	
1877. S.	Grand prix,	Dillens (J.),	de Bruxelles.
	2d prix,	De Kesel (Ch.),	de Somergem.
	M. honorable,	Joris (F.),	de Deurne.
		Geefs (G.),	d'Anvers.
		Duwaerts (D.),	de Diest.
1878. P.	Grand prix,	De Jans (Ed.),	de Saint-André, lez-Bruges.
	2d prix,	Van Biesbroeck (J.),	de Gand.
	M. honorable,	Lefebvre (Ch.),	de Bruxelles.
1879. A.	Grand prix,	Geefs (Eug.).	d'Anvers.
	2d prix,	Dieltiens (Eug.).	de Grobbendonck.
		Van Rysselberghe (Oct.),	de Minderhout.
1880. P.	Grand prix,	Cogghe (Rémi),	de Mouscron.
	2d prix,	Verbrugge (Emile),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Landuyt,	de Bruxelles.
1881. G.	Grand prix,	Lenain (Louis),	d'Estinnes-au-Val.
	2d prix,	Vander Veken,	d'Anvers.
1882. S.	Grand prix,	Charlier (Gme),	d'Ixelles.
	2d prix,	Braecke (P.),	de Nieuport.
		De Rudder (Is.),	de Bruxelles.
1883. P.	Grand prix,	Verbrugge (Émile),	de Bruges.
	2d prix,	Van Acker (Fld),	de Bruges.
	M. honorable,	Van Strydonck (Gme),	de Bergen (Norw.).
1884. A.	Grand prix,	Dieltiens (Eug.),	de Grobbendonck.
	2d prix,	Truymans (Ferd.),	d'Anvers.
1885. S.	Grand prix,	Anthone (Julien),	de Bruges.
	2d prix,	Devreese (God.),	de Courtrai.
	M. honorable,	Samuel (Charles),	de Bruxelles.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

Art. 1er. Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

Art. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

Art. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 30 juillet de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après.

Art. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (2).

Art. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

Le jury nomme son président parmi les membres domiciliés

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Voir p. 124 : *Concours pour les cantates*.

dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur (1), est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 11. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix sont prises à la majorité absolue des suffrages Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

(1) Voir N. B., page 62.

GRAND CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

Organisation (1).

ART. 1er. Le concours de composition musicale a lieu tous les deux ans, à Bruxelles.

ART. 2. Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de 4,000 francs, pour aller se perfectionner dans son art en Allemagne, en France et en Italie.

La pension prend cours à l'époque à fixer par le règlement. Toutefois, si le lauréat est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension qu'après avoir atteint cet âge.

ART. 3. Sont seuls admis au concours les Belges qui n'auront pas atteint l'âge de trente ans au 30 juillet de l'année pendant laquelle le concours a lieu, et qui auront été reçus à la suite d'une épreuve préparatoire devant le jury mentionné ci-après.

ART. 4. Les concurrents doivent écrire une scène dramatique sur un sujet donné (2).

ART. 5. Le jury chargé d'apprécier la capacité des concurrents et de juger le concours est composé de sept membres.

Trois de ces membres sont désignés par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique parmi les académiciens appartenant à la section de musique. Les quatre autres sont nommés par Nous, sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

Le jury nomme son président parmi les membres domicillés

(1) Sanctionnée par arrêté royal du 5 mars 1849.

(2) Voir p. 124 : *Concours pour les cantates*.

dans la capitale; le président est remplacé, en cas d'empêchement, par le plus âgé des membres qui habitent Bruxelles.

Art. 6. Les fonctions des membres du jury sont gratuites. Cependant, il est accordé des indemnités de déplacement et de séjour à ceux d'entre eux qui n'habitent pas la capitale ou les faubourgs.

Art. 7. Un secrétaire, nommé par le Ministre de l'Intérieur (1), est attaché au jury. Il ne prend point part aux travaux du jury qui ont pour objet le jugement tant de l'épreuve préparatoire que du concours définitif. Il est spécialement chargé de la direction et de la haute surveillance de la partie matérielle du concours. Une indemnité peut lui être accordée.

Art. 8. Il peut être décerné un premier prix, un second prix et une mention honorable.

Le premier prix n'est accordé qu'à un seul concurrent

Le second prix et la mention honorable peuvent être accordés en partage.

Art. 9. Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

Art. 10. Le jury ne peut juger si cinq membres, au moins, ne sont présents. Ses jugements se font au scrutin secret.

Art. 11. Les décisions du jury pour ce qui concerne les prix sont prises à la majorité absolue des suffrages Toutefois, en cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Nos dispositions antérieures relatives au concours de composition musicale sont rapportées.

Art. 13. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de faire le règlement définitif et de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du présent arrêté.

(1) Voir N. B., page 62.

Règlement (1).

Art. 1er. — Le concours bis-annuel de composition musicale s'ouvre le 20 juillet (2).

Art. 2. — Les aspirants au concours doivent se faire inscrire au Ministère de l'Intérieur (3) avant le 10 juillet.

Ils sont tenus de justifier de leur qualité de Belges et de prouver qu'ils n'auront pas atteint l'âge de 30 ans au 20 juillet.

Art. 3. — Le jour indiqué pour l'ouverture du concours, le jury s'assemble, à huit heures du matin, au local qui sera indiqué par avis inséré dans les journaux, afin de procéder à l'épreuve préparatoire.

Art. 4. — L'épreuve préparatoire se compose : 1° d'une fugue (vocale ou instrumentale) développée à deux sujets et à quatre parties; 2° d'un chœur peu développé avec orchestre.

Soixante-douze heures consécutives sont accordées pour cette épreuve.

Art. 5. — Le sujet de la fugue est tiré d'une urne, où il en aura été déposé quinze au moins. Le texte du chœur est choisi par le concurrent.

Le tirage est fait par l'aspirant le plus jeune, en présence du jury et des autres aspirants.

Art. 6. — Immédiatement après le tirage, il est remis à chaque aspirant une copie du bulletin indiquant le sujet de la fugue, ainsi que le texte du chœur, et les aspirants se retirent

(1) Arrêté par dispositions ministérielles des 3 mars 1849, 30 mai 1855, 18 mars 1873 et 31 mars 1879.

(2) Le prochain concours aura lieu en 1887.

(3) Voir N. B., page 62.

dans les loges qui leur sont assignées pour procéder à leur travail.

Art. 7. — Le jury ne se sépare qu'après l'entrée en loge de tous les aspirants.

Art. 8. — L'épreuve préparatoire est obligatoire pour tous les concurrents, soit qu'ils aient déjà concouru, soit qu'ils se présentent pour la première fois au concours.

Aucun concurrent n'est admis à participer plus de trois fois au concours.

Art. 9. — Toute communication avec d'autres personnes que le secrétaire du jury et celles qui sont chargées du service, est interdite aux aspirants pendant toute la durée de leur travail, tant pour l'épreuve préparatoire que pour le concours définitif.

Art. 10. — La fugue et le chœur, sujets de l'épreuve, sont remis au jury le surlendemain à huit heures du matin. Chaque composition doit être accompagnée d'un billet cacheté indiquant le nom de l'aspirant.

Art. 11. — Les aspirants qui se retirent sans avoir achevé la fugue ou le chœur, sont considérés comme ayant renoncé au concours.

Art. 12. — Immédiatement après la remise de la composition mentionnée à l'article 10, le jury s'occupe, sans désemparer, de l'examen des morceaux.

Art. 13. — L'examen terminé, le président du jury invite les membres à voter sur l'admission des aspirants, en désignant les compositions par leurs numéros d'inscription.

Le président proclame le résultat du vote, puis il ouvre les billets contenant les noms des aspirants dont les travaux ont obtenu la majorité des suffrages et les lit à haute voix.

Le nombre des concurrents ne peut dépasser six.

-Les aspirants admis sont immédiatement introduits, et le président, après leur avoir annoncé le résultat de l'épreuve, les invite à se trouver au même local, le lendemain à huit heures du matin, pour y recevoir le sujet du grand concours, et entrer immédiatement en loge.

Après quoi le président déclare l'épreuve préparatoire terminée, et ajourne l'assemblée du jury au vingt-sixième jour après l'entrée en loge des concurrents.

Art. 14. — Le jour fixé pour le concours, le président du jury, assisté du secrétaire, reçoit les concurrents au local désigné et remet à chacun d'eux une copie des paroles de la scène dramatique qui fera l'objet du coucours (1).

Art. 15. — Vingt-cinq jours, y compris celui de l'entrée en loge, sont accordés aux concurrents pour mettre la scène en musique avec orchestre.

Art. 16. — Les loges sont numérotées et tirées au sort entre les concurrents. Elles renferment un piano, un lit, une table et les objets nécessaires à leur service.

Art. 17. — Les concurrents sont immédiatement introduits et enfermés dans leurs loges. Leurs malles ou paquets sont inspectés par le président du jury et le secrétaire; ils ne peuvent contenir ni compositions musicales, manuscrites ou imprimées, ni aucun ouvrage de théorie.

Art. 18. — Aucune personne autre que le secrétaire du jury, le surveillant et les domestiques de service ne peut pénétrer dans les loges des concurrents.

Tout paquet ou journal, à l'adresse de l'un deux, est ouvert ou déployé avant la remise, par le gardien des loges, qui s'assure s'il ne contient aucun objet défendu.

(1) Voir page 124 : *Concours pour les cantates.*

En cas d'indisposition, ledit gardien accompagne en loge la personne dont le concurrent réclamera les soins.

Art. 19. — Les concurrents se réunissent aux heures de repas et de récréation.

Tout le reste du temps ils sont enfermés dans leurs loges.

Art. 20. — Leur travail étant terminé, ils en déposent les manuscrits accompagnés de billets cachetés, entre les mains du secrétaire, qui paraphe immédiatement chacune des pages.

Art. 21. — Tout concurrent qui se retire sans faire la remise du manuscrit complet de son ouvrage, est considéré comme ayant renoncé au concours.

Art. 22. — Le jour qui suit la clôture du concours, le jury se réunit à huit heures du matin Il reçoit des mains du secrétaire les compositions des concurrents et arrête les mesures nécessaires pour l'examen de ces œuvres. Il fixe, en outre, le jour auquel il sera procédé à l'audition des morceaux au piano.

Les concurrents doivent se procurer des chanteurs pour l'exécution de leurs scènes; ils peuvent toutefois prendre part à cette exécution.

Art. 23. — L'audition étant terminée, le président pose la question de savoir s'il y a lieu de décerner un premier prix.

Si la résolution est affirmative, les membres du jury votent sur le choix du compositeur qui a mérité le premier prix. Le président proclame le résultat du vote.

Puis le président met aux voix s'il y a lieu de décerner un second prix, et les mêmes formes que pour le premier sont observées.

Il en est de même si le jury décide qu'il y a lieu de décerner une mention honorable.

Art. 24. — La distribution des prix a lieu dans une séance solennelle, à laquelle sont invités les membres du jury, les direc-

teurs et les membres des Commissions des conservatoires de musique.

Cette séance est suivie de l'exécution à grand orchestre du morceau couronné.

Art. 25. — Avant d'être admis à jouir de la pension instituée par les arrêtés sur la matière, le lauréat devra subir, devant le jury qui a jugé le concours, un examen sur les matières suivantes :

Langue française ou flamande. — Le lauréat devra, dans un travail écrit, fournir la preuve qu'il est en état d'exprimer ses idées en langue française ou en langue flamande, à son choix. Le sujet qui lui sera donné à traiter sera choisi parmi les objets de ses études d'artiste.

Littérature générale. — Le lauréat sera interrogé sur la Bible, sur les poëmes d'Homère et du Dante, ainsi que sur les Niebelungen, sur les drames d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakespeare, de Corneille, de Vondel, de Goethe et de Schiller; il donnera une idée sommaire de ces œuvres, des ressources que son art peut y trouver et des principaux personnages qui y figurent.

Les lauréats pourront indiquer eux-mêmes au jury les ouvrages qui ont fait particulièrement l'objet de leurs études.

Histoire et antiquités. — Notions générales d'histoire universelle; l'histoire de la Belgique avec plus de détails.

Histoire de la musique dans l'antiquité, le moyen âge et les époques modernes, connaissance et appréciation esthétique des principales œuvres musicales composées depuis le XVIe siècle jusqu'à ce jour.

Si l'examen a lieu en flamand, le lauréat devra justifier dans l'épreuve orale prescrite par le § 3 du présent article, qu'il a de la langue française une connaissance suffisante pour profiter immédiatement de ses voyages à l'étranger.

Art. 26. — Le lauréat doit voyager un an et demi en Allemagne, dix mois en Italie, et séjourner ensuite huit mois à Paris. Pendant la quatrième année, il ne peut jouir de sa pension qu'en habitant la Belgique.

Il envoie, avant le 1er mai des trois dernières années pendant lesquelles il jouira de la pension, deux grandes compositions musicales, l'une vocale avec accompagnement d'orchestre, l'autre symphonique; ces compositions sont soumises à l'examen de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique et deviennent l'objet d'un rapport qui sera publié. Dans le cours de la dernière année, il doit faire la remise d'un morceau instrumental à grand orchestre, qui ne sera point examiné, mais qui sera exécuté dans la plus prochaine séance de distribution des prix du concours de composition musicale. Il adresse, en outre, tous les trois mois, au Gouvernement, un rapport sur ses voyages et sur ses travaux. Ces rapports sont également communiqués à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Il se conforme, au surplus, aux instructions que le Ministre lui remet après avoir consulté le jury.

Art. 27. — Le départ du lauréat est fixé au 1er décembre; sa pension prend cours à partir de ce jour et lui est payée par semestre et par anticipation.

Art. 28. — Il est remis au lauréat une lettre de recommandation générale pour les agents diplomatiques ou consulaires belges dans les pays indiqués à l'article 26. A son arrivée dans une ville où il compte séjourner et où réside un de ces agents, de même qu'à son départ de cette ville, il est tenu de lui présenter cette lettre de recommandation, sur laquelle la date de la présentation est immédiatement mentionnée. Si son séjour dans cette ville doit se prolonger, il se représente à la légation ou au consulat au bout de trois mois.

Art. 29. — Les frais divers du concours sont à charge du Gouvernement; il est alloué à chacun des concurrents, pour frais de nourriture et d'entretien, une indemnité de trois francs pour chaque jour qu'il reste enfermé en loge.

Art. 30 — Dans les cas non prévus par le présent règlement, le Ministre se réserve de prononcer, sur l'avis du jury.

CONCOURS POUR LES CANTATES.

Institution (1).

Art. 1er. — Il est ouvert un double concours pour la composition d'un poëme en langue française et d'un poëme en langue flamande destinés à être mis en musique pour le prix de composition musicale.

Art. 2. — Il sera décerné un prix de 500 francs ou une médaille d'or de la même valeur à l'auteur de chacun des deux poëmes, français et flamand, désignés par le jury.

Les poëmes ne contiendront pas plus de trois morceaux de musique de caractère différent, entrecoupés de récitatifs. Le choix des sujets est abandonné à l'inspiration des auteurs, qui pourront, à leur gré, écrire un monologue ou introduire divers personnages en scène.

(1) Arrêté royal du 31 mars 1879.

Art. 3. — Les écrivains belges qui voudront concourir pour l'obtention de l'un ou l'autre des prix institués par le présent arrêté adresseront, avant le 1er mai (1), leur travail au secrétaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Les manuscrits ne porteront aucune indication qui puisse faire connaître l'auteur.

Ils seront accompagnés d'un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

Il est interdit, sous peine d'être déchu du prix, de faire usage d'un pseudonyme.

Dans ce cas, le prix sera dévolu au poëme qui suivrait immédiatement dans l'ordre de mérite.

Art. 4. — Le jugement des poëmes, tant français que flamands, se fera par un jury de sept membres à nommer par le Roi, sur une liste double de présentation dressée par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique. Quatre membres au moins du jury devront connaître les deux langues.

Art. 5. — Les deux poëmes couronnés seront transmis au moins quinze jours avant le concours de composition musicale au Ministre de l'Intérieur (2), qui en fera faire la traduction. Ils seront ensuite renvoyés au jury, qui désignera le poëme à mettre en musique.

Les concurrents pourront se servir soit du texte original, soit de la traduction pour la composition musicale.

Art. 6. — Le choix du poëme se fait le jour de l'épreuve préparatoire. Toutefois, les billets cachetés ne sont ouverts qu'après l'ouverture du concours définitif.

(1) Le prochain concours aura lieu en 1887.

(2) Voir N. B., page 62.

Un exemplaire du poëme original et de la traduction est remis à chacun des concurrents au moment de l'entrée en loge pour ce concours.

Programme (1).

Les cantates ne dépasseront pas 200 vers. Elles appartiendront soit au genre lyrique, soit au genre dramatique. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire qu'elles aient été conçues en vue de la représentation théâtrale.

(1) Arrêté royal du 26 avril 1883.

LAURÉATS

DES

GRANDS CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

1834.	1er prix.	Busschop (Jules),	de Bruges.
	2d »	Ermel,	de Bruxelles.
1841.	1er »	Soubre (E.-J.),	de Liège.
	2d »	Meynne (G.),	de Bruxelles.
1843.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Ledent (F.-E.).	
1845.	1er »	Samuel (Ad.-O.),	de Liège.
	2d »	Terry (J.-Léonard),	de Liège.
		Batta (J.),	de Bruxelles.
1847.	1er »	Gevaert (F.-A.),	de Huysse.
	2d »	Lemmens (J.-N.).	de Bruxelles.
1849.	1er »	Stadfeldt (Alexandre),	de Wiesbaden.
	2d »	Lassen (Édouard),	de Copenhague.
1851.	1er »	Lassen (Édouard),	
	2d »	Rongé (J.-B.),	de Liège.
1853.	1er »	(Non décerné.)	
	2d »	Demol (Pierre),	de Bruxelles.
1855.	1er »	Demol (Pierre),	
	2d »	(Non décerné.)	
	M. honorable.	Benoit (Pierre-L.),	d'Harlebeke.
1857.	1er prix.	Benoit (Pierre-L.)	
	2d »	Conrardy (Jules-Lamb.),	de Liège.
1859.	1er »	Radoux (Jean-Théodore),	de Liège.
	2d »	(Non décerné), l'auteur étant M. Conrardy, déjà second prix en 1857.	
	M. honorable.	Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
		Wantzel (Frédéric),	de Liège.
1861.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d »	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
		Vander Velpen (J.-B.),	de Malines.
	M. honorable.	Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
1863.	1er prix.	Dupont (Henri-Joseph),	d'Ensival (Liège).
	2d »	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.

1865.	1er prix.	Huberti (Léon-Gustave),	de Bruxelles.
	2d »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
		Van Hoey (Gust.-J.-C.-M.),	de Malines.
	M. honorable.	Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
		Rüfer (Phil.-Barthélemy),	de Liège.
1867.	1er prix.	Waelput (Ph.-H.-P.-J.-B.),	de Gand.
	2d »	Van Gheluwe (Léon),	de Wannegem.
		Haes (Louis-Antoine),	de Tournai.
1869.	1er »	Vanden Eeden (J.-Bapt.),	de Gand.
	2d »	Mathieu (Émile),	de Louvain.
		Pardon (Félix),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	Demol (Guillaume),	de Bruxelles.
1871.	1er prix.	Demol (Guillaume),	
	2d »	(Non décerné), l'auteur, M. Émile Mathieu, ayant déjà obtenu un second prix en 1869.	
	M. honorable.	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
		Blaes (Édouard),	de Gand.
1873.	1er prix.	Servais (Franç.-Mathieu),	de Hal.
	2d »	Van Duyse (Florimond),	de Gand.
	M. honorable.	De Vos (Isidore),	de Gand.
1875.	1er prix.	De Vos (Isidore),	
	2d »	Tilman (Alfred),	de St-J.-ten-Noode.
	M. honorable.	De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1877.	1er prix.	Tinel (Edgar),	de Sinay (St-Nicolas).
	2d »	Simar (Julien),	de Bruxelles.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
	M. honorable.	Dupuis (Sylvain),	de Liège.
		Dethier (Émile),	de Liège.
		Soubre (Léon),	de Bruxelles.
1879.	1er prix.	(Non décerné.)	
	2d prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
		De Pauw (J.-B.),	de Bruxelles.
1881.	1er prix.	Dupuis (Sylv.),	de Liège.
	2d prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
1883.	2d prix (en partage).	Heckers (Pierre),	de Gand.
		Soubre (Léon),	de Liège.
1885.	1er prix.	Dubois (Léon),	de Bruxelles.
	2d prix.	Heckers (Pierre),	de Gand.
	M. honorable.	Lapon (Edm.),	d'Ostende.

LAURÉATS DES CONCOURS DES CANTATES

POÈMES FRANÇAIS.

1847. M. Pujol (Auguste). — *Le roi Lear* (1).
1849. » Gaucet, de Liège. — *Le songe du jeune Scipion* (2).
1851. » Claessens (J.-J.). — *Le festin de Balthazar* (3).
1853. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Les Chrétiens-Martyrs* (4). (Pris en dehors de 16 concurrents.)
1855. » Steenberghe. — *Le dernier jour d'Herculanum* (5).
1857. » Wytsman (Clém.), de Termonde. — *Le meurtre d'Abel* (6).
1859. » Braquaval (Mme Pauline). — *Le juif errant* (7).
1861. » Braquaval (Mme Pauline). — *Agar dans le désert* (8).
1863. » Kurth, de Mersch. — *Paul et Virginie* (9).

(1) *Bulletin*, 1re série, t. XIV, 1re part., 1847 ; p. 607.
(2) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(3) Id., id.
(4) B. 1re série, t. XXI, IIe part., 1854 ; p. 532.
(5) B. 1re série, t. XXII, IIe part., 1855 ; p. 332.
(6) B. 2e série, t. III, 1857 ; p. 85.
(7) B. 2e série, t. VIII, 1859 ; p. 47.
(8) B. 2e série, t. XII, 1861 ; p. 164.
(9) B. 2e série, t. XVI, 1863 ; p. 278.

POËMES FRANÇAIS ET FLAMANDS.

1865. M[me] Strumann, née Amélie Picard, de S[t]-Léger-sur-Ton. - *La fille de Jephté* (1).
» M. Hiel (Emmanuel), de Termonde. — *De Wind* (2).
1867. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Jeanne d'Arc* (3).
» » Versneyen (Charles), de Bruges. — *Het Woud* (4).
1869. » Lagye (Gustave), d'Anvers. — *La dernière nuit de Faust* (5). Traduction flamande par M. Emmanuel Hiel (6).
» » Adriaensen (Jean), à Louvain. — *De zuster van liefde* (7).
1871. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Le songe de Colomb* (8). Traduction flam. par M. Emmanuel Hiel (9).
» » Willems (Franz), à Anvers. — *Zegetocht der dood op het slagveld* (10).
1873. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *L'Océan* (11).
» » Van Droogenbroeck (Jean), à S[t]-Josse-ten-Noode. — *Torquato Tasso's dood* (12). — Traduction française par M. J. Guilliaume (13).
1875. » Abrassart (Jules), de Louvain. — *La dernière bataille* (14).

(1) *Bulletin*, 2[e] série, t. XX, 1865; p. 593.
(2) B. 2[e] série, t. XXII, 1866; p. 248.
(3) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(4) B. 2[e] série, t. XXIV, 1867; p. 270.
(5) B. 2[e] série, t. XXVIII, 1869; p. 303; — (6) p. 310.
(7) Non imprimé dans le *Bulletin*.
(8) B. 2[e] série, t. XXXII, 1871; p. 141; — (9) p. 147.
(10) et — (11) Non imprimés dans le *Bulletin*.
(12) B. 2[e] série, t XXXVI, 1873; p. 292; — (13) p. 287.
(14) Non imprimé dans le *Bulletin*.

1875. M. Sabbe (Jules), de Bruges. — *De Meermin* (1). — Traduction par M. J. Guilliaume (2).

1877. » Michaëls (Clément), de Bruxelles. — *Samson et Dalila* (3).

» » Sabbe (Jules), de Bruges. — *De klokke Roeland* (4). — Traduction par M. Jules Guilliaume (5).

1879. » Baes (Edg.), à Ixelles. — *Judith.*

» » Van Droogenbroeck (J.), à St-Josse-ten-Noode. — *Camoëns* (6). — Traduction par M. Jules Guilliaume (7).

1881. » Lagye (G.), à Schaerbeek. *Les filles du Rhin.*

» » Bogaerd (Charles), à Laeken. — *Scheppingslied* (8). — Traduction par M. G. Antheunis (9).

1883. » Solvay (Lucien), à St-Josse-ten-Noode. — *Les Aissa-Ouahs.*

» » Van Oye (Eug.), à Ostende. — *Daphné* (10). — Traduction par M. G. Antheunis (11).

1885. » Bogaerts, de Gand. — *In 't Elfenwoud* (12). — Traduction par M. G. Antheunis (13).

Le prix des cantates françaises n'a pas été décerné.

(1) *Bulletin*, 2e série, t. XLII. 1876; p. 440; — (2) p. 448.

(3) Non imprimé dans le *Bulletin*.

(4) B. 2e série, t. XLIV, 1877; p. 300; — (5) p. 306.

(6) B. 2e série, t. XLVIII, 1879; p. 330; — (7) p. 324.

(8) B. 3e série, t. II, 1881; p. 365. — (9) p. 359.

(10) B. 3e série, t. VI, 1883; p. 391. — (11) p. 399.

(12) B 3e série, t. X, 1885; p. 508. — (13) p. 516.

PRIX PERPÉTUELS

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c

---

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart*. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, in-4°.

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*Éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé, d'année en année, jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets pour chacune de ces périodes.

Ce double concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, n'a donné pour résultat qu'un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres*, in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

Cette quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, a donné pour résultat un travail de M. Max Rooses sur *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée par l'imprimerie dont il fut le fondateur.* Il a été imprimé dans le t. XXVII des *Mémoires* in-8°.

5e PÉRIODE (1875-1880).

La classe des lettres avait offert un prix de six cents francs à l'auteur de la meilleure notice consacrée à *Simon Stévin*. Ce concours n'a pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883.

La classe a mis au concours pour cette période prorogée jusqu'au 1er février 1886 la notice de *David Teniers* (1610-1690 ?).

Le prix a été porté à *mille francs*.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante:

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

—

Concours.

1re période (1859-1864).

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de ce concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xme siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période a été décerné, en mai 1860, à M. Émile de Borchgrave. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e période (1865-1870).

Le concours de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix a été décerné, en mai 1874, à M. Edmond Poullet. Son travail a été publié dans le tome XXVI des *Mémoires couronnés et autres*, collection in-8°.

3e PÉRIODE (1871-1876).

La classe avait offert, pour la troisième période, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Ce concours n'ayant pas donné de résultat malgré une prorogation jusqu'au 1er février 1883, la classe a remplacé cette question par le sujet suivant :

Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation actuelle *des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de* lieux dits, *etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallonne est devenue flamande, et* vice versa. *Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux concurrents le soin de déterminer l'étendue ; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées.*

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninklijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La Commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de quatre cent cinquante francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail, écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re PÉRIODE (1868-1877).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la *première période décennale* (1868-1877), un prix de *sept cents francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken.

(Etude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Institution.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or.), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten van eenen Vlaamschen prijs bij de Academie van kunsten en letteren te Brussel.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

« La Commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix ; que cette fondation avait un caractère de perpétuité ; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs. »

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la Commission a pensé que le fondateur n'a pas

pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

Concours.

1re PÉRIODE (1877-1882).

Concours quinquennal pour une question de littérature flamande.

Conformément à la volonté du testateur et à ses généreuses dispositions, un prix de *mille francs* sera accordé au meilleur ouvrage en réponse à la question suivante :

Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits, qui peuvent *être rédigés en français, en flamand ou en latin,* expirera par prorogation le 1er février 1886.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

PRIX DÉCENNAL DE LITTÉRATURE FLAMANDE FONDÉ PAR Mme Ve ANTON BERGMANN.

Institution.

Par dépêche du 10 décembre 1875, M. le Ministre de l'Intérieur avait adressé, en communication, la lettre suivante de la dame Anton Bergmann, de Lierre, témoignant l'intention de faire dotation à l'Académie de la somme de cinq mille francs, montant du prix quinquennal de littérature flamande décerné à l'œuvre, *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de feu son Mari.

Nazareth bij Lier, den 21 October 1875.

MIJNHEER DE MINISTER,

« Ik heb de eer het volgende voorstel aan uwe goedkeuring te onderwerpen.

» De somme van *vijf duizend frank*, door mij ontvangen van den vijfjaarlijkschen prijs voor Nederlandsche letterkunde, aan het werk *Ernest Staas, schetsen en beelden*, van mijnen op 21 Januari 1874 te Lier overleden Echtgenoot, Anton Bergmann, door het Staatsbestuur toegewezen, zal door mij aan de koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België worden geschonken, ten einde daarmede eenen tienjaarlijkschen prijs te stichten, die den naam zal dragen van *prijs Anton Bergmann*, ter nagedachtenis van mijnen diep betreurden Echtgenoot.

» De prijs zal bestaan in de gedurende tien jaren verzamelde

interesten van de boven genoemde somme van vijf duizend frank, en om de tien jaar worden verleend aan de beste in het Nederlandsch geschreven Geschiedenis van eene stad of eene gemeente van ten minste vijf duizend inwoners der Vlaamschsprekende gewesten van België, gedurende een tijdperk van tien jaren uitgekomen.

» Het aanmoedigen van schrijvers van plaatselijke geschiedenissen werd door mij verkozen, omdat wijlen mijn Echtgenoot tevens het vak der historie beoefende en eene geschiedenis van zijne geboortestad Lier vervaardigde.

» In het *eerste* tienjarig tijdperk zullen naar den prijs dingen de geschiedenissen van steden of gemeenten die tot de provincie *Antwerpen* behooren.

» In het *tweede* tienjarig tijdperk, die van steden of gemeenten der provincie Brabant.

» In het *derde*, die van steden of gemeenten der provincie *Oost-Vlaanderen*.

» In het *vierde*, die van steden of gemeenten der provincie *West-Vlaanderen*.

» En in het *vijfde*, die van steden of gemeenten der provincie *Limburg*.

» Voor de volgende tijdperken zal dezelfde orde worden gevolgd.

» De jury, gelast met het toewijzen van den prijs, zal bestaan uit vijf leden, door het Staatsbestuur, op voordracht eener lijst van candidaten in dobbel getal door de koninklijke Academie opgemaakt, te benoemen.

» Mocht geene der gedurende het tienjarig tijdperk uitgekomen geschiedenissen door de jury ter bekroning worden waardig geoordeeld, dan zullen de interesten bij het kapitaal worden gevoegd, en de prijs voor het volgende tijdvak met de

interesten van den niet toegewezen prijs worden vermeerderd. In dit geval zal de volgende provincie aan de beurt wezen.

» Gaarne zou ik vernemen, Mijnheer de Minister, of het door mij gedane voorstel onder de voorwaarden, die ik zoo vrij ben u hierboven op te geven, door U wordt aangenomen.

» Aanvaard, Mijnheer de Minister, de betuiging mijner bijzondere hoogachting.

» Weduwe ANTON BERGMANN,

» geb. VAN ACKER. »

TRADUCTION.

« J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la proposition suivante :

» La somme de *cinq mille francs* que j'ai reçue pour le prix quinquennal de littérature flamande, décerné par le Gouvernement à l'ouvrage : *Ernest Staas, schetsen en beelden*, de mon mari, décédé le 21 janvier 1874, à Lierre, sera accordée par moi à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, afin d'en fonder un prix décennal, qui portera le nom de *prix Anton Bergmann*, en mémoire de mon très regretté Mari.

» Le prix consistera dans les intérêts de la somme de cinq mille francs susmentionnée, accumulés pendant dix années; il sera décerné tous les dix ans à la meilleure histoire, écrite en néerlandais, d'une ville ou d'une commune des localités flamandes de la Belgique (*Vlaamschsprekende gewesten*) d'au moins cinq mille habitants et qui aura paru pendant une période de dix ans.

» J'ai choisi l'encouragement d'écrivains de monographies, parce que feu mon mari cultivait aussi la branche de l'histoire et qu'il écrivit une monographie de Lierre, sa ville natale.

» Pour la *première* période décennale pourront aspirer au prix, les monographies de villes ou de communes appartenant à la province d'*Anvers*.

» Pour la *deuxième* période décennale, celles de villes ou de communes de la province de *Brabant*.

» Pour la *troisième*, celles de villes ou de communes de la *Flandre orientale*.

» Pour la *quatrième*, celles de villes ou de communes de la province de la *Flandre occidentale*.

» Et pour la *cinquième*, celles de villes ou de communes de la province de *Limbourg*.

» Le même ordre sera suivi pour les périodes subséquentes.

» Le jury chargé de décerner le prix se composera de cinq membres nommés par le Gouvernement, sur la présentation d'une liste double de candidats, faite par l'Académie.

» Si aucune des histoires, qui ont paru pendant la période décennale, n'est jugée digne, par le jury, d'être couronnée, les intérêts seront ajoutés au capital, et le prix pour la période suivante sera augmenté des intérêts du prix non décerné. Dans ce cas ce sera le tour de la province suivante.

» J'apprendrais volontiers, Monsieur le Ministre, que ma proposition fût admise, sous les conditions que j'ai pris la liberté de vous poser ci-dessus.

» Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : Veuve Anton Bergmann,
» née Van Acker. »

La Classe des lettres, conformément à l'avis de la Commission qui a examiné le projet de donation, a constaté que, dans l'intention de la donatrice, qui a en vue de favoriser la littérature flamande, le prix ne doit être décerné qu'aux provinces ou parties de provinces où l'on parle le flamand (*Vlaamschsprekende gewesten*); que par suite, pour ce qui concerne le Brabant, l'arrondissement de Nivelles ne doit pas être compris dans la donation.

Il résulte, également, des termes généraux employés, que les œuvres historiques seront comprises dans les avantages de la fondation du prix, qu'elles aient pour auteurs des étrangers ou des Belges, pourvu qu'elles soient écrites en néerlandais.

Concours.

1re période (1877-1887).

Concours décennal pour une histoire ou une monographie d'une ville ou d'une commune flamande de la Belgique.

—

Conformément aux dispositions prises par la fondatrice et approuvées par la Classe des lettres dans sa séance du 7 février 1876, un prix de *deux mille deux cent cinquante francs* sera décerné à l'auteur de la meilleure histoire ou monographie, qui aura été publiée en flamand, pendant cette première période, au sujet d'une ville ou d'une commune comptant 5,000 habitants au moins, et appartenant *à la province d'Anvers*.

La première période prend cours du 1er février 1877, pour finir au 1er février 1887.

FONDATION JOSEPH DE KEYN.

Prix annuels et perpétuels pour des ouvrages d'instruction et d'éducation laïques.

Institution.

La Classe des lettres, dans sa séance du 1er mars 1880. a reçu communication de M. le Ministre de l'Intérieur de la copie d'un acte par lequel M. Joseph De Keyn (1), de Saint-Josse-ten-Noode, fait, sous certaines conditions, donation à l'Académie d'une somme de 100,000 francs (2); ainsi que d'un autre acte qui constate l'acceptation de cette libéralité (3).

(1) Décédé le 14 avril 1880.

(2) Afin d'assurer une rente annuelle de 4,000 francs, cette somme a été portée, par le donateur, à 106,410 francs.

(3) Acte du 5 février 1880, contenant : Donation par M. Joseph De Keyn, propriétaire à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu : M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, lequel a déclaré, par les présentes, faire donation entre-vifs :

A l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de cent mille francs, qu'il s'oblige de verser entre les mains de la Commission administrative de ladite

M. le Ministre y joint une expédition de l'arrêté royal suivant, en date du 11 février 1880, acceptant la donation de M. De Keyn.

Académie, aussitôt qu'elle aura été autorisée par l'autorité compétente à accepter la présente libéralité.

Cette donation est faite aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de cent mille francs seront affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie;

3° Un premier prix de deux mille francs, et deux prix de mille francs, chacun, pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix possible ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie.

Les frais et honoraires du présent acte, ainsi que ceux de l'accep-

LÉOPOLD II, roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'acte avenu, le 5 de ce mois, devant le notaire Albert De Ro, à Saint-Josse-ten-Noode, acte par lequel M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, n° 29, fait donation entre-vifs à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, d'une somme de 100,000 francs, aux conditions suivantes :

1° Les intérêts de ladite somme de 100,000 francs seront

tation et, s'il y a lieu, ceux de la notification seront supportés par le donateur.

Acte du 10 février 1880, contenant acceptation de la donation d'une somme de cent mille francs, faite par M. Joseph De Keyn, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Par-devant nous, Albert De Ro, notaire à Saint-Josse-ten-Noode, a comparu M. Marie-Henri-Joseph Dulieu, directeur au Ministère de l'Intérieur, demeurant à Ixelles, rue de la Tulipe, 30, lequel agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par M. le Ministre de l'Intérieur aux fins des présentes, datée du dix février mil huit cent quatre-vingt, et qui restera ci-annexée,

A déclaré accepter au nom de l'État belge la donation faite d'une somme de cent mille francs, par M. Joseph De Keyn, propriétaire, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Astronomie, 29, à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, suivant acte passé devant le notaire soussigné, le cinq février courant, et vouloir en profiter, en s'obligeant à l'exécution des conditions qui s'y trouvent imposées.

A ces présentes est intervenu M. De Keyn prénommé, lequel a déclaré se tenir pour dûment notifiée l'acceptation ci-dessus de la donation prérappelée.

affectés annuellement à récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État ;

2° Un concours ayant alternativement pour objet l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, aura lieu chaque année et sera jugé par la Classe des lettres de l'Académie ;

3° Un premier prix de 2,000 francs et deux prix de 1,000 francs chacun pourront être décernés aux meilleurs livres imprimés ou manuscrits d'instruction et d'éducation morale primaire et moyenne, y compris l'art industriel.

Si l'on trouvait à l'occasion d'un concours annuel qu'il n'y a pas lieu de décerner un ou plusieurs prix, les sommes y destinées pourront servir, soit en totalité, soit partiellement, à majorer l'importance des récompenses de l'année ou des années subséquentes ;

4° L'Académie veillera à ce que les ouvrages couronnés soient, pour autant que faire se peut, admis par l'État, pour l'usage des écoles et pour la distribution de prix ;

5° L'Académie appréciera s'il convient d'exiger que les ouvrages couronnés entreront dans le domaine public, afin de les vendre au plus bas prix ;

6° Finalement, le soin d'interpréter, le cas échéant, les intentions du donateur et, en tout cas, de régler les concours mentionnés plus haut, dans le sens le plus utile à l'œuvre constituée par les présentes, est laissé à l'Académie ;

Vu l'acte d'acceptation de ladite donation, avenu devant le même notaire le 10 de ce mois ;

Vu les articles 910, 937 et 938 du Code civil ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Notre Ministre de l'Intérieur est autorisé à

accepter au nom de l'État, pour l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, la donation, faite par M. Joseph De Keyn, pour récompenser les auteurs belges d'ouvrages exclusivement laïques, profitables à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen institués par l'État.

ART. 2. — Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 11 février 1880.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

G. ROLIN-JAEQUEMYNS.

RÈGLEMENT POUR LES CONCOURS DE KEYN.

—

L'Académie, en assemblée générale des trois classes du 11 mai 1880, a adopté, sur le rapport de la Classe des lettres, le règlement suivant :

ARTICLE PREMIER. — Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étrangers aux matières religieuses.

ART. 2. — Ces ouvrages devront avoir pour but l'éducation morale ou l'instruction primaire ou moyenne, dans l'une ou l'autre de ses branches, y compris l'art industriel.

ART. 3. — Ils pourront être écrits en français ou en flamand, imprimés ou manuscrits.

Les imprimés seront admis quel que soit le pays où ils auront paru.

Le jury complétera la liste des ouvrages imprimés qui lui auront été adressés par les auteurs ou éditeurs en recherchant les autres ouvrages rentrant dans le programme qui auront paru dans la période.

Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils seront accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur.

ART. 4. — Le concours sera ouvert alternativement d'année en année pour des ouvrages : 1° d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et d'adultes ; 2° d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

La première période concernera le premier degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront

été publiés du 1er janvier au 31 décembre 1880, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1880.

La seconde période concernera le second degré et comprendra les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été publiés du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1881, ou inédits, envoyés au concours avant le 31 décembre 1881.

Les autres périodes se suivront alternativement et comprendront chacune deux années.

Art. 5. — Les intérêts de la somme affectée à la donation seront répartis chaque année en prix, s'il y a lieu Un premier prix de deux mille francs et deux seconds prix de mille francs chacun pourront être décernés. Si le jury trouvait qu'il n'y a pas lieu de décerner l'un ou l'autre de ces prix, les sommes disponibles pourront servir, soit en totalité, soit en partie, à augmenter le taux des récompenses de cette année, en donnant, selon la valeur des œuvres, un premier prix plus élevé ou un autre premier prix *ex æquo*, sans qu'aucune récompense puisse être inférieure à mille francs ou supérieure à quatre mille francs.

S'il y a un excédent, il sera reporté sur la période correspondante qui suivra et, si les excédents s'accumulaient, ils serviraient à augmenter le capital primitif.

Art. 6. — La Classe des lettres jugera le concours sur le rapport d'un jury de sept membres élus par elle dans sa séance du mois de janvier de chaque année.

Art. 7. — Les prix seront décernés dans la séance publique de la Classe des lettres, où il sera donné lecture du rapport.

Art. 8. — Le jury et la Classe apprécieront si les ouvrages couronnés doivent être recommandés au Gouvernement pour être admis à l'usage des écoles publiques ou des distri-

butions de prix et quelles conditions de vente à bon marché pourront être mises à l'obtention de cette faveur.

Art. 9. — Tout ce qui a rapport au concours doit être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les ouvrages manuscrits qui seront couronnés devront être publiés dans l'année.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et règles des concours annuels de l'Académie (1).

Prix Adelson CASTIAU en faveur de l'amélioration de la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres (2).

Institution.

Par son testament olographe, M. Adelson Castiau, ancien membre de la Chambre des représentants, décédé à Paris en 1879, a « légué à la Classe des lettres de l'Académie une » somme de dix mille francs, dont les intérêts, accumulés de » trois en trois ans, seront, à chaque période triennale, attri- » bués à titre de récompense à l'auteur du meilleur mémoire » sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellec- » tuelle et physique des classes laborieuses et des classes » pauvres ». Mais par suite du prélèvement par le Gouvernement français des droits de succession, cette somme se trouve réduite à 9,286 fr. 83 c^s^.

(1) Pour les prix décernés jusqu'à ce jour, voir p. 82.

(2) Idem, p. 83.

Concours.

2e PÉRIODE (1884-1886).

La Classe des lettres rappelle que la deuxième période du prix Adelson Castiau sera close le 31 décembre 1886.

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.

Règlement.

ART. 1er. Ne seront admis au concours Castiau que des écrivains belges.

ART. 2. Seront seuls examinés les ouvrages soumis directement par leurs auteurs au jugement de l'Académie.

ART. 3. Ces ouvrages pourront être rédigés en français ou en flamand. Les manuscrits seront reçus comme les imprimés. S'ils sont anonymes, ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

ART. 4. Le jury se composera de trois commissaires délégués par la Classe des lettres de l'Académie. Il n'y aura qu'un seul prix.

ART. 5. Si le concours demeure sans résultat, la somme restée disponible s'ajoutera au capital primitif.

ART. 6. Le nom du lauréat sera proclamé dans la séance publique de la Classe des lettres.

ART. 7. Tout ce qui concerne le concours devra être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

ART. 8. Si l'ouvrage couronné est inédit, il devra être imprimé dans l'année.

Le prix ne sera délivré au lauréat qu'après la publication de son travail.

ART 9. Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie (art. 24 du règlement général).

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(1er Janvier 1886.)



LE ROI, PROTECTEUR.



M. **Alvin**, président de l'Académie pour 1886.
» **Liagre**, secrétaire perpétuel de l'Académie.



COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1886.

Le directeur de la Classe des Sciences, M. **Mailly**.
» » des Lettres, M. **Willems**.
» » des Beaux-Arts, M. **Alvin**.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. **Liagre**.
Le délégué de la Classe des Sciences, M. J.-S. **Stas**, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. **Faider**.
» » des Beaux-Arts, M. L. **Alvin**.



M. **Marchal** (le chev. Edm.), secrétaire adjoint de l'Académie.



CLASSE DES SCIENCES.

M. **Mailly**, directeur.
» **Liagre**, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres.)

M.	Stas, J. S., C. ✠; à St-Gilles-lez-Bruxelles.	Élu le	14 décem. 1841.
»	De Koninck, Laurent-G., C. ✠; à Liège.	—	15 décem. 1842.
»	Melsens, Louis-F.-H., C. ✠; à Bruxelles.	—	15 décem. 1850.
»	Liagre, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1853.
»	Houzeau, J. C.; à Mons	—	15 décem. 1856.
»	Maus, Henri-J., G. O. ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1864.
»	Donny, François-M.-L., O. ✠; à Gand.	—	15 décem. 1866.
»	Montigny Charles, O. ✠; à Schaerbeek.	—	16 décem. 1867.
»	Steichen, Michel, O. ✠; à Ixelles . .	—	15 décem. 1868.
»	Brialmont, A., G. O. ✠; à St-J.-t.-Noode.	—	15 décem. 1869.
»	Folie, François, O. ✠; à Liège . . .	—	15 décem. 1874.
»	Mailly, Éd., O. ✠; à St-Josse-t.-Noode.	—	15 décem. 1876.
»	De Tilly, J., O. ✠; à Anvers.	—	16 décem. 1878.
»	Van der Mensbrugghe, G., ✠; à Gand	—	14 décem. 1883.
»	Spring, Walthère, ✠; à Liège. . . .	—	15 décem. 1884.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. **Van Beneden**, P.-J., C. ✠; à Louvain. Élu le 15 décem. 1842.
» **De Selys Longchamps**, le baron Edm., G. O. ✠; à Liège . . . . — 16 décem. 1846.
» **Gluge**, Théophile, O. ✠; à Bruxelles . — 15 décem. 1849.
» **Dewalque**, Gustave, O. ✠; à Liège . — 16 décem. 1859.
» **Candèze**, Ernest, ✠; à Glain (Liège) . — 15 décem. 1864.
» **Dupont**, Édouard, O. ✠; à Ixelles. — 15 décem. 1869.
» **Morren**, Édouard, O. ✠; à Liège . . — 15 décem. 1871.
» **Van Beneden**, Édouard, ✠; à Liège . — 16 décem. 1872.
» **Malaise**, Constantin, ✠; à Gembloux . — 15 décem. 1873.
» **Briart**, Alphonse, ✠; à Mariemont . — 15 décem. 1874.
» **Plateau**, Félix, ✠; à Gand . . . . — 15 décem. 1874.
» **Crépin**, François, ✠; à Bruxelles . . — 15 décem. 1875.
» **Cornet**, F.-L., ✠; à Mons. . . . . — 16 décem. 1878.
» **Van Bambeke**, Ch., ✠; à Gand . . . — 15 décem. 1879.
» **Gilkinet**, Alfred; à Liège . . . . . — 15 décem. 1880.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. **Henry**, Louis, O. ✠; à Louvain. . . Élu le 15 décem. 1865.
» **Valerius**, Henri, O. ✠; à Gand. . . — 15 décem. 1869.
» **Mansion**, Paul, ✠; à Gand. . . . . — 15 décem. 1882.
» **De Heen**, P.; à Louvain . . . . . . — 15 décem. 1884.
» **Le Paige**, Constant; à Liège . . . . — 15 décem. 1885.

Section des Sciences naturelles.

M. **Mourlon**, Michel, ✠; à Bruxelles . . Élu le 15 décem. 1875.
» **Delbœuf**, J., ✠; à Liège . . . . . . — 14 décem. 1877.
» **Fredericq**, Léon; à Liège. . . . . — 15 décem. 1879.
» **Masius**, V., ✠; à Liège. . . . . . — 15 décem. 1880.
» **Renard**, A., ✠; à Uccle . . . . . — 15 décem. 1882.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés.)

M. AIRY, Georges-Biddell; à Greenwich.	Élu le 15 décem. 1853.
» KEKULÉ, Auguste, ✠; à Bonn. . . .	— 15 décem. 1864.
» BUNSEN, R.-G., O. ✠; à Heidelberg. .	— 15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène-C., ✠; à Liège . .	— 15 décem. 1865.
» KIRCHHOFF, G.-R., O. ✠; à Berlin . .	— 15 décem. 1868.
» HIRN, G.-A.; à Colmar	— 16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	— 15 décem. 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin . . .	— 15 décem. 1873.
» MENABREA DE VAL-DORA, le marquis Louis-Frédéric, G. C. ✠; à Rome .	— 15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto; à Poulkova	— 15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	— 15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris	— 15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . .	— 15 décem. 1875.
Sa Majesté DOM PEDRO II, D'ALCANTARA, Empereur du Brésil; à Rio de Janeiro.	— 15 décem. 1876.
M. WEBER, Guillaume; à Göttingue. . .	— 14 décem. 1877.
» BOUSSINGAULT, J.-B.-J.-D.; à Paris . .	— 16 décem. 1878.
» FAYE, H.; à Paris.	— 16 décem. 1878.
» THOMSON, William; à Glasgow. . . .	— 16 décem. 1878.
» PASTEUR, Louis; à Paris	— 15 décem. 1879.
» SCHIAPARELLI, Jean-Virginius; à Milan.	— 15 décem. 1879.
» GENOCCHI, A.; à Turin	— 15 décem. 1881.
» TYNDALL, John; à Londres.	— 14 décem. 1883.
» HOFMANN, Aug.-Wilh.; à Berlin . . .	— 15 décem. 1884.
» JOULE, James, P.; à Manchester . . .	— 15 décem. 1884.
» IBANEZ (le général); à Madrid. . . .	— 15 décem. 1885.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

Sir Owen, Richard (K. C. B.), O. ✠; à Londres . . . . Élu le 17 décem. 1847.
M. Dana, James-D.; à New-Haven . . . — 15 décem. 1864.
» De Candolle, Alphonse; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» Donders, F.-C., C. ✠; à Utrecht . . — 15 décem. 1869.
» Hooker, Jos.-Dalton; à Kew (Angl.). . — 16 décem. 1872.
» Ramsay, André-Crombie; à Londres . — 16 décem. 1872.
» Steenstrup, J.-Japetus-S.; à Copenhague. . . . . — 16 décem. 1872.
» Huxley, Thomas-Henri; à Londres . . — 15 décem. 1874.
» Pringsheim, Nathaniel; à Berlin. . . — 15 décem. 1874.
» Von Dechen, Ern.-H.-Ch.; à Bonn . . — 15 décem. 1875.
» Gosselet, Jules; à Lille . . . . . . — 15 décem. 1876.
» Daubrée, Auguste; à Paris . . . . — 14 décem. 1877.
» von Kölliker, Albert; à Wurzbourg . — 14 décem. 1877.
» de Saporta, Le m[is] C., à Aix (France). — 14 décem. 1877.
» De Bary, Antoine; à Strasbourg . . . — 15 décem. 1882.
» Gegenbaur, Charles; à Heidelberg. . — 15 décem. 1882.
» Kowalewsky, Alex.; à Odessa. . . . — 15 décem. 1882.
» de Quatrefages de Bréan, J.-Q.-A., C. ✠; à Paris. . . . . — 14 décem. 1883.
» Stur (Dionys), Rud.-Jos.; à Vienne . . — 14 décem. 1883.
» Nordenskiöld, le b[on]; à Stockholm. . — 15 décem. 1884.
» Virchow, Rud.; à Berlin . . . . . . — 15 décem. 1884.
» Moleschott, Jacques; à Rome . . . — 15 décem. 1884.
» Leuckart, Rud.; à Leipzig. . . . . — 15 décem. 1885.
» De la Vallée Poussin, Charles; à Louvain . . . . — 15 décem. 1885.
» N. . . . .

CLASSE DES LETTRES.

M. Willems, directeur.
» Liagre, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. Gachard, L.-P., G. O. ✠; à Bruxelles.	Élu le	9 mai	1842.
» Van Praet, Jules, ✠; à Bruxelles. .	—	10 janvier	1846.
» De Decker, P.J.F., C. ✠; à Schaerbeek.	—	10 janvier	1846.
» Leclercq, M. N. J., G. C. ✠; à St-Josse-ten-Noode	—	17 mai	1847.
» De Witte, le baron Jean J.-A.-M., ✠; à Anvers	—	6 mai	1851.
» Faider, Charles, G. C. ✠; à Bruxelles.	—	7 mai	1855.
» Kervyn de Lettenhove, le baron J.-B-M.-C., C. ✠; à Bruges.	—	4 mai	1859.
» Chalon, Renier, C. ✠; à Ixelles . .	—	4 mai	1859.
» Thonissen, J.-J., G. O. ✠; à Bruxelles.	—	9 mai	1864.
» Juste, Théodore, O. ✠; à Ixelles . .	—	5 mai	1866.
» Nève, Félix, ✠; à Louvain	—	11 mai	1868.

M. WAUTERS, Alphonse, O. ✠; à Bruxelles . Élu le 11 mai 1868.
» DE LAVELEYE, Émile-L.-V., O. ✠; à Liège. — 6 mai 1872.
» NYPELS, Guillaume-J.-S., G. O. ✠; à Liège — 6 mai 1872.
» LE ROY, Alphonse, O. ✠; à Liège . . . — 12 mai 1873.
» DE BORCHGRAVE, Émile, O. ✠; à Constantinople . . . . — 12 mai 1873.
» LIAGRE, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . . . — 5 mai 1874.
» WAGENER, Auguste, O. ✠; à Gand . . . — 10 mai 1875.
» WILLEMS, Pierre-G.-H., ✠; à Louvain . . — 14 mai 1877.
» TIELEMANS, Franç.-J., G. C. ✠; à Ixelles . — 6 mai 1878.
» ROLIN-JAEQUEMYNS, Gustave; à Bruxelles . — 6 mai 1878.
» BORMANS, Stanislas, ✠; à Liège . . . . — 5 mai 1879.
» PIOT, Ch.-G.-J., O. ✠; à St-Gilles (Brux.) . — 5 mai 1879.
» POTVIN, Charles, ✠; à Ixelles. . . . . — 9 mai 1881.
» STECHER, J., ✠; à Liège . . . . — 9 mai 1881.
» LAURENT, François, C. ✠; à Gand . . . — 9 mai 1881.
» LAMY, T.-J., ✠; à Louvain. . . . . . . — 8 mai 1882.
» SCHELER, Aug., O. ✠; à Ixelles . . . . — 5 mai 1884.
» HENRARD, Paul, O. ✠; à Anvers. . . . — 5 mai 1884.
» GANTRELLE, J., C. ✠; à Gand. . . . . — 4 mai 1885.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. LOISE, Ferdinand, ✠; à Uccle. . . . . Élu le 12 mai 1873.
» LOOMANS, Ch., O. ✠; à Liège . . . . . — 9 mai 1881.
» TIBERGHIEN, G., O. ✠; à St-Josse-t.-Noode — 8 mai 1882.
» ROERSCH, L., O. ✠; à Liège . . . . . . — 8 mai 1882.
» DE HARLEZ, Charles, à Louvain . . . . — 7 mai 1883.
» VANDERKINDERE, Léon, ✠; à Ixelles. . . — 2 juil. 1883.
» HENNE, Alex., O. ✠; à Ixelles. . . . . — 5 mai 1884.
» VAN BEERS, Jean-P.-A., ✠; à Anvers . . — 4 mai 1885.
» FRÉDÉRIX, Gustave, ✠; à Bruxelles. . . — 4 mai 1885.
» N. . . . .

50 ASSOCIÉS.

M. RANKE, Léopold, ✠; à Berlin . . .	Élu le 15 décem.	1840.
» LEEMANS, Conrad, O. ✠; à Leyde . .	— 11 janvier	1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J.-C, ✠; à Vilvorde	— 7 mai	1849.
» DE ROSSI, le chevalier J.-B.; à Rome .	— 7 mai	1853.
» VON REUMONT, Alfred, O. ✠; à Borcette (Aix-la-Chapelle)	— 26 mai	1856.
» VON CZOERNIG, le bon Charles, C. ✠; à Görz	— 4 mai	1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples	— 4 mai	1859.
» DE KOEHNE, le bon B., ✠; à St-Pétersbourg	— 13 mai	1861.
» CANTU, César; à Milan	— 13 mai	1861.
» VON LÖHER, François, C. ✠; à Munich .	— 13 mai	1862.
» DE VRIES, Mathieu, ✠; à Leyde . . .	— 19 mai	1863.
» VON ARNETH, le chev. A., C. ✠; à Vienne.	— 9 mai	1864.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin. . . .	— 5 mai	1866.
» VON DÖLLINGER, J.-J.-Ignace; à Munich .	— 5 mai	1866.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	— 6 mai	1867.
» VON SYBEL, Henri-Ch.-L., C. ✠; à Berlin.	— 10 mai	1869.
» CARRARA, François; à Pise	— 9 mai	1870.
» VON HOLTZENDORFF, le baron L.-G.-F.-Ph.; à Munich.	— 8 mai	1871
» BRUNN, Henri, ✠; à Munich	— 8 mai	1871.
» D'ANTAS, le chev. M., G. O. ✠; à Madrid.	— 6 mai	1872.
» ALBERDINGK THIJM, Jos.-Alb.; ✠; à Amsterdam	— 6 mai	1872.
» CURTIUS, Ernest; à Berlin.	— 6 mai	1872.

M. RIVIER, Alphonse-P.-O., O. ※; à Saint-Gilles (Bruxelles) . . . . Élu le 12 mai 1873.
» FRANCK, Adolphe; à Paris . . . . — 12 mai 1873.
» DESMAZES, Charles; à Paris . . . . . . — 4 mai 1874.
» OPPERT, Jules; à Paris . . . . — 4 mai 1874.
» TENNYSON, Alfred, baronnet; à Farringford, Fresh-water, île de Wight . . . . . . — 10 mai 1875.
» DELISLE, Léopold; à Paris . . . . — 10 mai 1875.
» CAMPBELL, F.-G.-H.; à La Haye . . . . — 14 mai 1877.
» BANCROFT, George; à Washington . . . — 14 mai 1877.
» SARIPOLOS, Nicolas-J.; à Athènes. . . . — 6 mai 1878.
» DI GIOVANNI, Vinc.; à Palerme. . . . . . — 6 mai 1878.
» COLMEIRO, Manuel; à Madrid . . . . . . — 10 mai 1880.
» D'OLIVECRONA, Canut; à Stockholm. . . — 10 mai 1880.
» BOHL, Joan; à Amsterdam . . . . — 9 mai 1881.
» CANOVAS DEL CASTILLO; à Madrid . . . — 9 mai 1881.
» CASTAN, Auguste; à Besançon . . . . . — 9 mai 1881.
» GLADSTONE, W. Ewart; à Londres . . . — 8 mai 1882.
» GOMES DE AMORIM, Fr.; à Lisbonne . . . — 8 mai 1882.
» MILLER, Emm.; à Paris. . . . . — 8 mai 1882.
» WAITZ, George, à Berlin . . . . . . — 5 mai 1884.
» DARESTE, Rodolphe, à Paris . . . . . . — 5 mai 1884.
» BRÉAL, Michel, à Paris . . . . — 5 mai 1884.
» BEETS, Nicolas, à Utrecht . . . . — 4 mai 1885.
» VON HOEFLER, le chev., à Prague . . . . — 4 mai 1885.
» SULLY PRUDHOMME, à Paris . . . . . . — 4 mai 1885.
» MINGHETTI, Marco, à Rome. . . . . . . — 4 mai 1885.
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. ALVIN, directeur.
» LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise, G. O. ✠; à Anvers.	Nommé le	1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis, G. C. ✠; à Schaerbeek.	—	1er déc. 1845.
» PORTAELS, Jean, C. ✠; à St-Josse-ten-Noode	Élu le	4 janv. 1855.
» SLINGENEYER, Ernest, C. ✠; à Bruxelles.	—	7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre, O. ✠; à St-Josse-ten-Noode	—	7 avril 1870.
» GUFFENS, J.-Godfr., C. ✠; à Schaerbeek	—	6 janv. 1876.
» WAUTERS, Émile, O. ✠; a Bruxelles .	—	5 janv. 1882.
» CLAYS, Paul-J., C. ✠; à Schaerbeek .	—	1er mars 1883
» VERLAT, Charles, C. ✠; à Anvers . .	—	10 janv. 1884.

Section de Sculpture :

M. FRAIKIN, Charles A., C. ✠; à Schaerbeek.	Élu le	8 janvier 1847.
» JAQUET, Joseph, O. ✠; à Schaerbeek.	—	11 janvier 1883.
» DE GROOT, Guillaume, ✠; à Bruxelles.	—	10 janvier 1884.
» N.		

Section de Gravure :

M. DEMANNEZ, Joseph, ✠; à St-Josse-ten-Noode	Élu le	11 janvier 1883.
» BIOT, Gustave, O. ✠; à Ixelles . . .	—	10 janvier 1884.

Section d'Architecture :

M. Balat, Alphonse, G. O. ✠; à Ixelles . Élu le 9 janvier 1862.
» De Man, Gustave, ✠; à Ixelles. . . — 12 janvier 1865.
» Pauli, Adolphe, O. ✠; à Gand. . . — 6 janvier 1875.
» Schadde, Joseph, O. ✠; à Anvers . — 10 janvier 1878.

Section de Musique :

M. de Burbure, le chev. Léon, O. ✠; à Anvers . . . . Élu le 9 janvier 1862.
» Gevaert, Aug.-F., G. O. ✠; à Brux^s. — 4 janvier 1872.
» Samuel, Adolphe, C. ✠; à Gand . . — 8 janvier 1874.
» Radoux, Jean-Théod., O. ✠; à Liège. — 3 avril 1879.
» Benoit, Pierre, C. ✠; à Anvers. . . — 5 janvier 1882.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis-J., C. ✠; à Ixelles . . Nommé le 1er dec. 1845.
» Fétis, Édouard F.-L., O. ✠; à Brux^s. Élu le 8 janvier 1847.
» Siret, Adolphe, ✠; à St-Nicolas . . — 12 janvier 1866.
» Liagre, J.-B.-J., G. O. ✠; à Ixelles . — 5 mai 1874.
» Hymans, Henri, ✠; à Ixelles . . . . — 8 janvier 1885.
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. Dyckmans, Joseph-L., O. ✠; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» Markelbach, Alex., O. ✠; à Schaerbeek. — 1er mars 1883.
» Stallaert, Joseph, O. ✠; à Ixelles . . — 1er mars 1883.

Sculpture :

M. Du Caju, Joseph, O. ✠; à Anvers . . Élu le 8 janvier 1885.

Gravure :

M. Meunier, J.-B., ✠; à Ixelles. . . . Élu le 10 janvier 1884.

Architecture :

M. Beyaert, Henri, O. ✠; à Bruxelles. Élu le 1er mars 1883.

Musique :

M. Busschop, Jules, O. ✠; à Bruges. . Élu le 11 janvier 1883.
» van Elewyck, le chev. X., O. ✠; à Louvain — 11 janvier 1883.

Sciences et Lettres dans leurs rapports
avec les Beaux-Arts :

M. Marchal, le chev. Edm.-L.-J.-G., ✠; à St-Josse-ten-Noode . . . . Élu le 1er mars 1883.
» N. . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. Robert Fleury, Joseph-N., ✠; à Paris. Élu le 7 janvier 1864.
» Gérome, Jean-Léon, ✠; à Paris. . . — 12 janvier 1865.
» De Madrazo, Frédéric; à Madrid . . — 12 janvier 1865.
» Bendemann, Éd.J.F., O. ✠; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» Meissonier, Jean-L.-E., O. ✠; à Paris. — 7 janvier 1869.
» Hébert, Ant.-Aug.-Ern., O. ✠; à Paris. — 12 janvier 1871.
» Becker, Charles, ✠; à Berlin . . . — 8 janvier 1874.
» Frith, William-Powell, ✠; à Londres. — 8 janvier 1874.

M. VON PILOTY, Charles ; à Munich . . . Élu le 6 janvier 1875.
» BAUDRY, Paul-Jacques-Aimé ; à Paris . — 10 janvier 1878.
» WILLEMS, Florent, C. ✠ ; à Paris . . — 7 décem. 1882.
» N. . . . .

Sculpture :

M. DE NIEUWERKERKE, le comte A., ✠ ;
à Paris. . . . . Élu le 22 sept. 1852.
» CAVELIER, Pierre-Jules ; à Paris. . . — 7 janvier 1864.
» MONTEVERDE, Jules ; à Rome. . . . — 8 janvier 1874.
» BONNASSIEUX, Jean ; à Paris . . . . — 6 janvier 1876.
» GUILLAUME, Cl.-J.-B.-Eugène ; à Paris. — 6 janvier 1876.
» THOMAS, Gabriel-Jules ; à Paris . . . — 11 janvier 1883.
» KUNDMANN, Charles, à Vienne . . . — 11 janvier 1883.
» BEGAS, Reynold, ✠ ; à Berlin . . . — 8 janvier 1885.

Gravure :

M. HENRIQUEL-DUPONT, L. P., ✠ ; à Paris. Élu le 8 janvier 1847.
» OUDINÉ, Eugène-André ; à Paris . . — 8 janvier 1857.
» FRANÇOIS, Louis-Alphonse ; à Paris . — 8 janvier 1874.
» STANG, Rudolphe ; à Amsterdam. . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. LEINS, J., C. ✠ ; à Stuttgart . . . . Élu le 7 janvier 1864.
» DALY, César ; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» VESPIGNANI, le comte Virginio ; à Rome. — 12 janvier 1871.
» DE CONTRERAS, Raphaël ; à Grenade . — 8 janvier 1880.
» RASCHDORFF, J.-C., à Berlin . . . . — 5 janvier 1882.
» VON NEUREUTHER, G. ; à Munich. . . — 8 janvier 1885.
» N. . . . .
» N. . . . .

Musique :

M. Lachner, François; à Munich . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Thomas, Ch.-L.-Ambroise, ✠; à Paris — 8 janvier 1863.
» Verdi, Joseph; à Busseto (Ital.) . . . — 12 janvier 1865.
» Gounod, Charles-François; à Paris . . — 4 janvier 1872.
» Limnander de Nieuwenhove, le baron Arm.-M., O. ✠; à Paris. . . . . — 9 janvier 1879.
» Saint Saëns, Camille; à Paris . . . . . . 8 janvier 1885.
» Liszt, Franz, C. ✠; à Vienne . . . — 8 janvier 1885.
» N. . . . .
» N. . . . .

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Ravaisson, J.-G.-Félix; à Paris . . . Élu le 10 janvier 1856.
» Gailhabaud, Jules; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» Luebke, Guillaume; à Stuttgart . . . — 9 janvier 1873.
» Vosmaer, C.; à La Haye . . . . . . — 9 janvier 1873.
» Delaborde, le vicomte Henri; à Paris. — 8 janvier 1874.
Le radja Sourindro Mohun Tagore, C. ✠; à Calcutta . . . . — 4 janvier 1877.
M. Schliemann, Henry; à Dardanelles. . — 5 janvier 1882.
» De Linas, Charles, ✠; à Arras . . . — 8 janvier 1885.
» Milanesi, Gaetano; à Florence . . . — 8 janvier 1885.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la Classe des Sciences.
Vice-président, M. A. WAUTERS, délégué de la Classe des Lettres.
Secrétaire, M. SIRET, délégué de la Classe des Beaux-Arts.

Membres :

M. DE KONINCK,	délégué	de la Classe des Sciences.
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	Classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» ROERSCH,	id.	id.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	Classe des Beaux-Arts.
» HYMANS	id.	id.
» SAMUEL,	id.	id.
» N.	id.	id.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DEMANNEZ.
» MAILLY.	» DE DECKER.	» FRAIKIN.
» MAUS.	» FAIDER.	» PAULI.
» MONTIGNY.	» GACHARD.	» SAMUEL.
» P. VAN BENEDEN.	» THONISSEN.	» SLINGENEYER.

CLASSE DES SCIENCES. — *Commission pour les paratonnerres.*

M. MAUS, président.
» DONNY.
» FOLIE.
» MELSENS.
M. MONTIGNY.
» SPRING.
» VALERIUS.
» VAN DER MENSBRUGGHE.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. DE DECKER, président.
» P. WILLEMS, secrétaire.
M. L. ROERSCH.
» N. . . .
» N. . . .

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. CHALON, président.
» le baron KERVYN DE LETTENHOVE, secrétaire.
M. Alph. LE ROY.
» Aug. SCHELER.
» J. STECHER.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. L. ALVIN, président.
» Gust. DE MAN.
M. Éd. FÉTIS.

Commission pour les portraits des membres décédés.

M. Fétis. M. Portaels. M. Demannez.

Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges.

M. Gevaert, *président*.
» Fétis, *secrétaire*.
» Samuel, *trésorier*.
M. le chev. de Burbure.
» Radoux.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives aux lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.
» Balat.
» De Keyser.
» De Man.
» Demannez.
» Fétis.
M. Fraikin.
» Gallait.
» Gevaert.
» Ad. Pauli.
» Portaels.
» Robert.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» WAUTERS (Alph.), membre.
» BORMANS, id.
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.
» GILLIODTS VAN SEVEREN, id.
» VANDERKINDERE (L.), membre suppléant.
» DE PAUW (N.), id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Von Siebold, associé, décédé à Munich, le avril 1885.
» Milne Edwards (H.), associé, décédé à Paris, le 29 juillet 1885.
» Baeyer (J.-J.), associé, décédé à Berlin, le 10 octobre 1885.
» Davidson (Thomas), associé, décédé à Brighton, le 14 octobre 1885.

CLASSE DES LETTRES.

M. Renier (L.), associé, décédé à Paris, le 11 juin 1885.
» Egger (E.), associé, décédé aux eaux de Royat (Puy-de-Dôme), le 30 août 1885.
» Jonckbloet (W.), associé, décédé à Wiesbaden, le 16 octobre 1885.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Stappaerts (F.), membre, décédé à Bruxelles, le 3 mars 1885.
» Geefs (Jos.), membre, décédé à Anvers, le 9 octobre 1885.
» Haghe (L.), associé, décédé à Londres, le mars 1885.
» Hiller (F.), associé, décédé à Cologne, le 12 mai 1885.
» Donaldson (Th.), associé, décédé à Londres, le 1er août 1885.
» Basevi (Abraham), associé, décédé à Florence, le 25 novembre 1885.
» Labrouste (Théodore), associé, décédé à Paris, le 28 novembre 1885.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. ALVIN (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» BALAT (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» BEYAERT (H.), rue du Trône, 18, à Bruxelles.
» BIOT (G.), chaussée d'Ixelles, 280, à Ixelles.
» BRIALMONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode
» CHALON (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» CLAYS (P.), rue Seutin, 27, à Schaerbeek.
» CRÉPIN (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» DE DECKER (P.-J.), rue des Palais, 68, à Schaerbeek.
» DE GROOT (Guillaume), rue de la Grosse Tour, 27, à Bruxelles.
» DE MAN (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» DEMANNEZ (Jos.), rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» DUPONT (Éd.), rue de l'Arbre Bénit, 19, à Ixelles.
» FAIDER (Ch.), rue du Commerce, 63, à Bruxelles.
» FÉTIS (Éd.), rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles.
» FRAIKIN (C.-A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» FRÉDÉRIX (G.), rue de Pascale, 23, à Bruxelles.
» GACHARD (L.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» GALLAIT (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» GEVAERT (A.), place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles.
» GLUGE (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» GUFFENS (Godfr.), place Le Hon, 4, à Schaerbeek.
» HENNE (Alex.), rue de Livourne, 12, à Ixelles.
» HYMANS (H.), rue de la Croix, 44, à Ixelles.
» JAQUET (Jos.), rue des Palais, 156, à Schaerbeek.
» JUSTE (Th.), rue Defacqz, 17, à Ixelles.
» KERVYN DE LETTENHOVE (Le baron), rue Joseph II, 23, à Bruxelles, et à St-Michel, lez-Bruges.

M. Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre (J.), rue Caroly, 23, à Ixelles.
» Loise (F.), rue du Presbytère, 67, à Uccle.
» Mailly (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode.
» Marchal (le chev. Edm.), rue de la Poste, 61, à St-Josse-t.-Noode.
» Markelbach (Alex.), chaussée d'Haecht, 129, à Schaerbeek.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles.
» Meunier (J.-B.), chaussée d'Ixelles, 262, à Ixelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 84, à Schaerbeek.
» Mourlon (M.), rue Belliard, 107, à Bruxelles.
» Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» Portaels (J.), rue Royale, 184, à St-Josse-ten-Noode.
» Potvin (Ch.), rue Vautier, 58, à Ixelles.
» Renard (A.), avenue Brugmann, 426, à Uccle.
» Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 62, à Saint-Gilles.
» Robert (Alex.), place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Rolin-Jaequemyns (G.), Avenue de la Toison d'or, 67, à St-Gilles.
» Scheler (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 93, à Bruxelles.
» Stallaert (J.), rue des Chevaliers, 20, à Ixelles.
» Stas (J.-S.), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles.
» Steichen (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Thonissen (J.), rue de la Loi, 6, à Bruxelles.
» Tiberghien (G.), rue de la Commune, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Tielemans (F.), rue Caroly, 13, à Ixelles.
» Vanderkindere (Léon), rue de Livourne, 64, à Ixelles.
» Van Praet (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Wauters (Alph.), rue de Spa, 22, à Bruxelles.
» Wauters (Émile), rue Froissart, 111, à Bruxelles.

ADRESSES DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE OU L'ÉTRANGER.

M. BENOIT (Pierre), vieux Marché aux Blés, 30, à Anvers.
» BORMANS (Stanislas), à l'Université à Liége.
» BRIART (Alph.), à Mariemont (Hainaut).
» BUSSCHOP (Jules), quai Ste-Anne, 13, à Bruges.
» CANDÈZE (E.), à Glain, près de Liége.
» CATALAN (Eugène), rue des Éburons, 21, à Liége.
» CORNET (F.-L.), boulevard Dolez, 28, à Mons.
» DE BORCHGRAVE (Ém.), à la Coupure, 35, à Gand, et à Constantinople.
» DE BURBURE (Le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
» DE HARLEZ (Ch.), rue au Vent, 8, à Louvain.
» DE HEEN (P.), rue des Joyeuses-Entrées, 28, à Louvain.
» DE KEYSER (N.), rue de la Pépinière, 15, à Anvers.
» DE KONINCK (L.-G.), rue Bassenge, 48, à Liége.
» DE LA VALLÉE POUSSIN (Ch.), rue de Namur, à Louvain.
» DE LAVELEYE (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
» DELBOEUF (J.), boulevard Frère-Orban, 3, à Liége.
» DE SELYS LONGCHAMPS (le bon Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
» DE TILLY (J.), rue Houblonnière, 21, à Anvers.
» DEWALQUE (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
» DE WITTE (Le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et rue Fortin, 5, à Paris.
» DONNY (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
» DU CAJU (J.), à Anvers.
» DYCKMANS (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
» FOLIE (F.), à l'Université de Liége.
» FREDERICQ (Léon), rue Nysten, 23, à Liége.
» GANTRELLE (J.), chaussée de Courtrai, à Gand.
» GILKINET (Alfred), rue Renkin, 13, à Liége.
» HENRARD (P.), rue Gounod, 23, à Anvers.

M. Henry (L.), rue du Manège, 2, à Louvain.
» Houzeau (J.-C.), rue de l'Hermitage, à Mons.
» Lamy (Th.), au collège Marie-Thérèse, à Louvain.
» Laurent (F.), rue Savaan, 46, à Gand.
» Le Paige (C.), rue des Anges, 21, à Liège.
» Le Roy (Alph.), rue Fusch, 34, à Liège.
» Loomans (Ch.), rue Beeckman, 20, à Liège.
» Malaise (C.), prof. à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
» Mansion (P.), quai des Dominicains, 6, à Gand.
» Masius (V.), rue Beeckman, 28, à Liège.
» Morren (Éd.), quai de la Boverie, 1, à Liège.
» Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
» Nolet de Brauwere van Steeland (J.), r. Neuve, 7, à Vilvorde.
» Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liège.
» Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
» Plateau (Félix), boulevard Zoologie, 64, à Gand.
» Radoux (J.-Th.), place Cockerill, 3, à Liège.
» Roersch (L.), rue de Chestret, 5, à Liège.
» Samuel (Ad.), place de l'Évêché, à Gand.
» Schadde (Jos.), rue Leys, 18, à Anvers.
» Siret (Adolphe), rue Albert, 32, à Anvers.
» Spring (Walthère), rue Paul Devaux, 1, à Liège.
» Stecher (J.), quai Fragnée, 30, à Liège.
» Valerius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
» Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
» Van Beers (J.), avenue Quentin Metsys, 19, à Anvers.
» Van Beneden (Éd.), rue des Augustins, 43, à Liège.
» Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
» Van der Mensbrugghe (G.), à la Coupure, 89, à Gand.
» Van Elewyck (Le chev. X.), rue des Sœurs noires, 10, à Louvain.
» Verlat (Ch.), Rivage, 23, à Anvers.
» Wagener (A.), boulevard Zoologie, 27, à Gand.
» Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1)

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» le chancelier de Crumpipen . . . . 1772.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches. . . . . 1776 à 1787.
» l'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. l'abbé Needham . . . . 1769 à 1780.
» le comte de Fraula . . . . 1780 à 1781.
» le marquis du Chasteler. . . . . 1781 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» le marquis du Chasteler . . . . 1786 à 1789 (4).
» l'abbé Chevalier . . . . 1791 à 1793.
» Gérard . . . . 1793 à 1794.
» l'abbé Chevalier . . . . 1794 (5).

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816; elle fut dispersée, pendant cet intervalle par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

(4) Il n'y pas eu de directeur pendant l'intervalle compris entre la mort du marquis du Chasteler (11 octobre 1789) et la nomination de l'abbé Chevalier (18 mai 1791).

(5) L'abbé Chevalier fut élu directeur dans la séance du 21 mai 1794, la dernière que l'Académie ait tenue.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. le b^on de Feltz . 1816-1820.
» le p^ce de Gavre. 1820-1832.
» Ad. Quetelet. . 1832-1835.
» le baron de Stassart . 1835.
» le baron de Gerlache . 1836.
» le baron de Stassart . 1837.
» le baron de Gerlache . 1838.
» le baron de Stassart . 1839.
» le baron de Gerlache . 1840.
» le baron de Stassart . 1841.
» le baron de Gerlache . 1842.
» le baron de Stassart . 1843.
» le baron de Gerlache . 1844.
» le baron de Stassart . 1845.
» le baron de Gerlache . 1846 (1).
» le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» le baron de Gerlache . 1852.
» le baron de Stassart . 1853.
» Navez . . . . . . 1854.
» Nerenburger . . . 1855.
» le baron de Gerlache . 1856.
» de Ram . . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy . 1858.
» F. Fétis . . . . . . 1859.
M. Gachard . . . . . . 1860.
» Liagre . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . . . 1864.
» Alvin . . . . 1865.
» Faider . . . . 1866.
» le vicomte Du Bus . . 1867.
» F. Fétis . . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . . 1869.
» Dewalque . . . . . 1870.
» Gallait . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy . . 1872.
» Thonissen. . . . . 1873.
» De Keyzer. . . . . 1874.
» Brialmont. . . . . 1875.
» Faider . . . . 1876.
» Alvin. . . . . 1877.
» Houzeau . . . . . . 1878.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1879.
» Gallait . . . . 1880.
» P.-J. Van Beneden . . 1881.
» Le Roy. . . . . . . 1882.
» Fétis . . . . 1883.
» Dupont. . . . . . . 1884.
» Piot. . . . . 1885.
» Alvin . . . . 1886.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem . . . . 1816 à 1821.
» Dewez. . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet. . . . . 1835 à 1874.
» Liagre. . . . . Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des Classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin . . . . . 1846.
» Wesmael . . . . . 1847.
» Verhulst . . . . . 1848.
» le vte Du Bus . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy . 1850.
» de Hemptinne. . . 1851.
» Kickx . . . . . . 1852.
» Stas . . . . 1853.
» de Selys Longchamps 1854.
» Nerenburger . . . 1855.
» Dumont . . . . . 1856.
» Gluge . . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy . 1858.
» Melsens. . . . . . 1859.
» P.-J. Van Beneden . 1860.
» Liagre . . . . . . 1861.
» de Koninck . . . . 1862.
» Wesmael . . . . . 1863.
» Schaar . . . . . . 1864.
» Nerenburger . . . 1865.
» d'Omalius d'Halloy . 1866.
M. le vte Du Bus. . . . 1867.
» Spring. . . . . . . 1868.
» Nyst. . . . . 1869.
» Dewalque. . . . . 1870.
» Stas. . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Gluge . . . . 1873.
» Candèze . . . . . . 1874.
» Brialmont. . . . . 1875.
» Gloesener. . . . . 1876.
» Maus . . . . 1877.
» Houzeau . . . . . . 1878.
» de Selys Longchamps. 1879.
» Stas. . . . . 1880.
» P.-J. Van Beneden. . 1881.
» Montigny . . . . . 1882.
» Éd. Van Beneden . . 1883.
» Dupont. . . . . . . 1884.
» Morren . . . . . . 1885.
» Mailly . . . . 1886.

Classe des Lettres.

M. le bon de Gerlache . . 1846.
» le bon de Stassart . . 1847.
M. le bon de Gerlache. . 1848.
» le bon de Stassart . . 1849.

M. de Ram . . . . . . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» le bon de Gerlache . 1852.
» le bon de Stassart. . 1853.
» de Ram . . . . . 1854.
» M.-N.-J. Leclercq. . 1855.
» le bon de Gerlache . 1856.
» de Ram . . . . . 1857.
» M.-N.-J. Leclercq. . 1858.
» le bon de Gerlache . 1859.
» Gachard . . . . . 1860.
» de Ram . . . . . 1861.
» De Decker . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq. . 1863.
» Gachard. . . . . 1864.
» Grandgagnage . . . 1865.
» Faider . . . . . 1866.
» Roulez . . . . . 1867.
» le bon Kervyn de Lettenhove . . . . . 1868.
M. Borgnet. . . . . 1869.
» Defacqz. . . . . 1870.
» Haus . . . . . . 1871.
» De Decker . . . . 1872.
» Thonissen . . . . 1873.
» Chalon . . . . . 1874.
» le bon Guillaume . . 1875.
» Ch. Faider . . . . 1876.
» Alphonse Wauters . 1877.
» de Laveleye. . . . 1878.
» M.-N.-J. Leclercq. . 1879.
» Nypels . . . . . 1880.
» H. Conscience. . . 1881.
» Le Roy . . . . . 1882.
» Rolin-Jaequemyns . 1883.
» Wagener. . . . . 1884.
» Piot . . . . . . 1885.
» P. Willems . . . . 1886.

Classe des Beaux-Arts.

M. F. Fétis. . . . . 1846.
» Navez . . . . . 1847.
» Alvin . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . 1849.
» Baron . . . . . 1850.
» Navez . . . . . 1851.
» F. Fétis . . . . 1852.
» Roelandt . . . . 1853.
» Navez . . . . . 1854.
» F. Fétis . . . . 1855.
» De Keyser . . . 1856.
» Alvin . . . . . 1857.
M. Gme Geefs . . . . 1858.
» F. Fétis . . . . . 1859.
» Baron . . . . . 1860.
» Suys . . . . . . 1861.
» Van Hasselt. . . . 1862.
» Éd. Fétis. . . . . 1863.
» De Keyser . . . . 1864.
» Alvin . . . . . . 1865.
» De Busscher. . . . 1866.
» Balat . . . . . . 1867.
» F. Fétis 1868
» De Keyser . . . . 1869.

M. Fraikin . . . . . . 1870.
» Gallait. . . . . . . 1871.
» Éd. Fétis. . . . . . 1872.
» Alvin . . . . 1873.
» De Keyser . . . . . 1874.
» Balat . . . . 1875.
» Gevaert . . . . . . 1876.
» Alvin . . . . 1877.
» Portaels . . . . . . 1878.
M. le chev. de Burbure 1879.
» Gallait. . . . . . 1880.
» Balat . . . . . . 1881.
» Siret . . . . . . 1882.
» Fétis . . . . . . 1883.
» Slingeneyer . . . 1884.
» Pauli . . . . . . 1885.
» Alvin . . . . . . 1886.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.





Imp. J. Bouwens [illegible]

ESSAI

SUR

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

GUILLAUME GEEFS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Anvers le 10 septembre 1805, décédé à Schaerbeek le 19 janvier 1883.

I. — *Considérations générales sur la sculpture en Belgique, de 1815 à 1830.*

Peu de noms, dans les annales artistiques de la Belgique depuis 1830, se sont acquis autant de popularité et de renommée que celui de Guillaume Geefs.

Peu d'artistes, et surtout de sculpteurs, ont eu une carrière aussi longue et aussi honorablement remplie.

Dès ses débuts, la faveur s'attachait à ses pas, faveur qu'il dut autant à son fécond talent qu'aux circonstances exceptionnelles dans lesquelles le pays se trouvait, à cette époque, au point de vue du mouvement dans les arts.

La sculpture, qui avait eu un si brillant passé aux Pays-Bas, aux siècles précédents, ne comptait plus que quelques sincères disciples au moment où éclatèrent les événements de 1830.

Déjà, à la mort de Charles Van Poucke, de Dixmude — le 12 novembre 1809, — André Lens écrivait à M. P. Gobert, à Gand :

« Je suis fâché de la perte que vous venez de faire d'un
» bon artiste et d'un ami. Nous n'avons plus que Godecharle,
» à ce que je sache, qui soutienne la sculpture dans ce pays! »

Or, en 1830, Godecharle était au déclin de la vie : il mourut cinq années après (1). A l'âge de 70 ans, il avait pu refaire son magistral fronton de l'ancien palais des États généraux (2), que l'incendie du 27 décembre 1820 avait fortement endommagé.

En 1830 s'éteignirent à Anvers Jean-Robert Calloigne (3), premier prix de Rome en 1807, à qui Bruges s'enorgueillit d'avoir donné le jour, et le Malinois Jean-François Van Geel (4), l'auteur du beau groupe du Temps enlevant la Beauté, actuellement au Musée d'Anvers.

Le second Van Geel, Jean-Louis (5), second prix de Rome en 1814, l'auteur du Claude Civilis du Parc de Tervueren et de quelques bonnes statues de la famille d'Orange-Nassau, était, alors, entièrement adonné à son professorat de l'Académie d'Anvers. Ses principes artistiques purs et corrects ne furent pas sans influence sur Guillaume Geefs, qui commença chez lui son apprentissage. Jean-Louis Van Geel avait formé, avec Navez et Paelinck, le cercle restreint des disciples que le peintre Louis David admit dans son atelier de Bruxelles.

(1) Il était né à Bruxelles en 1750.

(2) Actuellement Palais de la nation à Bruxelles.

(3) Né le 25 mai 1775, mort le 26 août 1830.

(4) Né en 1756, mort le 24 janvier 1830.

(5) Né en 1787, mort à Bruxelles en 1852.

Un autre Malinois, Louis Royer (1), était allé habiter Amsterdam, qu'il devait principalement enrichir de ses œuvres. Quant à leur concitoyen Jean-Baptiste De Bay (2), il s'établit à Paris, où se trouvait aussi Henri-Joseph Ruxthiel (3), de Lierneux (Stavelot), qui, de simple pâtre, devint un des plus remarquables statuaires de son temps.

Augustin-Joseph Fayens (4), de Turnhout, Jean-Lambert Salée, d'Ans (Liège) (5), travaillaient pendant nombre d'années à Paris, soit à l'Arc de Triomphe de l'Étoile, à la statue de Henri IV ou à Ste-Geneviève (Panthéon).

Le célèbre Maestrichtois, Mathieu Kessels (6), habitait Rome, où il professait à l'Académie de St-Luc. Son Discobole, du jardin du Palais des Académies, à Bruxelles, suffit à immortaliser son nom.

A Louvain, un jeune sculpteur, Guillaume Stas, frère de l'éminent chimiste, membre de la Classe des sciences, donnait les plus belles espérances, qui ne purent se réaliser : la mort l'enleva bientôt.

Enfin l'Anversois Joseph Camberlain (7) avait quitté le pays depuis 1806. Fixé d'abord à St-Pétersbourg, où il a été conseiller et membre de l'Académie des beaux-arts, il devint sculpteur et architecte du Gouvernement russe en Géorgie et mourut à Tiflis.

(1) Né le 19 juin 1793, mort le 5 juin 1868.

(2) Né le 16 octobre 1779, mort le 14 juin 1863.

(3) Né en 1775, mort le 15 septembre 1837.

(4) Né en 1789 et mort à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles, en 1854.

(5) Né le 21 mars 1788, mort à Liège en 1834.

(6) Né le 20 mai 1784, mort le 28 mars 1836.

(7) Né à Anvers le 11 octobre 1786, mort le 31 janvier 1821.

Seuls, les Liégeois Mathieu de Tombay (1) et François-Joseph Dewandre (2) ont doté leur ville natale de quelques œuvres excellentes. Quant à Philippe Parmentier, de Feluy près de Nivelles, qui dirigeait la Classe de sculpture de l'Académie de Gand à l'époque où vivait Jean-François Van Geel, il a sculpté un beau mausolée pour la cathédrale Saint-Aubain de Namur, à la mémoire de l'évêque Pisani de la Gaude.

Outre ces artistes d'un mérite supérieur, qui étaient allés, presque tous, habiter l'étranger, il existait, à vrai dire, nombre de sculpteurs de talent secondaire qui s'appliquaient plus spécialement à exécuter des travaux pour les églises qu'à l'art proprement dit.

Il n'y avait donc plus, parmi nous, vers 1830, un seul statuaire de réel mérite.

Les circonstances étaient favorables à l'éclosion du talent du jeune Guillaume Geefs dont nous allons nous occuper et qui se fit bientôt connaître par quelques œuvres empreintes d'un sentiment artistique nouveau.

II. — *Guillaume Geefs : naissance ; vocation artistique ; premier succès populaire. — Années d'apprentissage chez Jean-Louis Van Geel. — Conscription militaire. — Sa première médaille d'or à l'Académie d'Anvers. — Première exposition publique à Anvers, en 1828 : figure d'Achille. — Élève de l'École des beaux-arts, à Paris. — Voyage d'Italie. — Exposition de Bruxelles de 1830 : son Pâtre des premiers temps du christianisme. — Professorat à l'Académie d'Anvers. — Établissement définitif à Bruxelles.*

Guillaume Geefs naquit le 10 septembre 1805 à Anvers, où

(1) Né à Grivegnée le 31 janvier 1768, mort à Liège le 17 novembre 1852.

(2) Né le 4 septembre 1758, mort le 29 juin 1835.

son père exerçait l'état de boulanger auquel il destinait son fils comme l'aîné de la famille. Ses goûts artistiques se manifestèrent alors qu'il apprenait à pétrir la pâte.

Certes, ce milieu où Guillaume passa ses premières années n'était guère fait pour l'aider à développer sa vocation, mais celle-ci devait être fortement décidée, car, tout en assistant son père, le jeune apprenti façonnait déjà assez habilement le bois, sans autre inspiration que son sentiment personnel, pour en faire des moules à pâte; et, assure-t-on, il dut son premier succès à un bonhomme à cheval, représentant Charles-Quint, que les jeunes gamins anversois venaient se disputer au comptoir.

Ce fut apparemment ce petit succès populaire qui, flattant l'amour propre paternel, décida de l'entrée du jeune Guillaume aux cours de l'Académie d'Anvers.

A l'âge de 14 ans il était praticien chez Jean-Louis Van Geel; ses progrès académiques furent tellement rapides qu'en quelques années il remporta tous les premiers prix.

Le jeune élève ne quitta l'atelier qu'à l'époque de la conscription. Incorporé, par faveur, dans le 15me régiment de ligne, qui tenait, alors, garnison à Anvers, il put continuer ses cours à l'Académie, et c'est en uniforme qu'il vint recevoir la grande médaille d'or, récompense de ses premières années d'études.

Notre conscrit n'avait que 22 ans lorsqu'il prit part, pour la première fois, à une exposition publique. Il produisit à Anvers, en 1828, une figure d'Achille qui lui valut l'un des prix fondés par la Société pour l'encouragement des beaux arts (1).

(1) Bruxelles, Anvers, Gand, etc., possédaient des associations

Ce premier triomphe public lui attira la bienveillance de quelques personnes s'intéressant à son talent. L'attention se porta immédiatement sur le jeune soldat qui avait si vaillamment conquis d'aussi pacifiques lauriers.

Muni d'un congé en due règle, obtenu grâce à la protection et à l'influence du directeur de l'Académie, Guillaume partit pour Paris au moyen d'un subside auquel l'excellent Mathieu Van Bree ne fut pas étranger.

Dès son entrée à l'École des beaux arts, il fut reçu premier au concours d'admission de la classe de sculpture dirigée, en ce temps, par Jean-Étienne Ramey fils; il devint l'un des meilleurs disciples de cet habile maître et, sous sa direction, il se perfectionnait rapidement.

Mais de complexion alors assez délicate, notre jeune statuaire ne tarda pas à se ressentir des fatigues de son ardeur au travail. Aussi, en vue de rétablir sa santé, on lui prescrivit, en 1829, le voyage d'Italie, qui se combinait heureusement avec le degré d'avancement de ses études.

Guillaume affirma de nouveau, publiquement, le résultat de ses progrès, en envoyant à l'Exposition de Bruxelles de 1830, son jeune Pâtre des premiers temps du christianisme effeuillant des roses sur un tombeau.

Dans la statuaire deux sentiments prédominent : le sentiment de l'élégance des formes, des contours, qui, en poésie, se traduit par l'idylle, l'élégie, et le sentiment grandiose ou

semblables qui, créées au temps de la domination française, ont exercé une heureuse influence sur les arts.

C'est Charles Van Hulthem qui en avait pris l'initiative. La Société des beaux-arts de Bruxelles, organisée de concert avec le duc d'Ursel, maire de la ville, date de 1811; celle d'Anvers fut créée en 1813.

héroïque, lequel s'inspire des symboles, des allégories se rattachant aux faits les plus remarquables de l'histoire, et qui préside, également, à tailler dans le marbre ou à couler en bronze les guerriers ou les grandes figures honorant l'humanité.

C'est en style élégiaque que Geefs avait traité son jeune Pâtre. L'œuvre se ressentait, encore, d'une certaine inexpérience; mais, comme l'a dit un de ses biographes, « les fines mélancolies de la mort étaient répandues sur le corps infléchi de l'adolescent, avec ce charme funèbre auquel se complut souvent le sculpteur (1) », charme qui se retrouve, chaque fois, sous le ciseau de Geefs lorsqu'il exécutait les monuments funéraires dont nous parlerons plus loin.

Quelques auteurs, s'appuyant sur ce que Gustave Wappers a fait figurer Guillaume dans son tableau représentant la grand'place de Bruxelles pendant l'une des journées de septembre 1830 (2), en ont conclu que notre compatriote — qui avait alors 25 ans — avait pris part, aussi, au mouvement national!

Geefs, à cette époque, était encore à Paris qu'il ne quitta que vers 1833, lorsque le Gouvernement lui offrit la place vacante de professeur de sculpture à l'Académie d'Anvers. Il ne remplit que fort peu de temps ces fonctions. Bruxelles était déjà son objectif et il ne tarda pas à venir s'y établir en vue de satisfaire aux commandes qui affluaient.

(1) C. Lemonnier, *Hist. des beaux-arts en Belgique.* Cinquante ans de liberté, p. 164.

(2) Au Musée royal de peinture à Bruxelles.

III. — *Monument du général Belliard. — Monument de la place des Martyrs; opinion de la critique sur celui-ci; notre opinion. — Le symbole ou l'allégorie dans l'antiquité. — Monument du comte Frédéric de Mérode : caractère de « naturalisme modéré » que reflète cette œuvre.*

Le 28 janvier 1832 mourait, frappé d'apoplexie, dans le Parc de Bruxelles, le général Belliard, que le Gouvernement français avait envoyé en Belgique comme ministre plénipotentiaire.

Un groupe d'admirateurs des services rendus au pays par cet habile diplomate avait spontanément ouvert une souscription pour lui élever une statue qui fut l'objet d'un concours international.

Au commencement de notre indépendance, Bruxelles ne possédait pas une seule statue monumentale sur une place publique. La statue du prince Charles de Lorraine, par le Gantois Pierre-Antoine Verschaffelt (1), élevée du vivant de l'ancien gouverneur général des Pays-Bas, sur la place Royale — qui s'appelait, alors, place de Lorraine — avait été livrée au creuset, par les Français, lors de leur seconde entrée en 1796.

Le concours ouvert pour la statue du général Belliard offrait à Geefs l'occasion de s'essayer dans un genre nouveau pour lui.

C'est dans l'ancienne boucherie d'Anvers qu'il modela son esquisse. Il y avait un atelier à côté de ceux de ses amis Wappers et Marinus; celui-ci devint, plus tard, directeur de l'Académie de Namur.

(1) Né le 8 mai 1710, mort à Munich le 5 avril 1793.

C'est dans ce bâtiment, au surplus, que Wappers a peint son magistral tableau consacré à l'une des journées de septembre 1830.

Le projet de Geefs remporta, à l'unanimité, les suffrages du jury, suffrages qui furent pleinement ratifiés par l'opinion publique lors de l'inauguration du monument.

D'après les conditions du concours, la statue de Belliard devait être élevée dans le réduit de la rue Royale, vis-à-vis de la partie du Parc où l'illustre guerrier-diplomate mourut.

C'était une difficulté presque insurmontable que de modeler un sujet, pour cet emplacement, de manière à l'y faire valoir avantageusement. L'artiste y a réussi cependant.

Heureusement cette statue a, comme décor de fond, ce magique panorama de la ville sur lequel le contour se détache si nettement.

La statue du général Belliard est considérée comme le résultat d'un trait de génie et restera l'une des œuvres les plus réussies de notre confrère qui a su allier, dans ce sujet, la noblesse à la simplicité de pose.

Belliard tient, de la main droite, l'acte, signé par les puissances, garantissant l'indépendance du peuple belge.

— La même année 1832, le Gouvernement avait institué un concours en vue d'élever, sur l'ancienne place S[t]-Michel de Bruxelles, lieu de sépulture des combattants de 1830 — qui prit, dès lors, le nom de place des Martyrs, — un monument commémoratif à la mémoire des citoyens morts pour la défense nationale.

Le projet présenté par Geefs l'emporta sur ses concurrents. La statue de la Liberté ou « la Belgique triomphante », debout, la couronne murale sur la tête, le pied gauche appuyé contre la croupe du Lion belge, inscrivant sur des

tablettes les dates des 23, 24, 25, et 26 septembre, et un des génies placés à l'un des quatre coins de l'énorme soubassement formant piédestal, seuls, furent inaugurés en 1838. Ce n'est que dix années après, environ, que l'artiste compléta la partie ornementale par les quatre bas-reliefs, ainsi que par les trois autres génies.

Si l'inspiration avait servi heureusement Geefs dans sa statue du général Belliard, il n'en fut pas tout à fait de même pour son monument de la place des Martyrs. Il semble que l'artiste n'a pas eu assez de temps pour chercher ou plutôt créer un sujet personnel à son talent et digne, aussi, du patriotique sentiment que la Belgique éprouvait afin de perpétuer la mémoire de ceux de ses enfants qui avaient succombé en assurant son indépendance.

La critique ne ménagea guère cette œuvre : elle alla jusqu'à trouver une certaine similitude entre le génie de la Liberté et une des plus célèbres statues de l'antiquité ! Certes, comme ensemble, cette statue présente quelques analogies avec la Vénus de Milo, mais peut-on en faire un grief à l'artiste ?

S'il s'est réellement inspiré de ce chef-d'œuvre, il a, après tout, suivi en cela les traditions des Grecs, qui n'ont pas toujours pris *l'originalité* au sens que l'on donne « actuellement » à ce mot. Lorsqu'un type était donné, nos maîtres dans l'art de la statuaire le conservaient comme modèle pendant des siècles. Les Grecs voulaient, en procédant de cette manière, perpétuer les lignes harmonieuses de leurs symboles ou de leurs allégories.

L'Italie possède plus d'une réplique de la célèbre Vénus de Milo : la Vénus de Capoue, du Musée de Naples ; au Musée des Offices à Florence, se trouve la Vénus qui ceint le glaive

de Mars et dont Berlin possède un double; au Musée patriotique de Brescia existe une Victoire d'airain qui se rapproche grandement, aussi, du célèbre type grec.

Même les médailles du premier siècle après le Christ rappellent souvent, dans des conditions presque identiques de pose, ce type de Victoire ou de Liberté.

Un autre exemple de la consécration par les artistes grecs d'un type convenu, ce sont les Muses auxquelles ils se contentaient d'ajouter, simplement, leurs attributs, sans modifier, pour chacune des neuf sœurs, l'ensemble des formes humaines conçues sur le même type pour les représenter. Ils se bornaient à l'expression générale de la beauté idéalisée, ce qui n'a pas empêché aux œuvres, en ce genre, de devenir immortelles.

Quant à la pose et au drapé, nombre de statues grecques offrent les mêmes dispositions, le même agencement. Ces statues faisaient, également, autorité chez les Romains, et les statuaires les reproduisaient, sans cesse, sous cette forme, à cause de la grâce et de l'élégance qui en constituaient la beauté.

L'artiste ne pouvait guère sortir de la forme hiératique ou consacrée; or le souvenir de la vue de ces chefs-d'œuvre, lors de son voyage d'Italie, doit avoir grandement agi sur l'imagination de Geefs lorsqu'il invoqua celle-ci pour réaliser son génie de la Liberté.

Il fut en butte au même reproche lorsqu'il présenta au Salon de Bruxelles de 1836 sa Geneviève de Brabant,dans laquelle la critique avait cru voir aussi une imitation de la Madeleine de Canova! M. Alvin a victorieusement réfuté cette allégation dans son compte rendu de ce Salon.

Si, dans la direction des bras, la pose des jambes, il y a

dans la statue de la place des Martyrs une certaine similitude avec la Vénus de Milo, rien, ni dans la direction et l'expression de la tête, ni dans la chute des épaules, l'ensemble du torse et le drapé, ne rappelle ce chef d'œuvre.

Le plus grand reproche que nous ayons à adresser à l'égard de cette statue, c'est d'être traitée avec une massiveté, une lourdeur de formes dans le drapé que, seules, les statues comportaient à l'époque où Rubens influençait si fortement l'art de la sculpture, et qui caractérisent les œuvres d'alors.

Au temps de Rubens le drapé antique, entre autres, tel que l'avaient renové nos statuaires de la Renaissance, notamment Quellyn le vieux, fit place aux plis ondulés et flottants, lesquels, à première vue, font reconnaître les travaux faits sous l'inspiration du grand maître de l'art flamand.

Les statues antiques de la Victoire semblent voler dans l'espace; or la Liberté étant fille si pas sœur de la Victoire, doit avoir aussi ce caractère svelte et aérien au lieu d'être sculptée dans les massives formes des femmes flamandes.

Geefs aurait dù s'inspirer de ces conditions s'il avait conçu sa Liberté dans ces mêmes idées. Il a mieux aimé suivre ses devanciers flamands.

— L'inspiration qui avait manqué à notre confrère dans sa statue de la Liberté a été grandement rachetée par son monument funéraire, élevé en 1837, dans l'église Ste-Gudule de Bruxelles, à la mémoire du comte Frédéric de Mérode, l'une des premières victimes de notre indépendance.

Un sentiment artistique tout nouveau avait présidé à la conception de cette œuvre si magistrale.

« Dès 1830, comme le dit Camille Lemonnier (1), la sculp-

(1) *Loc. cit.*, p. 161.

ture avait subi une transformation graduelle. Désertant les froides régions purement classiques, elle s'était tournée vers la nature et tâchait d'en refléter l'animation dans des œuvres quelquefois vraiment sculpturales. Le caractère de cette époque pourrait se définir par l'expression de *naturalisme modéré*, non point tout à fait affranchi encore des conventions, mais déjà assez audacieux en raison des tentatives par lesquelles il cherchait à se rapprocher des mouvements particuliers au corps humain. »

Tel a été Geefs dans son Frédéric de Mérode.

L'illustre volontaire est représenté au moment où il s'affaisse, frappé par la balle qui l'a mortellement atteint; de la main droite il tient encore l'arme avec laquelle il semble vouloir se défendre; le héros est tête nue et revêtu de la blouse des patriotes de 1830.

Le modèle, exposé dès 1833, avait fait concevoir les meilleures espérances, qui se réalisèrent pleinement au Salon de 1836, où le monument achevé était exposé. « Le nu, disait M. Alvin, dans le compte rendu de ce Salon — lequel restera un modèle d'écrit en ce genre, — est palpitant de vie, les draperies sont d'un beau style et présentent de jolis détails sans manière. L'ensemble des lignes a de la grandeur et de l'élégance. »

Le tombeau du comte de Mérode est la plus haute expression du talent de Geefs en fait de sculpture de monuments funéraires, comme sa statue de Belliard restera la plus haute expression de son talent en fait de monuments publics.

IV. — *Mariage de Geefs. — Fanny Corr; son talent comme peintre et ses succès artistiques.*

Un événement heureux se présenta dans l'existence de Geefs au moment ou l'admiration publique acclamait ses œuvres du Salon de 1836.

Parmi les élèves qui fréquentaient le cours du peintre Navez, à Bruxelles, Mlle Fanny Corr avait montré les plus heureuses dispositions artistiques. En 1830, elle avait exposé à Liège un portrait qui se distinguait par d'excellentes qualités.

Dans son compte rendu du Salon de 1836, M. Alvin parle ainsi de la jeune artiste, qui se présentait, alors, à Bruxelles, avec quatre œuvres nouvelles dignes d'éloges :

« Un événement survenu pendant la durée de l'Exposition nous oblige à changer ici un nom du catalogue. L'auteur de Francesca de Rimini a donné son nom à celle dont le pinceau, jeune encore, a si bien réussi à nous montrer les châtelaines de Crèvecœur sur la tour de Bouvignes; alliance toute poétique qui, plus tard, sera prise pour quelque ingénieuse allégorie, tant il est rare que dans ce monde deux âmes aussi bien appropriées l'une à l'autre se rencontrent et puissent mêler leur existence. »

La jeune artiste, on le devine, était Mademoiselle Corr, née à Bruxelles de parents irlandais et l'une des sœurs de l'éminent graveur Erin Corr, famille où le goût des arts était un culte.

Cette union était le résultat de sympathies qui existaient, déjà, depuis longtemps, entre les deux jeunes artistes. Il paraît qu'en 1828, lorsque Geefs avait été recevoir, en cos-

tume de soldat, son prix du concours triennal à l'Académie d'Anvers, la vue du lauréat n'avait pas été sans vivement impressionner celle qui devait devenir sa femme.

Ces deux organisations, essentiellement artistiques, étaient faites pour s'unir et s'apprécier Femme de goût et de sentiments excessivement délicats et élevés, Madame Geefs a eu une grande influence sur la destinée artistique de son mari. Elle a pris une vive part dans les inspirations de celui-ci en fait de travaux gracieux et élégants.

Elle continua à cultiver l'art qui avait charmé ses instants de jeune fille, comme l'attestent non seulement les livrets des Salons, mais les nombreuses médailles qu'elle remporta aux Expositions de Brûxelles, de Gand, de Douai, de Metz, de La Haye et de Paris.

V. — *Les statues monumentales : Rubens, Grétry, etc.; leurs caractères différents.*

Il est un fait commun aux nations qui s'affirment au point de vue de leur indépendance, c'est que le sentiment de leur génie artistique marche de pair avec le développement de la liberté politique. C'est pour cette raison que les peuples libres se sentent irrésistiblement portés à perpétuer leurs gloires par le bronze ou par le marbre.

L'élan donné à la sculpture monumentale par le succès qu'avait obtenu la statue de Belliard devait trouver, bientôt, de l'écho dans le pays.

— Dès 1836, la Société pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers avait conçu l'idée d'ériger une statue à Rubens: elle en confia l'exécution à Geefs.

L'inauguration avait été fixée au mois d'avril 1840, année

de l'anniversaire bi-séculaire de la mort de l'illustre peintre, mais ce ne fut que le 9 août de l'année suivante que le bronze put être hissé sur le piédestal (1).

Il n'y a pas lieu de nous occuper ici des déboires et des vicissitudes que l'artiste rencontra dans le placement de son œuvre, et de rappeler la fin du *Martyre de Rubens* comme le raconte la chronique anversoise d'alors.

La statue de Rubens peut aussi être comptée comme l'une des meilleures œuvres de Geefs. Elle rend bien celui que l'on a si justement qualifié de prince de la peinture flamande. Elle a été modelée de manière à rappeler par les attributs qui l'entourent, autant ses qualités d'homme d'État que de peintre.

Ce qui frappe désavantageusement dans ce monument, c'est l'absence de proportions entre la statue et le piédestal : ces deux parties sont, à peu près, de même hauteur, défaut qui enlève les belles qualités de perspective au sujet principal. Mais ce défaut ne peut être imputé à Geefs, qui s'est toujours plaint de ce qu'on n'eût pas suivi toutes ses instructions.

D'après le projet le piédestal devait être orné de bas-reliefs : Geefs en avait confié l'exécution à son frère Louis.

— Liège, à son tour, voulant honorer la mémoire de l'un de ses plus illustres enfants, confiait à notre confrère la statue de Grétry, inaugurée le 18 juillet 1842.

Une certaine défaillance se fait malheureusement sentir dans cette œuvre : elle ne répond pas tout à fait à ses aînées;

(1) Rubens mourut le 30 mai 1640. Son anniversaire bi-séculaire devait donc se célébrer le 30 mai 1840, mais l'édilité anversoise avait retardé l'inauguration jusqu'au milieu du mois d'août afin qu'elle coïncidât avec la kermesse qui a lieu le jour de l'Assomption.

néanmoins, telle qu'elle se projette, elle a encore d'excellentes qualités artistiques.

Dès ce moment la réputation artistique de Geefs était complètement établie et c'est à qui recourrait à son talent pour exécuter des statues monumentales. En moins de trente années sortirent de son atelier plus de vingt statues à proportions grandioses.

— Il y a dans toute statue, comme dans tout monument, une synthèse de lignes qui dépendent du sujet à exécuter.

Dans le domaine du symbole ou de l'allégorie il serait difficile de s'écarter beaucoup de l'antiquité, qui nous a valu les sujets les plus caractéristiques et les plus sublimes. Aussi, peu d'artistes modernes ont réussi à créer des types nouveaux en ce genre. En fait de Génies, de Victoires, de Libertés, toutes leurs œuvres se rapprochent de celles de nos devanciers helléniques.

C'est toujours la femme, drapée ou non, la créature humaine par excellence au point de vue de la beauté plastique, par ses formes exquises, qui en fait l'objet principal : les accessoires ou le caractère particulier de la statue sont empruntés au sujet donné.

De Geefs on compte, notamment, une excellente statue de la Pucelle de Gand, placée, en 1852, sur le fronton de la station centrale du chemin de fer; à Verviers, le symbole de Thémis qui orne, avantageusement, depuis 1853, le palais de Justice. Sa statue de la Belgique, faite l'année suivante, pour le palais de Cristal de Sydenham, prouve aussi combien il comprenait le caractère d'œuvres semblables. Il en fut de même de ses trois statues représentant l'Irlande et les figures symboliques des arts et de l'industrie, qu'on lui commanda, en 1863, pour le palais de l'Industrie à Dublin.

Dublin, au surplus, savait apprécier le talent de notre confrère, car cette ville possède aussi sa belle statue de lord Carbury, qui date de 1848, et le monument funéraire du baronet Brady, qui figure, depuis 1872, dans l'église St-Patrick.

Dans le domaine des statues historiques, un élément précieux s'ajoute : celui du costume. Ici, comme c'est l'histoire qui doit parler, la richesse et l'originalité du vêtement, ses transformations successives aident puissamment à caractériser l'individualité à reproduire.

Quatre grandes figures, en ce genre, ont été excellemment exécutées par Geefs. Ce sont : Jean Ier, duc de Brabant, l'Impératrice Marie-Thérèse, son fils Joseph II et le roi Léopold Ier, qu'il fit, en 1864, pour le grand vestibule de l'hôpital St-Pierre, de Bruxelles, dignes sujets d'ornementation de cet établissement, dont ces souverains ont été les fondateurs et protecteurs.

Mais s'il est avantageux pour le sculpteur d'avoir à reproduire le symbole ou le personnage historique, il n'en est plus de même lorsqu'il doit s'occuper de modernité.

Le costume de nos jours va à l'encontre de tout sentiment esthétique, de toute projection harmonieuse de lignes, d'effets heureux ou pittoresques dans le drapé. Il faut une habileté de talent exceptionnelle pour dresser sur un piédestal des personnages, hommes d'État, diplomates, savants, artistes, etc., qui ne se distinguaient, en aucune manière, par le vêtement, de la généralité de leurs concitoyens. Pour leur donner une certaine majesté d'allure, il faut, en un mot, représenter l'homme dans la plus haute et la plus caractéristique expression de son individualité.

Geefs qui avait vaincu cette difficulté par son Grétry, dont

le costume se rapproche, déjà, de celui de nos jours, y a réussi, encore, davantage dans nombre de statues, notamment : celles de Seutin, que possède aussi l'hôpital St-Pierre, Théodore Verhaegen, place de l'Université à Bruxelles, Joseph Lebeau, à Huy, Abel Warocqué, à Morlanwelz, d'Omalius (1), à Namur, etc., etc.

Certes, toutes ces statues ne sauraient être placées sur le même rang au point de vue de l'égalité du mérite artistique, mais toutes, cependant, sont des œuvres empreintes d'un excellent caractère.

Quand la vogue s'empare d'un artiste, celui-ci doit souvent faire trêve à son imagination lorsqu'il s'agit de réaliser des sujets imposés et qui, ordinairement, sont des plus ardus pour la reproduction artistique.

Dans le domaine du symbole et de l'allégorie l'imagination peut encore reprendre ses libres allures, mais, dès qu'il s'agit de modernité, le statuaire est astreint à habiller ses sujets selon les conventions de la mode du temps où a vécu l'homme et, sous ce rapport, jamais époque n'a été aussi ingrate que la nôtre !

Si les statues de Seutin, de Verhaegen, de Lebeau, etc., n'ont pas les élégances que comportent la pose et le drapé des temps passés, elles n'en rendent pas moins fidèlement, avec l'individualité de leurs sujets, l'image de ces personnages qui ont occupé une place si remarquable dans l'histoire du pays.

Considérée dans son ensemble, l'œuvre de Geefs dénote une propension vers la sculpture monumentale.

(1) Un exemplaire de cette dernière statue se trouve au Musée royale d'histoire naturelle à Bruxelles.

La statuaire de grand caractère a tenu une large place dans sa carrière d'artiste. Monuments historiques ou religieux, ces deux genres ont été un apanage particulier de son ciseau, et sa féconde imagination l'a heureusement servi, à peu d'œuvres près, pour réaliser les sujets si complexes qui sont sortis de son atelier. Ses statues, ses groupes, ses sujets funéraires dont nous allons parler, ont toujours été marqués d'un très bon cachet artistique et quelques-uns, même, sont conçus au point de vue d'un réel grandiose d'idée.

Il possédait au plus haut degré le sentiment des proportions à donner aux différentes parties d'un monument et en savait aisément poser le sujet principal. Il avait le coup d'œil extrêmement juste en ce qui concerne la projection des lignes de perspective.

VI. — *Les monuments funéraires : le génie du tombeau de la Malibran. — Les ameublements d'église : chaires de vérité, autels, etc.*

Il n'est guère d'église un peu importante de la Belgique qui ne renfermait, jadis, des monuments funéraires dans lesquels l'artiste déployait autant le sentiment des lignes architecturales que de talent comme sculpteur.

C'était une gloire et un orgueil pour ces temples de posséder de pareils monuments, consacrés, aussi bien aux mérites ou aux vertus chrétiennes de ceux dont on voulait honorer la mémoire qu'à perpétuer le souvenir de personnages marquants.

A deux reprises, lors de la révolution religieuse du XVIe siècle et après la seconde entrée des Français en 1796, le marteau des démolisseurs détruisit le plus grand nombre

de ces monuments. Aussi les églises étaient-elles pauvres, au commencement de ce siècle, en fait d'ornementation sculpturale, laquelle, au surplus, devait disparaître tout à fait, d'après l'article 1er de l'édit de Joseph II, en date du 26 juin 1784. Cet article prescrivait que : « Personne, de quelqu'état, condition, rang ou dignité que ce puisse être, soit laïque ou ecclésiastique, séculier ou régulier, de l'un ou de l'autre sexe, ne pourra, dorénavant, être enterré dans une église, chapelle, oratoire ou autre édifice couvert, soit à la ville, soit à la campagne »

Si l'on n'enterrait plus dans les églises, on reprit, cependant, à partir de 1830, la mode d'y ériger de somptueux mausolées et c'est par celui du comte Frédéric de Mérode que l'on avait recommencé.

Geefs venait de réussir avantageusement, en 1841, dans l'exécution du monument funéraire qu'il avait été appelé à placer, dans l'église St-Jacques d'Anvers, pour Mme Cornelissen-van Havre, monument qui se distingue autant par sa noble simplicité que par ses proportions, lorsque notre confrère suscita la plus profonde admiration par son monument élevé, l'année suivante, dans le cimetière de Laeken, à la mémoire de la Malibran (1).

Au lieu des anciennes données conventionnelles pour les monuments de ce genre, soit la statue couchée ou accoudée, c'est sous la forme d'un génie s'élançant vers le ciel et auquel,

(1) Maria-Felicia-Garcia Malibran, qui avait épousé Charles de Bériot, notre si éminent et regretté confrère, mourut le 23 septembre 1836, à l'âge de 28 ans ! C'est d'après un buste de la Malibran, fait par son mari et en possession de M. Mosselman de Francquen, que Geefs a sculpté son sujet.

assure-t-on, l'artiste a donné les traits de l'illustre cantatrice, qu'il a rappelé celle qui a inspiré ces quatre vers à Lamartine :

> Beauté, génie, amour furent son nom de femme
> Écrit dans son regard, dans son cœur, dans sa voix;
> Sous trois formes au ciel appartenait cette âme :
> Pleurez, terre ! et vous, cieux, accueillez-la trois fois.

Dès cette époque c'est au ciseau de Geefs que l'on fait principalement appel, chaque fois qu'il s'agit d'élever un monument funéraire d'une certaine importance.

En 1845, il sculpte le monument de la famille Cornet de Ways-Ruart, pour l'église Ste-Gudule de Bruxelles;

En 1847, celui de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, pour la chapelle privée du château de sa seconde femme, la comtesse d'Oultremont, à Teilingen en Prusse.

En 1850, celui de Mme Stier-van Ertborn, digne pendant du monument de Mme Cornelissen-van Havre, dans l'église St-Jacques d'Anvers;

En 1853, celui de la vicomtesse Amédée Vilain XIIII-Marneffe, dans l'église de Wespelaer, qui renferme aussi le monument de Mme Plasschaert sculpté dix années après.

En 1859, celui du comte Félix de Mérode, à Trélon (France);

En 1864, celui de Mme Gardel, dans un des cimetières de Philadelphie; et, la même année, celui du comte Coghen, dans le cimetière de Laeken.

Il n'est pas jusqu'à la ville de St-Hubert qui n'ait l'honneur de posséder l'effigie de son patron sculptée par Geefs. L'ancienne église abbatiale renferme, depuis 1848, un superbe mausolée consacré à la mémoire du vieil apôtre des Ardennes, don de Léopold Ier.

Enfin en 1872, notre confrère terminait le tombeau du baronnet Brady pour l'église St-Patrick à Dublin.

C'est aussi à Geefs que l'on confia l'exécution du monument, élevé en 1867, sur la grande place d'Audenarde, à la mémoire des Belges tués au combat de Tacambaro, au Mexique.

— Ainsi que Charles Geerts et Gilles Goyers, de Louvain, Geefs excellait, également, dans l'ameublement des églises, ameublement auquel les plus remarquables sculpteurs des temps passés, tels que les Quellyn, les Vervoort, les Verbruggen, d'Anvers, etc., ne dédaignaient pas de travailler et qui tient une grande part dans leur renommée artistique.

On connaît la spendide chaire de vérité qu'il sculpta en 1845, pour la cathédrale St-Paul de Liége, magique dentelle en style gothique.

Parmi les statues en marbre dont il l'orna, le Génie du mal, par son frère Joseph Geefs, qui se trouvait, jadis, au bas du double escalier, suscita une vive et profonde admiration. Cette statue se trouve au Musée de Bruxelles.

L'église d'Hérenthals a été dotée, par son conseil de fabrique, d'une chaire de vérité que Geefs a exécutée en 1847. En 1857, il fit pour l'église SSts-Jean et Nicolas, de Schaerbeek, une œuvre semblable, qu'il dessina dans le style de la belle époque de la Renaissance italo-flamande du XVIe siècle.

Trois années auparavant, il avait sculpté, en marbre, le grand autel de la même église, œuvre correcte, mais froide à vrai dire, tel que le comporte le style néo-grec dans lequel elle a été dessinée ; elle n'en est pas moins excellente.

VII. — *Le contingent de Geefs aux expositions de 1839 à 1871, en fait de sujets gracieux : l'Orpheline du pêcheur; la Beauté découverte par l'Amour, Paul et Virginie; la Résurrection; Geneviève de Brabant. — Le Lion amoureux. — Ses bustes. — Ses statues du roi Léopold Ier.*

Lorsqu'on parcourt la liste de tout ce que Geefs a produit, ses sujets à formes gracieuses, élégantes apparaissent comme le fruit de ses délassements dans l'entretemps qu'il exécutait ses grandes commandes.

Il les espaçait de manière à pouvoir apporter, au moins, chaque fois, son contingent, en ce genre, aux salons triennaux, ces pacifiques arènes où anciens et nouveaux se trouvent en présence, non pour se combattre, mais pour témoigner par leurs œuvres que la culture artistique d'un peuple est le plus bel héritage que celui-ci peut laisser à la postérité (1).

A son Pâtre des premiers temps du christianisme, sa Francesca de Rimini, sa Geneviève de Brabant et un excellent buste de Joconde, qui datent des salons de 1830, de 1833 et de 1836, à ces gracieux produits de son imagination, il avait ajouté : en 1839 son Orpheline du pêcheur, en 1845 sa Beauté découverte par l'Amour, en 1851 son Paul et Virginie et en 1871 une Résurrection. Ces sujets sont allés enrichir des galeries royales telles que celles de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, et de la reine Victoria ou d'importantes galeries privées entre autres de M. Oppenheim, de Londres, de M. Warocqué, à Mariemont, etc.

(1) La première exposition publique s'ouvrit à Anvers en 1788, à Gand en 1792 et à Bruxelles en 1811. C'est à partir de 1814 qu'elles se succédèrent alternativement.

Affectionnant tout particulièrement le touchant épisode de la vie de Geneviève de Brabant, il refit ce sujet en 1866, pour le Musée des académiciens à Anvers.

Dans cette œuvre charmante Geefs avait su toucher juste l'une des plus délicates fibres du cœur humain lorsqu'il s'agit de faire vibrer, soit par le marbre soit par le bronze, les souffrances, les misères d'ici bas.

Par sa Geneviève de Brabant, il était sûr d'être compris de la foule, comme l'a dit M. Alvin (1). « La jeune femme, le petit enfant et la biche dispensent de toute explication, de tout commentaire. Ce marbre « parle au public » : il lui raconte des douleurs, des misères dont il a entendu mille fois le récit; chacun se plaît à y reconnaître le sentiment qu'il y cherche. »

— Si la statue comporte un sentiment esthétique tout particulier dans la pose, le drapé; pour le groupe il est également des lois immuables qui constituent l'une des tâches les plus hautes et les plus difficiles du sculpteur.

Dans le groupe, le beau doit se révéler, non-seulement par l'expression de la physionomie, par l'attitude des sujets, mais aussi dans l'équilibre du corps, dans la pose et les raccourcis de celui-ci selon que les agencements en projettent, dans la suppression et les dissimulations des parties qui choquent l'œil : en un mot, il doit résider dans l'homogénéité d'aspect de l'ensemble de l'action à représenter, même si celle-ci n'est composée que de deux figures. Il faut, pour atteindre ce but, arriver à un sentiment et à une constatation rétrospectives de la mesure sculpturale dans chacun des détails.

Ces lois n'étaient nullement inconnues à Geefs. Il les a

(1) *Compte rendu du Salon de Bruxelles de* 1836, p. 446.

heureusement développées dans plus d'un de ses groupes, à ne citer que son Lion amoureux.

C'est surtout par ce sujet, sculpté pour l'exposition universelle de Londres de 1851, qu'il suscita une vive et profonde admiration. Dans ce chef-d'œuvre de grâce et d'élégance, nul mieux que Geefs n'a su traduire par le marbre ce mythe profond et mystérieux de la puissance de l'amour que les poètes chantent depuis l'antiquité.

Il y a dans l'ensemble de la pose du félin et de celle de son gracieux vainqueur, dans cette antithèse si heureusement développée, entre la force brutale à fortes musculatures et la grâce, la finesse et l'élégance des contours féminins, un agencement tout particulier de lignes on ne peut plus harmonieuses.

— Le monde antique nous a légué un nombre prodigieux de bustes.

Pour Rome comme pour Athènes c'était un des côtés par excellence de l'art de la statuaire, que de reproduire, de cette manière, les traits de leurs grandes figures. La statue n'était réservée, en général, que pour les Dieux, les symboles ou les allégories et les Césars.

Or, si nous avons tenu à parler, aussi, des nombreux bustes que Geefs a exécutés, c'est que ce genre de reproduction de la figure humaine a, dans l'histoire, une plus haute importance que celle qu'on lui accorde généralement.

Dans la statue, la tête faisant partie intégrante du corps à rendre, l'ensemble du sujet, tant dans l'expression de physionomie que par la stature et la pose, en caractérise l'individualité.

Mais la statue comporte, par sa nature même, des exigences spéciales pour la faire valoir. Afin d'en faire ressortir avanta-

geusement tous les côtés, toutes les lignes, il faut, autant dans l'emplacement que dans l'entourage, des dispositions qui ne sont pas nécessaires au buste. Celui-ci, a un cachet plus intime et se prête mieux, au contraire, aux intérieurs que les statues qui nécessitent le plein air, le temple ou le palais.

Le buste doit être, non seulement, l'image fidèle ou le miroir reflétant le caractère de celui qu'il est appelé à représenter; il faut qu'il aide encore à se remémorer toute la personne par les seules lignes du haut du corps.

La stature de l'homme doit se reproduire à l'imagination dans la seule conformation des muscles de la poitrine et des épaules, de manière que l'œil puisse idéalement retracer les réelles proportions humaines.

Il y a, dans le buste, une des ces difficultés artistiques que les Grecs et les Romains avaient si heureusement vaincues, car, rien qu'à considérer tout l'héritage antique, et, seulement, les bustes des empereurs, des rois, et, en général, des grandes figures d'alors, on saisit idéalement l'ensemble de ces personnages, leurs allures, leurs poses; on se les représente tels qu'ils ont dû exister !

Le buste a donc rendu, souvent, de grands services à l'historien. Sous l'épiderme de marbre, l'expression de la physionomie a aidé à retrouver le caractère, les passions, les sentiments, en un mot, le portrait de plus d'un personnage sur lequel on n'avait que des renseignements incomplets.

Ce sentiment de refléter cette expression était aussi un des bons côtés du talent de Guillaume Geefs.

Affectionnant tout particulièrement de modeler le portrait, il saisissait instinctivement la ressemblance. Il est tel de ses bustes dont la physionomie semble revivre sous le marbre.

Princes, hommes d'État, diplomates, savants. artistes ont posé en si grand nombre dans son atelier qu'il serait impossible d'en citer tous les bustes.

— Comme statuaire du Roi Geefs fut appelé plus d'une fois à reproduire les traits et la stature de Léopold Ier; il avait si bien compris non seulement la physionomie si caractéristique, mais encore l'ensemble de la personne de notre premier souverain, qu'il en a fait un type légendaire pour la postérité : sculptée la première fois, sous forme de statue, pour la Chambre des Représentants en 1854, il la refit, en 1859, pour la colonne du Congrès, en 1869, pour la ville de Namur, et, en dernier lieu, pour le monument commémoratif de Laeken, ce témoignage solennel de la reconnaissance des Belges à la mémoire du fondateur de la dynastie.

Plus d'une fois le roi Léopold honora l'atelier de Geefs d'une visite afin de prouver l'estime qu'il portait à son statuaire.

Son Auguste successeur professait aussi une vive estime pour notre confrère.

VIII. — *Appréciation du talent de Geefs par la critique; appréciation personnelle; il est le premier qui ait dirigé la sculpture vers les « tendances réalistes ». — Canova et son influence sur les travaux de Geefs. — La science anatomique de Geefs.*

Il n'entre pas dans nos intentions, vu le cadre restreint dans lequel cette notice doit être comprise, de parler de chacune des statues, des bustes exécutés par notre confrère pendant sa longue et féconde carrière. On en trouvera l'énumération, avec la date de leur exécution, dans la liste générale des œuvres du maître, qui termine ces pages.

« c'est par centaines, comme le dit Camille Lemonnier (1), que se nombrent les travaux de Guillaume Geefs, et il est, avec ses frères, avec Simonis, Louis Jéhotte, Joseph Jaquet, Fraikin, Du Caju, le statuaire dont les ouvrages alimentent les palais royaux, les riches demeures bourgeoises, les édifices administratifs et les places publiques. S'il fallait analyser son œuvre, on y trouverait, tout à la fois, la correction, la conscience, le goût, plus d'énergie que de finesse et plus de subtilité que d'ampleur, une poésie des idées exprimée par des formes quelquefois élégantes et le plus souvent poncives, une distinction d'école plutôt que de nature, beaucoup d'adresse manuelle avec une assez faible part d'originalité, une pratique considérable et un choix borné de moyens d'expression, du sentiment, mais sans émotion réelle, de l'invention, mais sans profondeur, un style généralement indécis, par moments de belle apparence et d'éclat superficiel, mais de peu de caractère; bref, un langage de parleur abondant et disert au lieu du verbe enflammé de l'orateur. »

S'il y a, dans cette appréciation du talent de Geefs, une part justement méritée d'éloges, à laquelle nous nous associons, la mise en relief de chacune de ses qualités artistiques est suivie aussi, chaque fois, d'un correctif qui ne nous semble pas toujours justifié.

Il eût été impossible, sinon difficile, étant donné l'époque où Geefs produisit ses premières œuvres, de s'affirmer par une complète personnalité et de s'affranchir entièrement du style néo-classique tel qu'on comprenait celui-ci en Belgique avant 1830, comme Simonis put heureusement le

(1) *Loc. cit.*, p. 167.

faire lorsque le premier mouvement vers le naturalisme était déjà donné.

Jusqu'en 1830 les Grecs et les Romains régnèrent encore sans partage parmi nous, « mais, dès 1830 — c'est Lemonnier qui parle — (1), la sculpture avait subi une transformation graduelle. Désertant les froides régions purement classiques, elle s'était tournée vers la nature et tâchait d'en refléter l'animation dans des œuvres quelquefois vraiment sculpturales. Le caractère de cette époque pourrait se définir par l'expression de *naturalisme modéré*, non point tout à fait affranchi encore des conventions, mais déjà audacieux en raison des tentatives par lesquelles il cherchait à se rapprocher des mouvements particuliers au corps humain. »

Ces quelques lignes rendent parfaitement les tendances du talent de Geefs au moment où il produisait au salon de 1836 son monument du comte de Mérode.

Pour nous, c'était déjà un acte de haute hardiesse de sa part de s'être complètement dégagé des principes d'école dans cette œuvre. Il est incontestable qu'en cela il fut le premier qui entraîna la sculpture dans ce mouvement *réaliste*, mot qui a été erronément appliqué aux œuvres de Louis Jéhotte, lesquelles ne datent que du salon de 1839 ! Lemonnier en convient (2) :

« Impossible, en effet, dit-il, de n'être point frappé de la visée toute *réaliste* qui signale la statue du comte de Mérode. La pusillanimité classique était bien morte pour qu'un sculpteur se risquât à cette licence de la blouse bouffante et flasque, reproduisant le costume des patriotes du temps, au

(1) *Loc. cit.*, p. 161.
(2) *Loc. cit.*, p. 163.

lieu de partager en tuyaux symétriques un bout de draperie copiée sur l'antique. »

Or, si jamais œuvre n'a été poncive, c'est bien la statue du comte de Mérode! Il en est de même de celles de Belliard et de Rubens! Si d'autres travaux de Geefs reflètent ce caractère c'est que, selon nous, l'artiste, escomptant trop vite ses si brillants succès, se laissa retomber, parfois, dans l'ornière du passé en voulant satisfaire constamment à la vogue dont il a été l'objet.

Il n'était guère possible à Geefs de se dégager complètement des principes qui règnaient encore en Belgique au moment de son apprentissage. Il aurait fallu pour cela, étant donné le temps où il a commencé, qu'il eût eu la nature pour premier et unique maître.

A cette époque, si fervemment vouée encore au classique, le monde artistique était encore sous l'impression de la gloire rayonnante de Canova. Geefs a toujours professé une admiration sans bornes pour ce maître incomparable qui sut allier l'imitation de la nature aux beautés idéales de l'antique, ce qui a valu à l'illustre Italien, en même temps qu'à Thorwaldsen, d'être placés au premier rang des sculpteurs modernes.

En raison de son sentiment d'admiration pour l'auteur des mausolées des papes Clément XIII et Clément XIV, à Rome, et de tant d'œuvres incomparables, sentiment que Geefs avait puisé dans la ville éternelle où il avait pu étudier à loisir les œuvres de son maître de prédilection, il ne pouvait s'empêcher d'en ressentir profondément l'influence. C'est là qu'il faut chercher l'origine de ses réelles tendances artistiques

Les nombreuses commandes que lui valurent ses premiers succès publics devaient évidemment développer son adresse manuelle, mais la nécessité de répondre à toutes ces com-

mandes ne pouvait que nuire à l'originalité des sujets, qui, seule, est le fruit de l'étude assidue et de la constante méditation.

Il en résulta, également, que Geefs se trouva bientôt entraîné dans un choix non pas borné, mais plutôt restreint de moyens d'expression, même de sentiments Il n'est pas donné à tous d'être un Michel-Ange, lequel, dans chaque marbre qu'il dégrossissait, créait une œuvre nouvelle empreinte d'un caractère personnel et, par conséquent, original! Aussi, le style de notre confrère devait, forcément, rester généralement indécis; plus d'une de ses œuvres manque de caractère, à vrai dire, et n'a, par ce fait, qu'un éclat superficiel.

Pour avoir le verbe enflammé de l'orateur il faut être taillé, d'abord, comme Simonis l'était par son exubérant tempérament artistique, et se borner ou à n'être obligé, ainsi que celui-ci, de ne se consacrer qu'à un choix restreint d'œuvres dans lesquelles il a pu imprégner toute son âme, placer toute son imagination.

Enfin, nous le reconnaissons, le nombre prodigieux de monuments, de statues que Geefs sculpta a fait évidemment ressembler son œuvre au langage d'un parleur disert et abondant, mais si l'artiste n'avait pas été absorbé par cette multiplicité de travaux, il est probable qu'il aurait persévéré dans la voie de ce « naturalisme modéré » qui caractérise ses premières œuvres.

— Toutes les statues de Geefs reflètent une grande connaissance de l'anatomie pittoresque du corps humain. Ainsi que son frère Joseph, il avait approfondi cette science si indispensable au sculpteur.

Par un singulier concours de circonstances jamais il ne lui

a été donné d'exécuter des statues équestres et, cependant, l'on sait combien le statuaire aime à entreprendre des sujets semblables qui sont la plus haute expression de la grande sculpture ou de la sculpture monumentale.

En fait de statues en ce genre Simonis a été plus heureux que Geefs, puisqu'il a été appelé à exécuter celle de Godefroid de Bouillon. Il en a été de même de Joseph Geefs, à qui Anvers doit la statue de Léopold Ier, et de Joseph Jaquet, l'auteur du Baudouin de Constantinople, qui figure au rond point du boulevard d'Havré à Mons.

Or il y a un côté du talent de Geefs qu'il est impossible d'apprécier, c'est celui de ses connaissances en fait d'anatomie pittoresque des formes du cheval.

Il y a dans l'allure et dans les formes nobles et élégantes du coursier tout un développement de sentiment esthétique qui rehausse le sujet principal du monument. Les statues équestres comportent un grandiose que les statues en pied ne rendent pas, mais, par contre, dans celles-ci, la pose, le drapé jouent un rôle par excellence. Geefs comprenait la pose et le drapé, en maître qui a étudié l'antique et les grands maîtres de la Renaissance: son Belliard, à ce que nous sachions, n'a pas encore trouvé de parallèle.

Et cependant l'anatomie pittoresque des animaux ne devait pas tout à fait lui être étrangère. Son Lion amoureux a un développement de lignes, une musculature, une accentuation de formes qui révèlent, chez l'auteur de ce chef-d'œuvre, un grand esprit d'observation et une étude approfondie du symbole de la force et de la souveraineté.

IX. — *Entrée de Geefs à l'Académie royale de Belgique lors de la création de la Classe des beaux-arts en 1845; ses divers autres titres académiques; ses fonctions civiques et municipales. — Sa mort et celle de sa femme. — Ses distinctions honorifiques. — Ses élèves; ses frères et leurs principaux travaux.*

Lors de la création de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, il avait été spécifié que le Gouvernement aurait le choix des membres destinés à en former le noyau. La Classe avait été divisée en peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, musiciens et littérateurs s'occupant de l'histoire des arts.

La notoriété publique porta tout naturellement le choix pour la sculpture sur Guillaume Geefs et Simonis, qui étaient alors à l'apogée de leur talent ; leur nomination de membre titulaire date du 1er décembre 1845.

Projetée déjà depuis 1832, la création de la Classe des beaux-arts ne s'effectua qu'en 1845.

Ses premières années furent laborieuses.

Que de fois l'opinion des masses s'est-elle égarée en voulant apprécier ou expliquer à sa manière le but et l'utilité d'associations semblables ! Le vulgaire n'y voit, ordinairement, qu'une réunion de hautes personnalités à caractère uniquement passif. Or, il en est tout autre et la mission que comporte la création de ces réunions a un but des plus élevés.

Il y a deux éléments dans le mouvement et le développement des arts chez tous les peuples : l'élément actif qui se compose de l'ensemble des artistes, lesquels, par leurs productions, dotent le pays d'œuvres établissant sa renommée,

caractérisent son école : c'est l'émulation ou l'elément de la lutte et du progrès; et l'élément pondérateur qui, par ses travaux, ses discussions, dirige le mouvement des arts dans le sens réel de leur but et de leur application pour la gloire des nations.

Dans toutes les discussions où Geefs a été appelé à émettre ses idées, il a donné de précieux conseils et il a toujours cherché à imprimer une direction élevée aux sujets faisant l'objet des délibérations.

Geefs remplit les fonctions de directeur en 1858 et prononça, à cette occasion, un excellent discours « sur le beau dans les arts et principalement en sculpture ».

L'éminent statuaire avait été compris, également, comme membre effectif, dans l'organisation du corps académique de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en 1852.

Deux années auparavant, l'Académie des beaux-arts de l'Institut de France l'avait élu correspondant en remplacement de Bartolini, de Florence.

— Lors du mouvement révolutionnaire qui saisit l'Europe en 1848, la Belgique, jalouse de conserver les libertés qu'elle s'était si laborieusement acquises, réorganisa sa milice citoyenne, qui n'existait, alors, que dans les principales villes, en étendant l'institution de la garde civique à toutes les communes du pays.

L'importante commune de Schaerbeek, où Geefs habitait depuis son arrivée à Bruxelles, en 1833, devait participer à ce mouvement; dès l'organisation du bataillon, les sympathies dont notre confrère était entouré lui valurent, d'emblée, le grade de capitaine, qu'il échangea bientôt contre celui de major-commandant.

En 1852, les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent aux

fonctions de bourgmestre, qu'il a occupées jusqu'en 1861. Il remplit ce mandat avec la plus haute bienveillance et la plus grande intégrité de caractère.

Il fit aussi partie du conseil provincial de Brabant de 1833 à 1836.

Dès son entrée à l'Académie Geefs fut d'une assiduité aux séances dont il ne se départit qu'au milieu de l'année 1881, époque où une longue maladie le retint plus d'une année chez lui.

Ce n'est qu'en octobre 1882 qu'il put venir reprendre sa place de prédilection. Il ne devait plus en jouir longtemps. L'hiver de 1882-1883 porta une atteinte fatale à sa santé et notre confrère s'éteignit le 19 janvier suivant dans la plénitude de ses facultés.

Ainsi que tous ceux qui envisagent la mort comme l'un des immuables décrets de la Divine Providence, il s'est éteint doucement dans l'auréole de célébrité qui entourera désormais son nom.

— Le mariage de Geefs avait été des plus heureux. Unis de cœur et de sentiments, Geefs et sa femme vécurent, jusqu'à leur dernier jour, entourés de l'affection des membres de leurs deux familles, lesquels ont remplacé, pour eux, les enfants qui leur ont manqué.

Bonne et affectueuse, Mme Geefs était admirée et adorée de tous ceux qui l'ont connue. Dans son inébranlable affection pour son mari elle avait toujours désiré ne pas lui survivre : ses vœux furent exaucés; car la mort l'enleva au moment où l'on emportait le corps de notre confrère. Quoique malade depuis longtemps, elle avait tenu à s'occuper elle-même des apprêts funéraires de celui dont elle avait partagé l'existence.

— Les succès continus de Geefs dans sa longue carrière, la place qu'il occupa bientôt dans l'histoire de l'art en raison de la notoriété de son talent et l'accueil que, plus d'une fois, l'étranger fit à ses œuvres ne pouvaient laisser le Gouvernement indifférent à l'égard d'une aussi haute personnalité artistique.

Nommé chevalier de l'ordre de Léopold le 14 novembre 1836, en même temps que les peintres Navez et Van Assche (1), à la suite du salon où brillèrent, entre autres, les statues du comte de Mérode et du général Belliard. Geefs fut promu officier le 1er novembre 1851, pour son Lion amoureux qui, avec les œuvres de Simonis, figura si avantageusement à l'Exposition universelle de Londres.

Il partageait cet honneur avec Simonis, Gallait et Leys.

Nommé commandeur le 20 octobre 1859, lors de l'inauguration de la colonne du Congrès, sur laquelle figure une de ses statues de Léopold Ier, il a été promu grand-officier le 4 mai 1881, pour sa statue du même prince qui orne le monument commémoratif de Laeken.

Différents souverains étrangers avaient tenu à lui donner, également, des marques de leur haute bienveillance.

Il avait été nommé le 20 juin 1839, chevalier de l'ordre de la conception de Notre-Dame de Villa-Viçiosa, de Portugal, pour un excellent buste de Ferdinand de Saxe-Cobourg, ce prince qui occupait alors le trône; le 29 juin 1844, le roi Louis-Philippe le décora de la légion d'honneur, témoignage honorifique, un peu tardif, pour la statue de Belliard; enfin,

(1) C'était la deuxième promotion d'artistes que l'on faisait depuis la création de l'ordre; Wappers et Eugène Verboeckhoven, seuls, avaient fait partie de la première, le 20 octobre 1833.

le 9 mars 1851, le roi Louis de Bavière, ce souverain si ami des arts, lui envoyait son ordre de St-Michel.

A ces distinctions honorifiques il y a lieu d'ajouter ici un témoignage plus intime et, en même temps, plus flatteur : la médaille gravée en 1835 par Adolphe Jouvenel, comme suite à une souscription publique et destinée autant à Wappers qu'à Geefs, qui ont toujours été unis par une étroite amitié.

Elle portait sur l'avers les bustes accolés de Guillaume Geefs et de Gustave Wappers en souvenir de l'admiration que suscita, la même année, l'exposition des œuvres du premier dans son atelier, ainsi que l'exposition par le second, dans une des salles du Musée, de son tableau consacré à un épisode de la révolution de 1830 sur la Grand'place de Bruxelles.

C'était le plus bel hommage que l'on pût rendre à ces deux artistes qui, rompant si résolument alors avec les traditions classiques, avaient rouvert la voie que la belle école flamande avait si brillamment parcourue, pendant deux siècles, sous l'égide puissante de Rubens.

Afin de donner plus de prix à ce témoignage, les coins furent brisés dès que le nombre d'exemplaires répondant à la souscription fut frappé.

La commission chargée de surveiller l'exécution de cette disposition se composait de MM. Joly, colonel du génie, Vilain XIIII, membre de la Chambre des Représentants, Nothomb, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, C. Leveque, directeur du Journal l'*Artiste*, André Van Hasselt, homme de lettres, et H. Carolus.

— Geefs a eu nombre d'élèves, dont quelques-uns sont devenus des artistes d'un grand mérite, entre autres Joseph

Jaquet, Bodson, Mélotte, Bouré, Poelaert, Jean Stracké le statuaire du roi actuel des Pays-Bas, Charles Geerts, de Louvain.

Mais ce sont surtout ses frères, qu'il affectionnait d'une manière toute paternelle, qui, non seulement, ont été, aussi, ses élèves mais ses collaborateurs à maintes reprises, et ils professaient un si grand respect pour leur aîné qu'ils ne l'appelaient jamais que « Maître » ou *Meester*.

Il avait su leur inspirer l'amour de l'art, objet de prédilection de son existence, et il en fut merveilleusement récompensé par la renommée que tous se sont acquise.

De ses six frères, tous nés à Anvers, un seul, le plus jeune, vit encore : Charles, l'auteur de la statue de Sylvain Van de Weyer, à Louvain.

Il s'était d'abord destiné à la peinture ; il eut le prix d'excellence à Anvers et fréquenta pendant quelque temps l'atelier de Navez, mais le courant artistique de la famille, si nous pouvons nous exprimer ainsi, le porta ensuite à se consacrer aussi à l'art de la statuaire.

Joseph, qui vient de mourir, était né en 1808. Premier prix de Rome, en 1836, il a réalisé les brillantes promesses de ses premières années par une carrière artistique aussi remarquable que celle de son aîné.

Louis ou Aloys, né en 1817 et mort en 1841, est l'auteur d'un Epaminondas mourant qui lui valut, à 20 ans, la médaille d'or au salon d'Anvers de 1837, d'une Béatrix du Dante, et des bas-reliefs du Rubens de la place Verte à Anvers.

Jean, né en 1825 et mort en 1860, également premier prix de Rome, est l'auteur du Vainqueur qui a été jugé digne de servir de pendant au Discobole de Kessels, de la statue de

l'imprimeur Thierry Martens à Alost, d'une Vénus coupant les ailes à l'Amour, appartenant au Musée de Bruxelles, et d'une gracieuse Reine des Eaux, que la reine Victoria avait tenu à acquérir.

Théodore, né en 1827 et mort en 1867, a été collaborateur de Jean pour le Discobole, et se fixa en Angleterre, où se trouvent, principalement, ses travaux.

Enfin Alexandre, né en 1829 et mort en 1866, a été l'élève et l'émule du graveur en médailles Braemt.

Les nobles traditions artistiques de la famille se continuent, de nos jours, en George et Eugène Geefs, les deux fils de Joseph.

George, médaillé à Anvers en 1876, à Bruxelles en 1878, lors du concours d'art appliqué de la Classe des beaux-arts, à Paris en 1879, et, tout récemment, à l'exposition universelle d'Anvers, est l'auteur de Léonidas aux Thermopyles exhortant ses soldats au combat, de Léandre, rejeté mourant sur les bords de l'Hellespont, et de la Sculpture, excellente statue allégorique, qui figure sur l'une des colonnes de la façade du Palais des beaux-arts à Bruxelles, ce chef-d'œuvre architectural de pureté classique d'Alphonse Balat.

Quant à Eugène, il a remporté le grand prix de Rome pour l'architecture en 1879.

Nous nous proposons d'écrire pour le prochain *Annuaire*, la notice de Joseph Geefs, ainsi que celle d'Eugène Simonis.

Edmond Marchal.

LISTE

DES PRINCIPALES ŒUVRES DE GUILLAUME GEEFS AVEC LEURS DATES ET LA PLACE POUR LAQUELLE ELLES ONT ÉTÉ SCULPTÉES OU COULÉES EN BRONZE.

Monuments en marbre et en bronze.

Le général Belliard, rue Royale, à Bruxelles. Exécuté en 1836, à la suite d'un concours international ouvert en 1832, où cette statue obtint le premier prix.

Le comte Frédéric de Mérode. (Église Sainte-Gudule, à Bruxelles.) 1837.

Monument de la place des Martyrs, à Bruxelles. Exécuté en 1838, à la suite d'un concours institué en 1832.

Rubens, statue en bronze, place Verte, à Anvers. 1840.

Grétry, statue en bronze, place du Théâtre, à Liége. 1842.

Monuments funéraires.

Mme Cornelissen-van Havre. (Église Saint-Jacques, à Anvers.) 1841.

Mme de Bériot-Malibran. (Cimetière de Laeken.) 1842.

La famille Cornet de Ways-Ruart. (Église Ste-Gudule, à Bruxelles.) 1845.

Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, 1847. Commandé par sa seconde femme, la comtesse d'Oultremont, que Guillaume épousa après son abdication, le 17 octobre 1840. Dans la chapelle privée du château de Teilingen en Prusse.

Saint Hubert. Don de Léopold Ier à l'église abbatiale de Saint-Hubert (Luxembourg belge). 1848.

La baronne Stier van Ertborn. (Église Saint-Jacques, à Anvers.) 1850.

La vicomtesse Amédée Vilain XIIII-Marneffe. (Église de Wespelaer.) 1853.

Le comte Félix de Mérode, à Trélon, près d'Avesnes (France). 1859.

Mme Plasschaert. (Église de Wespelaer.) 1863.

Mme Gardel. (Cimetière de Philadelphie.) 1864.

Le comte Coghen. (Cimetière de Laeken.) 1864.

A la mémoire des Belges tués au combat de Tacambaro, au Mexique. (Érigé à Audenarde.) 1867.

Baronet Brady. (Église Saint-Patrick, à Dublin.) 1872.

Chaires de vérité.

Cathédrale Saint-Paul, à Liège. 1845.

Église d'Hérenthals. 1847.

Église des SS. Jean et Nicolas, à Schaerbeek. 1857.

Autel en marbre.

Église des SS. Jean et Nicolas, à Schaerbeek. 1854.

Groupes en marbre.

Pâtre des premiers temps du christianisme. (Galerie du comte Coghen.) 1830.

Geneviève de Brabant. (Galerie du roi des Pays-Bas.) 1836.

La Beauté découverte par l'Amour. (Galerie de M. Warocqué, au château de Mariemont.) 1845.

Le Lion amoureux. (Musée royal de Bruxelles.) 1851.

Trois statues représentant l'Irlande et les figures symboliques des Arts et de l'Industrie. (Palais de l'Industrie, à Dublin.) 1865.

Geneviève de Brabant. (Musée des académiciens, à Anvers.) 1866.

Statues en marbre et en bronze.

La Prière. (Galerie de M. Van Ysacker, à Anvers.) 1837.

La Chrétienne mourante. Don au Musée de l'Académie royale des beaux-arts de Bruges à l'occasion de son exposition. 1837.

L'Orpheline du pêcheur. (Galerie de M. Oppenheim, à Londres.) 1840.

La princesse Charlotte, depuis impératrice du Mexique. (Au Palais de Laeken.) 1844.

Lord Carbury, en Irlande. 1848.

Paul et Virginie. (Galerie de la reine Victoria, à Windsor.) 1851.

La Pucelle de Gand. (Statue colossale sur le fronton de la principale station de l'État, à Gand.) 1852.

Statue symbolique de la Justice. (Palais de justice, à Verviers.) 1853.

Louvrex, Pierre de Méan, Toussaint Dandrimont et O. Leclercq jurisconsultes belges. (Même Palais.) 1853.

Léopold Ier, roi des Belges. (A la Chambre des Représentants.) 1854. Détruite lors de l'incendie de 1883.

La Belgique. (Au Palais de Cristal de Sydenham, Angleterre.) 1854.

Léopold Ier, roi des Belges. (Statue en bronze, placée sur la Colonne du Congrès, à Bruxelles.) 1859.

Jean Ier, duc de Brabant, Marie-Thérèse, Joseph II et Léopold Ier, princes souverains, fondateurs et protecteurs de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles. (Dans le grand vestibule de l'hôpital.) 1864.

Théodore Verhaegen, statue en bronze (Place de l'Université, à Bruxelles.) 1865.

Joseph Lebeau, statue en bronze à Huy. 1868.

Abel Warocqué, à Morlanwelz. 1868.

Léopold Ier, roi des Belges, à Namur. 1869.

La Résurrection. 1870.

Mme d'Harscamp, fondatrice de l'hospice d'Harscamp, à Namur. 1872.

Le baron Seutin. (Hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles.) 1875.

D'Omalius d'Halloy, à Namur, 1881. Le modèle en plâtre de cette statue se trouve au Musée royal d'histoire naturelle à Bruxelles.

Léopold Ier, roi des Belges. (Monument commémoratif, à Laeken.) 1880.

Principaux bustes en marbre.

Le roi Léopold Ier, la reine Louise-Marie et la Famille royale de Belgique. (Au Palais du Roi, à Bruxelles.) 1832 à 1838.

Gustaf Wappers. 1834.

Françoise de Rimini. (Chez le comte H. Vilain XIIII.) 1834.

Ferdinand de Saxe-Cobourg, roi de Portugal. (Au Palais royal, à Lisbonne.) 1836.

Mona Lisa Gioconda, dite la belle Joconde. 1837.

Destouvelles, vice-président du Congrès national. 1837.

Le duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha. 1840.

Le prince-consort Albert d'Angleterre. 1841.

Le prince Eugène Lamoral et la princesse de Ligne. 1842.

Ch. Rogier, le comte Félix de Mérode et Ch. De Brouckere. (A la Chambre des Représentants.) 1865.

Le comte de Meeûs, C. Materne, P. Devaux, F. Fétis, Baude, F. Navez, P. Delcour, J. Malou, d'Omalius, P.-J. Van Beneden.

Guillaume Geefs a exécuté un grand nombre d'autres bustes, de statuettes, de bas-reliefs, etc.



J. F. J. Heremans

[illegible] Brux.

JAKOB HEREMANS,

LID DER AKADEMIE,

geboren te Antwerpen den 28e januari 1825, gestorven te Gent den 13e maart 1884.

Jakob-Frans-Johan Heremans, zoon van Frans-Emmanuel en Joanna-Magdalena Engelen, werd den 28n januari (1) 1825 te Antwerpen geboren. Zijn vader was geelgieter en woonde op de *Oude Beurs.*

Gedurende zijne *humaniora,* die hij van 1837 tot 1843 aan het Athenæum zijner geboortestad voltrok, leidde hij zich, bijzonder aangewakkerd door zijnen leeraar Verspreeuwen, vooral op de vlaamsche taal toe, en oefende zijnen stijl in dicht en prosa met zulk gevolg dat reeds in 1842, toen hij nauwelijks de tweede klas was ingetreden, een dichtstuk *Pieter de Coninck*, uit zijne pen gevloeid, in het *Muzen-Album* van Antwerpen werd opgenomen, en dat het volgende jaar niet alleen dit Album maar ook het *Nederlandsch letterkundig jaerboekje* van Gent hem onder hunne medewerkers telden (2).

(1) Dat Heremans op den 28n en niet, gelijk in de *Toekomst* (april 1884) beweerd wordt, op den 27n januari geboren werd, blijkt uit de registers der bevolking van Antwerpen.

(2) Het *Muzen-Album* bevatte van hem een gedicht *Aen de Schelde;* het *Jaerboekje*, het dichtstukje *de Vlinder*. Zie hier hoe

Onmiddelijk na het voltrekken zijner middelbare studiën tot hulpbibliothecaris te Antwerpen benoemd, mocht hij een jaar daarna deze betrekking verruilen tegen die van leeraar bij het College van Pitzenburg te Mechelen. Hij volgde er Jan Van Beers op, die, wegens oogziekte genoodzaakt zijnde voor eenigen tijd het leeraarsambt neder te leggen, het rustigerberoep van hulpbibliothecaris te Antwerpen had overgenomen.

De jonge professor, slechts 19 jaren oud, werd met het onderwijs in de derde latijnsche klasse en dat van het nederlandsch in deze en de andere klassen vertrouwd. Uitgebreid waren toen reeds de kennissen die hij in taal- en letterkunde verworven had. Hiervan gaf hij weldra een degelijk bewijs.

In het begin van 1845 verscheen te Antwerpen, onder het bestuur van Verspreeuwen een letterkundig tijdschrift, het *Taelverbond*, bestemd om de tolk te zijn der vlaamsche beweging en « de merkpaal te worden waarop men de hoogte en den voortgang der nationale letterkunde lezen mocht ». Het werd door de beste schrijvers des tijds ondersteund : het bevatte gedichten van Th. Van Ryswyck, Van Beers, Ledeganck, Dautzenberg en Fr. Rens, verhalen van Conscience, Ecrevisse en De Laet. Heremans — zeker eene groote eer voor een negentienjarigen jongeling — werd als

het eerste in den *Vlaemschen letterbode* (1ste deel Antwerpen 1843) beoordeeld werd : « *Aen de Schelde*, door den heer Jacob-F.-J. Heremans, rangschikken wy onder de beste stukken uit den bundel; vooral om het werktuigelyke (waerin hy velen vooruit is) verdient het onzen lof. Het blykt dat hy genoegzame heerschappy van de tael bezit om zich vry in het gareel van den gebonden styl te bewegen. Zyn vers is vol verhevene gedachten, het slotcouplet vooral is schoon. »

lid der redactie aanvaard en met de letterkundige critiek belast.

Hoe ernstig hij zijne taak beschouwde, blijkt uit zijn eerste artikel « Hoe wij de letterkundige kritiek verstaen. » Hij spreekt er de overtuiging uit dat « alleen door de kritiek onze letterkunde op vaste gronden kan gevestigd worden en verklaart dat zijne rechtvaardigheid nimmer tot *camaraderie* zal afwijken. » Aan dit beginsel bleef hij immer getrouw. Menigvuldige boeken zijn door Heremans in verscheidene tijdschriften beoordeeld geworden, en overal ziet men hem echte verdiensten vereeren, maar ook de gebrekkige werken, van wien zij ook zijn mogen, streng laken en berispen.

Een tweede opstel handelt over den *Roman*, waarmede hij best zijne taak van criticus meende te kunnen beginnen, wijl de voornaamste voortbrengselen der nieuwe vlaamsche letteren tot dit vak behoorden. De wijze van behandeling is reeds diegene welke hij in alle zijne latere schriften, en inzonderheid in zijne taalstudiën gevolgd heeft. Nooit bouwde Heremans een stelsel op enkel algemeene begrippen; altijd raadpleegde hij vooreerst de geschiedenis en wees op de leer die deze wijze meesteres den oplettenden geest bereidt. Vóór dat hij dus onderzoekt wat de roman bij het vlaamsche volk zijn moet, geeft hij eene schets van hetgeen hij in de oudheid, de middeleeuwen en in de nieuwe tijden, vooral in Duitschland, Frankrijk, Engeland, Holland en Belgie, geweest was. De wijze waarop de jeugdige schrijver hierna het doel van den roman ontwikkelt laat ons eenen blik op zijn karakter slaan en toont ons tevens wat edele gevoelens hem bezielden. Volgens hem moet de zedenroman zich tot doel stellen « de bevordering der zedelijke beschaving en wel der beschaving door de reine leer van het christendom, » en de

historische roman moet « by ons een middel zyn om het volk de roemvolle geschiedenis des lands te doen kennen en edelen geestdrift ter navolging der heldendaden der vaderen inboezemen. »

Die eerstelingen van Heremans vonden bij de lezers van het nieuwe tijdschrift den grootsten bijval. De kundigheden die hij er aan den dag legde, gevoegd bij den goeden uitslag zijner lessen te Mechelen, brachten hem weldra op een grooter tooneel over, waar hij zijne bekwaamheden verder wist te ontwikkelen. De gemeenteraad van Gent had voor al de klassen van zijn Athenæum eenen vlaamschen cursus ingericht, welke met het begin van het schooljaar 1845-1846 eenen aanvang zou nemen. De jonge Heremans, nu 20 jaren oud, na slechts één jaar onderwijs te Mechelen, werd onder alle anderen waardig geoordeeld om in Vlaanderens hoofdstad dien nieuwen leerstoel te betreden.

Hij begon zijne lessen in october 1845 en beantwoordde, in alle opzichten, aan het in hem gestelde vertrouwen. Hoe beperkt ook het aantal uren was dat onder de menigvuldige leervakken te Gent, even als elders in onze gewesten, aan het nederlandsch toegekend werd, slaagde hij er in de meeste zijner leerlingen in staat te stellen hunne moedertaal zuiver te schrijven en te spreken. Maar dit was hem niet genoeg. « Niet alleen was het hem te doen, zegt de heer Willem Rogghé (1), om zijne leerlingen met bloote taal- en stijloefeningen in 't Nederlandsch bezig te houden; hij trachtte hun liefde voor eigen schoon in te boezemen, en daarin slaagde hij zoowel dat nu nog onder de hoofdmannen der Vlaamsche beweging een groot getal zijner leerlingen worden geteld. »

(1) *Morgenblad van Gent*, van 15 maart 1884.

— « Als hij in 1845 naar Gent kwam, leest men in een ander dagblad (1), werd de moedertaal in 't Athenæum als eene asschepoester behandeld en door de meeste leerlingen diep veracht. Heremans wist in weinige jaren tijds onder de vijandige schooljeugd een legertje van overtuigde vlaamschgezinden aan te werven. Aldus is zijn invloed zeer groot geweest (2). » Groot was ook de achting die zijne oudleerlingen hem toedroegen; allen waren zijne vrienden, die geene gelegenheid lieten voorbij gaan om hem hunne dankbaarheid te betuigen (3). Men telde onder hen Julius Vuylsteke, Gustaaf Rolin, Antoon Bergmann, die hem bijzonderlijk verkleefd was (4), en later Emile Moyson, Max Rooses, Odilon Perier en Paul Fredericq.

(1) *Het Volksbelang van Gent*, van denzelfden datum.

(2) Het was niet buiten zijn toedoen dat in 1852 zijne leerlingen het taalminnend genootschap onder de kenspreuk *'t Zal wel gaan* oprichtten, welk zij een jaar later naar de hoogeschool overbrachten.

(3) In october 1853 begaven zich een vijftigtal studenten ten woonhuize van Heremans en boden hem, als blijk hunner achting en dankbaarheid, een prachtig boekwerk aan. Hetzelfde gebeurde in julij 1864 na zijne benoeming tot buitengewoon hoogleeraar. De heer F.-J. De Stoop zegde toen onder anderen : « Als leerlingen van het Athenæum zullen wy niet meer dat vryzinnige en onbedwongen woord hooren dat ons zoo aenmoedigend en zoo vurig tot het goede en het schoone aenwakkerde, dat Gy zoo krachtig tot ons richtet, en waeraen wy verschuldigd zyn moedige, ofschoon nog zwakke voorstanders onzer vaderlandsche zaek te zyn. » (*Eendragt* 1864, bl. 11.)

(4) Na het vroegtijdig overlijden van dezen geestvollen en hooggeaafden schrijver, verzamelde Heremans zijne verspreide stukken en gaf dezelve met eene levensschets uit onder den titel van : *Verspreide schetsen en novellen*. Gent, 1875.

Nauwelijks had Heremans zijn onderwijs te Gent begonnen of hij meende zijne zorg te moeten besteden aan de verbetering der onderwijsmiddelen. Aan eene goede grammatica moest vooral gedacht worden. De taalstudie was door J. Grimm geheel hervormd, eene nieuwe wetenschap was ontstaan, waaraan onze schoolboeken tot nu toe vreemd waren gebleven. De jeugdige leeraar, die zich door eigen studie op de hoogte der taalkunde gesteld had, trachtte hierin te voorzien. Hij schreef dus eene *Beknopte Nederduitsche Spraakleer*, die in 1846 het licht zag Voor de eerste maal in eene belgische grammatica vond men hier de verbuigingen en vervoegingen, volgens de leer van Grimm, in sterke en zwakke verdeeld. Het werkje verscheen in het Nederlandsch en het Fransch op twee kolommen, en, alhoewel het slechts 120 bladzijden besloeg, hield het al het noodige in om grammatisch zuiver te leeren schrijven. In klaarheid en duidelijkheid is het tot nu toe niet overtroffen. Ook werd het boek veel gebruikt en heeft reeds veertien uitgaven beleefd (1).

Als vervolg zijner *Spraakleer*, bewerkte Heremans eene *Beknopte Nederduitsche Versificatie*, in hetzelfde jaar 1846 te Antwerpen uitgegeven. Zij werd later vervangen door de *Beknopte Nederlandsche Metriek*, gedrukt te Gent in 1862, 1874 en 1881. Hier ook zijn de regels kort, duidelijk, en door vele welgekozene voorbeelden opgehelderd De *Versificatie* was eerst gevolgd door een kort overzicht der geschiedenis van de nederlandsche letterkunde, hetwelk later niet meer herdrukt werd

(1) In 1854 verscheen ook eene uitgave die het nederlandsch gedeelte alleen bevatte, onder den titel van *Beknopte Nederduitsche Spraakleer ten gebruike der scholen van Middelbaar onderwijs*. Zij is negen maal herdrukt.

In 1851 werd het Athenæum van Gent, tot nu toe slechts door het stedelijk bestuur ondersteund, tot koninklijk athenæum verheven en Heremans als staatsleeraar officiëel aangesteld den 15n september van hetzelfde jaar.

Het programma der nieuwe athenæa was tamelijk uitgebreid. Voor het onderwijs in het Nederlandsch vergde het onder anderen de uitlegging van een treurspel van Vondel of Bilderdijk, van de *Overwintering op Nova Zembla* en de *Echtscheiding*, door Tollens, van eene redevoering van Van der Palm. Dewijl geen van die schriften toen in België in den handel waren, voorzag Heremans in die leemte. Vooreerst (1853) gaf hij vier treurspelen van Vondel met korte aanteekeningen uit. Het waren *Lucifer*, *Gijsbrecht van Amstel*, *Palamedes* en *Maria Stuart* (1). De treurspelen zijn voorafgegaan door eene inleiding waarin Vondel's verdiensten als treurspeldichter zoo bondig als juist worden uiteengezet. Wat later deed hij twee treurspelen herdrukken van Bilderdijk : *Floris de Vijfde* en *Willem van Holland*.

Te gelijker tijd bezorgde hij eene *Bloemlezing uit Nederduitsche dichters van Van Alphen tot op onzen tijd*, die insgelijks in eene gevoelde leemte voorzag. Want, in de meeste werken van dien aard die alsdan gebruikt werden, waren de stukken te kort of niet talrijk genoeg om den lezer in staat te stellen zich een klaar denkbeeld van den eenen of anderen schrijver te vormen. Hier was het geheel anders : Bilderdijk beslaat 39, Tollens 40 bladzijden; de *Overwintering* en de *Echtscheiding* zijn in hun geheel opgenomen. Men vindt de stukken naar tijdsorde gerangschikt en bij ieder

(1) In 1858 verscheen eene nieuwe uitgave zonder den Palamedes.

afgestorven schrijver zijn geboorte- en sterfjaar, alsmede de lijst zijner schriften, nauwkeurig aangegeven. De Belgische dichters zijn niet vergeten; men treft er uittreksels aan uit Leo d'Hulster, J.-Fr. Willems, Ledeganck, Th. Van Ryswyck, Pr. Van Duyse, Blieck, De Laet, Dautzenberg, Nolet de Brauwere, Van Beers, Blommaert en Rens.

Dan volgde eene *Bloemlezing uit Nederduitsche prozaschrijvers van Hooft tot op onzen tijd*, op dezelfde wijze als de vorige ingericht (1855, 1859). Van de voornaamste schrijvers geeft zij uitgebreide stukken : 16 bladzijden van Hooft, 23 van Van Effen, 30 van Van der Palm, waaronder twee redevoeringen. Adr. Poirters, Willems, David, Conscience, Snellaert en Blommaert nemen er eene eervolle plaats in.

Op zulke wijs vervulde Heremans zijne taak als leeraar aan het Athenæum. Maar hierbij bepaalde hij zijne werkzaamheid niet. Hij sloot zich aan bij de wakkere en hooggegaafde mannen die toen te Gent voor de belangen hunner taalgenoten streden en de nederlandsche wetenschap bevorderden. Gent was in dien tijd een brandpunt der vlaamsche beweging en tevens de hoofdzetel der taal- en letterkunde Zij was de woonplaats van Willems, Ledeganck, Van Duyse, Blommaert, Snellaert, Serrure, de St-Genois, Rens, enz. Daar verschenen het *Belgisch Museum* en de uitgaven der *Vlaamsche bibliophilen*. De *Fonteinisten*, de Maatschappij van letteroefening *De Taal is gansch het volk* en andere genootschappen werkten vlijtig aan den bloei der nationale letteren.

Heremans nam deel aan hunne werkzaamheden, was gewoonlijk een der rechters der letterkundige prijskampen en bracht het zijne bij om de beweging te handhaven en verder uit te breiden. Zoo stichtte hij den 4n maart 1846,

met Blommaert, Rens en Snellaert, het *Vlaamsch gezelschap*, vereeniging die zich tot doel stelde, door wekelijksche bijeenkomsten, « vriendschappelijke betrekkingen daar te stellen tusschen de beoefenaars, vrienden en beschermers der moedertaal en der kunsten die met de taal in verband staan. » « De beraadslagingen in dien kring, leest men in het *Nederlandsch Museum* (1ste aflevering 1884), hadden doorgaans eenen klank van vaderlandsche fierheid, dien wij later in onze Vlaamsche kringen zelden zoo diep en zoo vurig aantroffen. Heremans was de ziel der vereeniging. »

Hetzelfde jaar nam hij deel aan de stichting der *Eendragt*, het bekende veertiendaagsch tijdschrift voor letteren, kunsten en wetenschap, wiens eerste nummer den 7n Juni 1846 verscheen. De redactie was toevertrouwd aan eenen raad samengesteld uit E. Degerickx, Heremans, Rens, Snellaert en Van Duyse.

In de *Eendragt* van 1848 gaf Heremans een levensbericht van Zschokke, den gemoedelijken zwitserschen schrijver, den 27n Juni van dat jaar overleden. In zijne verhandeling over den roman (*Taelverbond*, 1845), had hij den wensch uitgedrukt de belangrijkste verhalen van Zschokke in onze taal vertolkt te zien. « Ons volk, meende hij, zou er oneindig by winnen en hier en daer te zyner eere volle overeenkomst vinden met zyne zeden. » Als proeve van zulke vertaling gaf hij zelf, in den eersten jaargang der *Eendragt*, het geestig verhaal *Het been*. Het vond grooten bijval en werd in verscheidene nieuwsbladen opgenomen. Hierdoor aangemoedigd deelde hij de vertaling mede van de *Gebrokene kruik* (1), liet in 1851 eene *Keus uit de verhalen van Zschokke* afzonderlijk

(1) *Eendragt*, 3de jaargang, nrs 4, 5 en 6.

verschijnen, en toen hij, twee jaar later, tot nut van het vlaamsche volk, met De Baets en Van Campen, het *Leesmuseum* oprichtte, dat maandelijks een boekdeel moest bevatten, verzond hij, als eersten bundel, *Novellen van H. Zschokke* door hem uit het hoogduitsch vertaald (140 bl. in-8°). Eindelijk gaf hij in het *Taelverbond* van 1854 de vertaling van de *Reize tegen dank* en van *Slechts eene twaelfurige doodsangst.*

Een ander even geestige verhaler, de Deen Andersen, werd gedeeltelijk door Heremans in nederlandsch gewaad gehuld. In het *Taelverbond* (8ste en 10de bundel) plaatste hij de fraaie vertelseltjes *De Geliefden*, *De Engel* en *De Zwijnenhoeder*, en gaf in 1857 te Gent eene vertaling uit van het *Prentenboek zonder prenten* (1).

Soms beproefde Heremans de Vlaamsche lier te spannen. Het *Muzen-Album*, het *Letterkundig Jaerboekje*, de *Eendragt* en de laatste deelen van het *Taelverbond* bevatten menig gedicht van zijne hand. In de eerste jaren, van 1845 tot 1849, is het vaderland vooral het onderwerp zijner zangen en tracht hij in gloeiende verzen de Vlamingen uit hunnen sluimer op te wekken (2). Later vindt hij stof tot dichten

(1) Hij vertaalde ook uit het deensch eene verhandeling van Frederik Schiern : *De noordsche oorsprong van den draak des Belforts te Gent.* (Vaderlandsch Museum, 1861.)

(2) In het *Jaerboekje* van 1845 bezingt hij den held van *Teutoburg*; in 1846 (*Een avond aen de Schelde*) voorziet hij in eenen dichterlijken droom de ontwaking van vlaamsch België; in 1847 (*Op den Groeninger kouter*) roept hij Vlaanderens heldenmoed op tegen de dreigende aanvallen der Franschen; in 1848 (*En zingen zegt gij ook*) betreurt hij de onverschilligheid der Belgen voor de oude vlaamsche vrijheid; in 1849 (*België*, geschreven in juni 1848) wekt hij op tot eendracht in het midden der gevaren. In de *Eendragt* van 1847

in zijne letterkundige herinneringen, schrijft minneliedjes en balladen in den ouden stijl of brengt hoogduitsche dichtstukjes in nederlandsche verzen over (1).

Doch Heremans zelf hechtte weinig waarde aan deze dichtoefeningen; op den naam van scheppend kunstenaar, zegt zeer juist de heer A. Cornette (2), maakte hij geene aanspraak; hij was, volgens de uitdrukking van den heer Wagener (3), in de eerste plaats taalkenner en criticus.

Van 1846 tot 1850 beoordeelt hij in het *Taelverbond* (2de tot 6de deel) de voornaamste voortbrengsels der vlaamsche letterkunde. « De letterkunde, zegt hij (4de deel, bl. 274), moet by ons iets meer dan eene bloote kunst zyn; schilderen om te schilderen is in onze eeuw en in ons land nutteloos tyd verspillen. De schryver heeft in vlaemsch België eene hoogere zending. Vlaenderen, wel eens de schitterendste parel van het westelyk gedeelte van Europa, is niet meer wat het was. Eene andere ziel moet in dit schoone nog van den slaep verbysterde lichaem gestort worden. Het vlaemsche

geeft hij lucht aan zijne verontwaardiging over het gezegde van baron de Stassart die, in eene openbare zitting der Academie, onzen Breydel eenen moordenaar genoemd had.

(1) Drie oude liedekens (*Jaerboekje* van 1853), *Wouter,* ballade (*Ib.*, 1854), *In de kerk,* naar Ruckert, en *Twee gazelen*, naar Ruckert en von Platen (*Ib.*, 1855). *O zoete moeder*, *Avondlied*, *Tooi*, naar Ruckert (*Taelverbond*, 9de deel), *Mariekan*, naar Zedlitz, *De Scherpe*, naar W. Muller (*Ib.*, 7de en 9de deel). Vroeger (*Muzen-Album* van 1847) schreef hij de geestige ballade van *Jan Gerstekoorn*, naar Burns, en nog vroeger (*Vlaemsche letterbode*, 2de deel, 1844) bracht hij den *Strijdzang* van Körner en den *Erlenkoning* van Göthe in verzen over.

(2) *Toekomst* van 4 april 1884.

(3) Lijkrede.

volk uit den zedelyken en verstandelyken sluimer opwekken en de zonne der verlichting en des bewustzyns van eigen waerde over den Vlaming doen schynen moet het doel van den vaderlandschen schryver zyn. » Op eene andere plaats (3de deel, bl. 588) lezen wij : « Wel hem die, zooals Ledeganck, zyne zending verstaet, die weet dat er iets meer moet gedaen worden dan verzen gemaekt, dat de ware dichter voor het welzyn zyner broederen zingt, dat hy in de gemoederen dien hemelschen trek naer zelfopoffering moet storten die alleen bekwaem is om op aerde het ryk van hoogere volmaektheid te verwezenlyken ! »

Heremans was ook overtuigd dat alleen door degelijken arbeid op letterkundig gebied de vlaamsche zaak kon bevorderd worden, dat enkel schreeuwen over de rechten der moedertaal en pralen op haren rijkdom en pracht zeer weinig baatte. « Dergelyke verzen, zegt hij van een gedicht van J. De Laet, bewyzen oneindig meer ten voordeele onzer moedertael dan duizend brochuren tegen den franschen invloed (5de deel, bl. 451). » Daarom wees hij steeds op de noodzakelijkheid van de taal zuiver te schrijven en de gedachten in eenen welgepasten vorm te gieten. En hij bleef zelf, in zijne letterkundige voortbrengsels, aan deze voorschriften getrouw. Van de zestien moderne vlaamsche schrijvers, wier lettervruchten door een bevoegd rechter, prof. David, onder het oogpunt der zuiverheid van taal werden beproefd, waren er enkel twee, Heremans en Bormans, die zonder voorbehoud des criticus' lof verwierven (1).

(1) In de *Tael- en letterkundige aenmerkingen*. Leuven, 1856. Vg. Moroy en Van den Weghe, *Het leven en de werken van J.-B. David*, bl. 184.

Heremans' medewerking aan het *Taelverbond* bepaalde zich echter niet bij het beoordeelen der nieuw verschenen letterwerken. In het derde deel leverde hij eene schoone *Levensschets van K.-L. Ledeganck*. Het was niet zonder smartvol gevoel dat hij het leven en de verdiensten beschreef van den grooten vlaamschen dichter, in de volheid van zijn talent, den 19ⁿ maart 1847, door eenen vroegtijdigen dood aan het vaderland en de letterkunde ontrukt (1). Heremans deelde immers niet alleen in den algemeenen rouw; in Ledeganck had hij eenen vriend verloren, waaraan hij meer dan aan alle anderen gehecht was. Eenigen tijd later bezorgde hij eene volledige uitgave zijner dichtwerken voorafgegaan door een levensbericht, waarin de schets des *Taelverbonds* met eenige bijvoegsels werd overgedrukt.

In 1849 trad hij in den echt met mejuffrouw Constance De Hoon, wier zuster Virginie de echtgenote van den dichter was geweest. Het huwelijk werd met geene kinderen gezegend, maar schonk aan Heremans al het geluk dat eene trouwe en liefderijke vrouw haren echtgenoot kan doen smaken.

In 1850 vervaardigde hij eene even merkwaardige *Levensschets* van den begaafden volksdichter Jos.-Theodoor Van Ryswyck (*Taelverbond* 6de deel). Later bracht hij hulde aan de verdiensten van David (2), Willems (3), Hoffmann Von Fal-

(1) Op de plechtige begrafenis sprak Heremans, voor de koninklijke maatschappij *De Fonteinisten*, en in eigen naam, eene diepgevoelde redevoering uit, die men in nr 23 der *Eendragt* van 1846-1847 lezen kan.

(2) *Levensschets van prof. J.-B. David*, in de *Handelingen van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden*, 1868, ook geplaatst in het *Nederlandsch Museum*, 1881, 1ste aflevering.

(3) *Willems herdacht*, redevoering uitgesproken te Gent, den 10en juli 1871.

lersleben (1), de Coussemaker (2) en Fr. de Cort (3), want hij was overtuigd dat de lof dier roemvolle mannen een prikkel zoude zijn tot navolging hunner daden.

Op taalkundig gebied vindt men van Heremans, in het *Taelverbond* (4de deel), een wel doordacht opstel *over het Rijm*, gedagteekend van den 1n juli 1847. Het handelt hoofdzakelijk over het stafrijm of voorletterklank. De hedendaagsche taal zoowel als de vroegere, onze oude en nieuwe dichters worden nauwkeurig onderzocht. Uit het dagelijksch gebruik haalt Heremans eene lange lijst van 144 alliteereerende spreekwijzen voor den dag en, door menigvuldige voorbeelden, toont hij hoeveel nog Vondel, Bilderdijk, Helmers en Tollens aan deze bijzondere eigenschap onzer oude poezij verschuldigd zijn en welk voordeel de dichter uit de klanknabootsing door het stafrijm kan trekken.

In 1853 verscheen het *Taelverbond*, volgens een nieuw plan hervormd, onder het bestuur van Heremans en den geleerden antwerpschen archivist P. Genard. Het werd bestemd om vooral Taal- en Oudheidkunde te behandelen; eene bijzondere afdeeling onder den titel *Mengelingen* bleef evenwel aan de belletrerie gewijd. Heremans schreef er over volksliederen en sagen (4), en bewees, in eene geleerde verhandeling over *ik heb geweest en ik ben geweest*, dat in het Middennederlandsch *heb geweest (gesijn of gewezen)*

(1) *Nederlandsch Museum*, 1874. 8ste aflevering.

(2) *Ibid.*, 1876, 2de aflevering.

(3) *Ibid.*, 1878, 1ste aflevering.

(4) In 1853 maakte hij ons bekend met een volkslied uit de omstreken van Gent, in den westfaalschen text door Mone uitgegeven; in 1854, met de dietsche bewerking der Dankhuizersage.

alleen in gebruik was, dat Dan. Heinsius, Zevecote en Vondel dien vorm nog meermaals bezigen, dat van de XVII[de] eeuw af *zijn geweest* altijd meer veld wint, maar men nog heden voorbeelden aantreft van *hebben geweest* in Kincker, Willems, Van Lennep, Beets, Van Koetsveld en David. Onder den titel van *Snippers van mijne schrijftafel* (1854) bespreekt hij onder anderen de verwarring der geslachten in Noord Nederland.

Het aldus heringericht tijdschrift had evenwel geen langdurig bestaan. Heremans' werkzaamheid werd weldra door andere bezigheden ingenomen. Een groot aantal studenten der hoogeschool van Gent, steunende op artikel 3 der wet van 1849, had onderwijs gevraagd in de Nederlandsche taal en letterkunde, iets dat sedert jaren was verwaarloosd, en de regeering, de rechtvaardigheid der aanvraag inziende, had professor Serrure met de geschiedenis der Vlaamsche letterkunde, Heremans met eenen cursus van Nederlandsche taal belast. Den 9 november 1854 opende hij zijne lessen met eene redevoering, waarin hij den verleden en huidigen toestand der vlaamsche letteren afschetste. Hij was sedert lang in de oudere en nieuwere germaansche talen ervaren. Van nu af doorgrondde hij nog meer de geschiedenis van het Nederlandsch, daar hij beurtelings de uitlegging van den Heliand en van Maerlant's strophische gedichten tot onderwerp zijner lessen nam. « Door latere studie, zegt de heer Paul Fredericq (1), een zijner oudleerlingen, ben ik eenigzins bevoegd geworden om over dat onderwijs een bescheiden oordeel uit te spreken; welnu ik kan uit eigen

(1) Lijkrede.

ondervinding getuigen dat professor Heremans' taalkundige lessen uitstekend waren. »

Eenigen tijd hierna gaf hij nieuwe proeven van taalgeleerdheid in het tijdschrift voor onderwijzers *de Toekomst*, welk hij in 1857 met Dautzenberg, Van Duyse en eenige bevoegde schoolmannen stichtte. Onder andere bijdragen van Heremans bevatte dat tijdschrift een aantal spraakkundige opmerkingen, veelal antwoorden op voorgestelde vragen. Woordafleiding, spelling, vorm- en voegleer, alles wordt door hem, in verband met de geschiedkundige ontwikkeling der taal, op vaste gronden gesteld (1). Merkwaardig ook zijn de dietsche brokken door hem taalkundig opgehelderd (2).

Sedert 1862 verliet Heremans het bestuur der *Toekomst*, doch bleef haar voortdurend ondersteunen door het inzenden van boekbeoordeelingen of taalkundige verhandelingen. Eene bijzondere melding verdient het opstel *over het geslacht van de zelfstandige naamwoorden oog en oor* (1864, 2e reeks, 3de jaargang). Hij laat hier door een welgepast voorbeeld zien hoe de geschiedenis der taal alleen het geslacht kan bepalen en hoe de historische onderzoeking, hooger dan in het Middennederlandsch, den toestand der verwante talen heeft na te gaan. Onzijdig in de oude verwante talen, zijn *oog* en *oor*, uit hoofde van de zwakke verbuiging, veelal vrouwelijk geworden. Dit geslacht bleef in Zuid-Nederland voortleven, terwijl men in Noord-Nederland tot het onzijdige is teruggekeerd.

(1) Men zie zijne aanmerkingen over *voorstander*, *voorganger*, *nogtans*, het verschil tusschen *als* en *dan* (1ste jaar 1857), over *zoodanig*, *ras* of *rasch*, het geslacht van *oorlog* (2de jaar 1859), over *zinnelijk* en *zindelijk* (3de jaar 1860)

(2) Twee fabelen uit den Esopet (3de jaar) en strophen uit den *Wapene Martijn* (4de jaar 1861).

Terzelfder tijd arbeidde Heremans aan een uitvoerig werk, welk alleen een man van groote belezenheid en juist oordeel kon tot stand brengen. Het was de *Nederlandsche dichterhalle*, eene bloemlezing uit de Nederlandsch edichters van de vroegste tijden onzer letterkunde tot op onze dagen, volgens dichtvakken en tijdsorde gerangschikt. Zij werd uitgegeven door het *Willemsfonds* van 1858 tot 1868 en vervult twee lijvige boekdeelen in groot octavo. De heer Cornette noemt dit werk zeer juist : « het echte pantheon der Nederlandsche poezie, in hare meest verschillende uitingen, het omvangrijkste en degelijkste leer- en leesboek voor de historische en aesthetische studie der Hollandsche en Vlaamsche dichtkunst (1). »

Van denzelfden taaien arbeid getuigt het *Fransch-Nederlandsch en Nederlandsch-Fransch Woordenboek* (1865 1868, 2 deelen). Het wordt heden nog veel gebruikt, want het is volgens een goed doordacht plan samengesteld, en men vindt er niet alleen de gewone woorden in, maar ook eene menigte kunsttermen die men gewoonlijk slechts in speciale woordenboeken aantreft.

Door zijne schriften werd de naam van Heremans in Holland zoowel als in Vlaamsch België algemeen bekend, maar het was vooral op de *Nederlandsche congressen*, die broederlijke bijeenkomsten uit Noord en Zuid, dat de hollandsche letter- en taalkundigen hem leerden hoogachten. Sedert het eerste congres te Gent gehouden in 1849 was hij bij alle volgende vergaderingen tegenwoordig en nam een merkelijk deel aan hunne werkzaamheden. Verscheidene eerbetuigingen had hij hieraan te danken. In 1860 werd hij ridder van

(1) In het reeds aangehaalde artikel der *Toekomst*.

de Eikekroon en lid der Maatschappij van Nederlandsche letterkunde te Leiden, in 1866 ridder van den Nederlandschen Leeuw. De hoogste onderscheiding viel hem te beurt bij het eeuwfeest der Universiteit Groningen in 1864. De toenmalige rector Jonckbloet deed hem opnemen onder de mannen van uitstekende verdiensten aan welke, bij die gelegenheid, de doctorale graad, als blijk van hoogachting, werd aangeboden.

Talrijk zijn de voordrachten door Heremans op de verschillende congressen gehouden. Zij onderscheiden zich zoo wel door de grondige behandeling der gekozen onderwerpen als door de bevalligheid der uitdrukking, die aan den voorzitter van het Rotterdamsch congres deed zeggen dat de heer Heremans niet slechts aan de gestrenge godin Minerva zijn offer bracht, maar ook wierook strooide op het altaar der Graciën (1).

Te Brussel (3de congres 1851) behandelde hij *de geslachten der zelfstandige naamwoorden in Zuid- en Noord-Nederland*, en bewees door menigvuldige voorbeelden de verwarring waaraan zich hollandsche schrijvers in het gebruik der geslachten schuldig maken. Te Utrecht (4de congres 1854) toonde hij *het belang van de kennis der Nederlandsche en inzonderheid der Vlaamsche dialecten*. Te Antwerpen (5de congres 1856) hield hij eene redevoering over *Hollandsch en Vlaamsch*, te 's Hertogenbosch (6de congres 1860), *over het wenschelijke van eene eenparige spelling onzer taal in Noord- en Zuid-Nederland*; te Brugge (7ste congres 1862) sprak hij *over eenheid en provincialisme op*

(1) *Handelingen van het VIIIste congres*. Rotterdam, 1865, bl. 71.

't gebied der Nederlandsche taal en over de spelling met *aa* of *ae*; te Rotterdam (8ste congres 1865) besprak hij het misbruik van *Gallicismen en Fransche bastaardwoorden;* te Gent (9ste congres 1867) handelde hij over *het al of niet vertalen van uitheemsche plaatsnamen;* te 's Gravenhage (10de congres 1868), *over de letterkundige betrekkingen tusschen Noord en Zuid in de eerste helft der XVIIde eeuw.* Te Middelburg (12ste congres 1872) stelde hij onder anderen de vraag of er, *in de Vlaamsche gewesten, in de taal nog sporen te vinden zijn van den invloed der vroegere betrekkingen met Engeland.* Wederom te Antwerpen (13e congres 1873) hield hij eene lezing over *de Nederlandsche letterkunde in de zuidelijke provinciën van het koningrijk der Nederlanden,* van 1815 tot 1830 (1); en sprak eindelijk, op het 14de congres te Maastricht (1875), *over de officieele spelling der gemeentenamen.*

Een onderwerp werd op de eerste congressen met voorliefde behandeld. Men streefde naar nadere verbinding der twee gedeelten van Nederland en koesterde den wensch om tot volkomen eenheid van taal te geraken. Heremans vooral bracht het zijne bij om dien wensch te verwezentlijken. Zoo bestreed hij te Antwerpen in 1856 het gebruik der afzonderlijke benamingen van *Hollandsch* en *Vlaamsch.* Hij verlangde dat deze bekrompene uitdrukkingen voor altijd uit onze schriften verdwenen, om plaats te maken voor de juistere benaming van Nederlandsche taal- en letterkunde. Sedert nam hij elke gelegenheid te baat om den naam van Neder-

(1) Hij schetst er den invloed en de verdiensten van de hoogleeraren Schrant, Meyer, Visscher en Kinker te Gent, Leuven en Luik, die van Schroeder in Lier en van Genabeth in Brugge.

landsch volle recht te doen geworden In een' open brief aan den opsteller van het *Nederduitsch tijdschrift* (6de jaargang, 1ste deel), bewees hij dat *Nederlandsch* de eenige naam is die zich wetenschappelijk laat verdedigen, de eenige die geene aanleiding tot eene verkeerde opvatting geven kan. Hij verkreeg dan ook de wijziging van den titel in dien van *Nederlandsch tijdschrift* (1).

Op het congres te Brugge (1862) verdedigde hij de eenheid van taal tegen de strekking van sommige Westvlaamsche schrijvers om hun provincialen tongval tot middel van algemeene beschaving te gebruiken. De strenge berisping van dit misbruik vernieuwde hij nog hetzelfde jaar in eene uitvoerige beoordeeling der *Gedichten, Gezangen en Gebeden van den E. H. Guido Gezelle* (Nederduitsch Maandschrift, 1ste jaargang, 2de deel).

Maar de eenheid van taal moest ook in de eenheid van spelling hare uitdrukking vinden. « Ééne taal, zeide hij in 1860 te 's Hertogenbosch, ééne taal, ééne spelling, dit zij van heden af onze leus! Weg met al de hinderpalen die de broederlijke vereeniging van al de telgen uit den Nederlandschen stam gesproten zouden kunnen vertragen, die de volkomene insmelting onzer twee dialecten zouden kunnen verhinderen! » Die oproep vond gehoor. In Holland werd de gebruikte spelling door de redactie van het *Woordenboek* nauwkeurig onderzocht, en een nieuw stelsel door De Vries en Te Winkel tot stand gebracht. In België was de algemeene stemming

(1) In het derde deel van denzelfden jaargang komt hij, in een tweeden brief, op dit punt terug, tot wederlegging van het gevoelen van den heer L. Jottrand, die aan den naam van Nederduitsch de voorkeur gaf.

met Heremans' voorstel zoo ingenomen dat het staatsbestuur in Januari 1864 eene commissie benoemde om de wijzigingen na te vorschen die de spelling sedert 1841 had ondergaan, en tevens maatregelen te beramen om tot de gewenschte eenheid te geraken. De commissie bestond uit Conscience, David, Dautzenberg, Delcroix, Heremans, Rens, Stallaert en Van Beers. Heremans was verslaggever, en stelde, in haren naam, 17 spelregels op, wier juistheid hij door afdoende gronden bewees. Een koninklijk besluit van 21 November 1864 bekrachtigde de besluiten der commissie en verordende dat in alle officiëele stukken en in het staatsonderwijs deze spelregels zouden worden gevolgd.

Het verslag behandelt achtereenvolgens de klinkers, de medeklinkers, de samenstellingen en de bastaardwoorden. Het bewijs is dikwijls kort, maar voor verscheidene punten die meer dan andere betwist waren (bij voorbeeld de verlenging der *a* en *u* in gesloten lettergrepen en de onderscheiding der zacht- en scherplange *e* en *o*) worden de redenen voor en tegen zorgvuldig gewogen, het gebruik der schrijvers van alle eeuwen nagegaan en getoetst, de uitspraak der verschillende dialecten geraadpleegd, en om de afleiding te vinden, niet alleen het Middennederlandsch, maar ook de oude verwante talen vergeleken. Zoo draagt dit verslag het kenmerk van grondige en uitgebreide taalstudie en munt tevens uit door de duidelijkheid der bewijsvoering en de sierlijke eenvoudigheid van den stijl (1).

Kort hiervoren, den 12n juli van hetzelfde jaar, was Heremans tot den rang van buitengewoon hoogleeraar bij de Uni-

(1) Spelling der Nederduitsche taal. Verslag der Commissie. Gent, 1864, 113 bl. in-8°.

versiteit van Gent verheven geworden, als welverdiende belooning voor zijne aanhoudende werkzaamheid. Door deze benoeming werd hij van zijne lessen aan het Athenæum ontslagen, maar op de hoogeschool breidde zich zijn werkkring steeds verder uit. In 1871, toen Serrure tot het emeritaat geroepen werd, voegde hij bij zijnen cursus van Nederlandsche taal dien der geschiedenis van de Nederlandsche letterkunde In 1876 werd hij insgelijks belast met den leergang van algemeene spraakkunst en in 1881 met dien der vergelijkende geschiedenis van de germaansche letterkunden.

Tevens werd hem verdere gelegenheid gegeven om zijne kundigheden aan den dag te leggen en ontving hij meer dan een bewijs der achting die men hem toedroeg. In 1871 werd hij briefwisselend, in 1876 werkend lid der Belgische Academie, kort hierna lid der koninklijke Akademie van wetenschappen te Amsterdam (1) en ridder van de Leopoldsorde. Toen in 1870, na het Leuvensch congres, de *Zuid-Nederlandsche Maatschappij van Taalkunde* was opgericht, werd hem het voorzitterschap met algemeene stemmen opgedragen. In de eerste jaren hield zich deze vereeniging vooral onledig met het wetenschappelijk onderzoek der woorden waarvoor in de Woordenlijst van De Vries en Te Winkel een ander geslacht wordt opgegeven dan hetgeen algemeen in Zuid-Nederland wordt gehoord. Over een groot getal dezer woorden deed hij verslag in de verschillende zittingen van 1870 tot 1875. Hij besprak er andere spraakkundige punten, zooals de verbuiging van *degene* (1870), het gebruik der

(1) Verscheidene andere Noord-Nederlandsche geleerde vereenigingen telden hem onder hunne leden; zoo het Historisch Genootschap te Utrecht en het Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen.

hoofdletters (1875), de uitdrukking *van langs om meer* (1878), en droeg veel bij tot het opstellen van het programma en de beoordeeling van den wedstrijd door de Maatschappij uitgeschreven voor het verzamelen van vlaamsche idiotismen, wedstrijd waarin onder anderen de prijs werd toegekend aan den heer Tuerlinckx voor het *Hagelandsch Idioticon* en aan den E. H. Van Elsen voor het *Idioticon van Assche* (1).

In 1875 las Heremans in de Koninklijke Academie over de *Overblijfsels van den Instrumentaal in het Nederlandsch.* Hij vindt die in *diegelike*, in *welk, zulk, wi, wiedewijs, hoe, zoo, te min, te meer*, in *hede(n)* zamengetrokken uit *hiu dagu* en toont dien naamval geregeerd door *met, be* en *bi.* De menigvuldige voorbeelden in deze geleerde verhandeling verzameld getuigen van nauwkeurige kennis van het Middennederlandsch. Heremans gaf er geen minder bewijs van in de uitgave van twee strophische gedichten van J. Van Maerlant, *Van den lande van Overzee en der Kerken Claghe* (Gent 1871) en in die der *Gedichten van zuster Hadewijch* (Werken der *Vlaamsche bibliophilen* 1875), die, volgens hem niemand anders was dan de beroemde ketterin Bloemardine (2)

Gelijk wij gezien hebben, had Heremans, van zijne jeugd af, ijverig bijgedragen tot den bloei van verscheidene vlaamsche tijdschriften. Hij schonk nog zijne medewerking

(1) Van het eerste zijn twee afleveringen verschenen onder den titel van *Bijdrage tot het Hagelandsch taaleigen*. Gent, 1882 en 1883, XXVIII en 488 bladzijden.

(2) Hij bezorgde ook, met F. Vander Haeghen, voor dezelfde vereeniging een heliotypisch facsimile van het eenig bekend exem-

aan *Noord en Zuid*, uitgegeven door T. de Beer (1), en stichtte in 1874 het *Nederlandsch Museum*, hetwelk tot aan zijnen dood te Gent onder zijn bestuur verscheen. Hij zocht vooral, in dit maandschrift, zijne lezers bekend te maken met de voornaamste werken over de taal, de geschiedenis der Nederlandsche letterkunde, alsmede met de uitgaven van oude dietsche schriften. Geen boek van eenige gehalte verscheen over die onderwerpen of het vond in Heremans eenen onpartijdigen en kundigen beoordeelaar. Dit was insgelijks het geval met vele werken van beschrijvende letterkunde, gedichten en verhalen. Hierbij bepaalde zich echter zijne medewerking niet, maar hij schreef ook menig zelfstandig opstel, onder anderen *over de Nederlandsche letterkunde in de Oostenrijksche Nederlanden gedurende de Brabandsche omwenteling* en *over de liederen van Jan I, hertog van Braband*.

Die uitgebreide, veelomvattende letterarbeid belette Heremans niet op andere wijze werkzaam te zijn. Langen tijd (1874-1882) was hij voorzitter van het Willemsfonds, hield voordrachten in de *Société littéraire Gantoise*, bij voorbeeld in februari 1870 over *Coornhert, beschouwd als een apostel der verdraagzaamheid in de XVIe eeuw*, maakte deel van verscheidene jurys en commissiën, onder anderen van de commissie belast met de vertaling van het Wetboek van rechtspleging in strafzaken (*Code d'instruction crimi-*

plaar van de *Nederlandsche Spellynghe uutgesteld by vraghe en antwoorde, doer Joan Lambrechts, lettersteker*. Zij voegden er een voorbericht bij over het leven en de werkzaamheden van den schrijver (1491-1553).

(1) In den eersten jaargang, bl. 90, geeft hij de afleiding van het woord *Vieswariers*.

nelle 1874), van de commissie tot overzicht der vertaling van het militaire strafwetboek (1879) en van de jury voor den vijfjaarlijkschen prijs van Nederlandsche letterkunde (1).

Al die arbeid, gelijk geheel zijn leven, had evenwel slechts één doel, de bevordering der vlaamsche zaak. Te dien einde trad hij ook in eene baan waarvoor hij persoonlijk meer afkeer dan neiging gevoelde. Den 3 juli 1866 hield hij, als voorzitter eener vlaamsche liberale vereeniging, eene openingsrede, waarin hij het oprichten van eenen liberalen bond in het belang der vlaamsche aangelegenheden verdedigde en voorstelde. Van toen af bleef hij werkzaam op het politiek terrein, was voorzitter der liberale vlaamsche vereeniging en lid van het middencomité der *Association libérale* van Gent. Nog meer: in mei 1870 werd hij lid van den provincialen raad van Oost-Vlaanderen, in 1875 lid van den gemeenteraad en in 1879 schepen van het onderwijs te Gent. Als gemeenteraadsheer werd hij verder benoemd in de schoolcommissie (1878) en in het bureel van toezicht van het Athenæum en van de middelbare school (1880). Doch het doelwit zijner politieke loopbaan was geen eigen belang of voldoening van ijdelen hoogmoed. « Rien dans ses goûts, sprak de burgemeester Lippens in zijne lijkrede, rien dans ses aspirations ne le poussait vers les luttes de la politique. Heremans aimait l'étude et la science ; il leur avait consacré sa jeunesse, et leur devait, tout au moins en pays de langue néerlandaise, une réputation incontestée de vaste savoir. Amoureux de l'isolement — dédaigneux du bruit et de la renommée — trop impressionnable pour supporter avec indifférence les attaques passionnées des

(1) Over het vierde tijdvak (1865-1869) schreef hij een zeer merkwaardig verslag.

partis, rien n'aurait pu le décider à se laisser entraîner dans les luttes politiques, si ce n'est cet immense dévouement au succès de la cause flamande dont il avait fait un des buts de son existence. » En verder zegt dezelfde burgemeester : « Dans toutes ses fonctions il se montra fidèle au but constant de sa vie, revendiquant les droits de la langue flamande, partout, toujours, avec une ténacité que ceux mêmes qui le combattaient devaient admirer. »

« Toen hij in mei 1870 den provincialen raad binnen trad, zoo getuigt de heer J. de Vigne (1), vond hij daar, in de gansche talrijke vergadering van Vlaamsche afgevaardigden, geen enkelen die, om de belangen der Vlaamsche burgers te verdedigen, de moedertaal gebruikte. Hij was de eerste, en bleef verschillige jaren alleen, om met dien toestand af te breken, en metterdaad het beginsel te bevestigen dat het niet betaamt de bestuurszaken in eene Vlaamsche provincie uitsluitelijk in eene andere taal dan die der bevolking te behandelen. In de beraadslagingen van den gemeenteraad en ook als schepen van openbaar onderwijs wees hij van die doenwijze niet af. » De verdediging der vlaamsche zaak was het eenig doel van Heremans' streven, en daarom ook, terwijl anders de politieke ijver twist en verdeeldheid zaait, bleef hij bevriend met alle vlaamschgezinden die, onder een ander vaandel, denzelfden strijd streden als hij.

Doch Heremans' lichaamskrachten waren tegen zooveel geestesarbeid niet bestand. Eene kwijnende ziekte had hem aangetast en gedwongen zijne bedrijvigheid te staken. In 1882 gaf hij zijn ontslag van schepen van het onderwijs en legde zelfs zijn leeraarsambt aan de hoogeschool neder. Maar

(1) Lijkrede.

de zoo wel verdiende rust kwam ongelukkig te laat, en Heremans werd, den 13n maart 1884, in den vroegtijdigen ouderdom van 59 jaren, aan deze aarde onttrokken. Talrijke maatschappijen en een lange stoet vrienden en vereerders van den afgestorvene volgden hem tot zijne laatste rustplaats. Verscheidene redevoeringen werden bij de lijkplechtigheid uitgesproken (1), gedichten van Hiel en Virginie Loveling werden er voorgelezen en vele dagbladen wijdden uitvoerige artikels aan de herinnering van zijn leven en zijne werken (2).

« In Noord-Nederland, schreef Dr Jan ten Brink in het *Nieuws van den dag*, zal ieder letterkundige of lettervriend die de Nederlandsche Taalcongressen pleegt te bezoeken, zich zijner herinneren. Zoodra hij te voorschijn trad, vond hij enkel vrienden. In zijn geestig oog, scheen voortdurend een glimlach van louter welwillendheid te fonkelen. De uitdrukking van zijn fijn gesneden gelaat was in volkomen harmonie met zijn nobel en eerlijk hart. » Bij ons, voegen wij hierbij, zal

(1) Door de heeren A. Callier, rector der hoogeschool, professor P. Fredericq, den waardigen opvolger van Heremans, Lippens, burgemeester van Gent, Wagener, Jules de Vigne, Max Rooses, Willem Rogghe, Bergmann, oud-burgemeester van Lier, en Frans Retsin, student.

(2) Het *Volksbelang* en het *Morgenblad* van Gent, de *Kleine Gazet* van Antwerpen, de *Nederlandsche spectator* van 's Gravenhage, de *Portefeuille* van Amsterdam, de *Lierenaar* van Lier, het zondagsblad van het *Nieuws van den dag* van Amsterdam, de *Toekomst* en het *Nederlandsch Museum*. Eene vrome hand heeft, onder den titel: *In memoriam J.-F.-J. Heremans*, een' prachtvollen bundel doen verschijnen, waarin men deze levensberichten benevens de lijkredenen en gedichten vereenigd vindt.

zijn verlies lang worden gevoeld en zijn aandenken in eere blijven. In de redevoering van den heer Wagener, namens de Academie uitgesproken, zegt deze maar al te recht : « La mort a fait dans les rangs de l'Académie un vide qu'il sera difficile de combler, car je ne pense pas qu'il existe actuellement en Belgique un homme qui, au point de vue de la connaissance approfondie de la langue néerlandaise, puisse être classé au même rang que lui. »

L. Roersch.



LOUIS HYMANS,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

né à Rotterdam le 3 mai 1829, mort à Ixelles le 22 mai 1884.

Au moment où Bruxelles célébrait une nouvelle manifestation d'amitié pour la Hollande (1), un écrivain belge mourait, qui avait dit : « Les peuples libres sont amis. » Le bruit de ces fêtes de réconciliation n'ôta rien à l'honneur des funérailles du patriote qui l'avait prêchée. « C'était, dit alors le Président de la Chambre, un deuil qui atteignait le pays entier. » Le Roi s'était fait représenter à la cérémonie touchante où l'on vit se presser dans un même recueillement des membres du Parlement, de l'Académie, des sociétés littéraires, des cercles artistiques, des hommes de politique et de polémique de tous les partis. Ce concours d'amis et d'adver-

(1) Sous la rubrique *Réconciliation hollando-belge,* on lisait dans les journaux, notamment dans la *Meuse,* de Liège : « Le Roi et la Reine des Pays-Bas ont été absolument enchantés de l'accueil que Leurs Majestés néerlandaises ont reçu à Bruxelles. Au dîner de mardi (20 mai), au Palais, le toast du roi Guillaume III, prononcé avec une profonde sincérité d'accent et une cordialité irrésistible, a fait une telle impression sur tous les assistants que tout le monde a applaudi, chose qui ne s'était jamais vue à la Cour. »

saires montrait bien en quelle haute estime était tenu le lutteur qui venait de succomber. On rendait hommage à un caractère, à une conscience, et l'on entendit même un orateur dire, au nom de la Chambre des Représentants : « Quand un homme de cette trempe nous est enlevé, c'est une force nationale qui disparaît (1). »

Il nous sera facile de vérifier le fondement d'un tel panégyrique. Dans cette carrière d'homme public, sinon par une situation officielle, tout au moins par l'autorité de sa plume comme par la portée de ses actes, tout est clair, tout est connu, tout parle dès qu'on veut écouter.

* * *

Louis Hymans est né à Rotterdam le 3 mai 1829. Quelques mois après la naissance de ce premier enfant, ses parents s'établirent à Bruxelles, Montagne de l'Oratoire. Le père, docteur en médecine, était né à Dordrecht et avait fait de

(1) Extrait des journaux des 24 et 25 mai : « Louis Hymans, ancien membre de la Chambre, ancien conseiller communal d'Ixelles, ancien professeur d'histoire au Musée royal de l'industrie, membre honoraire du corps académique d'Anvers, officier de l'Ordre de Léopold, commandeur des Ordres d'Albert le Valeureux de Saxe, d'Isabelle la Catholique, de la Rose du Brésil, officier de l'ordre de St-Stanislas de Russie, etc. — Le deuil était conduit par M. Paul Hymans, M Henri Hymans et le général de l'Escaille, c'est-à-dire par le fils, le frère et le beau-frère du regretté défunt. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Descamps, président de la Chambre ; Wagener, représentant et directeur de la Classe des lettres de l'Académie de Belgique ; Doucet, vice-président du Cercle artistique, et Canler, rédacteur en chef de l'*Écho du Parlement*. »

brillantes études en Hollande et en Allemagne. A treize ans, en 1811, il débitait un compliment en latin devant Napoléon, venu d'Anvers. A vingt ans, il publiait un traité de chimie qui lui valut l'éloge de plusieurs savants distingués. Instruit et actif, il aurait réussi à Bruxelles, mais la Révolution survint, et l'on peut dire que le *petit Louis*, comme on l'appela longtemps, fut bercé au bruit de la fusillade dont il devait si souvent célébrer les héros (1).

On décida de partir pour Anvers, où le docteur avait d'assez nombreuses relations Il y mourut en 1848, à peine âgé de 50 ans. La loi de 1837 lui avait attribué l'indigénat En fait, son fils Louis était considéré par tout le monde comme Anversois, il tira au sort pour la milice et figurait sur les listes électorales comme issu de parents belges. Il garda même toute sa vie l'empreinte anversoise et je ne sais quoi du timbre anversois à travers une prononciation française irréprochable. Qui niera sur une nature aussi impressionnable, aussi ouverte dès les premières années, l'influence considérable, décisive d'une ville d'activité fourmillante, où rien n'était banal, ni le port, ni le fleuve ni les musées, ni les églises, ni les vieux remparts, ni les portes monumentales ? C'était bien là, s'il en fut, un milieu ambiant favorable à l'éclosion rapide d'une nature encore plus alerte que celle de son père.

(1) On lit dans *Bruxelles à travers les âges*, t. II, p. 288 : « En septembre 1830, mes parents demeuraient Montagne de l'Oratoire, à peu près à l'angle de la Montagne Ste-Élisabeth, c'est-à-dire à deux pas de l'hôtel de Knyff de Gontreuil, directeur de la police. Mon père était absent, et ma mère m'a raconté souvent que, seule à la maison avec moi, elle l'avait quittée m'emportant dans ses bras. J'avais alors un peu plus d'un an. Je possède encore le bail de la maison. »

Sa mère, d'ailleurs, et c'est un point à noter, exerça sur lui une autorité à la fois poétique et morale, dont on verra les heureux effets jusqu'au bout de sa carrière. Bien que les élevant dans le protestantisme, Mme Hymans aimait à mener ses enfants aux églises comme au Musée pour y aller admirer les tableaux. Elle-même dessinait avec talent, outre qu'elle s'intéressait aux causeries littéraires des amis de son mari. Le professeur Moke, causeur inépuisable, logeait souvent chez eux, notamment à l'époque où avec Charles Hen il réunissait des matériaux pour la *Belgique monumentale.* Les deux fils, Louis et Henri, étaient heureux de servir de cicérone à défaut du père trop occupé et s'initiaient par là rapidement aux merveilles de l'art national.

Une autre influence explique pourquoi Hymans fut, comme Voltaire, passionné pour la tolérance. Encore enfant, il prit place sur les bancs d'une école primaire établie en 1834 sous le patronage d'une réunion de pères de famille. « Ces pères de famille, nous raconte-t-il dans ses *Types et Silhouettes* (p. 47), étaient deux libéraux, MM Charles Pecher et de Boe ; un catholique fervent, M. De Kinter ; un anglican, M. De Lisle, et mon père qui appartenait à la religion juive. » C'était donc bien une école *neutre,* où le lien commun était le besoin d'une éducation rationnelle.

En 1840, l'année des fêtes de Rubens, il allait aux leçons du soir de l'Académie des Beaux-Arts, et ce n'était pas un élève médiocre, bien que des plus remuants : « Le culte des arts occupe une large place dans les souvenirs de mon enfance. Élevé dans la cité de Rubens et de Van Dyck, j'ai connu de bonne heure les chefs-d'œuvre de ces maîtres immortels Dès l'âge de douze ans, j'avais fouillé les moindres recoins des musées et des églises, si riches en incomparables

trésors, et *l'on m'inspirait une respectueuse admiration* pour les artistes vivants en qui l'opinion publique saluait les régénérateurs de l'école flamande. » (*Types et Silhouettes*, p. 123). Il dit un peu plus loin : « Le peu de sens artistique que j'ai et que je considère comme un des plus précieux éléments de satisfaction qui soient donnés à l'homme, je le dois à la fréquentation des musées d'Anvers et des ateliers des peintres renommés, aux jours de mon enfance. »

*
* *

A l'Athénée d'Anvers, où il entra bientôt, le pétulant écolier se fit tout d'abord remarquer beaucoup plus par son esprit primesautier que par la régularité de ses études. Il obtenait toutefois des prix, presque en se jouant. Le démon des vers le hanta de bonne heure: en 1842, il ébaucha je ne sais quel poème qui demeura manuscrit. L'an d'après, il était lutiné plus que jamais et, naturellement, lutinait le prochain. C'était une sève exubérante et qu'on ne pouvait contenir. « J'étais, dit-il, élève dans la classe de poésie, et n'y faisais rien de bon.» Sans prendre cette boutade au pied de la lettre, il faut avouer que le jeune Louis, excité d'ailleurs par ses camarades, se laissait aller à un goût de farce et d'espièglerie qu'il a gardé assez longtemps et alors même qu'il savait être sérieux et pratique. Il s'avisa un jour d'illustrer de croquis et de rimes satiriques un petit livre de géographie dont l'auteur, M. Félix Bogaerts, était son professeur.

Hymans a raconté comment, tout honteux d'être renvoyé de la classe, il prit, comme toujours, une résolution nette et prompte et, tout gamin de quatorze ans qu'il était, s'engagea à pied sur la route de Gand « sans un sou en poche. » Si

étrange que paraisse cette aventure, surtout avec les détails désopilants prodigués dans les *Types et Silhouettes*, elle nous a été confirmée de point en point par des personnes autorisées. Il arriva, ou plutôt il tomba, exténué, le 10 mars, dans la maison du professeur Moke, qui s'empressa de prévenir les parents.

« Je comprends, leur écrivait-il, combien vous devez avoir souffert, et je le vois aussi par la lettre de Mme Hymans: mais je dois à vous et à votre fils d'assurer que l'enfant n'a jamais eu d'intention fixe en fuyant Anvers. Il étouffait d'humiliation et de ressentiment, étant blessé dans ses sentiments les plus délicats et les plus intimes, et il est arrivé ici presque au hasard. Nous avons été si touchés de sa douleur que notre plus grand soin a été de le consoler; car, pour ce qui est de sa faute, il la sent bien et il pleure à chaque instant à votre nom Ne croyez pas qu'il eût précisément peur de retourner à la maison ; c'était l'affront qu'il fuyait, sans savoir où ni de quelle manière. »

Et, avec son imagination de poète surexcité par la pitié, il ajoutait : « Je ne peux pas comprendre qu'un professeur ait tellement méconnu la sensibilité et l'honneur d'un jeune homme bien élevé que de lui parler de vengeance et de duel pour faire de la grandeur avec lui. Il faut que M. Bogaerd (*sic*) n'ait rien compris au caractère de votre enfant que, pour ma part, j'aime déjà de tout mon cœur, et qui est d'une nature extrêmement riche et bonne. Aussi je ne puis que vous engager à passer l'éponge, autant que faire se peut, sur les torts qui ont amené cet orage; car c'était à l'homme à se conduire en être raisonnable et à voir qu'il n'avait pas affaire à un petit rustre. »

On le voit, le sémillant gamin avait déjà séduit son futur

maître. Celui-ci, d'ailleurs, lui réservait comme un fonds de tendresse paternelle. Avec ce fils adopté d'emblée pour sa rare intelligence vivement pressentie, il oubliait un peu le chagrin de n'avoir qu'un fils idiot et en quelque sorte informe au moral comme au physique Était-ce une compensation providentielle?

Hymans a raconté en termes touchants comment son père lui pardonna cette escapade qui, à bon droit, pourrait s'appeler *felix culpa*. Il fut, en effet, décidé entre les deux amis que dès le 26 avril, le petit Louis suivrait les cours de l'Athénée de Gand et logerait chez Moke qui, à titre spécial de *Recteur des études*, occupait une partie de la maison abbatiale de l'ancien couvent de Baudeloo, entre l'Athénée et la Bibliothèque académique.

***

Ce fut, dans la vie du jeune écolier, un changement considérable et décisif. On ne s'étonne pas qu'il en ait parlé si souvent en termes empreints de la plus vive reconnaissance : « Le maître, pour aller faire son cours, et moi pour y assister, nous n'avions qu'un jardin à traverser. Ce jardin, enclavé dans de hautes murailles, avait bien l'air d'un préau de couvent. A l'un des angles s'élevait une petite tour, dans laquelle un jeu de clochettes carillonnait les heures (1). O tranquille et charmant séjour, que j'y ai passé de délicieuses années! Comme je m'en rappelle tous les plus humbles et les plus minces détails! On n'y connaissait point les vanités du monde, on y vivait parmi les livres et les fleurs..... »

(1) Je ne crois pas qu'on ait jamais employé ce carillon restauré de Baudeloo, si ce n'est pour annoncer les dimanches et les jours de fêtes.

« En 1882, m'écrit un de ses anciens camarades, M. Schreurs, préfet de l'Athénée de Gand, lors de la réunion des anciens étudiants de l'Université, Hymans voulut revoir la chambrette où il avait passé tant de bonnes heures; il s'amusa tant à parcourir la maison, à en visiter les coins et recoins que nous arrivâmes trop tard au banquet (1)..... »

En toute rencontre, il a aimé à témoigner tout ce qu'il doit à ces belles années d'études. A Moke, un styliste scrupuleux, il a dû de ne pas trop se négliger, bien que, par grâce d'humeur et d'état, il ne pût guère s'empêcher d'écrire trop vite. Il doit aussi à ce maître paternel le goût des choses nationales, l'amour de la Belgique, et en même temps un entregent précoce, favorisé d'ailleurs par la limpidité de son esprit. « Dans cette demeure hospitalière, comme il le dit à juste titre, Hymans apprit à connaître non seulement ce qu'il y avait d'intelligent et d'aimable parmi les professeurs et les étudiants de l'Université », mais aussi plus d'un homme politique, plus d'un artiste, plus d'un homme d'affaires.

Plus j'y pense, plus je me persuade que ce sont ces quatre années passées à Gand qui l'ont trempé pour la lutte de tous les instants qui fut presque toute sa vie. Son impétuosité native ne fut pas détruite, mais contenue par l'accroissement des habitudes studieuses. De là cette extraordinaire opiniâtreté au travail qui, certes, l'a fait succomber avant le temps, mais qui a si pleinement honoré sa vie. Ceux qui l'ont connu alors se souviennent toujours de cette mine narquoise, hardie, de ce regard vif et droit, étincelant et déniaisé. Nous nous disions tous : « S'il n'échappe pas à la prise habile et déli-

(1) Cfr. *Bruxelles à travers les âges*, t. I, p. 335.

cate du maître, ce sera un de ses plus brillants élèves. » Il est vrai de dire que le maître se mit à sa tâche *con amore.*

*
* *

Le 22 mars 1843, Moke écrivait au père de Louis : « J'écris quelques lignes au jeune homme pour lui exprimer l'intérêt que je prends à ses études et à ses bons sentiments. En même temps je veux lui donner quelques conseils relativement à cette sensibilité ardente que la nature lui a départie et qui est son trésor dangereux.

» Au reste, souvenons-nous, mon cher ami, qu'on ne peut aimer que ceux qui ont cette qualité-là et que d'eux seuls aussi on peut attendre une affection de quelque valeur. Le grand problème de l'éducation est de préparer l'homme à éviter les périls du monde, sans lui ôter la pureté et la chaleur du cœur. »

Voici cette lettre qu'on annonçait :

« Mon cher Monsieur Louis,

» Avant de répondre à votre lettre, j'ai voulu avoir des nouvelles de vos parents et je viens d'apprendre avec grand plaisir que votre conduite et votre application justifient l'assurance que j'avais donnée à votre père de vos bons sentiments.

» Croyez bien que j'y prends un intérêt très vif. Vous êtes le fils de mon plus digne ami, et tout l'attachement que je lui porte passe sur vous, quand je puis reconnaître en vous les qualités de son esprit et de son cœur.

» Mon cher enfant, ces qualités ne sont pas exemptes de danger à votre âge. L'expérience ne vous a pas encore appris

que l'homme doit régler avec une extrême prudence les saillies de son imagination et les élans de sa sensibilité. Mais une grande leçon vient de vous être donnée et elle peut déjà vous rendre moins jeune sous ce rapport. Tout ce qui vous est arrivé se tient et s'enchaîne logiquement. Vous avez raillé un homme avec lequel vous ne sympathisiez pas, et il a montré d'autant plus d'irritation que vous lui auriez dû plus de respect Comme vous n'aviez pas pensé au mal que vous lui faisiez, vous vous êtes révolté contre la vengeance naturelle qu'il en tirait; et c'est par là que vous avez fini par ne plus écouter que votre douleur, sans même savoir ce que vous deviendriez en quittant Anvers. C'est donc l'irréflexion du premier moment qui a tout causé, mais, croyez-moi, les criminels eux-mêmes ont ordinairement cette excuse, et elle ne justifie qu'un enfant ou un insensé. L'homme doit savoir la valeur et la portée de ses actions : c'est là son caractère distinctif. Or, votre instruction et les soins intelligents dont vous avez été entouré font déjà presque un homme de vous, tout jeune que vous êtes.

« Vous savez bien, mon cher Louis, que je ne vous dis pas cela pour vous causer aucune peine, mais dans votre seul intérêt. Vous serez accueilli chez moi avec affection et je compte que vous réaliserez les espérances de votre père, qui sont aussi les miennes. »

⁂

Moke avait compris qu'il fallait occuper cette intelligence ardente et précoce. C'était pour elle surtout que le travail était hygiénique. Le bon professeur, qui ne sortait guère que pour aller voisiner à la Bibliothèque établie dans l'ancienne église de Baudeloo, vivait un peu comme les anciens *pantou-*

fliers de Sorbonne. Dans l'intervalle de ses recherches studieuses, il s'amusait à faire causer le frétillant pétiot, comme eût dit Adolphe Mathieu, l'entretenait de ses propres études et lui communiquait le goût des choses belges. Le petit pensionnaire était venu d'Anvers sachant déjà très bien l'anglais qu'on lui avait fait apprendre chez miss Hill, excellente institutrice. Moke, qui lui-même aimait et pratiquait la langue de Byron, engagea Louis à traduire une étude anglaise sur nos peintres flamands. C'est ainsi que les *Pictorial notices* de W.-H. Carpenter, alors conservateur des estampes du Musée britannique, parurent à Anvers en 1845 sous le titre de *Mémoires et documents inédits sur A. Van Dyck, P.-P. Rubens et autres artistes contemporains*. Le livre fut naturellement dédié à Moke. L'introduction est datée du 15 juin. L'original ayant été tiré à petit nombre, la traduction belge est fort recherchée et se paye assez cher aux ventes publiques. Chose bizarre, c'est peut-être, de tous les ouvrages de Hymans, le plus fréquemment cité.

L'auteur des *Types et Silhouettes* a décrit avec une complaisance qui lui fait honneur le charme des entretiens et des leçons de son maître, sa *viva vox* aussi naturelle et presque aussi intime à l'Université et à l'Athénée qu'au paisible ermitage de Baudeloo. « Parfois, dit-il, je lui servais de secrétaire et j'écrivis sous sa dictée plusieurs notices qui ont été insérées dans les *Belges illustres*. Il n'avait pas, il est vrai, une grande facilité de travail. Il écrivait vite, mais il raturait beaucoup et s'amusait à remplacer des phrases mal venues par d'autres écrites sur de petits morceaux de papier, qu'il appliquait sur son manuscrit avec la colle à bouche. »

Ailleurs encore Hymans nous montre le prix qu'il attachait à cet enseignement tout confidentiel laissant à l'élève toute

sa spontanéité et se bornant à plaire pour attirer et faire agir. A 17 ans, il avait déjà acquis la maturité qui réclame l'indépendance; il était impatient, avide de mouvement, de changement, d'autonomie; il avait, avant le temps, la fièvre de la lutte. Même avec un maître fraternel, c'était le *self-help* qu'il rêvait.

Moke, qui s'était fait une douce habitude de ce libre et amusant préceptorat, y renonça non sans regret. Mais se rappelant comment à cet âge lui aussi avait aimé l'indépendance, il finit par conseiller au docteur Hymans de laisser à son fils la liberté qui lui semblait si indispensable : « Puisqu'il a pris une résolution, il faut, disait-il, qu'il en accepte les conséquences, quelque inconvénient que puisse avoir l'*isolement* où il veut se placer. Loin de vous, il se gouvernera lui-même, de quelque façon qu'on s'y prenne. »

***

Au moment où Hymans, étudiant en philosophie, se sentait ainsi pousser les ailes, l'effervescence politique avait gagné jusqu'aux universités. C'était l'année du Congrès libéral; les étudiants le discutaient à leur manière et prenaient goût à la lecture des journaux. Le *petit Louis*, comme ses camarades l'appelaient, pérorait avec une verve endiablée, mais de bon augure. Déjà, en 1843, lorsqu'il avait pu entendre, à une séance de la Chambre, Rogier et Dechamps dans un débat mémorable, il avait rapporté de cette journée « une impression très vive et un grand amour des luttes oratoires. » Il préludait de loin à son ardeur parlementaire par son empressement à se pousser en avant, de la façon la plus aventureuse. partout où l'on se réunissait pour discuter ou

pour manifester. Plus d'une fois, il se laissa aller trop loin pour le seul plaisir de la contradiction. C'est ainsi que lors des fêtes du *Zangverbond*, allemand-flamand, en 1847, il voulut tenir tête au poète Van Duyse et souleva un orage au milieu de ses camarades universitaires en traitant les chanteurs allemands de « miauleurs, de braillards. » Les amis durent protéger sa retraite.

La même année, il composa des chansons électorales et fut désigné par ses condisciples pour complimenter avec son ami Adolphe Dubois les élus du 8 juin. En même temps, au *Messager de Gand et des Pays-Bas* il faisait insérer, sous le pseudonyme d'Angèle Hennot, plusieurs feuilletons, par exemple celui du 20 mars où il étudie le *Mouvement littéraire en Belgique*, avec un peu moins d'optimisme qu'il n'en a montré dans son discours académique de 1881. Avec une audace sans pareille, mais avec cette netteté qui dès lors lui était propre, il critiquait notre enseignement moyen et discutait hardiment les titres de nos meilleurs écrivains flamands. Une revue qu'on venait de fonder à Gand, *La Flandre libérale*, se montrait plus sympathique au passé du *Mouvement flamand*, tout en souhaitant qu'il s'inspirât davantage de nos intérêts modernes et de nos libres institutions.



C'est en 1847 encore que se place un événement qui achève de peindre le jeune Hymans. Il n'avait pas dix-huit ans accomplis quand il fit jouer au théâtre de Gand *Robert le Frison*, drame historique en trois actes et en vers. « J'en écrivis, dit-il, les deux premiers actes sur les bancs mêmes de l'Université, pendant le cours de droit romain du vénérable Haus. » Nous

croyons cette œuvre issue principalement des causeries historiques de Moke. Peut-être aussi l'aventureux dramaturge s'inspira-t-il du cours public où son maître favori vulgarisait pour les gens du monde et les artistes les plus beaux passages de nos annales. En effet, dans cette pièce dédiée à son père, Hymans se gardait bien d'opposer Robert le Frison à Richilde de Hainaut, pour faire de ses protagonistes les champions de la lutte des deux races. Il se rappelait que Moke lui avait démontré que, dans ces sanglantes querelles du XI[e] siècle, l'enjeu n'était pas tant de parler flamand ou français que d'être garanti par de bons privilèges. Il avait pu lire dans l'*Histoire de Belgique* (manuel de 1839) : « Richilde nourrie dans les idées et les habitudes féodales aurait été impropre à gouverner la Flandre, où la liberté et la civilisation avaient déjà jeté de si fortes racines. » Telle n'avait pas été la façon de concevoir cet épisode, dans la *Richilde* de Rosseels et Van Kerckhoven, couronnée en 1846 au concours dramatique de la Société *Kunstliefde*, de Bruges. Au surplus, comme le faisait remarquer une revue gantoise d'alors, *La Chronique contemporaine et rétrospective*, l'œuvre du jeune étudiant était avant tout une œuvre de passion. Les vrais protagonistes étaient Eustache de Boulogne et Ida de Brabant, sa bien-aimée. C'est ce qui ravit, à cause même de sa naïveté juvénile, la jeunesse universitaire qui bondait le parterre, le parquet et les galeries. Quel délire d'enthousiasme! Quelle claque de franc jeu et de bon aloi! Outre le plaisir d'acclamer un camarade alors très populaire, les étudiants les plus lettrés s'enthousiasmaient pour quelques tirades de la fin, chaudement lancées dans des vers sonores. Dès le 19 mars, le *Messager de Gand* consacrait plus de neuf colonnes à vanter la noblesse du style et la facilité de la versification, tout en

avouant que l'intérêt vraiment scénique ne s'y rencontre guère.

Le critique prédisait une brillante carrière au jeune auteur et le félicitait d'avoir, comme l'auteur de l'opéra *Van Artevelde*, préféré l'histoire nationale. Il terminait en décrivant l'ovation dithyrambique organisée par les étudiants mêlant à propos du « petit Louis » l'enthousiasme et la plaisanterie.

La forme classique des vers qu'on venait de déclamer portait bien la marque de l'école de Moke; ce ne fut pas un sujet de reproche, comme on put le voir à la reprise de la pièce au théâtre d'Anvers et aux appréciations du *Journal d'Anvers*, du *Journal de Commerce* et de la *Revue de Belgique*. Du fond de Liège, Ed. Wacken le remerciait de s'être enhardi par l'exemple de son *André Chenier* et de son *Serment de Wallace*.

*
* *

Hymans devait douter moins que jamais de lui-même. En fréquentant le théâtre où il avait ses entrées, il fit la connaissance d'un compositeur allemand, Christian Girschner, dont Fétis parle assez longuement dans son *Dictionnaire des Musiciens*. Une collaboration fut ébauchée pour un libretto de grand opéra qui devait porter le nom de *Jeanne Darc* et que l'on songeait même à faire représenter à Paris. Mais l'entreprise souriait médiocrement au docteur Hymans un peu inquiet des relations de son fils avec un musicien d'allures assez bohêmes. D'ailleurs, au mois de septembre 1847, Louis était de retour à Anvers et ses études se bornèrent au grade de candidat en philosophie et lettres (1).

(1) Dans ses *Notes et Souvenirs*, p. 213, L. H. parle, par erreur, de 1848 au lieu de 1847. Il rappelle que c'est lui qui propose à Gir-

Cela s'explique aisément par tout ce qu'on vient de dire. La tentation du succès dramatique fut si forte que peu de temps après le départ de Gand, il se mit en route pour Paris. C'était le démon littéraire qui le hantait; mais ce voyage prématuré ne pouvait guère produire de résultats sérieux. Ce ne fut pourtant que vers la fin de l'année que Louis revint à Anvers, momentanément découragé.



Moke lui fit obtenir alors une commande de l'éditeur Jamar pour sa *Bibliothèque Nationale*. C'était un résumé de *l'Histoire du Marquisat d'Anvers et du Saint-Empire*. Pour se mettre en train, il fréquenta la Bibliothèque communale, où il s'intéressait aux entretiens de Mertens le bibliothécaire. « Que de fois, dit-il, j'ai rêvé de passer comme lui ma vie parmi ces vieux livres! » C'était là l'effet de ses déceptions de Paris, et aussi, hâtons-nous de le dire, un retour à ces études nationales que le souvenir de Moke lui rendait en quelque sorte sacrées. Il lui arriva même, à ce propos, une singulière aventure. Malgré sa science, Moke se laissait volontiers entraîner aux conjectures les plus hardies, pourvu qu'elles fussent ingénieuses. Telle était, entre autres, sa prédilection de vrai poète pour l'influence phénicienne sur les côtes de Flandre. En vrai disciple, Hymans, cette fois, exagéra la manie de son maître et composa une introduction de haute fantaisie pour attribuer à Anvers une origine phénicienne. Au lieu de s'en tenir au simple mot flamand *aan 't werp* ou

schner (de l'orchestre de Gand) une appropriation de la *Jeanne Darc* de Schiller : « J'en écrivis deux actes que M. Moke, mon ancien professeur, consentit à revoir. »

werf, il s'avisa d'étymologies plus ou moins orientales pour donner l'authenticité historique au géant Antigonus. Ces paradoxes firent supprimer le chapitre; mais ils eurent une autre conséquence plus grave. L'histoire d'Anvers ne parut que sous le pseudonyme G. Huydens. Qu'on juge de la déconvenue du pauvre écrivain lorsqu'il ouvrit ce ballot d'exemplaires dépourvus de son nom! On avait prétexté de la trop grande jeunesse de l'auteur véritable. Quant à l'introduction fantastique, Hymans l'envoya au *Précurseur* (feuilleton de janvier 1849); mais il eut soin de mettre en tête: Louis Hymans (G. Huydens), *Quelques mots sur l'origine d'Anvers*. L'auteur dit qu'il veut soumettre au public un chapitre de son livre qu'il s'était vu contraint de supprimer et qu'il abandonnait de grand cœur à l'hilarité des antiquaires. La revanche était quelque peu puérile.



Dès avant cette époque. Hymans avait écrit pour un compositeur anversois, Joseph Grégoir, le libretto du *Gondolier de Venise*, opéra-comique en trois actes. La première représentation eut lieu à Anvers en mars 1848. « Ce poème était, dit-il, d'une médiocrité désespérante. Heureusement, quand il s'agit d'un opéra, la musique seule est en jeu. » Le succès fut surtout musical. « M. Hymans, disait le *Journal d'Anvers*, a la modestie d'avouer qu'il a travaillé pour donner à M. Grégoir l'occasion de développer son talent de compositeur. » Le *Précurseur* fut plus aimable. « M. Hymans, disait-il le 18 mars, n'a pas eu la prétention, il nous le dit dans sa préface, de nous offrir une œuvre sérieusement dramatique ou littéraire. C'est à quelques veilles prises sur ses loisirs,

dans le but de fournir à un compositeur de talent l'occasion d'un succès mérité, que nous devons ce que l'auteur nomme un modeste opuscule . . . .

. . . .

» Le *Gondolier de Venise* plaît davantage à la lecture qu'à la scène. Écrit dans un style facile et choisi, l'ouvrage nous offre également quelques essais de poésie fort heureux; l'on y rencontre les inspirations d'une imagination ardente, pleine de verve et à laquelle il manque la discipline que l'on n'acquiert qu'avec l'expérience. . . . .

. . . .

» M. H. a comme poète et écrivain tout ce qu'il faut pour réussir ; mais il lui manque l'étude et l'expérience de la scène, et, sous ce rapport, nous avons cru devoir lui donner quelques conseils qui lui profiteront bien plus que des éloges même mérités que, du reste, le public s'est bien chargé de traduire dimanche en applaudissements bien nourris. »

∴

Le 3 mai 1848, le jour même où Hymans atteignit sa dix-neuvième année, il perdit son père. Ce fut, pour l'aîné de quatre enfants, une épreuve redoutable, mais où il acheva de former et de purifier sa conscience et son caractère. Sa mère, réduite à de minces ressources, conserva sa maison, en sous-loua une partie et fit des prodiges pour que l'éducation de ses deux filles, dont l'aînée avait dix-sept ans, fût aussi soignée que possible. Elles purent, grâce à cette prévoyance maternelle, se créer d'excellentes positions par l'enseignement. Quant au plus jeune des enfants, Henri, âgé de douze ans, fréquentait les cours de l'Athénée.

Louis, malgré son extrême jeunesse, était arrivé déjà à une notoriété littéraire qui justifiait et au delà les pronostics de Moke. Le jeune littérateur avait foi en son avenir; mais que faire en attendant? Car il fallait gagner sa vie, et bientôt, sans doute, songer à remplacer le père pour toute la famille. Courageusement il envisagea la situation telle que le sort l'avait faite; et nous savons de source certaine qu'il fut dès le premier jour prêt à tous les sacrifices. Un seul lui eût été impossible: c'est celui que son père autrefois avait essayé d'obtenir, en lui proposant la carrière médicale.

Encore une fois, que faire pour ne pas être à charge à sa mère et se preparer à lui venir en aide plus tard? Comme il était, pour ainsi dire, né homme de lettres, sans se préoccuper beaucoup toutefois d'être un styliste, comme, en outre, il avait grande confiance en son pays autant qu'en lui-même (ç'a été une de ses grâces d'état), il songea résolument à tirer parti de sa plume. De très bonne heure et toute sa vie il se montra fier de ne vivre qu'ainsi. C'est encore aujourd'hui une situation assez rare en Belgique.

∴

Donc, il ne fallait pas rester à Anvers, malgré les attractions de la famille. On n'y pouvait pas même continuer ses études. Pour un littérateur, cette ville de commerce ne présentait pas d'autre perspective que le journalisme. Mais, outre que les rangs étaient encombrés, ne fallait-il pas craindre, en ce temps-là du moins, que ce journalisme-là, à tout prendre, serait peu propre à développer les aptitudes poétiques et à rapprocher le terme de la réalisation des espérances littéraires?

Hymans songea une seconde fois à tenter la fortune à Paris; c'était toujours la gloire scénique qu'il rêvait, tandis que sa plume était déjà si bien taillée pour la rédaction au jour le jour.

« J'avais, à cette époque, la manie du théâtre et je passai plusieurs mois à composer un grand drame en cinq actes et à six tableaux, plus un prologue intitulé *Giacomo Sforza ou la régénération de l'Italie.* » C'était, à en juger par ce qu'en disent les *Notes et Souvenirs*, une sorte de drame, peut-être de mélodrame romantique. On avait voulu tailler hardiment dans l'histoire et l'on croyait imiter ainsi Shakespeare. Sans doute il eût fallu dire à l'auteur ce que la *Chronique contemporaine et rétrospective* avait dit de son *Robert le Frison* : « La connaissance du cœur humain y est presque nulle. » A défaut de drame et de psychologie, il restait du moins un grand spectacle qui pouvait séduire un auditoire de 1848. C'était probablement l'espoir de Moke à qui le travail avait été soumis et qui s'était attaché à le rendre moins juvénile. Autant par illusion de maître que par intérêt pour Mme Hymans, il lui écrivait au moment du départ de son fils:

« Je ne veux pas laisser partir Louis sans un mot pour vous, surtout ayant à vous rassurer sur son travail. C'est vraiment une *belle conception* qu'il a commencé à réaliser, et s'il a le bonheur de la terminer convenablement, je compterai sur un succès glorieux. En cas de difficultés à Paris, par suite des circonstances, il lui resterait encore Bruxelles, où la réussite d'une pièce importante lui vaudrait nécessairement l'appui du Gouvernement (1). »

(1) Cela fait songer involontairement à ces mots d'Alfred de Vigny : « On ne peut trop mettre d'indulgence dans ses rapports

*
* *

Dans cette lettre si honorable pour tout le monde, nous trouvons un paragraphe qui, dès 1848, caractérisait exactement Hymans :

« Ayez confiance dans son avenir, ma chère dame, et engagez-le seulement à bien soigner les détails de son style. Son seul défaut est d'aller trop vite, et il commence *à le savoir* (?) Je présume qu'il lui faudra tout un mois pour retoucher son manuscrit, et je crains presque qu'il ne veuille avoir fini plus tôt Il n'y gagnerait rien, puisque la saison des nouveautés ne vient qu'en octobre. Il faut donc qu'il se mette à travailler sérieusement, sans hâte et avec conscience Ce sera sa fortune »

Malgré ces conseils qui par la mère semblaient devoir plus sûrement aller au fils, Hymans ne voulait pas différer son voyage. Il ne restait plus qu'une question d'argent à résoudre. « A Paris, disait-il à sa mère dans l'enivrement de ses folles espérances, je puis mener de front mes études de droit et mes travaux littéraires J'ai des recommandations pour Victor Hugo, Alexandre Dumas, John Lemoine, Mme Pleyel, etc , etc. » Quelques amis du docteur s'entendirent pour aider le fils et dès lors rien ne s'opposa plus à son départ.

A Paris, où il retrouva quelques camarades de Gand, il alla se loger à l'ombre de l'Odéon, surnommé le second théâtre français et qui, en ce temps-là, fut quelquefois accessible aux

avec les jeunes gens qui consultent. Je pense qu'il faut toujours les encourager, les vanter, les élever à leurs propres yeux, tirer d'eux tout ce que renferme leur cerveau et l'exprimer comme un grain de raisin jusqu'à la dernière goutte. (*Journal d'un poète*, p 63)

débutants. Son voisin de table, à la pension de l'hôtel Racine, était Octave Feuillet, alors déjà tout recueilli, plus préoccupé de finesse d'observation, de prêcherie aristocratique et d'élégance raffinée que du genre bruyant, extérieur, démocratique qui obsédait le jeune Belge Celui-ci d'ailleurs n'était-il pas entraîné par l'ardeur républicaine qui enfiévrait la jeunesse? Bien qu'il ne restât plus grand'chose de l'idylle politique chantée par Lamartine, les plus jeunes d'alors étaient les plus lents à se désenchanter. « A peine âgé de vingt ans et vivant en pleine république, j'étais naturellement républicain. Qui donc ne l'a pas été à cet âge? »

Chose curieuse, mais qui n'est pas pour nous surprendre, Hymans, qui comptait sur son avenir de dramaturge, préparait plutôt son éducation de journaliste et de publiciste. Ne lui soyons pas trop sévères s'il se lassa bientôt de frapper aux portes des directeurs de théâtre pour jouir sans réserve, sans arrière-pensée du grand spectacle que lui offrait la capitale révolutionnaire. C'est dans ces mois de frénésie, de *sturm-periode* comme disent les Allemands, que son intelligence si avide et si prompte devait se développer d'une façon plus normale qu'on ne l'a cru. Si le sentiment de la réalité pratique devait être sa muse plutôt que la rêverie de l'idéal, n'était-ce pas l'effet du contre-coup des grandes secousses de Paris?

Quant à lui, il ne dut s'en apercevoir que plus tard. A cette époque, il était tout yeux et tout oreilles pour tant de choses nouvelles. « J'eus la bonne fortune d'assister, entre autres, à la prestation du serment de Louis-Napoléon (20 décembre) après son élection à la présidence de la République; je fus témoin, sur la place de la Concorde, de la promulgation solennelle de la Constitution républicaine, par Armand

Marrast, au milieu d'une tempête de neige; j'entendis parler dans les clubs Ledru-Rollin et le citoyen Bernard, plus tard l'un des complices de l'attentat d'Orsini. J'eus le bonheur d'applaudir Jules Simon à la Sorbonne, Saint-Marc-Girardin au Collège de France et Duprez à l'Opéra. Je vis Lamennais, Lamartine et Lacordaire, dans la salle des Pas-perdus, à l'ancien Palais-Bourbon, et ces grandes images ont gravé dans mon cœur leur empreinte ineffaçable. »

Ce n'était pas de cet œil qu'un ami de la famille, chargé de surveiller de loin le jeune Louis, envisageait les choses. Une lettre du mois de septembre 1848, adressée à Mme Hymans, disait : « Louis est un garçon étonnant pour son âge; il a le cœur généreux, mais sa tête l'emporte outre-mesure..... Il se laisse aller aux idées les plus avancées. ... Je crains que le but de son voyage ne puisse pas être atteint dans les circonstances actuelles, les esprits ne sont pas au théâtre; les fortunes sont ébréchées; les directeurs ne sont guère disposés à entreprendre la représentation de pièces nouvelles.

» Je crains donc, ajoutait le dévoué correspondant, que la prolongation du séjour de votre fils à Paris pourrait lui devenir prejudiciable, qu'elle pourrait avoir une influence funeste sur son avenir, et je dois vous donner le conseil de le rappeler auprès de vous le plus tôt possible. »

Il fallut donc revenir en Belgique pour y chercher une position, au moins, d'attente. Mais la déconvenue du second voyage de Paris ne devait pas être aussi grande qu'aurait pu le supposer la famille du jeune littérateur.

« Si je revins de Paris, dit-il, quelque peu guéri de mes rêves, j'en rapportai du moins une utile expérience des hommes et des choses. J'avais vu de près quelques-uns des grands événements de l'époque; je connaissais par cœur les

musées et les monuments les plus admirés de l'Europe, et j'avais appris à juger d'un œil plus sûr des spectacles et des idées qui, d'abord et à distance, m'avaient ébloui.

On ne saurait être plus clairvoyant; il est vrai que la perspective des années dégage mieux les véritables proportions des choses. Au point d'aspect qu'a choisi l'autobiographe des *Notes et Souvenirs*, le gain de cette aventure est évident et considérable.

Si l'on se rappelle maintenant que Hymans, comme il l'a souvent déclaré avec une pieuse reconnaissance, avait appris chez Moke l'art de travailler, de s'acharner à la besogne, on peut dire qu'il est prêt et suffisamment armé pour trente ans de lutte et d'énergie.

⁂

« *Comment je devins journaliste.* » Ce chapitre de ses mémoires en est peut-être le plus caractéristique. Il fait voir que le gamin de la fugue de Gand est décidément devenu un homme dont on pourra bientôt dire, malgré tous les secours qu'il rencontre, *a self made man*. Il sera le fils de ses œuvres.

Ce fut Moke, encore une fois, qui le tira de peine. Il le mit en rapports avec Adolphe Hauman, qui l'introduisit au *Politique* et à l'*Observateur*. C'était en juin 1849. Bientôt le plaisir de gagner sa vie fut mêlé de quelque amertume. Il se sentit humilié de n'être le plus souvent qu'un correcteur d'épreuves. Louis Labarre, qui rédigeait alors la *Nation*, crut le tirer de cette impasse en lui procurant la rédaction de la *Gazette de Mons*. L'illusion ne fut pas longue : au bout de trois semaines, Hymans donna sa démission parce que, raconte-t-il, des mesquineries de toute sorte lui avaient

rendu le travail impossible. Sa trop grande franchise, aggravée par une incorrigible pétulance, lui avait rapidement suscité plus d'un ennui. Tout ce qu'il retint de cet épisode fugitif, ce fut l'amitié d'Antoine Clesse qui lui dédia plus tard sa chanson du Père Faro, et le souvenir d'un compte rendu de sa gazette où il salua le talent de Mlle Singelée, plus tard la signora Singelli et qui alors, n'ayant que huit ans, débutait comme violoniste.



En juillet 1849, Hymans était établi à Bruxelles. Sa famille avait quitté Anvers et dans ce petit monde d'affection et de dévouement, chacun s'entendit pour faire tête aux rigueurs du sort. Je crois qu'on peut attribuer à cette atmosphère domestique une bonne partie de la solide droiture, de la fermeté de conscience que, de l'aveu de tous, le bouillant journaliste manifesta dans les circonstances les plus difficiles de sa vie accidentée. L'esprit de famille l'éloigna de plus en plus de tout ce qui était équivoque, troublant et chimérique. Certes, il vécut encore au grand air, au grand jour, comme c'était le besoin de sa nature militante; mais le paisible foyer ne lui était pas moins nécessaire.

Parmi les travaux qui le firent rapidement apprécier dans le monde de la presse, il faut citer les traductions des documents anglais que lui demanda Charles Rogier et les comptes rendus qu'il savait faire au pied levé sur les sujets les plus différents. On avait beau quelquefois s'offenser de ses incartades, le traiter de gamin, de taquin, de page insolent, d'impitoyable diseur de bons mots; il avait tout à la fois tant de verve pour le travail comme pour le rire qu'il se rendait indispensable, inévitable. Avec quel entrain il a

raconté ce qu'il appelle ses années d'apprentissage! Tantôt c'est un sténographe qu'il remplace à l'improviste pour une séance du soir de la Chambre des Représentants, tantôt c'est le *polygraphe* qu'il reprend à Brémond pour expédier à la fois à un grand nombre de journaux des comptes rendus, des nouvelles et des traductions du *Times*. « Je ne gérai, dit-il, cette succession que pendant quelques mois. Un autre s'en chargea, le jour où une nouvelle surprise me força de l'abandonner. J'avais alors le vent en poupe... » (*Notes et Souvenirs*, 2e édit., p 39).

C'était, sans doute, un travail mécanique auquel il s'assujétissait de minuit à cinq heures avec un camarade qui depuis devint vice-président de la Chambre, mais jeunesse et courage se tirent de tout. On sentait bien d'ailleurs que c'était là une épreuve qui ne devait pas durer. On avait, pour se consoler et se ragaillardir, les travaux littéraires et les projets de toute sorte.

Ces dépouillements de journaux, ces traductions de publicistes étrangers devaient constituer une bonne gymnastique. On y gagnait l'excellente habitude d'élaguer l'inutile pour mieux saisir l'essentiel; on acquérait vite aussi une certaine maturité politique, une plus grande indépendance de pensée; on pouvait entrevoir la vérité du mot de Salvandy: « Le journalisme mène à tout, à condition d'en sortir à temps (1). »

(1) Villemain avait dit : « La littérature est une voie qui mène à tout, à condition qu'on la quitte. » En commentant cette boutade M. Melchior de Vogué ajoute : « La littérature est le refuge habituel, le tombeau des propres à rien et le tremplin des propres à tout. »



Hymans avait trop de diable au corps, trop de prestesse d'exécution, trop de plaisir dans la variété et l'instantanéité des improvisations de plume pour quitter sitôt le journalisme. Il y entra définitivement vers la fin de 1850 sous les auspices de Perrot, directeur de l'*Indépendance*, sans autre démarche que quelques articles insérés dans son journal. Moke et Rogier l'avaient recommandé peut-être; mais sa meilleure recommandation, n'était-ce pas une extraordinaire aptitude au travail pressé, une souplesse d'ubiquité, une vivacité de compréhension dont on parlait déjà beaucoup?

« J'ai eu une chance qu'ont eue fort peu de journalistes, celle de faire mon apprentissage sous la direction de deux hommes qui connaissaient à fond leur profession ou leur métier, comme on voudra. Le premier était Perrot, le second était Faure, qui avait précédé Perrot à l'*Indépendance* et qui, en 1850, fonda l'*Étoile belge*. Ni l'un ni l'autre n'étaient des écrivains et, pour dire le vrai, Perrot n'écrivait pas. »

En revanche il savait deviner ce qu'il fallait écrire et quelle était la plume qui convenait le mieux, à tel moment plutôt qu'à tel autre Il achevait alors de faire de son journal un organe européen de premier ordre. Son activité tenait du prodige et l'on ne devait pas s'étonner de le voir distinguer si vite un jeune homme dont le fameux *currente calamo* eût pu être aussi la devise. Ce petit homme à la tournure anglaise, au coup d'œil sûr et prompt, fut d'emblée un excellent reporter. Perrot, d'ailleurs, en le chargeant du compte rendu des voyages royaux et des cérémonies officielles, lui donnait des instructions bien combinées :

« Il vous faisait venir dans son cabinet. Il avait sous les

yeux le programme des diverses journées et l'indicateur du chemin de fer. Puis il dictait ses combinaisons. A telle heure vous irez ici, à telle heure vous ferez cela, à telle heure vous expédierez votre première lettre, à telle heure la seconde, etc. Il s'agissait de ne pas s'écarter d'un iota de ces indications précises. Puis il vous ouvrait un crédit à la caisse du journal et vous remettait une série de lettres de recommandation pour tous les personnages qui devaient paraître, parler ou jouer un rôle quelconque. Finalement, on partait la veille pour être là au bon moment, pour se renseigner, pour ne négliger aucun détail. »

∴

Hymans s'acquitta de cette besogne pendant quatre ans avec un entrain sans égal. On eût dit qu'il n'avait jamais fait et qu'il ne devait jamais faire autre chose. Questionneur acharné, adroit, spectateur en quelque sorte actif et toujours à l'affût, écrivant n'importe où, n'importe comment, véritable *miles promptus*, *expeditus* de la presse, ne connaissant que son devoir où il mettait parfois de l'amour-propre intransigeant, travaillant d'arrache-pied pourvu qu'il eût un bon cigare ou un gai camarade, menant de front la rédaction sérieuse et l'aimable plaisanterie, c'était bien, pour le moment du moins, *the right man in the right place* « On s'habitua si bien à me voir à toutes les fêtes et cérémonies publiques que j'en devins en quelque sorte un élément indispensable, non pas un immeuble — car j'étais toujours par monts et par vaux — mais un meuble par destination. »

Plaisanterie à part, il est certain que, dans une pareille situation, avec une intelligence alerte et ouverte, on est vite au courant de bien des choses. Ajoutez une éducation natio-

nale, une tendance à voir un peu d'idéal reluire à travers ce qu'il y a de plus prosaïque ou de plus banal, et vous comprendrez comment le reporter qui pouvait gaspiller sa verve en ses courses vertigineuses, s'y mit, au contraire, en contact avec les meilleurs sentiments de son pays, et sortit de cette dangereuse épreuve non pas blasé ni sceptique, mais patriote de bon conseil, sans préjugé, mais non sans délicatesse de conscience. Toutefois, comme il fallait que chez lui le plaisant s'unit au sévère, en même temps qu'il assainissait et fortifiait son esprit, il meublait sa mémoire de mille anecdotes curieuses qu'il savait accommoder à la plus grande joie de ses auditeurs, quels qu'ils fussent.



Faut-il des preuves de cet art de conter sans malice triviale ou méchante? Qu'on feuillette les *Notes et Souvenirs* ou bien qu'on relise les amusantes *Lettres moscovites* de 1857. Elles ont reparu en partie dans le *Journal d'un voyage en Russie* (1884) et sont le résultat d'une correspondance demandée par son ami Victor Capellemans pour le *Nord*. Ici encore tout est instantané, lancé à toute vapeur et tout à la fortune d'un premier mot, souvent heureux. Il écrit comme il voyage, sans préméditation. Le 17 août 1856, vers trois heures de l'après-midi, Capellemans accourt lui demander d'aller à Moscou faire pour le *Nord* la relation du couronnement du czar Alexandre II. Le soir même il partait et la première lettre était datée du 19 août (*De Cologne à Lubeck*). « Forcé d'improviser mes lettres, d'écrire à toute heure, je n'ai pu guère soigner mon style et moins encore mon écriture.... Vous m'avez demandé un récit de touriste, je vous l'ai donné. »

Et, en effet, le charme de ces confidences à bride abattue, c'est que vous flânez en vrai touriste qui peut compter sur un guide intelligent, dévoué, complaisant et d'une si belle humeur qu'il trouve à rire dans les déconvenues les plus maussades Pas de profondeur, mais pas de dissertation; pas de statistique, mais pas la moindre reproduction d'un livre, d'un journal quelconque. Il est lui-même la matière de son livre; il s'amuse à vous montrer « la tactique d'un capitaine de plume », il vous intéresse presque aussi vivement à son cigare, à son caviar, à ses aventures de toilette qu'à la splendeur orientale des fêtes de Pétersbourg et de Moscou. Mais « ce mince petit journaliste » qui se glisse partout n'a pas seulement des yeux pour voir, il a aussi une âme pour comprendre. Quand il décrit les détails religieux de la cérémonie du sacre, il sent « une impression de stupeur admirative. » Ce n'est plus le reporter qui parle : « L'émotion enfin a atteint son comble quand le czar, après avoir béni ses frères et ses sœurs agenouillés devant lui, a ouvert ses bras à sa mère et l'a serrée sanglotante de bonheur et de tendresse sur sa poitrine couverte de la pourpre des empereurs (1). » Qu'après cela le *Zeit* le dise vendu à la Russie parce qu'il en signale les grands côtés, Hymans s'en console par le témoignage de sa conscience et par le succès même de ses lettres chez les Russes intelligents : « Ils m'ont déjà su gré d'avoir mis de côté le dièze et le bémol pour chanter dans le ton le plus naturel possible. »

(1) Il est curieux de comparer la même scène décrite par Nestor Considérant, correspondant de l'*Indépendance*. (La Russie en 1856, *Souvenirs de voyage*, t. II, p. 44. Bruxelles, A. Schnée, 1857.)



Pourquoi ces piquantes causeries ne parurent-elles pas dans l'*Indépendance?* C'est que Hymans l'avait quittée dès le mois de mars, peu de temps après la retraite de Perrot. Il faut dire que sa collaboration à l'*Indépendance* (1), malgré le peu de loisirs qu'elle lui laissait, ne l'avait pas empêché de diriger dans tous les sens son insatiable activité. Deux fois il s'était présenté pour l'examen de la candidature en droit, espérants'en tirer au moyen de quelques répétitions que lui avait données un avocat de ses amis. Il échoua deux fois. La seconde fois, en 1851, il alla, dans son dépit un peu juvénile, se plaindre d'injustices ou d'irrégularités commises à son égard et, toujours avide du *coram populo*, porta la question devant le public. Il eut même, dit-on, à ce propos, une entrevue avec le ministre Rogier.



S'il ne s'occupa guère de la *Société des gens de lettres* fondée par Capellemans en 1847 et morte en 1852 en même temps que la contrefaçon, on le vit très fidèle au Cercle

(1) « Pendant longtemps ma collaboration à l'*Indépendance* fut » tout à fait anonyme. Cependant on finit par me permettre de » signer mes articles de mes initiales. » (*Notes et Souvenirs*, p. 62.) — Parmi les feuilletons de L. H., à l'*Indépendance*, il faut citer une jolie boutade à propos d'un *arrêté communal* du 17 juin 1851, qui avait changé les noms d'une partie des rues de Bruxelles; *L'âme du piano*, conte fantastique (1851), et la spirituelle critique d'une brochure de Lucien Jottrand, *Londres au point de vue belge* (1852).

Lothoclo, qui longtemps alimenta de sa prose et de ses vers un recueil intitulé : *Revue nouvelle* après avoir porté le nom romantique d'*Esmeralda*. « C'est dans ce petit cénacle qu'est éclos un proverbe qui fut joué, en 1852, au théâtre des Galeries, sous la direction de M. Quélus. Cette bluette en un acte s'appelait les *Jeux innocents*. C'était une œuvre très innocente, en effet, et qu'il eût mieux valu garder en portefeuille, ou mettre au cabinet avec le sonnet d'Oronte. » (*Notes et Souvenirs*, p. 223.) Ce petit lever de rideau, dédié à « Charles Rogier, ancien ministre, hommage de gratitude, de respect et de dévouement, » n'était qu'une malencontreuse tentative d'imiter le marivaudage des Proverbes de Musset. Quelques étincelles d'esprit ne parviennent pas à faire prendre le change sur l'invraisemblance des situations.

Une autre pièce, encore plus improvisée, les *Juifs à Bruxelles*, ne gagna rien en force dramatique à se transformer plus tard en *Argentier de la cour*. Bien que charpentée sur l'épisode bruxellois si célèbre des hosties miraculeuses, elle put à peine être jouée une dizaine de fois au théâtre de la Monnaie. « Un autre de mes péchés mignons, c'est un opéra-comique en trois actes, intitulé l'*Orco*, mis en musique par M. Stoumon. Ce poème avait été écrit primitivement pour Édouard Lassen, d'après une nouvelle de George Sand publiée dans la *Revue des deux mondes*. » (*Notes et Souvenirs*, p. 233.)



Au Cercle artistique et littéraire, où il entra dès qu'il se fut établi à Bruxelles, Hymans put en tout temps donner libre carrière à son goût pour les discussions hardies jusqu'au

paradoxe (1). Il y continua, dans de meilleures conditions, les joutes un peu fougueuses mais toujours courtoises où il s'était lancé de si bonne heure quand il fréquentait les ateliers d'Anvers. On peut dire que, même avant d'être le secrétaire, le vice-président et l'ordonnateur des conférences de cette société centrale et prépondérante, il en fut un des plus actifs coopérateurs. Il est inutile de consulter les archives de la compagnie pour savoir que, dans les divers groupes qui s'y formaient selon les affinités esthétiques ou philosophiques, Hymans était un des plus suggestifs. Pas un sujet de conversation, pas une fête, pas un événement grand ou petit, national ou étranger, qui ne lui inspirât quelque vue originale, quelque appréciation bien personnelle. Ce n'est pas sans raison qu'il aime à revenir sur ces fécondes soirées; ce n'est pas sans raison non plus que le Cercle a voulu consacrer le souvenir d'un de ses membres les plus utiles (2)

« Là, a-t-il dit quelque part, on se livrait à ces discussions ardentes où s'aiguise la verve des uns, où s'échauffe la bile

(1) Quelqu'un qui l'a bien connu m'écrit : « Dans la conversation, L. H. était brillant, animé, fécond en plaisanteries et en anecdotes. Il lançait paradoxes sur paradoxes. Il allait jusqu'à soutenir les thèses les plus invraisemblables. On était tenté de dire : « Quel esprit faux ! » Le lendemain, il écrivait sur la même question un article bien pensé, sagement dit, qui arrachait cet aveu : Quel esprit juste ! » Il adorait, au reste, son intérieur et ses réunions intimes où il pouvait dire ce qui lui convenait. »

(2) Un concours a été ouvert entre les artistes, membres du Cercle artistique et littéraire, pour les plans du monument à ériger à la mémoire de L. Hymans, au cimetière d'Ixelles. Le monument sera érigé d'après le plan de M. l'architecte Van Acker et orné d'un médaillon dû au ciseau de M. Vinçotte.

des autres, mais où l'esprit de tous se développe par la gymnastique des idées et des passions. » Dans la brûlante question du réalisme, suscitée par le séjour de Courbet à Bruxelles, Hymans déclara souvent qu'il n'admettait que le réalisme des vieux maîtres de la Flandre (1). Dans son *Étude critique sur le dernier tableau de M. Gallait*, il osa discuter contre un critique spécial de l'*Observateur* le fameux tableau des *Têtes coupées*, du salon de 1851. Ce n'était pas qu'il n'admirât comme tout le monde le régénérateur de l'art flamand, mais il semblait craindre qu'on ne gâtât l'artiste par trop de louanges et que la critique, dont il était un des apôtres, ne parût suivre trop complaisamment l'engouement de la foule. Il prétendit que Wappers avait le coloris plus richement flamand et qu'il n'aurait pas choisi ce sujet froid, abstrait, malencontreux, dépourvu du grand intérêt historique. Sans doute, la toile critiquée montrait un chef-d'œuvre d'exécution; mais où était la pensée, l'invention, la haute poésie de l'*Abdication?* On faisait trop voir que d'Egmont et de Horn étaient des victimes plutôt que des héros. Ce n'était pas là une vraie page d'histoire digne de notre tragédie du XVIme siècle. « Car à la liberté, comme l'entendent les masses, à cet instinct d'indépendance qui emporte les plus faibles aux grands jours de la vindicte populaire, il faut des cris, des chants, du fer, un sol brûlant; il

(1) Parmi les nombreuses communications faites par L. H. au Cercle artistique, il faut citer sa conférence en vers, en 1877, et surtout une étude de 1882 *Sur le naturalisme*. Cette attaque virulente, mais fortement méditée, écrite avec soin et débitée avec verve, eut un succès remarquable, malgré l'hostilité de quelques auditeurs passionnes en sens contraire. Il est regrettable que dans un accès de découragement, l'auteur ait cru devoir détruire son manuscrit.

lui faut une voix et des échos. Or, ces bourgeois d'il y a trois siècles, qui rêvent devant des cadavres, sont des philosophes ou des hommes sans cœur... Spectacle désolant et que j'aurais voulu cacher. Fatal et étrange augure!..... Pour comble de malheur, malgré la haine, malgré l'histoire, malgré les souvenirs du duc d'Albe, les comtes de Horn et d'Egmont ne furent jamais vengés. On le devine en contemplant la toile de M. Gallait. »

Cette brochure souleva une tempête de récriminations. On alla jusqu'à dire que c'était l'œuvre d'un ennemi personnel, d'un envieux. Outre que l'envie serait bizarre, d'un critique à un peintre, on peut se rappeler cette affirmation de l'auteur des *Types et Silhouettes* : « Jamais l'envie n'a effleuré mon esprit ni mon cœur. Eût-elle germé parfois au fond de mon être, le raisonnement et l'expérience m'en auraient corrigé. Je suis de ceux qui pensent que l'homme peut atteindre à la satisfaction de tous ses désirs légitimes. C'est une question de persévérance et de labeur. A quoi servirait dès lors l'envie, si ce n'est à faire le malheur de soi-même en conspirant celui des autres? » N'est-ce pas presque la définition d'Horace : Un envieux, c'est quelqu'un qui maigrit de la graisse d'autrui ?

Aussi bien, Hymans n'aurait pas eu le temps d'être envieux. A travers ses voyages et son fatigant labeur de publiciste, que de projets, que d'entreprises, que d'entre-croisements de choses, au point que dans un certain monde de véritables envieux on l'appelait ardélion taquin et l'on allait jusqu'à trouver dans son nom prononcé à la française le sobriquet *d'immense.*

Il est vrai qu'on le rencontrait partout. Fallait-il renouveler le texte parfois bizarre de la *Brabançonne* de 1830?

Il en publiait une nouvelle dans l'*Indépendance* du 24 août 1852 et faisait entendre des accents nouveaux :

Flamands, Wallons, race de braves,
Serrons nos rangs, marchons unis.
Ne crions plus mort aux Bataves,
Les peuples libres sont amis.

C'était un peu une réminiscence de Pierre Dupont : *Les peuples sont pour nous des frères*, mais il faut avouer que la transformation était heureuse. Non moins heureuse était cette idée que « le Progrès devait conserver ce que la Révolution avait fondé. »

Un autre jour, c'était la Société des Chœurs de Gand qui lui demandait des paroles pour une cantate de Gevaert à l'occasion du mariage du duc de Brabant. « C'est de là que date mon intimité avec l'auteur, aujourd'hui célèbre, de *Quentin Durward* et du *Capitaine Henriot.* Vous savez qu'il y a trois choses dont l'âge rehausse le prix : le vin, les cigares et l'amitié. »

Ou bien il concourt à la *Société d'encouragement des lettres et des beaux-arts* d'Anvers avec un poëme de six cents vers : *Godefroid de Bouillon*, à la même époque où il chante le *Grenier d'Apollon* pour célébrer la translation du Cercle des Galeries St-Hubert à la Maison du Roi, à la Grand'place :

« Pour nous le grenier d'Apollon,
Est le jardin de l'Espérance. »

C'était pour lui surtout qu'il le disait; car jamais homme ne fut plus plein de confiance que l'auteur de ces couplets. Lui conteste-t-on un droit de propriété, fût-ce même d'une

chanson fugitive ? Il trouve un jurisconsulte tel que M. Schuermans pour gagner son procès. Faut-il au peintre Wappers, revenu à Bruxelles un congrès d'artistes belges? Hymans se charge de le convoquer. Quelqu'un s'avise-t-il, au Cercle ou dans quelque réunion intime, de réclamer quelques efforts pour l'éducation patriotique du peuple? Aussitôt l'acharné travailleur (c'est en septembre 1853) s'improvise professeur d'histoire et demande au conseil communal de Bruxelles l'autorisation de faire à titre d'essai, à ses pleins risques et périls, un cours d'histoire nationale, au Musée de l'Industrie Il avait déjà essayé des conférences aux cercles de Bruxelles, de Gand, d'Anvers et de Liège. Sa parole, sans être très élégante et n'y visant guère, avait de la netteté, de la logique, et quelquefois devenait vibrante au souffle d'un sentiment patriotique ou moral. Une autre qualité qu'on ne pouvait pas lui contester, c'était de savoir transformer l'enseignement en récit mouvementé, de le raviver par mille détails curieux, même plaisants, et de réaliser ainsi le type du vulgarisateur. Comme il saisissait vite les choses, en dégageait lumineusement l'essentiel sans s'inquiéter des accessoires, il lui fut facile, comme il le raconte lui-même, de tirer de quelques livres solides et de quelques cours de professeurs proprement dits, la substance de ses causeries hebdomadaires.

∴

Pour l'aplomb qu'il fallait à un début, ce n'était pas là ce qui devait embarrasser un homme qui, malgré sa jeunesse, était depuis longtemps accoutumé à affronter le public. Au reste, on a pu le voir dès ses premiers pas dans la vie : la timidité était le moindre de ses défauts. Dans sa *Leçon inau-*

gurale de la deuxième année, la seule qu'il ait cru devoir publier (1), il avoua la jeunesse et l'inexpérience que la presse lui avait reprochées. Mais sûr de son travail opiniâtre et de la promptitude de son intelligence, il répondait hardiment que rien ne se fait sans jeunesse, sans audace : « Ah! qu'ils y songent bien ceux qui sont jeunes et qui *se défient*, qu'ils songent qu'on n'acquiert l'expérience qu'à ses dépens! » Et sans s'arrêter davantage aux récriminations plus bruyantes que dangereuses, il reprenait ses entretiens à la défaite de Roosebeke où il les avait laissés. S'inspirant des anciennes leçons de Moke, il exagérait naïvement l'origine toute germanique de nos communes, il vantait tout notre passé avec un chauvinisme qui avait sa raison d'être devant ce public de la grande salle du Christ. Pour le jeune orateur, tout dans notre histoire l'emportait sur ce qu'on rencontrait dans les histoires des pays voisins. Il terminait en montrant que par l'étude de ce passé splendide il fallait sauvegarder l'avenir national. « C'est par l'histoire que nous savons que chez nous chaque homme est le défenseur né de nos libertés. »

Le bourgmestre Ch. De Brouckere se montra aussi heureux que Hymans lui-même du succès de ces leçons populaires. En y songeant plus tard, le professeur marqua sa gratitude par ces mots si justes : « Tous les hommes de la génération de 1830 que j'ai connus avaient cette ardente passion d'encourager la jeunesse. »

(1) *Cours public et gratuit d'histoire nationale, adjoint au Musée royal de l'Industrie* (deuxième année). *Discours d'ouverture prononcé à l'Hôtel de Ville de Bruxelles le samedi 4 novembre 1854 par Louis Hymans.* (Bruxelles, Bols-Wittouck, 1854.)

.·.

Pourquoi cet enseignement qui convenait si bien à un esprit taillé pour tous les modes de vulgarisation patriotique, fut-il abandonné au bout de huit ans? Était-ce lassitude, caprice ou puéril besoin de changement? Écoutons là-dessus l'auteur lui-même :

« Au mois d'août 1861, me trouvant à Blankenberghe, j'appris que, dans un comité secret du conseil communal de Bruxelles, on avait fait des observations déplaisantes au sujet d'un article que j'avais publié sur le récent emprunt contracté par la Ville. D'après ce qui m'était rapporté, on avait été jusqu'à contester ma liberté de journaliste à cause de ma qualité de professeur nommé par la commune. Je n'attendis pas de plus amples renseignements et j'envoyai ma démission. » Ceux qui connaissent les détails de cet incident ont pu blâmer l'excès de susceptibilité; pour nous, dans ce défaut, si c'en est un, nous ne voyons qu'un titre de plus au respect de la mémoire de notre confrère.

.·.

On a souvent mal jugé Hymans parce qu'il aimait la plaisanterie. C'est ainsi que, à l'occasion du jubilé de vingt-cinq ans de la nationalité belge, tandis qu'il s'amusait le soir au *Cercle artistique* à contribuer à une parodie de cantate officielle, il en composait une en secret, pleine de chaleur généreuse et de conviction patriotique. Cette œuvre obtint le prix à l'unanimité. Il la lut avec un sentiment sincère devant le Roi, et fut presque aussi heureux d'une adresse que lui vota le conseil communal d'Ixelles parce qu'elle mettait en solida-

rité logiqne le patriotisme de son cours populaire et le lyrisme de son poème. *La Belgique depuis 1830* était célébrée sous les auspices de la devise de lord Brougham : *Pro lege, grege et rege*, qui dominait le cours public. En invoquant *la Muse des Nuits* d'Alfred de Musset, Hymans opposait la paix moderne aux luttes anciennes:

Ce n'est plus l'heure sombre : c'est le réveil !

Lui-même était alors à l'apogée de sa popularité. Le soir de la séance du Temple des Augustins, où le Roi lui remit la médaille d'or après la lecture solennelle, il réunit ses amis qui étaient nombreux. L'*Indépendance* arriva vers dix heures; elle contenait déjà le poème. Ce fut un grand enthousiasme. Quelques jours après, un banquet consacra le triomphe du lauréat. M. Jules Van Praet, qui depuis lors ne l'a plus perdu de vue, lui transmettait *con amore* la haute satisfaction de Léopold Ier.

*
* *

S'il fut enivré par ce succès, il dut bientôt l'expier, non sans amertume. Au concours de 1856, institué pour chanter vingt-cinq ans de loyauté constitutionnelle, tandis que Van Beers et Van Duyse remportaient *ex-æquo* le premier prix de la poésie flamande, Hymans n'arrivait qu'au second rang, quoique le rapporteur eût vanté « l'originalité, la verve et l'entrain, l'éclat parfois peut-être un peu trop vif des images, la variété du tour de la phrase et l'harmonie du vers. » Encore ce second prix lui fut-il contesté, notamment par l'*Indépendance* qu'il venait de quitter et qui prétendait ne voir en lui qu'un lauréat « par ordre. »

« L'*Indépendance*, qui m'avait le plus malmené, fut obli-

gée par un arrêt de la cour d'appel, rendu sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Hynderick et sur la plaidoirie de M. Jules Guillery, d'insérer le passage élogieux du rapport du Jury que j'ai cité plus haut, sans compter qu'elle dut payer environ 1,200 francs d'amende et 200 francs de dommages-intérêts. » (*Notes et Souvenirs*, p 191.)

Le poète, inspiré par le conférencier, avait imaginé une comparaison entre trois époques caractérisées par les noms de Charlemagne, Charles-Quint et Léopold.

Ils étaient trois au seuil du temple de Mémoire :
Tous trois suivaient les pas de l'ange de la gloire.

Le mot de Léopold avait beaucoup plu :

Je ne suis rien, dit-il, près de ces conquérants.

⁂

L'idée poétique, assez faiblement réalisée dans ces vers, plus sonores que bien nourris, fut reprise en prose et non sans bonheur, bien que dans le cadre d'un compte-rendu officiel. M Dedecker, alors Ministre de l'Intérieur, avait eu l'heureuse idée de confier à Conscience et à Hymans la rédaction en flamand et en français des belles cérémonies des 21, 22 et 23 juillet 1856. C'était comme l'association de nos deux langues nationales également jalouses d'honorer le pays. Les deux écrivains comprirent leur mission de la même manière. Dans les deux relations imprimées et illustrées que l'on peut consulter, une large introduction historique rattache le présent au passé dont il est le couronnement radieux. C'est la pensée du poète Ledeganck :

In 't verleden
Ligt het heden.

« La journée du 21 juillet, disait Hymans, est sans exemple dans notre histoire. Plein de récits pompeux de fêtes inaugurales, d'entrées joyeuses et splendides, de noces brillantes et de superbes funérailles, le livre d'or du peuple belge ne contient pas de trace d'un pareil hommage ou d'un semblable anniversaire. » Ce n'est pas que la nation ait changé, mais bien ses destinées; elles sont enfin réconciliées avec le bonheur. C'est la première fois qu'on célèbre en commun une fête de famille resserrée jadis dans l'enceinte d'une commune. Aussi l'étranger, malgré lui, étudiera notre histoire et y verra l'usage austère de nos droits. Il comprendra alors la portée de cette parole royale : « Mon cœur ne connaît pas d'autre ambition que celle de vous voir heureux. » En effet, la Belgique n'est plus un champ de bataille européen. Comme l'a dit la belle adresse de la Chambre des Représentants : « Un peuple a retrouvé les titres longtemps égarés de sa nationalité, souvent contestée, mais jamais perdue. »

Hymans s'attache à décrire le moindre détail de cet anniversaire, tant au point de vue de l'art qu'à celui du patriotisme. Ce sont deux inspirations qui se complètent l'une l'autre. L'auteur parle souvent en son nom personnel et quitte son rôle d'historiographe pour prendre celui de citoyen. Dans ces descriptions qui semblent devoir abolir toute spontanéité, l'enthousiaste descripteur trouve des accents poétiques à force d'émotion sincère. Ce qui achève de le charmer, c'est la gaieté nationale mêlée à tant de solennité; c'est le gros rire flamand qui dispense de l'esprit français. Enfin dans les riches cortèges qu'on acclame au passage, il aime à voir tout un passé révolutionnaire exhumé pour honorer la sagesse d'un roi pacifique. Si *Bruxella septenaria* peut donner une idée de notre ancienne opulence, que dire de ces trois journées en

témoignage de notre indépendance? « Aussi, conclut-il, en faisant le récit rapide et consciencieux de ces fêtes, y avons-nous mêlé peu de réflexions philosophiques. Nous avons laissé la parole aux faits, et la simple et fidèle chronique de ces trois journées d'élan, de patriotisme et de cordial entrain sera plus éloquente que n'aurait pu l'être un pompeux éloge de nos mœurs et de nos institutions. »

Ce qui plaît singulièrement dans ce panégyrique, c'est que, sans recherche ni emphase, il ne s'attache qu'à l'éloquence des faits mis en bonne et franche lumière. Bien que Hymans n'observe qu'en courant et qu'il n'ait guère le temps de s'attarder à une méditation approfondie, le goût qu'il a pour les choses belges l'y rend singulièrement clairvoyant et perspicace. Déjà en 1853, dans son *Diable à Bruxelles* entrepris avec son ami M. Jean Rousseau, il avait pu se rendre compte du degré d'originalité qui nous reste encore. Ces quatre petits volumes, qui d'un côté semblent avoir été suscités par le *Diable à Paris* et l'autre cependant complètent ou rectifient les *Belges peints par eux-mêmes*, attestent encore beaucoup d'inexpérience. On confond quelquefois des plaisanteries d'étudiant et des fantaisies de flâneur avec l'observation juste, pertinente, instructive. On s'aperçoit bien que les deux jeunes humoristes ne connaissent encore Bruxelles qu'à la surface. En revanche, quelques types de cabaretiers, de faubouriens, d'étudiants, d'artistes, d'abonnés de théâtre, d'habitués des *Mille Colonnes*, de farceurs bruxellois, sont lestement croqués (1). Quelle diffé-

(1) Ce livre eut un succès extraordinaire. M. Félix Mornand en parla avec éloges dans l'*Illustration* de Paris et en reproduisit de longs extraits dans son livre sur la Belgique. La presse belge fut

rence pourtant, dès qu'il s'agit de la Chambre, de la presse et de la politique ! C'est en vain que Hymans veut garder le ton goguenard qu'il a pris dans ses premières études. Après quelques caricatures peu fines, peu neuves, l'amour-propre national l'emporte; il montre presque une tendresse exaltée pour nos hommes d'État et nos orateurs. Avec quelque fierté il les compare à ceux des pays voisins; la fibre belge tressaille et il s'écrie : « Les questions de liberté, de patriotisme, d'honneur national sont les mêmes pour tous les hommes et pour tous les pays, et quand j'entends M. Frère-Orban remuer de sa mâle éloquence la Chambre et les tribunes, que malgré moi, caché derrière une colonne de la *tribune des journalistes*, je frappe du pied pour applaudir et crier bravo au milieu du tumulte de ceux qui approuvent et de ceux qui condamnent, peu m'importe ce qu'on discute, que ce soit un monde ou un fétu, je sens que de cette source féconde d'un grand cœur jaillissent de grandes idées ; les noms et le résultat pour moi ne sont plus rien, je m'oublie devant un admirable orateur » (II, 45) (1).

Dans cette galerie de portraits d'orateurs de tous les

unanime à reconnaitre deux écrivains d'avenir dans les auteurs du *Diable à Bruxelles*.

(1) A propos de l'abolition des octrois, Hymans a reproduit dans l'*Office de publicité* et ailleurs un portrait qu'il regardait comme une des meilleures pages de son *Diable à Bruxelles* (II, 50). Voici comme il débutait :

« Je l'ai toujours devant les yeux, entrant à la Chambre, boutonné dans sa redingote noire, se frottant les mains, et s'inclinant à droite et à gauche sans les disjoindre, peut-être pour ne pas les tendre à un indigne. Son front large, élevé, aux plans taillés à grands traits dans le marbre le plus pur, rayonne d'un éclat qu'on nom-

partis, Hymans tient seulement à montrer que le proverbe : « Il n'est bon bec que de Paris » n'est pas toujours vrai. Volontiers il redirait avec le vieux Boileau :

Chacun pris dans son air est agréable en soi :
Ce n'est que l'air d'autrui qui peut déplaire en moi.

Oui, il l'avoue, nous sommes un peuple essentiellement bourgeois. Nous n'avons ni l'élan sentimental de la France, ni l'orgueil hautain de l'Angleterre ou des États-Unis, ni

merait volontiers la transparence de son âme. Son œil est ouvert et limpide, comme sa conscience; calme et fixe en même temps, comme sa volonté. Le travail a blanchi ses cheveux abondants et bouclés, mais ce nez droit et purement découpé, cette bouche que toujours anime un sourire, donnent à toute sa physionomie un air de jeunesse qu'elle ne perdra jamais.

» Il entre, il va s'asseoir au banc des ministres, calme, les bras croisés, qu'il s'agisse d'une pétition sans intérêt ou d'un important débat politique. Il n'a devant lui ni notes ni documents. Il écoute les orateurs en riant; il sourit de leurs erreurs, et s'amuse à percer de coups d'épingle leur éloquence qui se gonfle. Celui qui parle s'irrite, il se balaye les flancs de la crinière et de la queue, pareil au cheval que poursuit le taon infatigable ; parfois il finit par en appeler au président; rarement il parvient à chasser son bourreau, et quand il se rassied déjà tout épuisé de piqûres et de sarcasmes, le bourreau se lève à son tour, le moucheron se fait lion et la petite plaie d'un seul devient celle de tout un parti. »

En parlant de son séjour à Anvers en 1848, Hymans dit : « Le héros de cette époque, en Belgique, était M. Frère-Orban. On admirait sa jeunesse, son éloquence, son audace, sa précoce maturité. » (*Types et Silhouettes*, p. 55.) Cf. *Belgique contemporaine* p. 166.

l'instinct défiant de la Suisse, ni l'esprit philosophique de l'Allemagne. Mais, à défaut d'imagination et de hardiesse, nous avons la constance, la fermeté et un bon sens qui, jusqu'ici, nous a toujours fait éviter les chimères. Pourquoi tenons-nous à nos libertés? Parce que nous savons exactement ce qu'elles nous ont coûté. Riches et pauvres sont unanimes sur ce point

***

On regrette que dans sa *Physionomie du Belge*, qui termine les *Types et Silhouettes*, l'observateur n'ait pas été un peu plus profond, un peu plus philosophique. Il a trop vu la situation en journaliste incessamment harcelé par les querelles quotidiennes. Peut-être aussi subissait-il encore à son insu l'influence de ses premières idées sur le mouvement flamand. Il l'avait autrefois très superficiellement jugé ; nous l'avons dit à propos de ses premiers feuilletons du *Journal de Gand*. Son père, pourtant, avait dû lui parler quelquefois de l'importance de la littérature néerlandaise. Membre actif de l'*Olyftak* d'Anvers, le docteur était fier, quand venait son tour de lecture, son *leesbeurt*, de produire quelque élégante traduction du conteur danois Andersen et de voir son nom cité dans le *Rederijker* de Dumont et Van den Kerckhoven (1).

(1) Louis Hymans raconte dans les *Types et Silhouettes* (chap. VII, le Théâtre) que, pendant ses années de collège, il n'a connu que le théâtre flamand, notamment celui des *Fontainistes* de Gand. — Plus tard, dans la *Belgique contemporaine*, p. 254, il disait : « Bien qu'adversaire du *mouvement flamand* dans certains de ses aspirations politiques, je n'ai jamais cessé d'admirer la vitalité littéraire du génie flamand, qui est le glorieux héritage légué par ces puis-

Mais parents ou amis n'agissaient pas facilement sur l'esprit parfois rétif et tenace du fils; il s'était pris de bonne heure à railler quelques puériles jactances de la réaction flamingante et, en dépit de tout, il s'obstinait à confondre le bien et le mal, le sérieux et le ridicule.

Un jour, dans une de ses spirituelles conférences tant applaudies à la *Société d'Émulation* de Liège, il avait eu le tort de continuer ses plaisanteries devant un public à peu près tout wallon. Socrate aurait pu lui dire : « Ne raillez pas les Athéniens à Sparte. » Au fond, l'intention n'était pas bien méchante. Il s'agissait d'une thèse que, comme journaliste, conférencier et député, il avait toujours soutenue avec une sorte d'acharnement. Pour lui, il n'a jamais eu aucune confiance dans l'efficacité des subsides du gouvernement pour le développement d'une littérature nationale. « Sous notre régime de liberté absolue, le talent, l'audace et la probité donnent une large mesure à l'influence de l'homme de lettres. » Faisant donc à ce propos la revue des budgets belges, il en vint à montrer (oubliant qu'il était à Liège) que la littérature flamande avait été considérablement favorisée sous tous les ministères. Comme il avait abusé de détails comiques, selon sa première manière (c'était encore en 1857), les amis de la renaissance flamande s'émurent et l'un d'eux, Michiel Vander Voort, vint le mois suivant, à la même tribune, protester contre l'orateur bruxellois. La riposte fut peut-être encore plus exagérée que ne l'avait été l'attaque; en outre, on avait la malechance de déclamer sur l'oppression des Flamands, devant un auditoire où, cette fois, se trouvaient un

santes générations qui fondèrent la liberté communale et combattirent au cri de *Flandre au lion* la chevalerie française et le vieux despotisme féodal. »

grand nombre de Flamands parfaitement accueillis et établis en Wallonie. Hymans ne put se défendre de lancer dans le journal la *Meuse* quelques strophes virulentes dont voici le début :

> Quoi ! Monsieur, vous avez découvert qu'en Belgique
> Les Flamands sont traités comme un peuple conquis,
> Et vous venez semer des fleurs de rhétorique
> Au seuil de vos frères proscrits !
>
> Vous avez découvert que ces grandes journées
> Où Flamands et Wallons se donnèrent la main,
> De mensonges berçaient nos gloires, condamnées
> A l'opprobre du lendemain !
>
> Vous avez découvert des magistrats féroces,
> Condamnant, sans juger, des scélérats martyrs,
> Et des Belges, en pleurs, poussés à coups de crosses
> Au tribunal des décemvirs !

« C'était assez raide, dit Hymans (*Notes et Souvenirs*, p. 191). Aussi quelle fut ma surprise en voyant paraître dans la *Meuse*, quelques jours après, à titre de réponse, une lettre du citoyen Michiel Vander Voort, qui me remerciait de mes vers et se disait heureux de les avoir provoqués.

» C'était s'exécuter en homme d'esprit. »

* * *

En 1856, lorsque Hymans quitta l'*Indépendance*, il jouissait déjà d'une notoriété exceptionnelle. On était unanime à reconnaître en lui le journaliste par excellence, l'homme qui savait le mieux, à jour et à heure fixes, parler à tout le monde de ce

qui pouvait l'intéresser. Et en même temps que le talent d'élucidation universelle, s'était formé et trempé un caractère qui n'avait plus de frivole que les apparences. C'était à qui parviendrait à mettre en valeur de si riches facultés. On lui proposait la direction politique de la revue *le Progrès pacifique*, qu'on fondait à Liège ; Eugène Dubois d'Anvers (1) lui demandait des conseils pour ses vers, Pétermans, de Seraing, pour ses études, Max Veydt, de Bruxelles, pour ses conférences; les sociétés littéraires de province se disputaient sa collaboration ; les éditeurs Mayer et Flatau le suppliaient de traduire et d'arranger des documents allemands pour en faire l'étonnante brochure : *Table qui danse et table qui répond* ; — la Société de Zoologie de Bruxelles obtenait de sa plume une charmante description de son *Jardin Royal*; la Russie voulait se faire représenter par lui dans la presse européenne; — le *Nord*, l'*Étoile* et le *Journal des Débats* inséraient ses *Lettres moscovites*; le *Journal de Bruxelles* les vantait et fit même des démarches pour s'en attacher le rédacteur (2); la *Meuse*, le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, l'*Illustration* de Paris et

(1) Sur un exemplaire de *Penser et Oublier*, d'Eugène Dubois d'Anvers (1885), on nous a fait lire la dédicace manuscrite suivante :

A mon ami Louis Hymans.

Tous deux éclos la même aurore,
Vous êtes déjà l'aigle au vol impérieux,
Alors que je ne suis encore
Que l'oiseau des buissons imperceptible aux yeux.
Pour que le noir hibou, l'oubli, ne me dévore,
Aidez-moi, puissant frère, à m'élever aux cieux.

(2) Ce fut M. Paul Nève lui-même qui vint proposer à Hymans la direction du *Journal de Bruxelles*.

bien d'autres journaux le comptaient parmi leurs correspon dants les plus actifs, les plus sûrs, les plus piquants, les plus autorisés. Que ne lui demandait-on pas en recourant à sa verve inépuisable? Des feuilletons, des cantates, des chansons, des discours, des prospectus, des résumés, des brochures d'actualité, par exemple : la *Notice sur le port d'Anvers* à l'appui de la célèbre pétition de la 5e section et des faubourgs en 1854. Il faudrait l'ubiquité de Hymans lui-même pour rendre compte de son activité dévorante.

.·.

Il songea d'abord à fonder un journal tout à lui et qui devait s'appeler *la Presse belge*. On ne pouvait pas choisir de titre plus juste ; qui n'en conviendra, après ce qu'on vient de lire ? *Libéral* pouvait être le prénom ; mais *Belge* le nom de famille. Mais pendant qu'on négociait voies et moyens, on vit paraître sous ce titre une feuille de grand format, appartenant à M. Sterkx de l'*Observateur !* Comme on croyait qu'il s'agissait de la création de Hymans, alors très populaire, il y eut affluence d'abonnements. Le conflit, ou plutôt le malentendu, s'arrangea ; la *Presse belge* fut dirigée par son premier parrain, et le premier numéro parut le 30 mars 1856.

L'entente ne fut pas longue ; le journal ne dura guère, malgré les premiers succès. Pas de chômage toutefois : c'eût été impossible. On n'est pas né impunément avec certaines qualités traîtresses ou maîtresses, selon le cours des circonstances. Pour de jeunes esprits affamés de mouvement, « la galère du journalisme, » comme dit en riant l'auteur des *Types et Silhouettes*, a des attraits irrésistibles. C'est comme une

nostalgie qui vous rengage de plus belle au combat qu'on avait maudit.

Il ne faut pas essayer, après Hymans, de décrire cette vie orageuse, où, après tant de bourrasques, il a su éviter le naufrage.

« Celui qui sait écrire un article à loisir dans son cabinet, ciseler un feuilleton, faire le compte-rendu d'une cérémonie, d'une représentation dramatique, peut être un excellent écrivain, mais il n'est pas ce qu'on appelle un journaliste. Le journaliste doit savoir composer, au besoin, un journal à lui tout seul, depuis le titre jusqu'au nom de l'imprimeur. Il doit savoir tout ce qui se trouve dans les quatre pages, depuis les dépêches jusqu'aux annonces, s'occuper de dix besognes à la fois, surveiller la correction, la mise en pages, la mise sous presse, avoir l'œil à tout, prévenir le plus léger retard, éviter les erreurs et au besoin en tirer parti, mettre à profit la science et le concours de tout le monde, faire quelque chose avec rien, être toujours au poste et ne jamais *bouder à l'ouvrage*

«..... Le journaliste doit être au courant de tout, savoir tout saisir et apprécier, avoir des notions générales de toutes choses, pouvoir répondre à toutes les demandes, avoir un arsenal de ressources pour toutes les situations, savoir obéir s'il est en sous-ordre, savoir commander s'il est chef; pour se servir utilement du travail des autres, il faut qu'il soit capable au besoin de le faire lui-même.

» Les bureaux de la plupart des administrations s'ouvrent à 9 ou 10 heures. La plupart des boutiquiers défont leurs volets à 8 heures. Le journaliste, en hiver, se lève avant le jour, et fait une demi-lieue pour aller se livrer à son rude labeur. Quand il arrive, il y a déjà toute une ruche à l'ouvrage.

Les compositeurs sont à leur poste, le prote attend la copie, le chauffeur alimente la chaudière dont la vapeur va mettre tantôt les machines en mouvement. Il ne s'agit pas de perdre une seconde. Chaque minute de retard représente le travail de vingt ou trente hommes, qui se distribuent un manuscrit et l'enlèvent par petits morceaux. Chaque article doit aller se placer sous sa rubrique, et, avant d'aller à l'atelier, passer sous les yeux du rédacteur en chef. Un doute surgit à propos de l'exactitude d'un fait, de l'utilité de sa publication! La décision doit être prise à la minute, et il ne s'agit pas de se tromper, car l'erreur. que dans une administration l'on peut dissimuler, éclate dans un journal quand la faute est commise et qu'il est trop tard pour la réparer. Correspondances de l'étranger, dépêches télégraphiques, journaux de toutes les provinces, communications de tout genre, tout arrive à la fois. Il faut se débrouiller dans ce chaos, tout mettre en ordre, parfois en trois quarts d'heure.

» A l'heure précise fixée pour la mise sous presse, il faut que la composition soit prête, les formes serrées, ou bien l'on manque les postes. Ici encore, une minute de retard peut en causer un de vingt-quatre heures dans la réception du journal en province. En été, les rouleaux d'encre fondent, en hiver ils gèlent ; il faut tout prévoir, avoir l'œil à tout. Parfois la presse se détraque : les cordons se brisent, un rouage se dérange, il faut que le mécanicien répare sur-le-champ le dommage. Parfois le papier est mal trempé, sec ou trop humide, l'encre mauvaise; peu importe, il faut marcher quand même.

» Une forme tombe en pâte, il faut la recomposer. Le tirage commence : à mesure que la machine vomit des feuilles de papier par ses quatre embouchures, il faut qu'on les

enlève, qu'on les coupe, qu'on les plie, qu'on les mette sous bande, qu'on mette les journaux dans des paniers, les paniers sur des brouettes, que l'on coure à la poste ou au chemin de fer, qui ne font pas grâce d'une minute. Quand ainsi le journal est fait, c'est à recommencer, un vrai mouvement perpétuel. Avec cela, le bureau d'un journaliste est considéré par tout le monde comme la place publique. On n'y demande pas d'audiences, on y entre comme au cabaret. On se croit le droit d'interroger tout le monde, d'exposer longuement des systèmes, de discuter des plans, de raconter avec le plus grand sérieux les balivernes les plus grotesques, et comme on trouve le journaliste le cigare à la bouche, on s'imagine qu'il est là bayant aux corneilles comme un employé dans un ministère. On est tout surpris quand il déclare qu'il est occupé.

» En voici un qui revient de la Chambre à 5 heures et demie : à 6 heures il faut que son article soit écrit, le compte-rendu composé, corrigé, imprimé ; l'orateur qu'il vient de recueillir prend deux ou trois jours pour revoir sa sténographie. Un autre est en train de raconter un meeting d'actionnaires qui a eu lieu à la Bourse, quand on vient lui dire qu'une maison brûle à St-Gilles. Pendant que celui-ci rédige son dernier feuillet, un apprenti lui apporte l'épreuve du premier. Celui-là vient de finir son bulletin politique; il dit que la paix est certaine; une dépêche arrive et lui annonce que la guerre est imminente. Et cela dure ainsi du matin au soir, et, dans certains journaux, du soir jusqu'au matin. »

Ces lignes allègres, un peu humoristiques, respirent encore toute l'ardeur de la mêlée; elles ont, en outre, pour l'appréciation des œuvres de Hymans, une importance à part; on y

trouve le secret des mérites et des lacunes de son style ; car, quoi qu'il fasse, quoi qu'il veuille, il sera, comme on a dit, « journaliste jusqu'aux moelles. »

« Dans ce métier de nègre, poursuit-il, pour peu qu'on le prenne au sérieux, la première et la plus indispensable de toutes les conditions, c'est la santé. Passe pour un léger accroc. Mais celui qui s'avise d'être malade régulièrement une fois par mois, fera bien de chercher un emploi à la Cour des Comptes. Il aura de plus l'espoir d'en devenir le président pour peu qu'il ait laborieusement aligné des chiffres pendant vingt ans, et qu'il se soit fait des amis à la Chambre. »

Une seule fois je me souviens de l'avoir entendu se plaindre de ne pas pouvoir se cantonner dans une spécialité comme tant d'autres. Et aujourd'hui, après trente ans depuis cet entretien, je me demande encore si c'était bien là le fond de sa pensée. J'en doute surtout quand je relis la page 179 des *Types et Silhouettes* :

« Malgré cela, le journalisme est une carrière pleine de charmes pour qui a bon pied, bon œil et l'amour de sa profession. La variété préserve de la fatigue ; le désir de bien faire préserve du dégoût. C'est, du reste, une chose prodigieuse que la *faculté de labeur* qui réside dans l'homme, pour peu qu'il se donne la peine de la cultiver. De même que la gymnastique et l'escrime assouplissent les membres, de même l'exercice constant des facultés intellectuelles donne à l'esprit une étonnante élasticité. Suspendez le travail de la machine et elle se rouille. Quand par hasard une indisposition passagère me cloue sur mon fauteuil et que je ne puis me livrer à mes occupations quotidiennes, je me sens immédiatement incapable de rien faire, fût-ce même de lire le livre le plus attachant. Il faut que j'aie terminé toute ma besogne habi-

tuelle, ce qui arrive vers 10 heures du soir, pour que je me trouve, de 10 heures à minuit, frais, dispos et vraiment en état de savourer le plaisir de laisser courir ma plume sur le papier, non plus pour les autres, mais pour moi. »

Au cours de ces confidences, sans pose comme sans aigreur, on apprend encore que si le journalisme est une école d'improvisation, ce peut être aussi une école de pratique, de bon sens et de courage. L'homme dont nous parlons le prouva bien.

C'est à la fin de 1857 que Hymans devint rédacteur en chef de l'*Étoile*. Ce journal, auquel Faure avait su rapidement donner de l'importance, accueillait depuis longtemps la prose de son nouveau directeur. C'était tantôt une imitation de quelque boutade de Disraëli (v *le Mariage infernal*) tantôt l'adaptation d'une autre production anglaise (v. *le Roman des parvenus*). On y avait lu aussi de pétillantes *causeries* sur des hâbleries de touristes français ou sur les brutalités du naturalisme. « La *vérité*, peut-on prostituer ainsi ce mot sublime ! La reproduction du vrai, moins la poésie qui lui donne son plus grand charme, la copie brutale de la nature, la photographie sans pitié du vice, le mépris de l'art, la négation de la vertu, la haine de toutes les illusions, la chenille sur la fleur, la plaie sur un beau corps, voilà désormais la vérité que nous trouvions si belle dans la Bible, dans Homère, dans Goldsmith, dans Bernardin de St-Pierre! »

Un autre jour, c'est la nostalgie des voyages qui l'inspire : « Courir les champs et les villes, chercher le soleil à Naples et la brise embaumée sur le bord des grands lacs; traverser les mers changeantes ou les glaciers suspendus aux crêtes des montagnes; fouler d'un pied distrait les superbes nécropoles du monde antique, sous le ciel bleu de l'Italie ou de la

Grèce; s'égarer dans ces Babels modernes que le travail improvise sur le sol miné de la Grande-Bretagne; écouter les chansons des pâtres et des vendangeurs, *flavi gens accola Rheni*, en contemplant les détours capricieux du Rhin ou de la Moselle, du sommet du Drachenfels ou du haut des remparts d'Ehrenbreitstein; arpenter les musées et les vieilles cathédrales, se mêler au hasard et s'inspirer à l'imprévu des civilisations inconnues, voilà de ces bonheurs qu'il est bien permis d'envier, lorsque tant d'élus qui en pourraient jouir à l'aise, les dédaignent sans les comprendre, ou les comprennent pour n'en user guère.

« Sans que j'aie beaucoup voyagé, ma bonne étoile m'a guidé parfois sur les chemins battus par les touristes, tantôt à Londres ou à Paris; tantôt sur les rives du Rhin ou de la Moselle, à Scheveningue, à Sydenham ou à Hambourg, une fois même jusqu'au Kremlin, et presque toujours, en quittant mes compagnons de route, quand ce n'étaient pas des gens d'affaires ou des artistes, j'ai dû me demander, sans grand succès le plus souvent, pourquoi diable ces gens voyageaient.... »

Et là-dessus il se prenait à chapitrer cordialement ses compatriotes: il leur montrait qu'en Belgique même, il y a de quoi s'émerveiller. Puis, revenant à lui-même, il vantait son « intérieur » de Bruxelles, ou bien, toujours fidèle à son culte du travail, recommandait Durbuy « le plus charmant asile que jamais poète ait pu rêver; asile du travail et sanctuaire de la solitude. »

A part ses devoirs de journaliste, organe du libéralisme constitutionnel, Hymans aimait à causer la plume à la main, en faisant de l'esprit à l'anglaise, c'est-à-dire en cachant le sens pratique et sérieux sous des apparences quelquefois

plaisantes et railleuses. Il réservait son feuilleton hebdomadaire pour s'entretenir de tout ce qui, de façon ou d'autre, pouvait être utile au pays. On peut dire que ce dialogue n'a cessé qu'avec sa vie.... Il a été un infatigable clairon d'idées. Qui pourrait dire tout ce qu'il a suggéré, ou du moins rappelé, dans ces courses fantaisistes à travers les livres, les hommes et les choses! Et en général, on a fini par le reconnaître, les suggestions étaient honnêtes, la propagande était conforme à l'esprit du temps et de la nation. N'a-t-il pas contribué, pour sa bonne part, à prêcher le goût des excursions des Belges en Belgique, la bonne méthode des voyages en Suisse et en Italie, la fréquentation intelligente des musées, la connaissance des littératures du Nord, surtout de l'Angleterre, alors qu'on ne jurait que par les écrivains français (1)?

Parfois, dans ses conseils, il se glissait, sans qu'il y songeât trop, des allusions à ses projets littéraires, par exemple, à propos des livres qu'on pourrait faire en s'inspirant du pays wallon ou des provinces flamandes : « Si le ciel, écrivait-il, m'avait doué d'assez d'imagination pour nouer l'intrigue d'un roman et gratifié de loisirs suffisants pour l'écrire, j'essayerais de faire des livres qui fussent en même temps de bonnes actions. Au lieu de sacrifier, comme la plupart des écrivains français, aux caprices de la mode et aux fantaisies du jour, en faisant de l'art pour l'art, avec de stériles descriptions et de la morale à l'usage des lorettes, des désœuvrés et des

(1) L. H. n'aimait pas la France, ou, du moins, le chauvinisme français. Détail typique : il n'a jamais voulu écrire sur la Belgique pour les Français. En revanche, il aimait à se dire anglomane et lisait consciencieusement tous les soirs le *Times*.

malades, je voudrais que chacun de mes ouvrages fût un enseignement, ou tout au moins un conseil; qu'on y trouvât plus de vérités que d'événements, la comédie plus souvent que le drame; des digressions, parfois pour amuser la foule, mais toujours un but bien défini, une conclusion bien nette et surtout bien intelligible pour le lecteur. A cet effet je chercherais rarement mes modèles dans les auteurs français. J'imiterais Dickens ou Thackeray, plutôt que George Sand ou Alexandre Dumas. Je ne craindrais pas même de faire entrer la politique dans mes romans, si je pouvais, sous cette forme légère, instruire et intéresser à la fois, comme Bulwer et Disraëli, et formuler, comme ce dernier dans *Coningsby* et dans *Sybil*, la profession de foi d'un parti et livrer ainsi à la risée publique des préjugés que la satire fustige bien mieux que les gros bouquins truffés de morale, dont la dernière page est une indigestion. »



Causer ainsi de tout avec ce public qu'il aimait, était un besoin absolu pour lui; il causait dans toutes ses correspondances de province; il causait surtout, et d'une façon qui n'était qu'à lui, dans cet *Office de publicité* qu'il avait aidé à fonder en 1857 et où il déploya de la verve jusqu'à son dernier jour. Comme il a su y attaquer la routine et les opinions préconçues, jusque dans son propre parti! Bien qu'il ne fût pas avec les « avancés » que de fois il a pressenti les réformes les moins populaires? Car s'il aimait la popularité, c'était pour en être le serviteur et non l'esclave. « Confiance et conscience » c'était sa devise [1].

(1) L'*Office* était sa tribune de conseiller du peuple. Que d'heu-

Telle était la vogue qu'il avait conquise par ses lettres ouvertes, par ses dialogues en plein vent, qu'il s'avisa un jour d'en constituer le seul et unique élément d'une publication périodique. Il l'intitula hardiment la *Causerie*. C'était à la fin de 1865 : Hymans, après avoir contribué pendant huit ans à la fortune de l'*Etoile*, s'était retiré à l'amiable, par accord commun. « N'ayant pas, disait-il, de quoi créer une revue, je fonde cette petite feuille hebdomadaire pour pouvoir m'en tenir à mes seules ressources. Je n'ai pas perdu l'amitié des propriétaires de l'*Etoile;* je n'ai pas même quitté l'*Office* dont les éditeurs encouragent mon entreprise comme si c'était la leur; mais que voulez-vous? Ç'a toujours été mon rêve d'avoir un journal à moi, fût-il grand comme une carte à jouer. » Tout en plaisantant, il affirmait l'espoir de servir la bonne cause, c'est-à-dire le vrai libéralisme, la vraie démocratie dont il avait toujours été le défenseur fervent et convaincu. Non sans fierté, il ajoutait : « J'ai écrit dans bien des journaux depuis 1847; je n'y ai jamais inséré un mot qui fût contraire à ma pensée. »

Il avait eu l'heureuse inspiration de donner en supplément la traduction du chef-d'œuvre flamand de Mme Courtmans, le roman couronné sous le nom de : *Cadeau du Chasseur*. C'était l'idylle des faiseurs de balais de Maldeghem formant contraste avec le *Bavo et Lieveken* où Conscience dépeignait les ouvriers de la ville. Comme Hymans était entré à la Chambre des Représentants pour renforcer la gauche modérée, il redoublait de verve dans son journal en attaquant à gauche

reuses suggestions! L'autre jour encore, on citait l'idée du cortège historique des chemins de fer. — Dans l'*Office*, il signa un certain temps des chroniques rimées du nom d'*Ignotus*.

comme à droite toutes les outrances; il montrait la modération d'autant plus nécessaire que notre indépendance lui semblait plus menacée par d'ambitieux voisins. A l'affût des moindres manifestations du caractère national, il en traçait en quelque sorte la philosophie. A propos du serment de Léopold II, il ne manquait pas de s'écrier : « J'ai vu à Paris en 1848, proclamer la Constitution républicaine; j'ai vu à Londres en 1854, la reine Victoria inaugurer le palais de Sydenham, j'ai vu à Moscou en 1856, le Czar recevoir la couronne séculaire de toutes les Russies; mais ce que je viens de voir à Bruxelles, m'émeut cent fois plus. » Et il prenait texte de son émotion pour commenter la haute signification du pacte constitutionnel. Mais il avait beau s'évertuer à enrichir chaque numéro de curiosités, de nouvelles à la main et d'actualités de toute espèce, au demeurant, il se faisait concurrence à lui-même; le causeur de l'*Office de publicité* et de tant d'autres correspondances eût dû avoir Paris pour théâtre de son activité insatiable, ou bien, comme il l'avoua lui-même à la fin, ne pas s'acharner à se passer de collaborateurs. « Il eût fallu être six, pour faire ce journal. » La *Causerie* s'arrêta donc dès le 28 février 1866.

⁂

Bientôt appelé à diriger l'*Écho du Parlement* (1), Hymans réalisait son rêve mieux qu'il ne l'avait fait jusque-là. Interprète d'un grand parti qui avait depuis longtemps la responsabilité du pouvoir, il se dépouilla de ses habitudes de

(1) Aujourd'hui remplacé par la *Nation* (depuis le 1er octobre 1885).

nouvelliste et de correspondant primesautier. Mais ce caractère de maturité, de dignité parlementaire ne coûta rien à l'agréable rapidité de son style. Pas plus que pour ses causeries de Bruxellois ou ses anecdotes de touriste il n'eut besoin de recourir à un autre vocabulaire. Il avait souvent envie de dire avec Martine :

Quand on se fait entendre, on parle toujours bien.

Il voulait être lui-même en tout, mais principalement par l'horreur des grands mots inutiles et des néologismes prétentieux. Sa façon de penser, de tourner et de dire semblait tenir à la fois de la vivacité française et du bon sens flamand. C'était le type du journaliste, non pas bruxellois, mais belge dans la plus adéquate acception du mot. Il dirigea son journal pendant douze ans, jusqu'en 1878, quand, selon son expression, il quitta le service actif de la presse. Dans l'entraînement des polémiques les plus acerbes, malgré les suggestions d'un amour-propre parfois intransigeant, le publiciste évita autant qu'il put les duels de plume. Il se conforma au principe qu'il énonce dans ses *Types et Silhouettes*, p. 187 : « Le plus grand fléau de la presse, à mon avis, c'est la polémique de journal à journal. Je n'en comprends pas l'agrément et moins encore l'utilité. C'est une mode française, importée chez nous depuis trente ans et cultivée avec excès. En Angleterre, la polémique de journal à journal est inconnue. On y discute les questions à l'ordre du jour, on ne discute pas ses confrères. En Belgique c'est tout l'opposé. »

L'esprit agréssif et provocant du jeune aventureux d'autrefois se réveillait pourtant en d'autres circonstances. Hymans, plus entièrement maître de sa plume que de sa parole, « ne

tenait, pour ainsi dire pas en place, » dès qu'il était entré dans un club politique ou littéraire ou en quelque meeting électoral. D'emblée, il s'attaquait aux adversaires les plus redoutables, s'animait, s'enivrait des coups qui l'atteignaient autant que de ceux qu'il portait lui-même, et, comme il arrive naturellement, dépassait presque toujours sa pensée, sa véritable intention. Rarement on vit défendre une politique de modération, de transaction, d'opportunisme, avec des allures plus belliqueuses, plus absolues, plus tranchantes. C'était le tempérament qui l'emportait sur la raison et la discipline.

***

Avec moins d'emportement, mais avec une apparence tout aussi personnelle, Hymans se montra à la Chambre des Représentants dont il fit partie de 1859 à 1870 (1). Il avait été élu à Bruxelles, « à la faveur d'un mouvement politique qui avait eu pour point de départ la prétention de l'*Association libérale* d'exclure MM. Orts et Prévinaire de la députation. » (*Types et Silhouettes*, p. 67). On essaya de contester sa nationalité. Le rapporteur de l'élection de Bruxelles établit que son père avait obtenu l'indigénat en 1836, conformément à la loi du 22 septembre 1835, et que lui-même avait réclamé sa qualité de Belge en temps utile. A peine intro-

(1) « La scission de 1859 l'avait fait entrer à la Chambre; il y est resté onze ans, et a déposé volontairement son mandat le jour où il a pu croire qu'il n'était plus d'accord avec la majorité des libéraux bruxellois. Il montra sur les bancs parlementaires des qualités peu communes, un souci consciencieux des intérêts publics, un zèle et un désir d'être utile qu'on pourrait citer en exemple. » (*Gazette* de Bruxelles, Notice nécrologique du 12 mai 1884.)

duit pour prêter le serment constitutionnel, Hymans se poste sur la brèche et ne la quitte plus. C'est même cette activité remarquée par ses collègues dès les premières séances qui peut justifier certaines vivacités échappées à une indomptable ardeur pour défendre son parti et servir la Belgique. Au lieu de Verhaegen qu'il avait harcelé à l'Association, c'était maintenant Dumortier qui semblait de préférence exciter sa verve batailleuse. Il est vrai que le représentant tournaisien n'était pas moins prompt à provoquer la lutte. Il s'était moqué du nouveau venu qui, disait-il, se mêlait de trop de choses et semblait jouer un rôle de ministre. Un autre jour, il allait jusqu'à lui reprocher « de ne faire qu'attaquer la Constitution ». Hymans se crut obligé de répondre plus solennellement qu'il n'en avait l'habitude : « En entrant dans cette enceinte, Messieurs, j'avais appris à vénérer le patriotisme de M. Dumortier.....Mais chaque fois que je me suis laissé aller à un écart de paroles, ç'a été en suivant son exemple, ou en répondant à ses provocations.... Il est atteint d'une vraie *monomanie* de liberté; on dirait que lui seul peut la défendre.....Pour lui, toutes les libertés sont d'origine catholique, y compris, sans doute, la liberté de conscience sous Philippe II et la tolérance sous Joseph II. »

A propos du subside accordé pour la publication des *Acta Sanctorum*, Hymans prononça un discours des plus mordants, des plus hostiles. Aussitôt Dumortier, secondé par l'abbé de Haerne, lui reproche violemment de jeter le mépris sur les croyances belges. Incidents personnels se greffent sur incidents; le *Moniteur* constate la fréquence des orages dont le bruit se répercute dans toute la presse. Des deux côtés, on se rejette les récriminations et aussi les plaisanteries; car Hymans ne faisait grâce d'aucune bévue

ou malentendu de ses adversaires qui le lui rendaient quelquefois avec usure. Il faut reconnaître pourtant que c'était lui qui, le plus souvent, avait les railleurs de son côté. Au reste on ne l'attaquait pas seulement pour ses paroles à la Chambre, mais pour tout ce qu'il écrivait en tant de journaux.

En dehors de ces assauts, il y avait plus d'un armistice pendant lequel on savait se tendre loyalement la main en se disant que, après tout, les luttes sont nécessaires aux peuples qui veulent rester libres. Ne sont-ce pas ces orages qui empêchent qu'on n'étouffe dans une atmosphère trop lourde, trop épaisse? Voyez d'ailleurs comme Hymans sait parler de ses antagonistes : « Barthélemy Dumortier fut un tout autre homme que Dechamps et De Theux. Il était ce que Mme de Staël appelle « tout en dehors », un ardent patriote, aussi chauvin qu'on peut l'être en Belgique, aussi riche de préjugés que d'éloquence, par cela même plaisant à la foule, et en dépit d'apparences un peu brusques, un esprit délicat, un lettré, d'ailleurs Tournaisien dans l'âme, confondant dans un même culte la Constitution belge et le beffroi de sa ville natale, les libertés nécessaires et les *Chonq clotiers* (1). »



Au surplus, la vie parlementaire de Hymans a laissé des traces qui prouvent que la lutte n'a pas toujours été stérile et que le travailleur dévoué s'y est fait connaître comme partout. Qu'on se borne seulement à consulter les tables des troisième et quatrième tomes de son *Histoire parlementair*.

(1) Allusion à une chanson patoise de Leray sur les *Cinq clochers de Notre-Dame de Tournai.*

de la Belgique et l'on verra combien ce provocateur, cet impertinent, ce bavard, cet étourdi, ce je ne sais quoi encore imaginé par le dépit des adversaires les plus variés, a su abattre de besogne. Il ne s'est pas établi dans une de ces spécialités qui font fortune à la Chambre; il n'a pas prononcé de ces discours à tournure magistrale et qui promettent un ministre, mais quelle parole nette, chaude, toujours topique, toujours à la question! quelle vivacité de riposte! quelle sûreté dans l'improvisation!

Quant à ses rapports de section centrale et à ses amendements de député, ils sont tous remarquables par la simplicité, la limpidité, l'enchaînement logique et l'abondance des faits et des arguments. Citons à la volée et au hasard les travaux suivants : enquêtes électorales, législation anglaise des enquêtes, conventions de la Belgique avec divers pays pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'art et des productions littéraires, traitements des secrétaires communaux, crédits et continuations de subsides pour certains monuments, péages du canal de Charleroi, questions d'enseignement national, concours divers, bureaux de postes, plan de décentralisation pour améliorer la position des fonctionnaires et en diminuer le nombre, chemins de fer, intérêts d'Anvers quant au commerce et quant à la défense nationale, Exposition de Londres, restauration de la porte de Hal, traitement des ministres, divers budgets de l'intérieur, incorporation des faubourgs et du bois de la Cambre, fondations des bourses, travail des enfants dans les usines et proposition du *demi-temps d'école*, d'après Chadwick; augmentation des traitements universitaires, encouragements dramatiques, peinture murale, députations permanentes et greffiers provinciaux, rachats de ponts, suppression des droits d'entrée

du poisson, crédit de 60 millions pour les travaux publics extraordinaires, représentation des minorités, procès de presse, question flamande, télégraphistes, réforme électorale, Description historique et géographique des communes, Biographie nationale, achat de tableaux par le Gouvernement, grandes naturalisations, par exemple, celle du professeur Haus de Gand, etc., etc.

*
* *

Nous citerons encore trois brochures importantes qui se rattachent à cette prodigieuse activité parlementaire. Il y a d'abord le Rapport central de 1860 sur la propriété littéraire et que tout dernièrement des pétitions du Cercle artistique de Bruxelles et d'autres associations invoquaient encore en s'adressant à la Chambre. Non moins remarquable est le Rapport sur la réforme électorale, publié en 1860 (1). Enfin, dans la grande discussion soulevée par son rapport contre les encouragements à accorder à la fresque ou à la peinture murale (*Peinture murale,* Brux. Deltombe, 1863), Hymans eut une de ses plus brillantes passes d'armes. Avec humour et parfois de l'acrimonie personnelle, avec une érudition piquante et qui semblait excentrique, il soutint que notre école flamande, réaliste et coloriste, ne pouvait que perdre

(1) Ce rapport est une œuvre très étudiée et qui a été souvent consultée. Il y a là du bon sens, de la sagacité et de l'expérience. L. H. était l'ennemi convaincu du suffrage universel, du service obligatoire et en général de tout ce qui menaçait ou semblait menacer la liberté. Avec des sentiments très démocratiques, il avait horreur des flatteries et des promesses utopiques qu'on prodigue quelquefois aux masses.

à la pratique de la fresque. Il voulait que l'on distinguât entre peinture monumentale sur toile et peinture murale proprement dite. Cette fois-ci, soutenu par Barthélemy Dumortier, il affirmait que ce n'était pas par le style, le grand style que brillait Rubens, mais par le mouvement, la vie et surtout les couleurs. Nos fresques déterrées du moyen âge ne sont, après tout, que du peinturage. Celles de la Prusse et de la Bavière coûtent gros, durent peu, et valent encore moins. En vrai patriote, il déclara qu'il préférait à tout ce fracas le moindre musée belge et conclut avec Renan : « Ce n'est jamais impunément qu'on renonce à ses pères. Trop souvent, pour faire la vulgarité, on tombe dans le factice. » Son ami, Hippolyte De Boe lui répondit : « Vous avez fait une charmante critique d'art plutôt qu'un discours parlementaire. J'admire ici votre esprit, votre éloquence, votre connaissance des arts; mais votre riposte a été trop hardie et trop violente. » — « Moi, dit Dumortier, je félicite le rapporteur de cette noble et patriotique discussion. Je suis convaincu que la peinture à la détrempe n'a jamais été nationale. Si l'art italien dérive de Byzance, l'art flamand dérive de la nature Le contour, c'est l'art italien; le glacis, c'est l'art belge, et la nature ne présente pas de contours. »

⁂

On se demande toujours, à l'aspect de cette ubiquité de travail, comment y pouvait résister la constitution de Hymans, si bonne qu'elle fût. Il la ruina évidemment, par de vrais tours de force. Comme Voltaire avait le café, il croyait que le tabac lui renouvellerait incessamment sa verve. Hélas! à dater de son entrée à la Chambre, forcé ou se croyant forcé

de mener de front tant de choses diverses: journaux, discours, conférences, rapports, études encyclopédiques, il doubla ses heures de travail, et s'habitua surtout à travailler très avant dans la nuit Comme il vivait d'une vie régulière, même avant son mariage, ce régime put durer plus longtemps que chez d'autres; mais on sait que tôt ou tard la nature se venge. Sans être malade, Hymans, toujours très impressionnable, eut des accès de nervosité qui n'étaient pas naturels, même à son tempérament de feu. Un jour, à la suite d'ennuis éprouvés à l'*Écho du Parlement* par suite d'un article touchant à des intérêts particuliers et qu'un collaborateur avait accentué outre mesure, une sorte d'attaque d'apoplexie frappa le vaillant homme en pleine Chambre. C'était en 1866; il fut un certain temps à s'en remettre. Il éprouva aussi plus tard des spasmes au cœur, des suffocations momentanées; mais fort de son passé indemne de maladies. confiant dans son courage, passionné enfin pour le travail, il n'écoutait guère ni les avertissements de la nature, ni les conseils de ses amis.

Il croyait d'ailleurs, d'une façon touchante chez cette victime de la vie publique, à la souveraine efficacité de la vie de famille. De tout temps, cette croyance avait fait, en quelque sorte, contre-poids aux dissipations, aux attraits du dehors. Fils dévoué, malgré toute la floraison hâtive de sa vie, il fut père d'une tendresse exaltée, il adorait ses enfants. Retrouvant dans la femme de son choix, une intelligence en parfaite harmonie avec la sienne (1), il ne pensait pas que le malheur pût l'atteindre. Il fut comme enivré d'affection intime, cet homme de combat si peu fait, eût-on dit, pour la

(1) L. H. épousa en 1864 Mlle Louise-Henriette de l'Escaille.

paix du foyer. Nous avons vu à Liège, à la *Société Franklin,* dans ses gentilles conférences en vers libres, comme il savait s'inspirer de la famille en parlant à nos ouvriers attentifs et charmés. Nous avons pénétré la profondeur de son culte domestique quand il dotait notre Cercle de prix d'école et de livrets de caisse d'épargne au nom de ses deux enfants chéris. Tout cela nous remuait d'autant plus qu'il y mettait moins d'ostentation. C'était en de telles occasions qu'il pratiquait par excellence la simplicité du style.

*
* *

« On ne se retire pas, a-t-il dit de Verhaegen, de la vie publique à la force de l'âge, après vingt-cinq années de luttes incessantes, sans éprouver cette nostalgie dont le culte des lettres peut seul préserver un homme de combat. » Ce culte pour Hymans était nécessaire au plus chaud de la mêlée. Il a souvent déclaré que ce travail volontaire lui était un délassement, un vrai repos. Volontiers il eût dit comme Voltaire à Thiriot : « Le tout courant sur le papier sans peine et sans attention. » Quand on a tant de facilité, soit en vers, soit en prose, on est tenté de s'y fier d'autant plus que le temps de la méditation et de la rature fait presque toujours défaut.

Voilà ce que le critique doit se rappeler en jugeant Hymans. Son ami H. De Boe d'Anvers, ne lui disait-il pas en pleine Chambre : « Vous écrivez vos romans au jour le jour? » Et, en effet, depuis ses premiers essais de traduction et d'accommodation jusqu'à son dernier roman, *Hirta,* n'a-t-il pas tout publié par fragments périodiques au bas de quelques-uns de ses journaux? Lui-même regrette (*Notes et Souvenirs,* p. 236) de n'avoir pu, « à aucune époque, écrire

des livres que dans les moments qu'il dérobait au sommeil. »
Il ne faut donc pas s'arrêter à ce jugement rigoureux de la *Revue des deux mondes* (1839) : « Il plaque ses personnages, il étale ses épisodes... » La précipitation à laquelle l'auteur était condamné doit plutôt nous aider à comprendre pourquoi Hymans, qui avait l'œil observateur, qui même en courant voyait bien et beaucoup, qui excellait d'ailleurs à dégager l'essentiel, la caractéristique en tant de choses, n'a que rarement fait vivre un caractère, une personnalité bien constituée, dans ses récits et ses dialogues animés et piquants.



Il avait pourtant étudié de bons modèles. Outre une lecture assidue de Dickens, de Thackeray, de Balzac, de George Sand, de Dumas, il s'était préparé la main par des imitations, des réductions, des refontes. Tels étaient : *Ixion dans les cieux* et la *Famille Baroni*, d'après Disraëli pour le *Journal de Liège; Un brillant mariage*, d'après Émilie Carlen, pour le *Siècle* de Paris. C'est en 1838, après avoir souvent esquissé des études de types belges, qu'il essaie enfin d'en composer un ensemble. La tentative eut un succès tel que peut-être Hymans dut songer alors aux charmes d'une existence purement littéraire. Certes, il avait dans le public belge une confiance qu'il a souvent exprimée pour encourager les jeunes écrivains; mais pouvait-il quitter le journalisme et les luttes politiques? N'a-t-il pas vingt fois décrit *con amore* les plaisirs de la bataille? Et même dans ces fictions où il croyait échapper à la politique, ne lui inspirait-elle pas ses pages les plus vives?

C'était d'ailleurs un reproche que lui faisait Léon Lataye,

un critique dont il appréciait la justice sévère Dans *La famille Buvard*, ce début si heureux qui promettait un émule de Conscience, la peinture de mœurs a perdu quelque chose de sa fidélité et de sa franchise au contact des préoccupations électorales. « Ce roman, dit l'auteur, dont les principaux personnages étaient des types bruxellois, pris sur le vif, eut un grand succès de curiosité. » Dans le rôle principal on crut reconnaître un haut fonctionnaire d'un département ministériel ; sa vanité était légendaire. Dans l'amusant M. Peperberg, le public voulut à toute force retrouver certain huissier de salle dont on racontait d'ébouriffantes drôleries. Il n'était pas jusqu'à l'oncle Théophile qui ne passât pour un des agents électoraux du canton de Nivelles. Ajoutez à cet attrait d'allusion et d'actualité des descriptions de salons et de fêtes d'un réalisme convenablement accentué, quelques types de jeunes gens croqués parmi les flâneurs de Bruxelles, et le succès s'explique et se justifie. En vain la comédie dégénérait parfois en satire et le moraliste en faiseur de caricatures. Ces caricatures mêmes contenaient tant de vérité qu'elles n'en rendaient le roman que plus populaire. Il contribua largement à la fortune de l'*Étoile* dont on s'arrachait les feuilletons. Mis en volume, il s'écoula avec une rapidité exceptionnelle pour une nouveauté qui n'était pas venue de Paris « et je constatai, dit Hymans, une fois de plus que l'on calomniait le public belge en l'accusant d'indifférence pour la littérature indigène. »

⁂

L'an d'après parut également dans l'ÉTOILE *La courte échelle*, scènes de mœurs bruxelloises; mais le succès fut moindre. Comme l'auteur l'avoua lui-même plus tard, la poli-

tique nuit au récit comme à la description ; le romancier est entraîné à des longueurs maussades par une sorte d'obsession qui, à travers son drame, fait sans cesse miroiter les personnalités du jour. Néanmoins, il nous semble retrouver ici très souvent l'entrain des *Notes et Souvenirs*. Il est difficile de ne pas rapprocher plus d'une figure, plus d'un trait, plus d'une scène, de l'un à l'autre de ces livres d'un même auteur. Par moments, le roman a des vivacités singulières, des réflexions, des boutades même qui trahissent l'autobiographie. Ce ne serait pas, à coup sûr, au détriment de l'homme, si c'était à celui de l'écrivain. En voici des preuves au hasard. « Il faut avoir souffert pour comprendre ces peines... J'ai le caractère trop indiscipliné ; j'aime encore mieux la presse, au moins j'y serai indépendant... L'esprit littéraire est une des faces du patriotisme... La conscience, c'est la voix d'en haut parlant à l'âme immortelle, c'est l'indice de la foi sincère, de l'amour du beau, du juste et du vrai! » Quand on songe aux jeunes pessimistes, aux naïfs blasés d'aujourd'hui, ne préfère-t-on pas à ces fades mièvreries la confiance robuste du Belge qui, par-dessus tout, tient à être tout bonnement de son pays, vaille que vaille ? Dans sa préface, datée d'Ixelles, 10 décembre 1858, l'auteur se félicite de l'émancipation des lettres belges; il croit même le moment venu d'une critique plus nette et moins indulgente: « J'ai eu le privilège, dit-il, trop rare en Belgique, d'être blâmé chaque fois que j'avais mal fait. De tous les services qu'on m'a rendus, c'est celui qui m'a inspiré la plus vive et la plus constante gratitude. La force de l'écrivain est dans l'estime qu'on lui porte, et rien ne prouve mieux l'estime que la critique. »

« Mon livre se vendit fort bien, dit-il plus tard, malgré ses défauts. » N'étaient-ce pas ces défauts qui faisaient le prin-

du feuilleton, puis du livre? Du moins les lecteurs
téressèrent en masse à ce tableau très vivant des
du Congrès libéral de 1846 et des premiers tirail-
se produisaient entre les deux grandes nuances
me belge. On s'intéressa moins à l'intrigue un peu
t encore moins au dénouement trop romanesque.
même des scènes et des allusions politiques rendait
ant quant à la vraisemblance des personnages et
ons trop superficiellement imaginées. A l'étranger,
le voit par le *Correspondant* de Hambourg, c'était
s mœurs politiques qui plaisait exclusivement.

*
* *

Bailly, qui parut d'abord dans l'*Office de publicité*
est encore un roman politique; mais comme il ne
s que d'un pauvre instituteur de village, le roman et
historique ont pu s'harmoniser sans se nuire Si l'on
sur le même sujet, d'une actualité trop navrante, un
f-d'œuvre flamand (*In onze vlaamsche gewesten*, par
1877) (1), on est frappé de la concordance d'un grand
d'observations. C'est la preuve que les deux auteurs
inspirés de la réalité et que peut-être un jour leurs
seront des documents. La devise commune pourrait
e mot d'un des personnages de Hymans : « La haine de
ope est moins lourde à porter que celle d'un hameau. »
mille petites misères de la vie d'un employé subalterne

1) *Walter* n'est que le pseudonyme de Mlle Virginie Loveling.
ent de compléter son œuvre par un autre roman de mœurs,
(2 vol. in-16).

sont bien étudiées; quatre types, le vieil instituteur, le propriétaire noble, le bourgmestre et le fermier *Boer Dart*, sont d'une vérité saisissante. Malheureusement, les petits détails prennent trop de place; la passion politique dérange les proportions réelles des choses, et la faiblesse de l'intrigue éclate surtout au dénouement. On dirait vraiment que Hymans n'en fait un que par manière d'acquit, et comme si la beauté littéraire ne devait pas entrer en ligne de compte.

***

Hirta, roman plus étudié pour le fond, plus soigné pour le style, se ressent de quelques loisirs conquis par l'auteur devenu, comme il disait, journaliste *in partibus*. « Œuvre charmante, a dit Van Bemmel dans la *Revue de Belgique* (1877), et dont l'intrigue est conduite avec art jusqu'à la fin. L'exposition ex-abrupto est menée de main de maître; c'est l'inventaire de la faillite d'un grand négociant d'Anvers, allemand et protestant. Tous les rôles nécessaires sont introduits presque à la fois, mais sans confusion, tant les physionomies sont naturelles et vivantes.

La jeune protestante Hirta Kauffmann, persécutée par des convertisseurs acharnés, est un caractère d'une grande beauté Elle s'annonce tout d'abord par une belle parole : « J'ai la nostalgie du sacrifice. » Paul Van Rijn, le peintre, est digne de son amour et de sa confiance. Les vieux parents, d'humbles boutiquiers, sont saisis sur le vif. Tout le « vieil Anvers » se déroule devant nous. En même temps on nous initie à tout le confort du high-life anversois. Le drame transporté tantôt à Bruxelles, tantôt au fond d'un château féodal du Luxembourg, permet ou plutôt amène les descrip-

tions les plus variées. Elles sont traitées avec une grande justesse d'expression, un relief et une vigueur de pittoresque qu'on trouve beaucoup moins dans les romans précédents. Le pathétique abonde, bien que certaines situations soient un peu forcées. Le conteur est entraîné à des inventions fantastiques pour mettre en action la lutte de la sincérité et de l'hypocrisie. Ici encore, comme dans ses autres fictions, il a une thèse à défendre et on l'entrevoit dès le début :

« Mme Colignon n'était pas méchante et n'avait, d'ailleurs, aucune raison d'en vouloir à Hirta. Dans le monde, elle passait pour « une bonne femme », mais la vraie bonté marche rarement de conserve avec un esprit borné. Dans notre société prosaïque et banale, les préjugés tiennent beaucoup plus de place que les principes et l'éducation mondaine ne laisse subsister, chez les femmes, en fait de bons sentiments, que ce qui n'est pas incompatible avec certaines idées reçues qui servent de morale aux gens sans moralité. La religion, qui élève les âmes d'élite, a pour effet de rétrécir les âmes vulgaires en les enfermant dans un cercle de superstitions grossières, de stupides défiances et de préoccupations serviles. Quand elle n'est pas la communion sublime de la créature avec le Créateur, elle se réduit à un ensemble de pratiques machinales, à une sorte de trafic entre un homme qui sollicite des services et un Dieu qui les rend. De ce commerce, le prêtre est le courtier, proportionnant sa commission à la fortune de son client et vendant le plus cher qu'il peut les faveurs du maître dont il tient la procuration. »

Seulement, pour qu'on ne l'accuse pas à son tour d'intolérance, Hymans ajoute un peu plus loin : « Autant la guerre contre l'Église et ses envahissements dans le domaine de la vie civile est une œuvre utile et méritoire, quand elle est le

fruit du raisonnement et de l'esprit philosophique, autant la haine préconçue du prêtre est une chose bête et mesquine. »



Hirta avait paru d'abord dans l'*Office de publicité*. Le même journal accueillit peu après dans son feuilleton six nouvelles racontées d'une façon leste et preste, mais sans aucune préoccupation de tendance ou de propagande. C'étaient : *Les Pendants d'oreilles, Hans von Rosskopf, L'escapé, Les mémoires d'un fou, Le coffre-fort du docteur, Une méprise*. A peine parues, Mlle Clara Mohr sollicita l'honneur de les traduire et les produisit en Allemagne sous le titre de : *Novellen von Louis Hymans*.



Parmi les travaux littéraires que recherchait Hymans pour se renouveler, se rafraîchir l'esprit fatigué des luttes quelquefois stériles du journalisme, les publications historiques occupent la place principale. En 1853, nous l'avons vu, il avait été admis à faire un cours populaire d'histoire nationale. Depuis le jour de cette nomination, on peut dire que le journaliste fut de plus en plus soutenu, inspiré par la connaissance progressive de nos riches annales. A chaque instant, la polémique du jour s'élevait, se fortifiait par quelque opportune évocation du passé.

D'un autre côté, pour répondre dignement à la confiance du collège échevinal de Bruxelles, le professeur, d'abord improvisé, devait, d'année en année, se présenter avec une science plus mûrie, plus sûre et plus étendue. C'est de ces

efforts que résulta ce premier livre d'histoire qui avait, par endroits, les allures d'un pamphlet : *L'Église et les libertés belges* (1857). Dans la pensée de l'auteur, ce n'était qu'une préface pour préparer un tableau de la Belgique de 1830 : « Je démontrai dans cet ouvrage, raconte-t-il en ses *Notes et souvenirs*, p. 274, en m'appuyant sur des documents historiques, que, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'Église avait fait une guerre implacable au développement de nos libertés. Je fis voir les empiétements successifs du clergé sur le domaine de la société laïque, depuis Charlemagne jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle. C'était une œuvre à la fois de polémique et d'histoire et de nature à faciliter la tâche de la presse quotidienne, obligée de s'occuper tous les jours de ces questions brûlantes et d'une éternelle actualité. » Deux éditions de cet opuscule furent rapidement épuisées. Van Bemmel y regrettait trop de précipitation et de confiance dans la facilité du travail. Un autre critique, notre confrère M. A. Le Roy, félicitait l'auteur « d'être sur son vrai terrain, celui de la grande polémique. » Lui, de son côté, protestait de son respect pour les choses respectables : « Nous aimons trop la liberté, disait-il, pour attaquer la religion. » Il ne voulait pas, comme Voltaire, fonder la tolérance sur l'impiété. Mais, se fondant sur Macaulay, *Histoire de la papauté*, il insistait sur le danger qu'il y a toujours à voir faire de la religion un instrument de règne. Il n'avait pas confiance dans la sincérité de la séparation de l'Église et de l'Etat; il voulait, comme Defacqz, la liberté des cultes, mais la souveraineté de la loi civile : l'Église libre dans l'État souverain. Après l'énumération de tout ce que la Belgique avait perdu à s'isoler autrefois de la Hollande, il concluait par ces lignes :

« La grande question de l'autorité et de l'examen divisera de tout temps les hommes. L'ignorance et la superstition perpétueront ce problème et la formule destinée à fermer l'ère des révolutions, ne sera de longtemps inscrite dans aucun livre humain.

« Mais cette conviction, dont s'affligent les esprits serviles est la consolation et le soutien des amis du progrès. Elle leur inspire cette douce certitude que jamais l'erreur ne remportera de triomphes durables sur la justice et la vérité, elle leur apprend à ne pas s'aveugler sur de menteuses promesses, à ne pas se laisser décourager par de passagères défaites, à ne désespérer jamais, à lutter sans cesse, à veiller à toute heure et à n'employer les jours de trêve qu'à refourbir les armes de la veille pour les combats du lendemain. »

***

Un livre plus important, paru en 1860, l'*Histoire populaire de la Belgique*, fut le fruit plus naturel de l'enseignement vulgarisateur donné au Musée royal de l'Industrie. Sans avoir la prétention d'ouvrir des horizons nouveaux que seules peuvent faire trouver les recherches scientifiques, poursuivies avec « patience et longueur de temps », Hymans mettait la nouveauté à ouvrir au plus grand nombre le trésor de nos glorieux souvenirs. Il remerciait les savants de lui avoir rendu cette œuvre possible. Sans eux comment aurait-il pu expliquer si nettement tant de choses du passé national à des gens qui n'en connaissaient rien ? Il faut beaucoup de science pour en faire arriver quelque peu, par éléments bien digérés, par notions bien exactes et bien positives, au grand public des ignorants. Que de fois, au lieu de choses,

on ne lui donne que des mots, *words ! words !* Maîtres et élèves sont également dupes de cette apparente facilité de transmission didactique.

Hymans, habitué depuis longtemps à ne pas se payer de mots, habitué aussi à trier dans les faits et les détails ce qui dispense du reste, se montra ici plus *rédacteur* que jamais. Il réduisit à l'essentiel la masse des menus renseignements fournis par les gros livres, visant toujours à ce qui était caractéristique, parlant, décisif. S'inspirant peut-être d'un mot de d'Alembert, il partait du présent pour expliquer le passé, il proposait à ses jeunes lecteurs de remonter les siècles pour voir comment ils avaient préparé le nôtre. « Je crois, lui écrivait son collègue de la Chambre, Ernest Vandenpeereboom, auquel il avait dédié son manuel, je crois que vous avez réussi à tracer un tableau exact de l'ensemble de notre passé, en évitant la confusion que fait naître l'abus des détails, comme aussi l'obscurité qui provient d'une synthèse au-dessus de la portée du plus grand nombre. » A notre avis il eût fallu s'arrêter davantage au tableau de la Belgique contemporaine, afin de mieux poser le problème à résoudre par une histoire vraiment populaire. Bien poser une question, la fixer, la préciser, n'est-ce pas en faciliter la solution ? Veut-on faire saisir la véritable unité de notre histoire en dépit de toutes les vicissitudes de la fortune et des retours les plus soudains ? Qu'on dise nettement, franchement ce que nous sommes aujourd'hui, Flamands et Wallons, catholiques et libéraux, unis sous la souveraineté d'une même loi, pour expliquer ensuite par nos annales, notre ténacité nationale, notre besoin de liberté et d'indépendance.

Quoi qu'il en soit, l'*Histoire de la Belgique* eût un succès prodigieux et qui dure encore. Elle fut traduite, illustrée,

empruntée par la France, recommandée par le Gouvernement belge, et la faveur du public est encore telle que plus de vingt éditions sont déjà épuisées. Comme le remarquait le *Journal de Gand* à la première apparition du livre, ces tableaux dramatiques et pourtant exacts des principaux événements de notre histoire, enseignent le patriotisme de la façon la plus attrayante et la plus efficace. On pouvait y joindre le mérite de l'opportunité puisque, à nos frontières, on prêchait les vertus de l'absolutisme. Deux éditeurs, Lacroix et et Lebègue, se disputèrent l'honneur d'inaugurer par cette œuvre une nouvelle bibliothèque belge destinée à lutter contre l'invasion des livres français. Un inspecteur de l'enseignement primaire avait particulièrement signalé dans le livre belge un grand sentiment de nationalité.

*
* *

Ce fut le même sentiment qui l'inspira dans son *Histoire populaire du règne de Léopold* Ier (1864) (1). Il y était préparé par son remarquable compte rendu des fêtes du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi. « Doctrinaire endurci et anglomane jusqu'aux moëlles » comme il affectait de dire pour railler ses adversaires politiques, rien n'entravait son patriotisme en un sujet qui le préoccupait depuis longtemps. Il voulait prouver par l'histoire ce que, dans ses deux cantates couronnées, il avait aimé à chanter :

(1) Pour rectifier certains détails de l'histoire de 1857, la *Gazette* de Bruxelles (13 août 1884) cite un chapitre de cette histoire, après avoir déclaré que c'est « un livre dont l'impartialité n'a jamais été contestée. »

La Belgique, fidèle à l'honneur de sa race,
Au sein des nations avait conquis sa place,
Et l'Europe honora sa jeune liberté,
En lui donnant un Roi pour qui la royauté
Fut le droit d'être grand, le devoir d'être juste.

Ce règne de trente-quatre ans réalisait l'idéal du souverain constitutionnel. Élu par le Congrès national, il fut le premier citoyen belge qui jura d'observer la charte et jusqu'à sa dernière heure il se montra fidèle à son serment. Ce serait une erreur de croire et une mesquine flatterie de prétendre que ce prince, instruit à la vieille école autoritaire et mêlé depuis sa jeunesse à la plus fière aristocratie du monde, avait des sentiments ou des aspirations démocratiques. De même que ce protestant sut se faire accepter et chérir par un peuple catholique, de même ce rejeton d'une race féodale sut être libéral par devoir. Pour mieux dire, il sacrifia ses prédilections personnelles pour se conformer en toute occurrence à la volonté nationale.

Lorsqu'en 1848, au lendemain de la révolution de février, on raconta qu'il était prêt à renoncer au trône si la nation belge désirait se constituer en république, on ne faisait que rendre hommage à sa volonté bien connue de placer « au-dessus de toute autre préoccupation celle de servir son peuple. » La légende ne fut ici qu'un hommage rendu à la vérité.

Hymans n'oubliait pas non plus de commenter par les faits et les résultats authentiques cette parole en quelque sorte inaugurale de Léopold Ier : « Les destinées humaines n'offrent pas de tâche plus noble et plus utile que celle d'être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consoli-

der ses libertés. » C'était comme un langage présidentiel dans une république où le président eût été héréditaire.

.·.

Dans cette biographie d'un roi qui n'était pas moins une grande page de l'histoire de la nation, l'historien-publiciste avait eu soin de faire ressortir toutes les difficultés issues de la révolution de 1830. Sans méconnaître ce que nous valut l'intervention armée de la France, il aimait à signaler l'importance de l'appui moral de l'Angleterre. Plus tard, en 1871, il revint encore sur ce dernier point dans sa brochure : *Lord Palmerston, la France et la Belgique* (*1831*). Présenté par Van de Weyer à Cambridge-House, au grand ministre whig, il lui avait entendu dire : « Oh! les Belges! Vous m'avez donné du fil à retordre. Aussi la Belgique est mon enfant! J'ai été son père et son parrain. »

Il ajoutait : « Et en prononçant ces paroles, il faisait le geste d'un homme qui bercerait un enfant dans ses bras. Il est probable qu'en Belgique, il est encore plus d'un lecteur qui trouvera ce langage exagéré et la prétention quelque peu outrecuidante. Tant de Belges s'imaginent encore que nous devons tout à la France! »

Et aussitôt, puisant dans la curieuse biographie de Palmerston par sir Henry Lytton-Bulwer, il s'attachait surtout à cette parole : « L'encre du traité de 1831 était à peine séchée que l'on cherchait à annexer la Belgique. » Il mettait aussi en relief cette autre citation du biographe-diplomate : « Quant à lord Palmerston, dans cette question belge, on le voit constamment l'œil fixé sur le résultat général, prenant pour guide le désir de placer la Belgique et la Hollande dans une telle

position que leurs fils, après l'apaisement des haines passées, pussent confondre leurs intérêts au lieu de donner cours à leurs passions. La sagesse de cette politique éclate aux yeux quand, à quarante ans d'intervalle, nous nous demandons si la Hollande et la Belgique, menacées demain par une invasion, ne seraient pas plus prêtes à se liguer pour leur défense commune qu'à l'époque où leurs noms étaient unis et leurs cœurs divisés, au sein du royaume des Pays-Bas (1). »

* * *

L'admiration pour la loyauté constitutionnelle de Léopold Ier ne rendait pas Hymans injuste pour le règne de Guillaume Ier qui avait, en quelque sorte, préparé le nouveau régime. Déjà, en terminant son *Histoire populaire de la Belgique*, il avait dit avec l'historien catholique de Gerlache : « C'est de 1815 que date le premier âge de notre indépendance. En 1815, nous avions une constitution, une presse, une tribune libre et un prince qui pouvait être belge s'il l'eût voulu. C'est 1815 qui nous a fait nation, c'est 1815 qui a amené 1830, qui nous a donné un roi purement belge : 1815 et 1830, voilà les deux grands événements de l'histoire contemporaine. »

(1) Cf. le charmant chapitre de ses *Notes et Souvenirs* (2e édition, p. 122 et suiv.) qui débute par ces mots : « J'ai toujours été anglomane, et je mourrai, à cet égard, dans l'impénitence finale. L'Angleterre est, à mes yeux, la première nation du monde. Elle possède le *Times* et le *Punch*, les plus beaux chevaux, le plus beau bétail, les plus jolies femmes, la plus belle marine, les plus beaux parcs, les plus beaux jardins, la meilleure bière et par-dessus tout *la vraie liberté.* »

L'*Histoire politique et parlementaire de la Belgique de 1814-1830* par Louis Hymans, membre de la Chambre des Représentants (1869), était destinée à rendre justice au gouvernement vaincu par la révolution et à dissiper les préjugés qui règnent encore parmi nous au sujet du premier roi des Pays-Bas. Pour cette œuvre nouvelle, l'auteur, guidé par une noble pensée d'impartialité, voulut consulter tous les documents. Les moindres témoignages, les pamphlets les plus frivoles, tout devait servir à éclairer la conscience de l'historien. Il était prêt à tous les efforts, à tous les sacrifices pour aboutir à la vérité intégrale. Malheureusement les préoccupations quotidiennes du journal et de la tribune ne lui permirent pas de s'abstraire de la vie militante autant que l'exigeait le recueillement indispensable à des recherches si ardues, si délicates. Il lui fallut s'arrêter après la publication d'un premier volume où il racontait l'histoire de la fondation du royaume des Pays-Bas.

» Je fus obligé, dit-il, d'interrompre ce travail, faute de loisirs nécessaires pour consulter, aux archives de la Chambre des Représentants, les procès-verbaux des séances des États-Généraux. Une partie seulement du compte rendu des travaux parlementaires de ces quinze mémorables années a été publiée en Hollande, et l'analyse de ces documents exigeait un travail auquel mes occupations ordinaires me mettaient dans l'impossibilité de me livrer. Je le regrette d'autant plus que cette période de notre histoire est à la fois l'une des plus intéressantes et des moins connues (1). On a publié des cen-

(1) Depuis lors, on a introduit dans l'enseignement supérieur des cours d'*histoire contemporaine* où le professeur remonte au moins à cette époque de préparation.

taines de volumes sur les événements qui se passèrent dans les Pays-Bas au XVIe siècle. Je n'en connais pas un qui ait paru en Belgique et qui donnât un aperçu complet et impartial de la politique de Guillaume Ier, ou qui retraçât l'élaboration des lois néerlandaises dont la plupart nous régissent encore aujourd'hui. » (*Notes et Souvenirs*, p. 301.)

⁂

C'était un beau sujet d'étude pour un publiciste expérimenté que la période de seize années qui s'écoule depuis la chute de Bonaparte jusqu'à la proclamation de notre indépendance nationale. Hymans savait combien de fois, par les plus héroïques efforts ou par les intrigues les plus machiavéliques, l'union des Pays-Bas avait été ou préparée ou compromise. C'était le côté vraiment tragique de notre histoire Pourquoi donc l'acte du Congrès de Vienne qui stipulait enfin cette union dans l'intérêt de l'équilibre occidental ne fut-il pas consacré par l'assentiment des Hollandais et des Belges? C'est que leurs intérêts, leur caractère, leur amour-propre n'avaient pas été consultés; c'est que, comme disait lord Aberdeen au Parlement anglais, on n'avait obéi qu'à une pensée diplomatique : *it was an arrangement for an european object.*

Waterloo, où les deux peuples à peine réunis avaient pu donner des preuves d'une égale vaillance, sembla d'abord de bon augure pour le nouveau royaume. Guillaume, qui devait l'organiser, y était préparé par la dure expérience du malheur. Digne descendant du Taciturne, brave, intelligent, actif, il méritait le respect de ses nouveaux sujets. Une grande simplicité native et des manières affables lui con-

ciliaient promptement l'affection. Pendant l'exil, il avait apporté dans le gouvernement de ses possessions allemandes un coup d'œil juste, un sens droit, une résolution ferme, une parfaite équité, une sage économie. L'exemple qu'il donnait d'une vie sobre et réglée agit puissamment par la réforme du luxe de ceux qui l'entouraient. « Une vaste mémoire, a dit Lucien Jottrand (1), et l'habitude d'ouvrir et de lire lui-même toutes les lettres, les dépêches, les pétitions le mettaient en peu de temps au courant des plus petites affaires et l'y maintenaient ensuite sans difficulté. Dans quelque lieu qu'il arrivât, son premier soin était de voir par lui-même tout ce qui s'y passait et de recueillir seul tous les renseignements qu'il jugeait à propos de prendre. Il n'avait aucun goût pour les amusements ordinaires des grands; il n'était l'esclave d'aucune passion, consacrait peu de temps à la table et se mettait au travail dès les premières heures du jour. Aussi menait-il de front les grands et les petits intérêts de son gouvernement. Il aimait à demander des conseils, à provoquer la critique et en tenait compte. »

Mais un de ses anciens ministres, le comte Van der Duyn de Maasdem, qui l'a connu dans l'intimité, signale des défauts qui, à un moment donné, devinrent une fatalité. Guillaume péchait par un excès de défiance, de finesse et de calcul; il poussait quelquefois l'économie trop loin et ne voyait souvent les choses que par leur petit côté. Était-ce le résultat de l'administration de sa petite principauté de Fulda? Toujours est-il que ce manque de largeur et de générosité devait déplaire aux Belges, habitués, à défaut d'indépendance, à

(1) *Guillaume-Frédéric d'Orange-Nassau, avant son avènement au trône des Pays-Bas*, par un Belge. — Bruxelles, Tarlier, 1816.

un grand déploiement de luxe et de cordialité en quelque sorte officielle chez ceux qui les gouvernaient.



Hymans signale une raison plus grave des difficultés que rencontre cette expérience d'un gouvernement à la fois constitutionnel, parlementaire et unitaire. Nous croyons que l'historien n'a fait que son devoir en y insistant particulièrement. De toutes les libertés que la *Grondwet* des Pays-Bas allait proclamer, une seule n'avait pas été préparée dans les esprits, si ce n'est en Hollande, héritière de la *Pacification de Gand* et de tout temps l'asile des religions proscrites. La liberté des cultes, que le nouveau régime devait sanctionner, était une liberté encore peu comprise en Belgique, même au pays de Liège, malgré la longue propagande de la littérature française. Mais c'était surtout dans les Flandres et dans les villages du Brabant que les préjugés « du bon vieux temps » étaient tenaces. Les curieuses brochures dont Hymans fait le patient et lucide résumé sont d'étonnants témoignages de la puissance de l'opinion qui revendiquait pour le catholicisme le privilège d'une religion officielle. On se scandalisait de lire dans l'article 134 de la Charte de 1814 : « Protection égale accordée à toutes les religions existantes ; ceux qui les professent jouissent des mêmes prérogatives civiles et ont les mêmes titres à prétendre aux dignités, charges et emplois. » On ne se montrait guère rassuré par un autre article qui permettait aux fonctionnaires publics de prêter serment selon le rite du culte qu'ils professaient. Ce n'était pas qu'on s'inspirât du Sermon de la Montagne qui ne veut pas qu'on « jure en aucune sorte ». On ne voulait pas des idées modernes, où

l'on ne voyait que des principes subversifs Dans ses *Réflexions sur* la *constitution des Pays-Bas catholiques*, le comte de Robiano de Borsbeek déplorait la perte des biens et des privilèges du clergé catholique. D'autres allaient plus loin dans leurs récriminations et n'hésitaient pas à demander la restauration autrichienne. Une brochure de Henri Van der Noot, *ad majorem Dei, Deiparæque semper Virginis Mariæ honorem et gloriam*, demandait le rétablissement des privilèges ecclésiastiques, la restitution des biens nationaux à leurs légitimes propriétaires et prédisait à la Belgique les plus sinistres destinées pour le jour où la sainte religion catholique, apostolique et romaine ne serait plus la religion officielle et unique, comme sous l'ancien régime.

Si le cri désespéré du *Père de la patrie* ne réveilla point les échos endormis, Hymans démontre par le Mémoire des Évêques au Congrès de Vienne, à quelle terrible opposition les gouvernants devaient se heurter. Rendons hommage à l'impartialité de l'historien libéral. Certes, s'il est un principe essentiel au libéralisme, c'est d'admettre la neutralité et l'indépendance du pouvoir civil dans les questions religieuses, par respect pour la religion elle-même : *Keine Religion aus Religion*, comme a dit Schiller. Telle a été, du moins, la devise de l'auteur, ayant à raconter les démêlés du *Jugement doctrinal* et les agitations fanatiques d'une plèbe aveuglée, incapable de saisir la portée de ces paroles solennelles : « Le plus précieux de tous les droits, l'entière liberté de conscience, est garanti aussi formellement qu'il peut l'être. »

⁂

Cette impartialité n'empêche pas le narrateur de faire

revivre, en ses plus piquantes bizarreries, une époque de trouble et d'équivoque où plus d'un esprit libéral, mais désorienté, s'opposait aux mesures les plus justes et les plus rationnelles. Malgré la sévérité du genre historique, les gaietés de la chronique trouvent place à la faveur de l'intérêt qu'elles présentent au philosophe, qui veut juger par lui-même et qui ne le peut que par les faits les plus variés, fût-ce du grotesque au sublime.

La conclusion de ce livre agréable autant que solide, grâce à un style sans prétention mais non sans force, ne peut être qu'approuvée par les vrais patriotes. Après avoir examiné les diverses hypothèses agitées lors de la chute de Bonaparte, notre retour à l'Autriche, notre union avec la Hollande, l'Angleterre ou la France, enfin notre indépendance absolue, Hymans déclare franchement :

« ..... A ne considérer que les intérêts de l'Europe et les préoccupations des chancelleries, l'œuvre de lord Castlereagh, ratifiée par le congrès de Vienne s'impose comme la solution logique et naturelle d'une des plus grosses difficultés que la diplomatie ait eu la tâche de résoudre.

» Mais les Belges ont le droit de juger à *un autre point de vue* la politique des souverains qui s'étaient présentés chez eux comme des libérateurs. La Belgique ne fut pas représentée au congrès des rois qui siégeaient à Vienne; ceux-ci disposèrent de nos provinces comme d'une succession vacante; à peine entrevoyaient-ils les obstacles qui s'opposeraient à l'amalgame rapide et facile de deux peuples d'un caractère tout différent. Pour que cette fusion pût s'accomplir, il fallait que l'une des deux nations renonçât à ses principes et à ses préjugés; qu'elles oubliassent l'une et l'autre leurs vieilles rivalités de religion, d'habitudes, d'in-

térêts, de traditions et de langage. On ne tenta rien d'ailleurs pour les faire disparaître. Dès l'origine on refusa aux Belges, dans les assemblées représentatives, l'influence à laquelle ils avaient droit. L'institution du budget décennal et le maintien d'une charte qui n'avait pour elle que le suffrage de la minorité créèrent dès le premier jour un antagonisme fatal à l'union des deux peuples. Telle était l'opinion des hommes les plus éclairés dans le pays même et au dehors. Personne n'eût osé rien affirmer sur l'avenir de ce royaume. Le roi lui-même ne l'envisageait pas sans crainte, et il eût mieux aimé se constituer un État maritime, comprenant avec la Hollande une partie du Hanovre, les duchés de Brême et d'Oldenbourg. Mais lui aussi dut obéir à cette volonté collective qui, au lendemain de la chute de l'empire, se mit à la place de la tyrannie d'un seul homme. La coalition lui enjoignait de prendre en main le sceptre qu'elle nous condamnait à subir.

» Sans doute, la réunion, malgré ses inconvénients, nous promettait de sérieux avantages. La loi fondamentale, bien qu'elle donnât la prépondérance à l'élément monarchique, renfermait toutefois de précieuses garanties pour la liberté.

» Le roi, de son côté, se montrait, de l'aveu même de ses adversaires, animé du plus vif désir d'appliquer la charte dans le sens le plus large et le plus favorable à l'entente cordiale des deux peuples. La nation belge, enfin, ne demandait que le repos à la suite des cruelles angoisses de la période impériale et saluait avec bonheur l'avènement d'une dynastie loyale et capable de la défendre en des jours de péril.

» Mais de part et d'autre on éprouvait cette défiance qui engendre la froideur et conduit promptement à la désaffection. Une amitié sincère vit de concessions réciproques. Cette

mutuelle indulgence faisait défaut dans le mariage mal assorti des Hollandais et des Belges. Dès le premier jour, l'un des deux conjoints voulut dominer l'autre. Pendant quelque temps ils respectèrent le contrat solennel qui les avait unis. Mais l'orgueil fit éclore la passion et celle-ci ne s'alluma que pour préparer le divorce »

Que l'on admette ou que l'on restreigne pareille appréciation, il faut reconnaître qu'elle n'a pas été faite à la légère. C'est pour cela qu'il y a lieu de regretter que cette histoire, entreprise d'une façon si haute et si magistrale, n'ait pu être parachevée.

∴

Elle a eu, toutefois, dans les œuvres de Hymans, une sorte de complément. Nous voulons parler de l'*Histoire populaire du règne de Léopold Ier*, de la *Belgique contemporaine* et de *Bruxelles à travers les âges*.

La *Belgique contemporaine* forme le premier volume d'une collection de manuels destinés, dans la pensée de l'éditeur (Hector Manceaux de Mons), à vulgariser les connaissances indispensables à tous les citoyens belges. Il est évident que la première, la plus urgente, concerne les lois qui les protègent et les garanties dont ils jouissent. Cette connaissance ne saurait être propagée d'une façon plus heureuse que par ce livre, dont un critique a dit : « L'intarissable publiciste n'a eu qu'à laisser courir sa plume aimable et légère : c'est qu'aussi nul ne connaît mieux les hommes et les choses de notre pays. Ce petit livre, composé à l'occasion du grand jubilé de 1880, touche à tous et à tout, avec un esprit bienveillant qui est, sans doute, un reflet du patriotisme de l'auteur, mais qui ne l'entraîne pas à des exagéra-

tions; et dût-on même voir poindre dans ces pages une intention apologétique, comment ne pas l'absoudre en pareille circonstance (1)? »

Cette rapide esquisse est exacte et complète à merveille. Après les savantes études de MM. Thonissen, Juste et Ernest Vandenpeereboom, on est heureux d'en trouver ici la synthèse lumineuse, enrichie de tout ce qu'ont pu inspirer une longue pratique des questions nationales et un ardent amour de la patrie. Quel accent de bonheur dans ces premières lignes!

« Après avoir raconté les luttes héroïques qu'ont soutenues nos pères, les cruelles défaites qu'ils ont subies et que leur courage a rendues parfois plus glorieuses que des victoires, je me trouve en présence d'un tableau qui séduit par son charme intime, plus qu'il ne frappe par la splendeur ou la variété des effets.

» Les faits dont nous sommes les témoins procèdent d'un ensemble de vieilles traditions. Les annales d'un peuple sont celles d'une grande famille, et de même que nous retrouvons dans les traits des personnes qui nous sont chères une certaine ressemblance avec ceux de leurs ancêtres, de même nous retrouvons dans ce qui s'accomplit autour de nous un reflet des actes, des pensées, des principes des générations antérieures. C'est ainsi que l'histoire contemporaine se rattache d'une façon étroite et saisissante aux choses du passé »

Pour lui, son petit pays est assez grand et n'a pas besoin du pompeux appareil de gloire et de fumée « qui engendre tour à tour l'ivresse et le remords. »

(1) Alph. Le Roy, *Rapport du jury du concours quinquennal d'histoire nationale* (7e période 1876-80).

« ..... Cette histoire est agréable à raconter, elle m'apparaît comme la plus belle de toutes les histoires, parce que c'est la nôtre, et qu'en fait d'histoire, ce qu'on aime généralement le mieux, c'est la sienne. *Pius est patriæ facta referre labor.* Mais la tâche du narrateur est difficile, parce qu'il est tenu de se renfermer dans la prose des affaires, d'abdiquer toute passion, de s'exposer à chaque page au contrôle de témoins qui furent les acteurs et les spectateurs de la pièce qu'il veut mettre en scène. Il est obligé d'être à la fois concis et complet, sincère et impartial. »

Avec un guide si dispos, si alerte, si expérimenté, si dévoué, on revoit avec plus de plaisir le pays qu'on a vingt fois parcouru. Ce qu'on croyait banal nous est révélé tout à coup dans une fraîcheur inattendue. Notre cinquantenaire national nous apparaît comme dans un magnifique et joyeux cortège. Tout le monde y a sa place sans heurter personne; rien n'est méconnu, rien n'est sacrifié, ni le présent au passé, ni les affaires à la politique, ni les hommes aux choses, ni la province à la capitale, ni l'idéal à la réalité. Les institutions les plus abstraites, les administrations les plus compliquées, les combinaisons les plus subtiles sont présentées aux lecteurs, aux jeunes autant qu'aux vieux, comme des êtres vivants, visibles, accessibles, familiers, dont on peut, sans peine désormais, connaître toutes les allures et pénétrer toutes les intentions. L'organisme politique et social n'a plus de mystères, n'excite plus de défiances et, connu de tous, mérite d'être défendu par tous.



Jamais peut-être la plume de Hymans n'a été à plus belle

fête. Sans aigreur, sans fièvre de combat, sans arrière-pensée personnelle, tout entier à la joie nationale, le rédacteur ou plutôt le démonstrateur se transforme en maître des cérémonies. Devant le souverain qui est le public, il introduit tour à tour les personnages les plus importants et les institutions les plus vénérées. Roi, ministres, clergé, Congrès national, ambassadeurs, magistrats, représentants, sénateurs, artistes, étudiants, hommes d'études, d'enseignement, d'épée ou d'affaires, fonctionnaires de tout ordre, industriels et ouvriers de tout métier, tous les services publics, tous les rouages, tous les corps constitués librement ou officiellement défilent en triomphe aux yeux éblouis des spectateurs enthousiastes Car il faut bien le dire : ce modeste abrégé est un panorama radieux de toutes les forces, de toutes les richesses de la Belgique. En la voyant ainsi, l'étranger même a de quoi admirer.

Ce n'est pas pourtant que l'idylle patriotique aveugle, énerve, amollisse le panégyriste. Il sait bien qu'un peuple libre a sa tâche tous les jours : *libertas quotidie emenda*. « Je termine, dit-il, ce tableau de la Belgique contemporaine dans un moment où les passions politiques sont arrivées à leur apogée, à la veille de l'ouverture d'une session législative qui promet ou menace d'être féconde en débats irritants. Je ne m'en prévaudrai pas pour tirer un fâcheux horoscope. Notre pays a traversé avec bonheur des crises plus redoutables. On pourrait lui appliquer avec justesse la vieille devise des destinées de la ville de Paris : *Fluctuat et non mergitur*. Les accidents de demain ne diminueront pas l'éclat des prospérités de la veille, et notre vaisseau est trop bien gréé, confié à des mains trop habiles pour qu'il faille s'inquiéter outre mesure de le voir, avec son vaillant

équipage et sa riche cargaison, affronter une fois de plus le cap des tempêtes. Faisons des vœux ardents pour qu'avec Dieu pour pilote et le droit pour boussole, il entre dans le port en déployant nos trois couleurs, au bruit des chants joyeux des matelots, répétés par les échos du rivage »

Dans le chapitre III, *Les hommes du Congrès national*, Hymans, mieux que dans sa cantate de la Colonne (1859), a fait revivre le haut esprit politique de nos constituants. Pour lui, le meilleur moyen de juger les hommes qui prirent la plus large part au Congrès national, c'est de lire les discours qu'ils prononcèrent ultérieurement, soit à la Chambre, soit au Sénat. « Il n'y a pas de lecture plus intéressante, plus instructive et plus réconfortante que celle des dix premiers volumes des annales du Parlement belge. Le patriotisme et le bon sens débordent dans ces laborieux travaux d'un Parlement qui, succédant au Congrès national, acheva de constituer la Belgique. La première réflexion qui vient à l'esprit, c'est que ce régime hollandais, si détesté, et que l'on secoue si violemment en 1830, a dû être, après tout, un régime de bien fortes et solides études pour produire cette phalange d'hommes éminents ou distingués qui siégèrent pendant dix ans dans nos assemblées délibérantes et dans les conseils du Roi, et qui administrèrent nos grandes cités. »

Il disait cela avec d'autant plus de conviction qu'en ce moment même il avait entrepris un travail de bénédictin (comme on a dit) sur l'*Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1880*. C'était encore un livre votif, principalement consacré à la mémoire de tous ceux qui, amis ou adversaires, avaient pris part aux luttes oratoires, aux débats solennels, résultat naturel et honorable de notre régime d'absolue liberté. L'épreuve n'était pas sans danger pour l'impartialité

de celui qui se chargeait ainsi de faire un rapport fidèle, un résumé concis mais complet de toutes les paroles importantes ou décisives portées à la tribune belge pendant un demi-siècle. Lui-même n'avait-il pas lutté pendant douze ans dans cette enceinte? Avait-il été un des moins en vue, un des moins agressifs ? N'avait-il pas d'ailleurs poursuivi, étendu la lutte jusque dans les journaux qu'il dirigeait? Mais il avait trop de franchise, trop de netteté dans l'esprit comme dans la conscience, il était en outre trop amoureux de la vie contentieuse et militante pour n'être pas à l'aise à travers toutes ces discussions, si passionnées fussent-elles. Sa seule passion dans l'élaboration de ces cinq énormes volumes, où devaient entrer tant de choses disparates, tant de renseignements de toute nature, c'était de ne rien omettre d'essentiel. Il ne retranchait que l'insignifiant, afin de laisser une plus juste place aux débats caractéristiques, aux travaux utiles et décisifs (1).

Il était fier d'ailleurs de ce travail gigantesque qu'il dédiait à Léopold II. Il savait bien qu'à un prince élevé dans les traditions de liberté, rien ne pouvait être plus agréable que le spectacle de la vitalité parlementaire nécessaire au progrès national.

(1) Nous lisons dans le prospectus de la *Belgique politique* (1882), Liège, Pirard frères : « En annonçant, il y a quelques années, son *Histoire parlementaire de la Belgique*, M. Louis Hymans constatait que rien n'était plus difficile que de retrouver les antécédents d'un acte parlementaire, que de se remettre en mémoire les travaux des Chambres législatives.

» La chose était absolument vraie. On en eut la preuve dans le grand succès du répertoire de M. Hymans, qui malgré son prix élevé se trouve aujourd'hui dans les bibliothèques de tous nos hommes politiques. »

« L'idée ne viendra à personne, disait-il, en voyant ce recueil, d'en contester l'utilité. Peut-être même se demandera-t-on pour quel motif il n'a pas été entrepris plus tôt.

» Dans un pays où toutes les questions d'intérêt général viennent chercher leur solution dans l'enceinte législative, où les débats parlementaires occupent une place prépondérante dans l'activité publique et sont en quelque sorte le commencement et la fin de toutes les préoccupations sociales, il importe que les citoyens aient un guide impartial et sûr qui les dirige et les aide dans l'étude de leur propre histoire. »

Certes, la tâche était lourde et difficile. Réduire à l'expression la plus substantielle et la plus claire, rédiger enfin le compte rendu analytique de tout ce qui pouvait intéresser dans les cent volumes du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*, cela parut prodigieux, même après tant de preuves de l'activité et de la sagacité de l'auteur. Comme il l'avait prévu, simples curieux et gens du monde, hommes d'affaires et travailleurs furent enchantés de son œuvre. Elle était digne de celui que la Chambre chargea alors de diriger le compte rendu analytique, en quelque sorte officiel, authentique, de ses délibérations. Quelques réserves étaient faites au sujet de la multiplicité des tables et des renvois, on critiquait aussi la distribution de certaines rubriques; mais, à tout prendre, on s'arrêtait volontiers à juger ce grand travail, comme le fit de la façon la plus compétente Eugène Van Bemmel dans la *Revue de Belgique* :

« Si la centralisation n'existe point et ne peut exister en Belgique, il faut admettre néanmoins des intérêts généraux qui constituent l'unité politique du pays.

» Ces intérêts trouvent leur expression dans les travaux de la représentation nationale, et l'histoire parlementaire de

la Belgique devient ainsi, pour les temps contemporains, notre seule histoire générale.

» Mais ce travail, comment l'entreprendre? Comment introduire l'ordre et la méthode dans ces discussions complexes et disparates? Comment passer sans cesse d'un sujet à un autre? Comment apprécier ces opinions diverses et ces partis divers? On l'a essayé en ne suivant qu'une idée principale et en laissant de côté une foule d'épisodes secondaires; mais l'histoire complète semblait impossible.

» M. Louis Hymans, que sa carrière de publiciste, commencée de bonne heure, et la part qu'il a prise directement aux travaux parlementaires, comme membre de la Chambre des Représentants, ont familiarisé avec toutes les questions de politique intérieure, vient de résoudre le problème. Il n'a pas reculé devant l'énorme tâche de résumer la centaine de volumes qui composent la collection du *Moniteur* et celle des *Annales parlementaires* de la Chambre et du Sénat, et il s'est montré digne de la réputation de travailleur infatigable qu'il s'était acquise depuis longtemps.

» La méthode qu'il a employée, et qui était la seule applicable en pareil cas, a été d'exposer succinctement les discussions de chaque session classées par ordre de matière. Mais il fallait pour cela saisir dans ces discussions ce qu'il y avait eu de saillant, de caractéristique, sans trop de développements, et cette difficulté, M. Louis Hymans l'a surmontée, on doit le dire, avec beaucoup de bonheur. Tout y est, rien n'est surabondant, et pourtant ce n'est ni un sommaire, ni une sèche analyse : cela peut se lire, même avec intérêt.

» Nous aurons ainsi, en deux volumes (1), les cinquante

(1) Dans cette appréciation, qui est du 15 novembre 1877, l'ingé-

années de notre histoire parlementaire, car l'auteur n'aura achevé son œuvre qu'en 1880, et rien ne sera plus aisé que de recourir, dans certains cas, aux *Annales parlementaires* et aux journaux, si l'on désire compléter l'étude de telle ou telle question, car toutes les indications de dates sont soigneusement relevées. Des tables pour chaque session et des tables générales faciliteront les recherches qui, dans les conditions actuelles, étaient à peu près impossibles.

» M. Louis Hymans aura rendu un grand service au public belge et ce n'est pas abuser d'un cliché que d'appeler son œuvre *un monument national.* »

∴

Après les grandes fêtes du jubilé national, l'écrivain patriote s'éloigna de plus en plus de la vie militante. Il sentait vaguement la nécessité de se reposer, de se détendre l'esprit. Le repos toutefois ne fut qu'apparent, ce n'était qu'une autre manière de travailler.

Il songea d'abord à un grand voyage. Ce fut alors seulement que pour la première fois il alla jusqu'à Rome et à Naples. On peut s'en étonner : n'avait-il pas toujours eu l'humeur voyageuse? N'y avait-il pas dans cette nature toujours sur le qui-vive, toujours en quête d'activité nouvelle, quelque chose du touriste anglais ou même de l'explorateur américain? Le *go ahead* ne pouvait-il pas être la devise de ce chroniqueur d'avant-garde? Dans un gai voyage autour de sa mémoire, *Notes et Souvenirs*, il a raconté comment le

nieux critique ne jugeait encore que d'après les premiers fascicules et l'avis du prospectus.

goût de la locomotion lui était pour ainsi dire inné. « J'ai donc eu la chance, dit-il, quand j'étais enfant, de voir bien des choses que les enfants ignorent. Quand mon père avait une excursion à faire dans quelque ville du pays, il m'emmenait avec lui. Le souvenir du vieux Bruxelles, entre autres, s'est ainsi gravé dans ma mémoire sans que j'y aie vécu. A l'âge de sept ans j'ai parcouru la Hollande en patache et en *trekschuit*. A dix ans, je connaissais les rives de la Meuse et de la Moselle et le Rhin jusqu'à Mayence. Ma mère me promenait le dimanche dans les églises et les musées d'Anvers, dont je sus bientôt par cœur les moindres recoins. On apprend bien mieux ainsi que dans les livres, et l'on acquiert surtout le désir de voir et d'apprendre. »

A l'époque de ses courses vagabondes de reporter et de chroniqueur, on l'a vu se transporter plein de verve, d'initiative, de sang-froid, non pas de froide indifférence, de Paris à Berlin, de Londres à Moscou. On eût dit qu'il n'était né que pour les voyages. Mais bientôt les nécessités du travail et les devoirs les plus touchants lui imposent la vie sédentaire. On sait jusqu'à quel point il en a subi les ennuis. Il les surmonta, sans doute, par le goût de la besogne et la fierté d'obéir à une obligation d'honneur. Mais que d'efforts, que de luttes! Au surplus, qui mieux que lui-même pourrait parler de cette situation curieuse d'un esprit mobile, remuant, condamné à la profession la plus assujétissante et à des recherches, à des études souvent très prolongées? On n'a qu'à prendre au hasard, soit dans les *Notes et Souvenirs*, soit dans les *Types et Silhouettes*. En 1877, à l'apparition de ces deux volumes de mémoires, nous disions dans le *Courrier littéraire* de Paris (Librairie Sandoz et Fisbbacher) :

« Peu de Belges ont été aussi journalistes que lui dans le

meilleur sens du mot. Cet Anversois, qui n'a pas atteint la cinquantaine, a déjà un long passé politique et littéraire. Romancier, dramaturge, conférencier, historien populaire, orateur de la Chambre et des meetings, il s'est montré partout avec une verve singulière, avec une exceptionnelle facilité de travail dans un pays où l'on a peur d'improviser. Malgré la rapidité de ses publications, il leur donne toujours je ne sais quoi d'achevé qui séduit le lecteur. Sans prétendre à la profondeur, ni même à la nouveauté, M. Hymans se contente d'exposer de la façon la plus limpide ce qu'il y a d'essentiel et d'utile dans les sujets qu'il s'est choisis.

» Fidèle aux convictions de sa première jeunesse, il s'en inspire dans tout ce qu'il fait. Avec une audace souvent encore pétulante, il va droit au plus chaud de la mêlée politique; il y heurte quelquefois ses propres amis; mais ses ennemis eux-mêmes, ou plutôt ses adversaires, ont dû respecter son courage (1). Il a néanmoins provoqué d'ardentes polémiques par ses discours, par ses articles et même par ses livres. On devait donc croire que les *Notes et Souvenirs* d'un homme politique qui n'a jamais marchandé l'affirmation de ses doctrines soulèveraient une tempête. Mais l'entrain, la bonne humeur qui règnent dans ces pages semblent avoir désarmé la critique. Cette agilité à la Voltaire a dérouté les rancunes. M. Hymans a donc pu raconter sans encombre sa propre histoire, l'odyssée instructive aussi bien qu'attrayante d'un jeune Belge qui doit tout à sa plume. De Bruxelles à

(1) Cette franchise inexorable se retrouve aussi dans les discussions littéraires. V. à propos des publications de M. Camille Lemonnier (notamment dans le *Tour du monde*) *Le Livre*, p. 390. Paris, 1881.

Moscou, à Berlin, à Paris, il promène son lecteur, et le régale de spirituelles anecdotes, de confidences originales, espiègles, malicieuses, sans que l'honneur ait à gauchir.

» ..... *Types et Silhouettes!* Jamais titre ne fut plus vrai, plus exact, bien qu'on en ait si souvent abusé. L'infatigable publiciste a été, depuis 1848, en relation souvent intime avec nos artistes, nos littérateurs, nos hommes politiques. Il a beaucoup vu et beaucoup retenu. Sans fiel, mais non sans malice, il exprime franchement tout ce que lui fait éprouver le spectacle de la vie. Le *moi* pourtant n'y occupe pas une place trop grande. L'auteur a tant de plaisir à crayonner en courant les figures les plus variées qu'il s'en oublie lui-même. Ces mémoires, dans un pays où de telles confidences sont rares, occupent en ce moment toute la presse belge. Pas un journal qui ne régale ses lecteurs de quelque copieux extrait. En province, naturellement, on choisit ce qui concerne la localité. M. Hymans, qui a un peu vécu partout en Belgique, a profité de cette ubiquité nationale pour intéresser nos Wallons aussi bien que nos Flamands. « Et savez-vous qu'au fond, disait hier encore le *Journal de Liège*, ce livre est plus sérieux qu'il n'en a l'air? C'est toute l'élite de la Belgique contemporaine qui défile devant vous. Hommes d'État, diplomates, musiciens et peintres, poètes et journalistes, et d'autres, jusqu'aux savants, aux *Agathopèdes* (1) et aux antiquaires, tous figurent dans le cortège, et les mots spirituels,

(1) Les Agathopèdes (*Agathoi paides*, bons enfants), société badine où l'on a rencontré des ministres, des professeurs, des académiciens, des gens fort sérieux dans la vie ordinaire. (Voyez Arthur Dinaux, *Les Sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes*, t. Ier, art. *Agathopèdes*.)

les anecdotes piquantes de pleuvoir à mesure qu'ils passent. C'est un vif et joyeux commentaire du troisième volume de la *Patria Belgica;* ici, du moins, les personnages ne sont pas sur un piédestal : on peut causer avec eux. « Cet homme-là, me disait-on l'autre jour, a donc connu familièrement tout le monde!

« Outre le style vif et franc des *Types et Silhouettes*, je puis citer encore une autre cause qui en explique le rapide succès. C'est que nos compatriotes sont ravis d'y trouver à chaque page des preuves de la vitalité nationale. On dit que nous revenons de loin, c'est possible; mais des livres sincères tels que celui-ci prouvent que nous avons fait du chemin. »

⁂

Le travail de cabinet auquel Hymans s'abandonna de plus en plus n'éteignit jamais en lui le goût des voyages Que de fois, comme dans sa causerie de l'*Etoile* du 5 juillet 1857, il s'est écrié : la ville est insupportable! Et cela, malgré tout le bonheur qu'il ressentait déjà à se blottir au fond du *sweet home* et à caresser de l'œil, quand sa plume s'arrêtait un moment, les livres et les bibelots préférés. Il n'était pas bohème au point de dire : vie errante, chose enivrante; il n'était pas non plus d'humeur à se contenter à la façon de Delille :

Je fais dans mon fauteuil le voyage du monde.

Il savait, il nous l'a dit, l'influence salutaire du voyage réel. Pour lui c'était plus que « le plaisir dans le mouvement, » c'était le redoublement des plaisirs de l'intelligence. Outre le charme de vacances au grand air où l'esprit se ravive et

se ravitaille, que de choses à décrire, à expliquer, à populariser! Aussi loin que remontent ses essais de plume, on y reconnaît l'écrivain touriste. Dans ses intarissables correspondances jetées aux quatre vents de la publicité, il a, pendant un quart de siècle, gourmandé l'esprit casanier de notre bourgeoisie. S'il a réussi contre la torpeur, maussade héritage de notre dix-huitième siècle, c'est qu'il a prêché d'exemple. C'est en racontant ses propres aventures qu'il a fait naître chez d'autres l'idée d'en avoir aussi. Exact comme Baedeker, humoriste comme Töppfer, il a de plus pour nous l'attraction du compatriote qui songe à nous, à notre intérêt, jusque devant les idéales cathédrales des Alpes. On est tenté de croire que c'est lui qui a suscité parmi nous les clubs alpins et les journaux d'excursions. Il défend sa théorie du voyage avec la même variété d'arguments, la même ténacité, la même abondance que ses doctrines de libéral modéré. Sensé, pratique en tout, il semble vouloir enchérir sur son zèle ordinaire. Écoutez le voyageur père de famille : « Ce goût des voyages, je m'attache aujourd'hui (1876) à l'inculquer à mes enfants. Mon fils, qui n'a pas douze ans, a vu trois fois la Suisse, Londres, Paris, une partie de l'Allemagne et presque toute la Belgique. C'est un bonheur indicible que de voir ces petites intelligences s'ouvrir à la lumière, se rendre compte de ce que c'est qu'un lac, une montagne, un glacier, un détroit, une ville bombardée comme Strasbourg, une chute comme celle de Schaffhouse, une île comme celle du lac Majeur, un passage des Alpes comme celui du Saint-Gothard, des falaises comme à Douvres et les horreurs de l'occupation étrangère comme à Metz.

» Et si je disais à mes lecteurs que ce mode d'éducation pratique ne coûte pas plus cher qu'un séjour monotone de

quelques semaines dans une hôtellerie de Blankenberghe ou d'Ostende, si je leur disais qu'on peut se donner ce luxe sans avoir de fortune et sans dépasser les limites d'un modeste budget de journaliste, je ne ferais qu'affirmer la vérité la plus stricte, avec toutes les preuves à l'appui pour la démontrer. »

*
* *

Ce n'est pas qu'il tienne à courir bien loin pour faire contempler des merveilles. Sa joie de voir et de faire voir est aussi à l'aise que son patriotisme dans les étroites frontières de son pays. Dès 1843, quand il gravissait l'escalier branlant des dunes de Blankenberghe, autrefois pauvre bourgade de pêcheurs, aujourd'hui devenue la rivale de Brigthon et de St-Léonard, « il excellait à découvrir des curiosités nationales et à faire comme Jérôme Pimpurniaux, « le touriste belge en Belgique. »

La Suisse elle-même, où il est retourné vingt fois avec un enthousiasme toujours plus grand, et dont, à la fin de sa vie, il vantait encore « les parages tour à tour délicieux et sublimes » aux lecteurs de la *Bibliothèque Gilon*, ne peut lui faire dédaigner les excursions en Belgique. Ici aussi, tout est sujet d'observation en voyage, jusque dans les circonstances les plus futiles. Ici aussi, il dit avec Baedeker et Moscherosch :

Qui pense à voyager
Doit savoir écouter,
D'un pas égal marcher,
Ne point trop se charger,
Dès l'aube se lever
Et soucis oublier.

Il aimait, dans ses cordiales causeries, surtout à l'*Office de publicité*, à se montrer excursionniste belge « jusqu'au bout des ongles ». Nos villes mêmes eurent enfin leur part dans le culte que notre voyageur avait d'abord borné à nos campagnes. Il s'était pris d'une affection toute spéciale pour Bruges, dont il voulait qu'on fît le siège de l'enseignement supérieur des beaux-arts. A propos de ce *Bruges-Musée* dont on fit quelque bruit naguère, M. le professeur Gravrand lui a entendu dire en plaisantant qu'il aurait voulu se retirer dans ce Nuremberg de la Belgique où il comptait et compte encore des amis dévoués à sa mémoire (1).

Il paya aussi un tribut de reconnaissance à Gand dans le récit de ses aventures de jeunesse (2), dans un discours qu'il fit en 1869 pour un monument à élever à la mémoire de Moke et enfin, dans sa jolie conférence sur Norbert Cornelissen, ce spirituel curateur de l'Université sous Guillaume (*Messager des arts et des sciences historiques*, 1881). Mais Bruxelles, où il avait été bercé et qu'il revit souvent dans son enfance, finit par lui fournir un vaste sujet d'études et, pour ainsi dire d'excursions. On avait pu remarquer son érudition bruxelloise lorsque, par des conférences sur le passé de la capitale, il inaugura le musée du Passage du Nord. C'était presque à la même époque que la Société des wagons-lits faisait appel à sa plume de touriste pour fonder le journal l'*Express européen*, véritable moniteur des voyages. L'*Express!* n'était-ce pas, hélas! le symbole d'une vie qui croit dévorer le temps et que le temps dévore?...... Que de fois,

(1) Cf. Camille Renard, *Bruges-Musée* (*Revue de Belgique*, 15 mars 1884).

(2) Cf. *Types et Silhouettes* (Temps d'études, etc.).

quand il semblait se laisser aller à la dérive d'une causerie d'amis intimes, il ne faisait que méditer, minuter un article, comme me disait dernièrement un haut magistrat qui l'a très bien connu !...

*
* *

Pour *Bruxelles à travers les âges* (1), sa dernière œuvre, il y eut ceci de touchant que tout Bruxelles y voulut collaborer. Non qu'on pût oublier un instant la vive et absorbante personnalité de l'auteur; mais comme il semblait préparer le livre d'or de la vieille cité brabançonne, tout bon Bruxellois se fit un point d'honneur d'y contribuer. Hymans aime à rappeler ce souvenir :

« Quand j'ai eu besoin de m'instruire et de m'éclairer pour arriver à éclairer et à instruire les autres, j'ai trouvé toutes les portes ouvertes, tous les matériaux mis à ma disposition. En suis-je redevable au sujet, à la sympathie des gens, ou bien à cette « chance particulière » dont se félicite M. Renan dans ses *Souvenirs*? Je n'ai rencontré ni obstacle. ni refus. Depuis M. le comte Cornet d'Elzius, qui me détaillait sa précieuse collection, jusqu'à ce boucher de Hal qui me permettait d'aller retirer de l'étalage d'un marchand des livres qu'il y avait exposés en vente, j'ai trouvé partout des collaborateurs J'ai reçu la récompense de mes trente années de confiance inaltérable dans la bienveillance du public. Au bout de six semaines j'étais en possession d'une bibliothèque doublée

(1) Hymans, entraîné par le succès, compait publier un travail analogue sur Anvers et sur Bruges. Quant à la publication française *Paris à travers les âges*, par Lenoir, il n'y a guère d'analogie que par le titre.

d'un musée. Pour ne citer que deux exemples, pris dans des mondes bien différents : M. Charles Duvivier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, se donnait la peine de rédiger à mon intention tout un cahier de notes recueillies dans les dossiers des procès que son beau-père, M. Duvigneaud, et lui-même avaient plaidés pour la ville de Bruxelles, et un modeste commis de magasin, M. V. Devadder, me faisait hommage d'un volume manuscrit de chansons inédites. » (*Avant-propos*, pp. 7-8.)

Et dans la préface du tome II :

« Depuis que j'ai entrepris ce livre, on m'inonde de renseignements. Il n'est pas un Bruxellois possédant quelque relique du passé qui n'ait voulu prêter son concours à mon œuvre, et si je n'avais fait un triage sévère des documents que l'on m'a communiqués, au lieu de deux volumes, *Bruxelles à travers les âges* en eût facilement formé trois. »

Enfin, le 15 avril 1884 : « Au moment de déposer la plume j'adresse à tous mes collaborateurs mes remerciements les plus chaleureux.... » Il ne faudrait donc pas trop critiquer l'accumulation de détails microscopiques qui ne peuvent intéresser que les Bruxellois proprement dits. Là, pour eux, se trouve justement le charme durable de cet ouvrage; ils y retrouvent leurs moindres souvenirs, et l'on sait que les moindres ne sont pas les moins chers. Tout le Bruxelles des barricades de 1830 ressuscite comme par magie; les types, parfois grotesques mais toujours intéressants de 1825 se montrent isolément ou en groupes, comme dans les tableaux de Madou. Remontons encore : voici la canaille fanatique qui en 1790, avec des raffinements de cannibales, égorge le malheureux Van Kriecken, coupable d'avoir raillé un capucin. On n'entre pas moins avant dans le réalisme historique du

XVIe siècle : pour dépeindre toute l'horreur du régime espagnol on pourra s'inspirer de tant de gravures de cette époque tragique, jusque-là enfouies dans les cartons des collectionneurs jaloux. Que si l'on se plaint de rencontrer trop de plans minutieusement détaillés des abbayes et des monastères du temps d'Albert et d'Isabelle, au point que le texte se réduit à une nomenclature, c'est qu'on oublie que ces listes, ces tables et ces interminables supputations de revenus et de prébendes peuvent devenir un commentaire d'un autre livre de Hymans : l'*Eglise et les libertés belges* Il n'hésite pas à le citer, comme pour témoigner de sa foi libérale au milieu des pompeux cortèges qu'on dirait étalés avec tant de complaisance pour mieux faire regretter un prétendu âge d'or.

Au reste, pour juger dans toutes ses parties ce texte patriotique du plus splendide album qu'aient publié MM. Bruylant-Christophe, il faut entendre la pieuse commémoration du fils de l'auteur, M. Paul Hymans (*Office de publicité* du 26 juillet 1835).



« C'est au printemps de 1882 que l'idée de faire un livre relatant les multiples transformations de Bruxelles et où l'on trouverait la monographie détaillée de ses monuments et l'histoire de ses illustrations, vint à l'esprit de mon père. Voici comment. Une société venait de fonder à Bruxelles un établissement qui fut baptisé Musée du Nord et qui était destiné à offrir au public, réunies dans un même local, une foule de distractions variées. Il y avait une salle de concerts, affectée en même temps aux conférences. Le directeur du Musée, M. Géber, pria mon père d'inaugurer la salle. Il accepta et lut au public, à une semaine d'intervalle, deux

causeries intitulées : « Bruxelles au temps jadis, » bourrées de détails curieux relatifs aux origines et à l'enceinte de la ville, au théâtre ancien, aux mœurs et aux coutumes d'autrefois.

» Le succès fut très grand. La salle fut envahie, et le public, qui avait entière liberté de circuler, d'entrer et de sortir, venu par curiosité, resta par intérêt, et manifesta sa satisfaction par des applaudissements nourris. . . . . .

. . . .

» Le succès de ses conférences sur le Bruxelles ancien, décida mon père à les publier dans l'*Office*; cela réveilla de vieux souvenirs chez des Bruxellois amoureux de leur cité natale. On envoya au conférencier des notes, des rectifications; on lui signala de menus faits, qu'il avait passés sous silence. Mon père, ainsi sollicité par le public, se prit de goût pour ces excursions lointaines à travers les choses du passé. Il entrevit tout un horizon nouveau de découvertes et de révélations fécondes. *Bruxelles à travers les âges* était né. Mon père présenta l'enfant à ses amis MM. Bruylant-Christophe, qui lui prédirent un avenir brillant et l'adoptèrent. Dès l'automne, il lança dans les journaux un appel au public, exposant son plan et demandant le concours de tous ceux qui possédaient des matériaux présentant de l'intérêt pour l'histoire de la ville de Bruxelles, à l'accomplissement d'une œuvre patriotique, érigée en l'honneur de la capitale.

» En même temps il pria le Comte et la Comtesse de Flandre de lui permettre de dédier *Bruxelles à travers les âges* au prince Baudouin. Le Comte lui accorda, par une lettre autographe très aimable, l'autorisation demandée. Certaines gens virent dans la démarche de mon père un acte de courtisanerie. Il ne me convient pas de ranimer aujourd'hui

des querelles que la mort a apaisées. Tous ceux qui ont connu mon père savent l'indépendance virile de son caractère, la dignité de sa vie, vouée tout entière au travail et au combat pour d'invariables convictions. Patriote et monarchiste, il a voulu mettre l'œuvre patriotique qu'il entreprenait sous les auspices d'un nom qui doit être cher à tous les Belges, puisque c'est celui d'un prince destiné à régner un jour sur la Belgique.

» L'appel au public fut entendu, et, dès le lendemain, les offres de documents pleuvaient chez nous. Pendant deux mois ce fut un déluge : lettres, notices, gravures, bouquins jaunis, manuscrits poudreux, lithographies, croquis, dossiers couvraient le parquet, s'empilaient sur les fauteuils, dans des fardes, dans des paniers, dans des rouleaux dressés contre les murs. Et dans le vaste cabinet à hautes bibliothèques sombres, où le livre nouveau allait s'élaborer, flottait cette pénétrante et fade odeur de papier moisi et de poussière remuée propre aux appartements délabrés et aux antiques archives. Il fallut fouiller dans ce chaos, y mettre de l'ordre et de la lumière; ce fut une rude besogne.

» Mon père se prit de passion pour ces investigations minutieuses, pour ces recherches fébriles à travers les souvenirs de la vieille ville, qu'il voyait revivre dans son imagination d'artiste et d'historien, et se donna corps et âme à l'œuvre nouvelle, l'interrompant seulement pour aller rédiger à la Chambre le compte rendu analytique, et pour dépêcher à l'*Office*, qu'il ne négligeait pas, à la *Meuse* et au *Rotterdamsche Courant*, ses chroniques hebdomadaires.

» Quand le classement des documents fut terminé, on composa le prospectus, qui fit beaucoup d'effet. Les souscriptions affluèrent. Et le vrai travail commença alors, « travail

de narrateur, d'archéologue et d'artiste, » selon les termes d'une charmante épître de M. Jules Van Praet, qui prodigua à mon père, à tous les moments de sa carrière, de précieux encouragements.

» La première livraison, admirablement exécutée par la maison Bruylant, parut en mai 1883. Elle contenait une préface, une introduction et une partie du chapitre premier.

» Cette introduction, intitulée : *Histoire du sol de Bruxelles à travers les âges géologiques*, est due à deux savants attachés au Musée d'histoire naturelle, MM. Rutot et E. Van den Broeck. Peu de temps après l'annonce de la publication entreprise par mon père, ces messieurs étaient venus le voir et lui avaient offert de rédiger une notice scientifique, dépourvue de tout appareil pédantesque, retraçant les origines du sol et ses transformations aux époques primitives. Ils apportaient avec eux des croquis curieux et leur idée originale et assurément neuve séduisit mon père, qui l'adopta et dut contraindre ses collaborateurs à apposer leur nom sur leur œuvre, ce à quoi ils se refusaient modestement. Au reste, mon père n'entendait rien à la géologie et ne se doutait nullement de ce qu'était le sol bruxellois dans les temps préhistoriques. Le travail de ses collaborateurs l'intéressa beaucoup et eut d'ailleurs tout le succès qu'il méritait, quelque étonnement qu'ait pu produire, au premier abord, la description minutieuse de notre terre natale à une époque où il semble qu'elle dût porter plus d'iguanodons que de photographes.

» *Bruxelles à travers les âges* n'est pas un livre d'histoire fait selon la méthode ordinaire, par étapes chronologiques. C'est la monographie de chaque monument avec sa physionomie particulière, le charme archaïque de son style, les souvenirs dramatiques ou glorieux qui s'y rattachent, avec la

biographie rapide des artistes qui l'ont construit et orné, des hommes marquants qui y ont résidé, avec la description mouvementée des événements qui s'y sont accomplis. Tout cela en un langage simple et facile qui semble courir, et qui se rehausse çà et là d'une pointe d'humour ou d'un éclair d'enthousiasme. Cette simplicité et cette clarté de style ne plaisaient pas à tout le monde.

» Je me rappelle que M. Frédérix, le critique délicat, reprochant un jour à mon père de ne pas assez soigner la forme de ses écrits, il répondit : — Que voulez-vous, je n'ai pas le temps ; j'en ai à peine assez pour exprimer tout simplement ma pensée Il faut des loisirs que je n'ai pas pour l'enjoliver. — Cela était rigoureusement exact. »

* *
*

Il faut croire que ces loisirs, Hymans les trouva ou les créa quand il prononça à l'Académie son discours sur le *mouvement littéraire en Belgique*. (1) C'était à la séance publique de la classe des lettres, le 11 mai 1881. La circonstance était vraiment solennelle, émouvante même. Henri Conscience, en sa qualité de Directeur de l'année, venait de démontrer avec éloquence que la littérature flamande n'avait pas démérité de la fraternité belge et que

Flamands, Wallons,
Ce ne sont là que des prénoms ;
Belge est le nom de famille.

Hymans lui répondit avec une élégance de tour, un soin

(1) V. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 50e année, 3e série, t. Ier, pages 725-738. Hymans avait été élu membre correspondant le 10 mai 1880.

d'expression qui prouvait bien toute l'importance qu'il attachait à ses paroles. Ce n'était pas sans raison : elles répondaient au sentiment public en répondant noblement au patriote flamand.

S'inspirant à son tour d'un autre poète belge qui avait demandé

> .... Un cœur pour aimer la patrie
> Et deux lyres pour la chanter,

son confrère, compagnon d'armes pour l'honneur national, Hymans se félicitait de voir « l'union des deux races, confondues par les institutions politiques dans un harmonieux ensemble, s'affirmer par les aspirations communes vers un même idéal. » Il enviait pourtant aux mœurs flamandes, il ne pouvait s'en défendre, « cette originalité robuste qui les protège contre les caprices envahissants de la mode et la contagion d'un goût malsain. »

Combien il avait été heureux d'entendre l'appel fait par Conscience à l'émulation des deux littératures nationales? « Vous saluerez avec moi, s'écriait-il, le maître qui, ayant jugé la moitié de la Belgique assez grande pour servir de théâtre à son génie, a vu sa renommée s'étendre bien au delà de nos frontières! »

Mais qu'on choisisse la langue de Vondel ou celle de Voltaire, il faut pour réussir (c'est encore un exemple du maître) « se nourrir de la sève nationale, refléter l'esprit d'un peuple et revendiquer fièrement son autonomie. » Que les livres belges soient les fruits des mœurs belges ; qu'ils représentent notre bon sens, notre gaieté, nos luttes contre l'intolérance, au lieu de s'efforcer de singer les manies, les outrances réalistes, naturalistes ou impressionnistes d'outre-

Quiévrain. « Ce débordement de matérialisme impur nous ramène à deux siècles en arrière. Qui donc pourrait songer à le remettre en honneur aujourd'hui? »

⁂

Fidèle à la pensée de toute sa vie, l'orateur voyait le salut dans la confiance. Vouloir, c'était pouvoir, à condition qu'on voulût s'inspirer franchement de la patrie. Le passé n'était-il pas garant de l'avenir? « La littérature belge a fait sa trouée Elle est aussi vivace, aussi féconde qu'on a jamais pu l'espérer chez une petite nation remise depuis cinquante ans à peine en possession de ses droits historiques. Comparez notre mouvement intellectuel à celui de France *en dehors de Paris,* la comparaison sera tout à notre avantage. La décentralisation, si profitable à la santé morale d'un peuple, s'affirme par des travaux utiles, par des recueils intéressants, par des sociétés de propagande et de vulgarisation dans toutes nos provinces, et l'Académie rend hommage à cette activité générale en ne se recrutant pas exclusivement parmi ceux qui ont reçu dans la capitale le baptême de la notoriété littéraire ».

Et, répétant son ardent appel à la confiance nationale, il prononçait ces paroles de bon augure : « Si j'en juge par les progrès accomplis depuis cinquante ans, je ne doute pas qu'il ne soit donné à une génération nouvelle d'atteindre la terre promise, et qu'elle ne puisse dire à son tour avec Ovide :

Cingor apollinea victricia tempora lauro. »

Mieux qu'un autre, Hymans était autorisé à parler ainsi. N'était-il pas l'exemple le plus éloquent de ce que vaut, sous

un régime de liberté, le talent uni à l'audace et à la droiture? N'avait-il pas, en toute rencontre, prêché la confiance dans les œuvres nationales? N'était-ce pas cette confiance qui, de l'habitude et de l'amour du travail, lui fit une faculté, un besoin?

Presque à la veille de sa mort, il semblait se souvenir de ce mot de Vauvenargues : « Le fruit du travail est le plus doux plaisir », et il signait sa dernière œuvre de ces vers de Longfellow:

No endeavour is in vain :
Its reward is in the doing.

Dans son testament écrit le 22 mars 1884, alors qu'il ne souffrait pas encore du kyste cause première des complications qui ont amené sa fin prématurée, il donnait le secret de son long courage :

«... Je m'en vais en paix avec ma conscience, à la recherche du grand peut-être, regrettant de n'avoir pas mieux employé ma vie, plein de gratitude pour la Providence, qui m'est toujours venue en aide, et profondément pénétré de cette pensée que j'ai mise en vers :

Ne t'abandonne pas toi-même,
Dieu ne t'abandonnera pas ».

C'est l'honneur de sa mémoire que, dans les partis les plus opposés, on a été unanime à donner à sa vie si pleine la même signification nationale.

Le *Journal de Bruxelles* a dit : « C'était un écrivain plein de perspicacité, très impressionnable, profondément honnête et un journaliste d'un mérite rare.... C'était un bon citoyen, désintéressé, courageux, qui aimait son pays et qui le connaissait admirablement...... »

La *Réforme* terminait ainsi son article nécrologique :

« Journaliste remarquable, il y en eut peu chez nous de cette trempe. Il fut aussi un conférencier politique très distingué, et à ce double point de vue ce fut un homme d'un talent véritablement supérieur. »

Pour honorer son ancien rédacteur, l'*Étoile* trouvait un mot décisif : « Nous donnons sa vie et sa carrière comme exemple aux jeunes gens qui ne peuvent, comme lui, parvenir que par le travail. » La *Meuse* ajoutait dans le même sens : « Le travail, le travail et toujours le travail, telle était la devise de Louis Hymans. »

Un ami intime écrivait au *Précurseur* d'Anvers : « C'était plaisir de le voir travailler, tant il menait les choses rondement. Par cela même qu'il pouvait se passer de tout le monde, il avait parfois des impatiences qui déroutaient ses collaborateurs. Il a été en rapport dans les divers journaux qu'il a dirigés avec la plupart des journalistes de l'ancienne génération ; il en est éclos une nouvelle que l'on connaît peu jusqu'ici et qui n'a pas encore fait ses preuves ; mais toute l'ancienne génération, qui comprend les hommes de trente-cinq à quarante ans et au delà, a été en relations suivies avec Hymans, et, il faut le dire à son honneur, elle a conservé pour lui la plus affectueuse sympathie. C'est qu'au fond de l'âme il était sans rancune. Il se plaisait à découvrir les qualités des autres et souvent il les exagérait pour avoir à passer sur leurs défauts. »....... Malgré les agitations de la vie et le labeur incessant auquel il se livrait il avait l'âme sereine. Poursuivant avec une infatigable persévérance la tâche qu'il s'était donnée, il avait pris l'habitude de ne voir les choses que dans leurs grandes lignes. Peu d'hommes ont été plus attaqués que lui. Il en est peu sur lesquels les attaques aient eu moins de prise. »

Un autre ami insistait, dans le *Journal de Gand*, sur sa haute idée du devoir en toutes choses et sur sa nature essentiellement belge : « Il était, avec une verve très française et une rapidité d'assimilation qui lui faisait pénétrer à fond le caractère des nations les plus éloignées de notre tempérament, le *journaliste belge par excellence*, incarnant ce robuste bon sens qu'il prisait si haut chez ses compatriotes et qui le rassurait contre les écarts momentanés des utopistes aussi bien que contre les tentatives des réactionnaires. »

« C'est aujourd'hui, disait la *Gazette* de Bruxelles, par l'émotion, par l'unanimité des regrets qu'on peut mesurer la place que tenait Louis Hymans dans la vie littéraire et politique du pays. Il n'est pas un genre où la facilité de sa plume et les larges ouvertures de son intelligence ne l'aient entraîné. Professeur, conférencier, poète, auteur dramatique, romancier, critique d'art, historien, chroniqueur, il s'est, avec des succès nombreux, répandu en cent ouvrages divers. Mais il était journaliste avant tout; et dans le journalisme même, il avait une variété d'aptitudes et de talents qui lui permettait de mener de front toutes les besognes. Nature extraordinairement vigoureuse, allumée par une incessante fièvre du travail, inaccessible au découragement, ardente à l'attaque, habile à la défense, courageuse et franche. Nul journaliste ici n'a jamais tenu à ce point l'oreille du public et ne la tiendra peut-être. Il avait au plus haut degré ce bon sens bourgeois dont le langage simple et clair s'impose à l'attention du grand nombre, la retient, la séduit. Une étude infatigable des hommes et des choses du siècle lui avait fait une érudition sûre, très particulière.

» On rendra meilleure justice plus tard — quand apparaîtra le grand vide que cette mort prématurée laisse béant

dans nos rangs — à l'importance et au mérite de ses travaux. On leur assignera, dans la courte histoire de notre littérature, le rang qui leur revient. Sa plume a toujours été au service des causes nationales et, du premier jour de sa carrière jusqu'au dernier, il a vaillamment combattu pour la Belgique. »

La *Flandre libérale* disait à son tour : « Ce doctrinaire endurci, qui était le désintéressement même, était aussi l'esprit le plus ouvert et le plus tolérant, et il entendait l'union libérale tout autrement que ceux qui, sur son lit de mort, trouvaient de bon goût de l'insulter et de le calomnier. »

Quant à l'*Indépendance belge,* oubliant ses anciennes querelles, elle s'empressait de reconnaître dans « ce journaliste jusqu'aux moelles » une personnalité importante. « Dans ce journal où il a passé, on n'a pas oublié les promesses qu'il donnait et qu'il a tenues, les qualités qui annonçaient, dès ses premières armes, le publiciste infatigable que chacun a connu et qui a tenu par la suite une grande place : l'intelligence, l'activité et la verve. Il avait aussi des nervosités qui le rendaient parfois difficile à vivre, mais les imperfections de son humeur n'étaient que l'ombre de ses incontestables mérites, et il garda toujours le don inestimable de la sympathie, qu'il savait inspirer alors même qu'il excitait les plus vives animosités. Ceux-là même qui se séparaient de lui éprouvaient encore une sorte d'attraction, présage de rapprochement. Nous ne connaissons guère d'amitié qui ait suscité plus de brouilles et de raccommodements. Pour nous, qui avons eu avec lui mainte querelle et de longues polémiques, nous avons toujours rendu justice à son honorabilité personnelle, dont il témoignait dès les premiers pas dans la vie par son noble dévouement filial, à ses remarquables facultés de travail et à son talent. »

Là-dessus d'ailleurs il n'y a jamais eu qu'une voix, et ses adversaires les plus irrités confirmaient les éloges de ses plus intimes amis.

Aussi, l'un de ses plus intimes, M. Canler, rédacteur en chef de l'*Écho du Parlement*, a-t-il pu dire devant la foule recueillie qui remplissait le cimetière d'Ixelles :

« Ce nom sans tache, il se l'est fait par son amour du travail, sa fidélité à ses convictions et son incorruptible probité. Il y a là un grand exemple à méditer et à imiter. »

J. Stecher.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ŒUVRES DE LOUIS HYMANS.

1842. Poème manuscrit (Collection particulière de M. Henri Hymans).

1844. Mémoires et documents inédits sur Antoine Van Dyck, P.-P. Rubens et autres artistes contemporains, publiés d'après les pièces originales des Archives royales d'Angleterre, des collections publiques et autres sources, par William Hookham Carpenter. Traduit de l'anglais. Anvers, Buschmann, 1 vol. in-8° (256 pages).

1847. *Robert le Frison*, drame en trois actes et en vers, joué pour la première fois au Grand Théâtre de Gand, le 17 mars 1847. Gand, J.-B. Merry. In-18.

— Collaboration au *Messager de Gand et des Pays-Bas*, sous le pseudonyme de Angèle Hennot.

1848, *Histoire du marquis d'Anvers et du Saint-Empire*, sous le pseudonyme de Gustave Huydens. Bruxelles, Jamar (Bibliothèque nationale). 1 vol. in-18, 204 pages.

— *Le Gondolier de Venise*, opéra comique joué à Anvers, musique de Joseph Grégoire.

— *Giacomo Sforza* (drame manuscrit).

1849. Collaboration au *Politique* de Bruxelles, à la *Gazette de Mons*, à l'*Observateur belge*, au *Précurseur* d'Anvers.

1850. Collaboration à l'*Indépendance belge* (jusqu'en 1856).

1851. *L'âme du piano*, conte fantastique (*Indépendance belge*, août).

— Étude critique sur le dernier tableau de M. Gallait (Salon de 1851). Bruxelles, Th. Lesigne.

— Le Gouvernement et l'opinion libérale depuis le 12 août 1847 (extrait du *Progrès pacifique*). Liège, Carmanne.

1852. Correspondances dans l'*Illustration* de Paris (jusqu'en 1855); articles dans le *Moniteur belge* (jusqu'en 1856).

1852. *Les Jeux innocents*, proverbe en un acte, représenté pour la première fois au Théâtre royal des Galeries St-Hubert, le 25 octobre 1852. Decq, 1852. Stapleaux, 1854. In-32 de 41 pages.

— *Hymne national belge*, nouvelles paroles sur l'air de la Brabançonne. Bruxelles, Decq. Chanté au Casino en 1852 et 1853. In-12 de 8 pages.

1853. *Le Diable à Bruxelles*, par Louis Hymans et Jean Rousseau. Bruxelles, Decq, 4 vol. in-18.

— Cantate chantée par la Société royale des chœurs de Gand, à la fête donnée à l'occasion du mariage du duc et de la duchesse de Brabant, musique de Gevaert. Exécutée le 31 août 1853, au banquet offert au Roi au foyer du théâtre de Gand.

— *Table qui danse et table qui répond*, expérience à la portée de tout le monde; traduction sur des publications allemandes, confirmées par des personnes dignes de foi. Bruxelles, Mayer et Flatau 1853 (29 pages in-8°).

1854. Cours public et gratuit d'histoire nationale, 2e année. Discours d'ouverture prononcé à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, 4 novembre 1854 (Bruxelles, Bols-Wittouck, 26 pages in-8°).

— *Le Parti de la paix au Parlement d'Angleterre* Discours prononcés à la Chambre des Communes par MM. Gladstone, Cobden, Bright, Sidney-Herbert, et sir James Graham. Traduction complète, augmentée d'un avant-propos et de notes biographiques. Bruxelles, Mayer et Flatau. 113 pages in-8°.

— *Notice historique sur le port d'Anvers*. Anvers, Dewever. 40 pages in-8°.

— *Le Grenier d'Apollon* (musique d'Audran). Couplets dédiés à Alphonse Balat à l'occasion de l'inauguration de la salle du Cercle artistique (*Maison du Roi*), 28 décembre 1854.

1855. *La Belgique depuis* 1830, poème couronné au concours de poésie ouvert à l'occasion du XXVe anniversaire de l'indépendance belge. Bruxelles, Deltombe. 8 pages in-8°.

— *Ixion dans les Cieux*, imitation de Disraëli (*Journal de Liége*).

— *Un brillant mariage*, d'après Émilie Carlen (dans le *Siècle* de Paris; reproduit en volume dans la collection Hetzel).

1855. *La famille Baroni*, d'après Disraëli (*Journal de Liège*).

— *Id.*, Bruxelles, Kiessling et Schnée. 1 vol. in-32 de 204 pages.

— Correspondances dans la *Meuse* et le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* de 1855 à 1884.

1856. Collaboration au *Nord*, journal de Bruxelles.

— *Les fêtes de juillet* 1856, illustré par Hendrikx. Bruxelles, Jamar. Grand in-8°.

— *Le Jardin zoologique de Bruxelles*, Brux. Briard (éd. illustrée).

— *Le mariage infernal*, histoire de l'autre monde, d'après Disraëli (*Étoile belge*).

— *Léopold Ier*, poème couronné au concours de poésie française instituée à l'occasion du XXVe anniversaire de l'inauguration du règne de S. M. Léopold Ier (texte reproduit dans les *fêtes de juillet* et dans la 2e édition de l'*Hist. pop. de la Belgique*).

1857. *Les lettres moscovites*. (Couronnement de l'empereur Alexandre II.) (Correspondances envoyées au journal *Le Nord*, en 1856.) Bruxelles, Méline et Cans, 253 pages in-12.

— *Le Roman des Parvenus* (*Étoile belge*, 1857).

— *L'Église et les libertés belges*. Impr. Guyot, succ. de Stapleaux. (2e edition en 1858, chez Aug. Schnée. 1 vol. petit in-8° de 282 pages.)

— Rédacteur en chef de l'*Étoile belge* (1857-59).

— Collaborateur de l'*Office de publicité* depuis sa fondation (1857).

— Causeries hebdomadaires dans l'*Étoile belge*.

1858. *Le monde avant la création de l'homme*, par W. Zimmermann, trad. de l'allem. par L. Hymans et J. Petit. Bruxelles, Mucquardt, 1 vol. in-8°.

— *La famille Buvard*, scènes de mœurs bruxelloises. Bruxelles, A. Schnée, 2 vol. in-32 de 260 et 256 pages (paru en feuilleton dans l'*Étoile belge*).

1859. *La courte échelle*, scènes de mœurs bruxelloises. Bruxelles, A. Schnée, 1 vol. in-12, 259 pages (paru en feuilleton dans l'*Étoile belge*).

— Cantate pour l'inauguration de la Colonne du Congrès (musique de A. Samuel). Bruxelles, Ch. Lelong, 1859.

1859. *Quinze jours dans l'Oberland bernois, confidences d'un Alpenstock, transcrites par un Belge*. Bruxelles, *Office de publicité*, 77 pages in-32.

— *Des enquêtes parlementaires en Angleterre et en France*, à propos de l'enquête sur les élections de Louvain. Bruxelles, *Office de publicité*, 24 pages in-8°.

— *La question italienne*. Notice explicative sur les cartes du théâtre de la guerre. Bruxelles, *Office de publicité*, 15 pages in-8°.

1860. *Histoire populaire de la Belgique*, Bruxelles, Schnée. 1 vol. in-12, 390 pages. — Édition de luxe chez le même, illustrée de 11 photographies d'après les plus beaux tableaux et monuments du pays, exécutées par J. Maes, 460 pages in-8°. — Autre édition, avec gravures sur bois. Bruxelles, 1863, *Office de publicité*, in-12.

— Nouvelle édition, précédée d'une préface et suivie de la *Belgique depuis* 1830, et *Léopold I*[er], poèmes couronnés aux concours de 1855 et 1856. *Ibid.*, in-12.

— Articles dans la *Belgique judiciaire* et la *Revue britannique*.

— *Le Rhin monumental et pittoresque*, aquarelles d'après nature, lithographiées en plusieurs teintes par Fourmois, Lauters et Strobant. Texte par L. Hymans; publié sous le patronage de S. A. R. Madame la princesse de Prusse. Bruxelles, Mucquardt, 1860. 1 vol in-fol. plano.

1861. *André Bailly*, roman (dans l'*Office de publicité;* puis, en 2 vol. in-18 chez Lebègue et C[ie]). — En 1862, nouvelle édition.

— Discours prononcé à la Chambre des Représentants, le 8 décembre 1861 (au sujet de l'amélioration de la position des fonctionnaires). Bruxelles, *Office de publicité*, 1862, in-8°.

1863. *Manuel de l'histoire de la peinture*. Écoles allemande, flamande, hollandaise, par G.-J. Waagen, trad. de l'allem. par Hymans et J. Petit. avec un grand nombre d'illustrations. Bruxelles, Mucquardt. 3 vol. in 8° de 258, 312, 350 pages avec planches.

— *Peinture murale* (discussion à la Chambre). Bruxelles, Deltombe.

1864. *Histoire populaire du règne de Léopold Ier, roi des Belges.* Bruxelles, *Office de publicité* (en livraisons, chacune de 96 pages).

1865. *Le Cadeau du chasseur*, par Mme Ve Courtmans, trad. du flamand. Bruxelles, *Office de publicité*. 1 vol. in-18.

— *La Causerie politique et littéraire* (Journal du dimanche). (1re année, 14 nos du 1er octobre au 31 décembre 1865. — 2e année, nos 1 à 4 du 7 au 28 janvier 1866.)

1866. Direction de l'*Écho du Parlement* (1866-78).

— Correspondance dans le *Daily News* de Londres.

1869. *Histoire politique et parlementaire de la Belgique*, de 1814 à 1830. Tome Ier, *La fondation du royaume des Pays-Bas.* Bruxelles, Mucquardt, 348 pages in-8° (devait former 3 volumes).

1871. *Lord Palmerston, la France et la Belgique* (1831). Bruxelles, Decq et Duhent. 36 pages in-8°.

1876. *Notes et souvenirs* Bruxelles, *Office de publicité*. 1 vol. in-18 de 369 pages — 2e édition avec une nouvelle préface et des notes ajoutées au texte primitif (*Ibid.* 374 pages).

1877. *Types et Silhouettes*. Bruxelles, *Office de publicité*. 1 vol. in-18 de 401 pages.

1877-80. *Histoire parlementaire de la Belgique de 1831 à 1881.* Bruxelles, Bruylant-Christophe, 5 tomes parus en fascicules (185 à 278 pages) et table générale, 130 pages in-8° (1881-82-83, 2e série; 1er, 2e, 3e fascicules parus).

1878. *Hirta*, roman (paru en feuilleton dans l'*Office de publicité*). Bruxelles, 1 vol. (343 pages in-8°).

1879. *Hymne Szegedin-Frameries*, chanté au Parc le 2 août (musique de Lassen).

— Conférence en vers, faite au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, le 20 janvier (*Office de publicité*, 44 pages in-12).

— *Manuel de l'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires* (*Office de publicité*).

1880. *Réforme électorale* (Esquisse d'une). Bruxelles, *Office de publicité*, 30 pages in-32.

— Cours supérieur pour dames, 3e année. Discours d'ouverture

prononcé au Palais des Académies, le 29 novembre. (*Office de publicité*, 30 pages in-18).

1880. Cantate chantée à la fête patriotique du Champ des Manœuvres, au Palais de l'Exposition, musique de Lassen.

— *La Belgique contemporaine*. Mons, Manceaux, in-12 (Bibliothèque belge). 2e édition en 1884.

1881 Conférence sur Norbert Cornélissen (*Messager des Sciences historiques de Gand*).

— Discours sur le mouvement littéraire en Belgique (*Bulletin de l'Académie*, 50e année, 3e série, t. Ier).

1882. *Le Congrès national de* 1830 *et la Constitution de* 1831. Bruxelles, Lebègue, 1882 (128 pages in-18). (No 4 de la Collection nationale.)

— *Six nouvelles* (Les Pendants d'oreilles, Hans von Rosskopf, L'Escapé, Les mémoires d'un fou, Le coffre-fort du docteur, Une méprise), parus d'abord dans l'*Office de publicité*.

— *Le Mont-Cenis et le St-Gothard* (Bibliothèque Gilon). — *Le moraliste Confucius* (*ibid*).

1883. Une société de juristes à Bruxelles au siècle dernier (*Bulletin de l'Académie*, 3e série, t. VI).

1883-84-85. *Bruxelles à travers les âges* (Bruxelles, Bruylant-Christophe. 2 vol. in-4o illustrés).

1884. *L'Express européen* (Journal).

1884. *Journal d'un voyage en Russie* (extraits des lettres moscovites). Mons, Manceaux. 1 vol. in-12.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS, ÉTABLISSEMENTS ET RECUEILS PÉRIODIQUES, AVEC LESQUELS L'ACADÉMIE EST EN RELATION.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une société, etc., signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.
» M » » les *Mémoires*.
» C » » le *Compte rendu* des séances de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays*.
» F » » les *Monuments de la littérature flamande* (1).
» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Académie royale des beaux-arts. E.
Archives communales. BC.
Archives provinciales. M.

(1) Il n'a plus rien été publié de ces travaux depuis 1872.

Anvers. . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
École normale de l'État (Hoboken) BM (in-8°).
Société de géographie. B.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Vlaamsche School (de). B.
Arlon. . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Société archéologique. CK.
Ath. . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.
Bruges . . . . Archives de l'État. BCKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire de Bruges. CK.
Société archéologique. C.
Société d'émulation. BMCKFN.
Bruxelles . . . Abeille (l'). B.
Académie royale de médecine. BMCF.
Annales de médecine vétérinaire. B.
Annales des travaux publics. BM.
Annales d'oculistique. B.
Archives générales du royaume. BMCKEF
Association belge de photographie. B.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque de Sa Majesté le Roi. A.
Bibliothèque du comte de Flandre. BMCKEN.
Bibliothèque royale. A.
Bibliothèque royale : Section des manuscrits. BM.
Bollandistes (les RR. PP.). BMCKFN.
Chambre des Représentants. BMCKE.

Bruxelles . . . Commission centrale de statistique. BMCKF.
Commission des échanges internationaux. A.
Commission royale des monuments. BCE.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Cour d'appel. C.
Cour de cassation. BMC.
Cour de cassation (Parquet). BM.
Cour des comptes. CK.
Écho du Parlement belge (l'). B.
École de médecine vétérinaire. BM.
École militaire. BMF.
Étoile belge (l'). B.
Indépendance belge (l'). BMCF.
Journal de Bruxelles. BC.
Ministère des Affaires Étrangères : Biblioth. CKE.
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.
a) Bibliothèque centrale. BMCKEF.
b) Biblioth. de la direction des beaux-arts. BMEF.
c) Biblioth. de la direction des lettres et des sciences. B.
d) Bibliothèque de la direction de l'agriculture. B.
e) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. E.
f) Biblioth. de la direction des Ponts et Chaussées. BM.
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes : Biblioth. BMCK.
Ministère des Finances : Bibliothèque. BMCEF.
Ministère de la Guerre :
a) Bibliothèque. BMCKEF.
b) Bibliothèque du Cabinet de M. le Ministre. F.

Bruxelles . . : Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. BMCKEF.
Ministère de la Justice : Bibliothèque. BMCKEF.
Moniteur belge. BMF.
Moniteur industriel belge. BM (in-8°).
Musée de l'industrie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
Musée royal de peinture. BMF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Observatoire royal. BMCKEF.
Presse médicale belge (la). B.
Sénat. BMCKE.
Société d'anthropologie de Bruxelles. B.
Société belge d'électriciens. B.
Société royale belge de géographie. B.
Société belge de microscopie. B.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société entomologique. B.
Société malacologique. B.
Société royale de botanique. BM.
Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Tribunal de 1re instance. BM.
Université libre. BMCKEF.

Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Athénée royal. BM.
Société paléontologique et archéologique. BCKE.

Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Athénée royal. BM.

ourtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.

mme . . . . Bibliothèque communale. F.

écloo . . . . . Bibliothèque communale. FE.

Enghien . . . . Cercle archéologique. B.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Messager des sciences historiques. B.
Natuurwetenschappelijk genootschap. B.
Revue de l'Instruction publique. B.
Séminaire. CK.
Société de médecine. B.
Société d'horticulture. BM.
Université. BMCKEF.
Willems-Fonds. BN.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société des mélophiles. B.
Huy . . . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque populaire. BM
Ixelles. . . . . Athénée royal. BM.
Liége. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. B.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BMF.
École normale primaire d'institutrices, de l'État : Section normale moyenne. B.
Écho vétérinaire (l'). B.
Institut archéologique. BFN.
Scalpel (le). B.
Séminaire. CK.
Société d'émulation. BMN.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.

Bruxelles . . : Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. BMCKEF.
Ministère de la Justice : Bibliothèque. BMCKEF.
Moniteur belge. BMF.
Moniteur industriel belge. BM (in-8°).
Musée de l'industrie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
Musée royal de peinture. BMF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Observatoire royal. BMCKEF.
Presse médicale belge (la). B.
Sénat. BMCKE.
Société d'anthropologie de Bruxelles. B.
Société belge d'électriciens. B.
Société royale belge de géographie. B.
Société belge de microscopie. B.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société entomologique. B.
Société malacologique. B.
Société royale de botanique. BM.
Société royale de médecine publique de Belgique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Tribunal de 1re instance. BM.
Université libre. BMCKEF.

Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Athénée royal. BM.
Société paléontologique et archéologique. BCKE.

Chimay . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Athénée royal. BM.

Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.

Damme . . . . Bibliothèque communale. F.

Eecloo . . . . . Bibliothèque communale. FE.

Enghien . . . . Cercle archéologique. B.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Messager des sciences historiques. B.
Natuurwetenschappelijk genootschap. B.
Revue de l'Instruction publique. B.
Séminaire. CK.
Société de médecine. B.
Société d'horticulture. BM.
Université. BMCKEF.
Willems-Fonds. BN.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société des mélophiles. B.
Huy . . . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque populaire. BM
Ixelles. . . . . Athénée royal. BM.
Liége. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. B.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BMF.
École normale primaire d'institutrices, de l'État: Section normale moyenne. B.
Écho vétérinaire (l'). B.
Institut archéologique. BFN.
Scalpel (le). B.
Séminaire. CK.
Société d'émulation. BMN.
Société des étudiants libéraux, à l'Université. B.

Liége. . . . . Société géologique de Belgique. BM.
Société médico-chirurgicale. B.
Société royale des sciences. BM
Université. BMCKEF.
Lierre . . . . . Bibliothèque communale. E.
École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. E.
Société littéraire. BFN.
Université catholique. BMCKEF.
Malines . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCKE.
Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Cercle archéologique. BC.
École normale. E.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire. CK.
Société archéologique. BMCKFN.
Nieuport . . . Bibliothèque communale. E.
Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Société archéologique. E.
Ostende . . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond . Bibliothèque communale. BF.
Séminaire. F.

Termonde. . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. CKE.
Tongres . . . . Athénée royal. BM.
Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Séminaire. CK.
Société historique et littéraire. BCKFN.
Verviers. . . . Athénée royal. BM.
Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société archéologique et littéraire. C.

ALLEMAGNE.

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin. . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Archaeologische Gesellschaft. B.
Königliche Bibliothek. MF.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Gesellschaft für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Légation belge. K.
Physikalische Gesellschaft. B.
Physiologische Gesellschaft. B.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Bonn. . . . . Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.

Là-dessus d'ailleurs il n'y a jamais eu qu'une voix, et ses adversaires les plus irrités confirmaient les éloges de ses plus intimes amis.

Aussi, l'un de ses plus intimes, M. Canler, rédacteur en chef de l'*Écho du Parlement,* a-t-il pu dire devant la foule recueillie qui remplissait le cimetière d'Ixelles :

« Ce nom sans tache, il se l'est fait par son amour du travail, sa fidélité à ses convictions et son incorruptible probité. Il y a là un grand exemple à méditer et à imiter. »

J. Stecher.

Halle. . . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Verein für Erdkunde zu Halle a/Saule. B.
Universität. K.

Hambourg. . . Bibliothek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.

Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde B.

Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.

Heidelberg. . . Naturhistorisch-medizinischer Verein.B.
Universität. BMCKF.

Iéna . . . . . . Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Universität. K.

Kiel . . . . . . Gesellschaft für die Geschichte der Herzogthümer Schleswig, Holstein und Lauenburg. B.
Universität. B.

Königsberg . . Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Universität. MCK.

Leipzig . . . . Archiv der Mathematik und Physik. B.
Astronomische Gesellschaft BM.
Beiblätter zu den Annalen der Physik und Chemie. B.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft. B.
Universität. K.
Wochenschrift für klassische Philologie. B.
Zoologischer Anzeiger. B.

Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.

Marbourg . . . Jahresbericht über die Fortschritte der chemie. B.
Universität. BM.

Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.

Munich	Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
	Königl. Hof- und Staats-Bibliothek. BMC.
	Sternwarte. B.
	Universität. K.
Munster	Westfalischer provinzial-Verein für Wissenschaft und Kunst. B.
Neisse	Philomathie. B.
Nuremberg . .	Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . .	Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
	Naturwissenschaftlicher Verein (ci-devant Zoologisch-mineralogischer Verein). B.
Strasbourg . .	Kaiserl. Universitäts- und Landesbibliothek. BM.
	Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. B.
Stuttgart. . . .	Königliche Bibliothek. BMCKP.
	Verein für vaterländische Naturkunde in Württemberg. B.
Thorn	Coppernicus-Verein f. Wissenschaft u. Kunst. B.
Tübingen . . .	Universität. BMK.
Ulm	Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbaden . .	Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . .	Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.
	Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
	Universität. K.

AUTRICHE-HONGRIE.

Brunn.	Naturforschender Verein. B.
Budapest . . .	Magyar tudományos Akademia. BM.
	Bureau de statistique. B.
	Institut royal hongrois de géologie. BM.
	Universität. BMF.

Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Historischer Verein für Steiermark. B.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Universität. BMF.
Inspruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landes-museum von Kärnten. B.
Lemberg (*Leopol*) Institut Ossolinski. BM.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Société mathématique. B.
Sternwarte. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Trieste. . . . . Museo civico di storia naturale di Trieste. BM.
Società adriatica di scienze naturali. B.
Vienne. . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultur und Unterricht. CK.
Sternwarte. B.
Universität. K.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Det kongelige danske Videnskabernes Selskab. BMKFN.
Institut météorologique danois. B.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de bellas artes de San Fernando. B.
Academia de ciencias. BMN.

Madrid . . . . Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia de jurisprudencia y legislacion. B.
Sociedad geográphica. B.
San-Fernando. Instituto y Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société industrielle. B.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers . . . . Académie des sciences et belles-lettres. (Ci-devant, Société académique de Maine-et-Loire.) B.
Société industrielle et agricole. BM.
Arras . . . . . Académie. B.
Commission départementale des monuments historiques et antiquités du Pas-de-Calais. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . . Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres. B.
Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.
Châlon s/S. . . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du département de la Côte-d'Or. B.

Douai. . . . . Bibliothèque de la ville. KC.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMCKFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . . Archives générales du département du Nord. BMCK.
Bulletin scientifique du département du Nord. B.
Société des architectes du Nord de la France B.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Société géologique du Nord. B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Musée Guimet. B.
Société académique d'architecture. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société de géographie. B.
Société linnéenne. B.
Marseille . . . Société scientifique industrielle B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Académie nationale de médecine. BM.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque nationale. MK.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
École des chartes. K.

Paris. . . . . . École normale supérieure. BM.
École polytechnique. BM.
Institut de France. BMCKFN.
Journal de l'Agriculture. B.
Journal des savants. CK.
Ministère des Affaires Étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K
Ministère de l'Instruction publique et des cultes. CK.
Comité des Travaux historiques institué près le Département de l'instruction publique. K.
Commission du Répertoire des Travaux historiques de France. B.
Mondes (les). B.
Moniteur scientifique. B.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
Nature (la). B.
Progrès médical (le). B
Revue britannique. BM.
Revue des questions historiques. B.
Revue internationale de l'Électricité et de ses applications. B.
Revue internationale des Sciences. B.
Revue scientifique, et Revue politique et téraire. BM.
Semaine des constructeurs (la). B.
Société nationale d'agriculture de France. B.
Société d'anthropologie. B.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société des études historiques. B.
Société de l'histoire de France. BCFNK.
Société de géographie. B.
Société géologique de France. BM.
Société mathématique. B.

Paris. . . . . . Société météorologique de France. B.
Société philomatique. B.
Société zoologique de France. B.
Rouen . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation de la Seine-Inférieure. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.
Saint-Omer. . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Académie de législation. B.
Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle. B.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Birmingham. . Philosophical Society. B.
Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Dublin Society. B.
Royal Irish Academy. BMFN.
Royal geological Society of Ireland. B.
Édimbourg . . Botanical Society. B.
Geological Society. B.
Royal physical Society. B.
Royal Society. BMFN.
Glasgow. . . . Geological Society. B.
Philosophical Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Anthropological Institute. BM.
Chemical Society. B.
Entomological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Geological Society. BM.
Institute of Civil Engineers. BM.

Londres . . . . Institution of mechanical Engineers. B
Institute of royal british Architects. B.
Iron. B.
Linnean Society. BM.
Mathematical Society. B.
Meteorological Society. B.
Microscopical Society. B.
Museum of Practical Geology. BM.
Nature. B.
Numismatic Society. B.
Public Record Office. KE.
Royal asiatic Society. BMF.
Royal astronomical Society. BM.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Royal historical Society of Great-Britain. B.
Royal Institution of Great Britain. BM.
Royal Society. BMFN.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal statistical Society. B.
Society for psychical research. B.
Zoological Society. BM.

Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.

Newcastle-upon-Tyne. Institute of mining and mechanical engineers. B.

Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèqué nationale. K.
Chambre des députés. BM.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia Petrarca di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.
Brescia. . . . . Ateneo. B.
Florence . . . . Bibl. nazionale (R. Istituto di studi superiori). B.
Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Rivista scientifico-industriale. B.
Società entomologica italiana. B.
Lucques . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana. B.
Milan. . . . . . Accademia fisio-medico-statistica. B.
Istituto lombardo di scienze e lettere. BM.
Società crittogamologica italiana. B.
Società italiana di scienze naturali. BM.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Station zoologique (Dr. Dohrn). BM.
Padoue . . . . Società veneto-trentino di scienze naturali. B
Palerme. . . . Accademia di scienze lettere ed arti. BM.
Società di scienze naturali ed economiche. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Scuola normale superiore. B
Società toscana di scienze naturali. B.
Portici. . . . . R. Scuola superiore d'agricoltura. B.
Rome. . . . . Accademia dei Lincei. BMN.
Accademia Pontificia dé Nuovi Lincei. BM.
Bibliothèque du Vatican. K.
Bullettino del Vulcanismo italiano. B.
Comitato geologico d'Italia. B.
Comitato di artiglieria genio. B.
Ministero dei Lavori pubblici : Biblioteca et Archivio tecnico. B.

Rome. . . . . Società italiana delle scienze (dite des XL). BM.
Turin . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Deputazione sovra gli studi di storia patria. K.
Venise . . . . . Istituto veneto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone . . . . . Accademia d'agricoltura, commercio ed arti. B.
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PAYS-BAS ET LUXEMBOURG.

Amsterdam . . Université (ci-devant : Athénée illustre). N.
Koninkl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Delft . . . . . . École polytechnique. B.
Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninklijke bibliotheek. A.
Entomologische Vereeniging. B.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Nederlandsche dierkundige vereeniging. B.
Observatorium. B.
Universiteit. BMKF.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal : *a*. Section historique. BMCKN. *b*. Section des Sciences. BM.
Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Utrecht. . . . . Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.
Universiteit. K.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia real das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat . . . . . Dorpater Naturforscher Gesellschaft. B.
Universität. BM.
Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Societas pro fauna et flora Fennica. B.
Kazan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kurländ. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Musées public et Roumiantzov. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Société impériale des amis d'histoire naturelle, d'anthropologie et d'ethnographie, attachée à l'Université. BM.
Société impériale des naturalistes. BM.
Odessa. . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle-Russie. B.
Poulkova . . . Observatoire impérial. B.
St-Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Bibliothèque impériale. BM.
Comité géologique au Ministère des Domaines. B.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Observatoire physique central. B.
Société de chimie. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Université impériale. BM.
Tiflis. . . . . . Administration des mines du Caucase. B.

SUÈDE ET NORWÈGE.

Christiania . .	Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg .	Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund	Université. BM.
Stockholm . . .	Acta Mathematica. (Mittag-Leffler). B.
	Bureau géologique de la Suède. B.
	Entomologisk Tidskrift. B.
	Nordiskt medicinskt Arkiv. B.
	Vetenskaps Akademien. BMFN.
	Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
Trondhjem . .	Norske Videnskabers Selskabet. B.
Upsal.	Societas regia scientiarum. BM.
	Université. B.

SUISSE.

Bâle	Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne	Bibliothèque Fédérale. KE.
	Bibliothèque publique. K.
	Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Coire.	Naturforschende Gesellschaft Graubündens. B.
Genève.	Bibliothèque publique. CK.
	Institut national génevois. BMN.
	Société de géographie. B.
	Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Lausanne . . .	Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
	Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Neuchâtel . . .	Société des sciences naturelles. B.
St-Gall.	Bibliothèque publique. K.
	Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich	Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

—

ARGENTINE (CONFÉDÉRATION).

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Sociedad cientifica Argentina. B.
Cordova. . . . Academia nacional de ciencias exactas. B.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Bibliothèque nationale. K.
Gouvernement brésilien. K.
Instituto historico, geographico e ethnographico. BM.
Museu nacional. B.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.
Ottawa. . . . . Société royale du Canada. B.
Geological and natural history Society of Canada. B.
Toronto. . . . . Canadian Institute. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Albany . . . . . New-York State Library. BMF.
Baltimore. . . . John Hopkins University. BM.
Boston . . . . . American Academie of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.

Cambridge . . . Harvard College Observatory. BM.
Museum of comparative zoölogy. BM.

Iowa-City . . . University. B.

New-Haven. . . Connecticut Academie of sciences. BM.
American Journal of sciences and arts. BM.

New-York . . . American geographical and statistical Society. B.
New-York Academie of sciences (ci-devant : Lyceum of natural history). B.

Philadelphie. . Academie of natural sciences. BM.
American philosophical Society. BMF.
Franklin Institute. B.
Historical Society. BMCKFN.
Second geological Survey of Pennsylvania. BM.

Saint-Louis. . . Academie of sciences. B.
University. KE.

Salem. . . . . . Essex Institut. B.
Peabody Academy of science BM.

San Francisco. California Academy of sciences. B.

Washington . . Department of Agriculture. B.
United States geological Survey. BM.
Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
War Departement; Office of the surgeon general U. S. army; Medical museum. B.
Signal Office. M.

MEXIQUE.

Mexico. . . . Revista cientifica mexicana. B.
Sociedad de geografia y estadistica. BM.
Sociedad mexicana de historia natural. B.

AFRIQUE.

—

ALGÉRIE.

Alger. . . . . . École supérieure des lettres. B.
Bône. . . . . . Académie d'Hippone. B.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société khédiviale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

—

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Asiatic Society of Bengal. BM.
Geological Survey of India. BM.
Meteorological department of the Government of India (ci-devant Meteorological Committee). B.

JAPON.

Tokyo . . . . . Seismological Society of Japan. B.
Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Brisbane. . . . Royal Society of Queensland. B.
Melbourne. . . Observatoire. B.
Public Library. BMCKN.
Royal Society of Victoria. B.
Sydney. . . . . R. Society of New South Wales. B.
Société linnéenne de la Nouvelle Galles du Sud. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatorium. B.
Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Buitenzorg . . Jardin botanique de l'État. B.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Wellington . . New Zealand institute. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1884, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE (1).

Nous n'avons pas de particularité très importante à signaler relativement à l'administration de la Caisse centrale dans le courant de l'année 1885.

La liste des membres honoraires et effectifs de l'Association n'a guère subi de modifications. Nous avons perdu un membre effectif en la personne de M. Van Moer et deux demandes d'admission nous sont parvenues. Exprimons de nouveau le regret que les avantages éventuels offerts par la Caisse centrale ne soient pas appréciés d'un plus grand nombre d'artistes et que, d'une autre part, le chiffre de nos membres protecteurs demeure stationnaire.

Le comité chargé de surveiller l'exécution du monument élevé à la mémoire de Franck, notre regretté collègue, a versé à la Caisse une somme restée disponible sur le produit des souscriptions réunies en vue de l'érection de ce monument. Nous remercions le comité pour cette bonne pensée.

(1) Lu dans la séance de la Classe des beaux-arts du jeudi 5 février 1885.

Adressons aussi de vifs témoignages de gratitude à M. J. Van Beers, qui a bien voulu faire don à la Caisse centrale du produit de l'exposition de son œuvre tenue au Cercle artistique et littéraire. Cette intéressante exposition a attiré un grand nombre d'amis des arts, comme le prouve l'importance de la somme à laquelle s'est élevée la libéralité dont M. Van Beers a favorisé notre institution. La somme en question, n'ayant été encaissée que dans le deuxième mois de cette année, figurera seulement dans le prochain état des recettes ; mais nous n'avons pas voulu attendre jusque-là pour exprimer à M. Van Beers notre reconnaissance à laquelle a droit également l'administration du Cercle artistique et littéraire pour l'obligeance qu'elle a eue de consentir à ce que l'exhibition dont il s'agit eût lieu dans sa galerie.

Fidèle à de généreuses traditions, la Commission directrice de l'Exposition nationale des beaux-arts de 1884 nous fait espérer le don d'une somme prélevée sur ses recettes au profit de la Caisse, et la bienveillance dont le Gouvernement a donné de nombreuses preuves à notre institution nous assure de son approbation à cette mesure qui recevra sous peu, sans doute, son exécution.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1884, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 15 DU RÈGLEMENT, PAR M. ALVIN, TRÉSORIER.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 1er janvier 1884 (1) . . . . fr.		662 12
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (2).		1,909 »
3. Dons de particuliers. – Expositions (3)		327 70
4. Intérêts des fonds placés		13,133 25
5. Remboursement (4).		»
Total. . . . . . fr.		15,332 07

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration . . . . . . fr.	458 05	
2. Pensions annuelles à quatorze veuves d'artistes	5,600 »	
3. Secours temporaires	150 »	
4. Achat de rentes à 4 1/2 p. 0/0.	8,407 92	
		14,615 92
Encaisse au 31 décembre 1884.		716 10
Égal à la recette. . . . . fr.		15 332 07

(1) Le compte-rendu de l'année dernière indiquait par erreur une encaisse de fr. 662 22 c. Il faut lire fr. 662 12 c.

(2) Dans ce chiffre se trouve comprise la somme de 24 francs représentant des cotisations arriérées de 1883.

(3) La Commission chargée de l'érection du monument Franck a fait don à la Caisse de l'excédent des sommes qu'elle avait recueillies. Quant aux expositions, à la date du 31 décembre la Caisse n'avait encore rien reçu du chef de celles qui ont eu lieu en 1884.

(4) Cinq obligations de 500 francs appartenant à la Caisse ont été remboursées au pair pendant l'année 1884. Cette somme de 2,500 francs a été remployée pour remplacer au grand-livre les obligations sorties. Nous portons en dépenses au 4e la somme de 197 fr. 57 c. nécessaire à cette opération.

III. — RÉSUMÉ.

A. Avoir de la Caisse au 1er janvier 1885 . . .	fr. 297,616	10
B. Capitaux placés au Crédit communal	296,900	»
C. Intérêts annuels de ces capitaux	13,360	50
D. Progression du capital en 1884	7,600	»
E. Progression des intérêts pendant la même année .	342	»

Bordereau des valeurs appartenant à la Caisse centrale des artistes belges, se trouvant, à la date du 31 décembre 1884, entre les mains du trésorier de l'Association.

A. Certificats d'inscription au grand-livre du Crédit communal.

DATE.	NUMÉROS.	CAPITAL.	RENTE ANNUELLE.
1879, 8 mai . . .	5982	238,000	10,710 »
1880, 30 juin . . .	6550	10,500	472 50
1881, 26 février . .	6689	6,000	270 »
— 19 novembre .	6838	10,000	450 »
1882, 14 août . . .	6974	6,200	279 »
1883, 6 juin . . .	7112	11,700	526 50
— 16 novembre .	7190	5,900	265 50
1884, 9 mai . . .	7323	5,000	225 »
		293,300	13,198 50

B. Obligations du Crédit communal, 4 ½ p. c.

VALEUR DU TITRE.	SÉRIE.	NUMÉROS.	CAPITAL.	RENTE ANNUELLE.
1,000 francs.	4ᵉ	960	1,000	45 »
1,000 —	9ᵉ	2248	1,000	45 »
1,000 —	15ᵉ	2446	1,000	45 »
500 —	16ᵉ	369	500	22 50
100 —	16ᵉ	81	100	4 50
			3,600	162 »

C. En numéraire, la somme de 716 fr. 10 c.

Récapitulation.

	CAPITAL.	RENTE.
A. Inscriptions	295,300 »	13,198 30
B. Obligations	3,600 »	162 »
C. En numéraire. . . .	716 10	—
TOTAL. . . .	297,616 10	13,360 50

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1886.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la Classe des beaux-arts.

MM. L. ALVIN (trésorier du comité), directeur ;
N. . . . . . . , vice-directeur ;
LIAGRE, secrétaire perpétuel.

Membres délégués de la Classe.

MM. Éd. FÉTIS, secrétaire du comité ;
L. GALLAIT ;
A. ROBERT ;
A. SAMUEL ;
H. HYMANS ;
J. DEMANNEZ (2).

Sous-comité d'Anvers.

MM. DE KEYZER, président ;
Le chev. DE BURBURE ;
SCHADDE.

(1) Voyez article 5 du Règlement.
(2) Seulement pour la durée du mandat de M. Alvin comme président de l'Académie en 1886.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
N. D'HUYVETTER, trésorier;
A. SAMUEL.

Sous-comité de Liège.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président;
A. CHAUVIN.

MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES FINANCES.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES.

Léopold, Roi des Belges,
A tous présents et à venir, salut.

Vu le règlement adopté par la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une Caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite Classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de notre Ministre de l'Intérieur, et vu l'avis de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

Règlement.

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'Association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

ART. 2. Pour être membre de l'Association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'Association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'Association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

ART. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'Association.

L'Association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

ART. 4. Pour la première formation de l'Association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

ART. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la Classe des

beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la Classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus (1).

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la Classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la Classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la Classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La Classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la Classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'Association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

(1) Le renouvellement du comité aura lieu en février 1888.

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'Association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'Association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'Association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'Association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'Association.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'Association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'Intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'Association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des Finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'Association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des Finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'article 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés

chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'Association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'Association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'Association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'Association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la Classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la Classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de

participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'Association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'Association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'Association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'Association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la Classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la Classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de

participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

ART. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

ART. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

entièrement gratuites. L'Association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'Association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Art. 2. Nos Ministres de l'Intérieur et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'execution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. Rogier.

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

AVIS IMPORTANT.

L'article 7 de l'arrêté royal du 10 janvier 1849 approuvant les présents statuts range au nombre des sources de revenus de la Caisse centrale les dons et legs faits par des particuliers. Celui de 10,000 francs compris dans le testament de M. Édouard De Biefve ne nous a pas été délivré parce que la Caisse centrale des artistes ne jouit pas de la personnification civile. Les trois Classes de l'Académie royale n'ont pas davantage qualité pour recevoir. Mais le Gouvernement a toujours accepté au nom de l'Académie les legs qui lui ont été faits tant par M. le baron de Stassart que par MM. le baron de Saint-Genois, Ducpétiaux, Joseph De Keyn, Teirlinck et Adelson Castiau. Si M. Édouard De Biefve avait fait son legs à l'Académie avec affectation spéciale à la Classe des beaux-arts pour le service de la Caisse des artistes, nul doute que le Gouvernement n'eût accepté le legs.

Avis aux personnes qui auraient l'intention de faire des libéralités à notre institution.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

(Janvier 1886.)

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.
S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE.

Membres honoraires.

	Quotité par an.
BEERNAERT, Mlle Euphrasie, peintre, rue du Buisson, 20, à Bruxelles	12
BRIAVOINNE, Mme, rue de Ligne, 43, à Bruxelles	20
BRUGMANN, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
BUCHERON-GALLAIT, Mme, peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek	20
CHAMPION-DE VILLENEUVE, propriétaire, rue Léopold, 9, à Bruxelles	20
DAELE, Auguste, rue Haute-Porte, 20, à Gand.	12
DE BURBURE, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers	24
DE HAAS, J-H., peintre, place de Luxembourg, 9, à Bruxelles	20
DE HEMPTINNE, C., industriel, rue des Meuniers, à Gand.	12
DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, le comte Rodolphe, à Gand.	12
DE LALAING, le comte Jacques, rue Ducale, 42 à Bruxelles.	15
DE L'ESPINNE (le comte), chaussée d'Ixelles, 127, à Ixelles.	12
DE SENZEILLE, le baron, propriétaire, rue de Namur, 45bis, à Bruxelles	12
D'HUYVETTER, Norbert, propriétaire, rue Haute-Porte, 18, à Gand	12

DE LIEDEKERKE-BEAUFORT (le comte Ad.), propriétaire, avenue des Arts, 35, à Bruxelles.	25
FOLOGNE, Égide, architecte, place des Palais, 5, à Bruxelles.	12
LAMBERT-ROTHSCHILD (L.), consul général de Grèce à Bruxelles, avenue de Marnix	20
MARKELBACH, A. (de l'Académie), peintre, chaussée d'Haecht, 129, à Schaerbeek	24
OPPENHEIM, Joseph, rue Royale, 14, à Bruxelles	25
PIRMEZ, Eudore, ancien Ministre, rue de Florence, 35, à Ixelles	12
PRISSE le baron É., à Saint-Nicolas (Waes).	12
ROBBE, Louis, peintre, rue Joseph II, 22, à Bruxelles . .	12
SIGART, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
SMITS, Eugène, peintre, place de la Chancellerie, 7, à Bruxelles	12
STALLAERT, J.-J.-F. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue des Chevaliers, 20, à Ixelles	12
VANDER HAEGHEN, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
WILMOTTE, Ch., place de Meir, à Anvers.	20
LA SOCIÉTÉ LIBRE D'ÉMULATION DE LIÈGE	25

Membres effectifs.

ALLARD, artiste-peintre, rue du Perroquet, à Gand . . .	12
ALVIN, Louis (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles . . .	12
BALAT, Alph. (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles	12
BEYAERT, Henri (de l'Académie), architecte, rue du Trône, 18, à Ixelles	12
BENOIT, Peter (de l'Académie), directeur de l'école de musique, Vieux marché aux blés, 30, à Anvers. . . .	12

BIOT, G. (de l'Académie), graveur, chaussée d'Ixelles, 280, à Ixelles 12
BLAES, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 9, à Bruxelles 12
BUREAU, T., ingénieur-architecte, directeur de l'école industrielle de Gand 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand. 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 251, à Schaerbeek. 12
CHALON, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles. 12
CLAYS, Paul-Jean (de l'Académie), peintre, rue Seutin, 27, à Schaerbeek 12
CONRARDY, J.-L.-J., professeur au Conservatoire, rue des Clarisses, 24, à Liège 12
DAUGE, Franz, peintre, rue de Suède, 49, à Bruxelles . . . 12
DE BLOCK, Eug., peintre, chaussée d'Haecht, 222, à Schaerbeek 12
DE CORNILLON, artiste musicien, à Valenciennes 12
DE KEYZER, N. (de l'Académie), peintre, rue de la Pépinière, 15, à Anvers. 12
DE MAN, Gustave (de l'Académie), architecte, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12
DEMANNEZ, Joseph (de l'Académie), graveur, rue de la Ferme, 8, à St-Josse-ten-Noode. 12
DE SELYS LONGCHAMPS, le baron Edm. (de l'Académie), boulevard de la Sauvenière, 34, à Liège 12
DESENFANS, Alb., statuaire, rue du Méridien, 86, à Saint-Josse-ten-Noode 12
DEWAELE, Joseph, architecte, prof. à l'Académie de Gand. 12
DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12
DUHEM, Hipp.-J., professeur au Conservatoire, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur à la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de Ruysbroeck, 55, à Bruxelles 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht 182, à Schaerbeek 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12
Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place du Petit-Sablon, 1, à Bruxelles 12
Guffens, Godfried (de l'Académie), peintre, place Le Hon, 4, à Schaerbeek 12
Haseleer, E.-A., peintre, rue Vifquin, 38, à Schaerbeek. 12
Hemleb, professeur de musique, rue des Fossés, 39, à Namur 12
Henne, Alex. (de l'Académie), secrétaire de l'Académie des beaux-arts, rue de Livourne, 12, à Ixelles 12
Herbo, Léon, peintre, rue des Drapiers, 28, à Ixelles. . . 12
Hofman, J., architecte-ingénieur, marché au Fil, à Gand . 12
Hymans, Henri (de l'Académie), conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, rue de la Croix, 44, à Ixelles. 12
Jaquet, Joseph (de l'Académie), statuaire, prof. à l'Académie des beaux-arts, rue des Palais, 156, à Schaerbeek. 12
Lammens, Jean-Charles, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, boulevard du Béguinage, à Gand . . . 12
Lamorinière, peintre, rue de la Province, 163, à Anvers . 12
Leroy, W., peintre, rue du Pépin, 19, à Bruxelles . . . 12
Liagre, J.-B.-J., secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, rue Caroly, 23, à Ixelles 12
Mailly, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12
Marchal, le chev. Edm. (de l'Académie), secrétaire adjoint de l'Académie royale de Belgique, rue de la Poste, 61, à St-Josse-ten-Noode 12
Melsens, L. (de l'Académie), professeur émérite à l'École vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 17, à Bruxelles. . . 12

Meunier, Ch. Jean-Baptiste (de l'Académie), graveur, chaussée d'Ixelles, 262, à Ixelles. 12

Meunier, Constantin-Émile, peintre, rue de la Consolation, à Schaerbeek 12

Moysard, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment de lanciers, rue Medori, 80, à Laeken 12

Mussels, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue Neuve, 7, à Vilvorde 12

Partoes, Alexis, architecte, rue Souveraine, 87, à Ixelles. 12

Pauli, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université, place des Fabriques, 1, à Gand 12

Platteel, François, artiste-musicien, rue de l'École, 18, à Forest. 12

Portaels, Jean (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, rue Royale 184, à St Josse-ten-Noode 12

Portielje, Gérard, artiste peintre, rue van Maerlant, 10, à Anvers 12

Radoux, Théodore (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, place Cockerill, 3, à Liège 12

Robert, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, place Madou, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

Roffiaen, Fr., peintre, rue Godecharle, 16, à Ixelles. . . 12

Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire, place de l'Évêché, 1, à Gand 12

Schadde, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Leys, 18, à Anvers. 12

Schaffels, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

Siret, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, rue Albert, 32, à Anvers. 12

SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 93, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à Saint-Gilles 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, place de Coninck, 8, à Anvers. 12
STROOBANT François, peintre, rue d'Édimbourg, 8, à Ixelles 12
TIBERGHIEN, Louis peintre, boulevard de Bruxelles, à Gand. 12
VAN BIESBROECK, sculpteur, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Liège 12
VANDERPLAETSEN, peintre, avenue Brugmann, 289, à Uccle. 12
VAN KEIRSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek 12
VAN KUYCK, peintre, à Anvers 12
VAN LAMPEREN, M., bibliothécaire du Conservatoire, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
VAN LEEMPUTTEN, Frans, artiste peintre, rue Vanderlinden, 53, à Schaerbeek 12
VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue du Progrès, 26, à Schaerbeek 12
VAN VOLXEM, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12
VERLAT, Charles (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12
VERPLANCKE, Bern., professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
VERWÉE, Alfred, peintre, rue de la Consolation, à Schaerbeek. 12
WAGENER, A. (de l'Académie), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand, boulevard Zoologie, 27, à Gand . . 12
WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, chaussée de Waterloo, 117, à Ixelles 12

WAUTERS, Émile, peintre (de l'Académie), rue Froissart, 111, à Bruxelles 12

WOUTERS, Édouard, peintre, rue de Robiano, 73, à Schaerbeek. 12

N. B. Les associés qui négligent de faire connaître leur changement de domicile s'exposent à être considérés comme ayant renoncé à faire partie de l'Association.

TABLE.